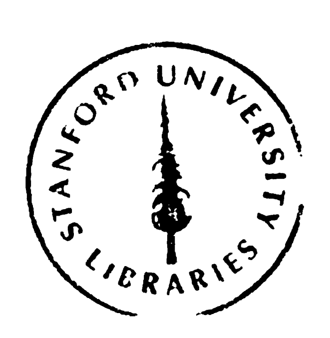
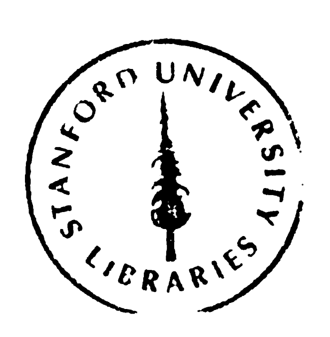
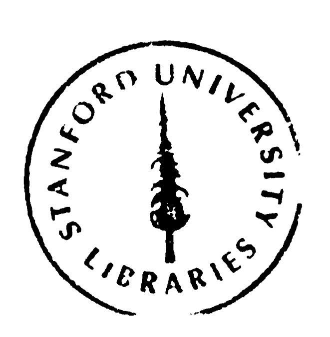
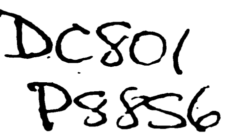

Stanford University Libraries
3 6105 027 841 456


STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES




STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET

ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE

ET

DU VEXIN

TOME XXV



PONTOISE
BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE
3, RUE DES MOINEAUX

1903

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE

ET

DU VEXIN

La Société laisse aux auteurs des Mémoires qu'elle publie toute la responsabilité de leurs écrits

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET

ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE

ET

DU VEXIN

TOME XXV



PONTOISE

BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE

3, rue des [illegible]

—

1903



SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE PONTOISE ET DU VEXIN

Conseil d'Administration

Président :

M. Louis Passy, ancien sous-secrétaire d'État, député et conseiller général de l'Eure, membre de l'Institut, membre honoraire de la Société nationale des Antiquaires de France et de la Société royale des Antiquaires de Londres, secrétaire perpétuel de la Société Nationale d'Agriculture, 75, rue de Courcelles, à Paris.

Vice-Présidents :

MM. Auguste Rey, ancien maire de Saint-Prix, membre de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, membre du Conseil d'administration de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, 8, rue Sainte-Cécile, à Paris.

Germain Lefèvre-Pontalis, archiviste-paléographe, secrétaire d'ambassade, 52, boulevard Malesherbes, à Paris.

Secrétaire général :

M. Joseph Depoin, officier de l'Instruction publique, président de l'Institut sténographique de France et de la Société de Graphologie, propriétaire à Pontoise, membre de la Commission des Antiquités et des Arts, 150, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Secrétaire rédacteur :

M. Ernest Mallet, docteur en droit, officier de l'Instruction publique, avoué, adjoint au maire, à Pontoise, membre de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise.

Trésorier :

M. Albert Delvaux, notaire à Pontoise.

Archiviste Conservateur des collections :

M. Henri Lebas, architecte d'arrondissement, inspecteur des Antiquités et des Arts de l'arrondissement de Pontoise.

Secrétaire général adjoint et Bibliothécaire :

M. Vignier, officier de l'Instruction publique, inspecteur primaire honoraire, à Pontoise.

Archiviste adjoint :

M. Edmond Le Seure de Senneville, propriétaire à Pontoise.

Administrateurs :

MM. Louis Aigoin, conservateur des hypothèques en retraite, à Pontoise ;

le vicomte Joseph Cornudet, député de Seine-et-Oise, conseiller général, maire de Neuville, au château de Neuville, par Conflans-Sainte-Honorine ;

Edgar Mareuse, officier de l'Instruction publique, secrétaire du Comité des Inscriptions parisiennes, membre de la Commission des Antiquités et des Arts ;

Paul Ménétrier, notaire honoraire, à Paris ;

l'abbé Léon Neveu, docteur en théologie, curé-doyen de Saint-Maclou, archiprêtre de Pontoise, chanoine honoraire de Versailles ;

Louis Régnier, officier d'Académie, à Évreux ;

Mme Tavet, officier d'Académie, directrice du Musée, à Pontoise.

Comité de publication :

Président : M. le vicomte Cornudet.

Secrétaire : M. Vignier.

Membres : MM. Louis Passy, J. Depoin, Mareuse, Louis Régnier.

Comité des fonds :

MM. Louis Passy, Delvaux, Louis Aigoin, Vignier.





LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

[illegible]

MEMBRES FONDATEURS

MM. [illegible], [illegible], à Pontoise.
[illegible] (Eugène), ancien conseiller général, ancien maire de [illegible]-sur-Oise.
[illegible] (Édouard), [illegible] du Collège, à [illegible].
[illegible] (Joseph), propriétaire, à Pontoise.
[illegible] de [illegible], ancien sous-préfet de Pontoise, [illegible], avenue des Ternes, à Paris.
[illegible] (l'abbé), [illegible] de Saint-Louis, à Versailles.
[illegible], secrétaire général de la Questure du Sénat, à Paris.
[illegible] (Jules), architecte d'arrondissement [illegible], à Pontoise.
Le baron de [illegible], propriétaire au château de [illegible], par Vigny.
[illegible] (l'abbé), curé de Saint-Symphorien, à Versailles.
[illegible], inspecteur primaire honoraire, à Pontoise.
[illegible] (le comte Philippe), propriétaire au château de Vigny.

MEMBRES TITULAIRES

S. G. Mgr Goux, évêque de Versailles.
Mme [illegible], propriétaire, à Pontoise.
MM. [illegible] (Paul), directeur de l'École de dessin de [illegible], à Montlhéry (Seine-et-Oise).
[illegible], ancien notaire, à [illegible].
[illegible] (Maurice), avoué, à Pontoise.
[illegible] (Henri), propriétaire du Moniteur de l'Oise.
[illegible], bibliothécaire, [illegible], rue des Halles, à Beauvais.
[illegible] (l'abbé), curé de Formerie (Oise).

MM. Basque (l'abbé), curé de Fry (Seine-Inférieure).
Béjot (Henri-Jules), 53, rue de Monceau, à Paris.
Bélier (Paul), directeur de carrières, à Méry-sur-Oise.
Bellin (Jules), imprimeur, à Montdidier.
Bénard (Gustave), directeur du gaz, à Pontoise.
Bénard, ancien notaire à l'Abbaye du Trésor, à Bus-Saint-Remy (Eure).
Bérenger, vice-président du Sénat, 11, rue Portalis, à Paris.
Bernard (Constant), officier d'Académie, 28, avenue Carnot, à Paris.
Mme Bernier (veuve), 165, boulevard Haussmann, à Paris.
MM. Berniquet, conseiller d'Etat, à Paris.
Besnard, notaire honoraire, rue des Ursulines, à Saint-Denis.
Besnard (Henri), président du Comice agricole, 1, rue Villeneuve-l'Étang, à Versailles.
Besnier (Georges), archiviste de l'Eure, à Évreux.
Bethemont (Joseph), rue Saint-Jean, à Pontoise.
La Bibliothèque municipale de Corbeil.
MM. Bizet, instituteur, à Parmain-l'Isle-Adam.
Blanquard (l'abbé), curé de La Saussaye, par Elbeuf.
Blochet (l'abbé), curé de Serans (Oise).
Boisseau (Ad.), agriculteur, à Gonesse.
Bonaparte (S. A. le Prince Roland), 10, avenue d'Iéna, à Paris.
Bories (Edmond), dessinateur, à Orgeval.
Boucault (l'abbé), curé de Méry-sur-Oise.
Bouillet (l'abbé), 4, rue Corot, à Paris.
Bouneau (l'abbé), curé de Guiry-en-Vexin.
Bourcier (l'abbé), curé de Cergy (Seine-et-Oise).
Bourgeois, avoué, à Pontoise.
Mme Bouvry, propriétaire au château de Saint-Martin, à Pontoise.
MM. Branchu (Henri), instituteur, à Guiry-en-Vexin.
Brandel (l'abbé), curé d'Epinay-sur-Orge (Seine-et-Oise).
Brasseur, conducteur des ponts et chaussées, à Gournay-en-Bray.
Mme de Bray (la baronne), au château de Montgeroult.
MM. Bresson, ancien juge au Tribunal et conseiller municipal, à Pontoise.
Bridoux (G.-L.-F.), caissier, membre de la Société archéologique *Le Vieux Papier*, à Cormeilles-en-Vexin.
de Brisay (le marquis), au château de Montcan, par Auray.
Broche (Lucien), archiviste paléographe, à Presles-sur-Laon (Aisne).
Buquet (Romain), propriétaire, à Paris.

MM. Caffin (Édouard), chevalier du Mérite agricole, membre de la Commission des Antiquités et des Arts, à Cergy.

Caignard (Gabriel), propriétaire, à Pontoise.

Cauchy (Henri), ingénieur, à Gonesse.

Cercüeil, banquier, à Mantes.

Cesbron (le docteur), médecin, à Marines.

Chabrun (le chanoine), curé de Bois-d'Arcy, par Saint-Cyr.

Chamotte-Romeuf, propriétaire, à Franconville.

Chartier (René), ancien avoué, à Pontoise.

Chénot, propriétaire, rue de Rouen, à Pontoise.

Chevallier (l'abbé), vicaire à Pont-de-l'Arche (Eure).

Chevreau (Léon), propriétaire, au château d'Ennery.

Choconin, ancien notaire, à Pontoise.

Choquenet, directeur de l'Ecole primaire supérieure, à Chauny (Aisne).

Compiègne (l'abbé), curé d'Auchy-la-Montagne, par Crèvecœur (Oise).

Coquelle, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Meulan.

Corbin (Paul), propriétaire de la sucrerie de Magny-en-Vexin.

Cordier (Paul), 34, Grande-Rue, à l'Isle-Adam.

Cornudet (le vte), député de Seine-et-Oise, conseiller général et maire de Neuville.

Corroyer (Ed.), membre de l'Institut, inspecteur général des édifices diocésains, 14, rue de Courcelles, à Paris.

Couarde (l'abbé), curé de Bézu-Saint-Éloi (Eure).

Couturier, avocat, à Pontoise.

Coville (Gustave), ancien entrepreneur de travaux publics, rue Lemercier, à Pontoise.

Coville (Robert), entrepreneur de travaux publics, 12, rue de Gassicourt, à Mantes.

Courage (l'abbé), 93, rue de la Boëtie, à Paris.

de Courcel (Georges), 178, boulevard Haussmann, à Paris.

de Courcel (Valentin), 20, rue de Vaugirard, à Paris.

de Courcy (le vicomte), au château de Boiscorbon, par St-Leu.

Crapotte (Henri), viticulteur et maire, à Conflans-Sainte-Honorine.

Crépin (l'abbé), curé d'Évry-Petit-Bourg (Seine-et-Oise).

Cuqu (Armand), propriétaire, La Ferté-sous-Jouarre (S.-et-M.).

Daniaud, conseiller d'arrondissement et maire de Cormeilles-en-Vexin.

Dardel (le docteur), médecin, à Gisors.

Darras (Eugène), professeur à l'École Albert-le-Grand, à Arcueil (Seine).

MM. Daumet (l'abbé), curé de Valmondois.
Davillier (Maurice), maire, au château de Margency, par Montlignon (Seine-et-Oise).
Mme Decauville, propriétaire, à Goussainville (Seine-et-Oise).
MM. Decauville, sénateur, 15, avenue Matignon, à Paris.
Defresne-Bast, ancien maire, à Argenteuil.
Dehaynin (Albert), 43, rue Chaussée-d'Antin, à Paris.
Mme Delacour, marchande de nouveautés, à Pontoise.
MM. Delépine (l'abbé), curé de Gaillon (Seine-et-Oise).
Devimeux (l'abbé), curé de Trie-Château.
Delle (l'abbé), curé de Thoiry (Seine-et-Oise).
Delvaux (Albert), notaire, à Pontoise.
Desmazure, entrepreneur de peinture, à Pontoise.
Dessain, 115, rue Lafayette, à Paris.
Digard, professeur à l'Institut catholique, à Versailles.
de Dion (le comte Ad.), conseiller municipal, à Montfort-l'Amaury.
Dreux, notaire, à Mantes.
Drouelle (E.), 13, avenue du Bois-de-Boulogne, à Paris.
Dubois (l'abbé), curé-doyen de Poissy.
Dubray, chevalier de la Légion d'honneur, conseiller d'arrondissement et maire de Boissy-l'Aillerie.
Dufour, conservateur de la Bibliothèque, à Corbeil.
Dumont (l'abbé), secrétaire de l'Évêché, à Beauvais.
Dupré, avocat à la Cour d'appel, 83, boulevard Haussmann, à Paris.
Dutruleau (l'abbé), curé de Jouy-le-Moutier.
Duval, architecte, à Gisors.
Écorcheville (Jules), propriétaire, 2, rue Jean-Bologne, à Paris.
de l'Épinois (Charles), 1, rue Théophile-Gautier, à Neuilly-sur-Seine.
Esménard, président de la Société nautique, à Pontoise.
Estève (le comte), propriétaire, au château d'Heudicourt, par Étrépagny (Eure).
Evon (l'abbé), curé de Gancourt, par Gournay-en-Bray.
Mme Fargues, propriétaire, à La Feuillie (Seine-Inférieure).
MM. Féret (l'abbé), curé de Saint-Maurice (Seine).
Feuilloley, avocat général à la Cour de cassation, 19, rue François Ier, à Paris.
Mme Fessart (Charles), propriétaire, 49, rue Cambon, à Paris.
MM. Finot (l'abbé), curé de Magny-lès-Hameaux, par Chevreuse (Seine-et-Oise).
Fontaine, instituteur, à Neuville (Seine-et-Oise).

Mme Fontaine, propriétaire, à Arnouville-lès-Gonesse.
MM. Fortier (Henri), ancien notaire, à Boissy-l'Aillerie.
Fossey (l'abbé), curé de Saint-Ouen-de-Thouberville (Eure).
Fourdrignier, membre de la Commission des Antiquités et des Arts, à Sèvres.
Mme François, 160, faubourg Saint-Honoré, à Paris.
MM. Foulon, secrétaire général de la Cie de l'Ouest, à Paris.
Fouques, ancien adjoint, à Neuville.
Gadala (Charles), agent de change, au château de Leumont, à Saint-Prix (Seine-et-Oise).
Gantois, architecte de la ville de Pontoise.
Gatelas (l'abbé), curé d'Illois, par Aumale (Seine-Inférieure).
Gaut (l'abbé), curé d'Osny.
Mme Gauthier, propriétaire, à Pontoise.
MM. Gendrot (Marcel), notaire, à Pontoise.
Genty (l'abbé), chanoine honoraire, à Versailles.
Gervais (Paul), propriétaire, à Le Manais, par Gournay-en-Bray (Seine-Inférieure).
Giraut (Joseph), entrepreneur de maçonnerie, à Pontoise.
Mlle Glatigny, directce de l'École communale des filles, à Pontoise.
MM. Godet, agriculteur, au Mesnil-Aubry (Seine-et-Oise).
Godet (Pierre), conseiller municipal, à Saint-Ouen-l'Aumône.
Goupy (l'abbé), aumônier de l'Hôtel-Dieu de Pontoise.
Grasset (l'abbé), curé d'Essonnes (Seine-et-Oise).
Graux, docteur-médecin, à Contréxeville (Vosges).
Greuet, instituteur en retraite, à Menouville (Seine-et-Oise).
Groulez (Georges), négociant, à Gisors.
Groulez (Charles), propriétaire, 16, avenue de la République, à Créteil.
Groux (l'abbé), archiprêtre de Saint-Louis, à Versailles.
de Guéléran (Theven), régisseur au château d'Us (S.-et-O.)
Guérin-Bridault, maire, à Montmorency.
Mme Guérin (Émile), propriétaire au château de Maubuisson, à Saint-Ouen-l'Aumône.
MM. Guimard, entrepreneur de charpente, à Pontoise.
Habert, secrétaire général de la Compagnie de Lyon, à Paris.
Hache, propriétaire à Arthies, par Magny (S.-et-O.)
Mme Hadamard (Zélie), professeur à la Comédie-Française, à Paris.
MM. Hamot (Charles), propriétaire à Vigny.
Harmois (l'abbé), missionnaire, 22, rue Nitot, à Paris.
Hayaux du Tilly, agent de change, 83, rue Richelieu, à Paris.
Haye (Julien), avoué, à Pontoise.
Mme Hébert, propriétaire, à Pontoise.

M. Hédouin, propriétaire, à Saint-Aubin, par Gif (S.-et-O.)
Mme Heintz, propriétaire, au château de Vauréal, par Cergy (S.-et-O.)
MM. Hermier (l'abbé), curé de La Feuillie (Seine-Inférieure).
Heullant (l'abbé), curé de Conteville (Eure).
Humbert, professeur, 207, boulevard Saint-Germain, Paris.
Humblot (l'abbé), curé de Lisors (Eure).
Isbecque (l'abbé), curé, à la Ferté-Alais (S.-et-O.)
Jaluzot (Jules), député de la Nièvre, propriétaire, au château de Saint-Martin, à Pontoise.
Jacquin, lieutenant-colonel et propriétaire au château de Presles (Seine-et-Oise).
Jolly (Théophile), agent d'assurances, à Pontoise.
Jorel (E.), instituteur, à Noisy-sur-Oise (Seine-et-Oise).
Mme Jouarre (Gustave), propriétaire, à Pontoise.
M. Jouarre (Léon), 30, rue Saint-Dominique, à Paris.
Mlle Kapeler (Louise), propriétaire, à l'Isle-Adam.
MM. Katz (docteur), médecin et conseiller municipal, à Pontoise.
de Labriffe (le marquis), 41, avenue Marceau, à Paris.
Lacombe (Paul), trésorier de la Société de l'Histoire de Paris, 5, rue de Moscou, à Paris.
Ladevie (Eugène), notaire, à Magny-en-Vexin.
La Ferté (Joseph), secrétaire général du Creusot, 39, rue du Général-Foy, à Paris.
Lancien (l'abbé), curé de Notre-Dame, à Pontoise.
Lanctin, ancien percepteur, à Pontoise.
Landerault (l'abbé), curé de Saint-Martin, à Étampes.
Mme Laurence, propriétaire, à Pontoise.
M. de Léautaud (le vicomte Arthur), au château de Busagny, par Pontoise.
Mme Lebaigue (Eugène), propriétaire, à Pontoise.
MM. Lapreté, notaire, à Vigny (Seine-et-Oise).
Lebas (Henri), architecte d'arrondissement, à Pontoise.
Lebaut (l'abbé), curé, 9, rue de Satory, à Versailles.
Lebaut (l'abbé), prêtre-comptable de la Cathédrale, à Versailles.
Lebeaux (Jules), 26, rue Caumartin, à Paris.
Lebesgue, avoué, aux Andelys (Eure).
Lebrasseur, entrepreneur de maçonnerie, à Boissy-l'Aillerie.
Le Bret, caissier de la Caisse d'épargne, à Gisors (Eure).
Lécaudé (l'abbé), curé de Bourth (Eure).
Lecerf (L.), agriculteur, à Vaulrand, par Louvres (S.-et-O.)
Le Chenetier (l'abbé), curé de Thiverval-Grignon (S.-et-O.)
Lecointre (Jules), propriétaire, à Pontoise.
Le Couteulx (le comte), conseiller général, à Étrépagny (Eure).

MM. Lentillon (l'abbé), aumônier des Carmélites, à Pontoise.
Lefebvre (l'abbé), curé de Louviers (Eure).
Lefèvre, directeur de l'Ecole communale, à Livry.
Lefèvre (l'abbé), premier vicaire de Saint-Maclou, à Pontoise.
Lefèvre (l'abbé), curé de Us (Seine-et-Oise).
Lefèvre-Pontalis (Eugène), ancien conseiller d'arrondissement, président de la Société française d'Archéologie, membre de la Commission des Antiquités et des Arts, 12, rue de Phalsbourg, à Paris.
Lefèvre-Pontalis (Germain), archiviste-paléographe, secrétaire d'ambassade, 52, boulevard Malesherbes, à Paris.
Léger (Louis), notaire, à Marines.
Lemaire (A.), 35, rue de Rome, à Paris.
Lempérier (l'abbé), chanoine titulaire, à Versailles.
Le Pileur, docteur médecin, 15, rue de l'Arcade, à Paris.
Le Ronne, membre de la Commission des Antiquités et des Arts, à Magny-en-Vexin.
Leroy (Robert), secrétaire général de la Préfecture, à La Roche-sur-Yon (Vendée).
Le Seure de Senneville (Edmond), propriétaire, à Pontoise.
de Létourville (le comte Henri), 57, avenue Marceau, Paris.
Magne (Lucien), architecte du Gouvernement, 7, rue de l'Oratoire, à Paris.
Maignan (Albert), artiste peintre, 1, rue Labruyère, à Paris.
Maire (Athanase), boulevard du Nord, à Cognac (Charente).
Maire (A.), bibliothécaire de la Sorbonne, 15, rue de Jussieu, à Paris.
Mallet, avoué et adjoint au Maire, à Pontoise.
Manchez (Georges), propriétaire, au château des Forgets, à l'Isle-Adam.

Mme Maquet (veuve Adrien), à Versailles.

MM. Mareuse (Edgar), secrétaire du Comité des inscriptions parisiennes, membre de la Commission des Antiquités et des Arts, 81, boulevard Haussmann, à Paris.
Marié (Georges) fils, banquier, à Pontoise.
Marsaux (l'abbé), chanoine honoraire, à Beauvais.
Martin-Sabon, membre de la Commission des Antiquités et des Arts, 5 *bis*, rue Mansart, à Paris.
Masson (Frédéric), 122, rue de la Boëtie, à Paris.

Mme Mathias, propriétaire, à Pontoise.

MM. Ménétrier, notaire honoraire et suppléant du Juge de paix de Gisors, 68, rue Bonaparte, à Paris.
Meslin (Louis), instituteur, à Santeuil (Seine-et-Oise).
Miaux (l'abbé), curé de la Villetertre (Oise).

M. MILLET (Charles), industriel et maire, à Saint-Ouen-l'Aumône.
Mme MOLLIER, professeur de musique, à Pontoise.
MM. MONTHIERS, propriétaire, à Frouville (Seine-et-Oise).
MOREL (l'abbé), curé à Chevrières (Oise).
MORIN (Auguste), rentier, rue aux Prêtres, au Grand-Andely (Eure).
MORIN (Gabriel), propriétaire, à Liancourt-Saint-Pierre (Oise).
MOULIN (Alfred), professeur, 55, boulevard Pasteur, à Paris.
MÜLLER (le chanoine), aumônier de l'hospice Condé, à Chantilly (Oise).
MURGEY, sculpteur, à Mériel.
Mme NEPPEL (Albert), propriétaire à Pontoise.
MM. DE NERVO (le baron Léon), au château de Margency, par Montlignon (Seine-et-Oise).
DE NERVO (le baron), 17, rue Marignan, à Paris.
NEVEU (l'abbé), curé-doyen et archiprêtre de Saint-Maclou, à Pontoise.
NOEL, 37, avenue du Chemin-de-Fer, au Raincy.
OLIVIER (l'abbé), curé-doyen de Gisors (Eure).
OZANNE, agent d'assurances, à Pontoise.
DE PANGE (le comte Maurice), Maison Verte, à Saint-Germain-en-Laye.
PARIS (l'abbé), curé de Vigny (Seine-et-Oise).
PARIS (Lucien), imprimeur, directeur de l'*Écho Pontoisien*.
PARLY (Georges), architecte, 17, rue St-Vincent-de-Paul, à Paris.
PASSY (Louis), député de l'Eure, 81, rue Taitbout, à Paris.
PATROUILLARD (Charles), 7, rue Sainte-Marie, à Courbevoie.
PATROUILLARD (Edmond) fils, pharmacien, à Gisors.
PATTE, ancien juge de paix, à Gisors (Eure).
PAULMIER, propriétaire, 43, Grande-Rue, à Herblay.
PELAY (Édouard), ancien président de la Société des Bibliophiles rouennais, à Rouen.
PETIT (Jules), propriétaire, impasse aux Fèves, à Pontoise.
PICARD (l'abbé), curé de Chars.
PICOT (Georges), membre de l'Institut, 54, rue Pigalle, Paris.
PIERENS, avoué, à Pontoise.
PIERRA (G.), directeur de l'école primaire, Maudétour (S.-et-O.).
PIERRON (l'abbé), chanoine, à Versailles.
PIHAN (le chanoine), curé d'Estrées-Saint-Denis (Oise).
PIHAN DE LA FOREST, propriétaire, au château de l'Hermitage, à Pontoise.
PILLON (l'abbé), chanoine honoraire et curé-doyen de Chaumont-en-Vexin (Oise).
PINSON (Paul), ancien magistrat en retraite, à Douai.

MM. PLANCOUARD (Léon), membre de la Commission des Antiquités et des Arts, correspondant du Ministère, à Berck-sur-Mer (Pas-de-Calais).
PLANCOUARD père, instituteur retraité, à Cléry-en-Vexin.
POIRIER (l'abbé), curé, à Saulx-les-Chartreux (Seine-et-Oise).
POREAUX (Julien) fils, à Saint-Ouen-l'Aumône.
PORÉE (l'abbé), curé de Bournainville (Eure).
PORTIER (l'abbé), curé de l'Isle-Adam.
POTIÉ aîné, instituteur, à Goussonville (Seine-et-Oise).
POTIÉ (Alphonse), instituteur, à Menucourt (Seine-et-Oise).
POTRON, au château de Presles (Seine-et-Oise).
PRÉVOST (Albert), propriétaire, à Pontoise.
RAULET (Lucien), 9, rue des Dames, à Paris.
RÉGNIER (Louis), 9, rue Meilet, à Évreux.
REIGNAT (l'abbé), curé de Maisons-Laffitte.
RETALI, maire, à Sannois.
REVOL, directeur de la Société Générale, à Pontoise.
REY (Auguste), membre de la Commission des Antiquités et des Arts, 8, rue Sainte-Cécile, à Paris.
Mme REY (Gabriel), 26, rue Lafayette, à Paris.
MM. RICHÉ (l'abbé), vicaire de la Cathédrale, à Versailles.
ROGER (Fernand), expert à la Cour d'appel, 141, rue Saint-Dominique, à Paris.
ROGUENAND (l'abbé), curé de Houdan (Seine-et-Oise).
DE LA ROCHE-GUYON (le duc), propriétaire, membre de la Commission des Antiquités et des Arts, au château de la Roche-Guyon (Seine-et-Oise).
ROUSSELLE (Gustave), président de la Société d'agriculture et d'horticulture de Pontoise, maire, à Génicourt.
DE LA RUELLE (J.), avocat, 122, rue de Grenelle, à Paris.
SALENTIN, directeur de l'école primaire, à Méru (Oise).
SALOMÉ, avoué honoraire, à Pontoise.
SARRAZIN (Arsène), à Magny-en-Vexin (Seine-et-Oise).
SARTIAUX, ingénieur en chef au Chemin de fer du Nord, conseiller municipal, à Pontoise.
SÉJOURNANT (l'abbé), curé de Meudon (Seine-et-Oise).
Mme SERÉ (Florimond), propriétaire, à Compiègne.
MM. SEYÈS, libraire, à Pontoise.
SONHALDER (Alfred), à Argenteuil.
SOUTY (Auguste) fils, 10, rue de Strasbourg, à Mantes.
Mme TAVET, officier d'Académie, conservatrice du Musée, à Pontoise.
MM. TESSIER (l'abbé), curé d'Auvers-sur-Oise.
TÉTARD (Félix), 91, boulevard Magenta, à Paris.
TÉTARD (Stanislas), agriculteur, à Gonesse.

Tétard (Fernand), agriculteur, à Gonesse.
Thibault (l'abbé), curé d'Ennery (Seine-et-Oise).
Thouin, notaire, à Gisors.
Mme Thomas (Léon), propriétaire, à Pontoise.
MM. Thomas (l'abbé), aumônier des Fidèles Compagnes de Jésus, à Rueil (Seine-et-Oise).
Thomassin (Gustave), propriétaire, 30, rue de l'Église, à Neuilly-sur-Seine.
Tilliet, instituteur retraité, secrétaire général de la Société d'Engeignement par la Sténographie, rue des Loges, à Montmorency.
Tranchant (Charles), ancien conseiller d'État, 28, rue Barbet-de-Jouy, à Paris.
Trinquand, notaire à Pontoise.
de Troussures (le comte), au château de Troussures, par Auneuil (Oise).
Truchy, ancien maire, président de l'Orphelinat, à Luzarches.
de Vatimesnil (le comte H.), au château de Vatimesnil (Eure).
de Vaux (le baron Almir), maire, à Neuilly-en-Vexin.
Véron (Louis), avocat-conseil, 11, rue Croix-des-Petits-Champs, à Paris.
Vever (Henri), chevalier de la Légion d'honneur et joaillier, 19, rue de la Paix, à Paris.
Videcoq, instituteur, à Avernes, par Vigny (Seine-et-Oise).
de Visme (Armand), à Eaubonne (Seine-et-Oise).
Vitali (le comte Georges), 7, rue de Tilsitt, à Paris.
Wislouch (Paul), principal clerc d'avoué, à Pontoise.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

MM. Anthyme-Saint-Paul, 6, rue des Chartreux, à Paris.
Augé de Lassus, 6, quai de Billy, à Paris.
Coüard, archiviste départemental, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, trésorier de la Commission des Antiquités et des Arts, à Versailles.
de Dion (le comte), président de la Société archéologique de Rambouillet, vice-président de la Commission des Antiquités et des Arts, à Montfort-l'Amaury.
MM. Dutilleux, chef de division honoraire à la Préfecture de Seine-et-Oise, secrétaire de la Commission des Antiquités et des Arts, à Versailles.
de Fonvielle (Wilfrid), 40, rue des Abbesses, à Paris.
de La Croix (le R. P. Camille), à Poitiers.

MM. Lair (Jules), ancien président de la Société de l'Histoire de Paris et de la Société de l'École des Chartes, 11, rue Croix-des-Petits-Champs, à Paris.
Manuel (l'abbé), curé de Cires-lès-Mello (Oise).
Martin (J.-B.), directeur du Bulletin historique, à Lyon.
Mataigne (Henri), lauréat de la Société de géographie, à Auvers-sur-Oise (Seine-et-Oise).
Monira (Albert), commis aux Archives, à Versailles.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Le Comité des Travaux Historiques.
La Société Française d'Archéologie.
La Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise.
Le Comité Archéologique de Senlis.
La Société Académique de l'Aube.
La Société Académique de l'Oise.
La Société Académique de Boulogne-sur-Mer.
La Société Académique de Stockholm.
La Société des Amis des Monuments.
La Société d'Anthropologie, a Paris.
La Société des Antiquaires de France, au Musée du Louvre, a Paris.
La Société des Antiquaires de Picardie.
La Société Archéologique d'Anvers.
La Société Archéologique d'Eure-et-Loir.
La Société Archéologique de Rambouillet.
La Société d'Émulation d'Abbeville.
La Société de l'Histoire de Normandie.
La Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.
La Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.
La Société Historique et Archéologique de Chateau-Thierry.
La Société Historique de Compiègne.
La Société Historique et Archéologique de Corbeil.
La Société des Bollandistes de Bruxelles.
La Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise.
La Société Havraise d'Études diverses, au Havre.
La Société Dunoise, a Chateaudun.
La Société du Vieux-Montmartre, a Paris.
Le Bulletin historique du Diocèse de Lyon.

MEMBRES DÉCÉDÉS

MEMBRES FONDATEURS

MM. Aonès, propriétaire, à Pontoise.
Delacour, notaire honoraire, à Pontoise.
Driou (l'abbé), archiprêtre de Pontoise.
Durand (Edmond), propriétaire, au château de Maubuisson.
Fitan (Alfred), libraire, à Paris.
François, commissaire-priseur, à Pontoise.
Gaillard (Paul), propriétaire, au château de Menucourt.
Germain, ancien maire de Pontoise.
de Gosselin (Alexandre), propriétaire, au château d'Auvers-sur-Oise.
Grimot (l'abbé), curé de l'Isle-Adam, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.
Jourdain, membre de l'Institut, à Taverny.
Laurent, président de la Société d'Horticulture, à Montmorency.
Le Charpentier (Henri), auteur de la *Ligue à Pontoise*.
Paris (Amédée), imprimeur à Pontoise, directeur de l'*Écho pontoisien*.
Petit (Henri), trésorier-payeur général, à Saint-Étienne.
Potiquet (Alfred), lauréat de l'Institut, à Paris.
Say (Léon), ministre des finances, président du Sénat.
Seré-Depoin, ancien maire de Pontoise, ancien président du Conseil d'arrondissement.
Tavet, inspecteur des Antiquités et des Arts, à Pontoise.
Thomas (Léon), auteur de la *Bibliographie pontoisienne*.
Vasserot, conseiller à la Cour des comptes, à Poissy.

MEMBRES TITULAIRES

S. G. Mgr Maréchal, évêque de Laval.
MM. Allez (Charles), à Gisors.
Arnoul (Camille), industriel, maire de Saint-Ouen-l'Aumône.
Ancourt (l'abbé), curé-doyen de Beaumont-sur-Oise.
Achenbach-Wahl, à Nucourt.
Audoux, président de la Société de gymnastique, à Pontoise.
Bachelet, directeur de la sucrerie de Béville-le-Comte (Eure).
Bachelier (Charles), conseiller général et maire de Banthelu.
Baratte, suppléant du Juge de paix, à Pontoise.
Baron, conseiller municipal, à Pontoise.
Batardy, notaire, à Marines.
Baticle (l'abbé), curé de Delincourt.
Beaudoin, architecte, à Pontoise.
Béjot (Paul), agent de change, à Paris.
Bergeron (le docteur), à Paris.
Bernier, caissier de la Banque de France, à Paris.
Besnard (l'abbé), curé d'Enghien-les-Bains.
Besnus, notaire, à Conflans-Sainte-Honorine.
Bignon (l'abbé), curé-doyen de Gisors.

MM. Binder, maire de l'Isle-Adam.
de Beurnonville (Maurice), au château de la Chapelle (S.-&-O.).
de Boisbrunet (Charles Soret), contrôleur général de l'Armée.
Mme de Boisbrunet, propriétaire, au château de Pontoise.
MM. Bordessolle, commissaire de surveillance, à Pontoise.
Boudault, propriétaire, à Pontoise.
Bouvry, propriétaire, au château de Saint-Martin, à Pontoise.
de Bray (le baron), au château de Montgeroult.
Champy, propriétaire, à Gisors.
Chauchat, conseiller référendaire à la Cour des comptes.
Cobus, huissier, à Pontoise.
Coquet, architecte de la ville de Pontoise.
Crimail (le docteur), à Pontoise.
Demaynin (Gabriel), à Paris.
Delaunay, avoué, à Corbeil.
Derreulx, négociant, à Pontoise.
Désert, maire d'Épinay-Champlâtreux (Seine-et-Oise).
Deville, président de la Chambre syndicale de la Tapisserie, à Paris.
Donnio (l'abbé), chanoine titulaire, à Versailles.
Double (Lucien), avocat à la Cour d'appel de Paris.
Dubois (Charles), à Paris.
Dupray, conservateur des Hypothèques à Pontoise.
Duresne, constructeur et propriétaire, à Paris.
Durand, architecte du Gouvernement, à Mantes.
Mme Durand, propriétaire, au château de Maubuisson.
M. Écorcheville (Charles), propriétaire, à Saint-Ouen-l'Aumône.
Mme Émangard, propriétaire, à La Feuillie (Seine-Inférieure).
MM. Esnot (l'abbé), curé-doyen de Magny-en-Vexin.
Fessart (Charles), propriétaire, à Paris.
Fortier, maire de Boissy-l'Aillerie.
Foucher (l'abbé), curé de Presles.
Fournez, membre de la Commission des Antiquités et des Arts.
Fouyé, notaire honoraire, à Marines.
Fricotté (l'abbé), curé de Pierrelaye.
de Gaillon (le marquis), maire de Gaillon.
Gauthier (le docteur), médecin, à Magny-en-Vexin.
Gauthier (le président), propriétaire, à Pontoise.
Gauthier (l'abbé), curé de Saint-Cyr-l'École (Seine-et-Oise).
Goguel, maire d'Eaubonne.
Grostephan (l'abbé), curé de Livry.
Guérin (Victor), propriétaire, à Pontoise.
Hahn (Alexandre), archéologue, à Luzarches.
Hamot (P.-E.), propriétaire, au château de Beaujour, à Pontoise.
Haussmann, député de Seine-et-Oise, à Versailles.
d'Héricourt (Edgar), à Paris.
Jouarre (Gustave), chevalier du Mérite agricole, ancien notaire, à Pontoise.
Mlle Kapeler (Sophie), propriétaire, à l'Isle-Adam.
MM. Lamarre, notaire, à Pontoise.
Lambert, instituteur retraité, à Méry-sur-Oise.
Laurence, propriétaire, à Pontoise.
Lebaigue (Eugène), propriétaire, à Pontoise.
Lechalard, notaire honoraire, à Pontoise.
Lefranc (l'abbé), curé, à Survilliers (Seine-et-Oise).
Lefrançois, avoué, à Pontoise.
Léger, notaire honoraire, à Beaumont-sur-Oise.

MM. Léger, juge de paix, à Magny-en-Vexin.
Lemaître, trésorier-payeur général, à Laon.
Le Seur, juge de paix, à l'Isle-Adam.
Leveau, conseiller municipal, à Pontoise.
Locard, propriétaire, à Pontoise.
Maquet (Adrien), premier commis aux Archives, à Versailles.
Martin (Francis), membre de la Commission des Antiquités et des Arts.
Masson (Ernest), maire de Livry.
Mathias, ingénieur chef de l'Exploitation de la Compagnie du Nord.
Menessier-Nodier, trésorier-payeur général, à Chambéry.
Méresse, propriétaire, à Compiègne.
de Merval (Stéphano), propriétaire, au château de Canteleu (S.-Inf.).
Metgé (Gustave), ancien sous-préfet de Pontoise.
Muzard, suppléant du juge de paix, à Montmorency.
Nacquard (Raymond), maire de Pontoise.
Périn (Louis), architecte, à Paris.
Petit, aux Vanneaux, près l'Isle-Adam.
Petit de Coupray, colonel au 34e d'artillerie.
Pfahler-Millet, professeur, à Saint-Ouen-l'Aumône.
Pinaut (Félix), délégué cantonal, à Paris.
Porraux (J.), négociant, à Saint-Ouen-l'Aumône.
Rajon, aquafortiste, à Auvers-sur-Oise.
Remilly (le docteur), à Versailles.
Rendu (Eugène), inspecteur général de l'Enseignement, au château de Brécourt.
Rousselle, maire de Génicourt (Seine-et-Oise).
Salles, notaire honoraire, à Paris.
Sanglier (l'abbé), curé de Sevran (Seine-et-Oise).
Sauvage (le chanoine), intendant de la primatiale, à Rouen.
de Ségur-Lamoignon (le comte Edgar), au château de Méry-sur-Oise.
Seré (Florimond), propriétaire, à Compiègne.
Seré (Paul), au Havre.
Seré (Emile), au Havre.
Sorel, président du Tribunal civil de Compiègne.
Tessier (le chanoine), aumônier du château de Versailles.
Thomassin (Théophile), maire de Puiseux (S.-&-O.).
Thomel (G.-E.), esquire, à Londres.
Thoureau, maire de l'Isle-Adam.
Tison, huissier, à Pontoise.
Vacoutat (Jules), à Nice.
de Valdan (le général), à l'Isle-Adam.
Vié (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de Pontoise.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

MM. Barbier-Bouvet, commis principal aux Archives, à Versailles.
Chennevière, bibliothécaire de la ville de Fontainebleau.
Corblet (l'abbé), directeur de la *Revue de l'Art chrétien*.
Gautier (Léon), professeur à l'École des Chartes.
de Marsy (le comte), directeur de la Société française d'Archéologie.
de Montaiglon (Anatole), professeur à l'École des Chartes.



EXTRAIT SOMMAIRE

DES PROCÈS-VERBAUX

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 4 Janvier 1902

Présidence de M. Louis Passy

Est admis comme membre titulaire :

M. le baron de Nervo, 17, rue de Marignan, à Paris, présenté par MM. Germain Lefèvre-Pontalis et le baron Léon de Nervo.

Sur le rapport de M. Rey, le Conseil examine la question de l'installation du siège social, et ajourne toute décision définitive.

Le Conseil fixe la composition du tome XXIV, et décide que le prochain fascicule du *Cartulaire de Saint-Martin* (appendices) ne paraîtra qu'ultérieurement.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 10 Mai 1902

Présidence de M. Louis Passy

Sont admis comme membres titulaires :

M. l'abbé Thibault, curé d'Ennery, présenté par MM. l'abbé Neveu et l'abbé Lefèvre.

M. l'abbé Paris, curé de Vigny, présenté par MM. Ch. Hamot et Lapreté.

Le Conseil, saisi d'une proposition d'achat de 500 exemplaires de la *Monographie de Vigny*, édition de luxe avec de nombreuses illustrations et 6 planches gravées hors texte, que la Société peut se procurer en ne payant que les frais de tirage et de papier, décide d'accepter cette offre, M. Depoin prenant à sa charge l'avance de la somme que le budget de la Société ne pourrait débourser cette année.

M. le Secrétaire général signale la perte que la Société a faite dans la personne de M. Haussmann, député de Seine-et-Oise, avocat à Versailles; de M. Laurence, vice-président de la Commission des Hospices et du Comité directeur de la Caisse d'épargne de Pontoise; de M. Alexandre Seyès, libraire à Pontoise; de M. l'abbé Baticle, curé de Delincourt; de M. Beaudoin, architecte à Pontoise; de M. Ferdinand Chauchat, conseiller à la Cour des comptes; de M. Camille Arnoul, maire de Saint-Ouen-l'Aumône; de M. Cobus, huissier honoraire; de M. l'abbé Donnio, chanoine titulaire, à Versailles; de M. l'abbé Ancourt, curé de Beaumont-sur-Oise; de M. Ch. Delacour, négociant à Pontoise, et de M. Ch. Allez, propriétaire à Gisors.

Les regrets unanimes du Conseil accueillent cette communication. Des condoléances sont adressées aux familles de nos collègues décédés, ainsi qu'à M. le duc de la Roche-Guyon, à Madame Emile Guérin, à M. Coüard, archiviste de Seine-et-Oise, et à M. Gabriel Caignard, à l'occasion des deuils qui les ont frappés depuis la dernière séance.

Des félicitations sont adressées à MM. Louis Passy et Cornudet, réélus députés; à M. Plancouard, instituteur à Cléry, promu officier de l'Instruction publique, et à M. Louis Régnier, nommé officier d'Académie.

Sur la proposition de M. Mareuse, l'Assemblée générale est fixée au jeudi 19 juin, à Gisors. Elle sera précédée d'un déjeuner au buffet.

M. Mareuse prolongera la table décennale jusqu'au tome XXV.

Le Conseil délègue à la conférence archéologique, qui sera tenue à Versailles les 14 et 15 juin, MM. Louis Passy, Rey, Germain Lefèvre-Pontalis, Mareuse, Ménétrier et Depoin.

M. Coquelle présente un mémoire sur *les Clochers romans du Meulanais*, avec nombreux croquis. Cette communication est renvoyée à l'examen de M. L. Régnier.

Des remercîments sont adressés à M. Coquelle pour l'hommage de deux ouvrages : l'*Alliance francò-hollandaise contre l'Angleterre* et *un Projet de descente en Angleterre*.

M. le Président veut bien se charger de transmettre à M. Léopold Delisle, les respectueuses félicitations de la Société pour son double cinquantenaire.

Le Secrétaire général signale les communications faites au dernier Congrès des Sociétés savantes par M. G. Lefèvre-Pontalis sur *Olivier Basselin* (au sujet d'un document découvert par M. Grave); par M. le chanoine Müller sur quelques remarques sur l'*Évangéliaire carlovingien de Noyon*; par M. Depoin sur l'*Extension des empêchements de consanguinité au moyen âge*, sur *la Propriété et l'Hérédité des noms dans les familles palatines*; par M. Léon Plancouard sur *les Débuts de la Révolution à Cléry-en-Vexin*, et *A propos de l'Once d'or des Comptes de Pontoise au* XIII*e siècle*, sur le *Mobilier des églises rurales des cantons de Marines et de Magny-en-Vexin*, sur l'*Inventaire de la librairie, des tapisseries et tableaux du prévôt des marchands de Paris en 1524*, sur *la Consanguinité*; par M. Coquelle sur *les négociations de 1806 entre la France et l'Angleterre*, et sur *les Clochers romans du comté de Meulan*; par M. Fourdrignier sur l'*Autel payen à quatre faces de Berg*, et sur les *Monuments figurés du Musée d'Arlon*.

M. l'abbé Lefèvre présente au Conseil les photographies d'un mortier à encens trouvé à Saint-Maclou, où se trouvent en relief les portraits de Louis XIV et de Marguerite d'Estampes, soeur du cardinal Léonor, abbé commendataire de Saint-Martin.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 19 Juin 1902

Présidence de M. Louis Passy

Sont admis comme membres titulaires :

M. Digard, archiviste-paléographe, à Versailles, présenté par MM. Dutilleux et Depoin.

M. Tournant, maire de Gisors, présenté par MM. Passy et Depoin.

M. Georges Bourbon, archiviste de l'Eure, à Evreux, présenté par MM. Passy et Régnier.

M. Angérard, ancien notaire, à Louviers, présenté par MM. l'abbé Couarde et Régnier.

M. Bérard, ancien notaire, à l'Abbaye du Trésor, Bus-Saint-Rémy (Eure), présenté par MM. Ménétrier et Régnier.

M. Edmond Patrouillard, pharmacien, à Gisors, présenté par MM. Le Bret et Régnier.

M. Thouin, notaire, à Gisors, présenté par MM. Ménétrier et Henri Lebas.

M. l'abbé Evon, curé de Gancourt-Saint-Etienne, par Gournay (Seine-Inférieure), présenté par MM. l'abbé Barret et l'abbé Pâris.

M. l'abbé Delépine, curé de Gaillon (Seine-et-Oise), présenté par MM. Mallet et Depoin.

M. l'abbé Humblot, curé de Gisors (Eure), présenté par MM. Passy et Régnier.

M. l'abbé Chevallier, vicaire, à Pont-de-l'Arche (Eure), présenté par MM. Eugène Lefèvre-Pontalis et Régnier.

M. Paul Allorge, directeur de l'Ecole de dessin de Juvisy, demeurant à Montlhéry (Seine-et-Oise), présenté par MM. Mareuse et Depoin.

M. Revol, directeur de la Société Générale, à Pontoise, présenté par MM. Delvaux et J. Depoin.

M. l'abbé Lentillon, aumônier des Religieuses Carmélites, à Pontoise, présenté par M. Lebas et Mme Tavet.

M. Paul Wislouch, principal clerc d'avoué, 18, boulevard des Fossés, à Pontoise, présenté par Mme Tavet et M. Pierens.

M. Georges-Félix Bridoux, membre de la Société archéologique *le Vieux Papier*, à Cormeilles-en-Vexin, présenté par MM. Raulet et l'abbé Pierné.

Le Conseil exprime ses profonds regrets de la mort de M. Jouarre, trésorier, décédé le 14 mai ; il adresse à Madame Jouarre ses respectueuses condoléances, ainsi qu'à M. Ch. Tranchant et à M. Auguste Rey, qui ont eu la douleur de perdre de très proches parents (un fils et une sœur).

Le Conseil désigne, en remplacement de M. Jouarre, comme administrateur et comme trésorier, M. Delvaux, notaire à Pontoise.

Des remercîments sont adressés à M. Coquelle, qui offre à la Société 14 planches de clichés représentant des clochers d'église dessinés par lui, pour illustrer son étude sur les *Clochers romans du Vexin et du Pincerais*.

M. Depoin donne lecture de la lettre suivante qu'il a reçue de Madame Fargues, nièce de M. Seré-Depoin :

« Cher Monsieur,

» Mon beau-frère m'a fait part de votre demande, relative à la location des bureaux de la Société Historique, dans ma maison de Pontoise, rue des Moineaux.

» En souvenir de mon regretté oncle, Monsieur Seré-Depoin, ancien président de la Société, je n'ai pas l'intention de réclamer à cette dernière un loyer pour l'occupation par elle des bureaux, étant entendu que toutes les charges quelconques incombant à un locataire ordinaire, telles que réparations locatives, impôts et autres charges que pouvait payer précédemment Monsieur Seré-Depoin, par convenance personnelle, seront supportés dans l'avenir par la Société.

» Je ne saurais faire de bail, ne sachant pas si je conserverai toujours la propriété de l'immeuble ; mais en cas de vente, il serait accordé à la Société, suivant votre demande, six mois pour déménager.

» Ce délai de six mois courrait à partir du jour de l'envoi d'une simple lettre recommandée émanant de moi ou de l'un de mes représentants, sans tenir compte de l'époque usuelle des termes puisque je ne réclamerai pas de loyer.

» Si ces conditions vous conviennent, veuillez bien, cher Monsieur, me le faire savoir, par lettre au nom de la Société.

» Veuillez croire, cher Monsieur, à mes sentiments toujours bien affectueux ».

Le Conseil ayant pris connaissance de la lettre ci-annexée de Madame Fargues, accepte avec gratitude les termes de sa proposition, et lui exprime tous les remerciements de la Société pour sa généreuse hospitalité.

Le Conseil décide d'ajourner les excursions projetées à une époque ultérieure. M. Depoin sera chargé d'étudier avec M. Noël et M. Clémencet, maire du Raincy, une combinaison permettant de visiter le matin la basilique de Saint-Denis. M. Aigoin sera instamment prié de vouloir bien préparer une étude sur la formation du Raincy, dont il possède tous les éléments.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

tenue à Gisors le Jeudi 19 Juin 19[illegible]

Présidence de M. Louis Passy

L'Assemblée générale de la Société historique du [illegible] s'est tenue cette année à Gisors le jeudi 19 juin.

Elle était présidée par M. Louis Passy, député de l'Eure, membre de l'Institut, président de la Société, ayant à ses côtés MM. [illegible] Rey et Germain Lefèvre-Pontalis, vice-présidents [illegible] secrétaire général; [illegible], maire de Gisors; l'abbé [illegible] de Gisors; Louis Aigoin, ancien trésorier de la Société; [illegible] secrétaire du Comité des Inscriptions parisiennes [illegible] de la Société de l'Histoire de Paris [illegible] secrétaire de la Réunion des Secrétaires généraux des [illegible] de Paris; M. Bernier, archiviste de l'Eure [illegible].

Environ soixante sociétaires étaient présents.

M. le Maire de Gisors a souhaité tout d'abord la bienvenue à la Société et a demandé à en faire partie. Son allocution a été couverte d'applaudissements.

M. Depoin, secrétaire général, a présenté le rapport annuel suivant sur la situation morale de la Société :

« Mesdames, Messieurs,

» Depuis notre dernière assemblée générale, de nouveaux et bien tristes vides se sont faits parmi nous. Nous avons perdu le dévoué trésorier qui, depuis le départ de M. Aigoin, maintenait à nos finances la bonne et sage direction qui les a toujours rendues prospères. M. Gustave Jouarre s'était retiré de bonne heure du notariat, pour se consacrer, non pas au repos, mais à des œuvres utiles. Il présidait plusieurs Sociétés et fit longtemps partie du Conseil municipal. Partout il sut se distinguer par son activité et son dévouement. Nous adressons à sa famille, si dignement représentée parmi nous par son fils, M. Léon Jouarre, et son beau-frère, M. Trinquand, l'expression de nos regrets et de nos respectueuses condoléances.

» D'autres collègues, nombreux et distingués, ont disparu cet hiver : M. Laurence, vice-président de la Commission des Hospices et du Conseil directeur de la Caisse d'épargne ; M. Seyès, libraire-éditeur ; M. Beaudoin, architecte ; M. Delacour, négociant ; M. Cobus, huissier honoraire ; telle est la part de la seule ville de Pontoise dans cette nécrologie.

» Au dehors, M. Haussmann, avocat et député de Seine-et-Oise ; M. Chauchat, conseiller à la Cour des comptes, propriétaire de l'Abbaye du Val qu'il avait restaurée ;

» L'abbé Baticle, curé de Delincourt, auteur d'une histoire de sa paroisse que nous avons éditée ;

» M. Camille Arnoul, maire de Saint-Ouen-l'Aumône ;

» L'abbé Donnio, chanoine titulaire, ancien curé d'Ecouen ;

» M. Charles Allez, propriétaire du château de Sainte-Marguerite, à Gisors ;

» L'abbé Ancourt, curé-doyen de Beaumont-sur-Oise.

» Vous vous associerez, Mesdames et Messieurs, aux témoignages de sympathie adressés par le Conseil aux familles de nos regrettés confrères.

» Si nous avons eu bien des tristesses, nous avons eu aussi des joies. Tout d'abord celle de voir notre président et l'un de nos administrateurs, qui représentent à la Chambre Gisors et Pontoise, recevoir des mains de leurs électeurs, à l'expiration de leur mandat public, une nouvelle investiture.

» Notre Société se tient soigneusement à l'écart de tout ce qui touche à la politique; mais il ne saurait nous être défendu de féliciter deux membres de notre Conseil d'un succès plus éclatant encore que leurs succès passés, et qui prouve quelles sympathies de plus en plus nombreuses ils ont su conquérir parmi les populations de nos deux chefs-lieux historiques. *(Applaudissements).*

» Une autre vive satisfaction pour nous a été de voir la part si importante prise cette année par nos collègues au Congrès des sociétés savantes, réuni à la Sorbonne. Leur activité s'est manifestée sur tous les points de son vaste programme, et n'a pas produit moins de douze communications.

» J'en cite la simple nomenclature sans me permettre, et pour cause, une appréciation critique sur les divers genres d'intérêt qu'elles ont présenté. (Voir p. 23 *suprà).*

» La mort de notre président avait, outre le profond chagrin que nous causait sa perte, jeté dans notre Conseil une certaine perplexité au sujet de notre installation. Mais Madame Fargues, nièce de M. Seré-Depoin, étant devenue propriétaire de notre siège social, s'est hâtée de nous informer qu'elle désirait continuer les traditions généreuses de son oncle en maintenant à l'hospitalité qu'il nous donnait son caractère absolu de gratuité. Vous vous unirez à nous pour exprimer à Madame Fargues notre vive reconnaissance. *(Appl.).*

» Aux excursions de Maule et des Andelys qui ont eu lieu l'an passé, succéderont bientôt une excursion à Mortemer et une promenade au Raincy. Pour cette dernière, nous pouvons compter sur l'appui de M. Clémencet, maire du Raincy, et de M. Hustin, secrétaire général de la Questure du Sénat; M. Louis Aigoin nous retracera, dans une causerie pleine de charmes, la genèse d'une commune au XIX[e] siècle.

» Quant à Mortemer, nous sommes assurés d'avance du succès qu'aura une excursion dans la belle forêt de Lions, avec M. Louis Passy pour guide.

» Nos imprimeurs ne sont pas restés inactifs. Le Conseil a décidé de donner moins de corps à chaque tome des Mémoires et à en rendre l'apparition plus fréquente. Nous voudrions la rendre bisannuelle dès que nos ressources le permettront.

» L'exercice actuel est déjà doté d'un volume de documents, le second tome du *Cartulaire de Saint-Leu-d'Esserent,* distribué par avance. Nous avons le plaisir de vous offrir aujourd'hui un volume supplémentaire de documents, la très élégante *Monographie du château de Vigny*, si luxueusement éditée et si richement illustrée. M. le comte Philippe Vitali a fait tous les frais de ce bel ouvrage et nous a fort aimablement autorisés à en prendre 500 exemplaires au seul prix du papier et du tirage. De ce chef la Société eût acquis

une publication splendide presque sans bourse déliée. Mais plusieurs de nos collègues ont tenu à réduire encore cette dépense si minime par un don généreux à notre caisse. Je vous propose de les unir dans nos remercîments à M. le comte Philippe Vitali. *(Appl.)*.

» J'ai le plaisir de vous informer que la municipalité de Mantes, entrant dans la voie suivie par la Commission des Hospices de Pontoise et par le Conseil municipal de cette ville, met à notre disposition une subvention annuelle pour coopérer à la publication des archives municipales, si intelligemment classées par notre confrère, M. Grave. La subvention est modeste, comme il convient à une débutante, mais avec la contribution proportionnelle de la Société, elle permettra, en deux ou trois exercices, de joindre à notre série documentaire un volume des plus intéressants : les délibérations d'un corps électif d'une commune importante au XIV[e] siècle.

» Nos collègues vont pouvoir jouir, dans les prochains exercices, des bénéfices de la mutualité en recevant une nouvelle série de publications documentaires d'un intérêt considérable. C'est le fruit d'un premier essai de fédération régionale qui vient d'être tenté avec le plus brillant succès.

» Sur l'initiative de la Commission des Antiquités et des Arts, et en particulier de M. le président Paisant, de MM. Dutilleux et Coüard, il s'est tenu à Versailles, les 14 et 15 juin, une *Conférence* — c'est le terme qu'on a choisi — des Sociétés historiques, littéraires, artistiques et scientifiques de Seine-et-Oise.

» Si le Congrès de la Sorbonne qui embrasse la France, ses colonies et ses protectorats, présente par son étendue et son importance assez d'intérêt pour motiver les communications de nos adhérents dans la proportion que j'indiquais tout à l'heure, à quel plus haut degré leur participation devait-elle être acquise à un congrès spécial aux Sociétés savantes du département ! Toutes celles-ci s'y trouvaient représentées, sans exception par leurs secrétaires généraux et par bon nombre de sociétaires. Plusieurs membres de l'Institut ont pris part à ses travaux.

» Un programme des mieux remplis a occupé ces deux journées. Je ne vous parlerai que de la section d'histoire et d'archéologie. Huit de nos collègues y ont pris la parole. M. Dutilleux a fait adopter un vœu concernant la continuation des *Inscriptions de la France*, de M. de Guilhermy, pour les communes de Seine-et-Oise non comprises dans l'ancien diocèse de Paris. M. Mareuse, avec sa compétence incontestée, a exposé dans un mémoire des mieux documentés les débuts et les étapes de la Cartographie de Seine-et-Oise, de Louis XIII jusqu'à nos jours. M. Coüard, dans une conférence improvisée et du plus vif intérêt, a indiqué les sources qui s'offrent

aux chercheurs d'histoire de notre région et les instruments de travail qu'ils peuvent utiliser. M. Grave a, dans une charmante causerie, démontré, en identifiant de nombreux héros des *Historiettes* de Tallement des Réaux, combien il est piquant de les compulser lorsqu'on veut écrire l'histoire anecdotique de Seine-et-Oise. M. Germain Lefèvre-Pontalis a remporté le plus vif succès en nous retraçant l'épisode du siège de Meulan en 1424, durant cette période où la Défense nationale soutint l'honneur de la France au milieu de désastres que n'avait pas encore fait oublier la merveilleuse épopée de Jeanne d'Arc.

» M. Fourdrignier nous a montré l'intérêt qu'au point de vue de l'histoire comparée de la céramique, offrent les résultats des fouilles de la Susiane mis en parallèle avec les documents que renferment nos musées de Sèvres et de Saint-Germain. Enfin votre secrétaire général avait été chargé de relever tout ce qui a été publié comme anciens textes sur le département et de signaler les cartulaires et inventaires d'archives restés inédits. Ses conclusions tendant à la constitution d'un comité pour la publication collective des documents primordiaux de l'histoire de Seine-et-Oise, ont eu la bonne fortune d'être non-seulement adoptées, mais réalisées *ipso facto*. En effet, ce comité devant se composer de l'archiviste départemental, du secrétaire général de la Commission des Antiquités et des Arts et des secrétaires des Sociétés historiques, la motion qui en provoquait l'institution était signée par tous les membres appelés à en faire partie.

» Cette fédération pour la publication des anciens textes choisira parmi les documents intéressant tout à la fois les diverses régions du département, trop importants pour qu'une Société isolée puisse les éditer, et relégués ainsi, malgré leur grand intérêt, dans les greniers de l'oubli.

» On se demande en parcourant certains de ces recueils, comme le *Liber testamentorum* de Saint-Martin des Champs, rempli d'actes du XIe siècle concernant Seine-et-Oise, comment de pareilles sources sont restées si négligées. Il est à prévoir que c'est dans ce fonds si précieux et si riche que la fédération ira puiser tout d'abord.

» Nous pensons qu'avec une cotisation de 50 centimes par membre et par an, les Sociétés de Seine-et-Oise — et celles de la Seine qui répondront à notre appel — constitueront un fonds suffisant pour imprimer tous les deux ans un volume de 100 pages grand in-4°, distribué gratuitement à tous les sociétaires. Il n'est pas douteux que les Conseils généraux de Seine-et-Oise et de la Seine n'accordent à cette œuvre des subventions. Le Comité des Travaux historiques et l'Académie des Inscriptions ont déjà témoigné leur désir d'encourager de si utiles contributions à l'histoire générale.

» Nous pouvons être assurés que notre œuvre sera l'objet de leur sollicitude. Dirigée par notre éminent archiviste départemental, elle ne pourra manquer d'être féconde et de venir accroître les avantages que tous nos collègues sont appelés à trouver dans une fraternelle union.

» Aux applaudissements unanimes de l'Assemblée, son président, M. Georges Picot, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales, a pris acte de l'offre faite par les délégués de la Société du Vexin de recevoir à Pontoise, en juin 1904, la seconde Conférence des Sociétés savantes du département. Notre assemblée d'alors brillera d'un singulier éclat, car plusieurs membres de l'Institut ont promis de se retrouver aux côtés du collègue tant estimé d'eux qu'est M. Louis Passy. Vos délégués n'ont pu sans orgueil entendre, de la bouche autorisée de M. Georges Picot, l'éloge public qu'il a cru devoir faire de notre rôle et de notre œuvre. C'est un bien précieux encouragement et qui nous rend fiers, assurés que nous sommes par les collaborations acquises, que notre avenir sera digne de ce qu'on a bien voulu trouver de méritant dans notre passé ». *(Applaudissements).*

M. Depoin présente également, au nom du Conseil, le rapport financier suivant qui est approuvé :

« Mesdames, Messieurs,

» La mort a frappé notre Trésorier il y a quelques semaines à peine. En raison de formalités à remplir par ses héritiers, et en l'absence d'un nouveau Trésorier qui va être désigné, le Bureau de la Société ne peut vous présenter une situation financière précise. Mais il peut donner l'assurance que la situation financière n'est en rien compromise par ce douloureux événement. Il vous demande cette année un blanc-seing pour la réception des comptes de M. Jouarre et la gestion des finances durant cet exercice. En laissant de côté toute indication sur l'excédent que pourra laisser l'année en cours, nous vous indiquerons le budget prévu pour 1903 :

RECETTES

Excédent de 1902	*mémoire*
Intérêts de fonds placés	57 fr.
Subvention du Conseil général	100
Subvention du Conseil municipal de Mantes . . .	50
Cotisations et droits d'entrée	2,800
Vente de publications	143
	3,150 fr.

DÉPENSES

Appointements de l'agent	600 fr.
Frais de bureau, expéditions, etc.	300
Impression des Mémoires	1,200
Impression des Documents	800
Souscription à 500 exemplaires du premier fascicule des Anciens textes de Seine-et-Oise	250
	3,150 fr.

L'Assemblée a voté des remercîments à Madame Fargues, qui veut bien continuer à la Société l'hospitalité gratuite que lui offrait M. Seré-Depoin, son oncle, et à M. le comte Philippe Vitali, qui a permis à la Société de disposer de cinq cents exemplaires de la *Monographie du Château de Vigny*, somptueusement éditée et illustrée avec autant de richesse que de goût. Tous les membres présents ont pu emporter ce superbe ouvrage.

L'assemblée a ensuite réélu quatre membres sortants du Conseil, MM. Aigoin, Lebas, Mareuse et Passy, et, à la place de M. Jouarre, a nommé M. Delvaux, notaire à Pontoise, qui lui succèdera comme trésorier.

La partie attrayante de la séance comprenait trois causeries qui ont eu le plus vif succès.

M. Auguste Rey a tracé la biographie mouvementée de Martial de Giac, une des victimes de la Révolution, qui entraîna avec lui à l'échafaud le courageux procureur communal de Saint-Prix, le paysan Gilquin, se dénonçant bravement pour essayer de le sauver.

M. Germain Lefèvre-Pontalis a fait revivre deux épisodes de l'histoire de Gisors: les conjurations françaises faites en 1435 et 1436 pour enlever cette place aux Anglais.

Enfin M. Louis Passy a esquissé en traits pleins de charme et de grâce la physionomie d'un magistrat gisorsien du XVI[e] siècle, Jean de la Viefville, qui présida le fameux *Pas d'armes de Sandricourt.*

Après la séance, M. Louis Passy a reçu dans son hôtel les sociétaires et leur a fait voir, outre de véritables richesses artistiques, les tours et les remparts de la seconde enceinte de Gisors, très précieux vestiges presque intacts du passé militaire de la ville.

La réunion avait été précédée d'un déjeuner de plus de quarante couverts au buffet de la gare, et d'une séance du Conseil d'administration.

Les membres de la Société du Vexin ont remporté de cette journée, favorisée par un brillant soleil, le meilleur souvenir.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 25 Octobre 1902

Présidence de M. Rey, vice-président

Sont admis comme sociétaires :

M. le Docteur Dardel, médecin, à Gisors, présenté par MM. Passy et Le Bret.

M. Damiaud, conseiller d'arrondissement et maire de Cormeilles-en-Vexin, présenté par MM. Bridoux et Depoin.

Le Conseil apprend avec regret la mort de MM. Fouyé, notaire honoraire, à Marines; Fessart, propriétaire, à Paris, et le comte Pozzo di Borgo, membres de la Société.

Des félicitations sont adressées à M. Berniquet, préfet de la Gironde, promu Conseiller d'État.

M. Aigoin annonce qu'il prépare un travail sur l'histoire du Raincy pour la prochaine séance que tiendra la Société au Raincy.

Sur la proposition de M. Mareuse, il est décidé que les publications de la Société porteront désormais au bas du titre, la seule indication des bureaux de la Société.

Sur la proposition de M. Rey, des remercîments sont adressés à M. Germain Lefèvre-Pontalis et à M. Depoin qui ont offert chacun une somme de cent francs pour aider la Société à supporter la charge supplémentaire imposée à son budget par l'adjonction, à la série des publications, de la *Monographie de Vigny*.

Le Conseil décide qu'après l'impression des tomes XXIV et XXV et de la Table dressée par M. Mareuse, il sera institué une nouvelle série imprimée sur un beau papier genre Hollande, ou sur papier d'alfa; des échantillons seront soumis au Conseil.

M. Henri Courteault, secrétaire de la Société des Études historiques, archiviste aux Archives nationales, a découvert un fragment de Chronique béarnaise mentionnant la mort à Pontoise, en 1317, de Gaston, comte de Foix, père de Gaston Phébus.

M. Plancouard fait hommage d'un *Mémoire sur un livre de ferme Vexinois*; M. Henri Mataigne d'une *Histoire d'Auvers-sur-Oise*. Remercîments.





GUSTAVE JOUARRE

La Société historique a eu le profond regret de perdre, le 14 mai 1902, l'un de ses plus anciens adhérents, M. Gustave Jouarre qui, depuis le 15 octobre 1884, remplissait, avec autant de dévouement que d'activité, les fonctions de trésorier, devenues vacantes alors par le départ de M. Louis Aigoin.

Après avoir, pendant une certaine période de sa vie, exercé le notariat à Pontoise dans l'étude où il remplaçait Léon Thomas, l'un des fondateurs de la Société, Gustave Jouarre, ayant cédé sa charge à son beau-frère, M. Trinquand, resta dans la ville pour s'y consacrer à des occupations littéraires, scientifiques et philanthropiques. Il était de toutes les œuvres utiles, de toutes les organisations officielles pour lesquelles il est fait appel à des concours gratuits et désintéressés. C'est ainsi que, pendant de longues années, Gustave Jouarre présida le Bureau d'assistance judiciaire, où sa compétence et son sens juridique élevé trouvèrent de continuelles occasions de se manifester.

Il fut appelé depuis à faire partie du Conseil d'administration des Hospices, du Bureau de bienfaisance, du Conseil d'administration du Collège, et, dès sa fondation, la Société d'encouragement aux Sapeurs-Pompiers le choisit pour président.

Dans toutes ces fonctions, souvent délicates, la prudence, l'intégrité, le souci de l'intérêt public guidèrent chacun de ses pas. Il en fut de même au Conseil municipal où la confiance de ses concitoyens l'appela à siéger en 1894.

Mais c'est surtout en faveur de la Société d'agriculture et d'horticulture de l'arrondissement de Pontoise, dont il fut élu président en 1892, que M. Jouarre consacrait la plus large part de ses loisirs si fructueusement employés. Nous ne pouvons mieux faire que d'emprunter quelques lignes à l'éloge funèbre prononcé, à l'Assemblée générale du 15 juin 1902, par M. Dubois, vice-président de la Société d'horticulture.

La mort aussi subite qu'imprévue de notre cher et distingué président, M. Jouarre, nous plonge dans la douleur et nous prive de cette direction si habile, si sûre et surtout si dévouée à laquelle depuis de longues années déjà, nous étions habitués.

Il est inutile n'est-ce pas, mes chers collègues, de rappeler la situation critique dans laquelle se trouvait notre Société, lorsque M. Jouarre voulut bien, en 1892, assumer la responsabilité de la présider.

Sous l'heureuse gestion de M. Jouarre, aidé par des secrétaires généraux comme M. Buquet auparavant et M. Goux aujourd'hui, nous pouvons dire que la Société d'agriculture et d'horticulture de Pontoise a atteint son apogée.

Contrairement à la coutume établie en pareille circonstance, nous n'avons pu, comme nous l'aurions désiré, rappeler les innombrables services rendus par cet homme de bien ; nous avons dû nous incliner et respecter la volonté et la décision prise par sa famille éplorée ; mais il m'a semblé qu'ici, chez nous, en Assemblée générale, mon premier devoir était de rappeler le souvenir du cher absent, pour toujours hélas !

Qui de nous ne se souvient de la belle cérémonie où lui fut remise la croix du Mérite agricole que M. le Ministre de l'Agriculture lui

avait accordée, et au cours de laquelle notre collègue, M. Caffin avait si bien rappelé ses mérites ?

Toute l'administration, M. le Sous-Préfet, le Maire de la ville et ses Adjoints, les députés et grand nombre de notabilités avaient tenu à s'associer à cette touchante démonstration de reconnaissance envers M. Jouarre.

Nous avions pensé que l'étoile d'honneur devait ensuite et après dix années de travail opiniâtre au service de la Société, couronner l'œuvre, mais la mort jalouse en a décidé autrement.

Le deuil reste dans nos cœurs et notre Conseil d'administration, à l'unanimité, a décidé que la place de M. Jouarre demeurerait vide jusqu'à la fin de l'année ; ce sera, je crois, la meilleure manière de conserver pur et intact le souvenir de celui que nous avons perdu et que nous pouvons appeler le père de la Société d'Agriculture et d'Horticulture de l'arrondissement de Pontoie.

Conformément à ce désir, la Société d'horticulture a laissé vacant, jusqu'en 1903, le fauteuil présidentiel. C'est seulement aussi après plusieurs mois que la Société historique a pourvu au remplacement de son trésorier, qui a laissé parmi nous le souvenir d'un collègue expérimenté et d'excellent conseil, en même temps qu'affable et serviable à tous.



Signature de M. JOUARRE

En dehors de la notice qu'elle consacre à ceux de ses administrateurs qu'elle a perdus, la Société historique est dans l'usage de conserver dans ses Mémoires leur souvenir par l'image, à l'aide soit de la photographie, soit de la photogravure. Nous eussions souhaité pouvoir agir de même à l'égard de Gustave Jouarre. Malheureusement nous n'avons pu nous procurer un document photographique suffisant pour permettre l'établissement d'un nouveau cliché, ou l'exécution d'un dessin.

Nous nous bornons donc, ayant coutume de joindre au portrait des administrateurs défunts leur signature, à reproduire ici celle de notre regretté trésorier.



EXCURSION AUX ANDELYS

Un temps à souhait a favorisé la promenade de la Société historique aux Andelys le jeudi 8 août 1901. Bien que cette excursion, retardée en raison des élections au Conseil général, ait eu lieu à une époque de l'année où bon nombre de nos confrères ont quitté le pays pour quelque villégiature, quarante-cinq convives remplissaient à midi la trop petite salle du pittoresque *hôtel du Grand-Cerf*.

Arrivés pour la plupart en voitures de la gare de Saussay, les excursionnistes visitèrent aussitôt la belle et vaste église de Notre-Dame, ancienne collégiale construite au XIIIe siècle, agrandie et embellie au XVIe, et dont l'architecture, les sculptures, les vitraux, les tableaux présentent autant de sujets d'étude du plus grand intérêt. M. le chanoine Frémont, curé-archiprêtre, voulut bien nous faire les honneurs du monument, dont notre savant confrère M. l'abbé Blanquart, ancien vicaire de Notre-Dame, nous raconta l'histoire artistique. Dans la cour de la sacristie, nous vîmes une série de sculptures fort curieuses et assez peu connues, provenant du tombeau des Le Picart qui faisait partie de la clôture du chœur.

Au déjeuner avaient accepté de prendre part M. Bourgoin, sous-préfet; M. Milliard, sénateur de l'Eure, conseiller général des Andelys, ancien garde des sceaux; M. Coulouma, premier conseiller municipal, délégué par la municipalité, et quelques habitants des Andelys justement fiers du passé et des monuments de leur vieille cité.

Au nombre des excursionnistes venus des différents points de la région, se trouvaient M. Louis Passy, député de l'Eure, membre de l'Institut, président de la Société; M. Germain Lefèvre-Pontalis, vice-président; M. Joseph Depoin, secrétaire général; MM. Henri Lebas, archiviste; Mallet, secrétaire-rédacteur; Le Seure de Senneville, archiviste adjoint; M. Jules

Lair, membre de l'Institut, et Madame Jules Lair, venus le matin de Paris en automobile; Madame Henri Vever et Mlle Vever; Mlles Bérenger; M. le comte Le Couteulx de Canteleu, le veneur si connu, conseiller général d'Étrépagny; M. le comte Estève, maire d'Heudicourt; M. et Madame Neppel; M. et Madame Henri Robin; M. l'abbé Blanquart, curé de la Saussaye; M. l'abbé Lucas, curé de Dampsmesnil; M. des Forts, archiviste-paléographe; M. Louis Régnier; MM. Fournez, docteur Le Pileur, Valentin de Courcel, Ermel, Armand de Visme, Lanctin, Anxionnat, etc.

Notre président, M. Louis Passy, se leva au dessert pour remercier, en termes chaleureux, tous ceux qui avaient répondu à son appel.

Après une visite au musée, installé dans l'Hôtel-de-Ville, qui occupe lui-même l'emplacement de la maison de Thomas Corneille, démolie à l'exception de l'escalier, le programme comportait une séance historique et littéraire, pour laquelle M. le Maire des Andelys avait bien voulu mettre à notre disposition l'une des plus vastes salles de la maison commune. Au bureau prirent place, avec M. Louis Passy, MM. Bourgoin, Coulouma, Milliard, le comte Le Couteulx, Brizemeure, inspecteur primaire, G. Lefèvre-Pontalis et J. Depoin.

On trouvera plus loin les deux communications entendues à cette séance, d'abord le discours-causerie de M. Louis Passy, rappelant le but et l'œuvre de la Société, constatant qu'elle avait pris possession du Vexin normand et passant en revue les multiples souvenirs historiques des Andelys; puis la brillante conférence où M. Germain Lefèvre-Pontalis a fait revivre l'héroïque et attachante figure du sire de Barbazan, le « Régulus du Château-Gaillard », l'un des plus vaillants, bien que des plus injustement oubliés, parmi les coopérateurs de Jeanne d'Arc.

L'ascension et la visite du Château-Gaillard, rendues singulièrement intéressantes par les explications de M. Jules Lair, de M. Régnier et de M. Delaboissière, architecte aux Andelys, furent le clou de la journée. Mais nous n'avions garde d'oublier Saint-Sauveur du Petit-Andely, très élégant édifice du XIIIe siècle, bien complet et bien homogène, dont nous admirâmes le style si pur et les parfaites proportions. Le curé de cette jolie église, M. l'abbé Aubé, nous fit l'accueil le plus aimable et doit partager notre reconnaissance avec tous ceux de ses concitoyens qui, en grand nombre, voulurent bien, au cours de cette agréable journée, nous prodiguer des marques de sympathie.



DISCOURS DE M. Louis PASSY

Mesdames, Messieurs,
Mes chers Confrères,

En choisissant cette année pour la première excursion que vous faites sous ma présidence, la ville des Andelys, célèbre à tant de titres dans l'histoire du Vexin normand, nous avons voulu donner à notre réunion un caractère tout particulier. Vous connaissez l'origine et le but de notre compagnie. Il faut les redire. Un homme d'une grande énergie et d'un parfait dévoûment, Seré-Depoin, soutenu par notre infatigable secrétaire général, M. Joseph Depoin, et par quelques-uns de leurs amis, fondèrent à Pontoise, il y a déjà vingt ans, une Société historique et archéologique, dite de Pontoise et du Vexin. Notez qu'ils ne dirent pas dans les statuts société du Vexin français seulement; ils dirent du Vexin, c'est-à-dire du Vexin français et du Vexin normand. Mais après avoir fait un coup d'audace, en englobant tout le Vexin dans son ambition présente et future, la Société siégeant à Pontoise eut la prudence et l'habileté de ne pas se heurter contre la Société d'agriculture, sciences, arts et belles lettres du département de l'Eure. Elle se borna à des incursions victorieuses à Gisors et à Saint-Clair, sur les limites des deux Vexins, faisant des recrues importantes et s'attirant de chaudes sympathies. Elle semblait attendre que des occasions favorables lui permissent de s'introduire dans cette partie du Vexin qui est l'arrondissement des Andelys.

L'occasion parut être la mort de notre regretté président, Seré-Depoin. Nos confrères pensèrent que l'homme de Gisors, le représentant autorisé de l'arrondissement des Andelys, était

désigné pour annexer scientifiquement le Vexiu français au Vexin normand. La tâche était périlleuse et délicate, mais elle était belle ; et comme j'entrevoyais l'espérance d'achever l'œuvre commencée, il y a tant d'années, j'acceptai. Dès lors, il convenait de rendre aussitôt visite à la ville des Andelys, qui dispute à Gisors, dans l'histoire, le premier rang de la célébrité, mais qui, aujourd'hui, dans l'ordre administratif, occupe le premier rang, sans que Gisors en soit jaloux.

Voilà les sentiments que nous apportons en hommage à la municipalité des Andelys. Voilà les desseins secrets d'une expédition qui a pour objet d'honorer la ville de Sainte-Clotilde, de Richard Cœur-de-Lion et du Poussin.

Le programme de cette année m'invite à vous faire, non pas un discours, mais une causerie. Or, causerie est un mot vague et charmant qui permet à la pensée de voler à travers les siècles et de ne pas se fixer dans les détails d'un sujet déterminé. Causerie, c'est la suite des propos échangés dans nos excursions, suivant les souvenirs qui s'offrent à nous. Causons donc un moment, et figurons-nous, si vous le voulez bien, que nous allons parcourir les Andelys en touristes de l'année 1650. Je choisis cette période du XVII[e] siècle, parce que nous aurons l'honneur de saluer à notre passage les souvenirs du Poussin et des deux Corneille.

La fontaine Sainte-Clotilde mérite nos premiers hommages ; son origine se perd dans la nuit des temps. Les Véliocasses, les ancêtres des hommes du Vexin, étaient un peuple de chasseurs et de pêcheurs. Ils ont dû venir dans la vallée du Gambon, jusqu'à la Seine, et se grouper autour de la fontaine vénérée. La légende raconte, et les vitraux de l'église Notre-Dame représentent le miracle de la fontaine Sainte-Clotilde. Sainte-Clotilde élevait en ces lieux un monastère de filles ; le vin venant à manquer, elle se mit en prière : demanda au ciel que l'eau pour les ouvriers du monastère eût la force et le goût du vin ; ses vœux furent exaucés et la fontaine gauloise fut sanctifiée.

Le monastère de Sainte-Clotilde fut détruit par les Normands, on l'a dit, et je le crois ; mais la fontaine coula toujours et les siècles n'ébranlèrent pas la foi des populations dans l'intervention miraculeuse de Sainte-Clotilde.

C'en est fait : les Normands sont triomphants ; ils occupent la Seine. Malheur aux campagnes qui avoisinent le cours du fleuve ; la désolation est partout. Le roi des Francs est obligé d'abandonner les populations et les territoires de la Neustrie qu'il ne peut plus défendre. Francon, archevêque de Rouen, négocie un traité qui est conclu en 912 à Saint-Clair entre Charles le Simple

et Rollon. L'Epte servira de frontière entre la Normandie et la France, entre le Vexin normand et le Vexin français.

Parmi les donations solennelles faites par Rollon à l'archevêque de Rouen, se trouvaient de grands domaines dans le Vexin normand. Je suis convaincu que ces grands domaines étaient le domaine d'Andely et celui de Gisors, et je note que, par un singulier hasard, les ducs de Normandie élevèrent précisément sur les terres rachetées de l'archevêque de Rouen les redoutables forteresses de Gisors et du Château-Gaillard.

En effet, voici les murailles dont les restes nous prouvent que la vieille ville des Andelys fut fortifiée et qu'elle subit le contre coup des luttes séculaires des rois de France et d'Angleterre. Au bout de cent ans de luttes et de traités, le drame tire à son dénouement. Le roi de France s'est emparé de Gisors; le roi d'Angleterre lui répond en élevant ce Château-Gaillard dont nous allons tout à l'heure contempler les ruines magnifiques.

La fortune se déclare : Philippe-Auguste reste vainqueur : la Normandie appartient à la France.

Dirigeons nos pas vers l'église Notre-Dame des Andelys et n'oublions pas que nous sommes des touristes vers 1650. Nous arrivons au bon moment.

C'est du XIIIe siècle que paraît dater la majeure partie du monument, c'est-à-dire le grand portail, la nef, le chœur et les bas-côtés; mais c'est du XVIe siècle que datent le portail sud et le portail nord, et, un peu plus tard, les chapelles méridionales et au XVIIe siècle les chapelles septentrionales. Puisque l'église a été restaurée en 1860, étudiez-la et admirez les riches vitraux de la Renaissance, les tableaux de Quintin Varin, le maître du Poussin, le sépulcre, les tapisseries, le buffet d'orgue sculpté qui date aussi du XVIe siècle, et qui, retrouvé récemment, a été établi sous les auspices de M. l'archiprêtre Frémont et de M. Morin, trésorier de l'église. Les Andelys prirent part au grand mouvement artistique de la Renaissance, et je n'en veux d'autre preuve que le manoir dit Hôtel du Grand-Cerf, dans lequel nous venons de déjeuner et qui, bâti à côté de l'église, sous François Ier, par Nicolas du Val, sieur de Viennois, est demeuré par excellence l'attraction des voyageurs.

Au XVIIe siècle, on voyait encore, non loin de Notre-Dame, l'église de Sainte-Marie-Madeleine, qui fut adjugée et détruite pendant la Révolution, puis le couvent des Ursulines, sur la grande place, et le couvent des Capucins, dont aucune trace ne reste dans la ville.

Nous voici sur la grande place. Des bâtiments fort mal aménagés au milieu servaient de halle. Le commerce du blé prospérait

cependant et était assez actif, grâce aux moulins placés sur le Gambon.

Mais quel est donc ce manoir de construction massive avec sa haute toiture en ardoises, et si vous entrez dans la cour, voyez son escalier de pierre en tourelle ? C'est la demeure de Mathieu de Lampérière, lieutenant au présidial d'Andely. Il avait épousé Marguerite Tisserant, cousine du savant Turnèbe qui était mort en 1598. Il avait deux filles, Marie et Marguerite, qui devaient épouser Pierre et Thomas Corneille. Fontenelle a raconté le mariage de Pierre, mariage que l'amour avait préparé et que le cardinal de Richelieu enleva d'autorité à la mauvaise volonté de Mathieu de Lampérière.

Ducis a fait sur le double ménage de nos poètes normands des vers souvent répétés :

Les deux maisons n'en faisaient qu'une,
Les clefs, la bourse était commune ;
Les femmes n'étaient jamais deux.
Tous les vœux étaient unanimes,
Les enfants confondaient leurs jeux,
Les pères se prêtaient leurs rimes.

Et les notaires des Andelys se sont chargés de confirmer ces vers et de nous transmettre les actes qui enregistrent les suites du double mariage des Corneille.

Thomas recueillit des biens ou des rentes à Forêt-la-Folie, Vesly, Bacqueville, Mussegros, Harquency, Tourny, Villers, Mantelle : des bois étendus qu'on appelait « La Paix des Andelys » et finalement la demeure des Lampérière. On cite encore le triége des Corneille. C'est dans la maison des Lampérière, devenue la sienne, que Thomas Corneille se retira pour y mourir, quand vinrent, avec l'âge et les infirmités, les embarras de la pauvreté.

Sans beaucoup d'imagination et en reprenant l'inventaire dressé à la mort de Thomas, on peut reconstituer la grande pièce recouverte de tapisseries de Bergame, où se tenait ce bon vieillard dont la tête était couronnée de longs cheveux blancs. Il nous apparait dans son grand fauteuil ou dans son grand lit de noyer avec baldaquin, tantôt revêtu de son unique vêtement de drap, tantôt enveloppé dans sa robe de chambre de toile peinte. On montrait encore cette grande pièce, il y a quelques années. Il y mourut dans la nuit glaciale du 5 décembre 1709 et fut inhumé dans l'église collégiale de Notre-Dame d'Andely. L'hôtel de ville s'élève aujourd'hui sur l'emplacement de la maison des Lampérière et, quand vous monterez l'escalier du musée, rappelez-vous que vous foulez à vos pieds le grand escalier tournant de la maison des Lampérière et des Corneille.

Mais, me direz-vous, où trouver la maison du Poussin? Hélas, la maison est détruite! Mais venez à Villers et, tout en cheminant, je vous raconterai l'histoire de « l'enclos Poussin ». Honorer le lieu de naissance de nos grands hommes fait partie de nos statuts.

Vous savez que Nicolas Poussin naquit en juin 1594 dans une pauvre chaumière qui faisait partie d'un petit bien qui prit de très bonne heure le nom « d'enclos Poussin ».

La chaumière fut complètement brûlée en 1777 et il ne resta plus que les fondations de la maison et une porte cochère que notre grand peintre Léon Cogniet a dessinée. En 1840, l'enclos fut mis en vente et acquis par mon père, Antoine Passy : il m'appartient. Dans une fête mémorable, le 15 juin 1851, les Andelys élevèrent au Poussin, sur la grande place, la statue que vous avez admirée. Les artistes qui assistaient à cette séance : Horace Vernet, Cogniet, Couderc, Schnetz, vinrent à Villers et conseillèrent à mon père de débarrasser ce terrain des décombres qui n'avaient que la mélancolie des ruines pour se défendre contre une sorte d'accusation d'ingratitude.

Je serais heureux, si je pouvais renouveler la manifestation de 1851 et faire revivre le souvenir du Poussin dans le lieu de sa naissance. Pour faire cela, il faudrait associer à mon projet la ville des Andelys, sans qu'il lui en coûtât rien. L'État ne peut guère donner à un particulier un buste de notre grand homme; mais il pourrait, si la municipalité voulait bien le demander, en faire présent à la ville des Andelys. De mon côté je me chargerais volontiers des frais du monument commémoratif; de telle sorte que, dans le hameau et dans la ville, on retrouverait sous la forme consacrée, les traits de notre Poussin et le témoignage d'une admiration que lui ont vouée ses compatriotes, et comme vous êtes du Vexin, mes chers confrères, vous êtes ses compatriotes. Vous m'aiderez de vos vœux.

Mon voyage à Villers est fait. J'ai longuement causé avec vous, trop longtemps peut-être de l'enclos Poussin; mais enfin, que voulez-vous, le Poussin est la vraie gloire des Andelys, et, puisque nous faisions une excursion dans les Andelys du dix-septième siècle, j'étais bien obligé de vous enlever pour quelques instants à une ville où la statue du Poussin n'existait pas, et de vous conduire au « Clos Poussin » pour vous parler du Poussin lui-même.

Il est temps de sortir du Grand-Andely, au dix-septième siècle, encore entouré de ses vieilles murailles et de gagner le Petit-Andely par cette vieille route, le long du coteau, d'où nous voyons le vallon où s'établira le chemin de fer. L'église Saint-Sauveur est très intéressante. Elle date du XIIIe siècle, et, par son

ancienneté, elle est plus complète que celle de Notre-Dame d'Andely.

Au XVIIe siècle le Petit-Andely était en décadence, les murailles qui le reliaient au Château-Gaillard tombaient de tous les côtés et l'ancien prieuré de Saint-Jacques continuait son œuvre de charité en installant, en 1640, une communauté hospitalière composée de dix-huit sœurs.

Et nous montons au Château-Gaillard. Là, ce n'est pas seulement la destruction par le temps, c'est la destruction volontaire par ordre du roi de France. Après la guerre de la Ligue, les châteaux de Normandie étaient devenus des repaires de brigands : Henri IV ordonna de les démolir : Richelieu fit découronner le donjon du Château-Gaillard. Thomas Corneille écrivait à la fin du XVIIe siècle : « le Château-Gaillard est en ruines ». Dans quelques instants, vous allez en juger vous-mêmes et nos archéologues dissertant sur la grande forteresse de Richard Cœur-de-Lion troubleront à peine le silence de ses gigantesques ruines. Les fossés, sont en parties comblés ; les courtines démantelées ; la grande tour abattue, les tourelles ont perdu leurs toits aigus et leurs girouettes armoriées ; le Château-Gaillard finit par être une carrière où puisèrent longtemps les habitants de la ville des Andelys.

Allez, venez, vous chercherez en vain les traces du célèbre siège de cette forteresse par Philippe-Auguste, le cachot où notre ami, Germain Lefèvre-Pontalis, doit vous montrer un Regulus normand, le sire de Barbazan. Vous chercherez en vain les appartements où fût étranglée, par ordre du roi son mari, Marguerite de Bourgogne ; mais vous trouverez sur les ruines cet œillet sauvage qui semble être le compagnon de nos vieux donjons, de la terre et des pierres, vous porterez vos regards sur le panorama qui se déroule sous vos yeux. Vous tomberez en admiration sur ces rives de la Seine, témoins de notre histoire et peut-être, écoutant ma voix, vous sortirez du rêve de vos souvenirs, en pensant à un Andelysien qui monta plus haut que nous encore, qui, le premier, en ballon, traversa le Pas-de-Calais et qui passa sa vie à s'élever dans les airs jusqu'à ce qu'il retombât mort sur le sol. C'est l'histoire de notre illustre aéronaute Blanchard, la renommée des Andelys au XVIIIe siècle.

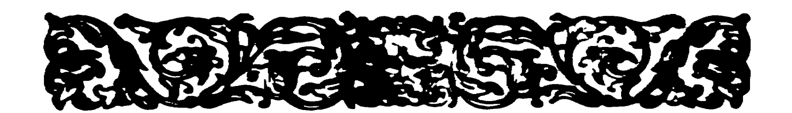
Et puis la beauté du spectacle vous saisira de nouveau ; vous ne penserez plus à lui, à ses ballons qu'il croyait pouvoir diriger avec la confiance des innovateurs audacieux qui travaillent aujourd'hui à la navigation aérienne. Vos regards retomberont sur le Petit-Andely, sur le magnifique hôpital qui rappelle l'inépuisable générosité du duc de Penthièvre. Lui aussi eut ses jours de popularité et mérita les honneurs de la postérité. Vous ne me

refuserez pas, mes chers confrères, d'associer son nom vénéré à ceux que je vous ai signalés.

J'ai rattaché tour à tour, suivant vos traditions et vos méthodes, le souvenir de nos grands hommes à la vue des monuments, la fontaine de Sainte-Clotilde, le Château-Gaillard, les églises des Andelys, l'enclos et la statue du Poussin, la maison des Lampérière, l'hôpital du Petit-Andely.

C'est qu'en effet notre rôle, notre devoir est de donner la vie aux monuments du passé en les associant aux évènements qu'ils ont vu s'accomplir, au souvenir des hommes qui les ont faits et qui pour ainsi dire les ont vécus. Nous ne cédons pas au simple plaisir de la curiosité, nous rendons hommage et justice aux générations qui nous ont précédé et qui par leurs actes ont préparé l'histoire des pays que nous aimons.





LES CLOCHERS ROMANS

du Vexin Français et du Pincerais

Pour tracer les limites de ces deux régions de l'Ile-de-France, le mieux est peut-être de chercher celles des divisions ecclésiastiques dont elles dépendaient. Le Vexin français formait un archidiaconné de l'archevêché de Rouen, et se subdivisait en quatre doyennés : ceux de Magny, de Chaumont-en-Vexin, de Pontoise et de Meulan.

De trois côtés, il possédait des frontières naturelles parfaitement déterminées : à l'ouest, l'Epte qui le séparait du Vexin normand; au sud, la Seine; à l'est, l'Oise, puis son affluent le Sausseron et son sous-affluent le ru de Frouville.

A partir de la source de ce ruisseau, à quelque distance d'Amblainville, la frontière qui séparait le Vexin du Beauvaisis était arbitraire. Passant à peu de distance à l'ouest de Méru, elle englobait Ressons-l'Abbaye; puis s'infléchissant au nord-ouest, rejoignait l'Epte à quelque distance au-dessus de Talmontiers.

Le Pincerais, situé en face du Vexin français, mais de l'autre côté de la Seine, était formé par l'archidiaconné du Pincerais, se subdivisant en doyennés de Mantes et de Poissy. Il dépendait de l'évêché de Chartres. Quittant la Seine au-dessous de Saint-Germain, la limite du Pincerais laissait cette localité, ainsi que

Marly et Villepreux, à l'archevêché de Paris, entourait Trappes, passait un peu au nord de Rambouillet, touchait presque Nogent-le-Roi, et alors se redressant vers le nord-ouest, tombait sur l'Eure à six kilomètres au nord de Dreux. Elle suivait cette rivière jusqu'à Bueil, la quittait et aboutissait à la Seine à Port-Villez, juste en face l'embouchure de l'Epte (1).

Cette partie de l'Ile-de-France, couverte de riches cultures, au ciel clair, aux larges horizons, sillonnée de profondes vallées aux ombres épaisses et aux contours pittoresques, est parsemée de monuments qui témoignent d'une renaissance importante d'archéologie religieuse de l'époque romane.

Cinquante-neuf clochers, construits aux XIe et XIIe siècles, sont les preuves que nous pouvons encore admirer de cette rénovation.

Un illustre archéologue (2) a dit, en parlant du Vexin et pays voisins : « Les clochers à tour centrale du XIIe siècle sont fort rares dans cette partie de la France, dévastée par les guerres de la fin du siècle, aussi celui de Vernouillet mérite d'être étudié avec attention (3) ». Suit une description détaillée avec plans et coupe. L'écrivain mentionne aussi celui de Limay, « lourd encore, soumis aux traditions romanes est cependant un des premiers pas faits dans la voie nouvelle ». Nous ne pouvons nous empêcher de regretter que Viollet-le-Duc ait négligé les autres témoins. Les décrire en détail serait fastidieux et obligerait à de continuelles redites; nous allons plutôt essayer de les classer, de mettre en lumière les caractères principaux qui les distinguent d'une manière générale, ainsi que la ressemblance qu'ils ont entre eux; nous essayerons ensuite de déterminer la date exacte de l'édification d'une partie d'entre eux, et rechercherons le haut personnage qui s'intéressa à leur construction.

Quelques-uns de ces clochers appartiennent au style roman primitif; tels Reilly, Brueil, Arthies, Boubiers, Banthelu, Omerville et quelques autres encore; mais le plus grand nombre est du

(1) Cf. DUTILLEUX : *Topographie ecclésiastique de Seine-et-Oise*. 1874. Les cartes administratives du XVIIIe siècle donnent à ces pays des limites qui s'écartent un peu en certains points de celles qui sont déterminées par les subdivisions ecclésiastiques, notamment du côté de Gisors.

Cf. la carte manuscrite du Vexin, dans le registre du *président Chevalier* : Archives municipales de Pontoise, fond de La Forest.

Nesles-la-Vallée dépendait de l'évêché de Beauvais, Jouy-le-Moutier de celui de Paris. Malgré cela, nous avons relevé leurs églises romanes dans ce travail, parce que ces deux localités rentrent dans les limites géographiques du Vexin français.

Le Vexin et le Pincerais correspondent de nos jours à l'arrondissement de Mantes en entier, la moitié de ceux de Pontoise et de Versailles, et une notable partie de ceux de Rambouillet, Dreux et Beauvais.

(2) VIOLLET-LE-DUC : *Dictionnaire de l'Architecture française*, vol. III, p. 321.

(3) Nous reviendrons plus loin sur cette question de Vernouillet.

milieu du XII[e] siècle. Ces derniers présentent tous les caractères du roman ayant atteint son plus haut point de perfection et prêt à faire place au style ogival.

Toutefois, cette nouvelle forme architectonique ne se rencontre que comme accessoire dans la partie supérieure de quatre de ces clochers. Nous ne parlons pas, bien entendu, de ceux qui, ainsi que nous le dirons plus loin, appartiennent notoirement à diverses époques, et ont subi des remaniements à l'intérieur.

Les nefs qui furent contemporaines de ces clochers ont sans doute été moins bien construites, ou jugées insuffisantes par rapport à l'accroissement de population, car elles ont presque toutes fait place à des productions mélangées d'ogival des diverses époques et de la Renaissance, qui ne sont pas toujours heureuses.

Cinquante-six portails ou petites portes latérales, des absides, chœurs, transepts et nefs, rappellent encore ces anciens sanctuaires (1).

En tous cas, les architectes qui construisirent à l'ombre de ces flèches des églises postérieures, eurent le bon esprit de les respecter et même de n'y apporter aucune modification qui en changeât le cachet primitif.

La description de quelques-uns de ces clochers a été faite dans les bulletins de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise et dans les mémoires de la Société historique et archéologique du Vexin (2). Une classification est jointe à l'un des plus remarquables de ces travaux (3).

Elle mentionne dix-neuf clochers, dont sept situés hors du Vexin.

(1) Ces restes de l'art roman ont fait l'objet d'une de nos communications au Congrès des Sociétés savantes de Bordeaux en 1903, sous ce titre : L'ART ROMAN DANS LE VEXIN FRANÇAIS ET LE PINCERAIS.

(2) E. GRAVE : *Arthies et Omerville*, Mém. de la Soc. hist. du Vexin, t. XIV, p. 49 et 55.

Gadancourt, notice inédite par LE BARON DE BOURY, Mém. de la Soc. hist. du Vexin, t. II, p. 22 et 55. L'auteur place la construction de ce clocher en 1147-49, pendant la croisade à laquelle assistait Galeran II. Ce en quoi il est en contradiction avec Lévrier. (Voir plus loin p. 16.)

Notice archéologique sur l'Eglise de Santeuil, par Eugène LEFÈVRE-PONTALIS, ibid., t. X, 1886.

Cf. également : Bulletin de la Commission des Antiquités de Seine-et-Oise, EUG. LEFEBVRE-PONTALIS, *Monographie des Eglises de Juziers, Epone, Gassicourt, Hardricourt.*

Léon PLANCOUARD, *Monographie de l'Église d'Arthies et de Banthelu.*

Les ouvrages suivants donnent aussi des renseignements précieux, malheureusement limités au département de l'Oise :

GRAVES, *Notice archéol. sur le département de l'Oise*, 1856.

FRION, *Précis statistique sur le canton de Chaumont.* 1859.

PIHAN, *Esquisse descriptive des Mon. hist. dans l'Oise*, 1889.

WOILLEZ, *Répertoire archéologique du département de l'Oise*, 1864.

(3) *Description du clocher de Bouconvillers*, par Louis RÉGNIER, Mém. de la Soc. hist. du Vexin, t. XI, 1880, p. 7 et suivantes.



Enfin, nous croyons que les clochers romans dont la flèche a été détruite, mais dont la tour qui les supportait est encore debout, méritent d'être étudiés.

La classification que nous proposons repose justement sur cette distinction.

SÉRIE A

Clochers complets comprenant la tour et la pyramide de pierre. (Voir les planches à la fin de l'ouvrage.)

1re DIVISION : TOUR CARRÉE

Boubiers, Saint-Gervais-lès-Magny, Tessancourt, Gaillon, Reilly, Gadancourt, Hardricourt, Courcelles-lès-Pontoise, Limay, Vernouillet, Jouy-le-Moutier, Santeuil, Ennery, Nesles-la-Vallée. (Fig. 1 à 14.)

De clochers-porches, semblables à celui de l'extrémité occidentale de l'église de Poissy, il n'est plus question dans les sanctuaires romans du Vexin et du Pincerais.

Leurs tours sont toutes centrales (1), c'est-à-dire placées à l'intersection du chœur, de la nef et du transept.

Leur base, rez-de-chaussée ou partie qui repose directement sur le sol, est d'une structure variable, selon l'époque de construction. Les plus anciennes, celles du XIe siècle, consistent : soit en deux pans de muraille, épais d'environ un mètre, orientés de l'est à l'ouest et percés de petites ouvertures souvent postérieures; soit en quatre piliers de maçonnerie carrés, n'ayant pour tout ornement qu'une mince corniche chanfreinée. Ces piliers carrés à petite imposte constituent un des caractères fondamentaux de l'art roman primitif de nos contrées; on les rencontre souvent dans les nefs, les bas-côtés et les carrés de transepts.

Telles sont les bases des clochers de : Boubiers, Banthelu, Brueil, Condécourt, Épone, Fay-les-Étangs, Lierville, Fontenay-Saint-Père, Gassicourt, Frémécourt, Gadancourt, Limetz, Omerville, Reilly, Sénots, Sérans, Follainville. Parfois, comme à Feucherolles, à Arthies, à Courcelles-lès-Pontoise, à Tessancourt, à Fleury, à Orgeval, à Cormeilles-en-Vexin, des colonnes aux lourds chapiteaux sont engagées dans les piliers carrés ou dans les pans de muraille.

Les bases des autres clochers dénotent une facture plus soignée; elles consistent en quatre faisceaux de colonnettes en nombre variable, ornées de chapiteaux rustiques, mais assez variés, parmi

(1) Les clochers de Limay, Bourdonné, Frémécourt, Juziers, Lierville, Nesles-la-Vallée et Davron font seuls exception à cette règle. Ils sont placés sur le transept sud. Celui de Follainville est au nord de l'église actuelle; celui de Crespierres est actuellement au-dessus du chœur, qui a été installé dans le rez-de-chaussée du clocher; mais il est aisé de voir que ce clocher a été autrefois sur le croisement.

lesquels on rencontre principalement de larges feuilles d'eau embrassant un quart de la corbeille et terminées par une légère volute, des palmettes, quelquefois des dessins géométriques, des entrelacs, des têtes, des rinceaux. Les chapiteaux historiés sont rares (1).

Au-dessus de ces infrastructures étaient, *à l'origine*, des arcs en plein cintre. Une voûte romane d'arêtes, ou une voûte en berceau, couvrait le rez-de-chaussée. Quelques-uns n'avaient peut-être qu'un simple plafond.

Le premier étage était, comme nous l'allons voir, tantôt carré comme le rez-de-chaussée de la tour, tantôt octogonal.

Or, quand on considère les tours actuellement existantes, on constate que si les colonnes romanes, les pans de murailles et les piliers carrés sont encore debout dans la majorité de leurs rez-de-chaussées, les arcs plein cintre qui les couronnaient autrefois ont fait souvent place à des arcs d'ogive, avec ou sans tores à l'intrados.

Souvent aussi, comme à Loconville, Fleury, Fay-les-Étangs, Parnes, Ableiges, Courdimanche, Limay, Achères, Limetz, Verneuil, Vernouillet, Condécourt, Ennery, Hardricourt, Lierville, Sénots, les arcs brisés sont entremêlés avec les arcs pleins primitifs dans des proportions variables.

Les voûtes qui supportent le premier étage des clochers ont presque toutes été refaites postérieurement; elles sont sur croisée d'ogives, avec des doubles tores et très rarement des nervures prismatiques aux branches.

Les voûtes romanes d'arêtes se rencontrent encore à Arthies, Seraincourt, Limetz, Follainville, Cormeilles-en-Vexin, Orgeval, Davron, Condécourt, Achères, Feucherolles, Tessancourt, Boubiers, Reilly, Saint-Gervais.

Elles sont en berceau à Banthelu, Omerville, Bouconvillers, Fontenay-Saint-Père, Sérans, Sénots, Fleury, Fay-les-Étangs.

Bazainville seul a une voûte en coupole, de caractère byzantin, récemment édifiée, mais représente-t-elle exactement la voûte primitive?

Quelques bases ont conservé jusqu'à nos jours, dans toutes leurs parties sans exception, la sévère ordonnance du style roman, pur de tout mélange. Ce sont Seraincourt, Cormeilles-en-Vexin, Saint-Gervais, Orgeval; et, dans un genre plus rustique, Boubiers, Omerville, Arthies, Brueil, Reilly.

Faut-il conclure de cette apparition fréquente de l'ogive dans la base de nos clochers, qu'ils appartiennent à l'époque dite de transition et ne doivent plus figurer comme romans?

Ne peut-on pas plutôt admettre que, cinquante ou cent ans et

(1) Le Bellay, Cergy, Delincourt, Montchauvet.

même davantage après leur construction, certains des arcs en plein cintre, soit à cause d'un travail peu soigné, soit par suite de la pression exercée par l'étage supérieur, aient fléchi [1]. Les architectes, qui venaient de se rendre compte de la force de résistance de l'arc brisé, ont remplacé par des ogives les anciens arcs romans. La surélévation de la nef et du chœur, exécutée postérieurement dans beaucoup de nos églises, était aussi un motif puissant pour remplacer les arcs plein cintre par des arcs ogive.

Exception pourtant doit être faite pour quelques sanctuaires de la fin de l'époque romane, tels que la Villetertre ; dans lesquels il est facile de constater que les arcs d'ogive rentrent dans la conception primitive de la construction.

On ne peut, en effet, refuser de ranger dans l'époque romane des clochers comme ceux de Tessancourt, Hardricourt, Gaillon, ainsi que Banthelu et Parnes, dont l'antiquité est plus grande encore. Et la tour ouest de Poissy, n'a-t-elle pas un étage de fenêtres ogivales ?

Tous présentent des ogives au rez-de-chaussée et il ne viendra à l'idée de personne de les classer dans l'époque dite de transition [2]. Comme si dans la longue chaîne monumentale, qui relie le passé au présent, tout n'est pas transition. On la rencontre à tous les âges, aussi bien dans les cathédrales majestueuses que dans les humbles églises de village.

Malgré donc la présence d'arcs et de voûtes d'ogives au rez-de-chaussée de beaucoup de nos clochers, nous estimons qu'on peut les mettre au nombre des productions du style roman. D'ailleurs, comme nous l'avons dit plus haut, leurs étages supérieurs revêtent, sans exception, les caractères du roman le plus pur.

Les dix premières tours de la série A mentionnées page 4 ont un *seul* étage de hautes fenêtres toutes doubles ou géminées, sauf Boubiers et Saint-Gervais (fig. 1 et 2) qui sont plus rustiques et n'ont que des fenêtres simples.

Ces ouvertures caractérisées par le plein cintre sont déterminées le plus souvent par des colonnettes chargées de chapiteaux. Généralement assez sobre d'ornements, comme il convient à des églises rurales, ces chapiteaux présentent des feuilles d'eau, embrassant le quart de la corbeille et ayant à leur pointe de petites volutes. Rarement des enlacements, des bâtons rompus, des trous symétriques, de petits cercles de boutons s'y rencontrent [3]. Nombre de ces chapiteaux sont fort bien conservés malgré que neuf siècles aient

(1) Notamment à cause de l'augmentation du poids des cloches.

(2) Graves, op. cit., en place plusieurs dans la liste des monuments de l'époque dite de transition (Boubiers, Serans, Loconville, etc.).

(3) Banthelu, Fontenay-Saint-Père, Arthies.

posé sur eux, d'autres ont été [illegible] dans le [illegible], quelques-uns ne présentent aucun ornement.

L'archivolte est au plus [illegible], [illegible] une rangée de têtes de clous, des billettes, des [illegible], des dents de scie, un [illegible].

Quant à l'ornement des tours, il consiste en un cordon de [illegible] ou de besants, ou un simple bandeau se prolongeant sans solution de continuité d'une fenêtre à l'autre à hauteur des chapiteaux; quelques-uns ont des colonnettes d'angle. Constatons que ce sont des cas exceptionnels et que les tours sont plutôt nues.

Les modillons ou têtes de corbeaux qui soutiennent la corniche du toit, revêtent dans certains cas des formes curieuses de têtes humaines ou d'animaux, mais le plus souvent ils sont privés d'ornements. Un seul clocher, celui de Limay, a des dents de scie tout le long de ses deux corniches (fig. 9).

Les quatre clochers suivants ont deux étages de fenêtres doubles au lieu d'un : Santeuil, Jouy-le-Moutier, Ennery et Nesles-la-Vallée. A cette disposition, ils gagnent en hauteur et en élégance et sont les plus complets au point de vue esthétique (fig. [illegible], 12, 13 et 14).

Les matériaux employés pour la construction des clochers romans du Vexin et du Pincerais sont de grandeurs différentes. Ils constituent toutefois ce qu'on a coutume d'appeler le petit appareil; parfois il est disposé en arêtes de poissons, le plus souvent sans aucune symétrie. Les réparations ont généralement été faites avec des pierres de grosseur uniforme. Les constructeurs de ces églises trouvaient les pierres à pied d'œuvre, dans les innombrables carrières dont le pays est parsemé, et c'est peut-être ce qui explique le nombre considérable de monuments érigés à une époque si reculée sur une étendue de terrain relativement si restreinte. Et encore nous n'en voyons pas la totalité; nombre d'églises des XIe et XIIe siècles ont disparu sans laisser de traces; telles Saint-Vincent à Meulan, les Mureaux, Maudétour et bien d'autres.

Ce que nous venons de dire relativement au rez-de-chaussée, à la construction et à l'ornementation des quatorze clochers de la première division de la première série, s'applique également à tous ceux que nous avons rangés dans les séries suivantes.

2° DIVISION : TOUR OCTOGONALE

On en compte quinze : Brueil-en-Vexin, Jambville, Feucherolles, Lierville, Achères, Orgeval, Épone, Boissy-l'Aillerie, Poissy, le grand clocheton d'Haravilliers (fig. 15 à 26). Les clochetons des tourelles d'escalier de Cergy, Liancourt, Ennery, Juziers, peuvent leur être adjoints comme annexes.

La base ou rez-de-chaussée, c'est-à-dire la partie reposant directement sur le sol est toujours carrée, mais le premier étage devient octogonal, ce qui donne à ces clochers un aspect totalement différent de ceux de la première division. La transition du plan carré au plan octogonal n'est pas des plus heureuse, comme il ressort des croquis ci-joints. C'est une sorte de pendentif retourné, ou plan triangulaire, placé obliquement la pointe en bas; à Épone (fig. 21) il est surmonté d'un singulier clocheton à bouton.

Les tours octogonales présentent la même distinction que les tours carrées; cinq ont un seul étage d'ouvertures; Épone et Orgeval en ont deux. Seulement les fenêtres sont simples, et il ne pouvait en être autrement à cause de l'étroitesse des plans octogonaux.

Le clocher de Bouconvillers (Oise) (1) (fig. 22) mérite une mention spéciale, car il rentre en même temps dans les deux catégories; son premier étage est une tour carrée, le second est une tour octogonale (2). C'est la copie *exacte* des deux étages supérieurs de la tour ouest de l'église de Poissy. Est-il permis de croire que les deux flèches de cette église servirent de modèle aux moins anciens de nos clochers? Celle de l'est, tour centrale, a inspiré vraisemblablement les tours octogonales; remarquons pourtant qu'elle n'a été copiée nulle part fidèlement. En effet, elle est à quatre pans grands et quatre petits, disposition qui ne se rencontre pas dans le Vexin et le Pincerais. La tour occidentale a pu servir de type à plusieurs clochers, en ce qui concerne son dernier étage et sa flèche. La première tour de Poissy a été construite vers 1125, la seconde vers 1140. Elles sont donc un peu antérieures à la majorité des clochers qui nous occupent. De plus, on ne peut admettre que les tours de Poissy aient été copiées sur celles des églises rurales et d'après une échelle agrandie. Ce serait contraire au bon sens et aux traditions architectoniques de l'époque (3).

Le clocheton d'Haravilliers, campé au sud de la façade, est par ses dimensions presque un petit clocher; par sa forme, ses ornements, son état de conservation, il est digne d'attirer l'attention (fig. 25). Celui de Liancourt, qui est infiniment plus simple, flanque l'angle nord de la façade.

Il faut aussi mentionner le clocheton qui surmonte la tourelle

(1) Cf. Louis Régnier : *Description du clocher de Bouconvilliers*, passage du plan carré au plan rond, Mém. de la Soc. hist. de Pontoise, t. XI, f. 7.

(2) Il présente une particularité unique : des têtes de clous en rangs pressés frangent les pieds-droits et le cintre des fenêtres du premier étage.

(3) Cf. Loc. cit., vol. XVI, f. 1 à 31. *Anthyme-Saint-Paul*, Morienval et Poissy. Dans cet article, l'auteur établit que Poissy servit de modèle à Saint-Étienne de Sens, commencée en 1140, à la cathédrale de Cantorbery et peut-être à celle de Lisieux. Quoi de plus naturel qu'elle ait donné le plan des églises voisines.

de l'escalier du clocher de l'église romane de Juziers (fig. 24), étrangement planté sur la muraille du chœur, au point où elle touche le transept du côté sud.

Quant au clocher, il occupe la partie supérieure de ce transept, mais ne le dépasse pas en hauteur. Il fait ainsi corps avec le transept, et la flèche d'ardoise qui le surmonte ne domine point les toits de l'église. Son peu d'intérêt architectural nous a fait préférer de donner en son lieu et place le croquis du clocheton son voisin.

On remarquera dans ce clocheton le passage du plan circulaire de la tourelle, au plan octogonal de la pyramide, qui se fait au-dessus du gros tore ornant sa base (1).

LES PYRAMIDES

Nous ne quitterons pas les clochers complets, sans étudier les pyramides qui les coiffent. Dans les tours carrées, le passage au plan octogonal de la pyramide se fait, à l'intérieur du clocher, au moyen de trompes.

On a déjà vu qu'elles sont toutes à huit pas, mais elles diffèrent notablement entre elles. Tantôt lourdes et trapues comme à Tessancourt (fig. 3), tantôt fines et légères comme à Limay, elles sont fréquemment recouvertes d'imbrications, de contre-imbrications, de dents de scie aux pointes aigues, soit en rangs pressés, soit alternant avec des contre-imbrications. Elles présentent aussi des tores aux arêtes des faces. Tessancourt (fig. 3), Jambville (fig. 16), Brueil (fig. 15), Achères (fig. 19), Épone (fig. 21) et Bouconvillers (fig. 22), sont nues. On distingue à Jambville (fig. 16), à Limay (fig. 9) et à Vernouillet (fig. 10), de longues lucarnes dont la base repose au pied de la pyramide et qui en rompent la monotonie. Ces additions dénotent une recherche déjà plus éloignée du roman primitif. Orgeval et Poissy ont quatre petites lucarnes situées dans la partie haute de la flèche. Des pyramidillons, toujours au nombre de quatre, ornent parfois la base de la pyramide, dans les clochers à tour carrée, naturellement. Tantôt embryons comme à Tessancourt, tantôt minces pyramides triangulaires ou quadrangulaires, enfin cônes à bouton comme Gaillon (fig. 4), Jouy-le-Moutier (fig. 11), Santeuil (2) (fig. 12) et Ennery (fig. 13). A Courcelles-lès-Pontoise (fig. 8) et à Nesles-la-Vallée (fig. 14), les pyramides ont des crosses à la pointe. Ces clochetons ont les mêmes ornements que les pyramides : tores aux arêtes, dents de scie, etc. Jambville (fig. 16) seul a des gargouilles terminées par des têtes grimaçantes. Lorsqu'il n'y

(1) Cf. Lefèvre-Pontalis E., *L'Église de Juziers*, Bulletin de la Commission des Arts et Antiquités de Seine-et-Oise, t. V, f. 100 et suivants.

(2) Par sa position dominant un vallon pittoresque, cette église de Santeuil est une des plus remarquables de la région.

a pas de pyramidillonsle vide qui existerait entre les huit pans de la pyramide et les quatre pans de la tour, est rempli par des plans inclinés en forme de toit : Boubiers (fig. 3).

Nous avons déjà fait allusion plusieurs fois aux clochers de Limay et de Vernouillet, on nous permettra d'y revenir un instant. Ils marquent un progrès évident, non pas dans la tour qui est absolument semblable à ses congénères, mais dans la pyramide. Celle de Limay (fig. 9) n'a rien de particulier en elle-même, mais les clochetons portés sur colonnettes très menues et surtout les lucarnes ne sont plus de l'époque. Une ogive termine ces ouvertures. Elles permettent de supposer que ce clocher n'a reçu sa forme définitive que vers la fin du XIIe siècle. Cette ogive, avec celles qui terminent les deux lucarnes de la Villetertre, de Poissy et d'Orgeval sont les seules qui se rencontrent dans les étages supérieurs des clochers romans du Vexin français et du Pincerais.

Il nous est impossible, en effet, d'admettre que la pyramide de Vernouillet (fig. 10), soit la reconstruction tout à fait exacte de celle du XIIe siècle.

Un coup d'œil sur le croquis ci-joint suffira pour s'en convaincre; une plaque de marbre, placée à l'intérieur de l'église, porte que le clocher a été construit en 1878-79, d'après les plans de M. de la Roque, architecte. La flèche de Limay a dû servir de modèle à cette réédification, mais l'architecte a mis beaucoup du sien et a largement puisé dans le style ogival; l'arc brisé s'y rencontre partout, les crossettes bien développées des chapiteaux sont du même style. Il y a de plus quelque chose de choquant entre la simplicité de la tour et la recherche excessive de la pyramide (1).

Viollet-le-Duc, dans le passage que nous avons cité plus haut (page 2), considère le clocher *actuel* de Vernouillet comme la copie fidèle de celui du XIIe siècle.

Parmi les clochers ayant tour et pyramide de pierre, on rencontre encore ceux de Conflans-Sainte-Honorine, Marly-le-Roi, Sartrouville et un certain nombre dans le Beauvaisis (2). Nous ne nous en occuperons pas à cette place, car nous voulons nous limiter à ceux du Vexin français et du Pincerais.

(1) Il est probable qu'on a voulu harmoniser la flèche avec le chevet et le portail qui sont du début du XIIIe siècle, mais l'ensemble ne gagne pas, croyons-nous, à cette superposition des deux styles dans le clocher. Régulièrement le clocher de Vernouillet aurait dû figurer dans la série C, parce que sa pyramide est moderne; néanmoins nous l'avons laissé dans la série A, afin de ne point rompre la suite des clochers qui ont une ressemblance frappante entre eux.

(2) Cf. EMMANUEL WOILLIEZ, *L'Art roman dans l'ancien Beauvoisis*. Le nombre des clochers romans de formes diverses existant dans cette circonscription est de 21.

SÉRIE B

Clochers incomplets.

1re DIVISION : TOUR ROMANE ET FLÈCHE D'ARDOISES

Sénots, Parnes, Garancières, Omerville, Fontenay-Saint-Père, Brignancourt, Crespierres, Frémécourt, Saint-Martin-la-Garenne, Bourdonné (fig. 27 à 36).

2e DIVISION : TOUR ROMANE ET TOIT EN BATIÈRE

Arthies, Banthelu, Loconville, Courdimanche, Fleury, Bazainville, Serans, Seraincourt, Gassicourt, La Villetertre (fig. 37 à 46).

Dans ces vingt clochers, la variété est plus grande, comme forme, dimensions et ornementation, que dans la série A.

Nous croyons sans peine qu'autrefois, à l'époque de leur édification, beaucoup d'entre eux, ont été couronnés d'une pyramide de pierre, flanquée ou non de clochetons. La vétusté, plus encore que le feu du ciel, les a renversés et, par mesure d'économie, ils ont été remplacés de la manière que l'on voit.

Le plus imposant comme dimensions et comme aspect est celui de Saint-Martin-la-Garenne (fig. 35), juché sur la haute colline qui sépare Mantes de Vétheuil. On voit qu'il ressemble à celui de Bouconvillers par sa forme générale, tour carrée en bas, octogonale en haut, mais il est bien plus massif et plus lourd. Il possède une disposition très rare dans ces parages, savoir trois fenêtres sur chaque face de la tour carrée, au lieu de deux. L'archivolte de ces ouvertures est faite de têtes de clous, celle des fenêtres supérieures est à dents de scie, les chapiteaux sont chargés de feuilles d'eau, volutes et enlacements (1).

En passant la Seine, nous rencontrons, juste en face de Saint-Martin-la-Garenne, le clocher de Gassicourt-les-Mantes (fig. 46), qui a aussi trois fenêtres à l'étage; lorsqu'ils étaient complets, ils formaient le digne pendant l'un de l'autre.

Ce sont les deux seuls exemples de fenêtres triples qu'on rencontre dans le Vexin français et le Pincerais.

Arrêtons-nous un instant pour admirer l'église de la Villetertre (fig. 45), dominant, du faîte d'un mont, la partie nord-est du Vexin.

(1) Ce clocher a été remis en état, il y a quelques années, d'après le plan primitif, sauf la flèche de pierre qui manque : elle existait encore au XVIe siècle. Cf. Léon Gatin, *Un village de Seine-et-Oise*, f. 74 et ss. Le clocher de Toucques, près Trouville, a également la fenêtre triple à chaque face.

C'est la plus remarquable et la plus homogène peut-être que les architectes du XIIe siècle aient élevé dans ces régions. Elle est entière, telle qu'elle fut conçue et exécutée alors; aucune modification postérieure n'en a défiguré le caractère. Le portail est pur roman, ainsi que toutes les ouvertures de l'édifice, et des colonnettes aux chapiteaux pesants les encadrent. L'intérieur offre le mélange de l'ogive obtuse et du plein cintre; ainsi la nef, les bas-côtés, le transept et le chœur à chevet plat sont voûtés en ogive; les arcades sont ogivales ; au contraire, les chapiteaux des colonnes présentent une collection complète et très curieuse de sculptures romanes, telle qu'on n'en rencontre que très difficilement. Le tout est en parfait état de conservation et rien ne détonne.

Le clocher très élancé, placé sur le croisement de la nef et du transept, a comme de coutume un étage de très hautes fenêtres doubles à plein cintre, mais les crosses qui couvrent les chapiteaux sont légères et fines et plutôt semblables à celles de l'époque ogivale. A cette tour, il manque une flèche pyramidale qui eût complété l'édifice; une batière en pierre tapissée de contre-imbrications la remplace. Deux lucarnes y sont percées, elles ont une ogive obtuse supportée par de fines colonnettes aux chapiteaux recouverts de gracieuses crossettes.

Passons maintenant aux clochers plus simples :

Voici d'abord Omerville, aux ouvertures encadrées dans un vaste demi-cercle (fig. 30); Parnes, à l'étrange pyramide d'ardoises flanquée de clochetons (fig. 31); Banthelu, Courdimanche, Loconville et Fleury (1), pleins de poésie champêtre (fig. 38 à 41); Seraincourt et son prototype Fontenay-Saint-Père, qui va bientôt s'effondrer si on ne vient à son secours; Brignancourt (fig. 28), modeste sanctuaire dont les fenêtres simples n'ont ni colonnettes, ni archivoltes ornementées, mais dont les nombreux modillons portent le cachet de l'époque romane; Serans (fig. 43), nouvellement restaurée et dont l'archivolte est chargée d'un crénelé (2); enfin, l'antique Arthies (fig. 37), aux ouvertures étranges, qui n'ont point de pareilles dans le pays par leur disposition, leurs longues dents de scie et surtout leurs petites colonnes aux chapiteaux criblés de trous circulaires.

Garancières, Bourdonné, à la singulière flèche d'ardoises, et Bazainville représentent seuls les clochers romans dans le sud du Pincerais (3). Constatons que si le Vexin porte trente-neuf de ces clochers, le Pincerais n'en a que quinze. Cette proportion est

(1) La batière a été refaite récemment; elle charge un peu trop le clocher.

(2) Cette disposition ne se retrouve qu'à Reilly (fig. 5).

(3) Une partie de muraille d'un ancien clocher roman est encastrée dans le mur nord de la nef de l'église de Montfort-l'Amaury.

très probablement la même aujourd'hui que lors de leur construction ; et la différence tient à ce que les localités du Pincerais étaient moins riches que celles du Vexin et plus encore peut-être à cause du manque de carrières, dont abonde au contraire le Vexin.

SÉRIE C

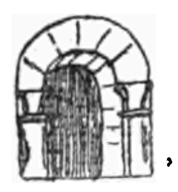
Clochers mixtes, dans lesquels le premier étage est roman et les autres, ainsi que la couverture, sont postérieurs.

Ils ne sont que dix : Follainville, Limetz, Condécourt, Théméricourt, Verneuil, Cergy, Fay-les-Étangs (fig. 47 à 53), Cormeilles-en-Vexin, Ableiges et Davron.

Les parties inférieures de Follainville et de Limetz (fig. 47 et 48) et le premier étage appartiennent au XIe siècle ; on remarquera l'analogie que présente le second étage, de l'époque ogivale primitive, dans ces deux clochers ; ils sont d'ailleurs géographiquement assez rapprochés l'un de l'autre.

Celui de Cergy est une tour à trois étages, les deux premiers sont romans (fig. 52), à fenêtres doubles, comme celles de Jouy-le-Moutier son voisin, mais plus abaissées. Malheureusement, ces étages sont sur trois faces presque complètement encastrés dans les toits de l'église, relevés au XVIe siècle. Sur la face ouest seule, ils sont bien visibles. Le troisième étage, à partir de A, appartient au style renaissance et est couronné par une pyramide octogonale, imitant le genre du XIIe siècle, ce qui, à distance, fait paraître le clocher de Cergy quatre siècles plus ancien qu'il n'est en réalité.

De loin, le clocher de Condécourt (fig. 49) donne l'illusion d'un pigeonnier ; il est à huit pans et les petites fenêtres du bas présentent le dispositif suivant, unique dans le pays :

 ,

Celles du dessus sont ogivales, avec un mince tore aux limites ; cet étage a dû être ajouté à l'époque du flamboyant.

Le clocher de Théméricourt (fig. 50) est roman en bas et ogival au-dessus, le tout coiffé d'une pyramide d'ardoises.

La tour de Verneuil (fig. 51) gagnerait infiniment si on lui enlevait l'étage en torchis moderne, qui écrase l'étage inférieur roman

et si on le remplaçait par une batière à défaut de flèche. Cette production romane est le prototype de Vernouillet, dont nous avons parlé plus haut.

Une belle et vaste église romane s'élevait jadis sur la hauteur de Cormeilles-en-Vexin ; la partie supérieure du clocher fut rebâtie à l'époque de la Renaissance ; seuls le premier étage et quelques modillons en subsistent, et encore n'a-t-il plus de fenêtres, c'est pourquoi nous croyons inutile d'en donner le croquis.

La même observation s'applique à Ableiges, dont les toits ont été tellement surhaussés dans la suite, que la tour romane primitive est complètement enveloppée et ne laisse distinguer que l'archivolte des fenêtres simples. Les parties hautes de ce clocher sont du XVIe siècle.

Nous donnons (fig. 53), pour terminer, le croquis du clocher de Fay-les-Étangs. Il mérite, croyons-nous, une mention particulière. Le rez-de-chaussée est très-primitif; au nord et au sud, deux arcs ogive soutiennent le premier étage; à l'est et à l'ouest, ils sont en plein cintre. Cette base a été évidemment remaniée lors du surélèvement de la nef et du chœur; le premier étage est nettement roman jusqu'en AB (voir le croquis). Quelle différence de forme, d'élégance avec le second, qui est ogival primitif! Il a été vraisemblablement ajouté une cinquantaine d'années plus tard, car comment admettre qu'un architecte ait pu concevoir un ensemble aussi disparate que cette superposition, dans laquelle les proportions sont renversées. C'est, pensera-t-on peut-être, une idée de l'époque dite de transition. Ne faut-il pas croire plutôt que la pyramide qui coiffait la tour romane de Fay-les-Étangs étant tombée accidentellement, à la fin du XIIe ou au début du XIIIe siècle, on l'a remplacée tout simplement par un étage conforme aux nouvelles données architectoniques. Peut-être même, faute d'argent, cette pyramide n'ayant pu être construite dès le début, on en vint naturellement, cinquante ans plus tard, à édifier à sa place ce que nous voyons.

Le bas du clocher de Davron est nettement roman ; il correspond d'ailleurs parfaitement avec le reste de l'église qui est de la même époque. Mais les fenêtres qui ornent ses deux étages ont été refaites à l'époque de la Renaissance, en même temps que celles du chœur et sur un modèle analogue.

SÉRIE D

Nous avons classé jusqu'ici cinquante-neuf clochers de l'époque romane. Il en existe encore vingt-trois autres, mais ils offrent une particularité : ils n'ont aucune partie visible de l'extérieur qui date

de cette époque. Par contre, leur base reposant sur le sol est romane ou contient des restes de ce style, et quelques-unes sont intéressantes.

Breval, La Chaussée d'Ivry, Mesnil Simon, Chavenay, Nucourt, Énencourt-Léage, Montgeroult, Élancourt, Herbeville, Goupillières, les Alluets, Morainvillers, le Perchay, ont d'épais pans de murailles ou des piliers carrés de maçonnerie avec l'imposte chanfreinée, caractéristique du roman primitif (1).

A Mantes-la-Ville, une petite colonne est engagée dans chaque pilier; Mareil-sur-Mauldre, Oinville, Bréançon ont de beaux faisceaux de colonnes romanes; à Montchauvet, ce sont des piliers rectangulaires à pilastres; au Bellay et à Delincourt, on voit des chapiteaux historiés, très curieux. Arronville et Bazemont présentent des colonnes engagées dans des piliers carrés; Hérouville, des colonnes courtes aux grossières sculptures de végétaux. Toutes les voûtes sont sur croisée d'ogives, sauf à Bréval et aux Alluets.

Les parties extérieures de ces vingt-trois clochers dérivent des conceptions architectoniques de l'art ogival ou de la Renaissance.

ÉPOQUE

La grande ressemblance qui existe entre la plupart des clochers romans épars dans le Vexin français et le Pincerais, l'air de famille assez accentué qu'ils ont, permettent-ils de conclure à une communauté d'origine et d'en fixer la date de construction ?

Il est bien entendu que nous ne parlons pas ici des tours comme Arthies, Banthelu, Omerville et une vingtaine d'autres, qui sont notoirement du XIe siècle, mais de celles qui présentent toutes les caractéristiques de la fin de l'époque romane.

L'histoire des comtes de Meulan va peut-être nous fournir quelques indications à ce sujet. Par suite d'acquisitions, par mariage ou autrement, ce beau domaine féodal était arrivé au milieu du XIIe siècle à comprendre la partie méridionale et centrale du Vexin français et presque tout le nord du Pincerais. Galéran II, le fils du célèbre Robert III (2), fut comte de Meulan et seigneur de Beaumont-le-Roger en Normandie, de 1118 à 1166.

Après avoir beaucoup guerroyé contre le roi d'Angleterre et contre celui de France, selon le hasard des alliances ou des circonstances; il se croisa, comme les grands seigneurs de son temps, et se couvrit de gloire en Palestine, de 1147 à 1149 (3). Il fut un des derniers à quitter les lieux saints; assaillie sur les côtes de Provence

(1) Cf. page 4.

(2) Cf. notre étude : *Un épisode de l'histoire de Meulan en 1110*, Revue des Études historiques, 1898, 2e livraison.

(3) Lévrier : Bibliothèque nationale, *Manuscrits*, collection du Vexin, t. 45, f. 131 et ss., *Mémoire historique sur la ville, comté, bailliage et siège principal de Meullent*, 1767.

par une violente tempête, sa nef se brisa et il se sauva à la nage avec un gentilhomme normand. Dans ce péril extrême, et probablement dans d'autres situations également critiques, il fit vœu de consacrer une partie de ses biens à l'église. Cinq ans plus tard, le comte de Meulan fit le pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle et, à son retour, s'occupa sérieusement de remplir ses promesses envers Dieu.

Écoutons l'historien de Meulan :

« La comtesse de Meulan, qui chérissait infiniment le prince son mary, avait fait aussi pendant son absence plusieurs vœux pour sa conservation ; à son retour, ces deux illustres conjoints travaillèrent de concert à donner à la postérité des marques de leur piété, de leur reconnaissance envers Dieu, de leur amour pour leurs sujets. Quoiqu'ils eussent dépensé des sommes considérables pendant les guerres et les voyages de long cours, et pour soutenir leurs rang et dignité dans les cours de France, de Normandie et d'Angleterre ; néanmoins, comme ils avaient sçu allier une juste économie avec la magnificence de leur maison, en retranchant les choses frivoles plus capables d'attirer aux grands seigneurs le mépris que la considération, etc.

» *1156*. La première chose qui leur parut le plus essentiel, fut le rétablissement des églises de la campagne, qui, depuis les ravages des Normands et les guerres continuelles, qui avaient régné jusqu'alors en Normandie, n'avaient point été rebâties, de sorte que les temples ayant été pillés et démolis, il n'y avait presque plus de lieux destinés pour l'exercice de la religion, ni de prêtres pour célébrer l'office et les saints mystères, les campagnes étaient comme des pays appartenant aux infidèles.

» Ils commencèrent donc, en l'année 1156, à jetter les premiers fondements de dix-sept églises dans les campagnes voisines de Meullent, leur ville capitale. Tous ces édifices furent achevés en moins de six ou sept ans avec des clochers en pierre de taille d'une belle structure, comme nous en voyons encore aujourd'hui dans les paroisses de Gadancourt, Cléry (1), Condécourt, Gaillon, Tessancourt, Hardricourt, Jambville, Limay et plusieurs autres.

» Ils dotèrent ces églises de beaucoup de rentes, dixmes et terres pour la subsistance des prêtres. Ils bâtirent de plus une magnifique église en la paroisse des Mureaux (2) qui était un faubourg de Meulan. »

(1) L'église construite à Cléry par Agnès de Meulan a été remplacée, dès 1322, par une autre dans le style ogival, dont la tour à batière est encore debout.

(2) Cette église, abîmée à l'époque des guerres de religion, mal restaurée dans la suite, a été définitivement jetée bas en 1892. Un tel acte de vandalisme est profondément regrettable.

Voilà une affirmation bien nettement catégorique de la part d'un érudit, qui connaissait mieux que personne l'histoire de son pays, qui en savait aussi les traditions populaires. Il appuie son assertion sur la chronique de Saint-Nicaise de Meulan, en nous renvoyant au feuillet 139 de cette chronique (1).

Or, il n'est nullement question à cette place de l'édification des églises rurales par Galeran II; mais de la sépulture des personnages éminents, enterrés dans l'église Saint-Nicaise de Meulan, et plus particulièrement de celle de Galeran II, dont les restes y furent découverts pendant le siège de Meulan, par Mayenne, en 1590.

Il est à noter que, sur les treize citations que fait Lévrier de la chronique de Saint-Nicaise, dans son principal ouvrage sur l'histoire de Meulan, *aucune* ne se rapporte au sujet indiqué. Comme nous ne pouvons admettre que cet historien ait cité au hasard, force est de conclure qu'il y avait deux chroniques de Saint-Nicaise. L'une qui existe encore actuellement aux Archives de Versailles et l'autre disparue dans le pillage du monastère, en 1793. C'est sans doute cette dernière que Lévrier a citée, et vraisemblablement elle indiquait la reconstruction d'églises rurales dans le Vexin et le Pincerais.

En fait de construction de sanctuaires par Galeran, la chronique de Versailles ne mentionne que celle des Mureaux, par l'épouse de ce seigneur : « *Ecclesiam Sancti Patri de Murelis construxisse dicitur, nec non et Leprosiam domum...* » (2).

L'ouvrage de Lévrier sur l'histoire de Meulan a été écrit avant la Révolution, cet écrivain avait donc à sa disposition nombre de chartes et de documents qui ont été anéantis lors du pillage du monastère de Saint-Nicaise. Est-il interdit de croire qu'il a trouvé dans ces archives des pièces prouvant incontestablement l'activité édificatrice de Galeran et de sa femme ?

Un autre témoignage est celui des habitants du pays et il ne faut pas le négliger.

Ils parlent des clochers de la contesse de Meulan, comme leurs ancêtres en parlaient; mais on les étonne bien en leur disant qu'ils ont sept cent cinquante ans d'existence. Un sourire d'incrédulité accueille l'archéologue; car ces clochers passent dans le pays pour être beaucoup moins anciens.

On remarquera aussi, en observant la situation géographique des villages ayant des clochers de la fin de l'époque romane, que le

(1) Archives départementales de Versailles : *Chronicon Monasticii Sanctii Nicasii Mellentensis a prima sua fondatione ad annum 1672*. Nous avons donné une courte analyse de cette chronique dans notre étude citée plus haut.

(2) P. 77. Cette princesse est mentionnée encore une fois p. 177, comme témoin dans une charte de son mari, confirmant les privilèges de l'abbaye de Saint-Nicaise.

nord du Vexin, de même que le sud et l'ouest du Pincerais, en possèdent un nombre excessivement restreint. Ces clochers semblent au contraire se serrer autour les uns des autres, si on se rapproche de l'ancien comté de Meulan. Ce n'est sans doute pas un pur effet du hasard.

Ces différents motifs, joints surtout à l'étude des monuments eux-mêmes, permettent donc de fixer la construction d'une partie d'entre eux aux dernières années du règne de Galeran II, soit de 1155 à 1166.

Nous sommes bien loin de dire qu'il contribua à l'édification des clochers éloignés de sa résidence. Toutefois nous admettons que ce seigneur, riche et puissant, dont les domaines étaient très étendus et l'influence considérable ; ayant construit un certain nombre d'églises sur ses terres ; les seigneurs voisins, les communes mêmes, trouvant de leur goût ces édifices et piqués d'émulation, se sont efforcés de l'imiter chacun selon ses moyens. De tous temps, il y eut des grands seigneurs bâtisseurs d'églises et leur exemple a été fécond.

P. COQUELLE,

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique,
Membre de la Société.



Clochers romans du Vexin français et du Pincerais

SÉRIE A

CLOCHERS COMPLETS

1re division : Tour carrée

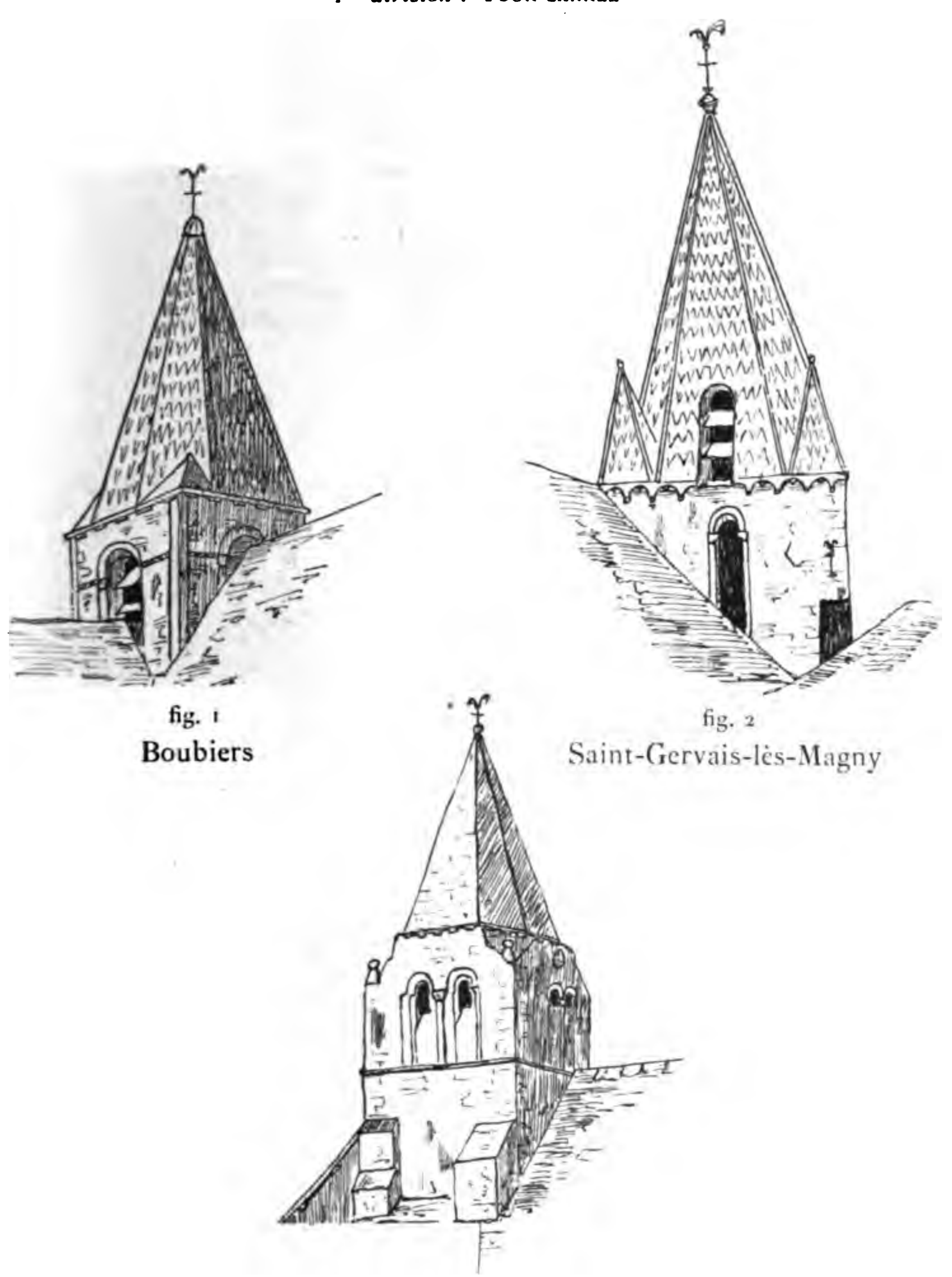


fig. 1
Boubiers

fig. 2
Saint-Gervais-lès-Magny

fig. 3
Tessancourt

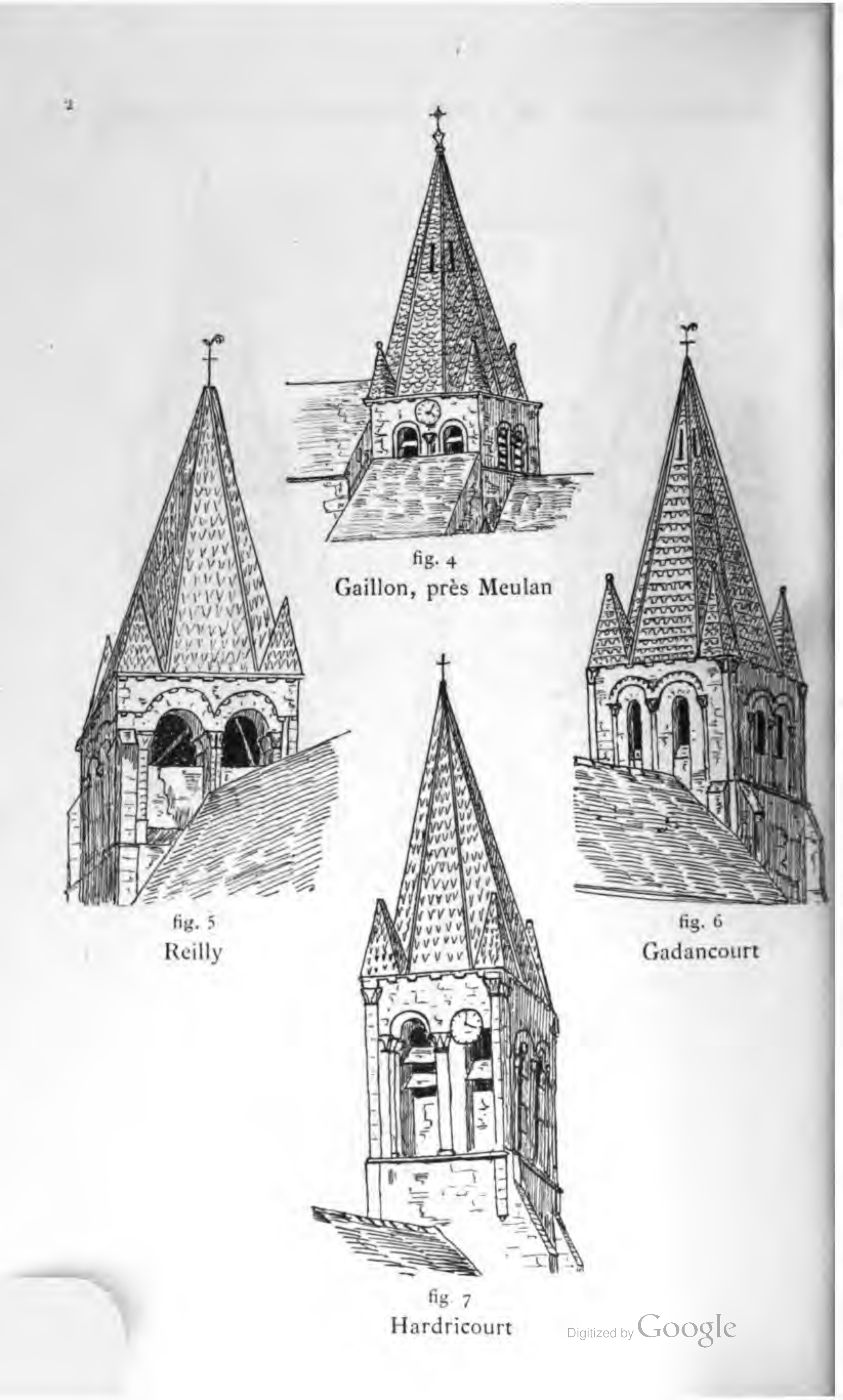


fig. 4
Gaillon, près Meulan

fig. 5
Reilly

fig. 6
Gadancourt

fig. 7
Hardricourt

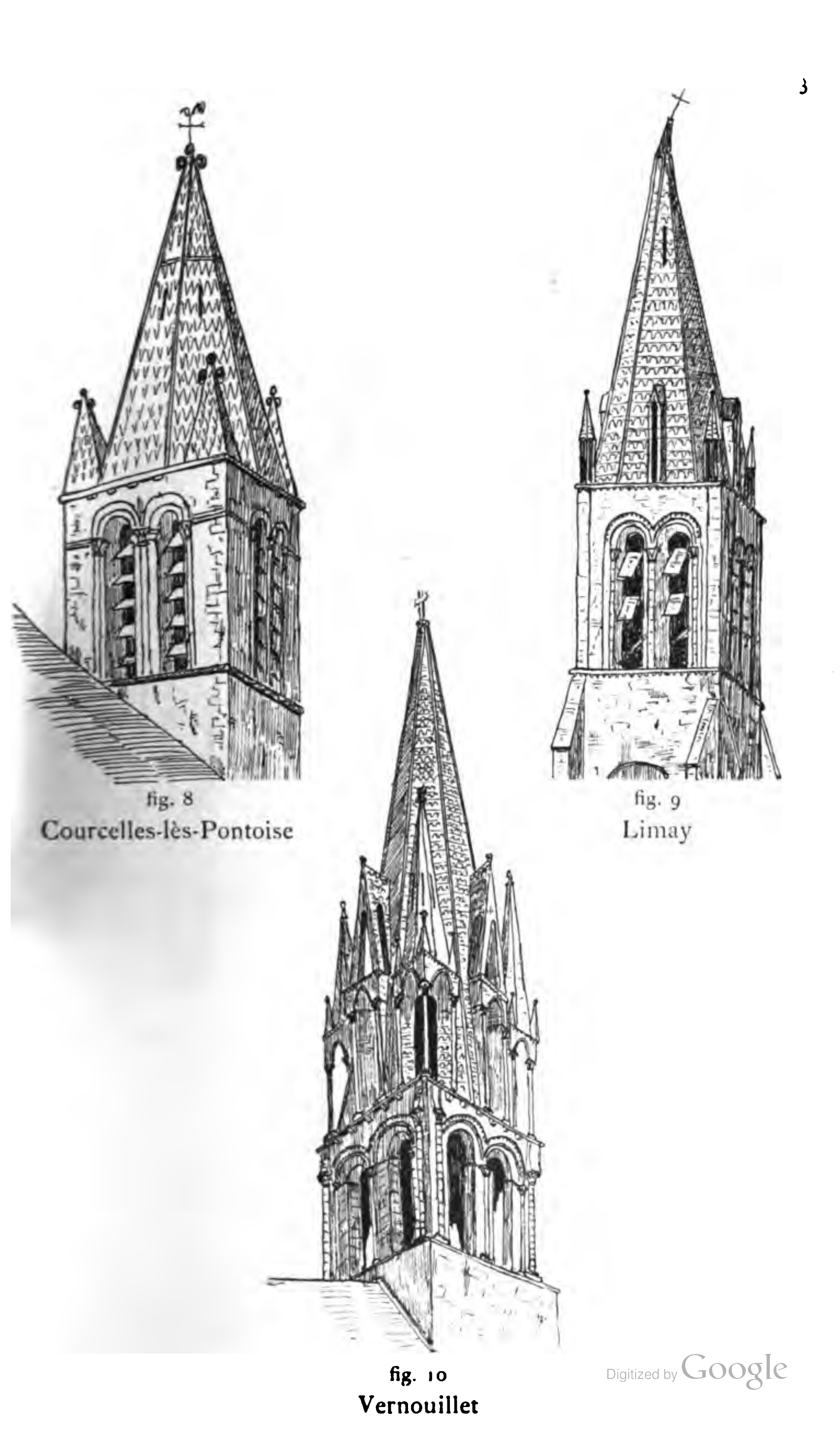


fig. 8
Courcelles-lès-Pontoise

fig. 9
Limay

fig. 10
Vernouillet

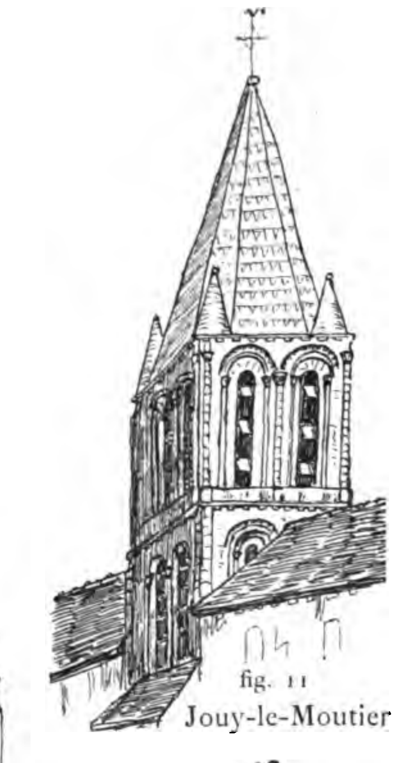


fig. 11
Jouy-le-Moutier

fig. 12
Santeuil

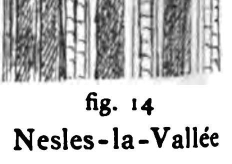


fig. 14
Nesles-la-Vallée

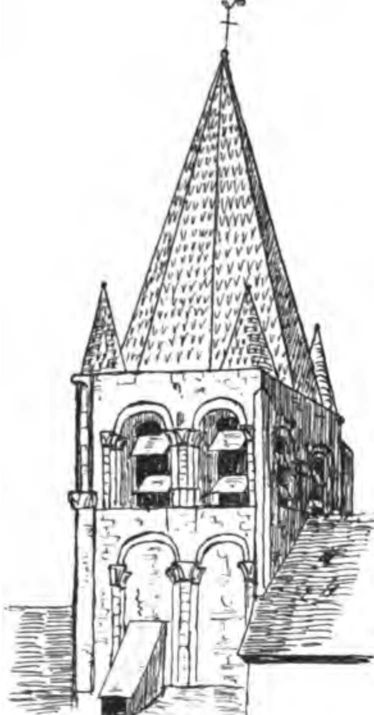




fig. 13
Ennery

CLOCHERS COMPLETS

2e *division* : Tour octogonale



fig. 15
Brueil-en-Vexin

fig. 16
Jambville



fig. 17
Feucherolles



fig. 18
Lierville



fig. 19
Achères



fig. 20
Orgeval

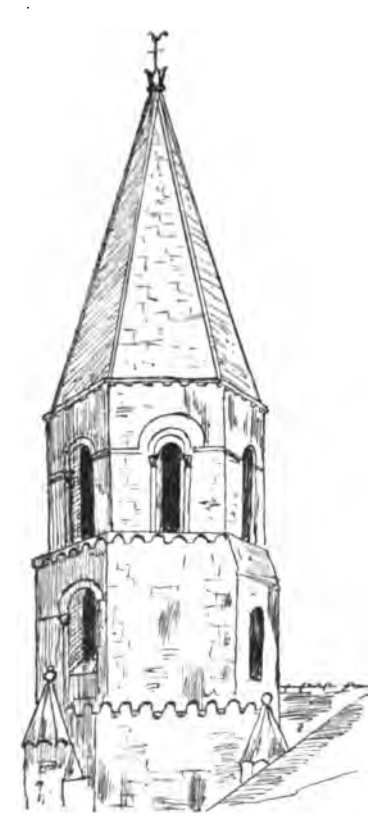


fig. 21
Épône



fig. 22
Bouconvillers

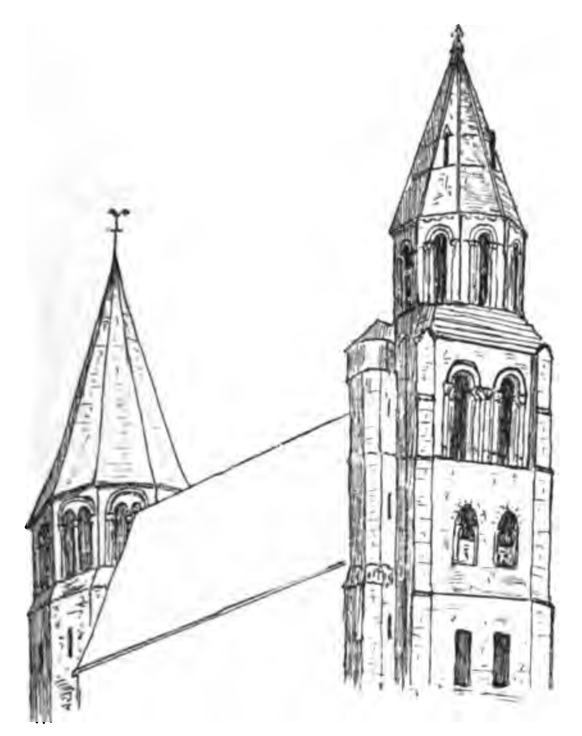


fig. 23. Tour orientale fig. 24. Tour occidentale

Poissy

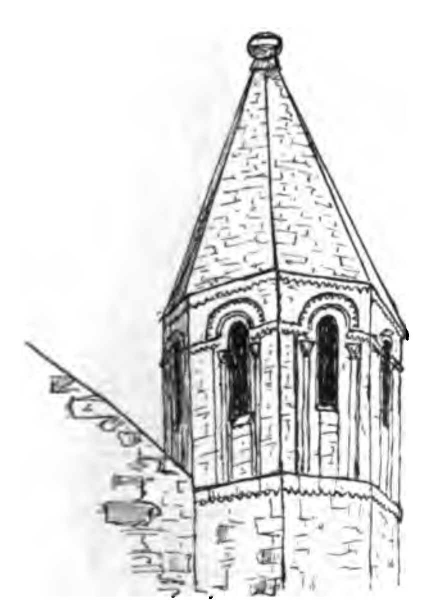


fig. 25

Clocheton d'Haravilliers

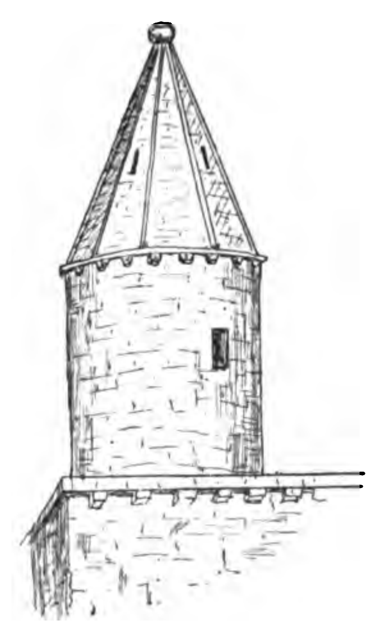


fig. 26

Tourelle de Juziers

SÉRIE B

CLOCHERS INCOMPLETS

1re *division :* TOUR ROMANE ET FLÈCHE D'ARDOISES

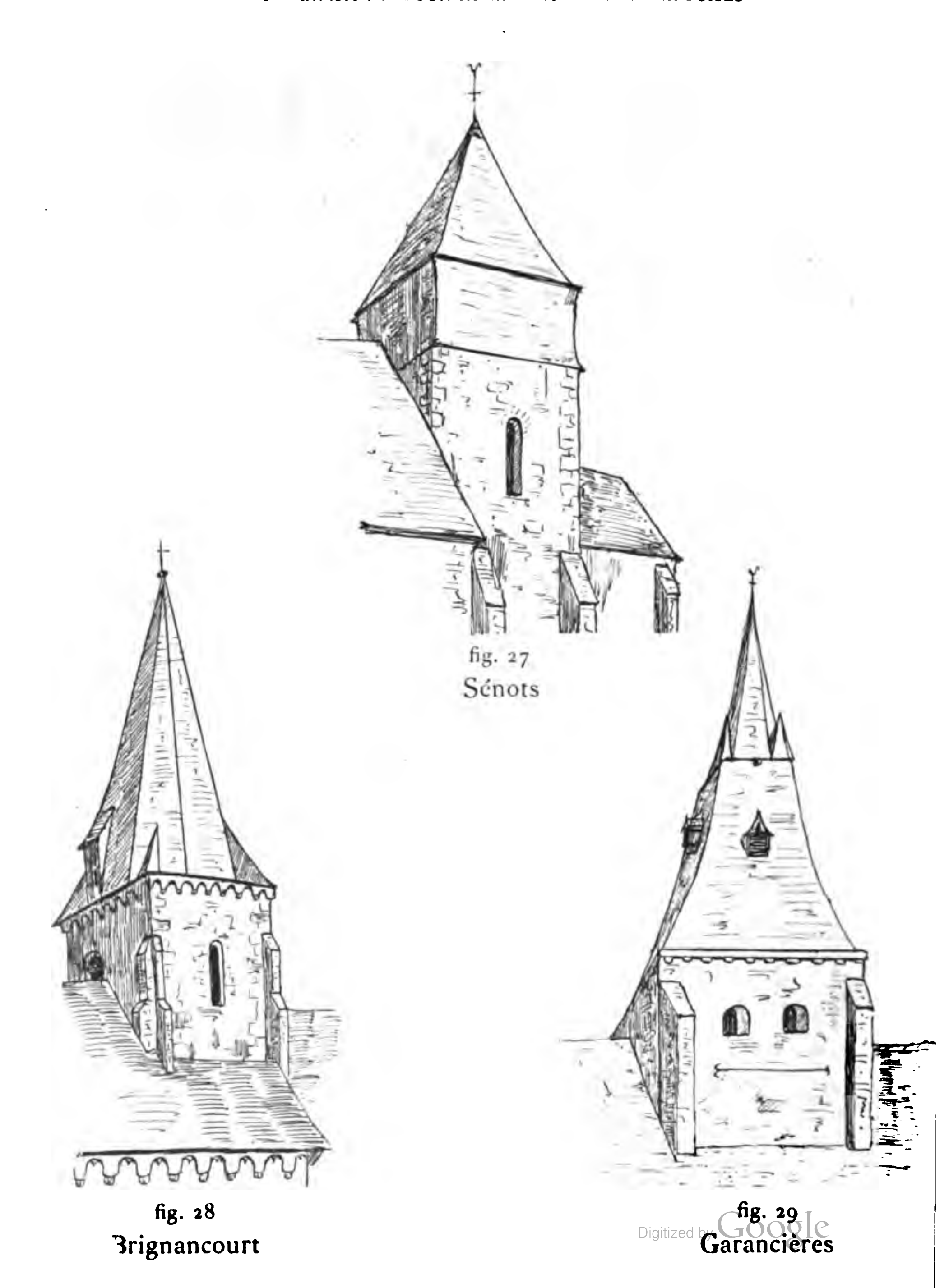


fig. 27
Sénots

fig. 28
Brignancourt

fig. 29
Garancières

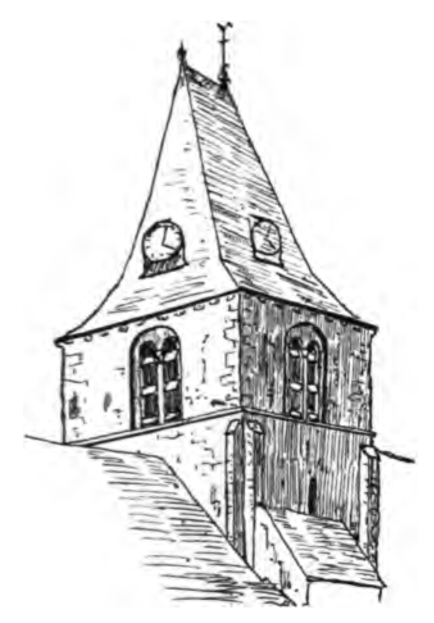


fig. 30
Omerville



fig. 32
Fontenay-Saint-Père



fig. 31
Parnes

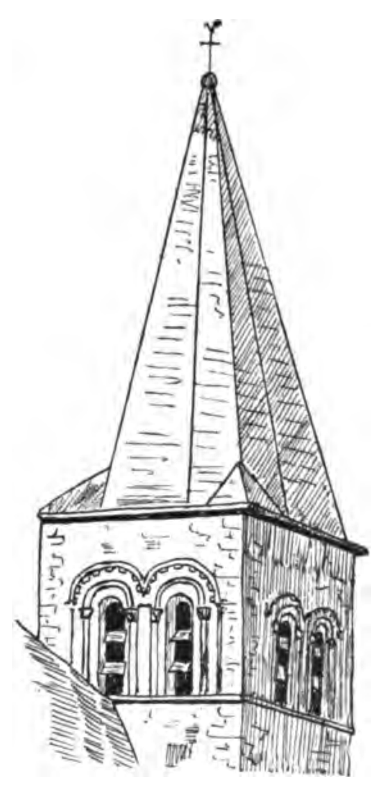


fig. 33
Crespierres

fig. 34
Frémécourt

fig. 35
Saint-Martin-la-Garenne

fig. 36


Bourdonné

2e division : Tour romane avec toit en batière



fig. 37
Arthies

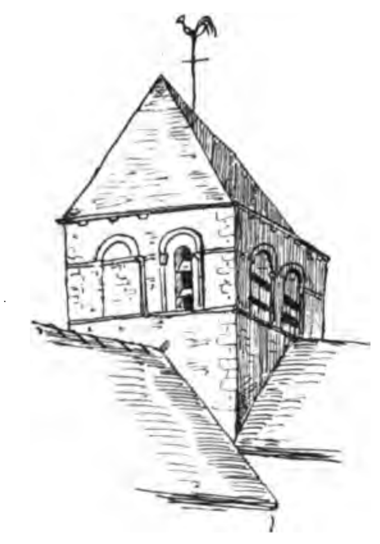


fig. 38
Banthelu



fig. 39
Loconville



fig. 40
Courdimanche

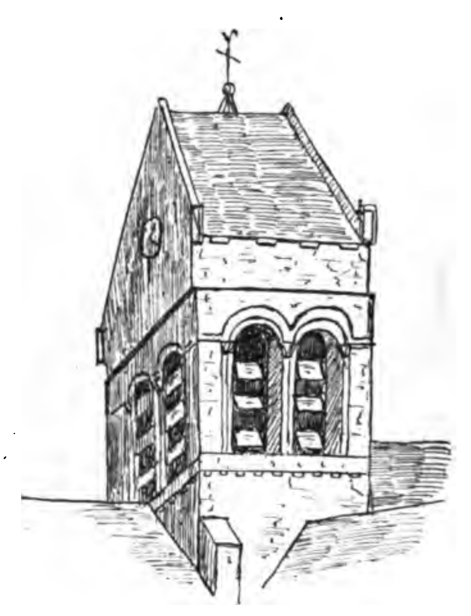


fig. 41
Fleury

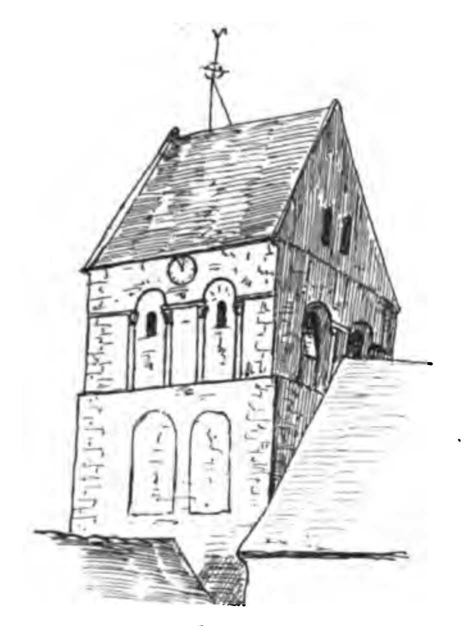


fig. 42
Bazainville

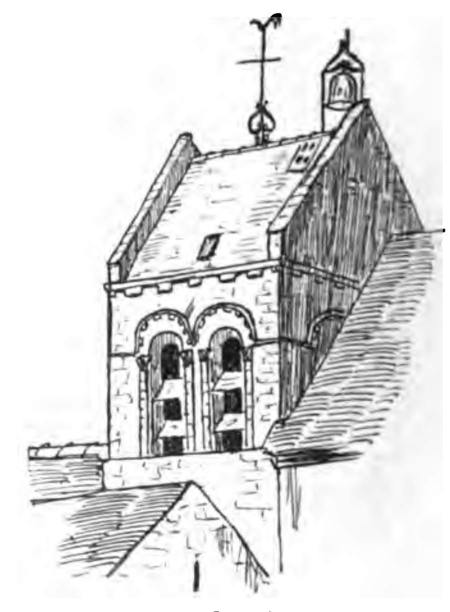


fig. 43
Sérans



fig. 44
Seraincourt

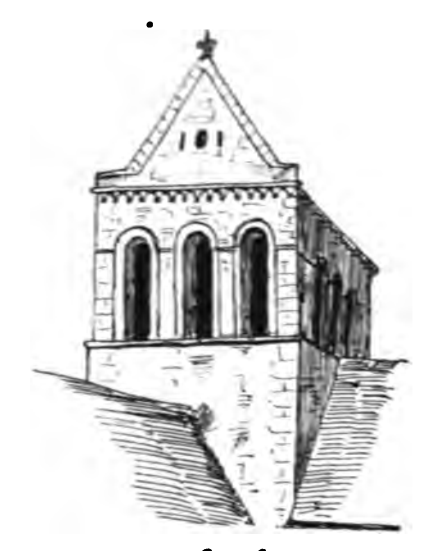


fig. 46
Gassicourt



fig. 45
La Villetertre

SÉRIE C

CLOCHERS MIXTES

DANS LESQUELS LE PREMIER ÉTAGE EST ROMAN ET LE DEUXIÈME APPARTIENT A UN STYLE POSTÉRIEU

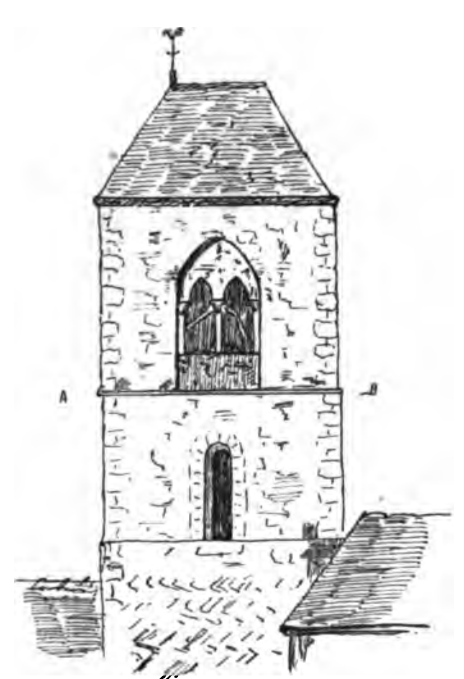


fig. 47
Follainville



fig. 48
Limetz



fig. 49
Condécourt



fig. 50
Théméricourt

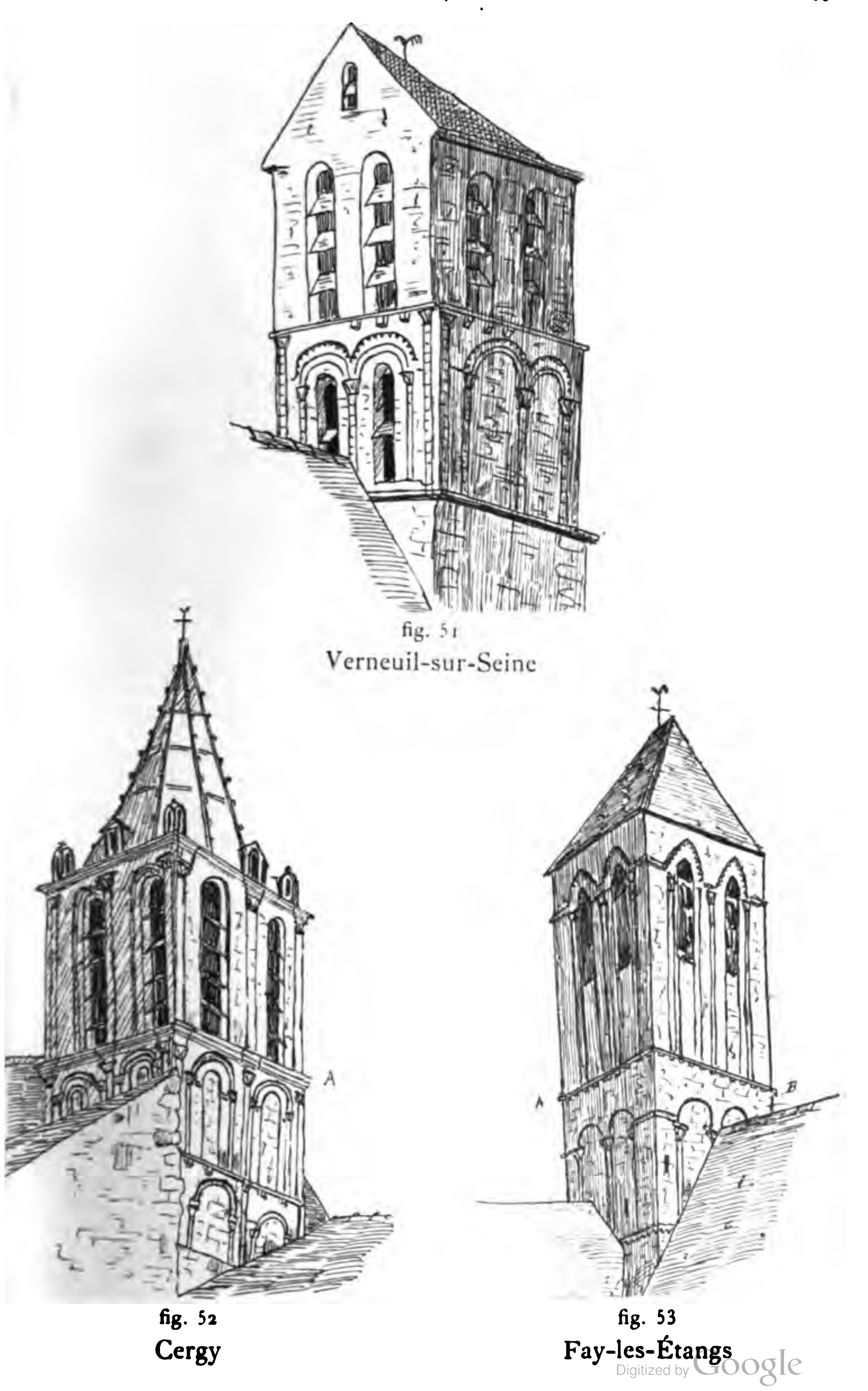


fig. 51
Verneuil-sur-Seine

fig. 52
Cergy

fig. 53
Fay-les-Étangs

Classification générale des Clochers romans du Vexin Français et du Pincerais

Série A. — *Clochers complets*, comprenant la tour et la pyramide de pierre :

1re division. — Tour carrée : Boubiers, Saint-Gervais, Tessancourt, Gaillon, Reilly, Gadancourt, Hardricourt, Courcelles-lès-Pontoise, Limay, Vernouillet, Jouy-le-Moutier, Santeuil, Ennery, Nesles-la-Vallée. *Total :* 14

2e division. — Tour octogonale : Brueil-en-Vexin, Jambville, Feucherolles, Lierville, Achères, Orgeval, Épône, Poissy (2 clochers), Bouconvillers; clochetons d'Haravilliers, de Juziers, de Cergy, de Liancourt, d'Ennery. *Total :* 15

Série B. — *Clochers incomplets :*

1re division. — Tour romane et flèche d'ardoises : Senots, Parnes, Garancières, Omerville, Fontenay-Saint-Père, Brignancourt, Crespierres, Frémécourt, Saint-Martin-la-Garenne, Bourdonné. *Total :* 10

2e division. — Tour romane et toit en batière : Arthies, Banthelu, Loconville, Courdimanche, Fleury, Bazainville, Sérans, Seraincourt, Gassicourt, la Villetertre. *Total :* 10

Série C. — *Clochers mixtes*, dans lesquels le premier étage est roman et le deuxième est d'un style postérieur :

Follainville, Condécourt, Théméricourt, Verneuil-sur-Seine, Cergy, Fay-les-Étangs, Cormeilles-en-Vexin, Ableiges, Limetz, Davron. *Total :* 10

Série D. — Clochers dont toute la partie visible à l'extérieur est d'une époque postérieure, mais dont la base (c'est-à-dire la partie reposant directement sur le sol) est romane ou contient des vestiges de cet art :

Nucourt, Enencourt-Léage, Elancourt, Herbeville, Goupillières, Bréval, le Perchay, Chavenay, Mantes-la-Ville, les Alluets, Morainvillers, Montgeroult, Oinville, Arronville, Mareil-sur-Mauldre, Hérouville, Montchauvet, Bazemont, le Bellay, Bréançon, Delincourt, la Chaussée d'Ivry, Mesnil Simon. *Total :* 23

Total général : 82



MARTIAL DE GIAC

Par Auguste REY

Le personnage dont je me propose de retracer rapidement la carrière appartient à la série, aussi célèbre que malheureuse, des possesseurs du dernier château de Saint-Leu. Je ne dis pas : des derniers seigneurs de Saint-Leu, et l'on prendra le mot de « château », non dans sa rigoureuse acception féodale, mais avec le sens, qu'il eut dès longtemps, de maison de plaisance bâtie magnifiquement. Le château proprement dit, — la demeure des seigneurs, — était situé sur le penchant de la colline de Saint-Prix, et en partie sur le terroir de ce dernier village ; on l'appelait « le château d'en-haut », par opposition au « château d'en-bas », au nôtre, dont le parc, touchant à ses clôtures, se développait au pied de la même pente. Du premier, démoli en 1804, il ne reste rien aujourd'hui ; au second survivent quelques vestiges de ses communs importants.

L'histoire du château d'en-bas, bien que fort courte, ne laisse pas d'être d'un intérêt singulier. Bâti en 1774 par de Laborde, le banquier de la cour, il passa successivement aux mains d'un autre financier, Beaujon, du duc d'Orléans-Égalité, de Martial de Giac, notre homme, d'un Homberg, obscur celui-là, de Louis Bonaparte et de la reine Hortense, du dernier Condé, enfin de la fameuse baronne de Feuchères, qui, en 1837, le livra à la pioche des démolisseurs. Il avait vécu quelque soixante ans. Maison de malheur, vous diront encore les anciens du pays ; voyez, en

effet, comment finirent ses hôtes : de Laborde, le duc d'Orléans, de Giac, sur l'échafaud ; la reine Hortense et son époux, en exil ; le prince de Condé, pendu à une espagnolette dont la place est marquée par une croix monumentale. Seuls, Beaujon et Homberg paraissent avoir échappé à un destin tragique ; encore Beaujon est-il représenté par Mme Vigée-Lebrun comme subissant, au milieu des festins magnifiques qu'il donnait dans ses derniers jours, une espèce de supplice de Tantale. J'ai eu raison de dire, en somme : série illustre et infortunée (1).

Martial de Giac a fait quelque bruit à des époques et dans des circonstances très différentes, et entre lesquelles aucune corrélation n'a été établie. La première partie de sa vie a défrayé *Correspondance secrète* et *Mémoires secrets*, et fourni un sujet d'amusement et de scandale à la société finissante où les de Goncourt l'ont rencontré, nommé au passage et bientôt perdu de vue ; sa fin, qui fut celle d'une victime de la Terreur, a occupé l'historien du tribunal révolutionnaire, sans lui donner le souci de ses origines (2). Pour la première fois, je souderai, avec les précisions nécessaires, les deux parties de cette existence ; je raccorderai, en y ajoutant des parties inédites, la chronique et l'histoire.

I

Martial de Giac est né à Bordeaux, le 19 novembre 1737, fils de Jean, écuyer, secrétaire du roi ; filleul de Martial, son oncle, capitaine dans le régiment de Champagne. Son grand-père Léonard et son bisaïeul Martial furent avocats au parlement de Bordeaux, greffiers en chef de l'amirauté de Guyenne (3). Antérieu-

(1) J'en ai indiqué la suite, avec quelques détails sur les variations de leur domaine, dans mes *Notes sur mon village, le Château de Leumont d'après les mémoires inédits de J.-N. Dufort* (Paris, 1884, in-8°). MM. Frédéric Masson et d'Arjuzon m'ont emprunté ces renseignements ; le dernier auteur, en commettant la méprise d'appliquer au château d'en-bas la description que j'avais donnée des perspectives du château d'en-haut.

(2) H. Wallon, *Histoire du tribunal révolutionnaire de Paris*, Paris, 1880-1882, 6 vol. in-8°, IV, 389.

(3) Martial était le troisième des six enfants de Jean, dénommé plus haut, et de Marie-Elisabeth Dutheil ; il fut baptisé à Saint-Projet. Deux de ses sœurs, les cadettes de la famille, épousèrent : l'une, Suzanne-Renée, le 15 décembre 1762, Joseph de Borie, écuyer, seigneur de Gassies, capitaine au régiment de Bourbonnais ; l'autre, Catherine-Henriette, le 12 juin 1770, Michel-Hyacinthe Leblanc, écuyer, seigneur de la maison noble de Person. M. Ducaunnès-Duval, archiviste de la ville de Bordeaux, a bien voulu faire pour moi les recherches dont je viens d'énoncer les résultats, et dont je le remercie.

On peut voir aussi, à la Bib. nat. (Mss, cabinet des titres, pièces originales, f° 38), un mémoire pour Léonard de Giac, greffier de l'amirauté de Bordeaux.

rement, je signalerai un de Giac, que le duc d'Épernon, gouverneur de la Guyenne, avait tiré du greffe de la bourse, pour le faire intendant de son conseil et de sa maison, et qui joua, alors, un rôle important dans la province (1). Le 6 mars 1570, Pierre de Giac, ancien du consistoire, fait partie des cinq cent soixante-trois protestants condamnés à mort par le parlement. On comprendra que j'arrête mes recherches sans essayer de pousser jusqu'au chancelier de Charles VII. Notre Martial eut une tante d'une grande beauté; on rapporte que M. de la Tresne, qui l'avait épousée, l'aimait si fort, « qu'il était toujours à ses genoux, et baisait ses pieds, même devant ses valets (2). Le neveu, qui devint maître des requêtes à Paris, après avoir appartenu au parlement de Bordeaux, fut très beau lui-même; un contemporain dit « bellâtre », et le mot est très justifié par sa conquête de la vieille duchesse de Chaulnes.

Oh! l'étonnante histoire, et quelle femme! Elle était la fille, — prénommée Anne-Josèphe, — de Joseph Bonnier, baron de la Mosson, secrétaire du roi, trésorier général des états du Languedoc (1675-1726), petite-fille d'un « porte-balle et marqueur au jeu de paume de Montpellier ». Elle dut épouser le marquis de Forcalquier, fils du maréchal de Brancas; mais le Garde des Sceaux s'y opposa. Son frère la fiança aussitôt (1731), — leur père étant mort, — à Michel-Ferdinand d'Albert, baron de Picquigny, plus tard duc de Chaulnes et pair de France (3). Elle lui apportait une fortune qu'elle diminua singulièrement, et un esprit dont elle fut prodigue et riche jusqu'à la fin. Lui fut un savant et un soldat, bon physicien, brave à Fontenoy; mais il n'obtint pas toute l'estime qu'auraient pu lui valoir ses mérites, ses qualités et ses titres. Il parut qu'il se résignait à son sort conjugal avec plus de sérénité que de révolte ou de tristesse, et il eut, un jour, l'idée de relever sa fortune en faisant épouser à son fils, le vidame d'Amiens, la fille de Mme de Pompadour : projet rompu par la fin prématurée de Mlle d'Étioles. Quand il mourut (1769), l'Académie des Sciences, dont il était membre, loua ses mœurs, son caractère, son âme ferme et philosophique, et, — voici où l'éloge devient équivoque, — « la constance peu commune avec laquelle il avait supporté des chagrins longs et vifs ». L'un de ses contemporains

(1) C. Moreau, *Bibliographie des Mazarinades*, Société de l'Histoire de France, Paris, 1850, 3 vol. in-8°, II, 197.

(2) Archives municipales de Bordeaux, fonds Léo Drouyn, t. XXI.

(3) Bib. nat., Mss, cabinet des titres, Nouveau d'Hozier, f° 53. Joseph Bonnier avait épousé Anne Melon, née en 1685, sœur de M. Melon, « l'un des commissaires du régent pour le système de la Banque ». Elle mourut en 1727, un an après son mari, et laissa sa fille, âgée de quatorze ans, sous la garde d'un frère d'un caractère au moins fort bizarre.

nous avertit que la duchesse de Chaulnes eut deux réputations, l'une à la cour, l'autre dans sa paroisse; passant ici pour une sainte, là pour une Messaline (1). Il faudrait, si l'on pouvait compter de façon précise en pareille matière, en ajouter une troisième : celle qu'elle eût à l'Académie des Sciences. On rapporte, en effet, avec une part d'exagération qu'il est à peine besoin de souligner, que, ayant réclamé des leçons de quelques-uns de ses membres, ceux-ci auraient déclaré, au bout de six mois, qu'ils n'avaient plus rien à lui apprendre.

Elle a exercé l'ingéniosité des beaux esprits et la verve débridée des autres : Sénac de Meilhan a taillé pour la peindre sa plume la plus fine, et elle est tombée, comme on a vu, sous la patte du « Gazetier cuirassé ». De nos jours encore, les biographes lui conservent une notice; les de Goncourt se sont délectés de sa correspondance, où, à côté du caquetage, du cliquetis de paroles qui gâte les lettres de plus d'un bel esprit de ce temps, il n'est pas rare de relever un trait purement délicieux (2). Au premier abord, Sénac de Meilhan semble avoir donné d'elle jusqu'à trois portraits; à y regarder de plus près, on s'aperçoit que le second est une variante du premier, et que le troisième, qui figure aussi dans les œuvres de Mme du Deffand, est d'une origine douteuse (3). Voici quelques lignes du dernier (4) :

L'esprit de la duchesse de Chaulnes est si singulier, qu'il est impossible de le définir. Il ne peut être comparé qu'à l'espace; il en a pour ainsi dire toutes les dimensions : la profondeur, l'étendue et le néant. Il prend toutes sortes de formes et n'en conserve aucune... Il ne lui manque aucun attribut de l'esprit, et l'on ne peut dire cependant qu'elle en possède aucun. Tout l'or du Pérou passe par ses mains sans qu'elle en soit plus riche. Dénuée de sentiment et de passion, son esprit n'est qu'une flamme sans chaleur, mais qui ne laisse pas de répandre une grande lumière... L'extrême activité de son imagination fait qu'elle s'abandonne sans réserve, sans examen, à tous ses premiers mouvements. Elle s'engagera dans une galanterie et s'en dégagera avec tant de précipitation, qu'elle pourra bien oublier jusqu'au nom et jusqu'à la figure de son amant... Ce n'est point à la jeunesse qu'on doit attribuer ses défauts; ils ne sont pas l'effet des passions; son âme est insensible; ses sens

(1) *Le Gazetier cuirassé*, in-12, s. l., 1777, p. 164.

(2) *Portraits intimes du XVIIIe siècle*, Paris, 1857, 2 vol. in-12, II, 101 et s.

(3) Le premier, intitulé : « Portrait d'une femme d'un esprit supérieur », et voilant légèrement son modèle sous le nom d'Elmire, a paru dans *les Considérations sur l'esprit et les mœurs*, Londres (Paris, Gastelier), 1788, in-8°, p. 279.

Le second et le troisième ont été donnés, l'un sous le nom de la duchesse de Chaulnes, l'autre sous celui de Lasthénie, dans *le Gouvernement, les mœurs et les conditions en France avant la Révolution*, Hambourg, Gottlob Hoffmann, 1795, in-8°; ou édit. de Lescure, Paris, Poulet-Malassis, s. d. (1862), in-18, p. 378 et 459.

Le troisième portrait enfin, peint sous le nom vrai, se retrouve dans *la Correspondance complète de Mme du Deffand avec ses amis, le président Hénault, etc.*, Paris, 1865, 2 vol. in-8°, II, 745.

(4) Sainte-Beuve a loué le portrait d'Elmire, le considérant comme un morceau achevé (*Causeries du lundi*, X, 90).

sont rarement affectés... La duchesse de Chaulnes est un être qui n'a rien de commun avec les autres êtres que la forme extérieure... La duchesse tient un peu des monstres.

Je n'ai le loisir que d'indiquer d'un mot l'amusant commentaire, et d'un style si différent, donné ailleurs, par Mme du Deffand, à cette appréciation. Ayant rencontré la duchesse de Chaulnes dans un certain voyage à Forges, — le Dieppe de ce temps-là, — son contact la lui fit prendre en horreur, au point qu'elle la traite de folle et de « maqui ». Lisez « guenon »; c'est la transposition du mot de tout à l'heure; le monstre a pris corps (1). Le vocabulaire médical moderne a un terme pour caractériser son tempérament : c'était une névrosée ; ou, si l'on veut une expression plus neuve, un dernier trait que lui a décoché M. Jules Lemaître : une chercheuse de sensations (2).

Le duc de Chaulnes mort, sa veuve, — dont on a exagéré la ruine, — s'engage dans un procès contre son fils, le vidame d'Amiens. Un maître des requêtes est nommé rapporteur de l'affaire, et entre en colloque avec les parties : c'est le beau de Giac, qui fait gagner son procès et en même temps perdre la tête à la plaideuse. La voilà qui s'intéresse à son avenir, qui circonvient Marie-Antoinette, dont elle était dame à accompagner, et bref elle enlève la nomination de son nouvel ami à la charge de surintendant des finances, domaines, et affaires de Mme la Dauphine, « qu'occupait le sieur Château-Giron, et dont il voulait traiter ». Puis il y a promesse de mariage entre la duchesse, âgée de soixante ans, et le magistrat, qui en a trente-six, et cette honteuse folie est consommée le 30 novembre 1773, malgré les clameurs du public (3) et la plainte des maîtres des requêtes au chancelier (21 octobre). La nouvelle épousée n'était pas pour se laisser démonter par l'orage ; comme on lui reprochait la scandaleuse disproportion de

(1) Forges-les-Eaux, bourg de Normandie, situé près de l'Epte, à 45 kilomètres de Rouen, entre Gournay et Neufchâtel. Ses sources minérales avaient été mises en vogue sous le règne de Louis XIII.

Voici quelques passages de la correspondance de Mme du Deffand, datée de 1742 : « Elle [la duchesse de Chaulnes] a l'air d'une folle ; elle dépèce une poularde dans le plat où on la sert ; ensuite elle la met dans un autre, se fait rapporter du bouillon pour mettre dessus, tout semblable à celui qu'elle rend... C'est une curiosité de lui voir manger un biscuit ; cela dure une demi-heure, et le total c'est qu'elle mange comme un loup... » Peu de jours après, la duchesse est malade d'avoir trop mangé : « La Maqui, poursuit son amie, a été à l'agonie de beaucoup de crevailles ; mais elle vit actuellement de régime. » On voudrait qu'elle partît : « Mais il faudra beaucoup d'art pour la persuader, car ce séjour-ci est son centre. Son âme est comme les chambres de cabaret : il ne lui faut de tapisseries que des enluminures ».

(2) Feuilleton du *Journal des Débats* du 15 juillet 1894 : BIBLIOGRAPHIE : *Jean-Baptiste-Louis Gresset*, par M. Jules Wogue, Paris, 1894, in-8°.

(3) Galiani répond, le 18 décembre 1773, à une lettre de Mme d'Épinay, qui lui en avait donné la nouvelle (*Lettres*, édit. Pérey et Maugras, II, 282).

son âge avec celui de son mari : « Bah! une duchesse n'a jamais plus de trente ans pour un bourgeois, » répliqua-t-elle, oubliant le porte-balle de Montpellier. Pour répondre à ceux qui l'appelaient « l'ancienne duchesse », elle, comme à plaisir aggravant la dérision, se qualifia crânement de « la femme à Giac ». Louis XV, si j'ose parler ainsi, tira la moralité de l'aventure, en disant qu'il y aurait « bien des tabourets à renvoyer au garde-meuble ».

Cependant de Giac « fut accusé par les bons amis de cour d'avoir acheté les charmes flétris par l'usage du tabouret et surtout les beaux yeux de la cassette de la duchesse, par un rapport infidèle de son procès. En conséquence, dans ce pays où il n'y a que d'honnêtes gens, on suspendit le maître de ses fonctions; on le força de vendre sa charge de surintendant de la reine, etc. (1) »... « Il l'a vendue à M. Berthier, maître des requêtes et fils de M. de Sauvigny, intendant de Paris... » (2)

Il vient d'écrire au Roi la lettre la plus énergique, et a réussi à la faire lire par S. M. C'est ainsi qu'il y a peint le Garde des Sceaux et M. de Fleury, ses antagonistes : « Sous le Roi le plus juste, le plus en garde contre les intrigues, qu'un ministre sans caractère, qu'un conseiller d'État sanguinaire, qui n'aiment que l'argent, parviennent à enchaîner sa juste animadversion, voilà ce qui m'étonne! Mon respect pour Votre Majesté m'a fait attendre en silence, depuis trois ans, une justice éclatante, telle que je l'eusse pu obtenir des tribunaux, s'il m'était permis d'y traduire ces personnages. Si votre clémence peut les affranchir de l'ignominie, peut-elle y laisser le sujet le plus innocent et le plus fidèle?... Les Concini de votre cour, Sire, seront-ils plus invulnérables que ceux de la cour du grand Henri? Vous n'êtes, Sire, ni moins juste que le bon Henri, ni moins obsédé que lui. Permettez donc qu'un sujet qui vous adore confonde deux méchants, etc... » Enfin il est maintenant question de faire M. de Giac conseiller d'État (3).

Cet homme eut un souci tardif de ce qu'il lui restait d'honneur; on l'avait forcé de vendre sa charge de surintendant dès 1775, et, bien qu'il parle d'un délai de trois ans pendant lequel le respect le réduisit au silence, — soumission singulière! — ce n'est qu'en 1780, d'après la *Correspondance secrète*, qu'il porta ses doléances aux pieds du trône. Quoi qu'il en soit, s'il fut suspendu de ses fonctions de maître des requêtes, il n'en perdit pas le titre; l'*Almanach royal*, qui n'offre aucune trace de sa disgrâce, le lui conserva jusqu'à la fin des anciennes juridictions.

Pour son union conjugale, la destinée en fut brève. Le 30 juin 1774, c'est-à-dire juste sept mois après la date de sa célébration, elle avait pris fin. « Ce qu'on avait prévu est arrivé,

(1) *Correspondance secrète*, X, 62, 9 juillet 1780. Une pension de 12,000 livres lui fut retirée, le 21 octobre 1773, et on lui fit défense de se présenter au Conseil.

(2) *Ibid.*, II, 61, 21 juillet 1775.

(3) *Ibid.*, X, 62, 9 juillet 1780.

lit-on dans les *Mémoires secrets*(1); Mme de Giac, ci-devant duchesse de Chaulnes, est déjà séparée de son nouvel époux. » L'*Almanach royal* confirme le fait par les changements d'adresse du personnage. En 1773, il est domicilié rue de Richelieu; en 1774, sa femme lui a ouvert, rue Saint-Dominique, l'hôtel Bonnier de la Mosson(2), — englobé aujourd'hui dans le ministère des Travaux publics; — en 1775, il a reçu congé au faubourg Saint-Germain, et, revenu dans son ancien quartier, il habite rue des Bons-Enfants. L'autre, d'ailleurs, ne conserve pas longtemps sa demeure héréditaire; elle se retire au Val-de-Grâce, « avec ses perroquets et ses magots(3) », déchue, délaissée, désillusionnée, sujette à des accès de ferveur religieuse. Quand la mort menace, ses dernières dévotions sont interrompues par un éclat de pitoyable gaieté. On la prévient que les sacrements arrivent: « Un petit moment. — M. de Giac voudrait vous voir. — Est-il là? — Oui. — Qu'il attende; il entrera avec les sacrements(4). » Les *Mémoires secrets* du 5 décembre 1782 glosèrent encore à propos de cette mort, qui fut l'entretien du jour. « On conserve le billet d'enterrement de la part du mari, pour son ridicule singulier, pour l'omission absolue de la première qualité du premier. Il porte : « Vous êtes prié d'assister au convoi etc., de dame Anne-« Joseph Bonnier de la Mosson, épouse de M. Giac, chevalier, « conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire « de son hôtel, surintendant honoraire de la maison de la Reine, « décédée au Val-de-Grâce etc... » Puis cette courte oraison funèbre : « Par un sot et fol amour, elle avait perdu et son nom et sa dignité et le tabouret. Elle-même avait ouvert les yeux sur son ignoble mariage... » Cependant on ne lui avait pas infligé l'affront de la rayer des dames à accompagner de la reine; elle y figura, sous son ancien nom et avec le titre de duchesse, jusqu'à l'année de sa mort(5).

La présence de Giac au chevet de la mourante prouve qu'un certain accord s'était maintenu entre eux, de loin. Du moins n'osa-t-il pas en hériter sans lui rendre les derniers devoirs, car

(1) Tome XXVII (additions), p. 291.

(2) Lefeuve, *les Anciennes Maisons de Paris*, III, 437. Il écrit fautivement : Bosnier de la Moisson.

(3) *Lettres inédites de la marquise de Créqui à Sénac de Meilhan*, Paris, 1856, édition Fournier.

Au Val-de-Grâce, on louait des appartements dans des dépendances du couvent dites « le cloître extérieur », situées à gauche de la principale entrée. Le 2 septembre 1790, les locataires étaient, du côté des dames : Mme de Beauvau, de Rouville, Mlles de Boisroger et de Tienne (Arch. nat., Q 2, 117).

(4) De Lescure, *Introduction à la Correspondance de Mme du Deffand*, p. LXVI.

(5) Arch. nat., vol. Z^{1a}, 512-513.

il en hérita. Une fortune encore belle, comprenant une créance de trois cent mille livres sur la succession du duc de Chaulnes, fut le bénéfice de son traité, je veux dire de son contrat (1). Il n'afficha pas de regrets invraisemblables. Dans la même rue, peut-être dans la même maison que la sienne, il jouissait du voisinage d'une famille bordelaise amie et ruinée, qu'il avait généreusement secourue depuis plusieurs années. C'était une veuve, entourée de plusieurs enfants, parmi lesquels une jeune fille, qui lui plut et lui fut accordée. Nouveau contrat dé mariage, passé devant Brichard, notaire à Paris, le 25 août 1783. De Giac épousait, cette fois, la pauvreté, l'obscurité, l'adolescence : violent contraste avec le souvenir de la duchesse. Rose-Antoinette-Françoise Rochard était fille mineure, — trop de jeunesse, en vérité, pour un homme de quarante-six ans, — fille de feu Antoine-François Rochard et de Françoise-Catherine Mesmes-Chanteloup (2). Le père était mort en 1781, ne laissant pas d'autre fortune que des créances sur des négociants de Londres, pour prix d'habitations qu'il leur avait vendues à l'île de Grenade. Rien n'était rentré depuis huit années ; la mère n'avait, en somme, rien à donner à sa fille, « ni deniers, ni effets, soit de son chef, soit de celui son mari ». Elle le déclare formellement dans le contrat, reconnaissant que, « privée de tous revenus et de toutes ressources, elle ne doit qu'aux sentiments du futur époux pour sa famille le moyen de se soutenir, et de poursuivre le recouvrement des créances de la succession de son mari ».

De Giac constitue un douaire de six mille livres à sa future épouse, lui fait donation de la moitié de tous les biens qui lui appartiendront au jour de son décès, tout en se réservant le droit de disposer à titre gratuit, jusqu'à concurrence de dix-huit cent mille livres. Je n'ai pas le chiffre de sa fortune ; mais voilà une clause qui en donne une idée respectable, à n'envisager que son importance. Le contrat fut signé à Fontenay-sous-Bois, près de Vincennes, dans une maison occupée par le futur époux, à la date précitée.

II

De Giac, pendant les neuf années qui suivirent, ne fut rien de plus qu'un père de famille ; période de vertus bourgeoises, de

(1) Archives de Seine-et-Oise, Série Q, Émigrés, DE GIAC.

(2) Lefeuve, d'après je ne sais quel témoignage, la dit cousine des Beauharnais (*le Tour de la Vallée*, II, 55). Mes recherches, pour vérifier cette parenté, ont été vaines.

devoirs obscurs, peut-on croire, où il eut trois enfants, et où les gazetiers perdirent sa trace. C'est comme une coupure dans sa vie. Il semble que ce ne soit plus le même homme, quand, les nerfs malades, s'étant vu ordonner l'air de la campagne, il achète, le 25 mai 1792, la maison ou, comme on dit, le château du duc d'Orléans, à Saint-Leu. Il le paye 178.000 livres : fantaisie de très grand seigneur, et qui avait été finalement au-dessus des forces du prince lui-même, un prodigue à la vérité, car le prix de la vente fut délégué à son propre vendeur, vis-à-vis duquel il ne s'était point libéré, depuis 1780. Le nouvel acquéreur du domaine ne tarda pas à s'y installer. En peu de temps, il paraît avoir gagné la confiance des gens du village. Comme il avait l'expérience des affaires et une assez bonne plume, la municipalité, écrasée de travaux en ces temps critiques, le consulta ; elle lui demanda la rédaction de certains actes, où elle risquait de s'embrouiller, et de certains discours, où elle avait le désir de montrer de l'éloquence.

Je viens tout de suite au rôle qu'il assuma dans une circonstance solennelle. Au cours de l'été de 1793, le projet de constitution qu'un comité présidé par Hérault de Séchelles venait d'élaborer fut sanctionné par un vote de la Convention. On annonça, dès lors, qu'il serait soumis, le 10 août, à la ratification populaire. Il y avait deux façons d'exprimer l'avis demandé : l'une, dont Taverny donna l'exemple ; l'autre, adoptée à Saint-Leu (1). Le patriotisme du premier village s'exalta et se montra impatient de tout délai ; il y fut décidé, le 13 juillet, que, sans attendre la convocation des assemblées primaires, ses représentants iraient porter à la Convention une adhésion enthousiaste, et que les municipalités de tout le canton seraient invitées à se joindre à celle du chef-lieu. Saint-Leu se rendit à l'appel, mais après avoir sérieusement discuté la question posée et les termes de sa réponse. Ses officiers municipaux se présentèrent au rendez-vous avec une consultation écrite et très dissonante. Le délire bruyant des autres les empêcha d'en donner lecture ; mais ils la firent annexer au procès-verbal de l'assemblée. N'osant pas rompre l'unanimité du vote, ils acceptèrent l'acte constitutionnel, comme tout le monde. Telles n'étaient pas cependant les conclusions de ce mémoire, fort bien fait, qu'ils avaient eu la prudence de ne pas lire, et l'imprudence de ne pas remporter : funeste amour-propre d'auteur ! L'agent « nationalle » Gillequin (ainsi écrit-il son titre), un couvreur peu lettré, l'avait contresigné ; mais l'auteur, qui ne s'avoua que le collaborateur, était de Giac. On

(1) Voyez les registres municipaux aux archives de ces deux communes.

verra bien que personne autre que lui, à Saint-Leu, n'avait pu écrire de ce style.

Le factum dont il s'agit était intitulé : *Pétition présentée au canton de Taverny;* il existe encore aux Archives nationales. J'en citerai les passages les plus saillants, recommandés à l'attention du lecteur par les traits dont les souligna, plus tard, le crayon rouge du terrible accusateur public (1) :

Citoyens,

Nous sommes réunis pour délibérer sur un acte constitutionnel que le département a fait parvenir à la commune le 5 de ce mois...

Le souverain doit être libre dans ses opinions; sommes-nous libres de manifester la nôtre?... A l'ouverture des séances de la Convention, au dernier moment de la première séance, un membre proposa l'abolition de la royauté. Sans examen, sans discussion, la royauté fut abolie par un décret. Ce décret n'a pas été sanctionné par le peuple... il n'a pu être exécuté que provisoirement... Depuis cette époque, il est intervenu un décret qui punit de mort tout individu qui proposerait le rétablissement de la royauté... Ce décret doit-il subsister? Je ne le crois pas, citoyens, car, s'il subsistait, nous ne serions pas libres de manifester notre opinion. La Convention aurait plus de pouvoir que le souverain lui-même. Par un décret, elle aurait enchaîné nos volontés...

Si nous voulons la République une et indivisible, nous jurerons de la maintenir... Mais il faut qu'aucune fédération particulière ne vienne mettre obstacle à cette unité... Pourrions-nous promettre cette unité, citoyens, si nous examinions dans ce moment l'acte constitutionnel qui a été rédigé depuis l'insurrection du 31 mai?... Plusieurs départements sont sans représentants. Pensez-vous que nos frères de ces départements veuillent jamais admettre un acte où leurs représentants n'auront pas concouru?... L'acte constitutionnel qu'on nous envoie peut-être bon; mais, si nous l'examinions dans ce moment, nous appellerions, ce nous semble, le fédéralisme, et la guerre civile en serait la suite...

Par ces raisons, citoyens, je pense que nous devons déclarer que nous ne pouvons examiner, dans ce moment, l'acte constitutionnel qui nous a été remis; que nous demandons préalablement que les membres de la Convention inculpés soient jugés par un jury civil; qu'ils soient suppliciés, s'ils sont reconnus coupables, et rendus à leurs fonctions, s'ils sont reconnus innocents; qu'enfin l'acte constitutionnel soit arrêté par une représentation nationale complète; que le rapport du comité des Douze soit fait, et que les scélérats qui avaient formé le projet d'assassiner 20,000 de nos frères soient poursuivis et punis suivant la rigueur des lois.

Si vous adoptez ces réflexions, que je soumets à vos lumières, nous délibèrerons sur chacun des objets que je viens de vous présenter. Votre vœu manifesté sera une loi.

Signé : J. Gillequin.

Questions *(de la main du sieur de Giac sur l'original)* :

1re. — Voulez-vous suspendre l'exécution du décret qui punit de mort tout individu qui proposerait le rétablissement de la royauté? — Oui ou non.

(1) W. 406. Pour cette fin de la carrière de notre de Giac, je n'ai pas eu d'autres renseignements que ceux que j'ai puisés aux Archives nationales et aux Archives de Seine-et-Oise. J'ai été obligé, en plusieurs passages, de les amalgamer, de telle façon que j'ai dû renoncer à en faire des citations distinctes.

2°. — Voulez-vous constituer une république une et indivisible? — Oui ou non.
3°. — Jurez-vous de la maintenir jusqu'à la mort? — Oui ou non.
Jurez-vous d'anéantir les tyrans, les usurpateurs, les traîtres et les factieux?
Croyez-vous, d'après nos réflexions, qu'on puisse délibérer sur la déclaration des droits, sur les actes constitutionnels?

La critique était vive et pressante. Quelle raison meilleure? — Comme toujours, celle du plus fort. Or, le plus fort était le pouvoir, complice de l'émeute parisienne, qui s'était gardé de consulter la France sur un changement de régime, et lui avait enjoint, le couperet sur les épaules, d'accepter le fait accompli. Cependant le mémoire de Saint-Leu passa inaperçu, les premiers jours; mais ni les curieux ni les malveillants ne manquent, en tout temps, ni les délateurs, quand on crée des suspects. Le rôle de notre municipalité et celui de son inspirateur furent signalés à Pontoise; le Comité de surveillance du district, dont le zèle était incessamment stimulé par le citoyen Crassous, député de la Martinique chargé par la Convention de la surveillance de Seine-et-Oise, s'émut de l'affaire. Dans la séance du 30 septembre :

Les membres... délibérant sur une dénonciation faite contre le citoyen de Giac..., de laquelle il appert que, lors de l'acceptation de la Constitution, il s'était permis de mettre un discours entre les mains du procureur de la commune, tellement insidieux qu'il avait indigné tous les membres de l'assemblée...
Considérant que ledit de Giac est infiniment coupable d'avoir remis ce discours entre les mains des magistrats populaires, et de s'être, par ce moyen, mis à l'abri des suites funestes que pourrait en produire la lecture...

Ordonnent l'arrestation de l'auteur et son transfert à la maison d'arrêt de Pontoise. Le Comité de surveillance exagère sa responsabilité, sans doute pour n'avoir pas à inculper la municipalité complice; on n'en est pas encore aux plus mauvais jours, bien que la loi des Suspects ait été promulguée le 17 septembre.

On n'a pas de nouvelles du châtelain de Saint-Leu pendant cinq mois : on l'oublie à Versailles, où il a été transporté, heureux si cet oubli avait pu se prolonger. Mais lui-même, alors, ramena imprudemment l'attention sur soi, en tentant, de concert avec sa famille et ses nouveaux compatriotes villageois, un grand effort pour se tirer de prison. Il écrit le 22 février 1794 (4 ventôse an II), « au citoyen représentant du peuple envoyé dans le département de Seine-et-Oise » :

Législateur,

Je suis opprimé, je suis patriote : voilà mes droits à ta justice.
Je suis attaqué depuis cinq ans d'une maladie de nerfs très violente, je souffre cruellement, je suis injustement détenu depuis près de cinq mois : voilà mes droits à ton humanité.
J'ai été arrêté, depuis le 1er octobre (vieux style), dans ma maison de Saint-

Leu, comme suspect d'incivisme, sur l'ordre illégal du Comité de surveillance de Pontoise...

[*Il explique que ce comité ne se composait que de quatre membres, au lieu de douze, exigés par la loi.*]

Agé de cinquante-sept ans, je suis, depuis plus de trente ans, républicain de principe [*un précurseur !*] ; j'ai toujours regardé la liberté comme le bien le plus précieux et l'égalité comme un sentiment divin. Né dans une classe privilégiée, mon cœur ne fut point entaché de ses faux préjugés, et je ne connus jamais d'autre distinction recommandable parmi les hommes que celle des talents et des vertus.

J'ai passé dix ans dans le parlement de Bordeaux (1), où je méritai l'estime et la confiance de mes concitoyens. L'on me proposa, en 1767, une place au Conseil avec un traitement; je refusai; les mêmes propositions me furent renouvelées, en 1768, d'une manière impérative. Je consultai mes sages amis, et j'acceptai, d'après leurs conseils.

Je ne sollicitai jamais ni grâce, ni emplois; le traitement même qui m'avait été assuré par un titre ne m'a pas été payé. En 1773, Louis XV, de son propre mouvement et sans que j'en fusse instruit [*quelle ingratitude envers la duchesse !*] me nomma surintendant de la maison de Mme la Dauphine. Je m'empressai de manifester mes principes; je voulais tenter de rétablir l'ordre dans cette maison... Après avoir lutté inutilement pendant l'année 1774 et une partie de celle 1775, voyant que je ne pouvais faire le bien que j'ambitionnais, je donnai ma démission, qui ne fut acceptée qu'en 1776. Je me retirai sans avoir fait aucune fonction relative aux finances, et, depuis, je n'ai eu aucune communication avec la cour, mes principes [*que de principes !*] n'ayant cessé de m'en éloigner...

J'acquis, en 1792, une maison à Saint-Leu-Taverny, espérant que l'air de cette campagne me rendrait mes douleurs de nerfs plus supportables.

[*Il raconte qu'il a envoyé sa femme et ses enfants à Bordeaux, chez une sœur, pendant les réparations qu'il faisait faire, et que leur retour a été empêché « par la crainte des brigands de la Vendée ». Il a vécu en fort bonne intelligence avec les habitants.*]

Je fus mis en arrestation comme suspect d'incivisme, sous le prétexte que j'étais l'auteur d'une pétition que le procureur de la commune avait voulu faire, pour l'époque de l'acceptation de la constitution à Saint-Leu...

Il est bien vrai [*voilà la confession délicate*] que, quelques jours avant la promulgation de la constitution, le procureur de la commune vint me donner lecture de la pétition qu'il se proposait de soumettre à ce sujet. J'étais, ce jour-là, très souffrant; je connaissais d'ailleurs les intentions de mes concitoyens; je ne m'arrêtai pas fortement sur cette pétition. Je me rappelle seulement de lui avoir donné l'avis de la résumer dans trois ou quatre questions relatives aux droits du peuple, au gouvernement républicain et à la destruction des tyrans; qu'il les approuva, et me pria de les lui écrire, ce que je fis effectivement. [*L'accusateur public a souligné ces dernières notes au crayon rouge*].

Cette pétition n'a pas été lue; personne ne la connaissait. Le procureur de la commune s'en est formellement avoué l'auteur. La municipalité a reconnu qu'il ne pouvait l'avoir jointe au procès-verbal de l'acceptation de l'acte constitutionnel que par un motif civique.

[*Soit l'énumération des circonstances ou son propre civisme s'est signalé : discours composé par lui, quelques jours après, pour la fête de l'acceptation de la constitution, à la demande du maire et du commandant de la garde nationale, et qui, envoyé à la Convention, valut à la commune de Saint-Leu une mention honorable; acceptation pure et simple par lui-même de l'acte constitutionnel; ses*

(1) Je n'y ai pas retrouvé sa trace, tandis que j'ai pu vérifier que son frère François avait été reçu conseiller lai, le 7 mars 1759 (Archives de la Gironde, série B, Enregistrement des édits royaux).

exhortations à la jeunesse, pour l'engager à répondre à l'appel de la patrie, et ses cadeaux aux volontaires; sa large participation à l'emprunt d'un milliard].

Représentant du peuple, voilà l'exposé fidèle de ma vie politique et privée [*avec coupures et interprétations*]. Tu reconnaîtras aisément que j'ai toujours fait mes efforts pour diriger mes actions vers l'intelligence de la nature, et régler ma morale sur celle de son auteur.

Rends, législateur, un époux à sa femme, un père à ses enfants, un malade à ses foyers, un vrai patriote à la République. Je jure de consacrer les forces qui me restent à en faire adorer les lois.

Signé : GIAC.

Dans la campagne tentée pour arracher de Giac aux griffes du monstre, l'agent national Gillequin fut au premier rang, et se découvrit avec témérité ; il fit preuve d'un dévouement dont l'histoire, dans cette province au moins, doit garder le rare et émouvant souvenir. Dès le 31 janvier, il avait écrit à Versailles : « Je soussigné, agent national de la commune de Saint-Leu, déclare que la trop longue arrestation du citoyen Giac, motivée sur la pétition que la malveillance lui impute, pétition qui n'a jamais été lue, est l'injustice la plus criante, puisque c'est moi qui m'en suis toujours avoué, et m'en avoue encore l'auteur ». Oh ! le brave homme ! Mais ce n'était pas tout de mentir, il fallait observer les apparences de la vérité. Comment masquer la collaboration d'un lettré ?

La protestation même criait contre l'auteur et le montrait incapable d'aiguiser le trait qui avait blessé les maîtres du jour. Alors il inventa gauchement je ne sais quel complice inconnu, comme on a vu faire à plus d'un criminel aux abois : « Il est bien vrai que j'ai lu cette pétition au citoyen Giac, que, tout malade qu'il était, il a paru approuver la rédaction, qu'il a même ajouté de sa main les questions qui la terminent, comme la conclusion de la pétition entière, pour me faciliter le moyen pour me résumer en peu de mots. Mais tout s'est borné [à cela] de sa part. Le reste est l'ouvrage d'un homme que je ne connais point, qui me parut instruit, bon patriote, et que j'ai rencontré aux Tuileries, dans un de mes voyages à Paris. Je proteste que, si je n'avais pas été entièrement persuadé que cette pétition établirait toujours mieux les droits du peuple souverain, non seulement je n'eusse pas exigé qu'on l'annexât au procès-verbal, mais, comme républicain bien reconnu, je me fusse bien gardé de l'intention de la lire. Et j'assure, en mon âme et conscience, que, si je me suis trompé, c'est à moi, et non au citoyen Giac, qu'il faut attribuer cette erreur. — Saint-Leu, 12 pluviôse an II (31 janvier 1794) ».

Puis, le 22 février, le jour même où de Giac lance son mémoire justificatif, l'agent national part pour Versailles, avec quelques municipaux, porteur de cette courte requête au Crassous déjà

nommé : « Citoyen représentant, la commune de Saint-Leu nous a députés vers toi, pour te conjurer de mettre enfin un terme à la longue détention du patriote Giac. Elle n'est pas venue tout entière, parce qu'elle ne connaît ni coalition, ni importunité. Mais elle t'assure, citoyen, que la liberté de celui qu'elle réclame est une justice, et tu sais que, sous un gouvernement libre, cette justice ne peut être rendue trop promptement. — Salut et Fraternité : GILLEQUIN ». Ajoutons, pour être complet, que, sous la date du lendemain, une déclaration collective de la municipalité et de plusieurs habitants de Saint-Leu, jointe aux pièces précédentes, réclamait l'élargissement du prisonnier, en des termes qui n'étaient qu'une paraphrase de son mémoire de la veille, et montrent que les bonnes gens avaient pu se concerter avec lui, et peut-être obtenir de le voir.

Que résulta-t-il de cet effort ? Le député qu'il visait ne paraît pas en avoir été touché un seul instant ; il ne fit que tirer de cette sympathie même les charges qu'elle achevait de lui fournir, en vue d'un procès qu'il songea dès lors plus sérieusement à engager. Il écrivit sur la lettre du détenu cette simple note : « Demande de Giac, où il avoue avoir fait le résumé de la pétition. » En réponse à la lettre de Gillequin, il le fit arrrêter.

La Conciergerie était encombrée ; les suspects parisiens étaient l'objet de poursuites plus ardentes que les provinciaux. Nos gens languirent, non pas assez malheureusement pour atteindre la date libératrice. Ils furent exécutés le 17 messidor (5 juillet 1794), trois semaines avant le 9 thermidor. On n'a aucun détail sur leur jugement, ni sur leur fin.

Dans les listes des condamnés qui parurent peu après, on trouve de Giac, inculpé de contre-révolution, et « Gillequin (Jean-François), âgé de quarante-sept ans, né et domicilié à Saint-Leu, condamné le même jour, pour le même motif ». Le dossier de l'ancien surintendant de la reine, aux Archives nationales, porte ce titre, inscrit sur l'enveloppe qui le contient : « Crassous, représentant du peuple, — Contre Martial de Giac, ci-devant noble et maître des requêtes, depuis cultivateur... condamné à mort... prévenu d'avoir, à l'époque où la constitution républicaine fut soumise à la sanction de la nation, prononcé un discours tendant à en entraver l'acception [*sic*]. »

J'ai recueilli à Saint-Leu cette tradition : quand Gillequin entendit prononcer son arrêt, il se pencha vers un gendarme qui lui avait paru avoir une figure de brave homme, et, détachant prestement sa montre de son gilet, il la lui remit, avec cette prière murmurée : « Tâchez de faire parvenir ça à ma famille ». Sa confiance ne fut pas trompée : un des descendants du condamné

m'a montré la relique. Gillequin laissait une veuve, et une fille âgee de dix-sept ans (1).

La fortune de Giac n'échappa point à la confiscation. Cependant les châteaux se vendirent moins facilement que les terres, sur lesquelles les paysans se jetèrent avec de beaux deniers comptants; les contempteurs passionnés de l'ancien régime n'ont pas vu tout l'or tiré des bas de laine. La veuve de l'ex-maître des requêtes rentra en possession de Saint-Leu; elle l'aliéna elle-même, quelques années plus tard, le 27 septembre 1799 (2). Puis elle se refit une autre existence; je me bornerai à donner, à ce sujet, de simples notes d'état-civil. Elle épousa, à Courcelles-sur-Viosne, près Pontoise, le 10 ventôse an IX (1er mars 1801), un neveu de son premier mari, Jean-François de Borie, fils de Joseph de Borie et de Suzanne-Renée de Giac, âgé de 36 ans, natif de Bordeaux. Elle-même avait 33 ans. M. et Mme de Borie vécurent à Courcelles-sur-Viosne, où ils eurent trois enfants, perdirent un fils et marièrent une fille; M. de Borie y fut maire de 1808 à 1831; Mme de Borie y mourut, à quatre-vingt-un ans, le 19 juin 1849.

Je ne sais ce qu'il advint des trois enfants du premier lit, dont voici l'énumération : Catherine-Françoise, Antoinette-Suzanne-Zoé et Jacques-Henry, qui, le 3 thermidor an III (21 juillet 1795), étaient âgés respectivement de dix, sept et quatre ans. J'emprunte ce renseignement à un acte de notoriété, dressé à Bordeaux, « en présence de Jean-François Borie, cousin [et futur beau-père] des enfants de M. de Giac ».

Ici finit ce récit, où je reconnaîtrai, avant qu'on ne l'en accuse, un certain manque d'unité : il est vrai que le personnage principal n'en est pas le héros. L'intérêt passe, à la fin, du côté du pauvre couvreur, qui périt pour avoir voulu sauver le noble voisin qu'il connaissait à peine, et trouva des paroles d'aussi généreuse inspiration que le cri du poète : *Me, me, adsum qui feci.* Aussi demanderai-je pour lui la sympathie, le respect, et même un peu d'admiration. Quant au second mari de Mme de Chaulnes, sa mort disposera sans doute à l'indulgence, et, après cette expiation, je proposerai au lecteur d'imiter la confiante invocation des vieilles épitaphes : « Que Dieu lui fasse merci ! »

(1) Archives de Seine-et-Oise, série Q, Émigrés, GILLEQUIN. La veuve, Françoise-Elisabeth Savinois, réclama vivement, le 8 thermidor, an III, le prix de cinq poules qu'on avait vendues chez elle, au moment de la vente de Martial de Giac, et qui lui appartenaient.

(2) Elle se fit restituer une bibliothèque d'environ douze cents volumes, qui avait été transportée de Claires-Fontaines (Saint-Leu) « dans la ci-devant maison des Cordeliers de Pontoise ».



Un Prisonnier du Château-Gaillard

BARBAZAN

LE CHEVALIER SANS REPROCHE

COMMUNICATION PRÉSENTÉE

à la séance tenue aux Andelys, le 8 Août 1901

PAR

M. GERMAIN LEFÈVRE-PONTALIS

Vice-Président de la Société

MESSIEURS,

CETTE très simple et surtout très courte causerie va essayer d'évoquer devant vous une fière et noble figure de notre Panthéon national, que sa destinée a rattachée étroitement, par un singulier et caractéristique épisode, à la tragique forteresse qui domine de façon si altière l'antique et attachante cité des Andelys.

Par sa captivité, par sa délivrance, Arnaud-Guilhem de Barbazan, le ***Chevalier sans Reproche***, l'héroïque et loyal émule des La Hire et des Saintrailles, aux heures les plus sombres et les plus désespérées de la détresse française — Arnaud-Guilhem de Barbazan, prisonnier de l'Angleterre dans la formidable enceinte de Château-Gaillard, appartient à la tradition locale qui se perpétue ici, depuis les temps de Clovis jusqu'à ceux de Louis XIV, dans cette ville qui a vu se dérouler, en sachant en

conserver le culte, tant de légende, tant de souvenirs et tant d'histoire.

Donc, au fort de l'hiver de l'an 1430, derrière les abruptes murailles et les tours inaccessibles de Château-Gaillard, est enfermé Barbazan, depuis sept ans captif dans l'impénétrable citadelle.

L'heure — permettez-moi de vous le rappeler d'un mot — est solennelle entre toutes. Depuis un an bientôt, au geste et à la voix de Jeanne d'Arc, la France a recouvré son âme, reforgé ses armes, retrempé son énergie. Après la délivrance d'Orléans, après le triomphe de Patay, la marche merveilleuse vers Reims, l'apparition de la Pucelle et du roi Charles VII sous Paris — inoubliables évévements qui ont marqué l'an 1429 — l'espérance a commencé à renaître, la confiance à ranimer les caractères, le sentiment national à s'affirmer dans une secousse de tous les cœurs. Malgré la retraite malheureuse de l'armée royale au-delà de la Loire, après l'échec subi devant Paris, malgré l'inaction forcée qui a signalé l'hiver de 1429-1430, l'attente d'une campagne prochaine de libération totale et imminente exalte tous les esprits, transporte toutes les imaginations anxieuses et enfiévrées.

Nulle part ailleurs, autant qu'en Normandie, cette anxiété n'est plus ardente. Voici la treizième année que la vieille terre de Rollon, devenue la plus française des provinces, est foulée et oppressée par la conquête étrangère, depuis la journée fertile en désastres où le roi Henry V, à la tête de sa flotte dont les voiles couvraient la baie de la Seine, a pris terre à l'entrée de la Touques, en l'an 1417, pour enlever en quelques mois, et Caen, et Alençon, et le Cotentin, et Évreux, et Rouen, épuisé par le mémorable siège aux terrifiants épisodes. En 1429 cependant, dès les premières nouvelles qui arrivent d'Orléans et de la Loire, dès l'annonce du premier recul des envahisseurs détestés, la Normandie a frémi sourdement. De la persistance de l'esprit national dans toutes les régions normandes, des bandes insurgées courent les campagnes, des complots ourdis dans les villes, il faudrait une série de réunions pareilles à celle qui nous rassemble aujourd'hui pour vous entretenir, comme le voudrait l'ampleur et l'inconnu du sujet. Arrêtons seulement, si vous le voulez bien, notre esprit sur ce seul point. Dans cet hiver de 1430, la garnison anglaise de Château-Gaillard épie tous les jours, avec inquiétude, la vallée de la Seine et le plateau du Vexin, où les cavaliers français, ignorés pendant douze ans, apparaissent maintenant, en force et menaçants, troublant dans leur sécurité trop longue les oppresseurs du pays

normand, à leur tour harcelés dans leur conquête et sentant tourner enfin la roue de la chance.

Quel était donc ce mystérieux prisonnier, qu'une espèce de crainte superstitieuse de l'Angleterre tenait ainsi captif dans le roc aérien déjà témoin, depuis Marguerite de Bourgogne, le roi d'Écosse David Bruce et Charles-le-Mauvais, de tant de sombres drames et de classiques infortunes ?

Arnaud-Guilhem de Barbazan personnifiait, à cette époque, la représentation de l'honneur chevaleresque et du plus raffiné courage. L'histoire, telle qu'elle s'est faite, ne lui a pas conservé la place qu'il occupa dans l'esprit de ses contemporains. Mieux partagés, La Hire et Saintrailles ont absorbé, pour l'imagination populaire, tout ce que la tradition orale a pu retenir des compagnons de la Pucelle. Barbazan cependant, en son temps, tenait une place supérieure encore. Sa vaillance, son caractère, lui avaient, dès son vivant, déjà conquis une légende. Ses malheurs la gravèrent plus profondément encore chez les hommes de son siècle. Comment s'est-elle quelque peu effacée, toujours présente, certes, aux historiens de métier, moins familière sans doute en d'autres milieux ? Les annales humaines ont de ces anomalies déconcertantes. En le constatant aujourd'hui une fois de plus, rendons ensemble à cette pure mémoire l'hommage spécial dont elle est digne entre toutes.

Arnaud-Guilhem de Barbazan tenait par son ascendance à une de ces familles du Midi où la tradition guerrière s'est toujours si vigoureusement maintenue. Il tirait son nom du fief de Barbazan, qu'on peut reconnaître dans la localité actuelle du même nom, présentement classée dans le département de la Haute-Garonne, arrondissement de Saint-Gaudens, canton de Saint-Bertrand de Comminges, au seuil de la région pyrénéenne dont elle marque les approches.

Mêlé tout jeune aux guerres de son temps, il figure avec éclat au célèbre combat des Sept, en 1402, où sept chevaliers Français, contre sept Anglais, renouvellent les prouesses du combat des Trente. Puis sa vie se déroule au plus fort de la folie de Charles VI, des discordes intestines de la France, de la guerre étrangère renaissante. Barbazan refuse d'adhérer au parti bourguignon et demeure fidèle au parti d'Armagnac, qui se confond bientôt entre les mains du dauphin Charles, le futur Charles VII, avec la cause nationale. Après la prise de Paris par les Bourguignons, en 1418, Barbazan accompagne le dauphin réfugié dans les provinces du Centre, dans le royaume de Bourges, où s'organise la plus opiniâtre et la plus admirable des résistances.

C'est alors qu'il se trouve indirectement mêlé au drame dont les conséquences devaient l'amener, pour sept ans de pleine et active maturité, dans les prisons de Château-Gaillard.

Lors de l'assassinat du duc de Bourgogne Jeans-Sans-Peur sur le pont de l'Yonne, à Montereau, le 10 septembre 1419, en la présence du dauphin Charles, chacun des deux souverains devait être accompagné de dix chevaliers, dix français et dix bourguignons. Barbazan se trouvait inscrit sur la liste des chevaliers du dauphin, mais il est avéré qu'il ne figurait pas à la fatale entrevue, où sa présence et son autorité auraient peut-être empêché le crime. Englobé néanmoins, de la façon la plus inique, dans les poursuites dirigées contre les auteurs ou prétendus complices du meurtre, il est, comme tel, en dépit de tous les témoignages contraires, déclaré coupable de lèse-majesté. En 1420, après la conclusion de l'infâme traité de Troyes, qui cède le trône de France au roi anglais, il est fait prisonnier dans Melun, jeté dans les prisons de Paris, et y languit trois ans, attendant un procès et un arrêt que le pouvoir anglo-bourguignon n'ose ni ne peut formuler.

Dans un déni de justice pitoyable, n'osant faire prononcer, par ordre, une condamnation capitale, ne pouvant se résigner à reconnaître, par acquittement, l'iniquité préalable de la procédure engagée, le gouvernement anglais, appuyé sur le parti bourguignon, prend une mesure aussi basse que méprisable; il garde Barbazan captif, comme prisonnier éternellement préventif et arbitrairement retenu.

C'est à Château-Gaillard que nous le retrouvons, vers l'an 1423, transféré des cachots de la Bastille parisienne dans la citadelle anglaise, où sa vie comme sa liberté paraissent à jamais sacrifiées.

Vous n'attendez pas que je renouvelle ici une description de la merveille féodale de la Basse-Seine, de la forteresse dont l'ossature de pierre a défié les siècles, dont les débris gigantesques forcent encore le respect et l'admiration de ceux qui savent en comprendre la beauté. Du haut du roc formidable où il se dresse, mutilé par les hommes et ennobli par le temps, le château de rêve qui surgit tout armé de la volonté de Richard Cœur-de-Lion nous donne, à l'heure où nous sommes, une pénétrante leçon d'énergie, — l'énergie tendue, invincible et surhumaine des êtres qui l'ont conçu, bâti, défendu et assailli tour à tour.

Évoquons-la seulement, d'une vision rapide, avec ses multiples enceintes, ses prodiges de science architecturale et d'art militaire, sa fameuse courtine en feston, son donjon perdu entre ciel et

terre, les eaux changeantes de la Seine à ses pieds, toute une province sous les yeux de ces guetteurs, plus vivante et plus émouvante encore, dans ses fermes lignes et ses robustes arêtes, que les ruines rajeunies des burgs vantés du Rhin et le faux gothique des manoirs saxons qui infestent l'Angleterre.

A chaque ciel, son témoin propre, à chaque sol historique, son expression et son symbole. Je ne crois rien hasarder de trop, devant ce site grandiose qui obsède nos yeux, en avançant ici que l'acropole Athénienne, sous le ciel de l'Hellade, n'est pas un point de comparaison exagéré pour l'œuvre superbe qui jaillit devant nous, sur l'abrupte et blanche falaise de la Seine, comme une puissante, farouche et sublime acropole Normande !

Sept ans entiers, Barbazan les vécut là, dans sa prison aérienne, hors des bruits de la terre et du monde. Si quelques échos lui parviennent, ce ne sont que rumeurs de désastres. Déjà, avant son transport à Château-Gaillard, il avait pu savoir, et la mort de Charles VI, et celle du roi anglais Henry V, survenues à quelques semaines de distance, en 1422, et l'avènement nominal du roi enfant Henry VI aux couronnes réunies de France et d'Angleterre. Puis c'est le bruit des dernières défaites de la cause française, à Verneuil et dans le Maine, enfin l'annonce de l'attaque d'Orléans, suprême rempart de l'indépendance nationale.

Cependant lui parvient bientôt le son merveilleux des prodiges qui marquent l'an 1429, et la libération d'Orléans, et la Pucelle armée qui ramène la victoire, et l'apparition des couleurs françaises à Compiègne, à Beauvais, à Senlis, à Saint-Denis, sous Paris. Puis l'armée s'éloigne, il est vrai, vers la Loire, mais d'intrépides énergies subsistent encore dans les régions reconquises. Un instant, en septembre, chose à peine croyable, au cœur du Vexin Normand, Étrepagny est redevenu français, mais a été réoccupé, dès octobre, par des forces supérieures. Voici mieux encore. En décembre, Louviers, par surprise, par escalade, tombe aux mains de La Hire — son nom seul dispense d'en dire davantage — de La Hire, qui, ce coup d'éclat à peine opéré, déjà en prépare un autre.

Quelques semaines seulement après la prise de Louviers, le 24 février 1430, date précise heureusement conservée par la chronique de l'annaliste rouennais Pierre Cochon, La Hire s'empare de Château-Gaillard.

Escalade ou connivence intérieure, coup de force ou coup de théâtre, la discordance des textes ne permet pas de l'établir avec une sécurité suffisante. De plein assaut, assurent les uns, — par

traité secret, insinuent les autres. Comment opter entre des témoins si sûrs et cependant si divergents ? Ne choisissons pas encore, jusqu'à ce que peut-être quelqu'inattaquable document vienne illuminer le problème. Constatons seulement que, le 24 février 1430, dans le paysage qui vous est familier, se profilant sous le ciel d'hiver, les lis de France flottèrent au sommet du donjon qui, depuis douze ans, ne connaissait plus que les léopards grimaçants d'Angleterre.

Château-Gaillard était pris, mais restait à libérer Barbazan.

C'est ici que se place le trait extraordinaire par lequel s'accentue l'auréole légendaire d'honneur chevaleresque qui rayonne autour de cette noble image. Remercions l'historien étranger qui, seul, nous en a conservé le récit : sans lui, les Français de nos jours ignoreraient encore cet épisode tout antique et tout romain d'allure.

L'annaliste anglais Holinshed, qui écrivait au seizième siècle, d'après des traditions et des sources dont nous ne pouvons plus pénétrer la trace, après avoir mentionné, simplement et sans commentaire, la reprise de Château-Gaillard par les Français, continue sa narration de la façon la plus inattendue.

Le sire de Barbazan, dit-il, y fut trouvé dans une tour — libre de ses membres — mais enfermé comme en une chambre, derrière une forte grille de fer. Les assaillants commencent par forcer les barreaux, mais le prisonnier refuse de sortir. Il a engagé sa parole au commandant anglais, ayant juré de ne pas chercher à s'évader, de ne pas quitter la place sans le gré de son gardien. Il faut qu'il soit relevé de son serment, sinon il veut demeurer volontairement captif, l'honneur et la foi promise le retenant plus solidement que toutes les chaînes.

Mais le commandant anglais est déjà loin, peut-être libre et rentré dans les rangs de ses compatriotes, peut-être prisonnier lui-même en quelque ville française. Il faut le rappeler, lui porter un sauf-conduit, le faire revenir sur place. Émule du héros classique dont le nom pourrait servir de titre à cette causerie, Barbazan, jusqu'au bout, maintient la religion de son serment. Comme Regulus, il faut que l'ennemi le délie de sa parole ; un chevalier, sur ce point, ne traite ni ne transige !

L'Anglais rentra dans le Château-Gaillard, étonné peut-être, mais reconnaissant néanmoins, à ce trait de caractère, le *Chevalier sans Reproche*, qu'il avait pu apprendre à estimer plus qu'aucun homme. La conscience désormais libre comme le corps, Barbazan est entraîné en triomphe à Louviers « à grande joie et solennité »,

dit le choniqueur normand Pierre Cochon, « à la grande liesse des Français », ajoute à son tour l'anglais Holinshed, « lesquels pensaient le trouver plutôt mort que vif après tout ce long temps de douleur » — laissant à tous la forte impression d'un être supérieur à la fortune et tenant du preux épique des Chansons du Geste d'autrefois.

D'un mot seulement, achevons l'histoire des choses et des hommes que nous venons de voir en œuvre.

Château-Gaillard, presque immédiatement assiégé à nouveau, par un corps d'armée anglais, put tenir jusqu'en juin : la place dut capituler alors et ne reviendra définitivement française que lors de la reconquête génerale de la Normandie, après Rouen même, en 1449.

Louviers demeure l'effroi de la Normandie anglaise jusqu'à la fin de 1431, où La Hire ayant été pris dans une sortie, la place dut se rendre. La Hire, bientôt libéré, court à de nouvelles et glorieuses entreprises, mais Louviers ne rentre décidément sous la domination française qu'en 1440, par un nouveau coup d'audace dû au vaillant Saintrailles.

Barbazan, promu au commandement militaire le plus en vue, est créé lieutenant-général en Champagne, poste de danger s'il en fut. Vingt places tombent entre ses mains, deux victoires sont gagnées par lui, à la Croisette, près de Châlons, à Chappes, près de Troyes. Pourquoi faut-il que l'été suivant, dans les plaines de Bulgnéville, il tombe frappé à mort, le 2 juillet 1431, dans un désastre déplorable que sa prudence n'a pu conjurer ?

De même que pour du Guesclin, Saint-Denis attendait sa dépouille. Comme une consécration finale — et le rapprochement est ici d'une impressionnante éloquence — son corps, relevé sur le champ de bataille, fut d'abord transporté à Vaucouleurs, Vaucouleurs, berceau de la carrière de la Pucelle, qu'il ne connut jamais, mais dont la grande âme vibrait en lui.

Puisse son souvenir demeurer à jamais lié à celui de l'imposant témoin d'un autre âge dont l'ombre géante se projette chaque jour sur la cité des Andelys !

Puisse-t-il demeurer associé à celui de tous les défenseurs de notre sol, de tous ceux qui ont maintenu et préservé notre conscience nationale !

Combien je regrette de ne pouvoir vous parler aujourd'hui d'autres héros, qui, en ce temps même, dans la région qui nous entoure, chefs de partisans et soldats improvisés, dans

les fourrés et les escarpements de la forêt de Lyons, derrière les fossés de la Lieure et de l'Andelle, firent une guerre sans trêve à l'invasion anglaise, rallièrent autour d'eux des dévouements inconnus, gardèrent vivace et tenace l'esprit d'indépendance et de liberté !

Je ne peux que les nommer ici, et ce simple paysan Tabary, terreur des envahisseurs pendant le siège de Rouen, et l'écuyer Jeannequin de Villers, qui, pendant trois ans, contre les forces ennemies lancées à sa poursuite, tint les bois et la campagne en Lyons, secouru, secondé et sauvé par les religieux de Mortemer.

Ces efforts généreux de toutes les classes d'alors, unissons-les dans la même reconnaissance, dans la même activité du souvenir. Nous leur devons d'être restés ce que nous sommes, un peuple inentamé, au lieu de l'hybride et monstrueux mélange qu'eut fait de nous la conquête anglaise. Depuis le plus humble archer courant les bois du Vexin avec ses compagnons de désespoir, jusqu'au type suprême de chevalerie que nous venons d'esquisser en Barbazan, nous leur devons tout ce qui s'est fait d'efficace et dure besogne, en cette tragique époque, pour chasser de la terre natale les oppresseurs de la Normandie, les conquérants abhorrés de la France.

Ne l'oublions pas, et dans la visite émue que nous allons rendre à ces ruines héroïques, remercions leur mémoire, en saluant leur exemple.





LES SIGNATAIRES

DU

Cahier de l'Ordre de la Noblesse

DES

BAILLIAGES DE MANTES ET MEULAN

Remis à ANTOINE DE VION, marquis de Gaillon élu député en 1789 aux États-Généraux

(Avec fac-similé des signatures)

Le 9 mars 1789, les députés électeurs des Trois Ordres des Bailliages de Mantes et Meulan, convoqués par Lettres du Roi en date du 24 janvier pour la réunion des États-généraux à Versailles, le 27 avril suivant, se réunissaient, à dix heures du matin, en la salle de l'audience et siège présidial de Mantes, sous la présidence de M. Jean-Baptiste Meusnier du Breuil, conseiller du roi, lieutenant-général civil et de police au bailliage, en l'absence de M. Jean-Balthazar comte d'Adhémar, Grand Bailli d'Épée desdits bailliages, gouverneur des villes et châteaux de Dieppe et d'Arques (1).

(1) Jean-Baptiste Meusnier du Breuil, que son portrait par Labadye fait naître à Guéret le 28 avril 1754, était, avant la Révolution, avocat au Parlement. Nommé ensuite lieutenant-général au bailliage de Mantes, il fut élu député du Tiers-Etat aux Etats-généraux. Arrêté le 18 nivôse an II, et emprisonné à Mantes par ordre des

Aussitôt qu'ils furent assemblés ils se dirigèrent processionnellement, le Clergé à droite, la Noblesse à gauche et le Tiers-État entre eux et à la suite, pour se rendre à l'Église royale et collégiale de Notre-Dame de cette ville, où le Doyen de ladite église, M. Hua, curé de Saint-Maclou, prononça l'allocution suivante avant de célébrer la messe du Saint-Esprit :

« Messieurs,

» Assemblés dans ce Temple, élevé autrefois à la Majesté du Très-Haut par la piété de nos Rois, vous venez aujourd'hui adorer la Puissance, implorer les lumières d'un Dieu, sans lequel toutes les mesures de la prudence humaine ne sont que de faibles et inutiles ressources. Quel succès ne devons-nous non pas attendre des vues pleines de sagesse qui dirigeront votre choix, puisque, dans une circonstance si intéressante, vous ne commencez à agir que sous les auspices de la religion ?

» C'est de vous, Monsieur, dans la personne de vos députés, c'est de vous que la France attend cette régénération, ce nouvel ordre de choses d'où va naître et la gloire de l'État, et le bonheur de la Nation. Loin donc de vous tout intérêt personnel, toutes considérations humaines, tout ce qui n'aurait pas pour unique objet l'avantage et l'utilité publique. Du choix que vous allez faire, dépend l'honneur, la gloire, la prospérité de l'Empire. Vous venez ici contracter l'engagement le plus solennel envers la religion, envers le prince, envers la patrie. Le peuple attend de votre sagesse, et le succès de ses espérances, et l'accomplissement de ses vœux.

» De quels secours n'avons-nous pas besoin, Messieurs, dans cette grande et importante affaire !

» Prosternons-nous donc tous ensemble aux pieds du Trône de l'Éternel. Offrons lui le sacrifice de propitiation, prions le de jeter un regard favorable sur le Royaume.

» Faites, Seigneur, faites descendre du haut du Ciel, sur notre Auguste Monarque, quelques rayons de cette divine sagesse qui préside aux conseils éternels : inspirez-lui dans votre clémence, inspirez-lui les moyens les plus sûrs de soulager ses peuples, et d'effacer jusqu'au souvenir des maux et des calamités passées : éclairez de vos lumières les Députés des différents ordres : répandez

représentants du peuple Legendre, Delacroix et Louchet en mission dans les départements de la Seine-Inférieure et circonvoisins, il fut mis en liberté quelque temps après. Ce personnage, dont la réputation était détestable aussi bien au point vue de la probité que sous le rapport des mœurs, devait faire l'objet d'une étude de notre part que nous nous proposions de publier prochainement d'après les documents qui sont en notre possession. Mais ayant appris que notre savant confrère M. Lucien Raulet lui consacrait depuis longtemps un travail d'une certaine importance, nous avons cru devoir abandonner notre projet.

dans tous les cœurs l'amour de la paix, de l'union et de la concorde. Animés d'un même esprit, puissent-ils concourir tous ensemble au renouvellement des mœurs, à la réformation des abus, et puissions-nous voir désormais, sous le règne du meilleur de tous les rois, le règne de la piété, de la vertu, de la paix, de la gloire et de l'abondance ».

De retour à la salle d'audience processionnellement comme au départ, chacun prit sa place : le Clergé à droite, la Noblesse à gauche et le Tiers-État dans l'enceinte. Après les discours et réquisitoires de MM. Binet de St-Saulieu, procureur du Roi, et Meusnier du Breuil, lieutenant-général, il fut ordonné qu'il serait procédé à la vérification des pouvoirs des Députés et que tous les membres assemblés prêteraient, dans la forme accoutumée, le serment de procéder fidèlement, d'abord à la rédaction d'un seul cahier s'il était ainsi convenu pour les Trois Ordres, ou séparément à celui de chacun desdits ordres, et ensuite à l'élection par la voie du scrutin des notables personnages au nombre et dans la proportion déterminée par la Lettre du Roi, pour représenter aux États-Généraux les Trois États des Bailliages.

Ces formalités remplies, l'huissier fit l'appel à haute voix en commençant par l'ordre du Clergé. Le lendemain il fut ordonné dans l'Assemblée générale des Trois Ordres que les cahiers de doléances seraient faits d'abord séparément par chaque Ordre, et qu'ensuite, après avoir été réciproquement communiqués, seraient refondus en un seul. Mais le 17 mars, les commissaires de l'Ordre de la Noblesse ayant fait observer aux commissaires de l'Ordre du Clergé qu'il restait trop peu de temps pour entreprendre la refonte des cahiers de chaque Ordre en un seul, il fut arrêté que chaque Ordre présenterait son cahier séparément.

Le 22 du même mois, le Cahier contenant les pouvoirs et instructions du député de l'Ordre de la Noblesse, fut arrêté, signé par les électeurs et remis à M. le marquis de Gaillon, élu député aux États-Généraux, ainsi que le prouve le fac-similé que nous reproduisons d'après la pièce originale conservée dans la famille du marquis et dont la photographie nous a été communiquée par notre excellent confrère M. Lucien Raulet.

Après la nomination des Députés des Trois-Ordres et lors de leur prestation de serment, M. Binet de Saint-Saulieu, procureur du Roi, prononça cette courte allocution :

« Messieurs,

» Saisi de respect envers les quatre Députés qui réunissent les voix et les cœurs de tous leurs concitoyens, nous affaiblirions leur

éloge par d'autres expressions que celles de notre reconnaissance et de nos vœux. Au nom de ces deux sentiments, qu'il me soit permis de dire à M. l'abbé Chopier, curé de Flins, combien le choix que le Clergé a fait de sa personne est honorable pour cet Ordre, et délicieux pour la voix d'un ami dont le tribut en ce moment est l'hommage public d'un cœur qui ne peut offrir plus que lui-même.

« Nous admirons en M. le marquis de Gaillon, le patrimoine inaliénable que l'Ordre de la Noblesse a retrouvé dans ses mains : le titre auguste que ses vertus et leur exemple transmettent au meilleur des fils, l'inséparable et le bien digne d'un tel Père.

« Dans M. Germio, nous nous sentons émus, en lisant sur la figure de cet honnête cultivateur, une probité qu'attestent ses Concitoyens, un sens droit et des lumières.

« Dans M. le Lieutenant-Général, son zèle infatigable pour la Patrie et ses devoirs, et dont le récompense l'attachement de tous ses Concitoyens, puisque ce Magistrat en est devenu le Père.

« Allez, dignes Mandataires, présenter au meilleur des Rois, l'hommage de notre amour, c'est en vous seuls que repose toute notre confiance. Emportez nos adieux en même temps que nos cœurs ».



Voici les noms des électeurs signataires du Cahier de l'Ordre de la Noblesse, avec leurs titres et qualités(1).

Antoine DE VION, chevalier, marquis DE GAILLON, seigneur dudit lieu et de *Tessancourt,* chevalier de l'ordre Saint-Louis ;

Marie-Jean HÉRAULT DE SÉCHELLES, chevalier, conseiller du roi et avocat général au Parlement de Paris, seigneur d'*Épône* et de *Mézières ;*

Gilles-Marie HOCQUART DE COUBRON, chevalier, seigneur de *Vaux*, etc. ;

Marie-Jean-Antoine DE CARITAT, marquis DE CONDORCET, seigneur d'*Enemond ;*

Louis-Alexandre DE SAVARY, chevalier, conseiller du roi, grand maître honoraire des Eaux et Forêts de Normandie ;

Antoine-Joseph LEVRIER, écuyer, lieutenant-général au bailliage de Meulan ;

(1) Plusieurs lignes ont été enlevées en tête de cette pièce qu'il faut rétablir ainsi : « Le présent cahier contenant les pouvoirs et instructions de notre Député a été arrêté par nous soussignés, à l'exception de M. le Comte de Murinois qui s'est trouvé absent par les ordres du Roi ».

Archambault-Joseph DE TALLEYRAND-PÉRIGORD, comte Archambault DE PÉRIGORD, marquis de *Rosny*, colonel attaché au régiment des chasseurs d'Alsace ;

François-Hilaire DE TILLY, marquis DE BLARU, chevalier de Saint-Louis ;

Claude-Louis CHOPPIN, chevalier, seigneur de *Seraincourt* et *Rueil* ;

Pierre-Michel D'ACHERY, écuyer, commissaire des guerres des gardes du corps du roi, seigneur de *Guitrancourt ;*

Philippe-Alphonse DE DAVID DE PERDREAUVILLE, chevalier, seigneur des fiefs *Chevalier*, *Villeneuve* et *David*, ancien capitaine au régiment de Bourbonnais, chevalier de Saint-Louis ;

Marie-Thérèse-Simon PONCEROT DE RICHEBOURG, chevalier, seigneur de *Nezel*, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis ;

André-Anne-René, comte DE MORNAY, chevalier, seigneur de *la Rivière-Beuron*, etc. ;

Henri-Nicolas-François DE MAULÉON de SAVAILLANT, chevalier, seigneur de *Moussu* et *Breuil* en partie ;

Louis-Marie LIÉNARD DE LA ROCHE, chevalier, seigneur de *la Roche* et *Maintenon*, ancien capitaine de dragons, lieutenant des maréchaux de France à Mantes et Meulan ;

Louis-Charles LE PRÊTRE, chevalier, seigneur de *Théméricourt* et de *Jancourt*, chevalier de Saint-Louis ;

Antoine-Jean-Louis-François DULAC DE CASEFORT, chevalier, lieutenant de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, de Saint-Lazare et Notre-Dame du Mont-Carmel ;

Jean-Baptiste-François SÉRAN, marquis DE SÉRAN. seigneur de *Goussonville* et *Jumeauville ;*

Maximilien-Alphonse DE DAVID DE PERDREAUVILLE, chevalier, ancien capitaine commandant du régiment de Forez, chevalier de Saint-Louis ;

Antoine-Barthélemy DUPIN DESVATINES, écuyer ;

Joseph-Marie DE KEROUALLAN, seigneur de *Nézée ;*

Pierre-Alexandre LE VAILLANT DE LA PANNE, écuyer, seigneur de *la Panne ;*

Marc-Antoine D'AZÉMAR, chevalier de Saint-Louis, seigneur du fief de Chedenne ;

André-Charles-Alexandre D'HUDEBERT, écuyer, seigneur de *Blanbisson ;*

Jacques-François D'HUDEBERT, chevalier, lieutenant au régiment de Rohan infanterie ;

Charles-Hippolyte DE CHAULNES, chevalier, officier du régiment de la Fère infanterie ;

Jean-Gabriel-Guillaume de Goubert, chevalier, seigneur de *Choltes ;*

Pierre-Edme de Brossard d'Urpy, chevalier ;

Antoine-Charles Legendre, chevalier de Montenol, lieutenant colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, seigneur de la *Bouvernelli ;*

Gédéon-René de Sailly, chevalier, seigneur des fiefs de *la Chartre*, *Gomont* et *Mauvoisin ;*

Charles-Jean Desmazis, chevalier, seigneur haut justicier de *Lomoye*, *Flexanville*, etc., ancien capitaine commandant des grenadiers du régiment de Béarn, chevalier de Saint-Louis ;

Pierre-Paul-Hyacinthe Le Grain, chevalier, ancien capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis ;

Joseph-Charles de Cormeilles, chevalier, seigneur de *Vieux-bourg*, ancien officier d'artillerie ;

Jean-Baptiste de Boullongne, chevalier, seigneur de *Magnanville*, etc. ;

Charles-Louis de Coynart père, seigneur de *Chambines*, *Guiry*, etc., ancien officier de dragons ;

Dusault-Donzac ;

Grison de Villangrette ;

De Castagny. (1)

Paul PINSON.

(1) Toutes les recherches que nous avons faites pour recueillir des renseignements sur les titres et qualités de ces trois derniers personnages sont restées infructueuses.



SIGNATURES DU CAHIER DE LA NOBLESSE

des bailliages de Mantes et Meulan

Réduction d'après une photographie de M. Raulet



TABLE DES MATIÈRES

ADDENDA

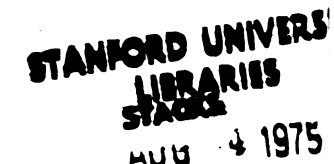
Page 6. A la liste du Conseil d'administration il y a lieu d'ajouter les noms de deux membres qui ont été élus dans l'Assemblée générale de 1903, à la suite d'une décision portant à *dix-huit* le nombre des administrateurs. Ce sont :

M. Jules Lair, membre de l'Institut, à Paris.

M. le chanoine Müller, aumônier de l'Hospice Condé, à Chantilly.

Page 60, avant *série D*, lire :

L'étage de Saint-Clair-sur-Epte a huit baies romanes murées, trois colonnettes octogonales sont encore visibles.





MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET

ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE

ET

DU VEXIN

TOME XXVI

Premier fascicule



PONTOISE

BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE

3, RUE DES MOINEAUX

1904

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE

ET

DU VEXIN

La Société laisse aux auteurs des Mémoires qu'elle publie toute la responsabilité de leurs écrits

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET

ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE

ET

DU VEXIN

TOME XXVI



PONTOISE

BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE

3, RUE DES MOINEAUX

—

1904



SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE PONTOISE ET DU VEXIN

Conseil d'Administration

Président :

M. Louis Passy, ancien sous-secrétaire d'État, député et conseiller général de l'Eure, membre de l'Institut, membre honoraire de la Société nationale des Antiquaires de France et de la Société royale des Antiquaires de Londres, secrétaire perpétuel de la Société Nationale d'Agriculture, 75, rue de Courcelles, à Paris.

Vice-Présidents :

MM. Auguste Rey, ancien maire de Saint-Prix, membre de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, membre du Conseil d'administration de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, 8, rue Sainte-Cécile, à Paris ;

Germain Lefèvre-Pontalis, archiviste-paléographe, secrétaire d'ambassade, 52, boulevard Malesherbes, à Paris ;

Ernest Mallet, docteur en droit, officier de l'Instruction publique, avoué, maire de Pontoise, membre de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise.

Secrétaire général :

M. Joseph Depoin, officier de l'Instruction publique, président de l'Institut sténographique de France et de la Société de Graphologie, propriétaire à Pontoise, membre de la Commission des Antiquités et des Arts, 150, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Trésorier :

M. Albert Delvaux, notaire à Pontoise.

Archiviste Conservateur des collections :

M. Henri Lebas, architecte d'arrondissement, inspecteur des Antiquités et des Arts de l'arrondissement de Pontoise.

Secrétaire général adjoint et Bibliothécaire :

M. Vignier, officier de l'Instruction publique, inspecteur primaire honoraire, à Pontoise.

Archiviste adjoint :

M. Edmond Le Seure de Senneville, propriétaire à Pontoise.

Administrateurs :

MM. Louis Aigoin, conservateur des hypothèques en retraite, à Pontoise;

le vicomte Joseph Cornudet, député de Seine-et-Oise, conseiller général, maire de Neuville, au château de Neuville, par Conflans-Sainte-Honorine ;

Jules Lair, chevalier de la Légion d'honneur, membre de l'Institut, à Paris ;

Edgar Mareuse, officier de l'Instruction publique, secrétaire du Comité des Inscriptions parisiennes, membre de la Commission des Antiquités et des Arts ;

Paul Ménétrier, notaire honoraire, à Gisors ;

le chanoine Müller, aumônier de l'Hospice Condé, à Chantilly ;

l'abbé Léon Neveu, docteur en théologie, curé-doyen de Saint-Maclou, archiprêtre de Pontoise, chanoine honoraire de Versailles ;

Louis Régnier, officier d'Académie, à Évreux ;

Mme Tavet, officier d'Académie, directrice du Musée, à Pontoise.

Comité de publication :

Président : M. le vicomte Cornudet.

Secrétaire : M. Vignier.

Membres : MM. Louis Passy, J. Depoin, Mareuse, Louis Régnier.

Comité des fonds :

MM. Louis Passy, Delvaux, Louis Aigoin, Vignier.





EXTRAIT SOMMAIRE

DES PROCÈS-VERBAUX

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 9 Janvier 1903

Présidence de M. Louis Passy

Le Conseil apprend avec regret la mort de M. Fournez, membre de la Commission des Antiquités et des Arts et de la Société historique.

Des félicitations sont adressées à trois membres de la Société couronnés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dans sa séance publique annuelle du 14 novembre 1902 : M. le chanoine Porée (2e médaille de 1,000 francs au Concours des Antiquités de la France, pour l'*Histoire de l'abbaye du Bec)*; — M. Germain Lefèvre-Pontalis (1,000 francs sur les arrérages du prix Bordin, pour la *Chronique* d'Antonio Morosini); — M. J. Depoin (600 francs sur le prix La Fons-Mélicocq, pour le *Cartulaire* et le *Livre de raison de Saint-Martin de Pontoise)*.

Le Conseil est heureux de s'associer par un vote de félicitations à la manifestation de sympathie organisée en l'honneur de M. Dutilleux, associé-correspondant, à l'occasion du 25e anniversaire de son installation comme secrétaire général de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise.

M. le Secrétaire général annonce qu'il a remis le 26 octobre dernier à M. Ménétrier le dossier réuni par le regretté Alfred Fitan, sur Trie (manuscrits, gravures, lettres de Mme Fitan). Notre collègue a bien voulu se charger de compléter ce dossier par de nouvelles recherches en vue d'une publication ultérieure. Le Conseil remercie M. Ménétrier.

Des remercîments sont adressés à M. Lecarpentier pour l'hommage de sa thèse : *La propriété foncière du Clergé et la vente des biens ecclésiastiques dans la Seine-Inférieure.*

Les hommages suivants ont été faits à la bibliothèque :

Note sur le cimetière de Santeuil-en-Vexin, par M. Léon Plancouard; *Bulletin de la Société littéraire et historique de la Brie*, par M. Albert Melaye; *Un Épisode de la Terreur au Tribunal Révolutionnaire*, par M. Paul Pinson; *Les Contemporains : l'Abbé René-Just Haüy*, par M. l'abbé Pihan; *Une page inédite de l'Histoire municipale d'Étampes*, par M. Paul Pinson; *Notice sur M. Seré-Depoin*, par M. L. Régnier.

Des remercîments sont adressés aux donateurs.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 6 Avril 1903

Présidence de M. Louis Passy

M. le Président communique une lettre de M. Roujon, directeur des Beaux-Arts, au sujet de la porte de Trie.

Le Conseil confirme la décision prise dans une séance extraordinaire tenue par le Bureau le 15 mars 1903 et dont la teneur suit :

« Les membres du Bureau et du Conseil d'administration de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin, réunis extraordinairement à Pontoise le dimanche 15 mars 1903 pour s'entretenir de la démolition de la porte fortifiée de Trie-Château (Oise) projetée par le Conseil municipal de cette commune,

» Considérant :

» 1° Que la porte fortifiée de Trie-Château est un monument de la fin du XIIe siècle; qu'elle a conservé intactes ses moulures et toutes les particularités de sa construction primitive qui peuvent servir à la dater; qu'elle présente dès lors un très grand intérêt pour l'histoire de l'architecture militaire;

» 2° Que cet intérêt a été hautement reconnu par la Commission des Monuments historiques qui a proposé et fait décider, il y a vingt-cinq ou trente ans, par l'administration des Beaux-Arts le classement de la porte de Trie-Château et sa restauration par M. Paul Naples;

» 3° Que l'intérêt archéologique de cette porte est augmenté encore par le fait que Trie-Château était situé à la frontière de l'Epte, qui séparait le royaume de France du duché de Normandie, possession des rois d'Angleterre; qu'ainsi, il est permis de supposer

avec vraisemblance l'intervention royale dans la fortification de Trie-Château ;

« 4° Que la porte de Trie-Château est le seul spécimen de porte de ville qui soit resté debout tout le long de cette frontière de l'Epte jadis si puissamment défendue par des ouvrages fortifiés ;

« 5° Que les dangers résultant pour la circulation de l'étroitesse de la porte de Trie-Château paraissent avoir été grandement exagérés par le Conseil municipal, et qu'au surplus la déviation proposée par l'administration des ponts et chaussées est une solution définitive de la difficulté,

» Protestent de la manière la plus énergique contre la demande de déclassement et de démolition de la porte fortifiée de Trie-Château votée par le Conseil municipal de cette commune,

» Émettent à l'unanimité le vœu que la porte soit conservée dans son intégrité,

» Et décident que l'expression de ce vœu sera transmise respectueusement à Monsieur le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ».

M. l'abbé Lefèvre présente un travail sur les *Seigneurs d'Ennery*, dont le Conseil l'invite à lire un chapitre à l'Assemblée générale prochaine.

Le Conseil décide de présenter M. Monira comme associé correspondant au lieu de M. Barbier-Bouvet, qu'il a remplacé comme premier commis aux Archives de Versailles.

Sont délégués au Congrès des Sociétés savantes, à Bordeaux : MM. Depoin, Mareuse et Régnier.

Le Conseil exprime ses regrets de la mort de Mme Charles de Boisbrunet, de M. le docteur Crimail, de M. Eugène Rendu, de M. Fouyé, sociétaires, et de M. Charvet, président de la Société Académique de l'Oise.

Les démissions de MM. Baulot, Tournant, Deshayes, Bourgoin, Levasseur, Souchon, sont acceptées.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 29 Juin 1903

Présidence de M. Louis Passy

Sont admis comme membres titulaires, sur l'avis conforme de la Commission d'admission :

M. de Kerillis, conservateur des hypothèques à Pontoise, présenté par MM. Aigoin et H. Lebas.

M. Richebraque, notaire à Pontoise, présenté par Mme Tavet et M. Vignier.

Des condoléances sont exprimées à M. Ed. Delpeuch, principal du Collège d'Étampes, membre fondateur de la Société, qui a eu la douleur de perdre sa femme.

Des félicitations sont adressées à M. le docteur Graux, de Contréxeville, nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Le Conseil approuve le tirage à 500 exemplaires, moyennant 150 francs, d'une brochure extraite du compte rendu des séances de la Conférence des Sociétés savantes à Versailles, en 1903.

Les hommages suivants sont faits à la bibliothèque de la Société :

Étude biographique sur l'abbé Desforges, chanoine d'Étampes, par Paul Pinson, 1897, in-12.

Rachat par Louis XIII du péage et moulin banal de Meulan, par Paul Pinson, 1902, in-8°.

Le Conseil remercie les donateurs.

Il vote l'échange des publications de la Société avec celles de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 29 Juin 1903

L'Assemblée générale de la Société Historique du Vexin s'est tenue à l'Hôtel-de-Ville de Pontoise le lundi 29 juin, sous la présidence de M. Louis Passy, membre de l'Institut.

On remarquait dans l'assistance : M. Lavoye, maire de Pontoise ; MM. Rey, vice-président ; Depoin, secrétaire général ; Vignier, secrétaire général adjoint ; Mallet, secrétaire rédacteur ; Henri Lebas, archiviste ; Le Seure de Senneville, archiviste adjoint ; Delvaux, trésorier ; Madame Tavet, M. l'archiprêtre Neveu, MM. Aigoin, Ménétrier, Louis Régnier, administrateurs de la Société Historique ; Paul Lacombe, trésorier de la Société de l'Histoire de Paris ; Coquelle, correspondant du Ministère de l'Instruction publique ; Grave, inspecteur des Antiquités et des Arts ; Roger, conservateur du Musée ; Jules Lebas, architecte d'arrondissement honoraire, etc., etc.

A l'ouverture de la séance, M. Depoin, secrétaire général, a donné lecture du rapport suivant sur la marche de la Société :

« Mesdames, Messieurs,

» Vous penserez sans doute avec moi que dès le début de ce rapport un devoir des plus agréables s'impose à nous. Nous avons à féliciter l'un de nos plus éminents collègues, auquel l'Académie française vient d'ouvrir ses portes dans des conditions particulièrement brillantes. Ce grand honneur fait à M. Frédéric Masson, l'une

de ces individualités hors ligne que le parrainage si éclairé de l'abbé Grimot introduisit parmi nous, rejaillit en quelque mesure sur notre Compagnie dont il fut un adhérent des premières heures.

» C'est en effet dans l'ensemble de ses œuvres d'histoire diplomatique et impériale que M. Frédéric Masson a puisé ses titres au suffrage des Quarante; et c'est à ses sûres méthodes de travail, dignes du plus consciencieux archiviste, non moins qu'à son style si pur et si français, qu'il doit l'immortalité. *(Applaudissements).*

» L'année dernière aussi l'Académie des Inscriptions a couronné plusieurs travaux ayant pour auteurs des membres de notre Société. Enfin un de nos collègues qui nous est demeuré fidèle dans ses nombreux déplacements, un ancien sous-préfet de Pontoise, en dernier lieu préfet de la Gironde, M. Berniquet, a quitté ce haut poste pour entrer au Conseil d'État. Vous me permettrez de lui adresser également vos félicitations respectueuses.

» Depuis la belle assemblée que nous avons tenue à Gisors, notre Société a vu vingt nouveaux adhérents se joindre à nous. Malheureusement des vides se sont produits. En dehors de quelques collègues éloignés du pays ou qui se sont désintéressés de nos travaux, nous avons eu à déplorer la perte de plusieurs sociétaires: M. Fouyé, notaire à Marines; M. Fessart, propriétaire à Paris; M. le comte Pozzo di Borgo; M. Eugène Rendu, ancien inspecteur général de l'Université; M. Fournez, membre de la Commission des Antiquités et des Arts; Mme Charles de Boisbrunet, qui avait pris dans nos rangs la place de son mari; le docteur Crimail, et ces jours derniers, M. Thomassin, maire de Puiseux, ont été enlevés à nos sympathies. Vous vous associerez tous aux condoléances exprimées par le Conseil aux familles de nos regrettés confrères.

» Dans le cours de cet exercice vous avez reçu le tome XXIV des Mémoires; le tome suivant est sous presse et vous parviendra cet automne. Vous recevrez aujourd'hui une brochure qui sous un volume relativement modeste, renferme une précieuse moisson d'informations à l'usage de ceux d'entre vous, de plus en plus nombreux, qui veulent s'initier à l'histoire locale en consultant non seulement les texes imprimés, mais les dépôts publics, aux portes desquels il faut frapper de préférence, quand on veut apporter des aperçus nouveaux et des conclusions sûres. Ces portes s'ouvrent chaque jour plus largement, et c'est ici l'occasion de féliciter un de nos associés correspondants, M. Coüard, archiviste de Seine-et-Oise, de l'heureuse idée qu'il a eue de faire offrir par le Conseil général à chaque mairie, un tirage à part de l'inventaire sommaire des archives départementales.

» Avec ce document et la brochure que nous vous remettons, vous serez fixés sur tous les points où vous pourrez trouver des documents utiles à l'histoire de vos communes.

» L'Assemblée de Gisors constituait une excursion : nous avons cru devoir remettre à cette année celle du Rainçy, fixée au dimanche 12 juillet prochain. Nous espérons que vous viendrez nombreux entendre Messieurs Aigoin, Hustin et Noël qui vous entretiendront de ce pays si singulièrement transformé, comme par la baguette d'une fée, d'un coin de forêt en une populeuse cité en l'espace de moins d'un demi-siècle.

» Le Congrès des Sociétés savantes s'est tenu cette année à Bordeaux. Vous m'y aviez délégué avec d'autres membres; retenu au dernier moment par un devoir professionnel, pour recueillir les débats d'une réunion extraordinaire du Comité directeur des Unions internationales de Presse, je n'ai pu remplir cette mission. Mais la Société n'y a rien perdu. Elle a été représentée par M. Edgar Mareuse qui s'est chargé de lire une communication présentée par votre secrétaire général sur les *Anciens Comtes d'Angoulême.* Deux autres de nos collègues ont aussi pris la parole : M. le chanoine Morel sur la *Liturgie des diocèses de Beauvais, Noyon et Senlis avant le XIIIe siècle ;* M. Coquelle, sur la *Diplomatie occulte en 1810* et l'*Art roman dans le Vexin français et le Pinserais.*

» Un autre Congrès auquel notre Société a mille motifs de s'intéresser, celui de la Société française d'Archéologie, s'est tenu à Poitiers cette année, trois membres de votre Conseil d'administration y ont pris part : MM. Mareuse, Régnier et Depoin. Sous la direction de notre savant collègue, M. Eugène Lefèvre-Pontalis, la Société d'Archéologie a vu ses Congrès prendre un intérêt croissant dont la conséquence est l'affluence de plus en plus grande des congressistes.

» Les promenades qui forment l'attrait principal de ces Congrès régionaux sont en effet dirigées vers des monuments d'architecture bien plus souvent que vers des musées, encore trop rares dans nos provinces; or ceux qui n'ont pas fréquenté ces Congrès ne peuvent se faire une idée de l'intérêt que donne à la visite de ces monuments les explications que M. Eugène Lefèvre-Pontalis présente à leur sujet.

» Ce sont de véritables cours d'histoire de l'architecture française qui sont ainsi donnés sur place, non devant des photographies ou des épreuves, mais en présence des monuments eux-mêmes, dont aucun détail important n'échappe à cette observation sagace au service de laquelle M. Eugène Lefèvre-Pontalis met une élocution diserte et une méthode lumineuse.

« Le R. P. de la Croix a eu naturellement une grande part des honneurs du Congrès et c'est avec un vif intérêt que plus de 120 membres du Congrès qui remplissaient le baptistère Saint-Jean, l'ont entendu relater les destinées et la découverte de ce monument, le doyen des édifices chrétiens de la Gaule, restitué

à l'archéologie chrétienne par notre éminent associé correspondant.

« Je termine en vous rappelant, Messieurs, que nous avons pris vis-à-vis de nos confrères de Seine-et-Oise, l'engagement consacré par vous à l'assemblée de Gisors, de recevoir, en 1904, à Pontoise, la conférence des Sociétés savantes du Département.

« Votre Conseil d'administration sera reconnaissant à ceux d'entre vous qui lui offriront leur concours, soit pour l'aider à recevoir avec honneur nos collègues, soit pour apporter, par des communications en harmonie avec l'orientation de cette réunion collective, de nouveaux éléments d'intérêt à une assemblée à l'occasion de laquelle nous solenniserons les noces d'or tant soit peu retardées de notre Compagnie ». *(Applaudissements).*

M. Delvaux, trésorier, a présenté le compte financier de l'exercice 1902, s'élevant en recettes à 4,449 fr. 75, et en dépenses à 3,621 fr. 17. Ces comptes et le projet de budget pour 1903-1904 sont approuvés.

Voici le compte rendu financier de l'exercice 1902 :

RECETTES

Reliquat en caisse au 31 décembre 1901	279 f	80
En dépôt à la Banque Marié	622	95
Une année de rente 3 o/o amortissable	45	» »
Une année de rente 3 o/o perpétuel	27	» »
Subvention du Conseil général	100	» »
Don de M. Depoin	100	» »
Don de M. Germain Lefèvre-Pontalis	100	» »
Vente de publications	245	» »
Droits d'entrée et cotisations 1902	2.930	» »
Total	4.449 f	75

DÉPENSES

Appointements de l'agent de la Société	600 f	» »
Frais généraux, frais de bureau, envoi de volumes, frais de recouvrement de cotisations	363	52
Payé à M. Pâris pour impressions diverses	264	50
Au même pour impression du tome XXIII des Mémoires	911	50
A M. Bellin pour solde du *Cartulaire de Saint-Leu-d'Esserent*	706	25
A M. Fanchon pour tirage à part de 500 exemplaires de la *Monographie de Vigny*	775	40
Total	3.621 f	17

BALANCE

Recettes	4.449 f 75
Dépenses	3.621 17
	828 f 58

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1902

En caisse	828 f 58
Capital des 45 fr. de rente 3 o/o amortissable (prix d'achat)	1.219 70
Capital des 27 fr. de rente 3 o/o perpétuel (prix d'achat)	838 80
Total.	2.887 f 08

L'assemblée a réélu les membres sortants du Conseil, MM. Mallet, Rey et Régnier par 24 voix ; Mme Tavet et M. Ménétrier par 23 voix sur 24 votants. Elle a décidé de porter à dix-huit le nombre des membres du Conseil, en élisant MM. Jules Lair, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et le chanoine Müller, aumônier de Chantilly, par 24 voix, et M. Le Seure de Senneville par 23 voix sur 24 votants. Ces membres rentreront dans le roulement triennal, M. Lair en 1906, M. Müller en 1905, M. Le Seure de Senneville en 1904.

L'assemblée nomme associé correspondant M. Monira, commis principal aux Archives de Seine-et-Oise, en remplacement de M. Barbier-Bouvet.

Des communications intéressantes ont été faites par M. Louis Passy, sur *l'Origine et l'Étymologie de Gisors* ; par M. Auguste Rey, sur les *Épisodes de la Fronde dans la vallée de Montmorency* ; par M. l'abbé Lefèvre, sur *l'Histoire d'Ennery et de ses seigneurs* ; et par M. Bories, sur *l'Iconographie de Meulan*, dont il va faire paraître l'histoire illustrée.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 12 Octobre 1903

Présidence successive de M. Germain Lefèvre-Pontalis
et de M. Auguste Rey, vice-présidents

Le Secretaire général communique la lettre suivante, qu'il a reçue de M. Jules Lair, membre de l'Institut :

« Paris, le 15 juillet 1903.

» Monsieur le Secrétaire Général et cher Confrère,

» J'aurais dû répondre depuis longtemps à la lettre beaucoup trop flatteuse par laquelle vous voulez bien m'annoncer ma nomination comme membre du Conseil de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin.

» Il faut que vous soyez bien sûr de vous ou que vous me croyiez bien définitivement francisé pour ouvrir votre forteresse à un Normand. La vérité est qu'il a déjà tant d'obligations envers votre Société que la reconnaissance dominera son humeur atavique.

» Je ferai de mon mieux pour mériter l'honneur que vous me faites, et ce sera toujours un plaisir pour moi de me retrouver avec vous.

» Agréez, je vous prie, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

» Jules Lair ».

Sont admis comme membres titulaires :

M. Paul Journé, au château de La Chaumette, à Saint-Leu-Taverny, présenté par MM. Aug. Rey et Lefèvre-Pontalis.

M. Frédéric de Reiset, propriétaire, au château d'Osny, présenté par MM. l'abbé Gaut et J. Depoin.

M. Risch, instituteur à Thiverval, présenté par MM. l'abbé Le Chenetier et J. Depoin.

M. Giard, président de l'Harmonie du Raincy, 58, rue Charlot, à Paris, présenté par MM. Noël et Depoin.

Le Conseil apprend avec regret la mort de M. de Kerillis, conservateur des hypothèques à Pontoise; de M. le chanoine Théophile Séjournant, curé de Saint-Martin de Meudon; de Mme veuve Laurence, propriétaire à Pontoise, membres de la Société, et de M. Denis Clémencet, maire du Raincy, qui avait tenu, malgré son état de santé déjà très menacé, à s'intéresser activement à l'excursion de la Societé dans cette ville.

M. Aigoin annonce qu'il se propose de continuer son étude sur les origines du Raincy en la poussant depuis la nomination des administrateurs judiciaires jusqu'à la mise en commune. Le Conseil lui adresse ses remercîments et ses vifs encouragements.

Sont nommés délégués au Congrès des Sociétés savantes MM. Aigoin, Rey, Germain Lefèvre-Pontalis, Depoin et Mme Tavet. Ces membres sont également désignés pour le Congrès des Sociétés des Beaux-Arts.

M. Mareuse annonce que la 2e *Table décennale* est terminée, avec le tome XXV sous presse. Le Conseil décide, d'accord avec M. Mareuse, qu'elle sera imprimée en petit texte, sur deux colonnes.

M. le vicomte Cornudet dépose, de la part de M. Goussu, trois vues du château de l'Isle-Adam avant sa destruction, eaux-fortes offertes par leur auteur, M. Bastard. Une lettre de remercîments sera adressée.

M. Mareuse demande qu'à la prochaine assemblée générale il soit fait rapport sur l'état des collections et de la bibliothèque.

Le Conseil propose, pour la réunion de la conférence des Sociétés savantes à Pontoise en 1904, la veille et le jour de l'Ascension. Mme Tavet offre pour réunir la section d'archéologie la grande salle du Musée. Cette offre est acceptée avec gratitude.

Le Conseil accepte une proposition de M. Pâris, pour la reproduction par carte postale des clichés de la Société sur Pontoise.

Il aura pour 3 ans le monopole de la reproduction, moyennant un droit de 5 fr. par cliché, payable d'avance.

Le Conseil fixe à 50 centimes pour les sociétaires, le prix de vente de 250 brochures en stock sur le *Général Leclerc*, provenant d'un don de Mme Fargues.

Le Conseil prend acte de ce que M. Paul Pinson a retiré son mémoire sur les *Ponts de Meulan*.

Des remercîments sont adressés aux auteurs des hommages suivants :

Discours de M. Louis Passy à la Société des Antiquaires de Normandie le 30 juillet 1902 (offert par l'auteur); *Notice historique sur la paroisse de Viroflay*, par M. l'abbé Lefèvre ; *Souvenirs de Bossuet*, son élection à l'Épiscopat, par le même ; *Actes du chapitre de Saint-Mellon de Pontoise*, par le même ; *Notice sur François Quesnay*, par M. Allain ; Discours prononcés au Congrès des Sociétés savantes de Bordeaux, 18 avril 1903 (envoi du Ministère) ; *Notre-Dame des Anges à Clichy-sous-Bois*, par M. Paul Pinson ; *Les Confessions de Saint-Augustin* (4 vol. broch.), par M. le chanoine Pihan.





LES ORIGINES
DE LA
VILLE DE GISORS

Par M. Louis PASSY

Tout porte à croire que l'emplacement sur lequel devait s'élever la ville de Gisors fut occupé, du temps des Gaulois, par les Vellocasses.

Gisors est placé au confluent de deux rivières, l'Epte et la Troësne, et à la jonction de trois vallées. Les Vellocasses, qui étaient un peuple de chasseurs et de pêcheurs, trouvaient dans les forêts voisines et dans les rivières poissonneuses de l'Epte et de ses affluents, des ressources et des occupations conformes à leurs goûts et à leurs mœurs. Le beau dolmen de Trie, la mention de la chaussée de Jules-César du côté de Chaumont dans un acte de 1306, les débris d'antiquités gauloises et romaines trouvées en divers points du territoire et dans la ville même, la nécessité de traverser l'Epte à l'endroit le plus favorable pour suivre la route qui conduisait de Beauvais à Rouen, sont des preuves qu'on peut invoquer en faveur de l'antiquité du petit village qui devait être la ville fortifiée de Gisors. Ce n'est pourtant qu'au VIIe siècle que la tradition nous autorise à parler de Gisors.

Il paraît impossible de trouver une étymologie incontestable du nom de Gisors; mais quand on cherche à fixer ses origines, il est impossible de se dérober au danger d'émettre une opinion. Tout d'abord, il convient de signaler les formes les plus anciennes : *Gisortis* apparaît dans une charte de Richard Ier en 968; *Gisortium* en 1066, en 1077; *Gisorz* en 1075. Suger écrit : *Paganum de Gisortio;* Orderic Vital écrit aussi *Castrum Gisortis, Militia Gisorticensis;* Robert Du Mont écrit *Gisorth.* Il est donc certain que la dernière syllabe du nom de Gisors se terminait par un T. Le *t* a disparu et a été absorbé par la prononciation dans un *s* final; mais ce *t* est un trait caractéristique, dont nous devons tenir compte. Ceci dit, le nom de Gisors se composerait donc de de deux syllabes, se rapportant à deux idées différentes. Je commence par la dernière.

Puisque l'orthographe Gisort par un *t* final est assurée, je veux rapprocher la forme *Giso-ritum* de *Novio-ritum* Niort, ou de *Cambo-ritum* Chambord qui a un *d.* Il faudra reconnaître alors le substantif gaulois *ritum* dans les textes latins que nous avons cités. Or *ritum* veut dire *gué.* Cette explication s'accorderait parfaitement avec les souvenirs gaulois qu'on a recueillis autour de Gisors et avec la topographie même de cette localité. En effet, le cours de l'Epte, en se divisant, permet d'affirmer que le passage de cette rivière se faisait aisément par un gué, avant qu'on songeât à construire des ponts.

Je ne me perdrai pas dans des considérations pour démontrer que le thème *Giso* existait chez les Germains comme chez les Celtes, mais je crois pouvoir avancer que ce thème répond à un nom propre. On le trouve dans des exemples consignés dans les *Diplomata et cartæ* et à deux lieues de Gisors, sur la rivière d'Epte, je note un endroit appelé Gisancourt, Gisaucourt, *Giso-curtis.* Ce nom doit être avec raison rapproché de *Giso-ritum;* mais voici un fait beaucoup plus curieux. Dans le département de la Marne, une localité nommée Gisaucourt, comme notre Gisancourt, est appelée *Giselis-curtis* dans le polyptique de l'église de Reims qui date du IXe siècle.

Je ne peux m'empêcher de rappeler qu'au commencement du Xe siècle, Charles le Simple donna sa fille Giselle en mariage à Rollon, chef des Normands, et que Rollon confirma au chapitre de Rouen la possession de Neaufle et de Gisors. Il est, à cause de cette Giselle, téméraire de penser qu'on ait donné le nom de Giselle à l'endroit où l'on plaçait l'extrême frontière de la France et du pays qui allait s'appeler la Normandie; il ne l'est pas de constater que le nom de Giselle « Gisla » était, à cette époque, en usage sur les rives de l'Epte.

Le gué de Giselle, ou le gué de Giso, me semble être une

meilleure explication de Gisortium que toutes les explications données jusqu'ici; mais je n'insiste que sur un point, c'est qu'aux VIIIe, IXe et Xe siècle et même dans une partie du XIe, il n'y avait, à l'endroit où l'Epte pouvait être aisément franchie par un gué qu'un groupe d'habitations rurales dépendant du manoir « manerium » de l'archevêque de Rouen. Je ne cesserai de le répéter.

La constitution du domaine de Neaufle et de Gisors entre les mains de l'archevêque de Rouen fait pendant trois cents ans toute l'histoire de Gisors.

D'après la tradition recueillie par d'anciens auteurs, c'est Clotaire II qui, du temps de saint Romain, archevêque, donna les terres de Gisors et de Neaufle à l'église métropolitaine de Rouen ; de même qu'il avait confirmé, vers 620, les donations faites à l'abbaye de Saint-Denis par les seigneurs Chrodegaire et Jean. En tenant la tradition pour ce qu'elle vaut, il faut bien reconnaitre qu'à trois lieues de Gisors, en plein Vexin, les rois Mérovingiens possédaient à Étrépagny une villa royale que Dagobert donna à l'abbaye de Saint-Denis vers 638 et qui est célèbre par un miracle de saint Éloi à Gamaches. Il est donc très naturel de penser que le territoire de Neaufle et de Gisors fut donné à l'église de Rouen, au milieu du VIIe siècle, soit par Clotaire II, du temps de saint Romain, ou par Dagobert, du temps de saint Ouen et de saint Éloi (1).

Le Vexin entre dans l'histoire sous les derniers Carolingiens. Les Normands avaient fait de la Seine la route de leur fortune, et comme la Seine borde tout le Vexin normand, qui est placé entre Paris et Rouen, notre pays a gardé les témoignages authentiques des invasions de ce temps.

Au IXe siècle, l'archevêque de Rouen est installé dans le manoir fortifié de Neaufle. En fixant sa demeure sur la colline à laquelle aboutissaient, entre la vallée de l'Epte et celle de la Levrière, les fertiles plateaux du Vexin normand, l'archevêque s'établissait au centre de son domaine. Ce domaine s'étendait sous ses regards dans la large vallée de l'Epte jusqu'aux habitations de Gisors, et de l'autre côté allaient retrouver les terres de Gamaches et de la villa royale d'Étrépagny.

Hincmar, archevêque de Reims, consulté par Charles-le-Chauve sur certains canons qu'on avait soumis à son approbation, écrit à ce prince à la date de 859 : « Vous pouvez vous rappeler qu'il y a trois ans, vous nous avez remis les mêmes canons dans le bourg appartenant à l'archevêque de Rouen et appelé Neaufle (2) ».

(1) Le diplôme de Dagobert a été contesté, mais l'existence de la villa royale d'Étrépagny est hors de doute. (Doublet : *Hist. de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 674. Pardessus : *Diplomata et Chartæ*, p. 57).

(2) Bouquet, t. VII, p. 522.

A cette époque, les Normands avaient, en plusieurs expéditions, poussé leurs ravages sur les deux rives de la Seine.

En 856, Charles-le-Chauve crut devoir convoquer ses fidèles pour essayer de manœuvrer contre les Normands qui s'étaient établis dans l'ile d'Oscelle. Cette île était située, dans la Seine, en face la paroisse de Jeufosse-Bonnières. Hincmar, archevêque de Reims, se rendit à cet appel et conduisit à son suzerain la milice de cette ville (1). On ne sait pas quelle fut la suite de cette réunion de troupes.

Peu d'années après, en 861, une autre bande de pirates attaqua les pirates installés et fortifiés dans l'ile d'Oscelle, et Hincmar nous dit que ces Normands, pour prendre leurs adversaires à revers, suivirent et franchirent la rivière de Tellas, c'est-à-dire la rivière venant du pays de Tell, l'Epte elle-même. Faut-il dire que ces bandes de pirates remontèrent à pied trainant leurs bateaux sur l'Epte pour gagner Gisors qui se trouvait placé sur une route menant à Beauvais et dans le Nord de la France. Du haut du manoir de Neaufle on put les voir passer; mais ils ne trouvèrent pas assurément grande occasion de pillage ou de rançon à Gisors. Le Vexin normand fut, pendant tout le règne de Charles le Chauve, le terrain de défense et de manœuvre des troupes impériales. En 862, Charles vint à Pitres et fit commencer le château impérial de Pitres et les constructions du Pont-de-l'Arche pour fermer la Seine aux invasions des pirates.

Quand on remonte la vallée de la Levrière et qu'on voit s'élever sur la colline de Neaufle une grande tour en ruines, on ne se doute pas que cette tour éveille le souvenir du manoir fortifié qui a précédé de plus de deux cents ans le château fort de Gisors et qui reçut la visite des successeurs de Charlemagne.

Charles le Chauve mourut en 877. Son fils Louis le Bègue, ses petits-fils Louis et Carloman continuèrent une tâche impossible et essayèrent d'acheter aux pirates la paix à prix d'argent. Charles le Simple, le dernier fils de Louis le Bègue, n'a plus d'autre ressource que d'installer lui-même les Normands sur un territoire définitivement conquis.

Autour du roi de France, personne. Partout la lâcheté, la trahison, la ruine, l'impuissance. Il faut, à tout prix, s'assurer la paix. Dans la ville de Rouen, toujours occupée par des bandes de Normands, siège encore un archevêque nommé Francon. A l'appel de Charles le Simple, Francon essaye d'obtenir du chef des Normands une trêve de trois mois. Il réussit, et pendant la trêve on négocia.

(1) Bouquet, t. VII, p. 522 : *Apud Nialfa, in villa Rotomagensis episcopatus.* — Mémoires de la Société historique de Pontoise et du Vexin, t. XX, p. 9. — *Les Normands dans l'ile d'Oscelle,* par J. Lair, (855 à 861.)

Les historiens et principalement Dudon de Saint-Quentin ont relaté en détail les incidents plus ou moins véridiques qui précédèrent la paix définitive conclue à Saint-Clair-sur-Epte (1).

Francon, conformément aux accords pris à Saint-Clair, revint à Rouen et baptisa Rollon sous le nom de Robert. Avant la cérémonie, Rollon avait demandé à l'archevêque quelles étaient les églises et les abbayes qui méritaient de recevoir des donations. « *Antequam dividatur terra meis principibus, Deo et sanctæ Mariæ, sanctis que denominatis, desidero partem istius terræ dare, ut dignentur mihi in auxilium subvenire* ». Naturellement l'église de Sainte-Marie de Rouen ne fut pas oubliée et Rollon, continue Dudon de Saint-Quentin, donna aux chanoines une très grande terre. « *Dedit itaque Robertus prima die baptisterii, Deo et sanctæ Mariæ Rotomagensis ecclesiæ terram præmaximam, canonicis in perpetuum possidendam* (2) ».

Il n'est pas douteux que les domaines possédés dans le Vexin par l'église Sainte-Marie de Rouen, c'est-à-dire les Andelis et Gisors, n'aient fait partie ou n'aient été l'objet de cette donation, en un mot que la possession déjà ancienne des terres de Neaufle et Gisors n'ait été confirmée par le nouveau maître du pays au chapitre de l'église Sainte-Marie de Rouen.

On sait que Rollon, accablé de vieillesse, remit le pouvoir, de son vivant, à son fils Guillaume, dit Longue-Épée. Cet événement peut être placé en 927 et la mort de Rollon en 931.

Quelques années après, en 946, une nouvelle conférence eut lieu à Saint-Clair entre le roi Louis d'Outre-mer et le jeune duc Richard, dans laquelle on confirma solennellement le traité de 911.

Ces traités divisèrent le Vexin en Vexin Français et en Vexin Normand. Le Vexin Français comprit les territoires entre l'Oise et l'Epte et releva du roi de France; le Vexin Normand, le territoire entre l'Epte et l'Andelle, et releva du duc de Normandie. La rivière d'Epte devint la rivière frontière entre la Normandie et la France, et c'est ainsi qu'elle fut, pendant deux siècles, le théâtre de luttes perpétuelles et sanglantes entre les Normands et les Français.

Ce n'est pas sous le règne de Guillaume Longue-Épée, mais de son fils Richard Ier que le nom de Gisors apparait pour la première fois dans l'histoire.

En 963, le duc Richard Ier vint à Gisors pour y tenir un plaid. Parmi les affaires qui furent portées devant les juges de ce plaid, composé de Français et de Normands, figurait la réclamation des moines de l'abbaye de Saint-Denis au sujet de la terre de

(1) Dudon de Saint-Quentin, *De moribus et actis primorum Normanniæ ducum*. éd. Lair, p. 166 et suiv.

(2) Dudon de Saint-Quentin : éd. Lair, p. 171.

Berneval qui leur avait été récemment enlevée et qui leur fut rendue [1]. Hugues, archevêque de Rouen était présent à ce plaid, et c'était dans son domaine qu'il recevait le duc de Normandie Richard, et Hugues, duc de France, qui devait être roi en 987.

Le choix de Gisors pour cette réunion importante fait pressentir l'avenir que réservait à cette localité sa situation à l'extrême frontière de la France et de la Normandie et le contraste qui existait, à la fin du xe siècle, entre Neaufle, alors fortifié et militaire, et Gisors, alors pacifique et religieux.

. Quel fut le lieu de cette réunion ? Probablement le manoir de l'archevêque de Rouen, mais on peut aussi supposer que ce plaid a dû se tenir dans cette partie de Gisors qu'enveloppait l'Epte, qui s'appela l'Isle, et qui fut le siège du fief de l'archevêque de Rouen.

Un demi-siècle après, Robert Ier, duc de Normandie et père de Guillaume le Conquérant confirma au chapitre de Rouen les biens qu'il possédait dans le Vexin. Dans cet acte, Robert constate la division du Vexin en Vexin Normand et Vexin Français, distinction qui avait été de fait reconnue par les traités de Saint-Clair en 911 et en 946, et il cite en première ligne : Neaufle : ***Nielfam in Vilcassino Normanico*** sans nommer Gisors. Neaufle était donc le siège du domaine de l'archevêque, et Gisors un simple groupe d'habitations placé au-dessus du gué de l'Epte, sur la route qui conduisait de Beauvais à Rouen.

Ainsi tandis qu'au xe siècle, l'archevêque de Rouen avait son manoir et sa demeure à Neaufle, Gisors à cette époque, était un simple lieu de passage placé à l'endroit où la traversée de l'Epte était la plus favorable aux relations du Vexin Français et du Vexin Normand. Ce village, ce ***vicus***, avait dû commencer à se transformer en ***burgus***, vers le milieu du xie siècle, c'est-à-dire que le village avait été entouré de clôtures, non pour la défense militaire, mais pour la perception des droits de transit ou de marché. Dans l'administration du chapitre de Rouen, Gisors n'ayant pas un caractère féodal bien défini, on s'explique comment des coutumes libérales s'établirent et unirent dans les mêmes franchises tous les habitants du domaine de l'archevêque, c'est-à-dire tout le territoire de Neaufle et de Gisors. Pendant des siecles, Neaufle et Gisors au point de vue du droit portèrent la marque de leur commune origine.

Je m'arrête. Le moment n'est pas venu de raconter l'histoire du domaine du chapitre de Rouen à Gisors. Comme l'archevêque de Rouen, administrateur des biens de son Église, ne pouvait pas administrer lui-même ce domaine et protéger le ***manerium sanctæ Mariæ Rothomagensis*** contre les invasions et les empietements de

(1) Bouquet, tome IX, p. 731.

toute nature, il l'engagea à un seigneur séculier sous la forme du « casement ». Brussel définit le casement : « la jouissance d'un héritage accordé à une personne, sa vie durant, à la charge d'une redevance annuelle en argent où sous quelque autre réserve. » Quoiqu'il en soit, grâce aux recherches de M. Depoin, on connait maintenant l'histoire de cette famille de Gisors, dont les membres ne furent pas châtelains de Gisors, puisqu'il n'y avait pas au xe et au xie siècle un château à Gisors. On sait seulement que, à la fin du xie siècle, Thibaut Payen, qui était le représentant ou pour mieux dire l'homme de l'archevêque à Gisors, conçut le projet d'élever des fortifications sur la butte qui dominait la route, autour de laquelle étaient groupés les habitants du village de Gisors et où se trouvait sans conteste sa demeure. Mais Thibaut n'avait pas le droit d'élever des fortifications sans l'autorisation du duc de Normandie, et ce dernier, reprenant pour son compte le projet de Thibaut, ordonna à un célèbre architecte de ce temps, Robert de Bellesme, de construire le château fort qui donna définitivement à Gisors son caractère et fixa son histoire. Ceci se passait en 1097.

Un passage de la vie de Louis le Gros par Suger fait l'histoire des origines de Gisors en en faisant la description : *Castrum munitissimum, situ loci compendiosum, quod ad utrumque terminum Francorum et Normannorum, fluvio gratæ piscum fecunditatis, qui dicitur Etta, interfluente, antiquo fune geometricalis Francorum et Danorum concorditer metito collimitat, ad irruendum in Franciam gratum, Normannis præbens accessum, Francis prohibens* (1).

(1) Suger. Ed. Leroy de la Marche, p. 57.





ÉPISODES DE LA FRONDE

DANS LA

Vallée de Montmorency

Par M. Auguste REY

I

On sait assez que la Fronde, après des commencements égayés par l'esprit des Parisiens, tourna en guerre civile, compliquée de guerre étrangère, et l'une des plus ruineuses et des plus cruelles que la France ait connues dans les temps modernes. Deux années surtout furent terribles aux environs de Paris : 1649 et 1652. Au début de la première, dans la nuit qui précéda la fête des Rois, la cour, pleine du ressentiment de la Journée des barricades, s'enfuit à Saint-Germain-en-Laye, où le château démeublé ne lui offrit guère qu'un campement. De là, elle entreprit l'investissement des parlementaires ; le jeu, plus rude et plus long qu'elle ne pensait, fut surtout de couper leurs communications avec les boulangers de Gonesse. Nous y assisterons, un instant, cantonnés à l'entrée de la vallée de Montmorency, et brièvement informés par le *Livre des choses mémorables de l'abbaye de Saint-Denis en France, pour l'année 1649 et suivantes ;* puis nous pousserons une reconnaissance du côté de Pontoise, avec l'aide, pour l'année 1652, de sources inédites.

Voici donc quelques lignes du *Livre des choses mémorables* (1) :

Le jeudi, 7e [janvier 1649], le baillif et les échevins de la ville de Saint-Denis furent à Saint-Germain-en-Laye, où la cour s'était retirée, pour prendre les ordres de Sa Majesté, et, sur les deux heures du même jour, arrivèrent deux compagnies du régiment de Flicq, allemand, qui logèrent aux hôtelleries de la ville de Saint-Denis, où ils vécurent à discrétion, et dès lors les habitants commencèrent à sauver leurs meubles dans cette abbaye, pour les préserver du pillage, où il leur fut donné retraite fort charitablement, comme nous dirons...

Notre monastère fut ouvert, non seulement aux habitants de Saint-Denis, pour sauver leurs biens et leurs personnes, mais encore aux habitants des lieux circonvoisins, particulièrement à nos sujets, qui sauvèrent aussi céans leurs bestiaux...

Il est vrai aussi que le service qu'on rendit au public, à cette rencontre, fut d'autant plus considérable que, le roi n'ayant point d'argent pour payer ses soldats, le pillage leur fut permis ; ce qu'ils firent avec tant d'excès, que la postérité aura peine à croire ce que nous avons vu dans ces désolations publiques. Car l'insolence des soldats fut si grande, qu'ils ont pillé, volé, enlevé publiquement filles et femmes, tué, brûlé et noyé plusieurs personnes, dépouillé et maltraité les prêtres et les religieux passans... Ils ont pillé trois ou quatre églises, entre autres celles de Stains et de Pierrefite. Et, non contents d'avoir pris les sacrés ornements de l'église de Stains, ils enfoncèrent le tabernacle... Pour l'église de Pierrefite, après l'avoir entièrement pillée, ils prirent la custode qui était restée, et répandirent les saintes et adorables hosties sur l'autel, sur lequel ils firent leur ordure.

Ce même jour [samedi 30e], le régiment de Mazarin s'en fut piller Garges, et revint coucher à Saint-Denis...

Ce qui, pour le dire en passant, n'empêchait pas de notables magistrats parisiens d'avoir, en ce temps même, des enfants en nourrice dans la vallée de Montmorency. M. d'Ormesson écrit, à la date du 29 janvier 1649, qu'il alla chez M. Voisin, à propos de la mort de sa femme, et, « de là, chez M. Boucherat, lui dire des nouvelles de son fils, nourri à Épinay » (2).

Le mardi, 2e [février], cinq compagnies de gardes françaises furent tirées de Saint-Denis, pour aller à Pontoise.

Le mercredi, 3e, le régiment de Navarre, d'environ six cents hommes, vint loger de Pontoise à Saint-Denis...

Le même jour [vendredi, 5e], sur les cinq heures du soir, passa par Saint-Denis le régiment de Condé, d'environ six cents hommes, et fut logé, partie à Épinay, partie à Montmagny ; s'étant saisis du curé d'Épinay, qui leur fit la meilleure chère qu'il put, ils le pendirent à la crémaillère, et le voulurent faire brûler tout vif, s'il ne se rachetait par argent. Il n'est pas croyable les cruautés que les soldats commettaient contre les pauvres paysans et autres personnes de toute sorte de condition, bien qu'ils fussent du même parti. J'ai plusieurs fois entendu dire à des officiers qui avaient longtemps porté les armes qu'il ne s'était jamais exercé de semblables rigueurs par les soldats sur les ennemis et étrangers, comme ils exerçaient sur leurs frères et propres sujets du roi...

Le mercredi, 10e, l'armée étant retournée ici, les régiments de cavalerie de Grammont, Baies, Chapes et Ranzau sortirent de Saint-Denis, vers les onze heures du matin, et furent loger à Pierrefite, Groslay, Montmagny, Stains et

(1) Le Roux de Lincy et Douët d'Arcq, *Registres de l'Hôtel de Ville de Paris pendant la Fronde, suivis d'une relation de ce qui s'est passé dans la ville et l'abbaye de Saint-Denis à la même époque*, Paris, 1848, 3 vol. in-8e, III, 313, 314, 316, 320, 322, 323.

(2) *Journal d'Olivier Le Fèvre d'Ormesson*, édit. Chéruel, I, 644.

Épinay; lesquels villages ils pillèrent, sans y épargner les églises, ni choses sacrées, violant les filles et les femmes de tout âge...

Le jeudi, 11e février, les régiments d'infanterie de Condé et Persan ayant été commandés pour aller piller le Bourget, à cause que les habitants portaient du pain aux Parisiens, il arriva cet étrange accident dans une maison dudit village, que, les soldats étant entrés dans une maison où ils ne trouvèrent qu'une vieille femme à genoux, un cierge allumé à la main, priant Dieu devant un corps mort enseveli et étendu sur la table; ils pillent la maison, défont et dérobent le suaire où était le mort, et forcent et violent la vieille femme proche ce cadavre. Impiété et inhumanité qui me fait horreur; et sans doute que tant de sacrilèges et abominations exécrables ne demeureront pas impunis...

Il ne faut pas croire que tout ce que j'ai dit ici des excès, vols et sacrilèges commis par les gens de guerre soit dit par exagération, ou sur le rapport de quelques-uns; mais les choses que j'ai vues pour la plupart, et que j'ai décrites simplement comme elles sont; c'est à nous de satisfaire à la justice de Dieu, et faire quelque peu de bien dans nos cloîtres, puisque Dieu est si grièvement offensé par les séculiers, dans le monde...

Le 18 février, on entend parler soudainement de négociations qui font espérer un accommodement; le 21 mars, le canon est ôté de dessus les murailles de Saint-Denis; le jeudi-saint, premier jour d'avril, la paix est faite: la paix de Rueil, saluée d'actions de grâces. Après quoi, l'abbaye rouvre ses portes, et donne congé à ses hôtes, leur rendant les meubles et les bestiaux qui furent, pour beaucoup, tout ce qu'il leur resta. Avril est le temps des vergers en fleurs; mais ils trouvèrent la campagne toute dénudée. Condé, le grand dévastateur, avait passé par là; il avait joué son rôle de sauveur avec des façons de Vandale. Aussi, la première fois que les Parisiens le revirent, le huèrent-ils, pour avoir détruit sans raison leurs maisons de campagne et leurs jardins.

Bientôt il ne se rendit pas moins haïssable à la cour. Son arrogance poussa Mazarin à proposer son incarcération, qui eut lieu le 18 janvier 1650, et dura environ treize mois. Le chemin de Pontoise à Saint-Denis vit son retour du Havre le 17 février 1651. Avec son frère le prince de Conti et son beau-frère le duc de Longueville, qui avaient partagé son sort, il fit une rentrée triomphale. « Depuis Pontoise, dit Monglat, on ne voyait que carrosses... et, à Saint-Denis, la foule fut si grande, qu'on ne s'y pouvait tourner, et même Guitaut, qui les avait arrêtés [les princes], y alla, de la part de la reine, pour les complimenter sur leur retour ». Les religieux voulurent, eux aussi, les aller saluer à leur logis de *l'Épée-royale*, mais n'y parvinrent pas. « Tout Paris, lit-on dans le *Livre* précité, était sorti au-devant d'eux » (1).

Condé fut, un instant, associé à des mesures de pacification, qu'on délibéra, suivant la *Gazette* du 27 mai, en un château déjà célèbre, plusieurs fois cité dans ces pages (2):

(1) *Registres de l'Hôtel de Ville*, II, 335. Voyez aussi les *Mémoires de Mme de Motteville*, III, 316.

(2) *Recueil des gazettes nouvelles ordinaires et extraordinaires*, Paris, 1651, in-4°, p. 551.

Le 23, leurs Majestés étaient allées se promener en la maison de la Chevrette à Deuil, (maison de campagne de Phélypeaux, qui venait d'y succéder à son beau-père, le surintendant d'Hémery); mais, comme les soins de leurs sujets l'emportent au-dessus de leurs divertissements, ayant reçu, à même temps, force plaintes des désordres commis par les gens de guerre en plusieurs endroits de ce royaume, le Parlement en étant averti par leur ordre, il y fut arrêté que Son Altesse royale (le duc d'Orléans), qui s'était aussi allée promener, le même jour, en son château de Limours, serait priée de venir prendre sa place audit Parlement, comme elle le fit le 25e ensuivant, assistée du prince de Condé, du duc de Beaufort et du maréchal de Villeroy, auquel jour, suivant les ordres déjà donnés par le roi, il fut prononcé arrêt audit Parlement...

Bref, des conseillers furent députés dans les provinces, pour informer des désordres commis par les gens de guerre, « comme avait été, le jour précédent 24e, le sieur Ménardeau commis par la chambre de la Tournelle, pour aller en diligence à Senlis, informer contre le régiment qui y est ».

Cependant, sous l'influence de Condé, la deuxième Fronde se déchaîna en octobre. La guerre fut d'abord transportée sur les rives lointaines de la Garonne, tandis que la cour était installée à Poitiers. Après le retour de Mazarin et le combat de Bléneau (avril 1652), Turenne ramena à Saint-Germain le roi qu'il avait sauvé, et la guerre, malgré la promesse faite aux Parisiens, reprit sous leurs murs, avec des rayonnements en divers sens. « Tout le Vexin français est en armes », disait Dubuisson-Aubenay dès le commencement de mars; on se battait pour la possession de Mantes, occupé un instant par le duc de Nemours, puis repris par le colonel Digby (1).

Je ne fais que rappeler le siège d'Étampes, où la meilleure armée des princes faillit sombrer; une diversion opérée par le duc de Lorraine la sauva. Le roi, pendant ce temps, séjourna à Melun; puis, comme Condé s'était venu jeter dans Paris, et que les deux partis se persuadèrent que là était le nœud de la crise, lui-même songea à s'en rapprocher; il alla coucher, le 27 juin, chez le président Viole, à Guermantes, et, le 28, à l'abbaye de Saint-Denis (2).

La malheureuse ville avait connu de terribles agitations depuis le 1er mai. Ce jour-là, elle fut reprise au nom du roi, mais insuffisamment gardée. Le 11, Condé, pour occuper l'esprit et le temps des Parisiens, défiants et oisifs, les conduisit à la conquête

(1) *Journal des Guerres civiles* (1648-1652), édit. Gustave Saige, Paris, 1883-1885, 2 vol. in-8°, II, 174.

(2) D'Ormesson écrivait le 4 juin (*Journal*, II, 664): « Cependant la pauvre France et le peuple de la campagne et ceux qui ont de belles maisons souffrent les pilleries des gens de guerre, et ne sait-on quand elles finiront, la reine haïssant Paris, à cause de la haine que Paris porte au cardinal, lequel elle ne veut abandonner; et le roi ne sera jamais parfaitement obéi qu'il n'entre et ne règne dans Paris, étant honteux et dangereux de le voir réduit dans Melun, Corbeil ou Saint-Germain, cependant que les princes commandent dans Paris, la capitale du royaume, et y reçoivent le duc de Lorraine, fauteur de la grandeur d'Espagne... »

de Saint-Denis : conquête suivie de pillage, succès facile et éphémère. Le lendemain, la ville était regagnée par Saint-Mégrin ; mais il fallut trois jours pour faire capituler les Frondeurs réfugiés dans les clochers. Le gros des troupes royales se retira ensuite à Argenteuil, et de là fut dirigé sur Montfort-l'Amaury et la Beauce. L'embarras des blessés demeura aux religieux, et de perpétuels sujets d'inquiétude à tout le monde ; des coups de feu s'échangeaient souvent aux environs de la Chapelle ; mais surtout l'approche des cruelles troupes de Lorraine causa une telle epouvante, que l'abbaye et la ville se vidèrent de toutes choses précieuses, et que les habitants s'enfuirent en grand nombre à Paris. Cependant le duc Charles passa au loin ; on aurait pu, un peu de temps, respirer plus à l'aise.

Le 28 juin 1652, ou, comme on disait encore en se raccordant avec les grandes fêtes de l'Église, « la veille de Saint-Pierre » fut une chaude journée dans la vallée de Montmorency : entendez à la fois qu'elle subit une température excessive et un très rude assaut (1). A la première heure, on vit arriver à Saint-Denis les pourvoyeurs du roi, « avec quantité de poissons, et qui assuraient que le roi, avec toute la cour, seraient ici au coucher ». Dans l'après-midi, l'avant-garde des deux armées de Turenne et de la Ferté-Senneterre, qui venaient de se joindre, le 21 juin, à Villeneuve-Saint-Georges, entoure la ville (2). Puis c'est le valet de M. Molé, qui s'empresse de retenir, pour le Garde des Sceaux et son fils, une place au monastère. A trois heures et demie seulement, paraissent les fourriers du roi, et, presque en même temps, plusieurs seigneurs, recrus de fatigue, altérés par une longue traite, qu'ils ont parcourue sous un soleil ardent. On a laissé sur le chemin nombre de soldats morts de soif. Tout le monde, Saint-Mégrin entre autres, accourt à l'abbaye pour demander de l'eau. Le maréchal de la Ferté lui-même crie la soif ; on l'introduit dans une méchante petite chambre de fermier, où on lui donne à boire, et on lui fait cuire des œufs. Enfin, à huit heures et demie du soir, les carrosses de la cour sont signalés. Le roi et la reine mettent pied à terre devant l'église, où ils entrent pour faire leur prière, puis se rendent au monastère, et, leur logis reconnu, vont se promener au frais dans le jardin. Les généraux s'empressent de les y venir saluer, et, réunis, tiennent un conseil de guerre

(1) *Registres de l'Hôtel de Ville*, III, 408 et s.

(2) « M. de Turenne resta quelques jours à Villeneuve-Saint-Georges ; il en partit le 21 juin, et marcha à petites journées à Lagny, où il passa la Marne, le 1er juillet [le 28 juin est la bonne date], et fut camper à la Chevrette, à une lieue de Saint-Denis, où était la cour. Le maréchal de la Ferté avait joint l'armée à Villeneuve-Saint-Georges, avec trois ou quatre régiments de cavalerie et deux d'infanterie, dont l'un était à lui, et l'autre à Wall ; il avait amené ces troupes de Lorraine. » *Mémoires du duc d'York*, édit. Michaud et Poujoulat, 3e série, III, 545.

sous une treille. Mais le cardinal, auparavant, demande de l'eau. « Le sous-prieur lui en fait porter, et, ne voulant pas se servir du verre qu'on lui présenta, il but dans l'aiguière ; ce que voyant le roi, il en voulut faire autant, comme aussi la reine et M. le duc d'Anjou ».

J'abrège les effets, tragiques ou pittoresques, de la chaleur en cette journée ; venons à l'assaut, ou plus exactement au pillage, dont vivaient les troupes à l'ordinaire, celles du roi n'étant pas plus payées que celles des princes ou du duc de Lorraine (1). C'est la première information que je sache, sur le sort, en ce temps-là, du pays situé entre Épinay et Pontoise.

II

L'auteur du *Livre des choses mémorables* dit, à propos de l'arrivée des armées royales aux environs de Saint-Denis : « Ayant surpris dans les villages voisins presque tout le monde, elles firent des désordres qui ne sont pas croyables. Le moindre furent qu'elles enlevèrent et volèrent tout ce qu'elles rencontrèrent ». Cette razzia s'étendit, dans le cours de l'été, à toute la vallée ; le 28 juin, elle sévit particulièrement à Saint-Leu-Taverny. Un procès-verbal officiel des plaintes de ses habitants, dressé quelques mois après, retrace les principales violences dont ils furent victimes (2) :

Lesdits habitants, craignant les pillages que les gens de guerre pourraient faire, apportèrent tous les coffres, bahuts et armoires, remplis de leur linge, vaisselles, habits et hardes, en l'église dudit lieu, avec leurs lits, matelas et couvertures, espérant, tant par la sainteté que par l'assiette du lieu [à mi-côte, au-dessus du village], être sauvés dudit pillage ; mais ils furent frustrés de cette espérance. Environ la fin du mois de juin dernier, que l'armée de S. M. étant venue camper à la Barre et autres lieux circonvoisins, qui ne sont distants dudit Saint-Leu que de

(1) *Journal d'Ormesson*, II, 663, 4 juin 1652 : « On y voyait [au Cours, à Paris] autant de carosses qu'en pleine paix, encore que les armées du roi, des princes et du duc de Lorraine eussent pillé tous les lieux où elles avaient passé, n'étant point du tout payées ».

(2) Archives de Chantilly, B A-2, *Copie collationnée du procès-verbal fait et dressé [le 26 mars 1653] par M. François Audelin, conseiller [du roi, élu] en l'élection de Paris, commissaire député en cette partie, lequel procès-verbal contient le détail des pertes soufferles pendant les guerres par les habitants de la paroisse de Saint-Leu-Taverny.*

Il s'agissait de « l'exécution de l'arrêt de nos seigneurs du Conseil du 1er de ce mois, par lequel il est ordonné que l'un de nos dits sieurs confrères se transporterait ès paroisses de cette élection, pour reconnaître l'état auquel sont à présent les dites paroisses, vérifier ce qu'elles doivent de reste des années 1647 et suivantes jusqu'en l'année 1651, et en dresser procès-verbaux, pour iceux mis entre les mains des sieurs d'Ormesson, Le Camus et Gargan, que Sa Majesté a commis, être ordonné sur le payement, surséance ou décharge des restes des dites années... »

deux lieues, il s'y détacha plusieurs gens de guerre, la veille de Saint-Pierre [raccord exact avec le récit du religieux], qui vinrent audit lieu, où ils surprirent les habitants qui avaient encore tous leurs vaches et bestiaux, qui furent emmenés au camp. Et ensuite les habitants s'étant réfugiés en l'église, et voyant qu'une partie de ladite armée était venue pour les forcer, ils furent obligés pour sauver leurs vies de sortir de ladite église, laquelle les gens de guerre forcèrent après avoir rompu les portes... rompirent, hachèrent et brisèrent tous les coffres, armoires et buffets que les habitants y avaient portés, emportèrent tous les linges, vaisselles et habits, hardes, lits, ustensiles et autres meubles qui y étaient.

Ils n'ont pas même épargné le saint ciboire, qu'ils ont pris dans le tabernacle de l'église, et ont jeté les saintes hosties sur la terre, et ont tout volé et pillé les ornements de l'église.

Quand le procès-verbal auquel j'ai emprunté ces lignes fut dressé, neuf mois s'étaient écoulés depuis l'événement ; le commissaire enquêteur du 26 mars 1653 en vit encore les traces sur le sol, et put interroger les lieux aussi bien que les gens (1) :

En l'église... nous avons vu plusieurs fractures et briseries des portes, tant principales que de la sacristie, en laquelle avons aussi reconnu les coffres et armoires hachés et brisés, les chandeliers de cuivre rompus, plusieurs chappes et ornements ès quels il parait que l'on a décousu et arraché des broderies qui y étaient, et dont il reste encore quelques marques et vestiges. Et pareillement avons trouvé, en l'église et dans le cimetière y attenant, plus de deux cents tant coffres et armoires que buffets, tout effondrés et vides... Les fruits des cerisiers furent par lesdits gens de guerre tous cueillis et mangés. Et, pour avoir plutôt fait, ils coupèrent plusieurs cerisiers par le pied, dont les traces sont encore apparentes sur la terre... plusieurs sont coupés par le tronc à un pied de terre, et, sur les autres, les branches coupées ou rompues sont encore pendantes aux arbres...

Et sommes descendus audit lieu de Saint-Leu, et visité toutes les maisons les unes après les autres, en faisant laquelle visite, avons reconnu que ledit Saint-Leu est composé de 195 maisons, qui faisaient 250 feux ; desquelles avons trouvé 60 maisons désertes et inhabitées, et d'icelles 11 entièrement abattues et inhabitables. Quant au reste desdites maisons, y avons reconnu apparence que, de présent, il s'y retire du monde, d'autant qu'en icelles avons trouvé quelques méchants meubles, et de la paille contre terre, avec quelques draps et couvertures dessus en guise de lit, et, en d'autres, des lits sur de méchantes couches de bois... En plusieurs maisons portes et fenêtres rompues et brisées... jardins en friche et sans labour...

J'interromps ce rapport, — qui va toucher à des événements postérieurs, — pour revenir à Saint-Denis, d'où s'engage alors le duel mémorable de deux grands capitaines. Condé est posté à Saint-Cloud, et, en possession d'une tête de pont, s'y croit très fort. Mais le conseil de guerre tenu sous la treille de l'abbaye,

(1) On trouvera sans doute intéressant de rapprocher des faits ci-dessus le commentaire de Le Laboureur sur le connétable de Montmorency Henri Ier (Liv. IV, édit. des *Mémoires de Castelnau*, 1731, tome II, p. 148) :

« Jamais général d'armée ne fut si rigoureux observateur de la discipline militaire... Il auroit traité de même (pendu) un mestre de camp, dont je tais le nom, au siège de la Fère, pour avoir fait désordre en son village de Taverny et souffert que ses soldats eussent entrepris de forcer l'église, où les paysans s'étaient retirés, si le roi ne fut arrivé en personne, qui le pria de lui pardonner. Encore ne le fit-il pas sans reprocher à Sa Majesté que c'était par cette discipline seule, qu'il avait appris à pratiquer en Piémont, que les Français se pouvaient rendre capables de conserver les conquêtes des pays étrangers, où ils ne se rendaient odieux que par leur licence... »

le 28 juin, décide la construction d'un pont de bateaux à Épinay, et que le corps de la Ferté-Senneterre, franchissant la Seine, prendra l'ennemi à revers. Condé, prévenu à temps, quitte ses positions ; il se jette dans le bois de Boulogne, et va essayer d'entrer dans Paris. La porte de la Conférence lui est tenue close, par ressentiment d'un nouveau pillage des maisons de campagne de la banlieue (1) ; il lui faut longer les remparts jusqu'à la porte Saint-Antoine, d'où il espère gagner Charenton et occuper, dans la boucle de la Marne, une position très sûre. Cette marche de flanc était la plus dangereuse du monde. Turenne, à l'aube du 2 juillet, se lança à la poursuite de Condé, et invita le roi à venir assister à sa capture et à sa défaite.

Il ne put l'empêcher cependant de se retrancher derrière des barricades élevées dans le faubourg Saint-Antoine, avant de faire tête aux poursuivants. Tout cela est trop connu pour que je m'y attarde : le rebelle se défend avec autant d'habileté que d'héroïsme, et finalement, tandis que le canon de la Bastille est pointé sur les troupes du roi, se dérobe. Les Parisiens avaient ouvert leurs portes aux princes. Les Frondeurs acculés se retirèrent en bon ordre, d'un poste à l'autre, et disparurent. « On poursuivit les derniers jusqu'aux portes, et les généraux, ne voyant plus rien à faire, prirent le parti de retourner à la Chevrette, où ils avaient laissé leurs bagages, pour rafraîchir les troupes » (2). Choc meurtrier s'il en fut ! Les « Piquepusses » du faubourg enterrèrent les morts ; l'hôpital Saint-Louis recueillit un grand nombre de blessés. Le reste fut transporté dans les halles de Saint-Denis, a-t-on dit ; ajoutez : à l'hôpital de Montmorency. Les registres de cette paroisse notent, du 7 au 22 juillet, le décès de quatre cavaliers blessés dans la fameuse rencontre.

La cour recommença de négocier avec les parlementaires et avec les princes, et accorda, le 11 juillet, au vœu unanime de ses adversaires un nouvel éloignement du cardinal. Cependant la situation s'aggravait dans l'Est : l'archiduc Léopold se préparait à franchir la frontière, et on attendait un retour offensif de Charles de Lorraine ; Condé ne comptait plus, d'ailleurs, que sur l'Espagne. Sans l'opposition de Turenne, la cour partait pour Lyon ; elle se borna, chassée, au surplus, par l'infection de Saint-Denis, à se replier sur Pontoise (3). L'armée, « qui avait toujours été à Épinay et à la Chevrette et autres lieux proches, commença à

(1) *Mémoires de La Rochefoucauld, passim.*

(2) *Mémoires du duc d'York*, p. 549.

(3) *Mémoires du comte de Brienne :* « On proposa d'aller à Pontoise, qui était un lieu bien commode et bien situé pour vivre, et d'où même l'on s'approchait de la Normandie, qui était restée dans l'obéissance ». (Édit. Michaud et Poujoulat, p. 143).

décamper, nous dit le religieux, et la cour partit d'ici [le 17 juillet] » [1]. Cette armée, dont nous avons conté la funeste arrivée, n'avait pas cessé de désoler le pays. Le même chroniqueur ajoute [2] :

Cependant tous les grains qui étaient sur la terre étaient presque mûrs ; mais ils ne pouvaient être recueillis à cause des gens de guerre qui couvraient tout le pays, à six ou sept lieues autour de Paris, et qui volaient et maltraitaient bien souvent ceux qu'ils rencontraient. Ce qui nous obligea de recourir au roi pour obtenir de lui une sauvegarde, pour faire avec assurance la récolte des grains qui étaient dans notre couture.

Mais cette sauvegarde n'aboutit qu'à conserver « en partie » aux moines « quelques-unes de leurs fermes ». Sous la date des 15 et 16 juillet, nous lisons [3] :

Le retardement de la cour en cette ville ayant aussi retardé le décampement des armées... nous causa un très grand dommage, parce que nos blés, qui jusqu'à ce jour, étaient restés sur pied, du moins à trois ou quatre lieues autour de Saint-Denis, commencèrent ce jourd'hui à être moissonnés, battus et vendus par les soldats. Et, en ces deux jours de lundi et mardi, toute la récolte fut faite sans que nous puissions conserver que quelques fermes les plus proches de Saint-Denis... Il y avait plus de vingt ans que l'on avait vu une si bonne et si riche année que celle-ci.

Le sort de Saint-Leu, dans le même temps, fut pareil ; il est conté avec des détails intéressants :

Et après le pillage [du 28 juin, les soldats] vinrent ensuite, tous les jours, audit lieu, où ils fouillèrent la terre en tous les endroits èsquels ils savaient que les habitants avaient serré et caché tous leurs vins, les uns plus, les autres moins, qu'on a ouï dire se monter à 3 ou 400 muids, lesquels ils burent en partie, au lieu que les habitants avaient abandonné, et emportaient l'autre partie en leur camp. Même... plusieurs desdits habitants furent pris par les gens de guerre qui les forcèrent, à coups de bâton, à porter leurs barils de vin au camp...

Les blés et les avoines étant venus en maturité, les gens de guerre vinrent sur le terroir, où ils scièrent et battirent sur le champ les grains, dont ils laissèrent la paille et feurre par monceaux et tas... Et emportèrent les grains en leur camp, sans que les habitants en aient eu aucun, d'autant qu'ils n'osaient paraître aux champs, à moins que de s'exposer d'être pris a rançon, battus, maltraités, et menés au camp... Beaucoup s'étaient retirés à Pontoise, Méry, Beaumont et autres lieux, pour éviter les cruautés des gens de guerre.

Cependant les pauvres paysans de Saint-Leu avaient trouvé un défenseur, mais non pas assez puissant pour détourner l'orage dont ils furent assaillis. Cet avocat bénévole était en situation d'écrire directement au ministre Le Tellier la lettre qu'on va lire, et où il parle en même temps d'un curé de Saint-Prix : Robert Cuvernon, pontoisien distingué et vaillant, qui, après avoir affronté les supplices, comme le curé d'Épinay, dut enfin demander asile à sa ville natale. Milord Montagu, l'homme pitoyable, auteur

(1) Page 433.

(2) Page 426.

(3) Page 432.

de la requête dont il s'agit, était Anglais de naissance ; naturalisé Français, il devint abbé de Saint-Martin-de-Pontoise et de Nanteuil et aumônier de la reine-mère. Il mandait de Pontoise au ministre, le 7 juillet 1652 :

Monsieur (1)

J'étais assez poltron pour me promettre un peu de repos et de soulagement à Pontoise ; mais j'y ai trouvé plus de sujets de peine et d'inquiétude que dans la cour, où le grand bruit ne nous laisse pas entendre les abominations de la campagne. Ici, nous trouvons tous les curés de la vallée de Montmorency quasi réfugiés, ceux qui ont échappé les tourments des gens de guerre ; entre autres, il y a le curé de Saint-Prix, qui a été fouetté tout nu avec des ronces et des épines, pour faire déceler la cache du village. Les violements et les meurtres sont si communs qu'on ne s'en plaint plus. Les offenses et indignités au saint sacrement sont celles qui font le plus d'horreur dans l'armée du roi très chrétien. Mais je ne vous fais pas cette lamentation pour des choses irrémédiables, mais pour vous conjurer de donner ordre qu'on fasse retirer des voleurs qui attaquent, il y a trois jours, l'église de Saint-Leu-Taverny, à la vue de Pontoise. C'est une retraite où la paroisse s'est sauvée. Je vous supplie, Monsieur, de faire secourir ce pauvre peuple au plus tôt. C'est une chose assez étrange que cela se souffre. Je ne doute pas que vous ne fassiez votre possible pour mériter auprès de Dieu, dans une occasion si pitoyable. Je me suis trouvé obligé à vous en donner l'avis, connaissant assez votre piété pour croire que vous l'estimerez une marque de combien je suis, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur. MONTAGU.

Un prêtre habitué crut, sans doute, que le défaut de titre ou de charge lui permettrait de rester attaché au service de l'église de Saint-Prix, et se trompa cruellement. Peu de semaines après, il fut obligé de s'enfuir à travers bois, et les registres d'une paroisse voisine nous font connaître sa fin misérable :

Le 24e août 1652, est décédé [à Bouffémont] Messire Nicolet, prêtre habitué à Saint-Prix, lequel, n'en pouvant plus, à raison d'un flux de sang qui le tourmentait, et dénué de toutes choses, se vint réfugier dans notre presbytère, où il fut pansé et médicamenté, depuis le 13e jusqu'au 24e dudit mois, jour de son trépas, et fut enterré le lendemain 25e, dans le chœur de l'église de Bouffémont, du côté de la chapelle de la Vierge ; il était natif de Hyenville [?], diocèse de Coutances, proche Cherbourg, en la Basse-Normandie.

Autre épisode tragique, dont les registres de Bessancourt nous ont conservé le souvenir : « Le mercredi, 3e jour de juillet, audit an 1652, fut l'église de Bessancourt pillée par les gens de guerre qui étaient campés à la Barre et à Épinay, où furent tués Guillaume Fromont et Pierre Mesnil, fils de Louis, et furent enterrés dans le cimetière par les gardes de l'église, et ce sans assistance d'aucun prêtre ». Les lignes suivantes, empruntées aux mêmes pages, sont encore pénétrées d'émotion : « Le mercredi 24e jour de juillet, fut baptisée sur les fonts de Frépillon (à cause de la pollution advenue de la guerre en notre église de Bessancourt), Jeanne Banneville, etc... »

(1) Archives du ministère de la Guerre. — Cette lettre a été citée par le comte de Cosnac, dans les *Souvenirs du règne de Louis XIV*, Paris, 3 vol. in-8°, III, 132.

Ainsi la vallée de Montmorency demeura-t-elle en proie aux bandes armées qui, suivant l'expression du religieux de Saint-Denis, avaient la licence d'y « vivre à discrétion », presque jusqu'au jour où le roi osa rentrer à Paris ; ce qui advint, comme on sait, le 21 octobre. En attendant, nombreuses furent les allées et venues et les tergiversations de la cour. Je ne reprendrai pas cette histoire, qui a sujet d'être mieux connue à Pontoise que partout ailleurs. En réalité, le succès ne fut pas grand de la ***Déclaration du roi portant injonction à tous les officiers du Parlement qui sont à Paris de se rendre dans trois jours dans la ville de Pontoise, à peine de suppression de leur charge***; factum imprimé « à Pontoise, par Julien Courant, imprimeur du roi, 1652 ». La fin de la Fronde, préparée par l'éloignement du cardinal et l'édit d'amnistie, fut enfin voulue par le peuple ; il sentait qu'il allait périr de cette guerre exécrée.

Mais il n'importe pas moins, ici, de voir s'apaiser la douleur des campagnes et en particulier la plainte des gens de Saint-Leu. On a dit ce qu'il était advenu de leurs moissons : ils avaient 120 arpents de terres ensemencées en blé, et autant en avoine et en orge ; ils perdirent 40 muids de blé et 20 muids d'avoine et d'orge. Leurs vendanges ne furent guère plus heureuses.

Les gens de guerre ne s'étant retirés que vers la mi-octobre, lesdits habitants ne purent faire leurs vendanges qu'en une saison très avancée, en laquelle déjà une partie des fruits des vignes et près du quart s'était ou pourrie ou séchée, tellement que lesdits habitants ne purent recueillir que le reste, qui était aussi fort endommagé, et qu'ils n'ont amassé qu'avec grands frais, d'autant que les hottiers et vendangeurs gagnaient deux ou trois fois autant que l'on a de coutume. Et d'ailleurs ils furent obligés d'acheter des futailles jusqu'à 6 livres et 6 livres 10 sols le muid, faute d'en avoir pu faire relier et acheter en saison. Et n'ont, toutefois, vendu le muid que 10 à 20 livres...

Outre les pertes ci-dessus, lesdits habitants en souffrent une très grande, parce que, la présente année [je rappelle que l'enquête a lieu en mars 1653], pour n'avoir eu des chevaux, ils n'ont pu labourer et semer que quelque 20 arpents de blé, au lieu de 120 qu'ils ont coutume de semer, et n'ont labouré que quelque 40 arpents pour semer en mars, au lieu de pareille quantité qu'on avait coutume de faire. De plus, faute de monde, il est demeuré et demeurera à labourer quantité de vignes, tellement que, l'août et vendange prochaine, ils ne peuvent pas espérer grande récolte.

D'Ormesson, que j'aime à citer comme propriétaire dans la vallée de Montmorency, écrivait, le 24 octobre 1652 (1) : « Paris commençait à respirer. Les environs, à dix lieues, avaient été pillés, saccagés et ruinés entièrement par les armées qui n'en avaient bougé pendant huit mois. Les voleurs et les coureurs pillaient encore, et empêchaient de labourer les terres, crainte de perdre les chevaux ». Puis voici le retour offensif d'un autre « ennemi » ; je prends le mot comme dans : « Notre ennemi c'est notre maitre », car il s'agit, cette fois encore, — l'armée que nous

(1) *Journal*, II, 669.

avons vue ayant transporté son quartier principal à Goussainville, — de l'incursion de troupes royales, conduites par le farouche Digby (1) :

En outre, lesdits habitants s'étant un peu rétablis audit lieu, ils souffrirent encore une notable perte, au commencement de novembre dernier, d'autant que, pour éviter le pillage de ce qu'ils avaient recueilli de vins, et dont ils étaient menacés par les gens de guerre commandés par le sieur Digby, qui avaient déjà pillé Taverny, ils furent contraints de donner une grande somme de deniers, qu'on ne sait au vrai à quoi elle se monte, mais que plusieurs habitants dignes de foi ont dit être de 1,000 à 1,200 livres.

Le procès-verbal touche enfin à l'effroyable mortalité de 1652 :

A cause des mauvais traitements que les gens de guerre ont faits auxdits habitants et de la mauvaise nourriture qu'ils ont eue, et faute d'être assistés, pansés et médicamentés, il est mort quantité de personnes audit lieu, qui font qu'il a été trouvé soixante maisons désertes et inhabitables, et que le nombre des contribuables est beaucoup diminué...

Et pour plus particulièrement nous informer [poursuivent les enquêteurs] du nombre des morts de la paroisse, depuis le 1er janvier 1652 jusques à présent, nous sommes transportés en la maison de Mre Philippe de Mouchy, curé du lieu, lequel nous avons requis de vouloir nous représenter les registre et livre mortuaire de la paroisse, ce que, ayant fait, avons par icelui reconnu que, depuis ledit jour 1er janvier jusques à présent, il est décédé 170 personnes, du nombre desquelles avons reconnu, par la confrontation au rôle de l'année 1651, qu'il y en a 75 chefs de famille et taillables, ce que ledit curé nous a affirmé véritable, et outre dit que, outre le nombre ci-dessus, il sait qu'il est encore décédé plusieurs autres personnes qui s'étaient retirées [dans les lieux voisins].

La mort de 75 chefs de famille, sur 250 feux que comptait la paroisse, dénonce la rigueur de l'épreuve à laquelle ils avaient succombé. Les chiffres ne sont pas moins éloquents qui résultent, ailleurs, de la comparaison de la mortalité moyenne à celle de 1652. Nous avons pu faire ce rapprochement, dans quelques villages de la région, où les registres n'ont pas été dispersés par la tourmente. Ainsi, à Montmorency, en 1652, il est mort 424 personnes, au lieu de 58, année moyenne ; — à Groslay, 77 au lieu de 9 ; — à Deuil, 68 au lieu de 7 ; — à Bouffémont, 25 au lieu de 6 ; — à Bessancourt, 155 au lieu de 35 ; — enfin, à Chauvry, et c'est le comble de la désolation, 80 au lieu de 3. Il n'y avait aucune exagération, de la part de d'Ormesson, à dire que la Fronde avait fait périr les deux tiers des paysans (2). Le religieux de Saint-Denis, dissertant sur cette mortalité, qui ne fut pas moindre en sa ville qu'ailleurs, lui attribue des causes naturelles, mystiques et même astronomiques. Je me borne à citer, parmi les premières, le

(1) Le chevalier Kenelm de Digby de Bristol, colonel du régiment de son nom. Mazarin lui avait fourni des fonds pour lever, au nom du roi, un corps d'auxiliaires irlandais et anglais. Il avait tenu campagne, au printemps, dans les environs de Mantes, non moins célèbre par sa cruauté que Condé et d'Erlach. Voyez le *Journal* de Dubuisson-Aubenay, I, 348 ; II, 174, 175, 187 ; et Alphonse Feillet, *la Misère au temps de la Fronde et saint Vincent-de-Paul*, 4e édit., p. 144.

(2) *Journal*, II, 670.

séjour de la cour, qui, avec son cortège de soldats « fébricitants ou blessés », amena toute sorte de contagions, et, chez les pauvres gens, la famine. On mourait couché par les rues, sur les fumiers, et généralement sans assistance.

Quels temps ! et comme fut périlleuse et belle, accablante et nécessaire la mission de celui qui apporta un soulagement à d'aussi effroyables misères, l'œuvre du « ministre de la charité nationale ». C'est un côté de mon sujet que ma hâte à le parcourir ne m'a pas permis d'aborder. Cependant le pourrais-je quitter sans nommer saint Vincent-de-Paul ? A défaut d'une page qui lui assigne sa vraie place, on me pardonnera de le rattacher à mon récit par cette simple remarque : il connut le curé de Saint-Prix nommé tout à l'heure, et, à une certaine époque, envoya des missionnaires à son aide. Lié d'amitié avec le célèbre théologien pontoisien André Duval, oncle de Robert Cuvernon, il fut peut-être engagé par ce sentiment à étendre sa précieuse sollicitude à ce pasteur et à ses ouailles (1).

Après cela, j'emprunterai quelques lignes au saint lui-même, pour finir sous une impression moins amère. Elles sont très simples, comme tout ce qu'il écrivit, suffisantes cependant pour nous montrer le printemps revenu, et comment le ciel, après les pires désastres, rend à la terre sa fécondité et sa parure, et à l'homme une invincible raison d'espoir. Voyez l'enclos des missions de Saint-Lazare, le 15 avril 1653 (2) : « Le clos, dit saint Vincent-de-Paul, est semé de blé, d'avoine, de foin, et toutes les murailles plantées d'espaliers (de bon chrétien d'hiver, ensemble de pêchers). Voici la cinquième année de ces arbres, et qu'ils sont chargés de fleurs ».

(1) *Lettres de saint Vincent-de-Paul*, Paris, 1880, 4 vol. in-8°, I, 289. — Cet ouvrage n'a pas été mis dans le commerce. Cuvernon est nommé quelquefois « de Cuvernon » ; l'éditeur des *Lettres* a écrit incorrectement « de Cumenon », mais sans faire naître le moindre doute sur l'identité du personnage.

(2) *Ibid.*, II, 521.





HONORÉ DE BALZAC

AUX ANDELYS

Tous ceux qui connaissent, ne fut-ce que superficiellement, l'œuvre géniale de l'auteur de la Comédie Humaine, savent que le nom de la ville des Andelys revint à diverses reprises sous la plume d'Honoré de Balzac.

Balzac, en effet, a choisi pour héros de l'un de ses plus beaux livres, le Poussin ; il suffit, pour s'en convaincre, d'ouvrir le volume intitulé un *Chef-d'Œuvre inconnu.*

Balzac a fait naitre l'un des personnages de *Grandeur et Décadence de César Birotteau,* le commis du Tillet, au Tillet, localité (?) voisine des Andelys. C'est un à-peu-près dont nous ne tirons pas vanité par plusieurs raisons, dont la principale c'est que du Tillet, assez triste échantillon de la race humaine, ne saurait faire honneur à la race normande, dont Balzac, — il faut bien l'avouer, — fait à cette occasion un portrait très peu flatté.

Du Tillet revient en scène comme personnage principal dans *Une Fille d'Ève.*

Ce n'est pas simplement par hasard que le nom de notre ville trouva place à ces divers titres sous la plume de Balzac.

Le célèbre écrivain venait souvent aux Andelys, vers 1846. Sa mère y résidait ; elle habita le Petit-Andely pendant plusieurs années. Elle s'était installée au premier étage de la maison

occupée actuellement par Mme Lefrançois, la marchande de journaux, maison qui fait l'angle de la place de l'Église et de la Grande-Rue. Le frère de Balzac avait, de son côté, élu domicile dans la maison habitée aujourd'hui par M. Gautier, juge au Tribunal civil, et par sa famille ; propriété dont les jardins étagés en terrasses à l'aide de murs de soutènement garnis de treilles, ont dû plaire à des tourangeaux par certaines similitudes d'aspect avec les vieux logis de Blois et de Tours.

Mme de Balzac est morte aux Andelys quatre années après la mort de son fils Honoré ; elle a été inhumée dans le cimetière du Petit-Andely, ainsi qu'il appert des pièces authentiques suivantes relevées par nous à la mairie et sur les registres de la cure du Petit-Andely :

« L'an mil huit cent cinquante-quatre, le premier avril, à midi, devant nous, maire de la ville des Andelys, faisant les fonctions d'officier de l'état civil, se sont présentés messieurs Jean-Charles-Raoul de la Barre, propriétaire, âgé de soixante-douze ans, et Pierre-Désiré Petit, âgé de soixante-trois ans, employé d'administration, demeurant au Petit-Andely, lesquels nous ont déclaré que dame Anne-Charlotte-Laure Sallambier, âgée de soixante-quinze ans cinq mois, rentière, demeurant au Petit-Andely, Grande-Rue, veuve de monsieur Bernard-François de Balzac, née à Paris, le vingt-deux octobre mil sept cent soixante-dix-huit, fille de feu Sallambier, administrateur des hôpitaux de Paris et président de l'administration des vivres militaires, et de feue Marie-Barbe-Sophie Chauvet, son épouse, est décédée en son domicile ce jour d'hui, à quatre heures du matin, et ont, les déclarants, amis de la décédée, signé avec nous, maire, après lecture,

» Ont signé au registre : Petit, comte de la Barre et B. Monton, maire ».

« L'an de J. C. mil huit cent cinquante-quatre, le deuxième jour d'avril, vu le permis d'inhumer après le délai prescrit par la loi, délivré hier par l'officier d'état civil de la ville des Andelys, le corps de Laure-Charlotte Sallambier, rentière, épouse de feu Bernard-François de Balzac, âgée de soixante-quinze ans cinq mois dix jours, née à Paris, le vingt-deux octobre mil sept cent soixante-dix-huit, décédée hier à quatre heures du matin, en son domicile, au Petit-Andely, munie des sacrements de l'église, a été inhumée dans le cimetière de ce lieu, par moi, prêtre vicaire de cette paroisse soussigné, en présence des témoins soussignés :

» Comte de la Barre, Surville, Dubois, vicaire du Petit-Andely ».

Nous avons recherché dans le cimetière du Petit-Andely le

dernier gîte de la mère de celui qui écrivit le *Lis dans la Vallée;* nous n'y avons rencontré aucun monument funéraire qui fit mention de la sépulture que nous avions eu l'espoir d'y rencontrer. Ce champ de la mort est exigu et depuis longtemps insuffisant; le sillon funèbre s'y relève fréquemment, et nous n'avons trouvé à la mairie aucune trace d'acquisition de terrain par la famille de Balzac.

Les œuvres du maître romancier, dont la vente a, depuis, enrichi tant de libraires, n'avaient pas fait, tant s'en faut, un luxueux personnage du châtelain des Jardies, ni enrichi ses héritiers : car il n'existait alors aucune loi consacrant la propriété littéraire. Il est hors de doute que Mme de Surville a fait élever un monument au chevet de la couche mortuaire d'Anne Sallambier; mais il n'est pas moins certain qu'une acquisition de concession n'étant pas intervenue à temps utile, ce monument aura été, comme tant d'autres, enlevé, déposé au long des murs, puis détruit...

Il se pourrait que le caveau de la famille de la Barre renfermât le cercueil de Mme de Balzac.

Balzac, gros et court, massif d'encolure et comme ramassé sur lui-même, ne parait pas, dans les séjours fréquents qu'il fit aux Andelys, près de sa mère, avoir fait sensation; nous savons de source certaine qu'il y fut remarqué : il n'en pouvait guère être autrement. L'auteur de la *Peau de Chagrin*, parfaitement inélégant suivant les rites byroniens et moyen-âgeux en crédit à cette époque, n'avait pourtant rien de banal. Il se coiffait, en ce temps-là, d'un chapeau tourangeau, véritable monument de feutre qui rehaussait sa taille et s'harmonisait parfaitement avec le vaste contour de ses épaules. Personne n'eût osé s'affubler en public du chapeau de Balzac. En outre, il déambulait avec un air aussi naturel qu'imposant et s'appuyait d'une façon spéciale sur une canne genre Louis XIII, enguirlandée d'un cordonnet de soie à glands effilochés presque aussi haute que lui et terminée par une pomme qui simulait, en petit, le globe surmonté de la main de justice que Napoléon arbora sous les arceaux de Notre-Dame, le jour du sacre. Il en était de cette canne — dont la poignée était un « véritable pavé de turquoises » suivant l'expression de Th. Gautier — comme du chapeau : elle était unique; à eux deux, ils faisaient que Balzac ne pouvait passer inaperçu, et, grâce à eux, il était personnellement si connu à Paris que, lorsque Dantan jeune publia sa galerie de charges consacrée aux célébrités contemporaines, l'artiste n'eut besoin de mettre aucune inscription ni rébus sur le plâtre caricaturant Balzac : cette canne et ce chapeau fantastique le désignaient suffisamment.

Nous proposons ce sujet de tableau à un peintre normand de talent : Balzac, les mains derrière le dos, arrêté dans une attitude méditative devant l'une de ces curieuses maisons des XIVe, XVe et XVIe siècles très communes encore aux Andelys il y a un demi-siècle, et dont plusieurs spécimens si pittoresques ont survécu jusqu'à nos jours.

ADOLPHE VARD,

à Aubevoie (par Gaillon).





LE COMMANDANT CÉCILLE

DANS les derniers jours de 1901 s'est éteint un officier distingué, fils d'un avoué au Tribunal de Pontoise, Gustave Cécille, chef de bataillon en retraite, officier de la Légion d'honneur. Il avait pris part aux campagnes de Crimée et d'Italie, dont les médailles militaires figuraient sur sa poitrine, à côté des décorations du Medjidié et de la Valeur militaire de Sardaigne.

Madame Tavet a communiqué au Conseil de la Société un article du journal *le Gaulois* du 19 décembre 1901, qui, sous ce titre : *Un Brave,* relate un épisode glorieux de la carrière de notre vaillant compatriote.

Le chef de bataillon d'infanterie en retraite Cécille, dont on vient de nous annoncer la mort, a été le héros d'un des plus poignants épisodes de la guerre de 1870.

Le 4 août, le jour du combat de Wissembourg, le premier anneau de la chaine presque ininterrompue de nos désastres, les débris du 74e de ligne, sous les ordres du commandant Cécille, suivis par quelques compagnies désemparées du 50e, s'étaient réfugiés sur une hauteur voisine, le Geisberg. Au sommet de cette hauteur s'élève un château, ou plutôt un assemblage de bâtiments de toute sorte qu'entoure un mur haut et solide ; c'est là que nos soldats se préparent à une défense désespérée contre une dizaine de régiments allemands qui les attaquent bientôt de toutes parts, en couvrant la position du feu de leurs formidables batteries.

Ce que fut la lutte, on se l'imagine aisément.

Plusieurs heures durant, les Français combattirent héroïquement quoique sans espoir. L'ennemi, sans cesse renforcé, resserre de plus en plus le cercle de fer et de feu, et la situation devient à ce point critique que le commandant Cécille, pour essayer de sauver ce qui reste de sa petite troupe, décide de tenter une sortie. La porte du château s'ouvre à deux battants ; en tête, conduits par Cécille à cheval, se trouvent tous les officiers, qui forment comme un premier rang pour enlever leurs hommes. On charge furieusement à la baïonnette, mais, hélas, il faut bientôt battre en retraite et rentrer au château.

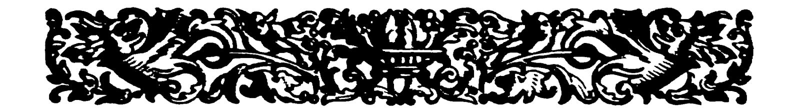
Dès la première décharge de l'ennemi, l'héroïque commandant est désarçonné ; une balle l'a atteint qui lui a traversé la poitrine de part en part. Pendant que la retraite continue et que les vaillants soldats du 50e et du 74e luttent jusqu'au bout, jusqu'à l'épuisement complet de leurs munitions, dans leur forteresse improvisée, Cécille est ramassé mourant sur le champ de bataille, et on le transporte à l'ambulance de Wissembourg. Telle est la force d'âme de ce brave, petit de taille, mais grand de cœur, qu'il ne tarde pas à guérir de son affreuse blessure, guérison incomplète, malheureusement, puisque le blessé dut quitter le service peu de temps après la guerre.

Dans cette fatale journée, le 74e de ligne avait été littéralement anéanti ; sur 63 officiers et 1,606 hommes qui formaient l'effectif du régiment le matin du 4 août, 46 officiers et 1,025 hommes étaient hors de combat. Le bataillon que commandait Cécille au Geisberg entre pour une bonne moitié dans le chiffre des pertes, ce qui est la preuve la plus simplement éloquente de sa vaillance et de l'héroïsme de son chef regretté. Un nom, dont ceux qui se souviennent encore doivent garder religieusement le patriotique souvenir.

L. N.

Le *Gaulois*, 19 Décembre 1901.





LE DOLMEN DE CHAMPIGNOLLES

COMMUNE DE FLAVACOURT

(OISE)

Communication de M. PATTE, membre de la Société

Dans le courant de novembre 1902, M. Foubert, qui exploite à Sérifontaine la grande ferme de Champignolles, en faisant une battue, pour la destruction des lapins, sur la lisière de la forêt de Thelle, rencontra là quelques blocs énormes de pierre, dont la disposition lui parut plutôt due à la main de l'homme qu'à un effet de la nature. Il fit part de cette remarque à un cultivateur voisin, M. Richard, du Champ-Mauger, qui, de son côté, crut devoir la communiquer à M. Bénard, banquier à Gournay-en-Bray, dont il connaissait le goût pour l'étude du préhistorique. Celui-ci se rendit sur les lieux accompagné de son fils, avec lequel il découvrit, à la suite de ces blocs, d'autres blocs semblables, qui, débarrassés des végétations sylvestres dont ils étaient couverts, se trouvèrent former deux lignes d'une rectitude et d'un parallélisme parfaits, distantes l'une de l'autre d'un mètre cinquante centimètres. M. Foubert ne s'était donc pas trompé : on était bien en présence d'un monument mégalithique. En quoi consistait-il, c'était ce que des fouilles pouvaient seules faire connaître. Mais on ne pouvait, dans un domaine de l'État, en pratiquer sans avoir obtenu l'avis favorable des Eaux-et-Forêts et l'autorisation de la Préfecture. M. Bénard, qui voulait bien en

assumer les frais, se chargea aussi de remplir ces formalités, et le 22 mai 1903, il vit ses démarches couronnées de succès. Bientôt après, son fils se mettait à l'œuvre avec toute l'ardeur de ses vingt ans, et aussi, il faut l'ajouter à son éloge, avec la méthode et la précision que, pour s'intéresser à leurs résultats, la science exige que l'on apporte dans ces investigations. Les fouilles durèrent une quinzaine de jours, — du 6 au 12 juillet et du 3 au 9 août, — pendant lesquels je les suivis avec d'autant plus de curiosité, qu'elles avaient lieu dans le voisinage d'une station préhistorique signalée par moi-même une trentaine d'années auparavant et très visitée depuis. Une fois, je me rendis sur le terrain avec M. Chédeville, inspecteur de chemin de fer à Gisors, un laborieux géologue doublé d'un préhistorien de non moindre mérite. Une autre fois, j'y rencontrai, outre MM. Paul et Fernand Bénard, père et fils, MM. Groult et Stalin, de Beauvais, membres, comme ceux-ci, de la Société Académique de l'Oise, société voisine, mais non rivale de celle de Pontoise et du Vexin : la courtoisie de tous ces derniers à mon égard, et qui était à votre adresse, Mesdames et Messieurs, le montrait assez. En cette compagnie, je ne risquais guère d'errer. Il ne me fut d'ailleurs pas difficile de reconnaitre, dans le monument que l'on mettait à découvert, un dolmen : c'est sur lui que je réclamerai pour un instant votre indulgente attention.

Il n'est personne de vous, Mesdames et Messieurs, qui n'ait eu l'occasion, sinon de fouiller ou de voir fouiller, ce qui, je vous l'assure, est une bien vive jouissance pour l'esprit, du moins de visiter un de ces mégalithes. Vous savez que le dolmen, selon la définition même qu'en a donnée G. de Mortillet, un des maitres français de l'archéologie préhistorique, est un monument composé de dalles en pierre placées de champ, supportant d'autres dalles horizontales qui servent de plafond ou de toit. Ces dalles constituent ainsi, ajoute ce savant, une ou plusieurs chambres, habituellement précédées d'un vestibule ou d'un couloir d'accès. Il aurait pu dire aussi que ce vestibule et cette chambre sont séparés par un mur de refend, percé d'un trou de forme ronde ou autre, qui permet de pénétrer de l'un dans l'autre.

Dans celui que nous avions sous les yeux, les dalles de recouvrement avaient disparu, ainsi qu'une partie du refend, sur le reste duquel se dessinait encore un arc de cercle, souvenir de son ancienne ouverture. Quant à la date et aux causes de cette mutilation, on ne pourrait que les conjecturer, et il n'entre pas dans mon plan de vous apporter autre chose que des faits. Ce qu'il y a de certain, c'est que celle-ci a eu pour effet l'éboulement, à l'intérieur du monument, du blocage ou muraillement en pierres sèches qui bouchait les interstices existant entre les piliers ou

supports et au-dessous des tables, et dont les matériaux ont été retrouvés épars dans la couche ossifère. Les agents naturels ont ensuite fait leur œuvre : sous la poussée des terres et des racines d'arbres, un des piliers du vestibule, dont la tête n'était plus retenue par la table, avait dévié de la verticale et inclinait si fortement vers le sol, qu'il fallut l'étayer pour en scruter le dessous ; diluée et entrainée par les eaux, l'argile rouge, dont un lambeau recouvre le coteau dominant, s'était précipitée dans la fosse béante, qu'elle avait fini par combler, et la flore d'alentour avait jeté sur ce monument le vert manteau de lierres et de mousses, semé de blanches anémones, sous lequel on venait de le découvrir.

Bien qu'il ne nous fût pas parvenu intact, ce dolmen offrait encore à l'étude un champ assez étendu.

On le rencontre dans la forêt de Thelle, cantonnement de Champignolles, section des Taillis, à soixante-dix mètres de la ligne qui sépare le territoire de Flavacourt, dont fait partie son emplacement, de celui de Sérifontaine. Assis au pied d'une colline, il présente l'orientation la plus ordinaire, c'est-à-dire l'entrée au levant, et le chevet au couchant. Mais si, pour plus de précision, l'on veut substituer aux points cardinaux les points collatéraux, il offrira un plan parallèle à la ligne qui serait tirée du nord-nord-est au sud-sud-ouest. Comme ses frères de l'Oise, les dolmens de la Garenne de Trie-Château, de la Belle-Haie de Boury, de Villers-Saint-Sépulcre, et, en général, tous ceux des environs de Paris, il consiste en une chambre aussi étroite que longue et un court vestibule, séparés par un mur de refend au milieu duquel existait un trou rond. L'ensemble figure un rectangle mesurant dix mètres de longueur sur une dimension transversale variant, de l'entrée au chevet, entre deux mètres et deux mètres et demi. Chaque mur ou côté de la chambre est composé de cinq piliers ou supports, mais le vestibule n'en compte que deux : un de chaque côté. Le chevet, sans doute en pierre trop friable, n'avait laissé qu'un tas de poudre, et les deux piliers dont se composait le mur de refend étaient tronqués aux deux tiers de leur hauteur. Les matériaux sont en grès du pays, dont certains blocs sont homogènes, tandis que d'autres, désignés en géologie sous le nom de poudingues, empâtent des galets. L'épaisseur de ces blocs est de cinquante à soixante centimètres.

Deux de ceux-ci présentent ce cas particulier, qu'avant d'entrer dans la construction de ce monument, ils avaient servi de polissoirs. Le premier, un de ceux du vestibule, porte du côté de l'intérieur, comme autant de rides sur son vieux front, six larges rainures anguleuses de différentes longueurs, allant horizontalement buter la barrière verticale que leur opposent quatre autres plus petites. Le second, qui termine au sud le mur de refend,

présente, sur le sommet, une excavation polie de forme circulaire dans laquelle M. Chédeville a cru voir — et je n'y ai point contredit — une cuvette ; et sur la face intérieure aussi, deux rainures horizontales semblables à celles du premier, séparées par un tore ou boudin d'un beau poli, puis, au-dessous, une autre, très fine, longue de vingt-cinq centimètres, allant se perdre verticalement entre deux larges mamelons ; enfin, une grande surface plane et unie, semée d'entailles cunéiformes semblables à autant de coups de hache, qui a pu servir de pierre à immoler ou plus simplement de table à dépecer des grands animaux abattus pour se nourrir de leur chair.

Comme tous les dolmens, celui-là était un tombeau commun, caveau de famille ou plutôt de tribu, qui, à part les détériorations dont il a été parlé, n'avait pas été violé. Un fragment de mâchoire humaine, rencontré, avec un assez grand nombre de dents, en dehors de la chambre sépulcrale, c'est-à-dire sous le pilier incliné du vestibule, sans infirmer une assertion qui se fonde sur l'ordre dans lequel étaient encore réunis les corps, ferait toutefois supposer qu'il n'a pas été exempt de toute tentative de ce genre. Cet éclat de mâchoire, ces dents brisées seraient-ils le résultat d'une punition, pour violation de sépulture ou autre sacrilège, infligée à quelque mortel impie par les dieux qui régnaient dans le ciel des populations dolmeniques ? Les corps, tant d'adultes que de vieillards et d'enfants, qui avaient été introduits, au nombre de cinquante-cinq à soixante, dans cette sépulture, ceux, du moins, dont les ossements y ont été retrouvés plus ou moins entiers, constituaient une seule couche, à laquelle s'était superposé un banc de terre épais d'un mètre. La puissance de celui-ci explique le nombre de jours, en apparence exagéré, qu'il a fallu employer pour l'enlever sans nuire aux restes qu'il recouvrait. Le dégagement d'un seul crâne n'a pas demandé moins de trois heures !

Les ossements humains, trouvés, pour la plupart, le long des murs, d'autres, dos à dos ou alignés, quelques-uns, dans un ordre moins symétrique, indiquaient bien, par leur réunion en tas, que, selon un usage alors répandu partout, les corps avaient été déposés assis ou accroupis, genoux ramenés sous le menton et bras croisés sur la poitrine. La taille qu'ils accusaient ne paraissait pas s'écarter de celle de nos races actuelles. Toute cette population était dolicocéphale, c'est-à-dire à crâne allongé. Un de ces crânes retirés entiers était même d'une dolicocéphalie si prononcée, que, le front manquant complètement chez lui, la voûte partait des arcades sourcilières pour fuir de là vers l'occiput. Un autre, au contraire, portait au front une si forte courbe, ou plutôt une si haute protubérance, que, si le cas n'était exceptionnel, on serait autorisé à regarder la population autochtone comme déjà

légèrement modifiée par le mélange. Un troisième, enfin, était percé, au-dessous du sinciput, d'un trou de forme irrégulièrement circulaire, de 4 à 5 centimètres de diamètre, qui l'a fait considérer, par M. Fernand Bénard, comme trépané ; mais l'absence de rondelle crânienne aux alentours et la figure de la cavité m'ont plutôt fait attribuer celle-ci à une blessure. La rareté de ces dernières pièces n'a pas permis d'établir, pour les corps qui reposaient là, la moyenne de la capacité crânienne, ni celle de l'indice céphalique. Ce qui, dans ces débris, frappait surtout, c'était l'état de conservation et la beauté des dents. Il était une admirable bouche d'adulte, où pas une ne manquait, et, en général, elles étaient encore revêtues d'un émail dont les mondaines de nos jours envieraient l'éclat. Les os du corps dénotaient une constitution robuste, que, si l'on en juge par les empreintes gravées sur ceux des bras et des jambes, la chasse et l'agriculture, déjà connues, ne devaient pas laisser inactive.

Le sentiment religieux, dont on ne trouve, dans le premier âge lithique, c'est-à-dire dans celui de la pierre éclatée, aucune trace, et même nul signe d'existence, avait commencé à se manifester dans le second âge, ou celui de la pierre polie, par le culte des morts, qui a fini par pousser dans le cœur humain de si profondes et si fortes racines, que, né avant tous les autres, il pourrait bien aussi leur survivre. L'homme de ce temps, qui se contente, pour son habitation : dans les plaines et bois, d'abris sous roche et de cavernes, et au milieu des lacs et marécages, de simples cabanes de bois, élève à ceux qui ont cessé de vivre des sépultures pouvant relativement rivaliser avec les nécropoles les plus somptueuses.

Comme ces peuples croyaient à la vie d'outre-tombe et que les aliments sont la première nécessité de la vie, ils avaient soin d'en placer, dans les tombeaux, à la portée des morts. Mais la vaisselle funéraire n'était pas riche : pour les aliments solides, un plat autour duquel chacun puisait avec le creux de la main et le bout des doigts, et pour les liquides, un gobelet dans lequel à la ronde on trempait les lèvres, et c'était tout. En fallait-il davantage pour manger le pain — complet, celui-là — que l'on obtenait en triturant à la molette sur la meule dormante le froment dont on faisait ensuite cuire la pâte entre cailloux chauffés au feu, et les quelques mammifères et oiseaux que l'on tirait à l'arc et tuait à la flèche ; pour boire le jus de mûres et de framboises sauvages qui constituait le vin de l'époque ? Quant à la matière de ces ustensiles, elle consistait en argile façonnée, non au tour, mais à la main, et mélangée, pour lui donner plus de consistance et l'empêcher de se fendiller à la cuisson, de fragments de coquillages, bien apparents dans les cassures. Si le gobelet, en forme de

coquetier, mesurant sept centimètres de hauteur, sur autant de diamètre, dans lequel était servi le breuvage de l'immortalité, a été retrouvé entier, si les différentes parties, du moins, en ont pu être rapprochées et réunies, il n'en a pas été de même pour le plat qui avait porté, non le mets du jour, mais celui de l'éternité, dont on n'a pu recueillir que sept ou huit fragments. Peut-être faut-il attribuer la perte des autres à cette circonstance que, pendant l'interruption subie par les fouilles, des habitants de Flavacourt, s'improvisant archéologues, vinrent, de leur côté, creuser et chercher dans cette sépulture, non pas comme M. Bénard, en employant le couteau de préférence au pic, et en sassant soigneusement les déblais, mais à l'aide d'instruments et de procédés dont la délicatesse leur importait bien moins que de faire, eux aussi, leur petite moisson d'antiquités. Quelques os, portant des traces de combustion partielle, pouvaient être considérés comme des restes d'aliments solides ; pour la boisson, inutile de dire qu'elle n'avait laissé dans son récipient nulle trace et encore moins d'odeur.

Pour se défendre contre ses semblables et contre les animaux nuisibles, pour chasser, pour travailler, l'homme, qui continuait dans le tombeau la vie qu'il avait menée sur la terre, n'avait pas besoin que d'aliments ; il lui fallait aussi ses armes, ses outils : on les lui donnait. Un magnifique poignard en bois de cerf, trouvé dès le début, en était une première preuve. On rencontra, dans le vestibule, deux haches, dont une entière et une privée de son taillant ; ensuite, dans la chambre, trois nouvelles haches entières et des fragments de gaines en bois de cerf ; un ciseau mesurant dix centimètres de longueur sur deux de largeur, d'un fini exquis, véritable pièce de musée et même d'étagère ; une série de lames diverses, légèrement retouchées ; des pointes de flèches dont une en forme de losange, d'une délicatesse extrême et d'un travail parfait ; des éclats fins et pointus, ayant pu servir au même usage ; deux petits tranchets et enfin quelques éclats peu caractérisés, tous objets qui témoignaient de la passion dominante, comme des occupations habituelles des hommes de cet âge. Les femmes n'avaient pas été davantage oubliées : si les uns attachaient à leurs armes et à leurs outils le plus grand prix, les parures n'étaient pas moins chères aux autres. De très nombreuses ancrines, une dizaine de perles en os, étaient évidemment des débris de colliers et de bracelets ; trois grandes épingles en os, trois autres plus petites, ces dernières à l'état de fragments, avaient servi à retenir, soit les vêtements, soit la chevelure de celles-ci. A côté de cela, des amulettes, sans doute à l'usage des deux sexes : deux en silex percées d'un trou, une non percée, en silex brun-rouge ; trois en quartz rose, trois petites dents de cervidé percées, ainsi qu'une

turritelle, enfin un léger fragment d'ambre rouge. Çà et là quelques morceaux de bois carbonisés, mais pas de foyer, des pyrites de fer qui, sous le choc du silex, dégagent des étincelles capables d'allumer l'amadouvier, moyen employé par l'homme des dolmens pour se procurer du feu. Dans ces charbons, dans ces pyrites, faut-il voir des symboles du feu et de la lumière, nécessaires pour dissiper le froid et la nuit du tombeau ? Dans l'intérieur de cette chambre, à un mètre environ du mur de refend, et au milieu de la couche ossifère, M. Bénard a trouvé un épais disque en grès ayant certainement servi, selon lui, à fermer l'ouverture circulaire qui permettait de pénétrer du vestibule dans cette chambre. Pareil objet n'étant pas encore tombé sous mes yeux, j'ai jugé prudent d'observer à cet égard plus de réserve.

Enfin, à la surface du banc qui recouvrait la couche ossifère, trois haches brutes en tout semblables à celles qui abondent dans le voisinage, ont été recueillies, mais elles ont pu être amenées là par les terres avec lesquelles elles se trouvaient mélangées.

En signalant ce dolmen de Champignolles, et en permettant de l'ajouter aux 3,410 que possédait déjà la France, et surtout en dotant notre fonds national, moins riche sous ce rapport, puisqu'il n'en comptait que 127, de deux grands polissoirs aussi intéressants que nouveaux, M. Foubert a prouvé que l'on pouvait être à la fois un agriculteur distingué et un ami éclairé de la science ; et en explorant ce monument avec autant de soin que d'intelligence, M. Bénard n'aura pas moins bien mérité de celle-ci.





LE VEXIN

ET SES ABORDS

Aux Salons de 1903 et 1904

1903

I. — *Exposition de la Société des Artistes français*

Auvers-sur-Oise. — « L'église d'Auvers » ; aquarelle par A. Delahogue (nº 3468). [Vue d'ensemble S.-O., prise du bas de l'escalier accédant à la terrasse.]

Cergy. — « Clocher de Cergy » ; aquarelle par Emile Tierce (nº 3727).

Chambly. — « Cathédrale de Chambly (Seine-et-Oise) *(sic)* » ; aquarelle par Ernest Guyot (nº 3537). [Ensemble S.-O.]

Champagne. — « Intérieur d'église » ; aquarelle par A. Delahogue (nº 3469). [Intérieur de l'église de Champagne : la nef vue du bas-côté N.] — « L'église de Champagne » ; aquarelle par le même (le livret l'attribue par erreur à M. Eugène Delahogue) (nº 3471). [Vue intérieure : la nef et le bas-côté sud.]

Chars. — « Église de Chars ; étude archéologique et architecturale. » Dessins au lavis et aquarelles par Louis Lesage (nº 3589).

Plan. — Extérieur : élévation O., élévation S. — Intérieur : coupe longitudinale, coupe transversale sur la nef, coupe transversale dans l'axe du transept, vue perspective du chœur, détails du chœur.

L'église de Chars a été décrite par M. Eugène Lefèvre-Pontalis dans le *Bulletin monumental*, année 1901.

Chennevières-sur-Marne. — Église : chapiteaux des grosses colonnes ; groupes de colonnettes en encorbellement (premier quart du XIIIe siècle). Dessins au crayon par A. Grellet, faisant partie du nº 3525 : « Croquis archéologiques ».

Cormeilles-en-Vexin. — Église (vue O., sans intérêt archéologique). Signé : E.-G. Wybo (nº 3748).

Goussainville. — Église : vue extérieure S.-E. du chœur et de la tour. Dessin au crayon par J.-A. Rabuteau (nº 3676).

L'Isle-Adam. — « Pont du Moulin » ; eau forte par Léon Bastard (nº 3774). [Pont du XVIIIe siècle, à trois arches en pierre.]

Lyons-la-Forêt. — « La Chapelle Saint-Jean, à l'Essart. » Lithographie par E.-Th. Vardon (nº 4252). [Édifice du XVIIe ou XVIIIe siècle.]

Nesle-la-Vallée. — « Église de Nesle-la-Vallée ; perspective d'après le plan *(sic)* de Viollet-le-Duc. » Aquarelle par J.-A. Rabuteau (nº 3676). [Ensemble S.-O.]

Neuilly-sur-Marne. — Église : ensemble S.-E. ; chapiteaux de la fin du XIIe siècle. Dessins au crayon faisant partie du nº 3525 : « Croquis archéologiques », par A. Grellet.

Noisy-le-Grand. — Église : ensemble S.-E. ; chapiteaux de la première partie du XIIIe siècle. Dessins au crayon faisant partie du même numéro.

Poissy. — Église : vue d'ensemble prise au S.-O. Dessin au crayon faisant partie du même numéro. — « Reconstitution du prieuré royal des dominicains *(sic ;* lisez : dominicaines) de Saint-Louis de Poissy. » Dessins d'architecture (cinq grands panneaux et une vue de l'entrée du prieuré dans son état actuel), par P.-L.-A. Vorin (nº 3742).

Santeuil. — Église ; aquarelle par Placide Thomas (nº 3722). [Ensemble S.-E.]

Taverny. — Portrait de M. Lefèvre-Pontalis, membre de l'Institut ; buste en marbre par Carmelo Cernigliari-Melilli (nº 2631). [En costume d'académicien.]

Triel. — « Église de Triel » ; aquarelle par Adrien Rey (nº 3685). [Vue prise dans le croisillon sud, montrant la chapelle latérale de style flamboyant.]

Villennes. — « Intérieur de l'église de Villennes » ; aquarelle par Auguste Carliez (nº 1898). [Vue de la nef et de l'un des bas-côtés.]

Les trois nefs de cette église sont intéressantes par leur peu d'élévation (il n'y a pas de fenêtres au vaisseau central), leurs voûtes d'arêtes, leurs lourds piliers, leurs arcs en plein cintre, leurs doubleaux garnis d'un gros demi-boudin. Tout cela date sans doute de la fin du XIe siècle.

II. — *Exposition de la Société nationale des Beaux-Arts*

Néant.

1904

I. — *Exposition de la Société des Artistes français*

Les Andelys. — « Église des Andelys et Château-Gaillard. » Deux aquarelles par Hector Morelli (nº 3727). [Eglise Saint-Sauveur du Petit-Andely ; les ruines de Château-Gaillard, vues de la route de Gaillon. Vues pittoresques.] — « Château de Richard Cœur-de-Lion ; — Les Andelys. » Peinture par Aston Knight (nº 993). [Vue pittoresque.] — « Le Château Gaillard » ; aquarelle par Paul Blondeau (nº 1924). [Idem.]

Argenteuil. — Porte du château du Marais. Aquarelle par Louis Hista (nº 3651). [Arcade en pierre du temps de Louis XV.]

Auvers-sur-Oise. — « Église et porte du fief de Montmaur. » Trois aquarelles par Jules Kaehrling (nº 3670). [Vues pittoresques. Les deux qui sont consacrées à l'église n'en montrent que le clocher.]

Champagne. — Église. Dessins d'architecture au lavis, plus une aquarelle, par Ch.-P.-H. Wallon (nº 3859).

Plan. — Coupe longitudinale. — Coupe transversale sur la nef. — Vue perspective intérieure prise de la nef. — Vue perspective intérieure du bas-côté N. et de la nef. — Elévation ouest. — Vue perspective N.-E. (chœur, croisillon N. et clocher). — Vue perspective montrant le croisillon sud, le porche méridional et le clocher. — Élévation du portail sous le porche. — Vue générale du village et de l'église, prise du N.-O. (aquarelle).

Creil. — Ancienne église collégiale de Saint-Évremond, démolie en 1903 par la municipalité de Creil. Dessins d'architecture au lavis par G.-F. Sebille (nº 3815).

Plan. — Élévation longitudinale nord. — Coupe. — Elevation longitudinale intérieure, montrant la jonction de la nef et du chœur.

Cette très curieuse église, dont le triste sort montre combien peu nos monuments nationaux les plus précieux sont protégés par les lois et les pouvoirs publics, a été l'objet d'intéressantes études descriptives et graphiques de la part de M. Eugène Voillez dans son *Archéologie des monuments religieux de l'ancien Beauvaisis* (in-folio, 1839). De plus, M. Eugène Lefèvre-Pontalis lui a consacré une notice, accompagnée de neuf planches, dans le *Bulletin monumental*, année 1904, nº 3.

Génicourt. — « Église de Génicourt (Seine-et-Oise) »; peinture par Mme Eugénie Moujon-Gauvin (nº 1328).

Juvisy. — Le Pont des Belles-Fontaines ; aquarelle par Henri Guédy (nº 3631).

Montmorency. — Église ; aquarelle par Jules Kaehrling (nº 3671). [Façade moderne. Vue pittoresque.]

Palaiseau. — « Intérieur de l'église : la nef [vue prise du chœur.] » Aquarelle par Jean de Saint-Maurice (nº 3806).

Les trois nefs, non voûtées, sont du XVe siècle, avec arcades en tiers-point et colonnes à chapiteaux circulaires dont le tailloir, octogonal, offre dans son profil un souvenir des tailloirs du XIIe siècle.

Santeuil. — « Relevé archéologique de l'église. » Dessins d'architecture au lavis par Louis Charles (nº 3547).

Plan. — Élévation longitudinale nord. — Élévation ouest. — Élévation intérieure et extérieure d'une travée de la nef. — Coupe longitudinale. — Coupe transversale sur la nef. — Détails.

L'église de Santeuil a été décrite par M. Eugène Lefèvre-Pontalis dans le tome X des *Mémoires*.

Senlis. — « Étude sur l'église de Senlis. » Dessins d'architecture au lavis, par Pierre Paquet (nº 3744).

Cette « étude » de la cathédrale porte exclusivement sur le chœur et ses dépendances.

Plan au rez-de-chaussée. — Plan au premier étage. — Coupe longitudinale. — Coupe transversale. — Élévation extérieure d'une travée du chœur. — Élévation extérieure d'une travée de l'abside. — Détails.

Taverny. — Eglise; aquarelle par Jules Kaehrling (n° 3671). [Ensemble. Vue pittoresque.] — Eglise : « Vierge en bois et Vierge en pierre peinte ». Aquarelles par René Magne (n° 3703). [La première de ces statues est une Vierge assise du XIIIe siècle; la seconde, debout, date vraisemblablement de la fin du XIVe siècle.]

II. — *Exposition de la Société nationale des Beaux-Arts*

Les Andelys. — « Dans les ruines du Château Gaillard » et « Château-Gaillard ». Deux peintures par José Engel (nos 1452 et 1453). [Vues pittoresques.]

L. RÉGNIER.



Pontoise. — Imp. Lucien Paris

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET

ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE

ET

DU VEXIN

TOME XXVI

Deuxième fascicule



PONTOISE
BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE
3, RUE DES MOINEAUX

1905



EXTRAIT SOMMAIRE

DES PROCÈS-VERBAUX

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 5 Janvier 1904

Présidence successive de M. Louis Passy
et de M. Auguste Rey

M. Louis Thomassin, propriétaire à Pontoise, est admis comme sociétaire aux lieu et place de son père, M. Théophile Thomassin.

Le Conseil adopte un projet de circulaire pour la réunion du 11-12 mai de la Conférence des Sociétés savantes de Seine-et-Oise à Pontoise.

Il décide l'impression de la première partie du *Liber Testamentorum* de Saint-Martin-des-Champs (publication collective des Sociétés savantes de Seine-et-Oise), chez Bellin, format in-8° raisin, papier de la Société historique de Corbeil.

Le Mémorial sera envoyé aux Sociétés avec le tome XXV et la circulaire.

M. le chanoine Müller présente la fin du travail qu'il a préparé sur Saint-Leu-d'Esserent.

M. L. Régnier donnera prochainement une étude sur les monuments de Chaumont-en-Vexin.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 20 Avril 1904

Présidence successive de MM. Passy et Rey

Est admis comme sociétaire :

M. Auscher, ingénieur des Arts et Manufactures, 24, rue Lafayette, à Versailles, présenté par MM. Dutilleux et Depoin.

Le Conseil souscrit pour la Bibliothèque de la Société à la publication de M. Allorge, sous condition de payer après réception des livraisons.

Le Conseil émet un vœu en faveur de la conservation de la chapelle de Mézières appartenant à l'Hôtel-Dieu de Pontoise.

Des remercîments sont adressés à M. Martin Sabon, qui a promis son concours pour la conférence avec projections qui se fera à la réunion des Société savantes ; au Conseil municipal de Pontoise, qui a voté, sur la proposition de M. Mallet, une somme de 400 fr. pour subvention au Comité d'organisation ; à M. Albert Prévost, membre de la Société, qui a offert son concours gracieux pour l'envoi des convocations.

Des félicitations sont adressées à M. Delpeuch, principal du Collège d'Étampes, à l'occasion de son mariage avec Mademoiselle Ethelinde Schneider.

Le Conseil regrette de ne pouvoir répondre au désir exprimé par M. le docteur Leblond, président de la Société académique de l'Oise, de voir la Société du Vexin concourir par un prêt d'argent pour la fondation d'un Musée à Beauvais.

Le Conseil adresse ses félicitations aux sociétaires qui ont été compris dans la distribution, très limitée, des médailles décernées par la Société des Antiquaires de France, à l'occasion de son 50e anniversaire, à ses associés correspondants.

Or : M. Mareuse.
Argent : M. le chanoine Müller.
— M. le chanoine Porée.
— M. Louis Régnier.

Le Conseil félicite aussi M. Groulez, de Créteil, qui a reçu les palmes d'officier d'Académie.

Les communications suivantes ont été faites au Congrès des Sociétés savantes, à Paris, en 1904, par des membres de la Société :

Section d'Histoire et de Philologie

M. Germain *Lefèvre-Pontalis*. Versets de forme prophétique relatifs à Jeanne d'Arc conservés dans deux manuscrits de Froissart.

M. Depoin. (I) Précisions chronologiques sur le règne de plusieurs mérovingiens. (II) De l'emploi du prénom d'*Arnoul* aux IXe et Xe siècles.

M. Coquelle. Sébastiani, embassadeur de France à Constantinople, 1806-1808.

M. Risch. Délibérations d'une municipalité rurale pendant la Révolution.

Section d'Archéologie

M. Fourdrignier. Coupe métallique trouvée dans la Seine.

M. le chanoine *Morel*. Épigraphie du canton d'Estrées-Saint-Denis.

Section des Sciences économiques et sociales

M. Depoin. Contribution à l'étude des conditions du mariage en France et en Germanie du IXe au XIe siècle.

M. Plancouard. Étude sur l'état des terres et des bois à Commeny (Seine-et-Oise), pendant la Révolution et à la fin du XIXe siècle.

M. Rey, vice-président de la Société, a rempli les fonctions d'assesseur à la section d'histoire.

M. Depoin a représenté la Société à la solennité du 11 avril, au Musée du Louvre, pour le Centenaire de la Société des Antiquaires de France.

M. Denise père, officier d'Académie, envoie une communication sur les découvertes préhistoriques de l'année 1903.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 13 Juin 1904

Présidence de M. Louis Passy

Le Conseil exprime ses profonds regrets de la perte que la Société vient de faire en la personne de Monseigneur Goux, évêque de Versailles.

Sont admis comme membres titulaires :

M. l'abbé Henry, curé d'Éragny près Pontoise, présenté par MM. Mareuse et H. Lebas.

M. Georges Lentz, dit Mitchell, propriétaire à Chaponval, par Auvers-sur-Oise, présenté par MM. Mallet et Depoin.

M. l'abbé Gourlin, curé de Vernouillet (ancien vicaire de Rueil et auteur d'une monographie de cette paroisse), présenté par MM. Edmond Bories et Depoin.

Le Conseil, sur la proposition de M. Delvaux, décide de présenter à l'Assemblée générale M. Georges Picot, membre de l'Institut, comme associé-correspondant.

Sur la proposition de M. le Président, le Conseil, vu l'élévation du nombre de ses membres qui est maintenant de dix-huit, décide de proposer à l'Assemblée générale de porter à trois le nombre des vice-présidents. Le Conseil décide, en outre, que si cette proposition est ratifiée, le titre de vice-président créé sera attribué à M. Mallet, secrétaire-rédacteur, qui vient d'être élu maire de Pontoise.

Le Conseil autorise M. Delvaux, trésorier, à placer en quarts d'obligations de la Ville de Paris une somme d'environ 300 francs, montant de rachat de cotisations non encore capitalisés.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 13 Juin 1904

TENUE A L'HÔTEL-DE-VILLE DE GISORS

Présidence de M. Louis PASSY

Membres présents : Mme Tavet, MM. l'abbé Neveu, Mareuse, Mallet, Delvaux, Ménétrier, Régnier, Depoin, administrateurs; MM. Le Bastier de Théméricourt, Maurice Aubert, l'abbé Lucas, Le Ronne, Sarazin, Coquelle, Couturier, Foulon, comte Le Couteulx, Le Bret, etc., sociétaires.

Excusés : MM. Rey, Germain Lefèvre-Pontalis, vice-présidents; Aigoin, Henri Lebas, administrateurs; Eugène Lefèvre-Pontalis, Ed. Bories, sociétaires.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Tournand, maire de Gisors, et à M. Mallet, maire de Pontoise, qu'il est heureux de voir réunis à ses côtés. Il évoque les souvenirs qui s'attachent aux monuments d'architecture militaire et civile, que la Société se propose de visiter. Neaufle dont il reste la moitié d'une tour du XIIe siècle est beaucoup plus ancien que Gisors. C'est là qu'en 864, l'archevêque Hincmar alla retrouver le roi Charles-le-Chauve pour le seconder dans une expédition contre les Normands de l'île d'Oscelle. C'est près de là, dans la forêt de Bézu, que périt le roi Carloman, en chassant le sanglier. La tour de Courcelles rappelle la trouée que fit à travers les troupes normandes la petite armée de Philippe-Auguste et qui se termina par l'épisode mémorable du Pont-Doré. Il rappelle l'histoire du château de Dangu, maintenant abandonné, depuis la reconstitution toute récente, dans un site plus beau de ce vaste domaine, du château de Montretout, déplacé

et rétabli pierre par pierre. En raison du développement que doit prendre l'excursion, M. le Président recommande aux orateurs qui le suivront la plus grande brièveté.

M. Depoin, secrétaire général, donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Je me reprocherais de ne pas adresser, dès le début de ce rapport, les chaleureuses félicitations de la Société aux très nombreux collègues qui ont reçu de leurs concitoyens ou des Corps savants des témoignages nouveaux de confiance ou de haute estime. Vous avez tous pu constater, en dépouillant la presse locale, que beaucoup d'entre eux, élus membres des Conseils municipaux de leur pays, ont été choisis par leurs pairs pour chefs de la municipalité. Au premier rang de ceux-ci vous saluerez de tout cœur avec moi notre aimable et discret secrétaire, M. Mallet, élu maire de Pontoise. Nous pouvons être assurés que son égide, le vieil échevinat pontoisien dont il a fait revivre les annales, continuera ses nobles traditions de culte pour les arts, de respect pour les monuments et les souvenirs du passé. (*Applaudissements*).

Notre compagnie a été heureuse de s'associer à la célébration du Centenaire de la Société Nationale des Antiquaires de France. Le secrétaire général qui vous a représentés à la solennité du 11 avril, au Musée du Louvre, a eu la joie d'applaudir quatre de nos collègues qui ont été compris dans la distribution, très limitée, des médailles offertes, à cette occasion, par la Société des Antiquaires à ceux de ses membres qui lui ont rendu les meilleurs services. M. Mareuse a reçu une médaille d'or, M. le chanoine Müller, M. l'abbé Porée et M. Louis Régnier des médailles d'argent. Vous leur renouvellerez avec moi le juste tribut de nos félicitations.

Le Congrès des Sociétés savantes s'étant tenu cette année à Paris, un plus grand nombre de nos collègues ont pu s'y rendre. Aussi la Société y a-t-elle été largement représentée. M. Rey, l'un de nos vice-présidents, a rempli les fonctions d'assesseur à la section d'Histoire. Je me borne à vous donner la liste des communications faites, leur variété donne la mesure de l'éclectisme avec lequel nos confrères poursuivent leurs études rétrospectives.

Depuis la dernière Assemblée générale, l'effectif de la Société a subi peu de modifications. Nous avons eu le regret de perdre trois de nos adhérents : M. l'abbé Séjourmant, ancien curé d'Auvers-sur-Oise, depuis curé de Meudon, Madame Laurence, veuve d'un administrateur des Hospices et du Bureau de bienfaisance de Pontoise, enfin M. de Kerillis, conservateur des hypothèques, qui venait à peine d'entrer dans nos rangs. Le nombre des nouveaux admis a, vous le pensez bien, dépassé de beaucoup le chiffre des pertes que la mort nous a causées. Malheureusement quelques autres collègues ont cru pouvoir s'autoriser de la disparition de notre président, M. Seré-Depoin, pour abandonner la Société. Notre trésorier vous en exprimera peut-être ses regrets ; j'avoue qu'il me faut faire appel à toutes les traditions de la vieille courtoisie française, pour les partager. Lorsqu'une œuvre a été, pendant un quart de siècle, poursuivie avec autant de zèle et, nous pouvons le dire sans orgueil, avec autant de succès que la nôtre, si certains esprits n'ont pu parvenir à s'y intéresser que dans la mesure de leurs relations mondaines et sont restés indifférents à son but élevé, c'est eux qu'il faut plaindre, et non l'œuvre, quand ils viennent à s'en détacher. (*Vive approbation*).

La grande masse de nos sociétaires nous tient heureusement par d'autres liens, et fonde sur des motifs autrement puissants que de vaines relations de politesse, le concours qu'elle apporte à la restitution de l'histoire régionale, cette part si précieuse du patrimoine moral que nous ont léguée nos ancêtres.

J'ai hâte dire que ces démissions, plus ou moins naïvement motivées, ont été assez peu nombreuses pour que l'effectif de la Société soit maintenu aux chiffres de 358 membres titulaires, 14 associés-correspondants et 27 sociétés correspondantes, soit un total de 399 collaborateurs, nombre qui n'a, d'ailleurs, jamais été dépassé jusqu'ici.

Nos publications, cette année, ont été plus nombreuses que de coutume. L'exercice 1903 qui s'était ouvert par la distribution de la splendide monographie de Vigny, s'est clos par l'apparition du tome XXV des Mémoires où vous avez retrouvé les conférences qu'à notre mémorable excursion des Andelys et du Château-Gaillard, vous entendîtes de la bouche de notre Président : l'évocation spirituelle du passé de la ville de Sainte-Clotilde; de M. Auguste Rey : la biographie mouvementée de Martial de Giac ; de M. Germain Lefèvre-Pontalis : l'épopée du Barbazan, le Régulus français de la guerre de Cent Ans. Enfin M. Coquelle a dessiné et étudié près de cinquante clochers romans du Vexin et du Pincerais, et M. Paul Pinson nous a présenté les signataires du cahier de la Noblesse des bailliages de Mantes et Meulan et le célèbre historien Levrier à leur tête. A ces deux volumes réglementaires sont venus se joindre diverses brochures. L'une est consacrée par M. Germain Lefèvre-Pontalis au *Siège de Meulan* en 1423. Une autre, qui n'a pas moins de cent pages, renferme sur les *Sources de l'Histoire de Seine-et-Oise* une documentation complète réunie par MM. Dutilleux, Coüard, Depoin et Mareuse au sujet de l'iconographie, des archives, des cartulaires et de la cartographie du département.

En outre, la première édition d'un historique consacré à la *Fondation de la Colonie du Raincy* par l'un des auteurs de cette heureuse création, M. Aigoin, a été distribué aux participants de l'excursion faite au Raincy par notre Société en juillet dernier. Les visiteurs ont pu remporter ainsi un souvenir durable de l'attachante conférence faite par M. Aigoin à cette réunion; nous espérons que M. Hustin, secrétaire général de la questure du Sénat, voudra bien nous donner aussi l'attrayante causerie où il a évoqué les souvenirs du grand siècle dans cette région, et que M. Louis Noël mettra de même au jour la monographie de Montfermeil, dont il a détaché pour nous, à l'Assemblée du Raincy, quelques bonnes pages.

Sur l'exercice 1904 nous avons distribué déjà une Notice sur l'*Ancienne Corporation des Maîtres Apothicaires de Pontoise*, dont M. Mallet a fait gracieusement hommage à tous ses confrères. Aujourd'hui même vous recevrez un volume dont je ne puis vous vanter que les dimensions et le poids, le quatrième fascicule du *Cartulaire de Saint-Martin de Pontoise*. Il contient des appendices sur l'histoire des vicomtes de Mantes et de Meulan, des seigneurs de Poissy, des diverses maisons qui ont porté le nom de Chaumont, des sires de l'Isle-Adam et de Conflans-Sainte-Honorine, des châtelains de Boury et de Gisors. Quelques autres appendices généalogiques formeront avec la table du cartulaire et de ses annexes, le dernier fascicule de la publication.

En attendant que s'imprime la seconde table décennale que nous devons, comme la première, au labeur infatigable de notre dévoué collègue M. Mareuse, vous recevrez, avec le tome XXVI des Mémoires, un nouveau volume de documents. Ce sera l'édition du *Liber Testamentorum* ou premier cartulaire du XI[e] siècle, de l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs, publication collective des Sociétés historiques de Seine-et-Oise. Vous pourrez voir sur le bureau des spécimens de la première feuille, qui vous donneront une idée de l'élégance typographique de l'onvrage et de la richesse documentaire des annotations auxquelles ont collaboré les représentants des Sociétés de Versailles, de Pontoise, de Corbeil et de Rambouillet.

Cette publication m'amène naturellement à vous entretenir de la manifestation la plus importante de notre activité au cours de l'exercice qui se termine. J'entends parler de la tenue, à Pontoise, à une date toute récente, les 11 et 12 mai, de la seconde conférence des Sociétés savantes de Seine-et-Oise. Notre Société avait, en 1902, sollicité l'honneur d'être le siège de ces assises biennales. Grâce au généreux concours de la Municipalité, nous avons pu tenir notre promesse et faire convenablement à nos hôtes, délégués de tous les groupements littéraires, scientifiques et artistiques du département, les honneurs de notre vieille cité. Empêché malheureusement moi-même par la rigueur d'un devoir officiel, de participer à cette réception, c'est à la plume discrète d'un témoin autorisé que je demanderai de vous retracer les principaux épisodes de ces deux journées, véritables noces d'or de notre Société, puisque c'est l'année 1879 qui vit paraitre son premier volume de Mémoires,

« Cette session était présidée par M. Louis Passy, député de l'Eure, président de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture de France, et j'ajouterai de plus, homme de beaucoup d'esprit, d'une affabilité et d'un dévouement qui sont une des gloires de son illustre famille. La ville de Pontoise, après avoir subventionné largement cette conférence, a offert à ses membres, au nombre de plus de 80, l'hospitalité la plus gracieuse ; à l'Hôtel-de-Ville, où se trouvaient à leur arrivée le vénérable M. Lavoye, ancien maire, et M. Mallet, désigné pour lui succéder. A 10 heures, la séance a été ouverte. M. Paisant, président de la Commission permanente, a fait les salutations d'usage au nom de la réunion. Il s'est plu surtout à faire ressortir dans l'honorable M. Louis Passy la ressemblance frappante de sa carrière, de ses goûts et de ses mérites avec celle de M. Léonce de Lavergne. Le public a beaucoup apprécié le souvenir du célèbre Antoine Passy, préfet de l'Eure sous la monarchie de Juillet, qui, à l'exemple d'Aubernon, préfet de Versailles, si bien loué par M. Taphanel il y a deux ans, se délassait des soucis de l'administration et de la politique en cultivant les poètes et en fréquentant chez les lettrés.

Après de courtes notices de M. Louvet, architecte bien connu du Grand-Palais, et de M. Brunet, architecte-expert, sur les sociétés respectives qu'ils représentaient, MM. Gatin et Mareuse ont rendu compte de la suite donnée depuis deux ans aux vœux de la première session et on a procédé à la composition des bureaux de chacun des Comités dont deux se réunissaient à l'Hôtel-de-Ville et le troisième au Musée.

Qui connait le Musée de Pontoise ? Un petit nombre de curieux. Madame Tavet, qui l'a créé, enrichi, et cédé à la ville, à la condition de continuer de vivre au milieu de ses collections, en fait les honneurs avec une passion qui vous gagne. C'est l'ancien hôtel d'Estouteville, un bijou du XV[e] siècle, qui fut longtemps le tribunal civil.

Saint-Maclou reçut ensuite la visite des conférenciers : sous la direction de M. Eugène Lefèvre-Pontalis, un des savants disciples de Lasteyrie, ce fut un véritable plaisir de discerner les différents styles de cette église, dont il a publié une remarquable monographie, d'en suivre les restaurations successives depuis le XII[e] siècle jusqu'au temps de Lemercier. Dix minutes après, la conférence était à Maubuisson, l'abbaye favorite de Mahaut, comtesse d'Artois; Maubuisson, dont l'histoire a été écrite et le cartulaire publié par A. Dutilleux et J. Depoin, les deux secrétaires généraux, l'un de la Commission des Antiquités et l'autre de la Société historique du Vexin, qui, par malheur, sont ces deux jours-ci loin de leurs confrères.

Puis ce fut de 5 à 7 heures 1/2, un travail d'abeilles butinantes dans chacune des sections où des monographies du plus haut intérêt furent lues par MM. Coquelle, Grave, Germain Lefèvre-Pontalis, Mallet, Rey, etc., au premier Comité, tandis que les beaux-arts, présidés par M. Coüard, entendirent avec plaisir des communications du même M. Coüard, archiviste du département, sur la Commission des Arts du département de Seine-et-Oise, de 1792-1794 ; de M. de Bricqueville, qui malheureusement ne put faire lui-même sa lecture, sur le piano au temps de Marie-Antoinette ; de M. Blanchard, sur l'architecte Lemercier ; de M. Brunet, sur l'Hôtel-de-Ville de Versailles et ses peintures anciennes, etc. MM. Auscher et Gatin développèrent leurs vues sur la réglementation des musées municipaux et sur la collection iconographique départementale. Leurs propositions furent transformées en vœux qui furent, le lendemain jeudi, approuvés à l'Assemblée générale avec des applaudissements unanimes.

On termina cette première journée si bien remplie par un spectacle auquel il convient de prodiguer les éloges sans réticences, et qui fut donné à l'hôtel Genlis par M. Martin Sabon, avec l'aide des préparateurs de Molteni. De ses 10,000 clichés, tous recueillis avec le goût d'un artiste et la sûreté d'un archéologue, dans notre département, M. Martin Sabon avait fait un choix scrupuleux propre à faire repasser dans un ordre parfait l'histoire artistique du pays depuis le Palais de

Versailles jusqu'aux trésors cachés et parfois merveilleux des plus humbles églises de nos villages. La vue du château de Maisons-Laffitte sous ses deux aspects avec les lignes élégantes de son harmonieuse masse, les galeries d'avancée qui lui donnent de la légèreté, le pont et les fossés dont le style relie l'œuvre à celles de la Renaissance, — a provoqué des tonnerres d'applaudissements. Les élégantes dames qui s'étaient réunies en foule pour ce spectacle ont pu comprendre toute l'étendue de la perte que serait pour l'art la destruction d'un tel chef-d'œuvre de Mansart.

Le jeudi 12, la journée n'a pas été moins chargée de travaux et d'excursions. A la séance plénière du matin je signalerai les rapports de MM. Duclaux et Combastel, l'un, sur la production du suc gastrique par les procédés du Dr Hepp dans sa porcherie de La Celle, l'autre sur la tuberculose. Après le banquet chez Genlis, qui comptait soixante couverts, et, où nous avons remarqué la présence de M. le député Cornudet, de M. Lair, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et de plusieurs dames, M. Louis Passy, président, a caractérisé d'un mot la part de chacune des Sociétés adhérentes et de leurs présidents dans l'ensemble des travaux de la Conférence.

A 3 heures on est parti en voiture pour Poissy et les champs d'épandage ; à Cergy, à Jouy-le-Moutier, à Andrésy, à Triel, on a continué à goûter avec ardeur les leçons du maître qui avait si bien montré Saint-Maclou la veille, et ceux qui sont arrivés à Poissy ont achevé là, sous la parole précise de M. Eugène Lefèvre-Pontalis, de s'initier aux principes de l'art Roman et de l'art de la Renaissance. M. Viollet-Leduc n'a pas été ménagé et les erreurs d'un maître qui a si longtemps gouverné l'art des restaurations, nous ont été signalées avec une énergie sans miséricorde. »

J'arrête ici cette lecture. La fin de l'après-midi fut consacrée à des observations scientifiques dont l'intérêt est étranger aux études de notre Compagnie, et la journée s'acheva par un dîner collectif à Poissy.

Le succès de la conférence de Pontoise a donné ainsi une consécration définitive à l'œuvre d'union et de décentralisation fondée en 1902 à Versailles, sous l'impulsion de MM. Paisant, Dutilleux, Coüard, et de la Commission des Antiquités et des Arts. Fournir aux travailleurs isolés ou déjà groupés dans des Sociétés locales le moyen de se connaître et de se faire connaître ; permettre l'entreprise de travaux historiques et artistiques qui ne peuvent être menés à bien que par la collaboration des Sociétés éparses dans les arrondissements, tel est le but de ces conférences ambulatoires dont le siège sera successivement transporté à Corbeil, Étampes, Rambouillet, etc.

L'exemple donné par Seine-et-Oise est éminemment suggestif. Pourquoi le département de l'Eure ne songerait-il pas à l'imiter ? Des représentants de notre Société ne pourraient-ils s'entendre avec les délégués de Sociétés existant sur d'autres points pour organiser à Évreux d'abord, puis aux Andelys, à Bernay, à Louviers, à Pont-Audemer, ces assises départementales où trouverait place l'étude de toutes les questions d'histoire, d'archéologie, d'art et de science spéciales à cette région si intéressante et si riche ?

Vous me direz qu'il y a quelques obstacles. Ainsi les relations sont moins aisées qu'en Seine-et-Oise entre les divers arrondissements. C'est une raison de plus peut-être, car si, lorsqu'on voudrait se déplacer d'un chef-lieu à l'autre, les difficultés et les lenteurs des transports seraient de nature à décourager les initiatives isolées, l'attrait d'une œuvre commune inciterait à les surmonter.

J'ai la persuasion qu'un jour, prochain peut-être, l'idée semée dans cette réunion germera. Il suffit pour cela, mes chers confrères, qu'elle séduise quelques hommes de bonne volonté, et comment n'être pas rassuré sur son avenir, quand on se trouve au milieu de vous ? (*Applaudissements*).

M. le Président fait savoir que M. Lebas lui annonce dans sa lettre d'excuses l'envoi prochain de son rapport sur les archives et les collections de la Société.

Voici le texte de ce rapport :

Depuis l'Assemblée générale de l'année 1903, la Société a reçu 104 publications ou volumes, soit à titre d'échanges, soit à titre de dons.

En ce qui concerne les collections en tant qu'objets d'art ou de curiosité :

En 1893, un certain nombre d'entre les objets portés au catalogue a été rendu par la Société aux Dames Carmélites, comme étant leur propriété. Ce sont les objets portés à l'inventaire sous les nos de 14 à 29 et 31, à l'exception de deux petites statuettes en pierre, représentant des anges en adoration, portées sous le no 27.

D'autres objets ont été remis en dépôt chez Mme Tavet (je n'ai pas trouvé à la Société la désignation de ces objets, qui doivent être ceux inventoriés au livre de la Société sous les nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 30, 34, 35, 38, 40, 41, 42, 43, 46, 47).

D'autres ont été transportés chez M. Depoin, lors de l'installation de la bibliothèque de la Société dans le local actuel, ce sont :

Les nos de 7 à 13 (pierres sculptées provenant du couvent des Ursulines).

1. Une statue en plâtre représentant la Douleur tenant un médaillon ;
2. Statue représentant Clio, la muse de l'histoire ;
3. Chapiteau sculpté, XIIIe siècle ;
4. Fragments de bois de charpente de l'église de Nucourt ;
5. Une carte de l'élection de Pontoise.

D'autres objets sont en dépôt chez M. Lebas, dans un terrain, rue Carnot, ce sont :

6. Deux fragments de pinacle provenant du portail de Saint-Maclou ;
7. Un fragment de piédouche provenant du pignon de Saint-Maclou ;
8. Un fût de colonne provenant de la place Notre-Dame de Pontoise.

De l'ensemble de la collection, il reste actuellement dans le local de la Société :

9. Deux petites statuettes en pierre (anges en adoration) ;
10. Plaque de cheminée (Marie de Médicis régente) ;
11. Enseigne du maître du pont (tableau à l'huile) ;
12. La vierge à l'Enfant-Jésus (tableau à l'huile) ;
13. Numismatique, 43 pièces de monnaie et une médaille.

Le fonds d'archives de la Société s'est enrichi, depuis plusieurs années déjà, d'un ensemble important de documents originaux ayant fait partie des chartriers seigneuriaux d'Osny et de Marcouville.

Ces documents, qui ont été offerts à la Société par M. le vicomte de Léautaud, sont en ce moment l'objet d'un récolement dont s'est chargé gracieusement M. l'abbé Lefèvre, qui en poursuit l'inventaire. Le travail terminé, ils seront répartis dans de grands portefeuilles dont la Société a déjà fait l'acquisition.

M. Delvaux, trésorier, présente les comptes de l'exercice 1903, qui sont approuvés :

RECETTES

Reliquat au 31 décembre 1902	828fr	58
Intérêts des sommes en dépôt à la banque Marié, à Pontoise	9	20
Une année de rente 3 o/o amortissable	45	»»
Une année de rente 3 o/o perpétuelle	27	»»
Subvention du Conseil général	100	»»
Rachat de cotisation par M. Besnard	50	»»
Vente d'ouvrages	215	15
Droits d'entrée et cotisations 1903	2.680	»»
	3.954fr	93

DEPENSES

Payé à M. Pàris pour impressions diverses	295fr 30
Id. pour le programme de l'excursion de Maule	113 »»
Id. pour le tome XXIV des Mémoires	539 50
Payé à M. Aubert, imprimeur à Versailles, pour tirage à part des *Sources de l'Histoire de Seine-et-Oise*	150 »»
Payé à M. Roberge, imprimeur à Paris, pour tirage à part de la *Notice sur la Fondation du Raincy*	130 »»
Payé à M. Cerf, imprimeur à Versailles, pour tirage à part de la *Prise de Meulan*	50 11
Solde des frais d'excursion du Raincy	49 10
Mémoire de M. Margerie, menuisier (pose de rayons pour la bibliothèque)	142 30
Appointements de l'agent de la Société	600 »»
Frais généraux, frais de bureau, envoi de volumes, convocations, frais de recouvrement des cotisations, prime d'assurance, étrennes	501 50
	2.570fr 70

BALANCE

Recettes	3.954fr 93
Dépenses	2.570 70
Balance	1.384fr 23

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1903

En caisse	1.384fr 23
Capital de 45 fr. de rente 3 o/o amortissable (prix d'achat)	1.219 70
Capital de 27 fr. de rente 3 o/o perpétuel (prix d'achat)	838 80
	3.442fr 73

M. le Président expose à l'Assemblée le désir du Bureau de voir porter à trois le nombre des vice-présidents et de promouvoir à ces fonctions M. Mallet, secrétaire-rédacteur du Conseil. En présence de ce fait que ni le président, ni les vice-présidents ne sont domiciliés à Pontoise, et que les fonctions du secrétaire général l'en tiennent souvent éloigné, M. Louis Passy considère comme indispensable, pour assumer la direction de la Société dans tous les cas d'urgence, la désignation d'un vice-président habitant Pontoise. Il pense en outre que la Société doit exprimer par une manifestation la vive satisfaction qu'elle éprouve de voir un de ses administrateurs placé par la confiance de ses concitoyens à la tête de la municipalité pontoisienne.

La proposition du Conseil est adoptée par acclamation.

Sur la proposition du Conseil, l'Assemblée nomme associé-correspondant M. Georges Picot, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques,

M. le comte Le Couteulx présente une communication sur *Marie Stuart, dame d'Étrépagny*.

M. Patte donne lecture d'une étude sur le *Dolmen de Champignolles*.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 1er Août 1904

Présidence de M. Auguste Rey

M. le Président félicite M. Depoin, nommé correspondant national de la Société des Antiquaires de France.

Le programme du Cinquantenaire de la Société d'Eure-et-Loir est distribué aux membres présents. Le Conseil nommera ultérieurement des délégués à cette solennité.

M. Depoin donne lecture d'une lettre de M. Léopold Delisle félicitant la Société de la publication du Cartulaire de Saint-Martin et « applaudissant à la courageuse entreprise de la publication du Cartulaire de Saint-Martin-des-Champs ».

M. Depoin propose de nommer M. Maurice Berniquet, conseiller d'État, associé-correspondant, en reconnaissance des services rendus à la Société comme sous-préfet de Pontoise, et de sa longue association à notre Société. (Adopté).

M. Depoin annonce que la porte historique de Trie a pu être conservée grâce à la découverte par M. l'abbé Devimeux, notre collègue, dans les minutes du tabellionnage de Trie déposées en l'étude de Me Féau, de l'acte de vente de ce monument, en 1782, à un particulier, avec simple servitude de passage sous la porte. La municipalité n'a donc aucun droit sur la porte et ne peut la démolir sans l'exproprier.

Le Conseil prononce l'admission, comme membres titulaires, de :

Madame la baronne Fauqueux, propriétaire au château de Trie-la-Ville, par Trie-Château (Oise), présentée par MM. l'abbé Devimeux et Depoin.

M. de Rosbo, propriétaire au château de Marcouville, Pontoise, présenté par MM. Depoin et Maurice Aubert.

M. Colas, principal du Collège à Pontoise, présenté par MM. Mallet et Depoin.

M. Albert Courcelle, instituteur à Haravilliers (Seine-et-Oise), présenté par MM. Fontaine et Plancouard.

M. Joseph Nicault, professeur à l'Association philomathique, 150, boulevard Saint-Germain, à Paris ; et M. Jules Eloy, professeur de graphologie, 59, rue Madame (et 150, boulevard Saint-Germain), à Paris, présentés par MM. Maire et Depoin.

M. Lebas, archiviste, présente son rapport qui n'avait pu être lu à l'Assemblée générale. (Voir plus haut).

MM. Depoin et Rey proposent de verser au Musée les objets matériels appartenant à la Société comme don à la Ville.

M. Lebas demande que la Ville ne puisse les aliéner.

Madame Tavet répond que la Ville a accepté de recevoir à titre inaliénable les objets donnés au Musée.

Il est décidé qu'il sera dressé un état des objets qui seront versés par la Société au Musée et donnés par elle à la Ville. Cet état sera approuvé par le Conseil à sa séance d'octobre,

M. Depoin annonce qu'au sujet de la publication du compte rendu de la conférence des Sociétés savantes à Pontoise, M. Gatin, 11 *bis*, rue Jacques Boisceau, à Versailles, veut bien se charger d'en réunir les éléments et d'en suivre l'impression à Versailles (Terrade, imprimeur).

Le Conseil statue définitivement sur le papier des futurs Mémoires. Le type B (papier de la Monographie de Vigny, plus fort) est adopté.

M. Aigoin se propose d'achever l'Historique du Raincy jusqu'à la mise en commune.

M. Rey fait une intéressante communication sur le château d'Épinay. M. d'Épinay ne possédait pas ce château mais bien celui de la Briche.

Sur la proposition de Madame Tavet, le Conseil exprime ses regrets de la mort de M. An. de Barthélemy, en raison des services qu'à diverses reprises sa haute situation lui a permis de rendre à l'œuvre que poursuit notre Société. Récemment encore, il s'est entremis avec succès pour la conservation des tapisseries de la Sous-Préfecture de Pontoise dont on redoutait l'aliénation éventuelle.

M. Depoin présente au Conseil un travail historique aussi intéressant que documenté de M. Dutilleux : *Héloïse à Argenteuil* (Versailles, imp. Aubert, 1902).

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 21 Octobre 1904

Présidence de M. Louis Passy

M. Depoin rappelle au Conseil qu'il y a lieu de prendre une décision au sujet des objets faisant partie des collections de la Société et qui pourraient être offerts à la Ville de Pontoise pour être déposés au Musée.

Ces objets sont ainsi fixés par le Conseil, d'après le dernier rapport de M. Lebas : Nos 7 à 13, 32, 36, 45, 48 de l'Inventaire (déposés chez M. Depoin) ; nos 37, 39, 44 (déposés chez M. Lebas) ; nos 29, 30, 33, 47 et de plus 43 monnaies et 1 médaille (déposés au siege de la Société).

Avis en sera donné à M. le Maire de Pontoise par une lettre signée du président et du secrétaire général.

Le Conseil, après avoir pris connaissance d'une photographie communiquée par M. Depoin au nom de M. Greder, émet un vœu favorable au classement d'un tableau de l'église de Frémécourt, décrit par M. Greder dans une communication faite à la conférence des Sociétés savantes à Pontoise.

M. Régnier signale l'état déplorable dans lequel se trouve le tableau de la Princesse Palatine existant dans l'église de Bréançon. Il est placé dans l'endroit le plus humide de cette église.

Le Conseil propose le classement des tableaux de la Princesse Palatine conservés à Bréançon et à Saint-Ouen-l'Aumône.

Le Conseil fixe à 2 francs pour les membres de la Conférence le prix de vente du compte rendu de la conférence des Sociétés savantes. Il sera tiré de ce compte rendu 400 exemplaires ne contenant pas les communications sur la tuberculose et l'épandage ; ces exemplaires réduits seront envoyés gratuitement aux sociétaires. La Société interviendra proportionnellement dans les frais de l'impression du volume.

Le Conseil désigne comme délégué au Congrès des Sociétés savantes à Alger, M. Depoin, secrétaire général.





CHOIX DE PIÈCES

INÉDITES

CONSERVÉES AUX ARCHIVES NATIONALES

ET RELATIVES

A L'HISTOIRE DE PONTOISE

Par M. LUCIEN BROCHE

Archiviste aux Archives nationales

I

1335, juillet, Maubuisson. — 1359, 15 octobre, Paris.

Philippe-de-Valois donne à Étienne Le Chien, fourrier royal, l'île sise dans la rivière d'Oise, à Pontoise, au liéu dit « l'Ormeteau Saint-Ouen » —, dans un vidimus confirmatif de Charles, régent. (1)

Karolus, etc., notum facimus universis nos vidisse litteras carissimi domini avi nostri regis Philippi, in filis sericis et cera viridi sigillatas, formam que sequitur continentes :

« Philippe, par la grace de Dieu roys de France, savoir faisons « a touz presenz et a venir que pour consideration des bons

(1) Cf. sur cette donation de l'ile appelée depuis *l'Ile-Saint-Martin*, le *Livre de raison de l'Abbaye de Saint-Martin de Pontoise*, par J. DEPOIN, p. 64.



« services que nostre amé fourrier Estienne Le Chien a fait
« longuement et loyaument a noz devanciers roys et a nous et
« fait a nous encore continuelment, de jour en jour, nous li avons
« donné et octroié, donnons et octroions de grace especiale par
« ces lettres l'ille que nous avons en la riviere d'Oyse, dessouz
« Pontoise, devant l'Ormeteau-Saint-Oyn, ainsi comme elle se
« comporte en lonc, et a tenir, avoir et posseoir de li, de ses hoirs
« et de ceulx qui auront cause de li, a touz jours mais, perpetuel-
« ment, a heritage, et voulons que ledit Estienne, ses diz hoirs et
« successeurs qui auront cause de li puissent faire toute leur
« volenté de ladicte ille comme de leur propre heritage, retenues
« a nous et a noz successeurs la justice et souverainneté de
« ladicte ille et de ceuls qui mefferont en ycelle. Et, [pour] que ce
« soit ferme et estable a touz jours, nous avons fait mettre nostre
« scel a ces lettres, sauf nostre droit en autres choses et l'autrui
« en toutes. Donné a Maubuisson delez Pontoise, l'an de grace
« mil ccc trente et cinq, au mois de juillet ».

Nos autem litteras predictas ac omnia et singula in dictis suprascriptis litteris contenta, prout superius sunt expressa, rata et grata habentes, ea volumus, laudamus, approbamus, ratificamus ac tenore presentium de gratia speciali, ex certa sciencia et auctoritate regia memorati domini genitoris nostri qua fungimur, confirmamus, mandantes baillivo ac receptori Silvanectensibus ceterisque justiciariis prefati domini et genitoris nostri ac nostris, modernis et futuris, aut eorum locatenentibus et cuilibet eorumdem, prout ad eum pertinuerit, quatinus dictum Stephanum, in suprascriptis litteris pronunciatum, ac ejusdem heredes et eorum causam habentes, dicta presenti gratia et confirmacione nostris uti et gaudere pacifice faciant et permittant, ipsis nichilominus et eorum cuilibet districtius inhibentes ne dictos heredes dicti Stephani contra tenorem dicte presentis gracie et confirmacionis nostrarum predictarum nullatenus impediant aut molestant seu permittant a quocumque molestari vel impediri quoquomodo, et, si quid in contrarium fieret vel attemptaretur, illud volumus esse nullius efficacie, roboris, momenti vel valoris et pro nullo et irrito haberi penitus et censeri. Quod, ut firmum et stabile perpetuo perseveret, nostrum presentibus litteris fecimus apponi sigillum, salvo in aliis jure dicti domini nostri et nostro et in omnibus quolibet alieno. Datum Parisius, die XV^A^ octobris, anno Domini M^o^ CCC^o^ quinquagesimo nono.

Per dominum Regentem, presente comite Stamparum : J. Lefort.

JJ 90, fol. 172 v°, n° 335.

II

1363, 30 mai.

Quittance, sous le sceau de la ville, par Pierre Garnier et Jean Le Charpentier, argentiers, à Guillaume Bertel, receveur général de l'aide imposée sur la châtellenie de Pontoise pour la rançon du roi Jean, de 25 l., 12 s. p., portion de la retenue consentie par le Roi sur cette imposition en faveur de ladite ville.

Sachent touz que par-devant nous Guillaume de la Fonteinne, maire de Pontoise, furent presens Pierres Guernier et Jehan Le Cherpentier, argentiers de ladite ville de Pontoise, lesquiex confesserent avoir receu de honorable homme et sage monseigneur Guillaume Bertel, general receveur des subsides et aides octroyées au Roy nostre sire pour sa redempcion en la ville et chastellenie de Pontoise et en toute la terre de Madame la royne Blanche, vingt-cinq livres et douse solz par. pour le moiz de avrilg derrain passé, qui a ladite ville de Pontoise estoient deus a cause des deux deniers qu'il prennent sur chascuns XII d. de l'imposition de ladite ville de Pontoise par don a eulz sur ce fait par le Roy nostre dit seigneur. De laquelle somme de vingt-cinq livres, douze solz, lesdis argentiers se tindrent a bien paiez et en quitterent le Roy nostre dit seigneur, son dit receveur et tous autres. Donné souz le contre-seel aus causes de ladite mairie, l'an mil CCC LXIII, le mardi penultieme jour de may.

K 48, n° 32 [2] : Original jadis scellé sur simple queue de parchemin. — *Indiqué :* TARDIF, *Monuments historiques*, n° 1414.

III

1373, 22 septembre, Paris.

Lettres de rémission en faveur d'Alexandre Beauviès, clerc, qui s'était rendu coupable d'un attentat contre les gardes de la bastille sise en tête du pont de la ville.

Charles, par la grace de Dieu roy de France, savoir faisons a tous, presens et a venir, que par les amis charnelx d'Elixandre Beauviès, clerc et joenne enfant, nous a esté donné entendre que,

comme Guillaume Beauviès, son pere (1), lui eust commandé que il menast certains poissons d'eaue doulce en certain lieu, et pour les lui aidier a mener eust quis certaines personnes avecques lesquelx il ala boire a l'Aumosne, pres du pont de Pontoise, ou il se admuserent si longuement que il estoit bien deux lieues *(sic)* de nuit quant il en pertirent, et incontinent qu'il furent a la riviere pres dudit pont de Pontoise pour mener lesdis poissons, comme dit est, les gardes pour lors estans en la bastille d'ycellui pont (2) leur escrierent et demanderent qu'il estoient ; auxquelx ledit enfant doubtant que son dit pere ne sceust qu'il ce scoit partiz si tart, n'osa respondre ; si leur geterent lesdites gardes pluseurs pierres dont ledit enfant fut si courroucié que il, par sa folie et jonesse, tray d'une petite arbaleste que il avoit deux virtons ausdites gardes, sens en blecier aucun d'ilceux : pourquoy le capitaine et maire de Pontoise se sont efforciez [et] efforcent de prandre ou faire prandre ledit Alixandre pour l'en punir ou faire punir, et ycellui Alixandre, doubtant rigueur de justice, s'est absentez du pais et n'y ose demourer. Si nous ont fait supplier humblement sesdis amis que sur ce lui vueillions pourveoir de notre grace, et nous, inclinans a leur supplicacion, consideré ce que dit est, s'il est ainsi, ledit fait, en tant comme la punicion nous en appartient ou peut appartenir, avec toute peine corporele, criminele et civile en quoy ledit Alixandre est ou pourroit estre dis encouruz ou que il deuroit souffrir et soustenir de par nous pour icellui fait, li avons quittié, remis et pardonné et par ces presentes quittons, remettons et pardonnons de nostre auttorité royal, de nostre certaine science et grace especial, en le restituant au pais et a sa bonne renommée et a ses biens, se aucuns d'iceulx estoient pris, saisis ou arrestés de par nous pour ceste cause. Et n'est pas notre entencion, pour ce que ledit Alixandre est clerc, d'empescher que il n'en puisse estre punis raisonnablement par l'esglise. Si donnons en mandement par ces presentes auxdis maire et capitaine et a tous autres justiciers et officiers de nous

(1) Guillaume Beauviès, bailli de la reine Blanche d'Évreux, veuve de Philippe de Valois et dame de Pontoise, se fit inscrire dans la Confrérie aux Clercs en 1366. (Copie des Registres matriculaires par L.-D.-Côme Guériteau). — Les archives de Seine-et-Oise (fonds de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, carton 36) renferment un acte de Guillaume Beauviès, daté de 1336, et scellé aux armes suivantes : *de..., à la bande de..., accompagnée de six fleurs de lis, trois en chef, deux et une en pointe.* (Note due à l'obligeance de M. J. Depoin).

(2) Ce pont était défendu à chacune de ses extrémités par une porte fortifiée (Voir Le Charpentier, *La Ligue à Pontoise*, p. 45, 47, 56, 64, 137 et LXXX). L'une d'elles avait été reconstruite vers 1459 : « *nagueres a esté par l'ordonnance des maistres des euvres de maconnerie et charpenterie a Paris ordonné faire abatre une tour estant au bout du pont, faisant cloture de ladite ville, pour ce qu'elle estoit ancienne et en si grant ruyne qu'il estoit a doubter qu'elle cheust, laquelle ils font refaire a neuf et est ja levée a facon de jumelle jusques au-dessus des eaues* ». (Charte royale du 27 mars 1459, dans un vidimus du 2 mai 1465 : Bibliothèque Nationale, ms. fr. 20583, n° 35).

et de notre royaume, presens et a venir, et a chascun d'eulx, si comme a lui appartendra, que de nostredite grace lessent et facent user et joir paisiblement ledit Alixandre a tousjours mes, [sans] le contraindre ou molester ne faire ou souffrir estre contrains ou molestez au contraire, en aucune maniere, en corps ne en biens, contre la teneur d'icelle. Et pour ce que ce soit ferme chose et estable a tousjours mes, nous avons fait mettre nostre seel a ces presentes, sauf en autres choses nostre droit et l'autrui en toutes. Donné a Paris, en nostre chastel du Louvre, le xxiie jour de septembre, l'an de grace mil ccc lxxiii, et de nostre regne le disieme.

Par le Roy : L. Blanchet.

JJ 104, fol. 142 v°, n° 346.

IV

1373, novembre.

Lettres de rémission pour Jean Allès, de Cergy, et Guillaume, son charretier, lequel avait écrasé Guillot de Lannoy, couvreur, de Pontoise.

Charles, etc., savoir faisons a tous, presens et a venir, nous avoir receue l'umble supplicacion de Jehan Allès et Guillaume, son chartier, demourans a Cergy empres Pontoise, contenant que, comme ou mois d'octobre derrain passé lesdis supplians menassent en une charrete deux queues de vin de ladite ville de Cergy à Pontoise, et, en passant au long de la rue de Richebourt, hurta ladite charrete, qui estrilla a un carrel, a une eschelle et chevaucha sur ycelle eschielle qui estoit drecée contre une maison, et la estoit feu Guillot de Lannoy, couvreur, qui ladite maison couvroit, et combien que ledit couvreur ou autres deissent ausdis supplians qu'il arrestassent, ce qu'il n'entendirent, toutevois ledit chertier, qui maistre ne fu mie de ses chevaux et qui supposa avoir assez voie pour passer, en passant ladite eschielle chei a terre et apres chei ledit couvreur qui estoit sur ladite maison, et au choir ot ledit couvreur une jambe rompue en deux lieux par meschief et cas de fourtune, et depuis qu'il orent deschargée leur charrete par bon loisir en ladite ville de Pontoise, s'en retournerent en leur hostel a Cergy, pour occasion duquel fait lesdis supplians aient esté depuis pris et mis es prisons de noz bien amez les rigieux *(sic)* de Saint-Denys audit lieu de Cergy, et apres ce le bailli du lieu, a la requeste desdis supplians, ait fait veoir et visiter ledit couvreur par le mire du lieu et de ladite ville

et chastellenie de Pontoise qui rapporta non avoir aucun péril de mort a la personne dudit couvreur, et, ja soit ce que yceulx supplians en conscience n'eussent aucune coulpe ou fait avenu a la personne dudit couvreur, lui aient pour misericorde et compassion donné douze francs d'or, parmi lequel don et aussi que ledit cas et meschief n'estoit avenu par hayne nulle que eussent envers ledit couvreur lesdis supplians ne de fait appensé, mais seulement par fortune et meschief, ait ycellui couvreur pardonné et quittié a yceulx supplians ledit fait et leur en ait fait et passé bonnes lettres de quittance soubz le scel autentique, et pour ce et ledit rapport ont esté lesdis supplians delivrés desdites prisons et leurs biens mis au delivré, et en apres ont pour ce esté approchiez par le procureur desdis religieux lesdis supplians, civilement seulement, et en estoient en défense; mais ledit couvreur est alé de vie a trespassement un mois apres ledit fait ou environ, pour laquele chose ledit bailli a fait appeller a ban lesdis supplians, lesquielx ne se sont osé comparer ne oseroient pour doubte de longue prison ou de trop grant rigueur de justice, et pour ce nous ont requis que, considéré ledit fait ainsi par cas de meschief et d'aventure avenu et que sattisfaction en ont fait a partie et aussi qu'il ont esté tout le cours de leurs vies de bonne renommée et de honneste conversation sans aucun villain reproche, nous sur ce leur vuiellions estendre nostre grace et estre misericors; pourquoy nous, voulans en ceste partie ouvrer de misericorde pour consideration dudit fait, a yceulx supplians ou cas dessusdit avons de nostre auctorité royal et grace especial quittié, remis et pardonné et par la teneur de ces presentes quittons, remettons et pardonnons ledit fait, avec toute paine corporelle, criminele et civile qu'il ont et pevent avoir encouru envers nous pour cause et occasion d'icellui, et les restituons a leur bonne fame et renommée, a leur pays et a leurs biens, et de nostre plus grant grace avons octroyé ausdits religieux de Saint-Denys et a leurs gens et officiers que samblable grace ilz puissent faire ausdis supplians sans prejudice d'eulx ne de leur juridiction ores ne ou temps a venir, pourveu toutevoies que en penitance de ce, lesdis supplians seront tenus esdites prisons ou ailleurs ou il appartendra, huit jours au pain et a l'eaue, et si yront offrir trois septmaines apres ce a Nostre-Dame de Pontoise chascun cinq livres de cire sans infamie. Si donnons en mandement au prevost de Paris de l'exempcion de la chastellenie de Pontoise et a tous les autres justiciers de nostre royaume, presens et a venir, et a leurs lieuxtenans et a chascun d'eulx, si comme a lui appartendra, que de nostre presente grace oudit cas et de celle qui faite leur sera par lesdis religieux, facent, seuffrent et laissent joir et user paisiblement et contre la teneur d'icelle ne les molestent, ne facent ou

seuffrent estre molestez ou empeschiez en corps ou en biens en aucune maniere, en mettant au neant tout ban qui sur ce s'est encouru, lesquiex nous, oudit cas, de nostredite grace especial, avons rappellé et rappellons et mettons du tout au neant par ces lettres et en mettant aussi a plaine delivrance leurs corps et leurs biens qui pour ce seroient arrestez ou empeschiez. Et pour ce que ce soit ferme chose et estable a tousjours, nous avons fait mettre nostre *(sic)* le scel de nostre Chastellet de Paris, en l'absence de nostre grant, a ces presentes, sauf en autre chose nostre droit et l'autrui en toute. Ce fu fait et donné ou mois de novembre, l'an de grace mil CCC LXXIII et de nostre regne le Xe.

Hetomesnil. — Es requestes de l'Ostel : P. de Beaune.

J J 104, fol. 151 v°.

V

1383, 22....

A la requête de la corporation des foulons, le Parlement commet le prévôt des exemptions de Pontoise juge du différend qui s'était élevé entre eux et Pierre Rame, au sujet de l'établissement par ce dernier d'un moulin à fouler les draps dans la ville (1).

Charles, par la grace de Dieu roy de France, au premier nostre sergent qui sur ce sera requis, salut. De la partie des maistres, ouvriers foulons, varlés de draps de nostre ville de Pontoise nous a esté exposé en complaignant que, ja soit ce que tant par eulx comme par leurs predecesseurs dont ilz ont cause, ilz aient esté et soient en possession et saisine, seulz et pour le tout, de fere fouler, laver et appareillier draps a la main et au pié en ladite ville, mairie et appartenances, et sans ce que Pierre Rame ne aucune autre personne puisse avoir moulins en ladite ville, mairie et appartenances pour fouler draps a pilons de bois, mesmement que ce seroit le tres grant dommage de la chose publique en ladite ville et en tous les lieux de nostre royaume ou les draps qui sont fais en icelle ville sont portez, comme les draps qui sont fais et foulez aux molins et pilons de boiz ne sont pas si bons ne si doulcement labourez ne si pourfitablement comme ceulx

(1) A cette pièce sont annexées : 1° la minute de l'accord conclu le 12 février 1384 (n. st.) entre la corporation des foulons et ledit Pierre Rame, aux termes duquel celui-ci devait lui payer une indemnité dont Raoul Leblonc, maire de Pontoise, fixerait le montant ; 2° la minute de l'arrêt d'homologation dudit accord par le Parlement (12 février 1385, n. st.).

qui sont faiz a la main et au pié, et en possession et saisine d'avoir en ladite ville, mairie et appartenances maistres visiteurs et gardeurs sur ledit mestier de draps pour veoir et visiter se les draps fais en icelle ville, mairie et appartenances sont bien faiz et bien labourez a main et a pié, comme dit est, non autrement, et desdites possessions et saisines aient lesdis complaignans par le temps dessusdit joy et usé et exploictié de tel et si long temps qu'il n'est memoire du contraire ou au moins qu'il souffist et doit souffire a bonne possession et saisine avoir acquise, acquerre et retenir ; neantmoins, ledit Pierre Rame de sa voulenté desraisonnable a prins un molin de l'abbé et couvent de Saint-Martin-lez-Pontoise et aucuns autres, si comme l'en dit, et y a fait labourer et fait de jour en jour draps a pilons de bois contre le bien publique et en troublant et empeschant lesdis complaignans en leursdites possessions et saisines, a tort et sans cause, indeuement et de nouvel, si comme ilz dient, requerans que sur ce leur veullions pourveoir de remede convenable. Pourquoy nous, attendu ce que dit est, te mandons et commettons que, se appelez ceulx qui seront a appeller par-devant toy en et sur le lieu dudit molin, les empeschemens et nouvelletez ostez avant toute euvre, tieng et garde lesdis complaignans en leursdites possessions et saisines et d'icelles les fay et laisse joir et user paisiblement, en contraignant les empeschans quelconques a cesser doresnavant lesdis troubles et empeschemens et nouvelletez, et, ou cas que aucun s'opposera au contraire ou que debat naistra sur ce entre les parties, et le debat et les choses contencieuses prins et mis en nostre main comme souveraine et ladite nouvelleté ostée realment et de fait, comme dit est, attendu que a nous et a noz officiers, seulz et pour le tout, appartient par prevencion la congnoissance des cas de nouvelleté, adjourne les opposans a certain jour et competent par-devant le prevost des exempcions de Pontoise pour proceder et aler avant en et sur lesdites opposicions et fere en oultre ce que de raison sera, [en] certiffiant souffisamment ledit prevost dudit adjornement et de tout ce que fait auras des choses dessusdites, auquel nous mandons et, pour..... dessusdit et qu'il est nostre plus proche juge du lieu, commettons que aux parties, ycelles oyes, facent et bon et brief [jugement],.... ainsi le voulons nous estre fait et auxdits complaignans l'avons ottroyé et ottroyons de grace [especial],... [se] mestier est, nonobstant lettres subreptices empetrées ou a empetrer au contraire. Donné a Paris, le xxiie jour [de]..... [l'an de] grace mil ccc iiiixx et deux et le tiers de nostre regne, soubz nostre scel ordené en l'absence du [grant].

X1c 48 A, no 43

VI

1393 (n. st.), 3 avril.

Arrêt du Parlement ordonnant de surseoir, à fin d'enquête, au jugement du débat mû entre la reine Blanche et la commune de Pontoise, au sujet de l'exercice par cette dernière des droits de tabellionage et de sceau dans la ville.

Cum procurator carissime nostre regine Blanche nuper nobis exponi fecisset quod, licet dicta domina nostra ad causam sui doarii seu dotalicii sit domina ville et castellanie de Pontisara et in ipsa habeat omne dominium et omnem justiciam, altam, mediam et bassam, ac officiarios suos, presertim custodes sigillorum dicte castellanie (1), tabelliones et alios coram quibus accorda, convenciones et alii contractus quicumque in dicta villa et castellania fiunt et recipiuntur ac transiri, confici et recipi debent et consueverunt, nec possint aut debeant aliqui alii ab ipsa, et maxime habitantes vel se dicentes majorem, pares et juratos dicte ville aut alii eorum nomine et pro ipsis, recipere, facere, transire neque sigillare in dicta villa et castellania contractus aliquos seu obligaciones sub sigillo seu sigillis quos ad causam eorum communie aut alias se habere pretendebant, nisi de causis coram ipsis ventilatis dumtaxat, et de hoc fuerit et sit dicta regina in bona possessione et saisina; nichilominus predicti se dicentes majorem, pares et juratos aut alii ex parte ipsorum et de eorum precepto visi fuerant et nitebantur de facto hujusmodi obligaciones et contractus in dicta villa et castellania recipere, transire et sigillare seu recipi et sigillari facere sub eorum seu dicte communie sigillo vel sigillis predictis, cognicionem et juridicionem hujus, licet aliquam in dictis villa et castellania non habeant, sibi ipsis atribuendo contra jura et justiciam dicte domine nostre, temere et indebite intercapiendo in ipsius grave dampnum et prejudicium, ut dicebat procurator predictus, et ob hoc certas a nobis litteras obtinuisset, quarum virtute dicti major, pares et jurati, qui se eorum executioni opposuerant, fuerant ad certam diem lapsam in nostra parlamenti curia adjornati, causas sue oppositionis dicturi ac ulterius processuri et facturi quod esset racionis. Constitutis propter hoc in dicta curia

(1) Voir dans Douët d'Arcq (nos 5052, 5053 et 5054) la description de ces sceaux. Cf. Léon Thomas, *Sigillographie Pontoisienne* dans *Mémoires de la Soc. hist. du Vexin*, t. V. (1884), p. 43 et 44.

nostra partibus ante dictis seu earum procuratoribus, dicta domina nostra, premissa et alia latius proponendo, petebat et concludebat quatinus major, pares et jurati ad cessandum de cetero ab hujusmodi contractibus, convencionibus et obligacionibus conficiendis, recipiendis et sigillandis, preterquam de causis coram ipsis ventilatis, prout supradictum est, ad reddendum etiam et restituendum quicquid inde perceperant et levaverant, quodque procurator noster cum ea adjungeretur, attento quod nos proprietarius dicte ville et castellanie eramus et ipsa usufructuaria dumtaxat, ac in ejus dampnis interesse et expensis condampnarentur; predictis majore, paribus et juratis ex adverso proponentibus et dicentibus quod anno Domini millesimo centesimo octogesimo primo predecessor noster rex Philippus, qui tunc erat, communiam dicte ville Pontisare donaverat et concesserat ac majorem, pares et juratos creaverat in eadem preposituramque et omnimodam justitiam, altam, mediam et bassam, eis contulerat, summa quingentarum librarum monete tunc currentis mediante (1), quam ipsi a dicto tempore pro dicta prepositura nobis et predecessoribus nostris ac successoribus semper solverant et solvebant ac solvere tenebantur, majoremque predicte ville fecerat et instituerat prepositum et baillivum. Dicebant ulterius quod ipsi a dicto tempore citra tabellionem ac sigillum et contrasigillum habuerant sub quibus quicumque contractus, obligaciones et convenciones, maxime ab habitantibus dicte ville et adhuc a commorantibus extra banleucam admittebantur, fiebant et conficiebantur ac ab eis recipiebantur et sigillabantur et fieri, confici ac recipi et sigillari consueverant (2) et de hiis usi fuerant et gavisi pacifice et quiete major, pares et jurati supradicti, absque contradictione et impedimento quibuscumque, nobis et predecessoribus videntibus et consencientibus aut saltem permittentibus; quibus attentis, dictam dominam nostram causam et actionem non habere faciendi suas conclusiones et demandas supradictas dici et pronunciari, et si causam vel actionem haberet, ipsos ab ejus impetitionibus absolvi et eam in ipsorum expensis condempnari petebant; dicta regina replicante et dicente quod communia, per cartam fundata, ultra carte sue fundacionis extendi non poterat seu elargari et tamen

(1) La charte communale de Pontoise fut octroyée en 1188 et non en 1181, comme le porte l'acte ci-dessus (*Ordonnances*, XI, 254; Cf. Delisle, *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 213).

(2) La commune conférait l'authenticité aux contrats passés entre particuliers par l'apposition du « scel aux causes », spécialement affecté à cet usage et distinct du « grand sceau ». Le premier, dont il existe deux types un peu différents, l'un du XIIIe et l'autre du XIVe siècle, est décrit par Douët d'Arcq sous les nos 5603 et 5604. Le Charpentier a signalé dans ses *Mélanges historiques sur Pontoise*, p. 137-138, la matrice d'un « scel aux causes » qui faisait partie de sa collection. Cet auteur dit à tort qu'elle servait à sceller « les actes ou les pièces officielles émanant de la municipalité pontoisienne ». Cf. Léon Thomas, *op. cit.*, p. 45 et 59.

per dicte fundacionis cartam qualem dicti major et pares justiciam habeant non poterat apparere, habebatque in dicta villa regina predicta castrum, castellaniam ac altam justiciam et tabellionem, dicti vero major, pares et jurati majoriam et voeriam ac etiam bassam justiciam, et sic tabellionem habere et contractus aliquos recipere de jure et racione non poterant major, pares et jurati supradicti, cum bassus justiciarius castellaniam non habeat, usum per dictos majorem pares et juratos propositum et allegatum negando, et si aliqualiter de premissis usi fuerant, hoc erat clandestine nec erat talis usus admissibilis, et cum predicti major, pares et jurati se esse firmarios dicte prepositure dicerent et confiteantur at quod inde summam quingentorum francorum annis singulis nobis solvere tenebantur, per consequens in contrarium prescribere non potuerant, et ad hoc et alias, prout supra, concludebant; supradictis majore, paribus et juratis duplicantibus et dicentibus quod predictus rex Philippus, predecessor noster, majorem dicte ville prepositum, prout premittitur, instituerat, creaverat et ordinaverat et ei omnimodam justiciam, per consequens et tabellionatum, donaverat, et sic tabellionem creare et quoscumque contractus recipere poterant, et si firmarii predicte prepositure existebant, hoc erat perpetuo racione cujus summam quingentorum francorum predictam nobis per modum oneris et non alias solvebant nec aliquid fecerant clandestine, predictusque rex Philippus in faciendo baillum predictum dictis de Pontisara nichil penes se retinuerat, et si aliquid sibi reservaverat, hoc fuerat a commorantibus extra banleucam; conclusio etiam quam dicta regina faciebat contra ipsos de Pontisara super restitutione perceptorum et levatorum non erat admissibilis, cum ipsi bonam fidem haberent in hac parte, ad hoc et alias, prout supra, concludentibus. Tandem, auditis ad plenum partibus antedictis in omnibus que circa premissa dicere et proponere volerunt, visis insuper per dictam curiam nostram carta institutionis seu creacionis communie predicte ville de Pontisara una cum litteris per dictam dominam nostram a nobis, ut premittitur, obtentis, ac eciam relatione earumdem litterarum executoris, et consideratis considerandis et que dictam curiam nostram in hac parte movere poterant et debebant, per arrestum dicte curie nostre dictum fuit quod partes erant et sunt contrarie et non poterant neque possunt sine factis expediri. Facient igitur facta sua super quibus inquiretur veritas et, inquesta facta ac eidem curie reportata, fiet jus.

X[1a] 40, fol. 256.

VII

1401, 10 juin.

Arrêt du Parlement confirmant par appel une sentence du bailliage de Senlis rendue en faveur de Jean Paillou, auquel la corporation des bouchers voulait interdire de vendre, hors de la ville, de la viande de boucherie.

Cum lis mota fuisset coram baillivo nostro Silvanectensi in sede sua ville Pontisare inter carnifices juratos et alios carnifices dicte ville, prout quemlibet eorum tangebat, actores et conquerentes in casu novitatis et saisine, ex una parte, et Johannem Paillou, defensorem et opponentem in casu predicto, ex parte altera, coram quo dicti actores plura facta et raciones proposuissent ad finem quod in possessione et saisina quod dictus defensor nec quicumque alius ad exercendum seu exerceri faciendum ministerium carnificum ac ad vendendum et scindendum carnes in dicta villa Pontizare nec in ejus suburbiis, nisi esset magister carnifex aut filius carnificis dicte carnificerie, vel saltem quod per quinquennium in domo unius dictorum carnificum fuisset et quod in fine dicti quinquenii sufficiens et approbatus ad dictum ministerium exercendum per dictos juratos extitisset et una cum hoc quoddam prandium, *paast* communiter nuncupatum, dictis magistris carnificibus et filiis magistrorum carnificum soluisset, admitteretur, ac in possessione et saisina dictorum carnificum nec quilibet alius in dicta villa nec in ejus suburbiis alibi quam in Carnificeria et aliis locis in dicta villa ab antiquo destinatis dictas carnes vendere posset, necnon in possessione et saisina quod dictus defensor aut aliquis pistor, tabernarius vel alius quicumque vendere aut occidere causa vendendi in dictis villa aut suburbiis in domo sua vel alibi aliqua animalia, priusquam per dictos juratos visitata extitissent, in possessioneque et saisina contrarium predictorum facientes corrigendi et puniendi ac ipsos ad ememdam tractandi manutenerentur et conservarentur (1), impedimentum per dictum defensorem appositum amoveretur et quod prefatus defensor in eorum expensis condempnaretur; dicto defensore, ex adverso, plura facta et raciones proponente ad finem ut in possessione et saisina vendendi

(1) Voy. les privilèges de la corporation mentionnés dans *Mémoires de la Société... du Vexin*, t. XXIII (1901), p. 72 et note 1. Cf. Arch. nat, X 1 A 8636, fol. 249. Voir aussi Le Charpentier, *Essai historique sur l'ancienne corporation des bouchers de Pontoise* dans *Mélanges historiques sur Pontoise*, pp. 99 et sq.

et vendere faciendi carnes in quadam platea in suburbiis dicte ville ultra portam [1] dictam *Chapellet*, prope ecclesiam Beate-Marie situata, vulgariter *platea de Pardone* nuncupata, ad ipsum spectante, manuteneretur et conservaretur ipsosque actores se ad malam et injustam causam se conquestos fuisse ipsumque ad bonam et justam causam se opposuisse pronunciaretur et dicti actores in ejus expensis condempnarentur. Qui baillivus, dictis partibus auditis et in factis contrariis appunctatis, inquesta facta et per eundem visa, dictum defensorem in possessione et saisina posse vendere faciendi per personam sufficientem et habilem in dicta platea de Pardone carnes bonas et sufficientes secundum legem et ordinacionem Carnificerie dicte ville Pontisare manutenuisset et conservasset impedimentumque per dictos actores amovendo et ipsos in emenda curie ac in expensis dicti defensoris condempnando, fuit a dicta sententia pro parte dictorum actorum ad nostram parlamenti curiam appellatum. Auditis igitur in dicta curia nostra partibus antedictis in causa appellacionis predicte processuque inter dictas partes, excepta dumtaxat Emelina, relicta defuncti Johannis Quentini, quondam carnificis Pontizare, qui in recepcione dicti processus absque commodo vel incommodo discessit, ad quod prefata curia nostra ipsam admisit ad judicandum an bene vel male fuerit appellatum, recepto eo, viso et diligenter examinato, per judicium dicte curie nostre dictum fuit dictum baillivum bene judicasse et dictos actores male appellasse, et emendabunt dicti appellantes ipsos in expensis dicti defensoris condempnando, earumdem expensarum taxacione dicte curie nostre reservata.

X 1A 48, fol. 324.

VIII

1405, 23 mai, Paris.

Charles VI autorise les habitants à affermer annuellement les divers offices relevant de la municipalité, et notamment ceux de clerc (greffier) et de geôlier, à la condition que les revenus de ces baux seront affectés à l'entretien des fortifications.

Charles, par la grace de Dieu roy de France, savoir faisons a tous, presans et advenir, nous avoir receu l'umble supplicacion de nos amez les maire et habitans de nostre ville de Pontoise contenant que, comme ladite ville de Pontoise soit grandement deppeupplée et appeticiée par la grant mortalyté qui puis quatre

(1) Le scribe a écrit par erreur *posita*.

ans enca ou environ fu en ladite ville, en laquelle se mourut la plus grant partie des habitans et demourans en ycelle ville ou environ et des plus notables et souffisans d'icelle, et que une grant partie des maisons estans en ladite ville sont demourées wides et vagues et sont de presant en tel ruyne et desolacion que aucun n'y peut demourer ne conserver parce que on ne les peut soustenir, reparer ne mettre en bon estat, obstant la grant povreté d'icelle, et avecques ce ont esté et sont lesdiz habitans moult grevés pour cause des aides de noz guerres qui ont esté et sont mis sus en ladite ville, dont il leur a convenu et encores convient paier grant sommes de deniers, et aussi sont iceulx supplians tenus et obligiez a nous paier par chascun an, pour cause du corps et commune de ladite ville qu'ilz tiennent de nous, la somme de cinq cens cinquante-huit livres, seze solz parisis, dont ilz ont esté et sont semblablement moult grevez et leur est une grant charge a supporter, attendu la povreté de ladite ville, laquelle est toute desclose de meurs, de portes, de pons et autres fermeurs, si comme dient lesdiz supplians, lesquelx nous aient requis et supplié que sur ce leur vueillons faire aucune grace et aide. Nous, aians regart et consideracion aux choses dessusdites, desirans ladite ville estre repparée et fortiffiée le mieulx que faire se pourra afin que par deffault de ce aucun peril ou inconvenient ne s'en puist ensuir, avons ausdiz supplians ottroié et par ces presentes, de nostre grace especial, plaine puissance et auttorité royal, octroions que doresenavant ilz puissent bailler a ferme et a loier par chascun an, au prouffit de ladite ville, la clergie et le geolage de ladite ville et tous les autres offices d'icelle estans ou bail et gouvernement du maire d'icelle ville, pour en convertir le prouffit es repparacions de ladite ville et non ailleurs, sanz le prejudice desdiz supplians ne d'aucun d'eulx, pourveu que iceulx supplians seront tenus d'en rendre compte la ou il appartendra. Si donnons en mandement par ces mesmes lettres au bailli de Senliz et a tous noz autres justiciers et officiers, presans et advenir, ou a leurs lieuxtenans et a chascun d'eulx, sy comme a lui appartendra, que de nostre presante grace et octroy ilz facent, souffrent et laissent lesdiz supplians joir et user paisiblement, cessant tout empeschement au contraire. Et pour ce que ce soit ferme chose et estable a tousjours, nous avons fait mettre nostre scel a ces presentes, sauf en toutes choses nostre droit et l'autrui en toutes. Donné a Paris, le XXIIIIe jour du mois de may, l'an de grace mil quatre cens et cinq et le XXVe de nostre regne.

Par le Roy, l'evesque d'Auceurre, l'aumosnier, maistre Pierre de Lesclat et autres presens : Derian.

JJ 159 fol. 194 v°, n° 330.

IX

1440, 22 août, Rouen.

Henri VI, roi de France et d'Angleterre, mande à Simon Morhier, trésorier et général des finances en Normandie, de payer à Jean Stanlaw, écuyer, capitaine de Pontoise, les gages des gens d'armes de sa compagnie.

Henry, par la grace de Dieu roy de France et d'Angleterre, a nostre amé et feal conseiller Symon Morhier, chevalier, l'un de noz tresoriers et general gouverneur de toutes noz finances en France et Normendie, salut et dilection. Comme pour resister a noz ennemiz et adversaires, lesquelz, ainsi que avons esté bien advertiz, entreprennent sur nostre ville de Pontoise en intencion de icelle mectre et avoir en leur main par siege, assault ou autrement, nous ayons ordonné que du nombre de quatre cens hommes d'armes et les archiers ordonnez eulx mectre sus prouchainement soubz nostre tres chier et tres amé cousin le conte de Sommerset, lieutenant et general gouverneur sur le fait de la guerre en France et Normandie, dont monstres sont ordonnées estre faictes a Bernay ou environ pour nous servir sur les champs partout ou mestier sera [1], soit en toute haste envoyé audit lieu de Pontoise dix-huit hommes d'armes a cheval et cent quatre archiers des gens des garnisons et retenues ordinaires de nostre tres chier et amé cousin le sire de Fauquemberge qui sont comprins ou nombre desdits IIII^c hommes d'armes de nostredit cousin de Sommerset, qui entendront diligemment a la garde, seurté et deffense d'icelui lieu de Pontoise oultre et par-dessus la garnison ordinaire d'icelle ville, nous vous mandons que par nostre amé Pierre Saille, receveur general desdictes finances, vous faictes paier, bailler et delivrer des deniers de sa recepte a nostre amé et feal Jehan Stanlawe, escuier, l'autre tresorier et general gouverneur desdictes finances et cappitaine dudit lieu de Pontoise, ou aux chiefz ou chief de monstres ou conduiseur desdiz dix-huit hommes d'armes et cent quatre archiers, en ce prins et comptez trois archiers pour homme d'armes, se mestier est, les gaiges et regars d'iceulx XVIII hommes d'armes et CIIII archiers ou au-dessoubz, pour un mois commencant le jour de leurs monstres sur

[1] Plusieurs de ces *monstres* de gens d'armes recrutés pour le siège de 1441 sont conservées aux Archives nationales. Voy. notamment K 67, n° 1 23-30 et 34-39.

ce faictes ou a faire audit lieu de Bernay ou au Pont-de-l'Arche ou ilec environ; lequel paiement ainsi fait, voulons, comme raison est, qu'il nous tiengne lieu sur les gaiges et regars ordinaires d'icelles gens, et par rapportant avec ces presents lesdictes monstres et quictance souffisant seulement, tout ce que par ledit receveur aura esté paié a ceste cause sera alloué en ses comptes et rabatu de sa recepte par noz amez et feaulx les gens de noz [compt]es a Rouen, ausquelz nous mandons que ainsi le facent sans contredit ou difficulté qu[elconques]. Donné a Rouen, le xxiime jour d'aoust, l'an de grace mil cccc quarante et de n[ostre regne le] xviiimé.

Par le Roy, a la relation [du] Conseil: [.....].

K 66, no 134 : original sur parchemin — *Indiqué :* Tardif, *Monuments historiques,* no 2185.

X

1441, 11 août, Rouen.

Mandement des trésoriers et gouverneurs généraux des finances royales en Normandie au vicomte de Rouen, de payer 10 l. t. à Burdin et à Lubin, commis au ravitaillement de la garnison de Pontoise, pour les indemniser des frais nécessités par cette opération.

Les tresoriers et gouverneurs generaulx des finances du Roy nostre sire en France et Normandie au vicomte de Rouen ou a son lieutenant salut. Comme pour advictailler la ville de Pontoise et l'ost de tres hault et puissant prince monseigneur le duc d'York, lieutenant-general et gouverneur de France et Normandie, les sires de Talbot, Faucomberge et d'Estalles et autres estans dedens et auprez de la ville de Pontoise, en deffendant icelle contre les ennemis et adversaires du Roy nostre sire qui tenoient le siege devant ladicte ville pour icelle prendre et usurper, ait esté besoing et necessité leur envoier plusieurs vivres et vitailles, tant bestes vives menées par terre que autres vivres et provisions menées et conduictes par eaue, en quoy par l'ordonnance et commandement de nos seigneurs du Grant Conseil du Roy nostre sire aions occuppé et chargié Jaquet Burdin et Jaquet Lubin, clercs, lesquielx aient vacqué pour le bien et advencement des-

dites vivres l'espace de six sepmaines et plus, tant a avoir esté en plusieurs lieux en la ville de Rouen faire porter et chargier lesdiz vivres sur les kays et aux moulins pour faire finance de blés, fari[nes], avoynes, lars, poissons et de toutes autres manieres d'espesses de vivres proprices pour la substentacion de corps humain, iceulx blés faire mouldre et la farine faire mettre et enfoncer en queues et faire chargier en bateaulx, avoir escript et doublé par plusieurs foiz la declaracion desdis grains et vivres, et pareillement aient vacqué en la compaignie de plusieurs sergens hors de la porte de Martainville et ailleurs pour faire partir par ordre et ordonnance les bestes qui ont esté menées en la compaignie de nosdits seigneurs, la declaracion d'icelles mises par escript, et en ce faisant pour leur despence aient frayé, mis et despendu grant somme de leurs propres deniers sans de ce avoir aucunement esté recompensés; pourquoy nous, suffisamment informez de la vacacion et diligence par eulx faite en ceste partie, a iceulx Burdin et Lubin avons tauxé et tauxons par ces presentes, pour toute la vacacion, escriptures et despence par eulx faite, en ce que dit est, la somme de dix livres tournois a prendre et avoir par les dessusdiz sur les deniers de vostre recepte. Si vous mandons et enjoingnons que ladicte somme dessusdicte vous paiez, baillez et delivrez aux dessusdits Burdin et Lubin, et par rapportant ces presentes avec quittance suffisant d'iceulx Burdin et Lubin, icelle somme sera alouée en voz comptes et rabatue de vostredite recepte, sans aucun contredit ou difficulté. Donné a Rouen, soubz noz signetz, le XI[e] jour d'aoust, l'an mil quatre cens quarante et ung.

K 67 nº 133 : Original sur parchemin ; traces de deux signets de cire rouge.

XI

1441, décembre, Paris.

Lettres de rémission en faveur de Guillaume Clament, boucher, fait prisonnier lors du siège de la ville en 1437 (n. st.).

Charles, par la grace de Dieu roy de France, savoir faisons a tous, presens et a venir, nous avoir receu l'umble supplication de Gilillot Clamant, boucher, nagueres demourant a Pontoise, natif d'un villaige nommé Marines a deux lieues pres dudit Pontoise, aagé de cinquante-six ans ou environ, chargé de

femme et d'enfans, a present prisonnier en nostre Chastellet de Paris, contenant que lui, saditte femme et enffans quant leurs qui estoient demourans en ladite ville de Pontoise, le jour de karesme prenant mil cccc xxxvi que les Anglois, noz enciens ennemis et adversaires, prindrent, et emblerent icelle ville de Pontoise, ilz s'en vindrent en ceste ville de Paris ou ilz demourerent ung an et demi ou environ, et y besongna icellui suppliant de sondit mestier de boucher par l'espace de deux mois ou environ et la fin duquel an et demi, pour ce qu'il ne trouvoit ou gaigner la vie de lui, sadite femme et enffans, et aussi pour la grant famyne qui estoit lors en cesteditte ville de Paris, il s'en party et amena avec lui sesdits femme et enffans en la ville de l'Isle-Adam ou il se tint par l'espace de sept mois ou environ, de laquelle, pour ce qu'il n'y povoit trouver a gaigner ladite vie de lui, sesdits femme et enffans, et que ung scien filz nommé Guillaume Clamant s'estoit alé rendre devers nosdits ennemis audit Pontoise, et aussi pour ce que les habitans dudit l'Isle-Adam ne le vouloient plus souffrir demourer en icelle ville a l'occasion dudit Guillaume, son filz, il se party et s'en ala demourer en ladite ville de Pontoise ou estoient iceulx noz ennemis, par le congié de Guillaume des Hormeteaulx, lors cappitaine dudit l'Isle-Adam, en laquelle ville de Pontoise icellui suppliant s'est tousjours depuis tenus et y a vesqu de sondit mestier de boucher et jusques au jour que preismes par assault sur nosdits ennemis ladite ville de Pontoise, que ledit Guillot fut prins prisonnier par aucuns de noz gens, par deux compaignons de guerre de la compaignie de mareschal de Jallongues et mis a grant rancon qu'il a paiée, dont il est a povreté si grande qu'il n'a mais riens, et neantmoins, a l'occasion des choses dessusdites, il a esté emprisonné en nostredit Chastellet ou il a esté interrogué et confessé voulentairement et au plus pres de la verité qu'il a peu ce que dit est et comment il a vesqu et s'est maintenu en icelle ville de Pontoise durant le temps qu'il y a esté avec nosdits ennemis, et est en voye de finer piteusement ses jours esdites prisons par famine ou autrement et que sadite femme et enffans demeurent desers, se nostre grace et misericorde ne lui est impartie, si comme il dit, requerant humblement que, attendu ces choses que quant ladite ville de Pontoise a esté en nostre obeissance il a esté bon et loyal envers nous, sans ce qu'il feust oncques consentant ne aidant de la mettre es mains de nosdits ennemis, et que bien piteuse et dure chose lui est que a l'occasion des guerres et divisions de nostre royaume, mesmement de la guerre d'iceulx noz ennemis, dont il n'est en coulpe et ne l'eust peu ne pourroit empescher, il ait perdu tous ses biens et soit en voie de encore finer ses jours par povreté ou autrement deshonnestement, et que oncques ne fut reprins d'aucune autre

faulte, villain cas, blasme ou reprouche, mais a esté tousjours de bonne vie, renommée et honneste conversacion et qu'il a bonne et vraye entencion et ferme propos d'estre a tousjours bon et loyal envers nous et d'en faire le serement, nous lui vueillons impartir nostredite grace et misericorde ; pourquoy nous, ces choses considerées, voulans misericorde preferer a rigueur de justice et donner bon couraige a noz autres subgez estant en l'obeissance de nosdits ennemis d'eulx mettre, retourner et reduire en la nostre, audit suppliant avons quittié, remis et pardonné et par ces presentes, de nostre grace especial, pleine puissance et auctorité royal, quittons, remettons et pardonnons les faiz et cas dessusdits et autres par lui commis soubz l'obeissance de nosdiz ennemis et pour avoir demouré et retourné avec eulx, avec toute peine, amende et offense corporele, criminele et civile, en quoy, pour occasion d'iceulz faiz, il est et puet estre encouru envers nous et justice, et le restituons et remettons a sa bonne fame et renommée, au pays et a ses biens non confisquez, satisfaction faicte a partie, s'aucune en y a, civilement tant seulement, se faicte n'est, et sur ce imposons silence perpetuel a nostre procureur. Si donnons en mandement par ces presentes aux prevost de Paris, bailli de Senliz et prevost de Pontoise et a tous nos autres justiciers et officiers ou a leurs lieuxtenans, presens et a venir, et a chascun d'eulx, si comme a lui appartendra, que par eulx a l'un d'eulx faiz dudit suppliant serement d'estre dorenavant bon et loyal toute sa vie envers nous, il facent, seuffrent et laissent ledit suppliant joir et user de nostre presente grace, pardon et remission plainement et paisiblement, sans lui faire ne souffrir estre fait en corps ne en biens, empeschement au contraire, mais son corps detenu prisonnier, comme dit est, et ses biens, s'aucuns estoient pour ce prins et empeschez, lui mettent ou facent mettre sans delay a pleine delivrance. Et affin que ce soit chose ferme et estable a toujours, nous avons fait mettre notre scel a ces presentes, sauf en autre choses nostre droit et l'autruy en toutes. Donné a Paris, au mois de décembre mil cccc quarante et ung et de nostre regne le xxme, pourveu que ledit Guillot Clament tendra prison fermée oudit Chastellet, au pain et a l'eau, par l'espace de quinze jours entiers.

Ainsi signé : Par le Conseil, Valengelier. Visa contentor, Naymaz.

JJ 176, fol. 54 v°.

XII

[1441], décembre.

Lettres de rémission en faveur de Jean Certain, boucher, emprisonné pour crime de trahison pendant l'occupation de la ville par les Anglais.

Charles, par la grace de Dieu roy de France, savoir faisons a tous, presens et a venir, nous avoir receu l'umble supplicacion de Jehan Certain, boucher, natif du lieu de l'Aumosne, pres de la ville de Pontoise, chargié de femme et d'enffans, a present prisonnier es prisons de nostre Chastellet de Paris, contenant que ledit suppliant a comme tout son temps demouré en ladicte ville de Pontoise, ou il a vesqu en faisant son dit mestier au mieulx qu'il a peu et que au temps que les Anglois, noz enciens ennemis, prindrent et emblèrent derrenierement ladicte ville de Pontoise, ledit suppliant, qui y demouroit, fu prins prisonnier par aucuns d'iceulx Anglois et par eux rençonné à la somme de xxx salus et detenu prisonnier l'espace de trois mois ou environ et n'en puet estre delivré ne mis hors, sinon en faisant serement a ung desdits Anglois, nommé Sterquin, de le servir loyalement, et le servy l'espace de deux mois, durant lesquelz et par l'ordonnance dudit Sterquin il ala aidier a mener des vins par eaue en la ville de Rouen, dont icellui Sterquin ramena audit lieu de Pontoise deux bateaulx chargiez l'un de foing et l'autre de vivres, et depuis ledit suppliant, qui tout son temps avoit demouré en ladicte ville de Pontoise, comme dit est, et naturelement y estoit enclin a y habiter et resider plus que nulle part ailleurs, non pas pour amour ne affection qu'il eust ausdiz Anglois, mais pour ce que c'est le lieu de sa nativité et de ses parens et y avoit acoustumé de vivre et demourer en icelle ville de Pontoise, ou il a vesqu de sondit mestier et autrement, au mieulx qu'il a peu, sans faire dommaige a noz subjez du pays voisin ; et durant ledit temps et avant que nous meissons siege devant ladicte ville de Pontoise, c'est assavoir environ deux ans, le sire de Talebot, lors cappitaine d'icelle ville, envoja querir ledit suppliant et le contraingny de aler en ladicte ville de Rouen, ou il fu et en aida a amener par eaue audit lieu de Pontoise des grains et autres biens et pour ce faire receut environ deux saluz et lui, retourné dudit voyaige ou il vacqua environ six sepmaines, trouva que ung nommé Martin Bouché, lors lieutenant du prevost de ladite ville de Pontoise, l'avoit mis et comprins aux gaiges et souldées desdits Anglois pour entendre

a la deffense d'icelle ville, et quant ledit suppliant sceut qu'il avoit esté retenu ausdiz gaiges, il ala devers ledit Martin Bouché et luy demanda pourquoy il l'avoit mis ausdiz gaiges; a quoy icellui Martin luy repondi qu'il l'avoit mis soubz luy et qu'il luy feroit autant de plaisir car il le feroit affranchir des guetz d'icelle ville et si luy donroit ung franc pour moys, et neantmoins ledit suppliant n'en fu pas content, car il ne vouloit point estre aux gaiges desdiz Anglois et dist audit Martin qu'il ne se attendeist point a luy. Et, environ xv jours apres que nous eusmes assis nostredit siege devant ladicte ville de Pontoise, ung nommé Lisseray, qui estoit l'un des hommes d'armes de la garnison d'icelle ville, bailla audit suppliant une arbalestre avec une pongnée de trait pour en tirer de dessus les murs de ladite ville sur les gens de nostredit siege, et au surplus c'est employé en la garde qui luy estoit ordonnée sur les murs de ladite ville et ailleurs a la deffense d'icelle et par l'obligacion du serement que luy avoient fait faire nosdiz ennemis, affin qu'elle feust gardée et demourast en leur obeissance, comme faisoient et estoient contrains a faire plusieurs autres ses semblables habitans d'icelle ville; autrement il eust est[é] en danger que iceulx noz ennemis l'eussent fait morir ou autrement traitié durement. Et mesmement le jour que nous preismès par assault ladicte ville, il fu au lieu de sadicte garde ou il se deffendi et d'illec se retray en l'esglise de Saint-Maclou, ou il fu prins par aucuns de nos gens et rençonné a grant finance, dont il est a povreté si grande qu'il n'a mais riens, et a esté receu a faire serement d'estre bon et loyal envers nous et nostre seigneurie. Et neantmoins a l'occasion des choses dessusdictes, il a esté emprisonné en nostre Chastellet, ou il a esté interrogué et confessé voluntairement et au plus pres de la vérité qu'il a peu ce que dit est et tout ce qu'il a fait et comment il a vesqu et s'est maintenu avec nosdiz ennemis durant le temps qu'il a esté avec eulx, et est en voye de finer piteusement ses jours esdites prisons par famine ou autrement, et que sa dicte femme et ses dicts enffans demeurent deserz se nostre grace et misericorde ne luy est impartie, si comme il dit, requerant humblement que ces choses considérées que quant ladicte ville de Pontoise a esté en nostre obeissance, il a esté bon et loyal envers nous, sans qu'il feust oncques consentent ne aidant de la mettre es mains de nosdiz ennemis, que il a esté meu de demourer en icelle ville soubz iceulx noz ennemis et l'a aidier a garder pour les causes dessusdicte et doubte d'estre prins et perdre sa chevance dont il avoit sa vie comme finablement il l'a perdue, et que bien piteuse et dure chose luy est que a l'occasion des guerres et divisions de nostre royaume, mesmement de la guerre de nosdiz ennemis, dont il n'est en dol ne en coulpe et ne l'eust peu ne pourroit empescher,

il ait perdu tous ses biens et soit encores en voie de finer ses jours par povreté ou autrement deshonnestement, et ne tourneroit pas en bon exemple a noz autres subjez qui a l'occasion desdites guerres sont encore en l'obeissance de nosditz ennemis, que en tous autres cas il a esté homme de bonne vie, renommée et honneste conversacion, sans avoir esté reprins ataint ne convaincu d'aucun autre villain cas, ne oncques n'eust esté en l'obeissance de nosdiz ennemis, ce n'eust esté par le moien de la prinse par eulx faicte de nostredicte ville de Pontoise, et a bonne et vraie entencion en ferme propos d'estre a tousjours bon et loyal envers nous et de tenir le serement qu'il a sur ce fait, nous lui vueillons impartir nostredicte grace. Pourquoy nous, voullans misericorde preferer a rigueur de justice et a noz autres subgez detenus par nosdiz ennemis en leur obeissance donner bon courage d'eulx mettre et retourner en la nostre, attendues toutes ces choses, audit suppliant avons quittié, remis et pardonné et par ces presentes, de nostre grace especial, plaine puissance et auctorité royal, quittons, remettons et pardonnons tous les faiz dessusdiz et autres par luy commis soubz l'obeissance de nosdiz ennemis et pour avoir esté et demouré avec eulx et a l'encontre de nous et de noz subgez, supposé ores que tous iceulx faiz ne soient en ces presentes plus emplement declarez et specifiez, avec toute peine, amende et offense corporele, criminele et civile en quoy, pour occasion d'iceulx faiz, il est et puet estre encouru envers nous et justice, et le restituons et remettons a sa bonne fame et renommée, au pays et a ses biens non confisquez, satisfaction faicte a partie, si aucune en y a, civilement tant seulement, se faicte n'est, et imposons sur ce silence perpetuel a nostre procureur. Si donnons en mandement par ces presentes aux prevostz de Paris, bailly de Senliz et prevost de Pontoise et a tous nos autres justiciers et officiers ou a leurs lieuxtenans, presens et a venir, et a chascun d'eulx, si comme a luy appartendra, que de nostre dicte grace, pardon et remission facent, seuffrent et laissent ledit suppliant joir et user pleinement et paisiblement, sans luy faire ne souffrir estre fait en corps ne en biens empeschement au contraire, mais son corps detenu, comme dit est, et ses biens, se aucuns estoient pour ce empeschez, luy mettent ou facent mettre sans delay a plaine delivrance. Et affin que ce soit ferme chose et estable a tousjours, nous avons fait mettre nostre scel a ces presentes lettres, sauf en autres choses nostre droit et l'autruy en toutes, pourveu que ledit Jehan Certain sera et demoura prisonnier par l'espace de xv jours, au pain et a l'eau. Donné ou mois de decembre.

JJ. 176, fol. 52.

XIII

1478 (n. st.), 3 mars.

Lettres de rémission pour Colin Muterue, clerc, qui avait blessé mortellement Jean le Jeune, de Pontoise.

Loys, etc., savoir etc. [nous avoir receu l'humble supplicacion] de Colin Muterue, clerc solu, filz de Pierre Muterue, bourgeois de Pontoise, contenant que environ le moys de mars a deux ans ou environ, ung nommé Jehan le Jeune au contant de certaine moralité ou farce que les escolliers dudit Pontoise avoient fait, ainsi qu'il est de coustume, environ dix ou unze heures de nuit, Pierre Muterue, escollier, qui venoit avec aucuns compaignons de l'ostel d'un nommé Pierre Prieur, tavernier, et apres aucunes parolles envers ledit le Jeune et ledit Pierre, supliant, icellui le Jeune, garny d'une grant espée, frappa d'elle ledit supliant plusieurs foys et jusques a grant effusion de sang et tellement qu'il lui coupa une main jusques a la moitié ou pres et lui baillia une tailliade au visage et lui trancha le nez, et voyant ledit supliant ladite bature faicte a la personne de sondit frere, certain jour apres eurent lesdits suplians grant debat ensemble en voulant frapper l'un l'autre, ce ceveussant estre leurs amis tant d'un cousté que d'autre, et depuis ledit le Jeune, qui estoit homme fort noiseal, cedicieulx et dengereulx, se venta par plusieurs foys qu'il batroit ledit supliant et sondit frere, et de fait estoit communement armé d'un jaserant, et de fait charga ledit supliant deux hommes de bien, qui estoient bien amys dudit le Jeune, de faire aucun bon appointement entre eulx, et leur dist ledit supliant qu'il estoit contant de faire ce que ledit le Jeune vouldroit et qu'ilz n'eussent aucun debat ne rigueur ensemble, lesquelz deux hommes remonstrerent audit le Jeune ce que dit est et pour cuider faire l'apointement d'entre lui et ledit suppliant donnerent par plusieurs foys a disner et a souper audit le Jeune, lequel ne se veult condecendre a aucun bon appointement, ains en perseverant en sa rigueur et mauvais propoz et volenté disoit tousjours, en jurant le nom de Dieu, qu'il se donnast garde de lui et autres dengereulx langages. Est advenu que le dymenehe XXVIIme jour de juillet l'an mil cccc lxx vi, environ sept heures apres midy, ledit supliant dist a Pierre le Bouchier, escuier, qui se disoit estre lieutenant du capitaine de Pontoise, que ledit le Jeune et aucuns des gens du cappitaine renconnoient ung nommé Michelet Hebert et ung autre nommé Jehan Muterue, prochain parent dudit supliant, d'un

souper en l'ostel du tavernier dudit Pontoise, et lors ledit lieutenant dist audit supliant qu'il alast avec lui et eulx, arméz, audit hostel ; ledit lieutenant dist a Jehan de la Porte, serviteur du cappitaine, et audit Muterue, qui estoit en une chambre haulte audit hostel, qu'ilz descendissent en bas et qu'ilz vinsent parler a lui, ce qu'ilz firent ; et lors ledit lieutenant dist audit de la Porte que ce n'estoit pas bien fait de ainsi rencon̄ner les gens et lui commanda qu'il allast en prison et incontinant apres descendit ledit le Jeune et ung autre avec lui, combien qu'ilz n'eussent este demandez et, eulx descenduz, ledit le Jeune se arreste a l'entrée de l'uys et en la voye dudit lieutenant et supliant et a ceste cause eurent parolles ensemble et dist ledit le Jeune : « Je ne suis pas maintenant le plus fort, mais je le seray une autre foys », et autres parolles oultrageuses, lequel supliant ayant lesdites parolles et voyant que ledit le Jeune estoit asses pres de lui et recors de oultrages et batures par lui faictes a la personne dudit Pierre, son frere, et aussi des menasses qu'il lui avoit faictes, doubtant qu'il le voulsit frapper et oultrager, tira sa dague en entencion de frapper ledit le Jeune, s'il se aprochoit de lui ; mais ledit lieutenant lui fist remectre, laquelle ainsi remist ledit le Jeune en perseverant tousjours en ses mauvaiz propoz et volenté, tenant la main a sa dague, lequel supliant esmeu des parolles et menasses et sachant ledit le Jeune estre dengereulx de la main, de fraper et batre gens, doubtant que en se aprochant de lui il ne lui voulsist courir sus, tira sa dague et en frappa ledit le Jeune ung copt d'estoc parmy la gorge, le cuidant frapper aillieurs en la teste, au moyen duquel copt ledit le Jeune cheut sur les degrez devant ledit hostel qui sont de pierre et tantoust apres alla de vie a trespas, et ce fait ledit supliant se mist en franchise en une eglise ou il fut enferré *(sic)* par certain temps et jusques a ce que aucuns de ses parens lui firent voye, et c'est absenté du pays et a esté banny de nostre royaulme et ses biens declarés consignés ; pourquoy ledit supliant doubtant rigueur de justice n'oseroit jamés converser ne reparer en nostre royaulme, se noz grace etc. [et misericorde ne lui estoient sur ce imparties, requerant] humblement que, attendu que ledit supliant en tous ses autres affaires a esté de bonne et honneste conversation, sans jamés avoir esté attint ne convaincu d'aucun autre villain cas, blasme, etc., il nous plaise lui impartir noz grace et misericorde. Pour ce est-il que nous, voullans misericorde preferer a rigueur de justice, audit Colin supliant, en l'onneur et reverence de nostre saulveur Jhesu-Crist qui a tel jour qu'il est aujourd'huy souffrit mort et passion en l'abre de la croys, avons de grace especial, etc. ... Donné a la Victoire, ou moys de mars, l'an de grace mil cccc soixante dix sept et de nostre regne le xviie. Ainsi signé : Par le Roy, le sire de

Beaujeu, le comte de Marle, marechal de France, le prothonotaire de Clugny et autres presens. J. Mesmes. Visa.

JJ. 201, fol. 144, nº 189.

XIV

1525, 2 mai.

Requête des habitants au Parlement de Paris tendant à obtenir des subsides pour les fortifications de la ville.

Ce jour la court a reçu lettres des officiers du Roy et de la ville de Ponthoise, ensemble certaine requeste par eulx baillée a ladite cour, desquelles lettres et requeste les teneurs s'ensuivent :

« Nos seigneurs, tres humble recommandacion et obeissance « permise. Nos seigneurs, considerant par nous, officiers du Roy, « et nous, officiers de la ville de Ponthoise, l'infortune telle qu'elle « est et se offre que nous espérons, Dieu aydant et les bons et « loyaulx subgectz dudit seigneur, ne sortir effect, pourveu que « chascun de sa part tienne la main et face son debvoir de soy « mectre en bonne et deue defense et que de nostre part esperons « faire jusques a la mort, moyennant le bon ayde de vous, nos « seigneurs, qui avez la superintendance de tout par deça, sans « lesquelz nostre aide et auctorité ne pourrions riens faire ne « estre obeys; a ceste cause, nos seigneurs, nous avons, apres « deliberacion des plus suffisans de nostre ville prinse en ceste « matiere, envoyé presentement devers vous, comme a nostre « seul secours et refuge, ces presens porteurs nomméz Julien « Bouvier et Michel Duval, habitans d'icelle ville, pour vous « remonstrer les urgens et necessaires affaires d'icelle pour la « mectre et tenir en defense contre les ennemys, si par infortune « ils rompoient les premieres frontieres prochaines de leur pays « et descente, affin que en ce cas, que Dieu ne vueille advenir, « nous leur feissions de nostre part seconde frontiere et la pro- « chaine de Paris, pourquoy subvenir ne povons fournir au « moien que n'avons deniers communs ne revenu a la ville, sinon « quelque peu de chose que le Roy donne sur le sel, qui ne souffit « a entretenir les portes en temps de paix ; et pour ce, nos « seigneurs, il vous plaira veoir et oyr la requeste que avons « donné charge ausdits presens porteurs vous bailler et les croire « en ceste affaire, comme se nous mesmes y estions tous en « personne, et sur ce nous faire et bailler telle et si bonne provi- « sion que vos nobles et saiges discrettions le adviseront pour le

« bien et defense du Roy, du royaume et de ses subgectz et princi-
« pallement de Paris et de nostre ville, laquelle fait boullevart et
« frontiere dudit Paris, ou nous faire reigler selon vostre bonne
« response, ainsi que verrez estre a faire pour le mieulx, car du
« tout nous soubmectons a vostre obeissance, commes tenuz
« sommes de le faire. Nos seigneurs, nous prions le Créateur
« qu'il vueille nous donner la grace de bien pourvoir en tout et
« partout comme chacun a bon espoir que ferez et vous donner
« bonne vie et longue. »

« De Ponthoise, ce lundi premier jour de may mil cinq cens
« vingt-cinq, par vos tres humbles et tres obeissans serviteurs et
« subgectz les officiers du Roy et de la ville de Ponthoise, Charles,
« advocat du Roy, Fournier, procureur du Roy, Le Cousturier,
« Pelletier, Bredouille, a nos seigneurs de Parlement. Supplient
« humblement les procureur, gouverneurs et eschevins et consulz
« de la ville de Ponthoise, comme ladite ville de Ponthoise soit
« l'une des principalles clefz, boullevert et frontiere de la ville de
« Paris et l'Isle-de-France sur la riviere d'Oyse, a sept petites
« lieues dudit Paris, vers et contre le venue de Normendie, Caulx
« et Picardie, en sorte que si les ennemys du Roy, nostre sire, de
» la couronne et pays de France avoient passé, rompu et envahy
« et prins la premiere frontiere qui est vers la Picardie, la riviere
« de Somme et les villes estans sur icelle, ou par mer prins
« descente en Caulx et Normendie, entre les rivieres de Seine et
« Somme, que Dieu ne vueille, ilz pourroient facillement, sans
« trouver place forte qui les empeschat de passer, venir jusques
« devant ladite ville de Ponthoise a tout leur ost et armée qui ne
« les combatroit aux champs, et s'ils avoient prins ladite ville de
« Ponthoise, que Dieu ne leur permettra, s'il luy plaist, venir
« assieger ou faire courses devant Paris, Meaulx, Senlis et ailleurs,
« partout l'Isle-de-France et entrer en la Beaulse et Hurepoys ; a
« ces causes, ait esté et soit besoing, requis et necessaire pour le
« bien et utilité du Roy, de son royaulme et de la chose publicque,
« d'icelle mectre et tenir ladite ville de Ponthoise en bonne repa-
« racion, municion et defense pour resister ausdits ennemys, si
« par infortune lesdits ennemys venoient jusques la, dont est a
« craindre veues les apparentes machinacions, esquelles repara-
« cions, municions et emparemens lesdits supplians ont commancé
« et continué a besongner de leur povoir, mais pour ce qu'ilz
« n'ont aucuns deniers communs, sinon quelque peu de chose que
« le Roy leur a octroyé sur le sel y vendu, qui a grant peine peult
« souffire pour entretenir leurs portes et pontz-leviz, leur est
« requis pour subvenir et contribuer es choses susdites avecques
« eulx, suppliant obtenir commission de vous, nos seigneurs qui
« de present, pour la prinse du Roy, nostre dit Seigneur, avez la

« superintendence en ceste partie, pour contraindre, par toutes « voyes deues et raisonnables que voz nobles discrettions advise- « ront estre affaire pour le mieulx et nonobstant opposicions ou « appellacions quelzconques, les habitans du plat pays de la « chastellenie dudit Ponthoise et de quatre lieues a l'environ « d'icelle ville de Ponthoise a contribuer ausdits emparemens, « rempars, plates-formes, boullevers et bastillons avec lesdits « habitans d'icelle ville et faulxbourgs, privilegiez et non privile- « giez, le fort portant le foible, et pour contraindre a abbatre et « demolir ce qu'il sera requis, necessaire et besoing, tant par « dedans que par dehors ladite ville, ainsi qu'il sera trouvé estre « urgent pour ce faire; ensemble pour estre par lesdits habitans de « Ponthoise et les eglises et college d'icelle ville contrains a « fournir l'artillerie et bastons qui leur a este ordonné et qu'ilz « ont accordé d'avoir et fournir, se fait ne l'ont; ce consideré, il « vous plaise, nos seigneurs, de vos benignes graces octroyer « ausdits supplians ladite commission addressant a messeigneurs « les bailly de Senlys ou son lieutenant audit Ponthoise et au « cappitaine dudit Ponthoise ou son lieutenant, en la maniere « que dessus ou ainsi que voz nobles discrettions verront estre a « faire pour le mieulx et vous ferez bien. *Sic signatum:* J. Bou- « vier, commis quant a ce par lesdits supplians. »

Lesquelles leues, a esté dit ausdits supplians qu'ilz se retirent devers Madame mere du Roy, regente en France, qui pourra pourveoir sur leurdite requeste, et neanmoins que ladite court escripra a madite dame et la suppliera en voulloir pourvoir et envoyera a messires Jehan de Seluc, premier president, et maistres André Verjus et Jehan Prevost, conseiller en ladite court, ladite requeste et le double desdites lettres, afin qu'ilz sollicitent madite dame d'y pourvoir et envoyer ausdits de Ponthoise leur despeche a ce necessaire.

X1A 1528, fol. 414 v°.

XV

1563, 8 juin. — Au bois de Vincennes.

Lettres de provision d'office de lieutenant du bailli de Senlis à Pontoise, auquel est réuni celui de prévôt-vicomtal en garde de ladite ville, octroyées à Jacques de Monthiers, avocat au Parlement de Paris.

Charles, par la grace de Dieu roy de France, a tous ceulx qui ces presentes lettres verront, salut. Comme par arrestz de nostre

court de Parlement de Paris donnez les vingt-troisiesme jour de juillet et premier jour d'aoust derniers passez, feu me Jehan Boicervoise, lieutenant du bailliage de Senlis en nostre ville, chastellenie et siège de Ponthoise, et me Charles Chouart, prévost en garde dudit lieu, aient esté condamnez à mort et lesdits arrestz exécutez, l'un personnellement et l'autre par contumace, et depuis ledit Chouart, prévost, soit allé de vie à trespas, au moien de quoy estans lesdits deux estatz vacans, noz officiers procureurs et gouverneurs et estans en nostre ville de Ponthoise nous auroient, suivant l'ordonnance des estatz dernièrement tenuz à Orléans (1), nommé et présenté troys personnages suffisans et capables, pour l'ung d'iceulx estre par nous choisy pour l'exercice desdits estatz, tel que bon nous sembleroit, entre lesquelz nous auroient nommé nostre cher et bien amé me Jacques de Monthiers, advocas en nostredite court de Parlement à Paris, naguères par nous pourveu de l'estat et office de bailly de Mante et Meulan, ou cas qu'il voulsist accepter et contenter desdits deux estatz en délaissant son dit estat de bailly, et soit ainsi que nous avons ce jourd'huy, suivant l'advis de noz advocat et procureur général de nostredite court de Parlement de Paris et par délibération des gens de nostre Conseil prins pour bonnes et justes causes, supprimé ladite prévosté et réuny la jurisdiction d'icelle à celle dudit bailly de Senlis audit siège de Ponthoise, pour estre doresenavant exercées soubz ung seul degré de jurisdiction (2) et, partant, soit à présent besoing pouveoir audit office de lieutenant de bailliage audit Ponthoise; savoir faisons que nous, aians agréable ladite élection et nomination faicte par nosdits officiers, procureurs et gouverneurs, et mesmes celle de la personne dudit de Monthiers audit estat de lieutenant, lequel, estant pourveu d'icelluy, entend se desmettre de son dit office de bailly en faveur de personnage de qualité, tel que bon nous semblera, et a plain confians de la personne dudit de Monthiers et de ses sens, suffisante littérature loyaulté, preudhommie, expérience au faict de judicature et bonne diligence, à icelluy, pour ces causes et autres bonnes considérations à ce nous mouvans, avons donné et octroyé, donnons et octroions par ces présentes ledit estat et office de lieutenant dudit bailly de Senlis audit Ponthoise, ainsi vacant, pour l'avoir, tenir et doresenavant exercer aux honneurs, auctoritez, prérogatives, prééminences, franchises, libertez, gaiges, droictz, proffitz, revenuz et émolumens qui y appartiennent, sans qu'il puisse cy-après estre

(1) Cf. l'art. 39 de l'ordonnance générale rendue à Orléans, en janvier 1560, sur les doléances des Etats. Publiée dans le *Recueil* d'Isambert, t. XIV, p. 74.

(2) Cette réunion, que le lieutenant du bailli de Senlis à Pontoise avait tenté de réaliser en fait dès 1537 (Arch. nat., X 1A 8613, fol. 39), fut confirmée le 10 janvier 1568 (*ibid.*, X 1A 8627, fol. 147).

aucunement pourveu audit office de prévost ainsi supprimé et réuny, comme dict est, à la charge toutesfois de se desmettre dedans brief temps après sa réception de son dit estat de bailly de Mante et de Meulan à personnage de robbe courte et de qualité requise, qui nous soit agréable, seur et féable. Si donnons en mandement par ces présentes à noz armez et féaulx les gens tenans nostre court de Parlement à Paris, bailly dudit Senlis ou son lieutenant que, prins et receu dudit de Monthiers le serment en tel cas requis et accoustumé, icelluy mettent et instituent ou facent mettre et instituer de par nous en possession et saisine dudit office et d'icelluy, ensemble des honneurs, auctoritez prérogatives, préeminences, franchises, libertez, gaiges, droictz, proffitz, revenuz et émolumens dessusdits, le facent souffrent et laissent joir et user plainement et paisiblement et à lui obéir et entendre de tous ceulx et ainsi qu'il appartiendra ès choses touchans et concernans ledit office. Mandons en oultre à nostre amé et féal conseiller le trésorier de France estably de *(sic)* Paris, que lesditz gaiges et droictz audit office appartenans il face par nostre receveur ordinaire audit Ponthoise payer, bailler et délivrer à icelluy de Monthiers doresenavant par chacun an, aux termes et en la manière accoustumée, lesquelz gaiges et droictz et tout ce que payé, baillé et délivré luy aura esté à la cause dessusdite, nous voulons, en rapportant le *vidimus* de ces présentes, faict soubz seel royal pour une foys, et quittance dudit de Monthiers, sur ce suffisante, tant seulement, estre passez et allouez ès comptes et rabatuz de la recepte de nostredit receveur ordinaire par noz amez et féaulx les gens de nos comptes à Paris, ausquelz nous mandons ainsi le faire sans difficulté, car tel est nostre plaisir. En tesmoing de ce, nous avons faict mettre nostre seel à cesdites présentes. Donné au boys de Vinciennes *(sic)*, le huictiesme jour de juin, l'an de grâce mil cinq cens soixante troys et de nostre règne le troysiesme. Ainsi signé sur le reply: Par le Roy en son Conseil, Robertet.

Lecta, publicata et registrata, audito et consentiente procuratore generali regis, et super residuo dictus magister Jacobus de Monthiers, in albo presentium nominatus, receptus fuit judicialiter ad officium de quo in eodem albo canetur, et solitum prestitit juramentum, Parisiis, in Parlamento, vicesima octava die septembris, anno Domini millesimo quingentesimo sexagesimo tertio. Sic signatum : Dutillet.

Collation est faicte à l'original. (Signé :) Dutillet (avec paraphe).

X 1A 8625, fol. IIII xx V v°.

XVI

1565, décembre.

Le Parlement de Paris autorise la ville à imposer une surtaxe à ceux des habitants qui n'avaient pas contribué, à proportion de leurs ressources, à une collecte faite pour les pauvres.

Veue par la court la requeste a elle presentée par les gouverneurs et procureur de la ville de Pontoise contenant que a cause de la stérilité de l'année et autrement y auroit eu ung nombre effréné de pauvres nécessiteulx en ladite ville et faulxbourgs qui alloient par trouppes par ladite ville cherchans et demandans l'aumosne, ce que voyans lesdits supplians auroient par l'auctorité des officiers du Roy en ladite ville faict assembler en premier lieu les conseillers et plus notables bourgeois de ladite ville pour mettre ordre a cest affaire et adviser les moyens de subvenir a la nécessité desdits paouvres pour l'honneur de Dieu, repos et tranquilité publique, et puis apres auroient faict appeller en général tous les habitans de ladite ville et faulxbourgs, tant au son de la cloche que au son de la trompe, mesmes les principaux du clergé de ladite ville avec les églises, abbayes et chapitres estans dedans ladite ville et lez icelle, signamment les abbayes de Sainct-Martin et Maubuisson lez ledit Pontoise, lesquelz habitans, mesmes ceulx du clergé, auroient esté d'advis que lesdis supplians se retireroient en maisons des riches habitans de ladite ville pour savoir ce que chacun d'eulx vouldroient donner par chacune sepmaine pour faire aumosne ausdits pauvres, et où ils se trouveroit que ce qui seroit offert ne satisferoit en ce cas, que ceulx qui notoirement se trouveroient ne offrir raisonnablement pourroient estre taxéz et cottéz pour raison de ce par les personnes qui pour ce faire auroient esté esleuz et deputéz par lesdits habitans, ausquels ilz auroient donné charge de faire lesdites cottisations ; et pour sçavoir au vray le nombre des paouvres de ladicte ville, tant vallides que invallides, auroit esté advisé que les marguiliers des parroisses de ladicte ville iroient chacun en sa parroisse visiter et s'enquérir desdits paouvres et en feroient rapport a justice, ce qui auroit esté executé, car les marguilliers avoient apporté par roolle en justice les paouvres vallides et invallides de leurs parroisses et affermé qu'il failloit six-vingtz livres tournois par chacune sepmaine pour nourrir lesdits paouvres, et quant ausdits supplians auroient semblablement rapporté ce que les habitans auroient

chacun en son regard offert donner pour subvenir a ladite nourriture, et pour ce que ce qui estoit offert ne se montoit que a soixante-cinq livres, (?) solz, par chacune sepmaine, qui n'estoit somme suffisante pour satisfaire a ladicte nourriture, lesdits supplians auroient requis le lieutenant particulier dudit Pontoise voulloir, suivant le consentement presté par lesdits habitants, délivrer commission aux esleuz et deputéz par lesdits habitans pour faire lesdites cottisacions de la subvention desdits paouvres, et mesmes qu'il lui pleust taxer lesdites eglises, abbayes et communaultéz estans dedans ladite ville et les icelle a certaine somme par chacune sepmaine, pour subvenir a la nourriture desdits paouvres, eu esgard mesmes qu'il ne seroit et n'estoit possible ausdits habitans, qui estoient paouvres, pouvoir eux seulz porter le faix de ladite nourriture et subvention, se lesdites églises ne y contribuoient; sur quoy ledit lieutenant auroit renvoyé lesdits supplians en ladite court pour en ordonner ainsi que de raison, et néantmoins certiffioit ledit lieutenant ladite court du grand nombre des paouvres de ladite ville et le contenu cy-dessus estre véritable et qu'il estoit besoing à toute diligence pourveoir à tel affaire, comme de tout ce apparoissoit par le procès-verbal sur ce faict par ledit lieutenant et autres pieces attachées a ladite requeste; veues lesdites requestes avec les conclusions du procureur général du Roy et tout considéré, ladicte court a permis et permect ausdits supplians et aux deputés par lesdits habitans augmenter raisonnablement et en leuver en sciences les taxes pour la subvention des pauvres, laquelle augmentation n'aura lieu que tant que la nécessité durera et sans tirer en conséquence.

X 1A 1615, fol. 96 v°

XVII

1653, 30 juillet.

Statuts des maîtres apothicaires (1).

L'an mil six cens cinquante-trois, le trentiesme jour de juillet, devant nous Charles de Monthiers, escuier, sieur de Sainct-Marloy, conseiller du Roy en ses conseils d'estat et privé, président, lieutenant civil et criminel de Monsieur le bailly de Senlis au siège du bailliage, ville et chastellenie de Ponthoise, en la présence du procureur du Roy de ladicte ville et chastellenie dudict

(1) Voy. E. Mallet, *Une note sur l'ancienne communauté des maîtres apothicaires de Pontoise*, Pontoise, 1903, 8°.

Ponthoise, garny de l'advocat dudit sieur, sont comparus: Jean de Montreil, Nicolas Chesneau, Jean Cossar, Anthoine d'Esgioux, Jean d'Estample et Jean Lefébure, tous apposticaires en ladicte ville de Ponthoise, lesquelz nous auroient remonstré estre préjudiciable au pubicq que touttes personnes et indifféremment fassent fonction de pharmacie, a moings d'estre receus maistres et avoir presté le serment en justice, et à ces causes et autres nous auroient presenté requeste tendante a ce que lesdis supplians fussent receus a prester le serment devant nous de maistres appoticaires, mesmes en ériger ung corps sur certains statutz qui seroient observés par tous lesdits maistres, laquelle requeste dès le premier jour du présent mois et an nous aurions ordonné estre communiquée au procureur du Roy qui, dès ledit jour, auroit requis, avant que de faire droict, que les supplians eussent à se transporter dans touttes les bonnes villes des environs, appelléz les statutz observés par les maistres appoticaires ès lieux et endroictz ou il y a maistrise pour en extraire les articles qui seroient trouvéz plus conformes en l'utilitté du publicq, le tout en la présence tant des eschevins et scindicq de ceste ville que de tous les médecins et de leurs advis ; en suitte de quoy lesdits supplians nous auroient ce jourd'hui monstré coppie tant des statutz de la ville de Paris, Senlis que de Mante, [et] ont requis avec lesdits advocat et procureur du Roy, mesme avec lesdictz eschevins et scindiq, a ce présens, que, conformément aux statutz ou tel d'icelles qui seroient extraictz, ledit corps et maistrise d'appoticaires fussent érigés; en suitte de quoy aurions ordonné que lesdis médecins seroient appellés pour estre les statutz les plus utilles au publicq en la présence desdis médecins et par leurs advis ; en conséquence de quoy lesdis supplians auroient fait comparoir devant nous: maistre Jean du Val, Pierre Lefébure, Guillaume le Cousturier, Fiacre Bradouelle, Anthoine Dubois, Pierre Lefébure, le jeune, et Jean du Val, le jeune, tous docteurs en médecine, demeurans audit Ponthoise, en la présence desquelz et par leur advis de tous les susdictz statutz a esté extraict ce qui ensuict :

I. Premièrement, celuy qui aspirera à la maistrise doibt avoir attaintz l'aage de vingt-quatre ans completz, dont il montrera le certifficat, et quand aux filz de maistres ils pourront estre receus à vingt-deux ans.

II. Sera l'aspirant de la religion catholique, appostolique et romaine, dont il apportera bonnes attestations, et donnera congnoissances de ses bonnes vie et mœurs.

III. Doibt ledit aspirant avoir faict dans ledit Ponthoise ou ailleurs, dans les bonnes boutiques des villes où la maistrise est

establie, son apprentissage le temps de trois années consécutives, de quoy il apportera les lettres obligatoires et certifficat par-devant notaires royaulx ou juges des lieux, en bonne forme.

IV. Comme aussy ledict aspirant fera veoir qu'après son apprentissage il aura encores demeuré et pratiqué dans les boutiques d'ung ou de plusieurs maistres le temps entiers [de trois] années, ce qu'il sera obligé de faire attester par les certifficats de ceux soubs lesquelz il aura demeuré et pratiqué.

V. Expliquera au moins correctement le latin et respondra, se faire le peult, en latin aux interrogatoires, sans estre néantmoings obligé de respondre absolument qu'en françois.

VI. Aura parfaicte congnoissance des simples et, pour cest effect, luy se[ra] donné jour par les maistres pour en faire la démonstration ; de quoy et de ses examens et chef d'œuvre il sera obligé à des actes particuliers, à jours séparés, ausquelz il sera interrogé en la présence des deux plus anciens médecins ou aultre de la ville.

VII. Il sera obligé à trois examens sur l'eslection, préparation et mixtion des médicamens.

VIII. Ensuite de quoy, il sera obligé à trois chef d'œuvres, au choix et option de maistres, comme électuaires, syrops, emplastres ou ongans.

IX. A chacun desquelz il sera interrogé sur la démonstration des drogues employéz audit chef d'œuvre.

X. Et seront lesdis examens et chef d'œuvres faictz pendant le temps de six mois au plus, sy l'aspirant est jugé capable, le tout en la présence et par l'advis desdits médecins, comme il est dict cy-dessus.

XI. Pourra ledit aspirant choisir tel maistre qu'il luy plaira pour son conducteur, lorsqu'il voudra aspirer à la maistrise, à laquelle il se présentera par requeste présentée ausdits maistres qui luy assigneront ung jour tel qu'ils trouveront à propos pour cest effect et, estant trouvé capable, sera tenu prester le serment devant nous, en présence du procureur du Roy.

XII. Il sera encore obligé immédiatement après le dernier chef d'œuvre et avant que ses lettres de réception luy soient délivrées de mettre ès mains des jurez la somme de quarente livres tournois pour estre employée a la décoration de la chappelle de Sainct-Nicolas qu'ont choisy lesdits maistres pour leur protecteur et patron, et aussi de faire célébrer à chacun jour de patron, qui sont les neuf may et sixiesme décembre, une messe haulte, et, à cest effect, fournir de cire sur l'autel, seulement pour

la première année de sa réception, sans que par après il soit obligé par qui que ce soit d'aucuns frais de la communaulté que pour sa part et portion. S'yl est filz de maistre de la ville, il ne sera tenu de donner pour les frais, décoration et entretien de ladite chappelle que la somme de dix livres tournois, sans payer aucuns droictz ny frais de réception.

XIII. Il ne sera souffert aucuns serviteurs chez les veufves des maistres pour conduire leurs boutiques qu'ils n'ayent esté au préalable examinéz en présence des anciens médecins pour congnoistre de sa capacitté.

XIV. Il sera faict deux juréz tous les trois ans a jours préfix, qui presteront le serment devant nous, en présence dudit procureur du Roy, et seront obligéz deux fois l'année, ès jours tels qu'ils jugeront à propos, de visiter les boutiques, drogues, médicaments des aultres maistres dudit art de pharmacie de la ville, mesme de ceux qui se trouveront avoir pouvoir de tenir boutique dans l'estendue de la maistrise et ès lieux circonvoisins ; prieront a cest effect ung médecin du lieu, tel qu'ils trouveront bon, pour aller avec eux et pour en faire sy tost après fidel rapport à justice, et leur sera payé vingt soltz pour chacune boutique qui sera visitée. Seront néantmoings tenus lesdits jurez réitterer souvent lesdites visittes en la manière susdites, à tels aultres jours que bon leurs semblera, sans aucuns frais ny droictz.

XV. Ne pourra aucun desdits maistres achepter des marchandises concernant l'art telles qu'elles soient des porteurs, passans, marchandz, que au préalable lesdites marchandises n'ayent esté visittées et veües par lesdits jurez ou aultre de leur corps, commis en leur absence, pour estre distribuées, icelles marchandises et drogues ayant esté trouvées raisonnablement bonnes à chacun des maistres par esgalle portion, suivant le prix qui en aura esté faict et arresté entre lesdits jurez audit maistre et marchandz, sur peyne d'amande.

XVI. Ne pourra aucun des maistres prendre en sa boutique un second apprentif que le temps du premier ne soit expiré, sur peyne d'amande.

Ce faict, ledit procureur du Roy, garny de l'advocat dudict sieur, auroit requis que lesdits supplians eussent à se pourveoir vers le Roy pour obtenir lettres patentes sur l'érection en corps et maistrise du corps des appoticaires (1), ce que nous aurions ordonné estre faict, et que lesdits supplians se pourvoirent vers Sa Majesté pour obtenir la susdite érection en corps, dont acte faict comme

(1) Ces lettres, datées du 28 mai 1658, sont insérées immédiatement à la suite des présents statuts. (fol. 461 v°).

dessus. Signé: de Monthiers, Deslyons, procureur du Roy, et Le Mercier, et plus bas est escript: Registré, ouÿ le procureur général du Roy, pour estre exécutées selon leur forme et teneur, aux charges de l'arrest de ce jour, à Paris, en Parlement, le vingt-huictiesme jour de may mil six cent cinquante-huict. Signé: du Tillet.

Collationné à l'original. (Signé:) du Tillet (avec paraphe).

X 1A 8660, fol. 459.

XVIII

1665, 21 août. — Paris.

Arrêt du Conseil du Roi maintenant comme échevins de Pontoise le sieur Le Fébure, seigneur de Jouy, prévôt vicomtal en garde de ladite ville, et mᵉ Etienne Gruel, avocat et greffier municipal, désignés par lettres de cachet pour remplir cette charge, nonobstant l'incident soulevé à cet égard par le sieur de Monthiers, lieutenant du bailli de Senlis à Pontoise, et l'opposition faite, d'autre part, par la duchesse d'Aiguillon [1] *qui, en sa qualité d'engagiste du domaine dudit lieu, prétendait au droit de nommer le premier échevin de la ville.*

Veu par le Roy estant en son Conseil le procez-verbal du sieur de Guiton, exempt des gardes de la Prévosté de l'Hostel, contenant qu'ayant eu ordre de porter une lettre de cachet en la ville de Pontoyse, addressante aux maire, eschevins et habitans d'icelle, sur l'advis qu'il auroit eu qu'ils devoient s'assembler le unzième du présent mois d'aoust en l'auditoire royal, il s'y seroit rendu au son de la cloche, où, estant, après que maitre Nicolas Villot, antien esleu particulier, et maitre Gabriel Fredin, notaire royal, eschevins de ladite ville, eurent demandé leur descharge de l'eschevinat, qui fust consentie par les advocat et procureur de Sa Majesté et prononcée par le lieutenant dudit lieu qui présidoit à ladite assemblée, il auroit présenté ladite lettre ausdits eschevins et requis la lecture d'icelle, qui auroit esté faicte à l'instant par ledit Villot, l'un d'iceux, et d'autant que ladite lettre portoit que l'intention de Sa Majesté estoit que le sieur Le Fébure, seigneur de Jouy, prévost vicomtal en garde de ladite ville, et

(1) Marie-Madeleine de Vignerot, duchesse d'Aiguillon depuis 1638, nièce du cardinal de Richelieu, morte en 1675.

maître Estienne Gruel, advocat, fussent choisis et nommés pour eschevins au lieu et place de ceux qui en devoient sortir, il en auroit requis l'exécution, à laquelle un gentilhomme, soi-disant escuyer de la dame duchesse d'Aiguillon, se seroit opposé pour ladite dame, ce qui auroit donné sujet ausdits advocat et procureur de Sa Majesté de se lever et de requérir acte de la lecture de ladite lettre, comme aussy l'enregistrement et exécution d'icelle, et que, conformément à l'intention et volonté de Sa Majesté y exprimées, lesdits Gruel et Le Febure demeurassent eschevins; sur quoy ledit lieutenant n'auroit rien voulu prononcer, ains auroit dit hautement que ladite lettre estoit mandiée et se seroit levé de son siège, ce qui auroit obligé lesdits advocat et procureur de Sa Majesté de luy faire plusieurs interpellations d'obéir aux ordres de Sa Majesté et de luy protester qu'ils ne vouloient estre complices de sa désobéissance, nonobstant lesquelles protestations et interpellations, il se seroit retiré sans rien prononcer et auroit refusé de donner acte de ce que dessus audit de Guiton, qui luy aurait déclaré qu'il en dresseroit son procez-verbal, comme il auroit faict ledit jour, unzième du présent mois d'aoust, ledit procez-verbal signé *de Guiton*; veu aussy ladite lettre de cachet signée *Louis* et plus bas *Le Tellier*, en date du troisième dudit présent mois d'aoust, l'acte d'opposition de ladite dame duchesse d'Aiguillon, donné par ledit lieutenant et expédié par Le Fébure, son greffier, ledit jour, unzième d'aoust, et les causes et moyens de ladite opposition fournis par icelle dame duchesse, par lesquels elle remonstre qu'en sa qualité d'engagiste du domaine et gouvernante de ladite ville de Pontoyse, elle a droit et est en possession immémoriale de nommer le premier de ses eschevins, lequel droict recevoit attainte si ladite lettre de cachet s'exécutoit purement et simplement sans qu'elle s'y opposast; mais, pour faire connoître son respect et qu'elle a une obéissance aveugle à tous les ordres et volontéz de Sa Majesté, elle consent que ledit prévost vicomtal demeure premier eschevin et supplie Sa Majesté de trouver bon qu'elle le nomme pour cet effect, comme de faict elle le nomme soubz son bon plaisir, et de luy donner acte de sadite opposition aux fins seulement de la conservation de son droict, dans lequel elle sera, s'il plaist à Sa Majesté, maintenue tant pour le présent que pour l'advenir; et d'autant que ledit Gruel n'est pas du corps des marchands et est mesmes greffier de ladicte ville, elle remonstre qu'il pouroit y avoir de la surprise dans l'advis de sa nomination, lesdites causes et moyens d'opposition signés de ladite dame duchesse d'Aiguillon; par tous lesquels actes il appert que par la mauvaise conduite dudit lieutenant, ladite ville de Pontoyse est maintenant sans eschevins et exposée à tous les désordres qui peuvent arriver en semblable cas, à quoy estant besoin de pour-

veoir, le Roy, estant en son Conseil, a ordonné et ordonne que ledit Le Fébure, seigneur de Jouy, prévost vicomtal en garde de ladite ville de Pontoise, nommé pour eschevin d'icelle par sadite lettre de cachet et depuis par ladite dame duchesse d'Aiguillon en la susdite qualité, ensemble ledit Gruel, advocat, pareillement nommé par ladite lettre de cachet, demeureront eschevins de ladite ville ; enjoint audit lieutenant de les recevoir et de leur faire prester le serment en la manière accoustumée, à peine de désobéissance et d'interdiction, et de tenir une conduite à l'advenir plus régulière et plus soumise aux ordres de Sa Majesté sur les mesmes peines et de plus grandes s'il y eschet ; a donné et donne acte à ladite dame duchesse d'Aiguillon de son opposition pour luy continuer le droict qu'elle prétend en qualité d'engagiste du domaine et gouvernante de ladite ville de Pontoise de nommer son premier eschevin ; et à l'esgard dudit Gruel, ordonne Sa Majesté que, tandis qu'il sera eschevin, le greffier de la prévosté vicomtale en garde fera la fonction de greffier de ladite ville. Et sera le présent arrest leu en l'auditoire royal de ladite ville, l'audiance tenant, et publié par tous les carrefours d'icelle, affiché, à ce que personne n'en ignore, et exécuté selon sa forme et teneur, nonobstant oppositions, appellations et autres empeschemens quelconques, pour lesquels ne sera différé et dont, si aucuns interviennent, Sa Majesté s'est réservé la connoissance en son Conseil et a icelle interdite à toutes ses autres cours et juges. (Signé :) Séguier.

E 1727, fol. 95 (minute).

XIX

1665, 24 octobre. — Paris

Arrêt du Conseil du Roi prescrivant la mise à exécution d'un ordre royal adressé à l'échevinage de Pontoise relativement au logement des gens de guerre, nonobstant l'opposition faite à ce sujet par le sieur de Monthiers, lieutenant du bailli de Senlis à Pontoise.

Sur ce qui a esté représenté au Roy, estant en son Conseil, que Sa Majesté ayant esté informée des incommoditez que les officiers et chevaux-légers de la compagnie de Monseigneur le Dauphin qui sont à Pontoyse, recevoient non seulement dans le logement, mais aussy par la cherté des vivres (ce qui procédoit du mauvais ordre qui y avoit esté jusques alors apporté), Sa Majesté, pour faire cesser les plaintes que lesdits officiers et chevaux-légers en

faisoient, auroit ordonné et très expressément enjoint aux maire et eschevins de ladite ville de Pontoyse de remédier ausdits abus en la manière et aynsi qu'il est porté par l'ordre expréz qu'elle en auroit faict expédier le troisiesme du présent mois d'octobre, duquel ordre lecture ayant esté faicte en l'assemblée de la ville tenue pour cet effect le neufviesme dudit mois, il auroit esté arresté qu'il seroit affiché, leu et publié partout où besoin seroit, à son de trompe ou de tambour, pour estre exécuté selon sa forme et teneur par lesdits maire et eschevins, lesquels en auroient esté empeschéz par le sieur de Monstiers, lieutenant du bailly de Senlis à Pontoyse, qui auroit menassé les tambours de ladite ville de les faire mettre prisonniers s'ils faisoient ladite publication, et pour leur en oster le moyen, il auroit de son authorité faict enlever leurs quaisses, ainsy qu'il résulte des procès-verbaux qui en ont esté dressez les douziesme et dixiesme dudit présent mois, ce qui est d'autant plus blasmable en la personne dudit lieutenant que par arrest dudit Conseil du vingt-uniesme d'aoust dernier (1) Sa Majesté lui auroit expressément enjoint de tenir à l'advenir une conduite plus régulière et plus soumise à ses ordres qu'il n'avoit faict par le passé, ne pouvant ledit de Monstiers se mettre à couvert de ceste nouvelle contravention soubz prétexte de certain ordre par luy surpris le dix-neufviesme de septembre dernier, par lequel il luy est mandé de s'emploier incessamment à la distribution des logemens des officiers et cavaliers de ladite compagnie et au règlement du taux des vivres, d'autant qu'il sçavoit bien que cet employ ne le regardoit pas et qu'il faisoit une entreprise au préjudice de l'arrest contradictoire du Parlement solennellement rendu entre les eschevins et scyndic de ladite ville de Pontoyse et autres parties y dénommées, le deuxiesme de juillet XVI c cinquante, par lequel il est ordonné ***que les logemens des gens de guerre seront faictz en la chambre de ville et les billetz signéz et délivrés par lesdits eschevins***, tellement qu'il est visible et de notoriété publique que ledit de Monstiers est ung esprit inquiet et turbulent qui ne cherche qu'à mettre le désordre et la confusion partout, à quoy estant nécessaire de remédier et de prévenir les fascheuses suites d'une conduite si opiniastrement déreiglée, le Roy, estant en son Conseil, a ordonné et ordonne que l'ordre que Sa Majesté a faict expédier le troisiesme du présent mois, addressant ausdits maire et eschevins de Pontoyse et la délibération faicte en conséquence en l'assemblée de ville tenue le neufvième dudit mois seront exécutez selon leur forme et teneur, faisant Sa Majesté deffenses audit de Monstiers, lieutenant, de s'y opposer et réitérant celles portées par ledit arrest de

(1) Voir la pièce précédente.

son Conseil du 21e d'aoust dernier, à peine d'interdiction et de trois mil livres d'amende, payable à l'Hospital général, en vertu du présent arrest que Sa Majesté veut estre exécuté nonobstant et sans avoir esgard audit ordre du dix-neufviesme de décembre dernier, surpris par ledit de Monstiers que Sa Majesté a révoqué et à toutes oppositions, appellations et autres empeschements quelconques pour lesquels ne sera différé et dont, si aucuns interviennent, Sa Majesté s'est réservé la connoissance en son Conseil et a icelle interdite à toutes ses autres cours et juges; lequel présent arrest sera publié à son de trompe ou de tambour et cry public et affiché partout où besoin sera, à ce que personne n'en ignore, à l'effet de quoy sera ledit lieutenant contraint par toutes voyes, mesmes par corps, à la restitution desdites quaisses. (Signé:) Séguier.

E. 1727, fol. 124 (minute).

XX

1666, 31 juillet.

Arrêt du Conseil du Roi délimitant les attributions et droits respectifs du lieutenant du bailliage de Senlis à Pontoise et des échevins de ladite ville.

Veu par le Roy, estant en son Conseil, les demendes et prétentions respectives du sieur Charles du Monstier, sieur de Saint-Martin, conseiller de Sa Majesté, président, lieutenant civil et criminel du bailly de Senlis à Pontoise, des eschevins dudit Pontoise et du sieur Jean le Tellier, prévost, maire, voyer, enquesteur, juge civil et criminel de ladite ville, commune et banlieue d'icelle : sçavoir, de la part dudit du Monstier, que sans avoir esgard aux arrests du Conseil surpris par lesdits eschevins ny aux pièces et inductions par eux tirées d'icelles, il soit maintenu et gardé en la possession en laquelle il est, lui et ses prédécesseurs lieutenants dudit Pontoise, de donner permission de faire sonner la cloche pour les assemblées générales de ladite ville, présider à icelles et à toutes autres, faire toutes les fonctions de maire et gouverneur en l'absence du gouverneur pour le Roy de ladite ville de Pontoise, comme chef des officiers de justice et du corps de ville, tenir la police générale, faire et signer avec les eschevins les billets des logemens des gens de guerre estant en garnison dans ladite ville, instituer et recevoir le serment des nouveaux eschevins et autres officiers de ville, connoistre des

différens d'entre les soldats estans sous les armes, faire les adjudications des baux à ferme des revenus de ladite ville et du collège et baux au rabais des réparations, et de faire procéder par-devant luy à la reddition des comptes tant de la ville que dudit collège et à la délibération des affaires et procès de ladite ville, les officiers d'icelle assemblés par son autorité et à la diligence des eschevins, défenses à eux d'ouvrir les paquets et ordres qui seront envoiés de la part du Roy pour ladite ville qu'en présence dudit lieutenant, pour estre délibéré avec luy sur l'exécution desdits ordres, et généralement qu'il sera maintenu et gardé en la possession et jouissance de tous les autres droits, exercice et fonctions attribués à sa charge par les ordonnances, édits, déclarations et arrests, ainsi que luy et ces prédécesseurs en ont cy-devant joui, avec défenses à eux de l'y troubler à peine de tous despens, dommages et interests; — et de la part desdits eschevins de ladite ville de Pontoise, à ce que sans avoir esgard aux conclusions prises par ledit du Moustier, les règlemens rendus au Conseil pour les villes de Troyes, Provins et Amboise et distinctement portés par les arrests du Conseil des xvie juillet 1620, xviie avril 1653 et xxviiie avril 1654, soient déclarés communs pour ladite ville de Pontoise, ce faisant les eschevins d'icelle conservés et maintenus en leurs anciennes fonctions, droits et privilèges, avec défenses audit sieur du Moustier et tous autres de les y troubler et de prendre la qualité de gouverneur ny de maire de ladite ville, ny d'en faire aucune fonction directement ou indirectement et en quelque sorte et manière que ce soit, à peine de trois mille livres d'amande qui sera encourue à chasque contravention et applicable à l'Hospital-des-Pauvres Enfermés dudit Pontoise et de tous despens, dommages et intérests; et en conséquence, qu'il soit ordonné que les logemens et billets des gens de guerre, les estapes et taux des vivres, subsistances et autres ordres et règlemens pour le bien commun de ladite ville seront faicts, signés et arrestés par lesdits eschevins, à l'exclusion dudit sieur du Moustier, conformément à l'arrest du Parlement de Paris du deuxiesme juillet 1650 et à ceux du Conseil des xiiiie octobre 1664, xxie aoust et xxiiiie octobre 1665 (1), et que s'il intervient quelque difficulté pour raison de ce, elle sera réglée par l'eslu ancien de ladite ville suivant les règlemens sur ce intervenus et notamment l'arrest du Conseil du dernier décembre 1636, que lesdits eschevins auront seuls la garde des clefs de ladite ville, pourvoieront à l'institution et destitution des officiers d'icelle, lesquels donneront seuls les ordres nécessaires pour la garde, guet, ronde, patrouille, visite des portes, rampars, sentinelles et

(1) Voir les deux pièces précédentes.

autres choses concernant ladite ville tant en temps de guerre que de paix, avec défenses, aux peines cy-devant énoncées, audit lieutenant, de s'entremettre ny de connoistre des différents qui interviendront entre les soldats et habitans estant sous les armes dans le corps de garde ou faisant semblables fonctions, lesquelles seront réglées par lesdits eschevins avec les capitaines des portes es matières légères et esquelles il n'y aura aucune effusion de sang, et où il y aura effusion de sang, par-devant les juges ordinaires des lieux, conformément aux arrests du Conseil donnés pour les villes de Provins et d'Amboise les xvii[e] avril 1653 et xviii[e] avril 1654; que les baux à ferme et adjudications des biens appartenant à ladite ville et au collège d'icelle, dont la direction et administration appartient ausdits eschevins, ensemble les baux au rabais des ouvrages et réparations qu'il y conviendra faire, seront faits par lesdits eschevins en la chambre de ville, à l'extinction de la chandelle, en présence du procureur de Sa Majesté en ladite ville et sans frais; que les comptes tant de ladite ville que du collège seront rendus en ladite chambre de ville par les comptables, par-devant lesdits eschevins et procureur de Sa Majesté, en présence des anciens conseillers qui ont accoustumé d'y assister, à la reddition desquels comptes, qui seront rendus tous les trois ans et un an après la recete finie, aux jours qui seront prescrits par lesdits eschevins, s'il survient quelque difficulté, elle sera terminée sans frais et passera à la pluralité des voix; que les mandemens qui seront délivrés par lesdits eschevins contre le receveur des deniers communs de ladite ville pour subvenir aux affaires d'icelle seront exécutés nonobstant oppositions ou appellations quelconques et sans préjudice d'icelles, sans que ledit sieur lieutenant en puisse empescher l'exécution en quelque sorte et manière que ce soit; que la police générale de ladite ville se fera deux fois l'année, ès mois de juin et décembre, en la manière accoustumée par lesdits lieutenent, avocat, procureur de Sa Majesté et eschevins de ladite ville conjointement, à laquelle seront appelés les officiers de justice et douze notables bourgeois dudit Pontoise, nommés et choisis par lesdits eschevins et procureur de Sa Majesté, à la requeste duquel ils seront assignés que lesdits eschevins et argentier de ladite ville, seront eslus en l'assemblée générale des habitants duement convoqués aux jours accoustumés, au son de la cloche et en la manière ordinaire, en laquelle assemblée présidera ledit lieutenant ou, en son absence, récusation, refus ou autre empeschement, un autre des officiers, selon son rang et scéance, lequel sieur lieutenant ou celuy qui présidera recevra les voix des officiers, anciens conseillers de ladite ville et de tous les bourgeois qui seront présens en ladite assemblée, sans aucun excepter, et les voix escrites sur le champ

par le greffier de l'hostel de ladite ville ; et à l'égard de l'élection des administrateurs, prévosts et receveurs du collège, elle se fera en la manière accoustumée ; que, pour empescher les abus qui se pourroient glisser, très expresses inhibitions et défenses seront faites aux habitants dudit Pontoise et à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient d'user d'aucunes brigues, cabales, suggestions ou autres voyes indirectes ès dites élections ou avant que d'y procéder, à peine de nullité des suffrages, d'estre exclus à l'avenir et pour toujours desdites assemblées et de la faculté d'y donner leurs dits suffrages, trois mille livres d'amende qui sera encourue en cas de contravention par chascun des contrevenans et applicable audit Hospital-des-Pauvres Enfermés de ladite ville et de tous despens, dommages et interests ; que l'entreprise et conduite de tous procès et affaires de ladite ville seront et demeureront commises ausdits eschevins et entièrement remises à leur prudence, en la manière accoustumée ; et qu'il leur sera permis de faire sonner la cloche vulgairement appellée le Beffroy toutes les fois qu'il s'agira des affaires de Sa Majesté, de l'intérêt du public et que besoin sera ; et qu'aux obsèques de l'un desdits eschevins et autres officiers de ladite ville où lesdits eschevins et corps de ladite ville seront mandés, ils assisteront tous ensemble, en corps, immédiatement après le mortuaire, chascun d'eux en leur ordre et après eux immédiatement les deuilz ; qu'à tous actes et aux assemblées tant générales que particulières et généralement en toutes affaires concernant ladite ville et le collège assistera le procureur de Sa Majesté en icelle, tant pour y donner son avis que requérir ce qu'il appartiendra pour l'interest de Sa Majesté et du public, ensemble le greffier de l'hostel de ladite ville pour tenir la plume et rédiger par escrit tous les actes et délibérations et délivrer les expéditions nécessaires, suivant les édits de création de leurs offices et règlemens intervenus en conséquence, lesquels seront exécutés et lesdits procureur de Sa Majesté et greffier dudit hostel de ville maintenus en leurs fonctions et privilèges, avec défenses audit de Monstiers, lieutenent du bailly de Senlis à Pontoise, greffier du bailliage, leurs clercs commis et tous autres de les y troubler ny de s'entremettre en ce qui est de leurs dites fonctions directement ny indirectement, à peine de trois mille livres d'amande qui sera encourue en cas de contravention, applicable audit Hospital-des-Pauvres Enfermés de ladite ville, de faux actes, d'interdiction et de tous despens, dommages et interests ; et que le règlement qui interviendra sera leu, publié et registré tant en l'Hostel de ladite ville qu'aux sièges d'icelles, avec défenses d'y contrevenir sous telles peines et amandes qu'il plaira à Sa Majesté ; et dudit sieur le Tellier, à ce qu'en qualité de prévost, maire de ladite ville de

Pontoise, il assistera à toutes les délibérations et arrests qui se feront pour les affaires communes d'icelle, avec défense ausdits eschevins de faire aucuns départemens et logemens de gens de guerre ny élections d'officiers de ville ny choses quelconques sans sa participation, ausquelles affaires il présidera comme maire ; et après que toutes les pièces respectivement produites par lesdites parties ont esté examinées, ouy le raport du sieur Boucherat, conseiller ordinaire de Sa Majesté en ses Conseils, et tout considéré, — Sa Majesté estant en son Conseil a ordonné et ordonne que les billets de logemens de gens de guerre et pour les estapes seront faits, signés et arrestés par lesdits eschevins avec le Commissaire à la conduite des troupes estant en garnison ou qui devront loger audit Pontoise, s'il est présent, ou par lesdits eschevins seuls, en son absence ; que lesdits eschevins pourvoiront seuls à l'institution et destitution des petits officiers de ville, lesquels presteront le serment entre les mains desdits eschevins ; que lesdits eschevins donneront seuls les ordres nécessaires pour la garde, guet, ronde, patrouille des portes, ramparts, sentinelles, avec défenses audit lieutenent du bailly de Senlis à Pontoise de s'entremettre ny de connoistre des différens qui interviendront entre les soldats et habitans estans dans le corps de garde ou faisant fonction militaire, lesquels seront réglés par lesdits eschevins avec les capitaines des portes en matières légères et ès quelles il n'y aura effusion de sang, et où il y aura effusion de sang, pardevant les juges ordinaires ; et que lesdits eschevins auront seuls la garde des clefs des portes de ladite ville ; que les eschevins et argentiers de ladite ville seront eslus en l'assemblée générale des habitans duement convoquée aux jours accoustumés, au son de la cloche, en la manière ordinaire, dans la chambre de ville, en laquelle présidera ledit lieutenent ou, en son absence, un autre des officiers dudit bailliage, selon leur rang et séance, lequel lieutenent ou celuy qui présidera recevra les voix de tous ceux qui seront présens à ladite assemblée et les voix escrites sur le champ par le greffier de l'Hostel de ladite ville ; et à l'esgard des élections des administrateurs prévost et receveurs du collège, elles seront faites en la manière accoustumée, avec défenses à tous les habitans et bourgeois qui se trouveront ès dites élections de faire aucunes brigues par voyes indirectes ou autrement, à peine d'estre exclus à l'avenir desdites assemblées et de la faculté d'y donner leursdits suffrages et de plus grande peine s'il y eschoit ; que ledit lieutenent recevra le serment desdits eschevins et principaux officiers de ladite ville ; que lesdits eschevins seront tenus d'advertir ledit lieutenent quand il sera en ville de toutes les assemblées qui se tiendront en la chambre de ville pour y assister, mesme à celles qui concerneront la conduite des procès que pourra avoir

ladite ville, à peine de nullité desdites assemblées, à la réserve de celles qui se tiendront pour la distribution des billets et logemens des gens de guerre et estapes ; que les paquets et ordres de Sa Majesté seront ouverts en l'Hostel de ladite ville et que toutes les délibérations où aura assisté ledit lieutenent seront par luy signées, fors et excepté celles qui regarderont le logement des gens de guerre, estappes et autres matières, dont la connoissance appartient aux seuls eschevins ; que les mandemens délivrés par lesdits eschevins contre le receveur des deniers communs de ladite ville pour subvenir aux affaires d'icelle seront exécutés nonobstant oppositions et appellations et sans préjudice d'icelles ; que lesdits eschevins pourront faire sonner la cloche appellée le Beffroy toutes les fois que besoin sera pour les affaires de la ville, après toutefois en avoir donné avis audit lieutenent ou, en son absence de ladite ville au magistrat du bailliage qui sera après luy ; qu'aux cérémonies publiques les corps de justice et eschevins marcheront et auront leurs séances ordinaires, sans rien innover. Ordonne Sa Majesté que les comptes des deniers communs et patrimoniaux de ladite ville de Pontoise et du collège se rendront en la Chambre de ville par-devant ledit sieur lieutenent du bailly de Senlis à Pontoise, sans frais, avec les eschevins qui seront en charge et autres qui ont accoustumé d'y estre appellés et que, s'il y survient quelque difficulté, elle sera jugée et passera à la pluralité des voix. sans que les eschevins qui auront ordonné les despenses emploiées dans les comptes y puissent, lors de l'examen d'iceux, opiner sur lesdites parties ; que les baux à ferme des revenus des domaines appartenans à ladite ville et au collège se feront à l'avenir audit Hostel de ville et les adjudications à l'extinction de la chandele, au plus offrant et dernier enchérisseur, en la manière accoustumée, pareillement sans frais. Ledit lieutenent ne pourra ordonner des deniers provenans desdites adjudications, mais seulement lesdits eschevins en charge ; que les baux au rabais des ouvrages pour fortifications et réparations seront faits par lesdits eschevins dans l'Hostel de ladite ville à l'extinction de la chandele et délivrés sans frais ; que la police générale de ladite ville se fera au bailliage deux fois l'année, ès jour et mois ordinaires, par-devant ledit lieutenent, en présence des eschevins et du procureur de Sa Majesté et douze des plus notables bourgeois, non suspects, appelés par ledit lieutenent ; que les comptes de ladite ville seront rendus en présence du procureur de Sa Majesté en icelle et les baux à ferme aussi donné en sa présence ou en celle de son substitut, en cas d'absence ; que le greffier de ladite ville y tiendra la plume, recevra et délivrera toutes les délibérations et expéditions qui s'y feront, mesmes celles où ledit lieutenent au bailliage aura présidé, sans que le greffier audit bailliage les puisse prétendre, luy faisant Sa Majesté défenses de

de s'en entremettre ny de faire aucune fonction de greffier audit Hostel de Ville, au préjudice du greffier d'icelle, à peine de cinq cens livres d'amande et de tous despens, dommages et intérests ; les minutes desquelles délibérations et autres actes demeureront aux archives dudit Hostel de Ville. Et sur le surplus des demendes, mesme sur la demende dudit Le Tellier, prévost-maire, Sa Majesté a mis et met les parties hors de cour et de procès, sans despens. Et sera le présent règlement leu, publié, registré au bailliage et dans l'Hostel de Ville de Pontoise et exécuté selon sa forme et teneur. (Signé :) Séguier.

E 1735, fol. 33 (minute).





MARIE STUART

Dame d'ÉTRÉPAGNY

COMMUNICATION

De M. le Comte Le COUTEULX

Membre de la Société

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Président m'a prié de vous faire une courte communication sur un sujet dont je l'ai récemment entretenu.

Si je suis, comme vous le savez peut-être, un vieux chasseur, je suis aussi un vieux chercheur. Dans ma tendre jeunesse, quand j'allais jouer au château d'Étrépagny, en courant à travers les greniers, j'avais remarqué dans un coin où on l'avait relégué, un grand portrait, fort mauvais d'ailleurs, mais qui attirait beaucoup mes regards d'enfant. Ce tableau, me disait-on, représentait Marie Stuart, qui avait autrefois possédé la terre d'Étrépagny.

Depuis ce temps-là, j'ai porté les armes, et pendant une longue suite d'années la vie militaire m'a tenu éloigné de ce pays. Quand j'y suis revenu, je me suis informé de ce qu'était devenu le tableau dont j'avais gardé le souvenir. On me répondit qu'il avait été vendu à un marchand de meubles de Vernon. Mais il y avait longtemps de cela, le marchand avait quitté la ville et je n'ai jamais pu le retrouver.

Aucun document n'avait pu me confirmer la tradition recueillie

dans mon enfance. Mais, tout récemment, un Anglais fort instruit, mon compagnon dans une partie de chasse, à qui je faisais part de ce souvenir qui me hantait toujours, m'apprit qu'on avait publié à Londres, les *Lettres, instructions et mémoires de Marie Stuart* (1). Grâce à ses indications, je fis venir cet ouvrage qui n'a pas moins de huit volumes. Or l'un des documents compris dans cette publication reproduit d'après un manuscrit du XVIIe siècle, est intitulé :

Copie du Testament et d'un Mémoire de la feue Reyne Marie Stuart Reyne d'Ecosse et Douairière de France; la dite copie prise sur l'original du Testament et dudit Mémoire olographes et tout escrits et signés de la propre main de la dite Reyne, la veille et le jour de sa mort qui fut le 8 février 1587 (2).

1° Au nom du Père, du fils et du Saint Esprit

Je Marie, par la grâce de Dieu, Royne d'Ecosse, Douarière de France, estant preste de mourir et n'ayant aucun moyen de faire mon testament, j'ay mis ces articles par escrit, lesquels j'entens et veus avoir même force que s'ils estoient mis en forme

Protestant premier de mourir en la foy catholique apostolique et romaine. — Premier. Je veus qu'il soit fait ung service complet pour mon âme en l'Eglise de Saint Denis en France et l'autre à Saint Pierre de Rheims où tous mes serviteurs se trouveront en la manière qu'il sera ordonné à ceux à qui j'en donne la charge icy dessous nommés

Je veus que *ma terre d'Estrépagny* demeure à mon cousin de Guise pour une de ses filles, si elle venoit à estre mariée. — En ces quartiers, je quitteray la moitié des arrérages qui me sont deus ou unne partie, à condition que l'autre soit payée pour estre par mes exécuteurs employée en aumône perpétuelle.

Les dix mille francs que l'Ambassadeur avoit receu pour moi, je veux qu'il soient employés entre mes serviteurs qui s'en vont à présent ; à scavoir :

Premier deus mille francs à mon médecin
deus mille à Elizabet Courbe
deus mille francs à Marie Pagès ma filleule
à Beauregard mil francs...
à Mowbray mil francs
mille à Gourgon
mille à Gervais

plus sur les autres deniers de mon revenu et reste de secondat, et de toutes ses casualités, je veux estre employés cinq mille francs à

(1) Londres, Charles Dolman, 61, New Bond Street ; 1864.

(2) Bibl. Nat. Ms. de Béthune n° 8698, fol. 33.

la Misericorde des enfents de Reims à mes escolliers deux mille francs

Aux Quatre (ordres) Mendiants la somme qui semblera nécessaire à mes exécuteurs, selon les moyens qui se trouveront

Cinq cent francs aux hospitaux

a l'Escuyer de cuisine Martin, je donne mille francs

Mile francs à Annibal et le laisse à mon cousin de Guise, son parrain, à le mettre en quelque lieu pour sa vie en son service

Je laisse cinq cens francs à Nicolas et cinq cent francs pour ses filles quand il les mariera

Je laisse cinq cent francs à Robin Hamilton et prie mon fils de le prendre et Monsieur de Glascou ou l'évêque de Rosce

Je laisse à Didier son greffe, sous la faveur du Roy

Je donne cinq cens francs à Jean Landor et prie mon cousin de Guyse ou du Mayne de le prendre à leur service et Messieurs de Glascou et de Ross qu'ils aient soing de le voir pourvu et je veux que son père soit payé de ses gaiges et lui laissé cinq cent francs

Je veux que mille francs soient payés à Gourgion pour argent et autres choses qu'il m'a fournies en ma nécessité

Je veux que si Bourgoin accomplit le voyage du vœu qu'il a fait pour moi à St Nicolas, que quinze cent francs lui soient livrés à cet effet.

Fait ce jour 7 février 1587

MARIE Reine.

Les *Cousins de Guise* dont parle Marie Stuart en 1587 étaient le duc Henri le Balafré et le cardinal, qui périrent tous deux assassinés en 1588, et leur frère le duc de Mayenne, plus tard lieutenant-général de la Ligue, qui ne mourut qu'en 1611. Les circonstances politiques et l'avénement de Henri IV empêchèrent l'exécution des volontés de la veuve de Franéois II.

Mes recherches m'ont amené à retrouver beaucoup de choses sur le sejour de Saint-Louis à Neauphle et ses chasses dans la forêt de Bleu, et sur celles de Philippe-le-Bel. J'ai lieu de croire que ce dernier prince résidait dans le voisinage de la tour de Neaufles, car il est souvent question de Bezu-Saint-Eloi dans ces documents, qui renferment, entre autres détails curieux, la liste entière des chefs et lieutenants de la vénerie royale.

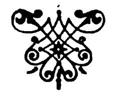


TABLEAU GÉNÉALOGIQUE

De la parenté de MARIE STUART et des GUISE

RENÉ II, duc de Lorraine.

CLAUDE I, duc d'Aumale et de Guise (1496-1550).

(épousa en 1513 Antoinette de Bourbon-Vendôme (1494-1583)

Marie de Lorraine (1515-1560), épousa : 1° en 1534 Louis II d'Orléans, duc de Longueville, mort en 1537 ; 2° en 1538 Jacques V Stuart, roi d'Écosse, mort en 1542.

Marie Stuart (1542-1587), reine d'Écosse en 1542, épousa : 1° en en 1558 le dauphin de France, depuis le roi François II, mort en 1560 ; — 2° en 1565 Henry Stuart de Darnley ; — 3° en 1567, le comte de Bothwell, mort en 1577.

François, duc de Guise (1519-1563), épousa en 1549 Anne d'Este, *comtesse de Gisors* (1531-1607), fille d'Hercule II, duc de Ferrare.

Henri le Balafré, duc de Guise (1550-1588).

Charles, duc de Mayenne (1554-1611).

Louis, cardinal de Guise (1555-1588).





EXCURSION

A THIVERVAL, BEYNES, MAULE, EPONE & MANTES

Le 15 Octobre 1901

La Société historique avait dû, en 1900, interrompre la série de ses excursions en raison du triste état de santé de son président, M. Seré-Depoin. En 1901 elle a voulu regagner le temps perdu et, après l'excursion estivale du Château-Gaillard et des Andelys, elle a offert une promenade d'automne à ses membres. Le lieu choisi était la vallée de la Mauldre, une ravissante petite rivière qui, grossie par la Gallie et quelques ruisselets, vient se jeter dans la Seine après un parcours au milieu de coquets villages.

Le 15 octobre, la gare de Plaisir-Grignon a vu descendre, au train de 9 h. 40, une affluence inaccoutumée de voyageurs. La Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise et la Société historique du Vexin, réunies dans une commune pensée, allaient visiter la merveilleuse collection artistique de M. l'abbé Le Chenetier, curé de Thiverval, neveu du si sympathique abbé Grimot, *l'évêque de l'Isle-Adam,* un de ceux à qui la Société historique a dû son brillant essor. C'est avec plaisir que maint touriste a retrouvé là les joyaux du Musée si connu que renfermait jadis le presbytère de l'Isle-Adam. Le temps manquait pour admirer en détail les livres rares et feuilleter les cartons où sont massées par milliers les estampes. Mais on a longuement contemplé de splendides ivoires,

dont un *Ecce homo* de François Flamand ; — une étonnante collection de croix de toutes les époques, depuis le XIIe siècle, dont plusieurs en émail cloisonné ; la croix de buis de l'impératrice Marie-Thérèse d'Autriche ; des christs admirables de Girardon et de Bouchardon ; — une série inestimable de vierges du XIIIe au XVIIIe siècle, dont plusieurs en ivoire exquisement sculpté ; de très belles orfèvreries, des céramiques de prix, et enfin une riche collection de carreaux du XIIe au XVIIIe siècle, dont un grand nombre tirés des anciens monuments du Parisis et du Vexin (1).

Ce pélerinage terminé, deux groupes se sont disjoints. La Commission des Antiquités, sous la direction de son secrétaire général, M. Dutilleux et de son vice-président M. le comte A. de Dion, a pris pour objectif le château de Wideville. La Société historique conduite par MM. Auguste Rey et Germain Lefèvre-Pontalis, vice-présidents, M. Depoin, secrétaire général, et M. Henri Lebas, archiviste, a pris la route de Maule où l'on devait déjeuner.

L'église de Thiverval, gracieux édifice du XIIe siècle, et les ruines enlierrées du château de Beynes, dont les casemates sont encore intactes, ont été les haltes de cette première étape du voyage. On trouvera à la suite de ce récit, des notices sur ces deux monuments, dues à MM. Louis Régnier et le comte de Dion.

A Maule, on a visité l'église et sa crypte ; la collection préhistorique de M. Bonhomme, instituteur, aussi importante que bien choisie, et précieuse aussi par son origine locale, a excité l'admiration des amateurs de silex (2). On a aussi examiné avec intérêt l'*autel criobolique* ou pierre de sacrifice trouvée à Maule, et présentant vingt-quatre compartiments évidés, un objet unique dans son genre. Puis les voitures ont emmené les excursionnistes jusqu'auprès du dolmen d'Epône, auquel M. Grave a consacré l'attachante monographie qu'on lira tout-à-l'heure. Après une visite à l'intéressante église de cette pittoresque paroisse, on a pris le chemin du retour. La brume survenue vers la fin de la promenade en ralentit l'allure et ne permit pas de pousser jusqu'à Mantes ; malgré ce léger contretemps, les touristes, dont la bonne humeur n'en fut pas altérée, ont conservé de cette journée un agréable souvenir.

(1) Nous donnons plus loin un *exposé sommaire* de cette collection.

(2) Cette collection se compose d'objets des trois grandes époques de la période préhistorique, principalement les deux dernières. Elle comprend 8 tableaux principaux : 1°. 86 haches de grande taille, taillées et polies. — 2°. 70 haches, mêmes époques. — 3° 128 hachettes, époque de la pierre taillée seulement. — 4° Couteaux et scies (280 pièces). — 5° Perçoirs et ciseaux des deux époques (240 pièces). — 6°. Grattoirs et râcloirs (200 pièces). — 7° Percuteurs et retouchoirs (65 pièces). — 8°. 170 pointes de lances, de javelots, de flèches. — La collection comprend en outre quelques objets de l'époque gallo-romaine et des temps antérieurs.

THIVERVAL

Collection de M. l'Abbé LE CHENETIER

Livres. — Incunables. — Manuscrits. — Livres d'heures (XVIe s.). — Livres à images des XVIe, XVIIe et XVIIIe s. — Livres curieux.

Estampes (en cartons). — Histoire sainte et profane. — Vie des Saints. — Physiologie. — Histoire de la gravure (beaux spécimens classés par siècle). — Vues de Paris et de Seine-et-Oise (gravures anciennes et modernes). — Vignettes du XVIIIe siècle.

Céramique. — Céramique grecque, étrusque, romaine et mérovingienne. — Fayences italiennes, françaises et hollandaises. — Porcelaines de Chine, de Sèvres et de Saxe. — *A signaler:* Bouillon en Sèvres pâte tendre richement décoré. — Collection de Carreaux des XIIe, XIIIe, XIVe. XVe, XVIe, XVIIe siècles.

Ivoires. — Statuette triptyque. — Diptyque. — Plaquette. — *Ecce homo* de François Flamand. — Pieta italienne.

Collection de Croix. — Croix des XIIe, XIIIe, XIVe, XVe, XVIe, XVIIe, XVIIIe s. — *A signaler :* Croix de procession du XIIe s. avec émaux. — Croix du XIIe siècle en émail cloisonné. — Croix de procession en argent (XVIe s.). Croix en ivoire du XVIe s. : la Passion est sculptée sur toutes les surfaces de la croix qui est cylindrique. Travail italien d'une très grande finesse (haut. 19 c., larg. 1 c.). — Une Croix en buis (haut. 9 c., larg. 2 c.) merveilleusement sculptée, qui a appartenu à Marie-Thérèse, mère de Marie-Antoinette. — Grand Christ en ivoire de Girardon. — Un autre de Bouchardon. — Un troisième, espagnol, d'un seul morceau d'ivoire. — Email de Limoges représentant le Crucifiement enfermé dans une monstrance en bois doré du XVe s., ornée de personnages.

Collection de Vierges. — Vierges des XIIIe, XIVe, XVe, XVIe, XVIIe, XVIIIe s. — *A signaler :* Vierge en ivoire (haut. 35 c.) du XVe s., travail allemand dans le goût d'Albert Dürer. — Petite Vierge en ivoire du XIVe s., très fine. — Une Vierge en biscuit de Sèvres.

Orfèvrerie. — Ostensoir XVIIe s. — Monstrance italienne. — Calice Louis XII. — Quelques pièces d'argenterie Louis XVI : moutardier, salières et huilier.



L'Eglise de Thiverval

L'église de Thiverval est assurément un des plus charmants édifices religieux des environs de Paris, M. de Baudot lui a consacré plusieurs planches dans son ouvrage intitulé : *Églises des bourgs et villages* (t. II). Cette église se compose de trois nefs, d'un transept, de trois absides arrondies et d'une tour centrale.

Les trois absides, voûtées à nervures, remontent à la seconde moitié du XIIe siècle. Le clocher, de forme octogone, avec flèche en charpente, date de la fin du même siècle. Vu de l'est, l'ensemble de ces parties de l'église présente un coup d'œil gracieux et pittoresque.

La nef principale, avec ses piliers carrés, son triforium à baies géminées, les triplets qui éclairent l'étage supérieur, est empreinte également d'un caractère à la fois élégant et original. Elle fut construite en dernier lieu, au cours de la première moitié du XIIIe siècle. Elle est voûtée par nervures, de même que les bas-côtés. A l'extérieur, les arcs-boutants, le portail et la rose méritent aussi d'attirer l'attention.

L. Régnier.



BEYNES ET SON CHATEAU

Les ruines du château de Beynes se trouvent dans la commune de ce nom, à très peu de distance de la gare, sur la ligne de Mantes à Plaisir-Grignon. M. le comte Ad. de Dion lui a consacré, dans le tome XXI des *Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet*, nne savante étude; nous lui empruntons les indications suivantes.

Beynes, dans les premiers temps de la monarchie, avait été une dépendance de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Le roi Robert le donne cependant au commencement du XIe siècle, à Guillaume de Hainaut, sire de Montfort et époux d'une dame de Nogent-l'Érembert, depuis Nogent-le-Roi. Saint-Germain-des-Prés dut toutefois garder certains droits de suzeraineté, quoique les comtes



RUINES DU CHATEAU DE BEYNES
(Cliché obligeamment communiqué par M. le comte Adolphe de Dion)

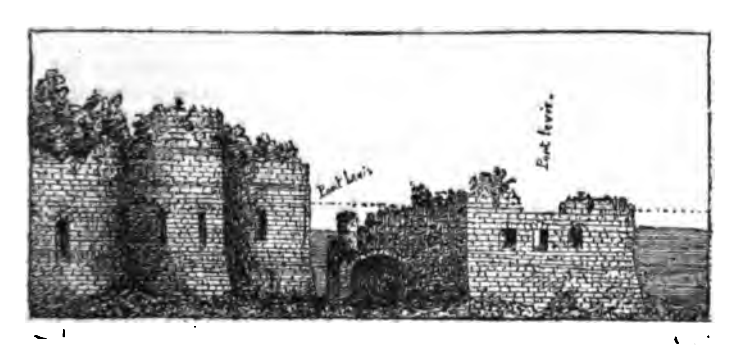
de Montfort fussent certainement devenus les seigneurs du lieu ; car Amaury II en 1087, fit hommage pour Beynes et le Chesnay au prieur de la célèbre abbaye Bénédictine.

Dans le *Petit Cartulaire de Saint-Magloire*, on trouve en 1123, un Eudes de Beynes, *Oto de Beina*, qui signe comme vassal d'Amaury de Montfort, un acte de donation par Nivard de Septeuil, fils d'Eudes, des dîmes de Galluys, Boissy et Antouillet, au prieur de Saint-Laurent de Montfort.

L'année suivante, dans un autre acte, Amaury mentionne l'église Saint-Martin, le four et la dîme de ses terres de Beynes. Parmi les témoins figure Ascelin de Beynes.

A divers titres, Beynes figure encore en 1143, dans une confirmation de Simon III de Montfort, de donations faites par son père Amaury.

Une bulle de 1159, d'Adrien IV, confirma à l'abbé de Saint-Magloire, le droit de présentation à l'église Saint-Martin *de Bainna*.



La succession de Simon III fut partagée, en 1181, entre ses fils. Guy reçut pour sa part la châtellenie de Brétencourt et la prévôté de Beynes. Celle-ci désormais releva au point de vue féodal, de Brétencourt, principale possession de Guy de Montfort.

Selon Souchet, l'historien du diocèse de Chartres, Guy donna en 1202, un acte relatif aux novales de sa prévôté.

Les droits d'usages dans ses bois avaient été concédés par son père à l'abbaye de Grandchamp (canton de Houdan) et ne sont connus que par une confirmation de l'an 1233. En 1224, il avait assigné à l'abbaye de Joyenval fondée par Barthélemy de Roye son beau-frère, une rente de 100 sous à prendre sur la prévôté.

Le Cartulaire de Saint-Père de Chartres, contemporain de Guy, indique à Beynes, 170 paroissiens ou familles. Le revenu de la cure était de 46 livres 5 sous.

Les moines de Beynes avaient droit, entre autres, de ramasser le bois mort pour la cuisson de leur pain.

Une dame de Beynes dont la parenté est mal établie paraît avoir succédé à Guy : on ne sait si c'est sa veuve ou sa fille. Pais Philippe Ier son fils fut seigneur après ou dans cette prévôté qui n'était qu'une faible partie de ses domaines.

Philippe II concède au nom de son père, en 1259, à Beynes, certains privilèges aux moines de Porrois ou Port-Royal, notamment l'exemption de droit sur la vente du blé. Une de ses trois filles, Éléonore de Montfort, hérita de Beynes lors de son décès à Tunis en 1270. C'est de cette époque que datait la fondation d'une maladerie établie au-dessus du village sur la colline qui domine les ruines du château.

Éléonore, par son mariage avec Jean V, comte de Vendôme, après 1295, porta Beynes et Brétencourt dans cette famille. Après elle les seigneurs furent Bouchard VI en 1315, Jean VI son fils en 1354, Bouchard VII en 1366, et Jeanne de Vendôme en 1371. M. de Dion ne signale rien de particulier à Beynes pendant toute cette période.

Un Jacques de Beynes fut grand maître de l'ordre de Saint-Lazare de 1362 à 1364 ; mais on ne sait s'il faut voir en lui un membre d'une famille seigneuriale. Une autre famille fort importante, mais dont la généalogie est très confuse, est celle des Lestendart de Beynes, qu'on retrouve à Garancières ; l'un deux, Jean Lestendart, était capitaine de Mantes vers 1381.

Par suite de diverses alliances, Beynes, après 1386, a pour dame Marie de Bourbon, fille de Catherine de Vendôme. Elle se laissa enlever, elle était jeune, par un chevalier que M. de Dion rectifiant *Moreri*, nomme Jean de la Croix, seigneur de Beynes. Mais cela n'alla pas seul. Les parents de Marie s'emparèrent de Jean, le firent noyer et emprisonnèrent sa femme au château de Cornette-en-Albigeois. Leurs biens furent vendus, et en 1413, Robert de la Heuze, prévôt de Paris, parent de Baudry de la Heuze, se qualifie de seigneur de Beynes.

Du passage des Montfort dans la seigneurie il était resté un fief appelé *Carcassonne*, souvent cité dans les documents utilisés par M. de Dion : Saint-Magloire y avait la dîme des grains.

Après Robert de la Heuze, on trouve à Beynes, dès 1416, un d'Estouteville.

Tandis qu'on voit, en 1415, un Jean Fleury, chapelain, on y retrouve, en 1435, Guillaume Lestendart qui avait épousé Catherine fille de Colart d'Estouteville (Moreri le nomme Robert Lestendart, seigneur de Liney et de Beauchêne). Il prend part à la lutte contre les Anglais, avec Dunois et Louis de Morainvilliers, baron de Maule. En 1446, Guillaume d'Estouteville cède la seigneurie de Beynes à son cinquième fils Robert, dont le beau-père était prévôt de Paris. C'est à Robert d'Estouteville, dit M. de Dieu, que l'on

doit attribuer la construction du château dont il reste des ruines encore très intéressantes.

Jacques, fils de Robert, lui succède en 1479. Sa fille Charlotte devient dame du lieu, vers 1522, à la mort de sa mère Gilette de Coëtivy. Elle épousa Charles de Brienne et était encore dame douairière de Beynes en 1532.

La seigneurie fut vendue au chancelier Guillaume Poyet. Victime de la rancune de Louise de Savoie et de la duchesse d'Etampes, celui-ci mourut en exil en 1548. Ses biens avaient été confisqués et Beynes, par faveur royale, échut à la duchesse Anne de Pisseleu et à son mari Jean de Brosses, pour lesquels François Ier voulait constituer un duché de Chevreuse. La mort seule l'en empêcha.

Henri II, qui détestait Anne de Pisseleu, donna Beynes à Diane de Poitiers, vers 1556. C'était fatal. La « très chère et très aimée cousine » Diane de Poitiers fit foi et hommage au roi le 3 novembre de cette année. Sa fille Françoise de Brézé, duchesse de Bouillon, est dame de Beynes de 1572 à 1576.

Beynes échut à leur seconde fille, Diane de La Marck, mariée en deuxièmes noces à Henri de Clermont. Leur fils, Charles Henri, vendit Beynes à François de l'Hôpital du Hallier qui le posséda jusqu'à sa mort en 1660.

Beynes passe ensuite à Anne de Béthune mariée en 1665 à Guillaume-Alexandre de Melun, prince d'Épinoy ; en 1670 à Louise-Marie-Thérèse de Melun leur fille, mariée à Armand de Béthune Charost ; puis à leurs fils mineurs Louis-Joseph et Paul-François qui avaient en 1700 Gilles Mauricet comme capitaine du château. Les deux Béthune vendirent Beynes à Louis Phélippeaux de Ponchartrain pour lequel il y a des lettres à terrier en 1713.

Son fils Jérôme est baron de Beynes en 1725, puis le célèbre ministre comte de Maurepas, qui laissa Beynes à sa nièce Adélaïde Diane de Mancini-Nivernais, duchesse de Brissac.

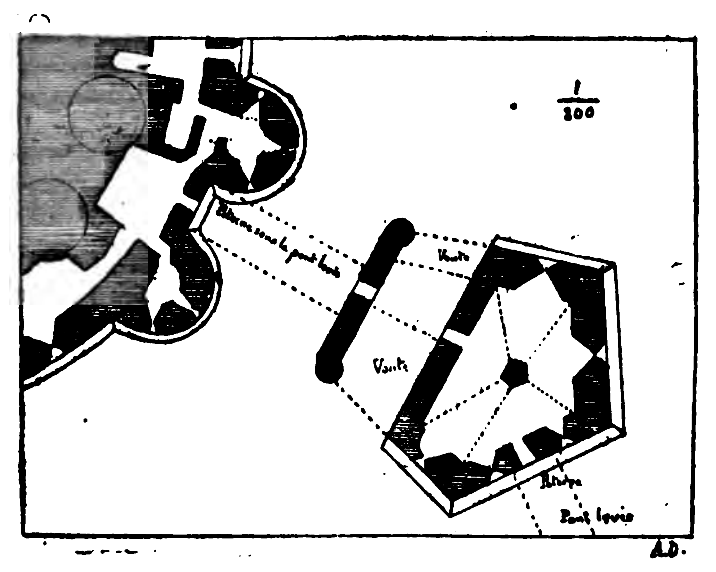
Après la Révolution, ce fut le duc de Mortemart, petit-fils de la duchesse, puis Henriette-Victorienne de Rochechouart mariée en 1838 à Alphonse de Cardevaque, marquis d'Havrincourt. Veuve en 1890, elle est encore propriétaire des ruines du château de Beynes.

Telle est, résumée, l'étude historique publiée par le patient et érudit chercheur de Montfort. Pour la description du château et de ses restes si intéressants, on n'a encore qu'à suivre M. de Dion :

« Le château antérieur occupait la même place à proximité de la rivière (de Mauldre), commandant le pont et la route de Paris. Il consistait en un massif circulaire de 30 mètres de diamètre, flanqué de plusieurs tours rondes qui ont été englobées dans la construction du xve siècle, et qui s'en distinguent facilement par l'appareil et la nature de la pierre employée. Mais ce château probablement fort endommagé par les sièges subis, n'était ni assez étendu pour contenir

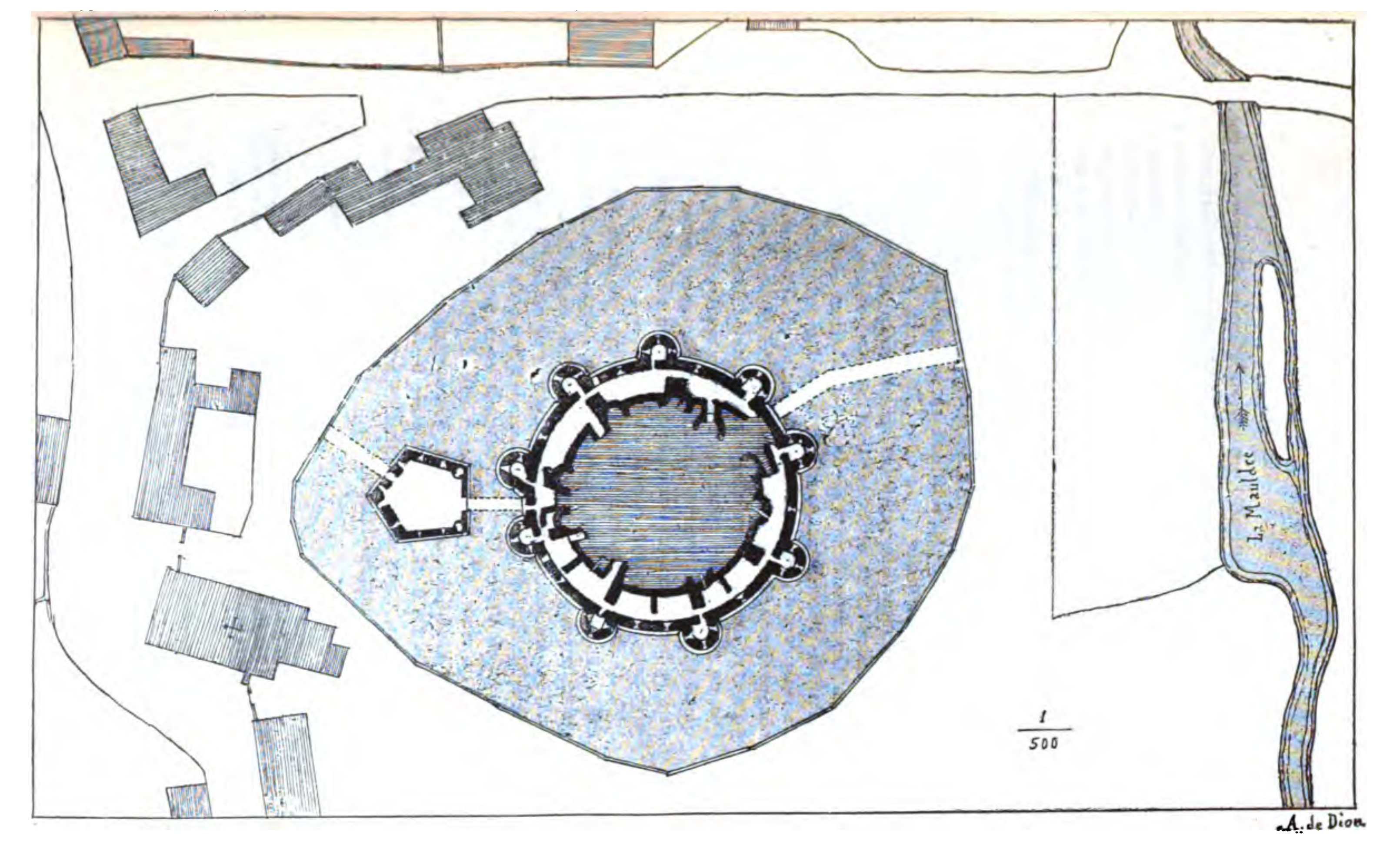
une garnison un peu nombreuse, ni assez solide pour résister à l'artillerie dont le progrès changeait tout dans l'art des sièges.

» En conservant le plan circulaire, on enveloppa le pied de l'ancien château d'une casemate ou large galerie voûtée communiquant par des passages en pente avec la première construction et s'ouvrant sur neuf tours aussi voûtées, dont la saillie donnait des flanquements entrecroisés. On fit ces tours plus grosses, cinq mètres au lieu de quatre, et on donna à leurs murs une épaisseur de cinq pieds. Le tout était entouré d'un fossé à fond de cuve et à contre escarpe revêtue, dont la largeur varie entre vingt et trente mètres. Son peu de profondeur, environ quatre mètres, était compensé par la faculté de l'inonder au moyen d'une dérivation de la rivière.



» Le sol de la casemate et des tours n'étant qu'à environ trois mètres au-dessus du fond du fossé, les meurtrières ménagées pour la mousqueterie commandaient celui-ci de toutes parts et leur feu rasait la campagne environnante. Au-dessus de cet étage si bien abrité se trouvait an second étage de feux pour les attaques moins rapprochées ; mais il n'en reste rien, On peut croire que le tout était dominé par quelques tours élevées, reste de l'ancien château.

» La porte de l'ancien château élevée de six à sept mètres au-dessus du fossé, se composait de deux tours de quatre mètres de diamètre laissant entre elles un passage de deux mètres de large. Au XVe siècle, on plaça en avant d'elles, deux autres tours auxquelles on donna cinq mètres de diamètre. Entre l'ancienne et la nouvelle porte, la casemate circulaire est interrompue ; un passage, qui était


La Mauldre
1/500
A. de Dion

fermé de portes, descend à un niveau inférieur où se trouve une étroite poterne placée sous le pont-levis; tandis qu'un autre passage monte au-dessus au niveau du pont-levis et de l'entrée du château.

» De la porte entre les deux tours, un pont, partie pouvant se lever et partie dormant, conduisait à la gorge du ravelin isolé au milieu du fossé et aujourd'hui démoli. Il avait une forme pentagonale ou en bastion d'environ quinze mètres. La face qui portait le second pont-levis franchissant le fossé avait 9m50 de long, la seconde o mètres, les deux flancs 10 et 11 mètres. La partie supérieure est à peu près ruinée, mais au-dessous du niveau des ponts-levis existait uue casemate voûtée ou caponnière. (1)

» Le pont-levis près de la porte, retombait sur une pile isolée, à chaque extrémité de laquelle s'élevait une échauguette en poivrière. Une voûte surbaissée reliait cette pile au reste du ravelin, dont les flancs formaient salle basse. Les voûtes étaient portées sur un pilier central formé d'un pentagone dont les côtés étaient parallèles aux murs. Ces murs étaient percés de meurtrières dont l'ébrasement variait de 1m60 à 2m70 pour se réduire à 9 centimètres au milieu du mur, avec un trou rond pour le mousquet. Il y en avait une sur chaque flanc et sur la face sud, mais sur l'autre face du pont-levis il y en avait deux, et entre elles une ouverture de 80 centimètres que l'on ne peut appeler poterne, mais par laquelle, au moyen d'une courte échelle, un homme pouvait se glisser pour entrer et sortir sous le pont-levis. Au-dessus se trouvait un seuil de 3 mètres de large pour le départ du pont de bois. »

M. de Dion pense que devant la seconde porte, du côté de la rivière, le pont donnant accès au château, devait être interrompu par un ouvrage avancé analogue à ce ravelin ou bastion.

Cette étude si complète des ruines du château de Beynes, justifie tout à fait l'intérêt qu'elle offre aux membres de la *Société de Pontoise et du Vexin*. C'est un exemple assez rare d'une forteresse isolée et ronde. Elle fait penser à celle de Houdan, qui est elliptique et aussi flanquée de quatre tours engagées. Nous devons être reconnaissants à M. de Dion d'avoir fait revivre l'histoire de ce petit château, et en même temps d'en avoir si bien compris et si bien décrit toutes les défenses.

E. GRAVE.

(1) Nous devons à l'obligeance de M. le comte Adolphe DE DION, président de la Société historique de Rambouillet, la commuication des plans du château (p. 132), des casemates (p. 131), et de deux vues des ruines de Beynes (p. 125 et 127).

ÉPONE

Le Dolmen d'Epône

Le territoire d'Épône, surtout du côté tendant vers celui du beau domaine de la Garenne, en grande partie sur la commune d'Aubergenville, est très riche en monuments préhistoriques. Depuis l'époque où Cassan écrivait ses *Antiquités Gallo-Romaines*, on en a constamment mis au jour. Si le nombre n'en est pas plus grand, c'est que pour des raisons de divers ordres, on n'a pas poussé plus loin les recherches.

M. Brochet, qui connaît non seulement toute l'histoire d'Épône, mais encore tout le territoire environnant, a reconnu à des signes certains, l'emplacement de plusieurs autres dolmens ou sépultures préhistoriques sur le domaine de La Garenne.

Le *Dolmen d'Épône*, le plus anciennement connu, est celui qu'à sauvé autrefois Armand Cassan et qui porte le nom de *Dolmen de Justice*. Décrit par l'ancien sous-préfet de Mantes en 1835, il a été dessiné pour les *Antiquités Gallo-Romaines*, puis M. A. Pingot en a fait une grande lithographie. Enfin M. E. Perrier du Carne en a donné un autre dessin dans son travail sur l'*Arrondissement de Mantes aux temps préhistoriques* auquel nous empruntons en grande partie cette note.

Le *Dolmen* se trouve sur le territoire d'Epône, au lieu dit *La Justice*, dans un petit bois, non loin de la Mauldre et d'un petit pont nommé Pont Gallon. Il mesure 11^{m}60 de longueur. La hauteur sous plafond est à peu près de 1^{m}90 ; la largeur intérieure est de 1^{m}50. Il n'est pas précédé par un vestibule, comme l'était celui du *Trou aux Anglais*, aujourd'hui transporté au musée de Saint-Germain.

Les supports qui ne sont plus tous debout sont des blocs de calcaire grossier et de grès appartenant à la région. Des deux tables qui le couvrent encore, en partie, une a 2^{m}40 en largeur, sur 1^{m}40; l'autre 2^{m} sur 2^{m}10. L'épaisseur de chacune d'elles est de 50 à 60 centimètres. Un troisième bloc, qui n'est qu'un fragment, a été brisé à une époque inconnue, tandis que ceux qui venaient à la suite ont tout a fait disparu.

Les blocs entiers sont formés de silex meunier, ou meunière supérieure, dont on rencontre d'énormes échantillons vers Maule, à *Pierre Lu* et aux Alluets. Le bloc brisé est un poudding siliceux, sorte de conglomérat dont il n'y a pas d'exemples autour d'Epône, mais qu'on rencontre dans les environs de Dreux. Un monument

semblable à Écluzelles, à peu près inconnu et nommé les *Pierres de Gargantua*, est constitué par des blocs de cette nature. Ils sont énormes et, comme à Épône, ils émergent du sol.

Le Dolmen d'Épône est orienté nord-ouest, sud-est. Il est assez élevé au-dessus du sol ; on pense, et cela ne fait guère de doute, qu'il devait être recouvert d'un tumulus. La nature du terrain, extrêmement siliceux, a dû dans la suite des temps, faciliter l'action des eaux et explique bien la dénudation de ces blocs destinés à cacher des sépultures.

M. Perrier du Carne qui a été autorisé à fouiller ce dolmen, y a trouvé cinq rondelles percées : une en ambre, trois en terre cuite et une en calcaire ou coquillage ; un vase grossier et de nombreux fragments de pots ; deux amulettes percées et quatre grattoirs ; une pierre polie sur une face qu'il appelle *pierre à écraser ;* sept haches polies en silex et en grès ; enfin plusieurs pointes de flèches ou de javelots finement taillées.

Les ossements, toujours comme au dolmen du *Trou aux Anglais*, étaient rangés sur deux couches. Les squelettes y étaient aussi au nombre d'une soixantaine. Il y avait un foyer vers l'entrée du monument.

Le Dolmen d'Épône est une propriété particulière.

E. Grave.

Eglise d'Epône

Il en est de l'église d'Épône comme du château de Beynes ; l'étude en a été si bien faite par M. Eugène Lefèvre-Pontalis qu'il n'y a qu'à la copier ou l'analyser. On la trouvera dans le 5e fascicule du *Bulletin de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise*.

L'histoire de la paroisse d'Épône est tout entière dans le *Cartulaire de Notre-Dame de Paris* publié par Guérard. Elle est longue et il faut renvoyer à cette source abondante d'informations tous ceux qui s'intéressent à l'administration et à l'organisation de la propriété des grandes associations religieuses d'autrefois.

L'église, dédié à Saint-Béat, est presque régulièrement orientée. Elle est composée d'une nef flanqué de deux grandes chapelles et terminée par un chœur à chevet carré. Elle a deux portails : l'un dans l'axe de la nef sur la façade, et l'autre sur le côté qui sert d'entrée habituelle dans l'église.

Le clocher, bâti à côté du chœur, est adossé au mur nord. Ce plan irrégulier indique des remaniements très visibles dans diverses

parties du monument, et la nef devait se terminer par un chœur en hémicycle. Elle est couverte par un de ces très beaux lambris en bois du xvie siècle, qu'on s'est appliqué avec un soin jaloux à faire disparaître de nos églises de campagne. Les voûtes en plâtre, voire en tôle, les ont remplacés sans aucun avantage.

La charpente apparente est formée de sept entraits réunis à la panne par des poinçons à base polygonale. Les quatre sablières sont décorées de belles moulures. Les cinq fenêtres de la nef sont modernes.

La chapelle au nord est également moderne, mais elle est encadrée d'un grand arc ogival ancien et elle communique avec le soubassement du clocher par un autre arc du même genre. Cette partie est recouverte d'une voûte en ogive du xiie siècle remplaçant une autre voûte du xiie. Elle a des parties restaurées depuis quelques années. A l'extérieur, on voit une fenêtre en plein cintre et les restes de quatre petites arcatures de même style : les claveaux sont enduits de plâtre.

Du côté de la porte qui conduit à la cage où se trouve l'échelle par où l'on monte au clocher, est un curieux exemple d'ornementation romane. Cette porte est amortie par un linteau surmonté d'un arc dont le tympan est formé de petites pierres taillées en losanges. La surface des claveaux est ornée d'une torsade, d'une gorge, d'un tore et d'un cordon saillant.

M. Lefèvre-Pontalis pense que cette porte est un reste d'une église plus ancienne. Elle présente tous les caractères de l'architecture du xie siècle. Elle appartenait très probablement à l'église mentionnée dans un acte de l'an 1055.

La chapelle au midi est du xvie siècle. Sa voûte en ogive est ornée d'une clef pendante. Elle communique avec la nef par un arc en tiers-point. Le chevet en est percé d'une fenêtre à quatre compartiments surmontés de deux oculus elliptiques.

Le chœur et la chapelle à côté ont été rebâtis en 1866 et ont perdu leur caractère. Il reste à la voûte quelques claveaux anciens.

La façade, recouverte d'un enduit moderne, n'offre d'intéressant que son portail dont l'arc peu aigu est peut-être du xiie siècle. Il existait sur le côté nord une porte semblable. Elle est aujourd'hui bouchée et enfermée dans le porche moderne qui sert habituellement d'entrée. Ce portail est amorti par un arc en plein cintre orné de rosaces, de bâtons brisés, d'un tore, d'une gorge et d'un cordon d'étoiles. L'archivolte est portée par quatre colonnettes dont les chapiteaux sont couverts de feuillages. Leur base est garnie de deux tores rehaussés de griffes.

Dans le mur, au nord, vers le chœur, existe encore une fenêtre primitive assez bien conservée, mais le clocher d'Épône est surtout intéressant. Il a 3^{m}75 dans œuvre et est formé d'un massif carré

surmonté d'une lanterne octogonale. Le raccordement est obtenu à l'intérieur de la tour au moyen de quatre trompes; il est masqué extérieurement par quatre pyramidions coniques, dont le clocher de Limay, peut-être plus important, fournit dans notre région un autre bel exemple. Les deux étages sont percés de huit ouvertures dont l'arc à plein-cintre est porté par deux colonnettes. Les deux corniches de la lanterne sont portées par des modillons à têtes grotesques. La flèche qui surmonte le tout a été refaite il y a peu d'années, comme celle de Limay va l'être à son tour. Ce clocher est un type assez répandu et rappelle outre Limay, ceux de Poissy, d'Achères et de Sartrouville. C'est le style en usage au XIIe siècle dans l'Ile-de-France.

La cloche d'Épône porte une longue inscription en lettres gothiques où l'on voit la date de 1597 et les noms de Gabriel de Fossés, seigneur d'Épône et de Mézières en partie et de dame Henriette [de la] Fontaine, sa mère; de Pierre Thiboust, procureur fiscal du chapitre de Notre-Dame de Paris ; de Messire Jobin, vicaire ; de Thévenon, J. Fontana, A. Thiboust et Jorée, marguilliers.

La chaire qui est moderne est ornée de quelques bas-reliefs en bois sculptés, d'avant 1661. Deux belles dalles tumulaires ont été fixées contre les parois des murs à l'intérieur. L'une consacre la mémoire de Jacques Thiboust l'aîné, procureurs de messieurs du Chapitre de Paris. mort le 30 octobre 1541. Elle est très ornée, notamment d'une niche avec un petit saint Jacques gravé. La seconde, placée sous le porche d'entrée, porte la date de 1543. Elle mesure 2^m24 de haut et 1^m31 de large. Elle représente sous une arcature gravée, trois personnages: au centre une femme dont le beau costume, robe, guimpe et coiffure, est plein d'intérêt. A sa droite est un homme vêtu d'un ample et long manteau et à gauche un homme jeune sans doute, car il est imberbe; il est vêtu d'une tunique à manches fendues. L'ornementation qui encadre ces trois figures est riche et délicatement gravée. L'inscription, qui est rongée, laisse lire le nom du principal personnage, Jacques Thiboust *le jeune*, « de la Fontaine » de son vivant procureur et receveur de messieurs du Chapitre de Paris, comme Jacques Thiboust l'aîné (1), décédé le 20 septembre 1545.

Rappelons en passant que le territoire d'Épône renferme encore une vingtaine de grosses bornes sur lesquelles sont les lettres N. D. très visibles, indiquant la possession de Notre-Dame de Paris.

Une troisième inscription sur tablette de marbre blanc de 32 c. sur 64 c. est des plus importantes. Elle rappelle les libéralités de Jacques Thiboust de la Fontaine, prêtre, curé d'Épône pendant seize ans, il avait fait faire la sacristie, la table, les armoires, la

(1) Thiboust, et non Thiboult, est l'orthographe exacte de ce nom.

chaire, les lambris, des retables, des crucifix, un ciboire, un soleil d'argent doré, fondé deux confréries et aussi une école qu'il dota et dont il répara et augmenta la maison. Il mourut le 20 avril 1661.

De toutes ces libéralités, il ne reste rien que le souvenir d'un prêtre né à Épône sans doute, et quelques fragments de sculptures sur les panneaux de la chaire. L'inscription n'en est pas moins précieuse à conserver.

En résumé, et pour suivre M. Eugène Lefèvre-Pontalis jusqu'à sa dernière ligne, l'église d'Épône, avec son clocher, ses deux portails, ses pierres tombales et sa cloche, mérite d'être visitée par les archéologues. Elle garde de précieux souvenirs du passé, comme le sol de la commune en est rempli.

E. GRAVE.



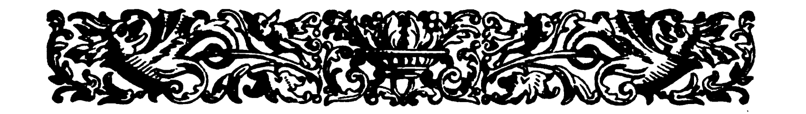


TABLE DES MATIÈRES

1er Fascicule

2e Fascicule



PONTOISE. — Imprimerie LUCIEN PARIS

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET

ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE

ET

DU VEXIN

TOME XXVII

Premier fascicule



PONTOISE

BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE

3, RUE DES MOINEAUX

1906



SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE PONTOISE ET DU VEXIN

Conseil d'Administation

Au 31 Décembre 1905

Président :

M. Louis Passy, ancien sous-secrétaire d'État, député et conseiller général de l'Eure, membre de l'Institut, membre honoraire de la Société nationale des Antiquaires de France et de la Société royale des Antiquaires de Londres, secrétaire perpétuel de la Société Nationale d'Agriculture, 75, rue de Courcelles, à Paris.

Vice-Présidents :

MM. Auguste Rey, ancien maire de Saint-Prix, membre de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, membre du Conseil d'administration de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, 8, rue Sainte-Cécile, à Paris ;

Germain Lefèvre-Pontalis, archiviste-paléographe, secrétaire d'ambassade, 52, boulevard Malesherbes, à Paris ;

Mallet, docteur en droit, officier de l'Instruction publique, maire de Pontoise et membre de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise.

Secrétaire général :

M. Joseph Depoin, officier de l'Instruction publique, président de l'Institut sténographique de France et de la Société de Graphologie, propriétaire à Pontoise, membre de la Commission des Antiquités et des Arts, 150, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Trésorier :

M. Albert Delvaux, notaire à Pontoise.

Archiviste Conservateur des collections :

M. Henri Lebas, architecte d'arrondissement, inspecteur des Antiquités et des Arts de l'arrondissement de Pontoise.

Secrétaire général adjoint et Bibliothécaire :

M. Vignier, officier de l'Instruction publique, inspecteur primaire honoraire, à Pontoise.

Archiviste adjoint :

M. Edmond Le Seure de Senneville, propriétaire à Pontoise.

Administrateurs :

MM. Louis Aigoin, conservateur des hypothèques en retraite, à Pontoise;

le vicomte Joseph Cornudet, député de Seine-et-Oise, conseiller général, maire de Neuville, au château de Neuville, par Conflans-Sainte-Honorine ;

Jules Lair, chevalier de la Légion d'honneur, membre de l'Institut, ancien président de la Société de l'Histoire de Paris et de la Société de l'Ecole des Chartes, à Paris ;

Edgar Mareuse, officier de l'Instruction publique, secrétaire du Comité des Inscriptions parisiennes, membre de la Commission des Antiquités et des Arts ;

Martin-Sabon, ancien maire de Ronquerolles, membre de la Commission des Antiquités et des Arts, à Paris.

le chanoine Müller, aumônier de l'Hospice Condé, à Chantilly ;

l'abbé Léon Neveu, docteur en théologie, curé-doyen de Saint-Maclou, archiprêtre de Pontoise, chanoine honoraire de Versailles ;

Louis Régnier, officier d'Académie, à Évreux ;

Mme Tavet, officier d'Académie, directrice du Musée, à Pontoise.

Comité de publication :

Président : M. le vicomte Cornudet.

Secrétaire : M. Vignier.

Membres : MM. Louis Passy, Mallet, J. Depoin, Edgar Mareuse, Louis Régnier.

Comité des fonds :

MM. Louis Passy, Delvaux, Louis Aigoin, Vignier.





LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

AU 31 DÉCEMBRE 1905

MEMBRES FONDATEURS

MM. AIGOIN, conservateur des hypothèques en retraite, à Pontoise.
BÉLIER (Eugène), ancien maire, ancien conseiller général, à Méry-sur-Oise.
DELPEUCH (Edouard), principal du collège, à Etampes.
DEPOIN (Joseph), propriétaire à Pontoise.
HUSTIN, secrétaire général de la questure du Sénat, lauréat de l'Institut, à Paris.
LEBAS (Jules), architecte d'arrondissement, à Pontoise.
LE BASTIER DE THÉMÉRICOURT, membre de la Commission des Antiquités et des Arts, propriétaire, au château de Théméricourt, par Vigny (Seine-et-Oise).
POULAIN (l'abbé), curé de Saint-Symphorien, à Versailles.
VIGNIER, inspecteur primaire honoraire, à Pontoise.
VITALI (le comte Philippe), propriétaire, au château de Vigny.

MEMBRES TITULAIRES

MM. ALLORGE (Paul), directeur de dessin à l'école de Juvisy, à Montlhéry (Seine-et-Oise).
ANGÉRARD, ancien notaire, à Louviers (Eure).
ARCHDEACON, propriétaire, au château de Menucourt (S.-et-O).
AUBERT (Maurice), avoué, à Pontoise.
AUSCHER (E.-S), ingénieur des Arts et Manufactures, à Versailles.

MM. Bachelier (Henri), propriétaire du *Moniteur de l'Oise*, à Beauvais.
Barré, bibliothécaire, 15, rue des Halles, à Beauvais.
Barret (l'abbé), curé de Formerie (Oise).
Basque (l'abbé), curé de Fry (Seine-Inférieure).
Béjot (Henri-Jules), 53, rue de Monceau, à Paris.
Bélier (Paul), directeur de carrières, à Méry-sur-Oise.
Bellin (Jules), imprimeur, à Montdidier.
Bénard (Gustave), directeur du gaz, à Pontoise.
Bénard, ancien notaire, à l'Abbaye du Trésor, à Bus-Saint-Rémy (Eure).
Bérenger, vice-président du Sénat, 5, rue Villersexel, à Paris.
Mme Bernier (veuve), 165, boulevard Haussmann, à Paris.
MM. Besnard, notaire honoraire, rue des Ursulines, à Saint-Denis (Seine).
Besnard (Henri), président du Comice agricole, 1, rue Villeneuve-l'Etang, à Versailles.
MM. Besnier (Georges), archiviste de l'Eure, à Evreux.
Beunet (l'abbé), curé, à Seraincourt.
La Bibliothèque municipale de Corbeil.
La Bibliothèque de la Ville de Paris.
MM. Bizet, instituteur à Parmain.
Blanquard (l'abbé), curé de la Saussaye, par Elbeuf.
Blochet (l'abbé), curé de Serans (Oise).
Boisseau (Adolphe), agriculteur, à Gonesse (Seine-et-Oise).
Bonaparte (S. A. le prince Roland), 10, avenue d'Iéna, à Paris.
Bonneau (l'abbé), curé de Guiry (Seine-et-Oise).
Bories (Edmond), dessinateur, à Orgeval (Seine-et-Oise).
Bougault (l'abbé), curé de Méry-sur-Oise.
Bourcier (l'abbé), curé de Cergy.
Bourgeois, avoué, à Pontoise.
Mme Bouvry, propriétaire au château de Saint-Martin, à Pontoise.
MM. Branchu (Henri), instituteur, à Guiry-en-Vexin (S.-et-O.).
Brandel (l'abbé), curé d'Épinay-sur-Orge (Seine-et-Oise).
Mme de Bray (la baronne), au château de Montgeroult.
MM. Bresson, conseiller municipal, au château des Mathurins, à Pontoise.
Breton (l'abbé), premier vicaire de Saint-Maclou de Pontoise,
Bridoux (G.), membre de la Société archéologique *Le Vieux Papier*, à Cormeilles-en-Vexin.
de Brisay (le marquis), propriétaire au château de Montcan, par Auray (Morbihan).
Broche (Lucien), archiviste aux Archives nationales, 4, boulevard Morland, à Paris.
Brochet, 210, boulevard de la Villette, à Paris.

MM. Bru (l'abbé), vicaire, à Gisors.
Buquet (Romain), propriétaire, à Beuzeval-Houlgate (Calvados).
Caffin (Edouard), propriétaire, à Cergy.
Caffin (Maurice), propriétaire, à la Ferme de Boissy-le-Bois, par Chaumont (Oise).
Mme Caignard (Ernest), rue de la Coutellerie, à Pontoise.
MM. Cauchy (Henri), ingénieur, à Gonesse.
Cesbrun (le docteur), médecin, à Marines.
Cercueil, banquier, à Mantes.
Chabrun (le chanoine), curé à Bois-d'Arcy, par Saint-Cyr.
Chamotte-Romeuf, propriétaire, à Franconville.
Chaumont (le docteur), médecin, 63, rue de Vaugirard, à Paris.
Chénot (Joseph), propriétaire, rue de Rouen, à Pontoise.
Chevallier (l'abbé), vicaire, à Pont-de-l'Arche (Eure).
Chevreau (Léon), propriétaire, au château d'Ennery (S.-et-O.).
Choconin, ancien notaire, impasse Tavet, à Pontoise.
Choquenet, directeur de l'Ecole primaire supérieure, à Chauny (Aisne).
Colas, principal du collège, à Pontoise.
Compiègne (l'abbé), curé à Neuville-sur-Oudeuil (Oise).
Coquelle, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Meulan.
Corbin (Paul), propriétaire de la sucrerie de Magny-en-Vexin (Seine-et-Oise).
Cordier (Paul), 34, Grande-Rue, à l'Isle-Adam.
Cornudet (le vicomte), député de Seine-et-Oise, conseiller général et maire de Neuville.
Couarde (l'abbé), curé à Damville (Eure).
Courage (l'abbé), 94, rue de la Boétie, à Paris.
de Courcel (Valentin), 20, rue de Vaugirard, à Paris.
Courcelle (A.), instituteur à Haravilliers, près Marines (Seine-et-Oise).
de Courcy (le vicomte), château de Boiscorbon, par St-Leu.
Couturier, avocat, rue Thiers, à Pontoise.
Coville (Gustave), président du tribunal de commerce, à Pontoise.
Coville (Robert), entrepreneur de travaux publics, à Mantes.
Crapotte (Henri), maire de Conflans-Sainte-Honorine.
Mme Critot, propriétaire à Houdan (Seine-et-Oise).
MM. Cuqu (Armand), propriétaire, à La Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne).
Daniaud, conseiller d'arrondissement, maire de Cormeilles-en-Vexin (Seine-et-Oise).

MM. Dardel (le docteur), médecin, à Gisors.
Darras (Eugène), professeur, 5 *bis*, rue Gosselin, à Arcueil (Seine).
Daumet (l'abbé), curé à Valmondois (Seine-et-Oise).
Davillier (Maurice), maire de Margency, château de Margency, par Montlignon (Seine-et-Oise).
Mme Decauville, propriétaire, à Goussainville (Seine-et-Oise).
MM. Decauville, sénateur, 15, avenue Matignon, à Paris.
Defresne-Bast, ancien maire, à Argenteuil.
Dehaynin (Albert), 2, rue de la Faisanderie, à Paris.
Delacave, avoué, rue de la Coutellerie, à Pontoise.
Mme Delacour, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Pontoise.
MM. Delcourt (Pierre), 104, rue Saint-Lazare, à Paris.
Delépine (l'abbé), curé à Saint-Cyr-sur-Arthies, par Vétheuil.
Delle (l'abbé), curé, à Thoiry (Seine-et-Oise).
Delvaux (Albert), notaire, à Pontoise.
Denizot, notaire, à Pontoise.
Desmazure, entrepreneur de peinture, à Pontoise.
Dessain, 115, rue Lafayette, à Paris.
Devimeux (l'abbé), aumônier du lycée de Beauvais (Oise), 25, rue d'Amiens.
Digard, professeur à l'Institut catholique, à Versailles.
Dreux, notaire, à Mantes.
Drouelle (E.), 13, avenue du Bois-de-Boulogne, à Paris.
Dubois (l'abbé), curé-doyen, à Poissy.
Dubray, conseiller d'arrondissement et maire de Boissy-l'Aillerie.
Dufour, conservateur de la Bibliothèque de la ville de Corbeil.
Dumont (l'abbé), secrétaire de l'Evêché, à Beauvais.
Duparc, notaire, à Cormeilles-en-Vexin.
Dupré, avocat à la Cour d'appel, 83, boulevard Haussmann, à Paris.
Dutruleau (l'abbé), curé, à Jouy-le-Moutier (Seine-et-Oise).
Duval, architecte, à Gisors (Eure).
Ecorcheville (Jules), 2, rue Jean Bologne, à Paris.
Eloy (Jules), professeur de graphologie, 11, rue Jean-Vaury, à Paris.
de l'Epinois (Charles), 1, rue Théophile Gautier, à Neuilly sur-Seine.
Esménard, propriétaire, villa du Clos, à Pontoise.
Estève (le comte), au château d'Heudicourt, par Étrépagny (Eure).
Mmes Fargues (Marie), propriétaire, à La Feuillie (Seine-Infér.).
Fauqueux (la baronne), au château de Trye-la-Ville, par Trie-Château (Oise).

MM. Féret (l'abbé), curé, à Saint-Maurice (Seine).
Feuilloley, avocat général à la Cour de cassation, 19, rue François 1er, à Paris.
Finot (l'abbé), curé, à Magny-les-Hameaux, par Chevreuse.
Mme Fontaine, propriétaire, à Arnouville-les-Gonesse.
MM. Fontaine, instituteur, à Neuville, par Conflans (S.-et-O.).
Fortier (Henri), ancien notaire, à Boissy-l'Aillerie.
Foulon (Alfred), administrateur des chemins de fer de l'Ouest et maire de Sartrouville.
Fouque (Ferdinand), ancien adjoint, à Neuville, par Conflans.
Fourdrignier, membre de la Commission des Antiquités et des Arts, 24, avenue de Wagram, à Paris.
Mme François (veuve), 160, faubourg Saint-Honoré, à Paris.
MM. Gadala (Charles), agent de change, 21, boulevard Poissonnière, à Paris.
Gantois, architecte, rue Petit-de-Coupray, à Pontoise.
Gatelas (l'abbé), curé, à Varengeville-sur-Mer (Seine-Infér.).
Gaut (l'abbé), curé à Osny (Seine-et-Oise).
Mme Gauthier, propriétaire, avenue du Château, à Pontoise.
MM. Gendrot (Marcel) notaire, à Pontoise.
Gervais (Paul), propriétaire à Le Manais, par Gournay-en-Bray (Seine-Inférieure).
Giard, 58, rue Charlot, à Paris.
Giraut (Joseph), entrepreneur de maçonnerie, à Pontoise.
Mlle Glatigny, directrice de l'école communale des filles, à Pontoise.
MM. Godet, agriculteur au Mesnil-Aubry, par Ecouen (S.-et-O.).
Godet (Pierre), maire de Saint-Ouen-l'Aumône (Seine-et-Oise).
Goupy (l'abbé), aumônier de l'Hôtel-Dieu, à Pontoise.
Gourlin (l'abbé), curé à Vernouillet (Seine-et-Oise).
Grasset (l'abbé), curé, à Essonnes (Seine-et-Oise).
Graux (le docteur), médecin, 95, avenue Kléber, à Paris.
Gréder, secrétaire de la Société historique des viiie et xvie arrondissements, 20, place des Batignolles, à Paris.
Greuet (Ch.), instituteur en retraite, à Menouville, par Grisy (Seine-et-Oise).
Groulez (Georges), négociant, à Gisors.
Groulez (Charles), 8, avenue de la République, à Créteil (Seine).
Mme Guérin (Emile), propriétaire, au château de Maubuisson, à Saint-Ouen-l'Aumône.
MM. Guérin-Bridault, maire, à Montmorency.
Guimard, entrepreneur de charpentes, à Pontoise.
Habert, secrétaire général de la Compagnie de Lyon, 88, rue Saint-Lazare, à Paris.

MM. HACHE, propriétaire, à Arthies (Seine-et-Oise).
HAMOT (Charles), maire de Vigny, chevalier de la Légion d'honneur.
HARMOIS (l'abbé), missionnaire, 22, rue Nitot, à Paris.
HAYAUX DU TILLY, agent de change, 83, rue Richelieu, à Paris.
HAYE (Julien), avoué, à Pontoise.

Mmes HÉBERT, 6, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Pontoise.
HÉDOUIN, à Saint-Aubin, par Gif (Seine-et-Oise).
HEINTZ, propriétaire au château de Vauréal, par Cergy (Seine-et-Oise).

MM. HENROTTE (Hubert), banquier, 20, rue Chauchat, à Paris.
HENRY (l'abbé), curé, à Éragny-sur-Oise, par Pontoise.
HERMIER (l'abbé), curé, à La Feuillie (Seine-Inférieure).
HEULLANT (l'abbé), curé, à Conteville (Eure).
HUMBLOT (l'abbé), curé à Lisors, par Menesqueville (Eure).
ISBECQUE (l'abbé), curé à La Ferté-Alais (Seine-et-Oise).
JACQUIN, général de brigade, propriétaire au château de Presles (Seine-et-Oise).
JALUZOT (Jules), député, 6, rue d'Athènes, à Paris.
JOLLY (Théophile), agent d'assurances, à Pontoise.
JOREL (E.), instituteur, à Noisy-sur-Oise, par Asnières (S.-et-O.).
JOSSIER, trésorier payeur général, à Versailles.
JOUARRE (Léon), avocat, 30, rue Saint-Dominique, à Paris.
JOURNÉ (Paul), au château de la Chaumette, à Saint-Leu-Taverny (Seine-et-Oise).

Mlle KAPELER (Louise), propriétaire, à l'Isle-Adam.

MM. KATZ, docteur-médecin, conseiller municipal, à Pontoise.
KIENTZY (Léon), président de la Société libre d'Enseignement, à Pontoise.
DE LABRIFFE (le marquis), au château de Neuville, par Gambais (Seine-et-Oise).
LACOMBE (Paul), trésorier de la Société de l'Histoire de Paris, 5, rue de Moscou, à Paris.
LADEVIE (Eugène), notaire, à Magny-en-Vexin.
LA FERTÉ (Joseph), secrétaire général du Creusot, 27, faubourg Saint-Honoré, à Paris.
LANCIEN (l'abbé), curé de Notre-Dame de Pontoise.
LANCTIN, ancien percepteur, à Pontoise.
LAPRETÉ, ancien notaire, à Vigny (Seine-et-Oise).
LANDERAULT (l'abbé), curé de St-Martin, à Etampes.
DE LA ROCHE-GUYON (le duc), membre de la Commission des Antiquités et des Arts, propriétaire au château de La Roche-Guyon (Seine-et-Oise).
LAVERNHE (Jules), directeur de l'Institution Moderne, à Enghien-les-Bains.

M. de Léautaud (le vicomte Arthur), au château de Busagny, par Osny (Seine-et-Oise).

Mme Lebaigue, propriétaire, à Pontoise.

MM. Lebas (Henri), architecte d'arrondissement, à Pontoise.

Lebaut (l'abbé), 9, rue de Satory, à Versailles.

Lebaut (l'abbé), prêtre-comptable de la cathédrale, à Versailles.

Lebeaux (Jules), 26, rue Caumartin, à Paris.

Lebesgue, avoué, aux Andelys (Eure).

Le Bret, caissier de la Caisse d'Épargne, à Gisors (Eure).

Lecaudé (l'abbé), curé, à Andé, par Saint-Pierre-de-Vauvray (Eure).

Le Cerf (L.), agriculteur, à Vaulerand, par Louvres (S.-et-O.).

Le Chenetier (l'abbé), curé, à Thiverval-Grignon (S.-et-O.).

Lecointre (Jules), propriétre, à Beuzeval-Houlgate (Calvados).

Le Couteulx de Canteleu (le comte), conseiller général des Andelys, à Étrépagny (Eure).

Lefebvre (l'abbé), curé-archiprêtre de Louviers (Eure).

Lefèvre (l'abbé), aumônier des Augustines, 19, rue Edouard-Charton, à Versailles.

Lefèvre (l'abbé), curé, à Saint-Michel-sur-Orge (S.-et-O.).

Lefèvre-Pontalis (Eugène), directeur de la Société française d'Archéologie, membre de la Commission des Antiquités et des Arts, 13, rue de Phalsbourg, à Paris.

Lefèvre-Pontalis (Germain), archiviste-paléographe, secrétaire d'ambassade, 52, boulevard Malesherbes, à Paris.

Léger (Louis), notaire, à Marines.

Lempérier (le chanoine), rue Saint-Honoré, à Versailles.

Lemaire (A.), 35, rue de Rome, à Versailles.

Lentz (Georges) dit Mitchell, propriétaire, à Chaponval, par Auvers-sur-Oise (Seine-et-Oise).

Le Pileur, (le docteur), médecin, 15, rue de l'Arcade, à Paris.

Le Ronne, membre de la Commission des Antiquités et des Arts, 2, rue Saint-Sauveur, à Magny-en-Vexin.

Le Seure de Senneville (Edmond), propriétaire, à Pontoise.

de Létourville (le comte H.), 57, avenue Marceau, à Paris.

Lucas (l'abbé), curé, à Dampmesnil, par Ecos (Eure).

Magne (Lucien), architecte du Gouvernement, 7, rue de l'Oratoire, à Paris.

Maignan (Albert), membre de l'Institut et artiste peintre, 1, rue Labruyère, à Paris.

Maire (Athanase), maison Otard-Dupuy, à Cognac (Charente).

Maire (A.), bibliothécaire à la Sorbonne, 15, rue de Jussieu, à Paris.

MM. Mallet (Ernest), avoué, maire de Pontoise.
Manchez (Georges), au château des Forgets, à l'Isle-Adam.
Mme Maquet (veuve Adrien), 3, rue Royale, à Versailles.
MM. Mareuse (Edgar), secrétaire du Comité des Inscriptions parisiennes, membre de la Commission des Antiquités et des Arts, 81, boulevard Haussmann, à Paris.
Marié (Georges), banquier, à Pontoise.
Marsaux (l'abbé), chanoine honoraire, à Beauvais.
Martin-Sabon, membre de la Commission des Antiquités et des Arts, 5 *bis*, rue Mansart, à Paris.
Masson (Frédéric), membre de l'Institut, 15, rue de la Baume. à Paris.
Mmes Mathias, propriétaire, à Pontoise.
Ménétrier, 68, rue Bonaparte, à Paris.
MM. Meslin (Louis), instituteur, à Santeuil (Seine-et-Oise).
Miaux (l'abbé), curé de Villetertre, par Chaumont (Oise).
Mme Mollier, professeur de musique, à Pontoise.
MM. Monthiers, propriétaire, à Frouville (Seine-et-Oise).
Morel (l'abbé), curé, à Chevrières (Oise).
Morin (Gabriel), propriétaire, à Liancourt-St-Pierre (Oise).
Morin (Auguste), rentier, rue aux Prêtres, au Grand-Andely (Eure).
Moulin (Alfred), professeur, 55, boulevard Pasteur, à Paris,
Muller (le chanoine), aumônier de l'hospice de Condé, à Chantilly (Oise).
Murgey, sculpteur, à Mériel (Seine-et-Oise).
Mme Neippel (Albert), propriétaire, à Pontoise.
MM. de Nervo (le baron Léon), au château de Margency, par Montlignon (Seine-et-Oise).
de Nervo (le baron Robert), 17, rue Marignan, à Paris.
Neveu (l'abbé), curé-doyen et archiprêtre de Saint-Maclou, à Pontoise.
Nicault (Joseph), professeur à l'Association philomathique 150, boulevard Saint-Germain, à Paris.
Noel (L.), fabricant d'horlogerie. 142, rue du Temple, à Paris.
Olivier (l'abbé), curé-doyen, à Gisors (Eure),
Ozanne, agent d'assurances, à Pontoise.
de Pange (le comte Maurice), Maison Verte, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).
Paris (Lucien) imprimeur, directeur de l'*Echo Pontoisien*, à Pontoise.
Paris (l'abbé), curé de Vigny (Seine-et-Oise).
Parly (Georges), architecte, 17, rue Saint-Vincent-de-Paul, à Paris.

MM. Passy (Louis), député de l'Eure, 75, rue de Courcelles, à Paris.
Patrouillard (Edmond) fils, pharmacien, à Gisors (Eure).
Patte, ancien juge de paix, à Gisors (Eure).
Paulmier, propriétaire, au château de Labbeville, à Herblay (Seine-et-Oise).
Paul (Léon), professeur de sténo-dactylographie, 150, boulevard Saint-Germain, à Paris.
Pelay (Edouard), ancien président de la Société des Bibliophiles, 74, rue de Crosnes, à Rouen.
Petit (Jules), rentier, impasse aux Fèves, à Pontoise.
Picard (l'abbé), curé de Chars (Seine-et-Oise).
Piérens, avoué, à Pontoise.
Pierra (G.), directeur de l'École primaire, à Mandétour (Seine-et-Oise).
Pierron (l'abbé), chanoine titul[re], 25, rue d'Anjou, à Versailles.
Pihan (l'abbé), chanoine, curé d'Estrées-Saint-Denis (Oise).
Pihan de la Forest, propriétaire, au château de l'Hermitage, à Pontoise.
Pillon (l'abbé), chanoine honoraire, curé-doyen de Chaumont-en-Vexin (Oise).
Pinson (Paul), ancien magistrat, à Douai (Nord).
Plancouard (Léon), membre de la Commission des Antiquités et des Arts, Correspondant du Ministère, à Berck-sur-Mer (Pas-de-Calais).
Plancouard père, instituteur, à Cléry-en-Vexin (S.-et-O.).
Poirier (l'abbé), curé, à Pussay (Seine-et-Oise).
Poreaux (Julien), à Saint-Ouen-l'Aumône (Seine-et-Oise).
Porée (l'abbé), curé, à Bournainville (Eure).
Potié aîné, instituteur, à Goussainville (Seine-et-Oise).
Potié (Alphonse), instituteur, à Menucourt (Seine-et-Oise)
Potron, propriétaire, au château de Presles (Seine-et-Oise).
Prévost (Albert), entrepositaire de bières françaises, 66, rue Moulin-de-la-Pointe, à Paris.
Raulet (Lucien), bibliothécaire honoraire, 9, rue des Dames, à Paris.
Régnier (Louis), 9, rue du Meilet, à Evreux (Eure).
Reignat (l'abbé), curé, à Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise).
de Reiset, propriétaire, au château d'Osny (Seine-et-Oise).
Retali, maire de Sannois (Seine-et-Oise).
Revol, directeur de la Société générale, à Beauvais (Oise).
Rey (Auguste), membre de la Commission des Antiquités et des Arts, 8, rue Sainte-Cécile, à Paris.

Mme Rey (Gabriel), 26, rue Lafayette, à Paris.

MM. Riché (l'abbé), vicaire de la Cathédrale de Versailles.
Richebraque, notaire, à Pontoise.

MM. Risch (L.), instituteur, à Thiverval-Grignon (Seine-et-Oise).
Roger (Fernand), expert à la Cour d'Appel, 141, rue Saint-Dominique, à Paris.
Roger-Rodière, place Verte, à Montreuil-sur-Mer (P.-de-C.).
Roguenand (l'abbé), curé, à Houdan (Seine-et-Oise),
Mme Ronceray, propriétaire, quai du Pothuis, à Pontoise.
MM. de Rosbo, au château de Marcouville, à Pontoise.
Rousselle (Gustave), propre, maire de Génicourt, à Pontoise.
de la Ruelle, avocat, 49, rue du Four, à Paris.
Salentin, directeur de l'Ecole primaire de Méru (Oise).
Sarrazin (Arsène), 52, rue de Paris, à Magny-en-Vexin (S.-et-O.)
Sartiaux, ingénieur chef de l'exploitation du chemin de fer du Nord, à Pontoise.
Mme Seré (Florimond), propriétaire, à Compiègne (Oise).
MM. Seyès (Alexandre), libraire, à Pontoise.
Sonhalder (Alfred), 11, rue Pierre Sarrazin, à Paris.
Souty (Auguste), 10, rue de Strasbourg, à Mantes (S.-et-O.).
Mme Tavet, conservatrice du Musée, à Pontoise
MM. Tessier (l'abbé), curé d'Auvers-sur-Oise.
Tétard (Félix), 91, boulevard Magenta, à Paris.
Tétard (Fernand), agriculteur, à Gonesse (Seine-et-Oise).
Thibault (l'abbé J.), curé d'Ennery (Seine-et-Oise).
Mme Thomas (Léon), propriétaire, à Pontoise.
MM. Thomassin (Louis), maire de Puiseux (S.-et-O.).
Thomassin (Gustave), propriétaire, 30, rue de l'Eglise, à Neuilly-sur-Seine.
Thouin, notaire, à Gisors (Eure).
Tilliet, ancien instituteur, rue des Loges, à Montmorency.
Tourneux (Maurice), membre de la Commission des Antiquités et des Arts, 34, quai de Béthune, à Paris.
Tranchant (Charles), ancien conseiller d'État, 28, rue Barbet-de-Jouy, à Paris.
Trinquand (Lucien), notaire honoraire, à St-Ouen-l'Aumône.
de Troussures (le comte) au château de Troussures, par Auneuil (Oise).
de Vatimesnil (le comte H.) 20, bd de Latour-Maubourg, Paris.
de Vaux (le baron Almir), maire de Neuilly-en-Vexin (S.-et-O.).
Véron (Louis), ancien avoué, rue Croix-des-Petits-Champs, Paris.
Véver (Henri), joaillier, chevalier de la Légion d'honneur, 19, rue de la Paix, à Paris.
Videcoq, instituteur, à Avernes, par Vigny (Seine-et-Oise).
de Visme (Armand), à Eaubonne (Seine-et-Oise).
Vitali (le comte Georges), au château de Vigny (S.-et-O.).
Wislouch (Paul), principal clerc, à Pontoise.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

MM. ANTHYME-SAINT-PAUL, 6, rue des Chartreux, à Paris.
AUGÉ DE LASSUS, 4, quai Debilly, à Paris.
BERNIQUET (Maurice), conseiller d'État, ancien sous-préfet de Pontoise, ancien préfet de la Gironde.
COÜARD, archiviste départemental, correspondant du ministère de l'Instruction publique, trésorier de la Commission des Antiquités et des Arts, à Versailles.
DE BONNAULT D'HOÜET (le baron X.), président de la Société historique de Compiègne.
DE DION (le comte Adolphe), président de la Société archéologique de Rambouillet, vice-président de la Commission des Antiquités et des Arts, à Montfort-l'Amaury.
DUTILLEUX, chef de division honoraire à la Préfecture, secrétaire général de la Commission des Antiquités et des Arts, à Versailles.
DE FONVIELLE (Wilfrid), 40, rue des Abbesses, à Paris.
DE LA CROIX (le R. P. Camille), à Poitiers.
GRAVE, inspecteur des Antiquités et des Arts pour l'arrondissement de Mantes.
LAIR (Jules), membre de l'Institut, 11, rue Croix-des-Petits-Champs, à Paris.
MANUEL (l'abbé), curé de Cires-les-Mello (Oise).
MATAIGNE (Henri), lauréat de la Société de géographie, à Auvers-sur-Oise.
MONIRA (Albert), commis aux Archives, à Versailles.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

LE COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.
LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE.
LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES MONUMENTS.
LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS ET DES ARTS DE SEINE-ET-OISE.
LE COMITÉ ARCHÉOLOGIQUE DE SENLIS.
LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'ANVERS.
LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE.
LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'OISE.
LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE BOULOGNE-SUR-MER.
LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE STOCKHOLM.
LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

La Société Archéologique de Rambouillet.
La Société d'Émulation d'Abbeville.
La Société de l'Histoire de Normandie.
La Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.
La Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.
La Société Historique et Archéologique de Chateau-Thierry.
La Société Historique de Compiègne.
La Société Historique et Archéologique de Corbeil.
La Société des Bollandistes de Bruxelles.
La Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise.
La Société d'Anthropologie, a Paris.
La Société Havraise d'Études diverses, au Havre.
La Société Dunoise, a Chateaudun.
Le Bulletin Historique du Diocèse de Lyon.
La Société Historique du Vieux-Montmartre, a Paris.
La Société des Antiquaires de France.
La Société Historique et Archéologique d'Eure-et-loir.



EXTRAIT SOMMAIRE

DES PROCÈS-VERBAUX

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 5 Janvier 1905

Présidence de M. Louis Passy

Le Conseil exprime ses regrets de la mort de M. Théophile Salomé, ancien sous-préfet d'Hazebrouck et ancien adjoint au maire de Pontoise, décédé le 24 décembre, et de Madame veuve Gustave Jouarre, décédée le 29 novembre, tous deux membres titulaires; de M. Lavoye, maire de Pontoise, associé correspondant, décédé le 8 novembre ; il adresse ses témoignages de condoléance aux familles des membres défunts ainsi qu'à M. Seyès, qui a eu la douleur de perdre sa mère.

Sont admis comme membres titulaires, sur l'avis conforme de la Commission d'admission :

M. l'abbé Octave Brunet, curé de Seraincourt, par Meulan, présenté par MM. Coquelle et Depoin.
Madame Critot, à Houdan ;
M. Brochet, 210, boulevard de la Villette, Paris ;
M. le docteur Chaumont, 63, rue de Vaugirard, Paris ;
Présentés par MM. Delvaux et Depoin.

Des félicitations sont adressées à M. Mataigne, lauréat du prix Comartin pour une étude historique sur Auvers-sur-Oise.

Des remerciements sont exprimés à M. Véron, qui a fait hommage à la Bibliothèque de diverses collections de journaux pontoisiens.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. Léon de Vesly relative à l'apposition d'une plaque commémorative du séjour de J.-J. Rousseau à Trie-Château en 1767, et décide de s'associer à la manifestation projetée à cette occasion par la Société d'émulation de la Seine-Inférieure.

Le Conseil décide que le mémorial de 1905 contiendra comme illustration, le cliché de l'église de Saint-Clair-sur-Epte, provenant du don de M. Hustin.

Sur la proposition de M. le Président, il est décidé qu'une excursion à Lions-la-Forêt et Mortemer aura lieu dans le courant de juin, et que la Société se joindra à la visite projetée à Saint-Germer par le Congrès d'Archéologie le jeudi 22 juin.

L'assemblée générale aura lieu à Pontoise le dimanche 28 mai.

M. Delvaux, trésorier, communique l'état de situation en fin de l'année 1904 :

Recettes.................	4.445 98
Dépenses................	3.116 40
Reste net en caisse.......	1.329 58

C'est sensiblement la même somme que l'année dernière (1.384 fr. 23). Mais, cette année, le fonds de réserve s'est accru de trois quarts Ville de Paris 1898 qui ont coûté 314 fr. 75.

Pour le tome XXVII, M. Coquelle donnera son mémoire sur les *portails romans du Vexin*, les illustrations seront exécutées en phototypie par Le Deley, et M. Coquelle offre à la Société d'y contribuer pour 100 francs.

M. Depoin soumet au Conseil un projet relatif à une publication commune artistique des Sociétés savantes de Seine-et-Oise, pour faire suite à la publication historique sur Saint-Martin-des-Champs. Ce serait un résumé très richement illustré de la conférence que M. Martin-Sabon a faite, à Pontoise, sur *Seine-et-Oise artistique et archéologique.* On pourrait intituler cette publication : Promenades artistiques à travers Seine-et-Oise. M. Martin-Sabon est tout disposé à collaborer à ce projet. Le Conseil l'approuve en principe. M. Rey propose de reproduire dans les planches tous les objets d'art classés du département.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 29 Avril 1905

Présidence de M. Louis Passy

Le secrétaire général rappelle au Conseil le nouveau deuil dont notre Compagnie a été frappée dans la personne de M. Paul Ménétrier, notaire honoraire, ancien président de la Chambre des Notaires des Andelys, ancien suppléant du juge de paix de Gisors, décédé à Paris, le 4 mars, à l'âge de 65 ans.

Le Conseil renouvelle ses profonds regrets, qui n'ont pu être exprimés en son nom sur la tombe de M. Ménétrier en raison des volontés expresses du défunt ; il exprime ses condoléances à Mme Ménétrier, à MM. Jules et Henri Lebas, et remercie Mme Ménétrier de lui avoir transmis les manuscrits laissés par son mari.

Le Conseil exprime à son vice-président, M. Ernest Mallet, maire de Pontoise, si douloureusement frappé par la mort successive de sa femme et de sa belle-mère, Mme Lefrançois, l'assurance de ses plus vives sympathies et s'associe à son deuil.

Des condoléances sont également adressées à M. Couturier, avocat à Pontoise, à l'occasion de la mort de son père, ancien juge de paix à Ecos, chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand et à M. Jules Bourgeois, avoué à Pontoise, à l'occasion de la mort de M. Eugène Dupont, son beau-père.

Le Conseil exprime ses vifs regrets de la perte de plusieurs membres de la Société décédés depuis peu : M. l'abbé Bouillet, correspondant du Ministère pour les travaux historiques ; M. George de Courcel, administrateur de la Société historique de Corbeil ; M. l'abbé Crépin, curé d'Évry-Petit-Bourg ; M. le baron Graëb, ancien sous-préfet de Pontoise, membre fondateur de la Société ; M. l'abbé Portier, curé de l'Isle-Adam.

La Société a été représentée au Congrès des Sociétés savantes à Alger, par MM. Mareuse et Coquelle. Ce dernier a rempli les fonctions d'assesseur à la section d'Histoire le 20 avril. A la séance du 19, deux communications ont été faites, l'une par M. Coquelle, l'autre par M. Depoin.

Le Conseil, sur le rapport de M. Lebas, décide de remettre à la municipalité de Pontoise pour le Musée, une nouvelle série d'objets faisant partie des collections de la Société et catalogués sous les nos 1, 2, 3, 5, 6, 46 et 47. Mme Tavet remercie le Conseil. M. Depoin signale la très heureuse disposition donnée par elle aux statues et fragments d'architecture qui ont été précédemment offerts par la Société.

M. Depoin fait connaître au Conseil que le Touring-Club a décidé de constituer des comités locaux pour la protection des sites et des monuments et que le président du Touring-Club, M. Ballif, lui a demandé de représenter la Société historique dans ce Comité. Le Conseil confirme cette délégation.

Mme Tavet signale la tentative nouvelle faite par le service de la navigation, qui a déjà causé de si déplorables mutilations aux sites des bords de l'Oise, pour raser l'île si pittoresque de Saint-Martin.

Le Touring-Club et M. de Souza en particulier, s'en sont émus, et ont enrayé momentanément ces tentatives de destruction. Le Conseil signe une adresse au Touring-Club pour le remercier et s'associer complètement à ses efforts.

Mme Tavet signale l'exposition au Salon, dans la section d'architecture, des plans de seize caves curieuses de Pontoise, et d'une aquarelle représentant les caves de l'ancien café Devienne, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Le Conseil fixe au 28 mai l'assemblée générale, et au jeudi 13 juillet l'excursion à Lions-la-Forêt et Mortemer.

L'excursion projetée à Trie-Château, de concert avec la Société d'Emulation de la Seine-Inférieure ne pourra se faire, le représentant de la propriétaire du château de Trie refusant de laisser apposer une plaque commémorative du séjour de J.-J. Rousseau.

Le Conseil remercie M. Mareuse, par les soins de qui la demande de subvention pour le *Liber testamentorum* a été transmise au Conseil municipal de Paris le 21 mars et appuyée auprès de la 4me Commission.

M. le Président se charge de rédiger une notice nécrologique sur M. Ménétrier.

Le Conseil remercie la Société de l'Histoire de Paris et en particulier M. Paul Lacombe, trésorier, pour l'envoi gracieux de 5 vol. de Mémoires et 2 vol. de Documents destinés à compléter la collection de la Société.

M. Broche adresse quatre nouveaux documents historiques complétant sa communication pour le tome XXVI. Des remercîments lui sont adressés.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 28 Mai 1905

Présidence de M. Louis Passy

Le secrétaire de la Société d'Eure-et-Loir remercie la Société du Vexin d'avoir désigné des délégués pour les fêtes de son Cinquantenaire qui se célébreront en mai 1906.

M. Depoin ayant lu dans un grand journal parisien que l'Académie des Inscriptions songeait à se défaire du stock de ses publications en faveur de diverses Sociétés savantes, a prié M. Jules Lair d'intervenir en faveur de la nôtre pour qu'elle fût comprise dans la distribution.

M. Jules Lair lui a répondu :

« Il n'y a rien de décidé, ni même de proposé sur la question des volumes restant à l'Académie. Une Commission l'examine. Je vous préviendrai à temps ».

Sont admis comme membres titulaires, sur l'avis conforme de la Commission d'admission :

M. l'abbé Breton, premier vicaire de Saint-Maclou, présenté par MM. l'abbé Neveu et Depoin.

M. Kientzy, propriétaire, président de la Société d'Enseignement libre, à Pontoise, présenté par les mêmes.

Mme Roncerat, propriétaire à Pontoise, et à Paris, 10, boulevard Montmartre, présentée par MM. Paul Gervais et Paul Bélier.

M. Georges Duparc, notaire à Cormeilles-en-Vexin, présenté par MM. Delvaux et Maurice Aubert.

M. Denizot, notaire à Pontoise, présenté par MM. Mallet et Delvaux.

M. Archdeacon, propriétaire du château et maire de Menucourt, présenté par MM. Aigoin et Mallet.

M. l'abbé Bru, vicaire à Gisors, présenté par MM. Passy et Le Bret.

M. Rey signale l'existence d'un chartrier d'Hérouville remontant au xve siècle, qui a été utilisé par M. le marquis de Brizay pour la rédaction d'un travail fort important sur *Hérouville-en-Vexin*. M. Depoin, ayant eu communication de ce travail, a adressé à M. Rey, au nom du Conseil, la lettre suivante dont le Conseil approuve l'envoi :

Mon cher Président,

Je viens de parcourir le travail fort intéressant sur *Hérouville-en-Vexin*, de notre distingué confrère M. le marquis de Brizay, travail que vous avez bien voulu me communiquer de la part de l'auteur. L'étendue de cet ouvrage imposerait, comme mode de publication, celui adopté déjà pour les monographies de Boissy-l'Aillerie, Delincourt, Méry, Vigny, etc., c'est-à-dire l'impression dans un volume détaché compris dans la série des documents.

Les conditions fixées par les usages de la Société et qui ont été admises par les auteurs de toutes ces monographies, consistent dans la composition et l'impression à frais communs de l'ouvrage, les auteurs payant en outre leur tirage à part, et la Société payant de son côté les 500 exemplaires nécessaires à ses membres. Si M. le marquis de Brizay est disposé à accepter cette combinaison, son ouvrage sera soumis au Comité de publication, qui vous déléguera tout naturellement la mission de le revoir, d'accord avec l'auteur, au point de vue du contrôle documentaire de la Société. Dans le cas où l'auteur ne jugerait pas à propos de publier son ouvrage sous cette forme, nous vous serions reconnaissant de vouloir bien, s'il y consent, nous donner pour les Mémoires de la Société un résumé analytique de son œuvre, en insistant sur l'importance du chartrier où il a puisé ses matériaux. L'effort si méritoire fait par notre collègue justifie grandement notre désir d'en faire apprécier les fruits par nos adhérents.

M. Ferdinand Dreyfus, président du Comité départemental pour l'Histoire économique et sociale de la Révolution, invite la

Société à désigner un certain nombre de membres (jusqu'à dix), pour être adjoints à ce Comité en qualité de membres correspondants. Le Conseil désigne M. Lucien Ranlet pour le représenter à ce Comité.

M. Depoin informe le Conseil qu'un collectionneur parisien, M. Maxime Duchemin, ayant acquis un lot de manuscrits concernant Pontoise, est venu les lui apporter, sur l'indication de M. Picard, libraire à Paris. Il s'agit des manuscrits autographes de Louis-Denis-Côme Guériteau et de Dom Racine, d'une très haute importance pour l'histoire de notre ville. M. Duchemin les met gracieusement à la disposition de la Société. Le Conseil lui en exprime ses plus chaleureux remercîments.

M. Courcelle, instituteur, présente au Conseil des *Notes sur Haravilliers et Theuville*, tirées des archives communales de ces deux communes. Le Conseil le remercie.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 28 Mai 1905

Présidence de M. Louis Passy

L'Assemblée générale de la Société historique tenue dimanche 28 mai a été particulièrement brillante. Elle était présidée par M. Louis Passy, membre de l'Institut, député de l'Eure, président de la Société, assisté des vice-présidents, M. Mallet, maire de Pontoise, M. Auguste Rey, ancien maire de Saint-Prix, et M. Germain Lefèvre-Pontalis. Au bureau avaient pris place MM. Depoin, secrétaire général ; Vignier, secrétaire général adjoint ; Henri Lebas, archiviste ; Delvaux, trésorier ; Mme Tavet et MM. Louis Aigoin, Edgar Mareuse, le chanoine Müller, Martin-Sabon et Louis Régnier, administrateurs. On remarquait à leurs côtés ou dans la salle : MM. de Théméricourt, ancien administrateur de la Société ; Dufour, secrétaire général de la Société historique de Corbeil ; Lacombe, trésorier de la Société de l'Histoire de Paris ; Coquelle, correspondant du Ministère de l'Instruction publique à Meulan ; Louis Gréder, de Paris ; Roger, conservateur adjoint du Musée de Pontoise ; Patte, conservateur du Musée de Gisors ; Jules Lebas, architecte d'arrondissement honoraire ; Lucien Pâris, directeur de l'*Écho Pontoisien*, conseiller municipal de Pontoise ; Darras, professeur à l'école Albert-le-Grand ; Lanctin, percepteur en retraite, etc., etc. De nombreuses dames, sociétaires ou parentes de membres de la Société, avaient bien voulu se joindre à cette assistance nombreuse et distinguée.

M. Louis Passy a ouvert la séance par une trop courte allocution, où il a rendu un hommage mérité à la mémoire du regretté Paul Ménétrier, notaire honoraire à Gisors et membre du Conseil de la Société, si prématurément enlevé au moment où il mettait la dernière main à une *Histoire de Trie-Château*. Puis il a rappelé les souvenirs aussi attrayants qu'instructifs laissés par la IIe Conférence des Sociétés Savantes tenue à Pontoise en mai 1904, et dont le compte rendu, distribué aux membres présents à l'Assemblée générale de 1905, leur permet de constater la part importante qui revient dans l'œuvre de cette conférence aux membres de la Société du Vexin.

Puis M. Passy a exposé d'une façon aussi suggestive que spirituelle les attraits variés qu'offriront les deux prochaines excursions de la Société à Gournay-en-Bray et Saint-Germer, le jeudi 22 juin ; à Lions-la-Forêt et l'abbaye de Mortemer, le jeudi 13 juillet. Déjà de nombreuses inscriptions sont recueillies pour ces deux promenades.

Après avoir présenté les excuses de nombreux sociétaires ou invités, parmi lesquelles nous avons relevé celles de MM. Paisant, président de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise; Thibault, président du Tribunal de Pontoise; Grave, inspecteur des Antiquités et des Arts à Mantes, etc., etc., M. Depoin, secrétaire général, a donné lecture du rapport suivant :

MESDAMES, MESSIEURS,

J'ai tout d'abord une bonne nouvelle à vous annoncer. L'ordre du jour de cette séance qui comportait déjà deux communications, s'est enrichi, depuis l'envoi des convocations, d'une troisième émanant de M. Pierre Delcourt sur le *Portail roman de Genainville*, et d'une causerie qui viendra le compléter heureusement. M. Gréder, notre aimable collègue de la Société de l'Histoire de Paris, va nous inviter à le suivre dans une promenade artistique à travers la vallée de la Viosne.

C'est une raison de plus pour moi de vous présenter un rapport laconique. Vous m'en voudriez cependant si je ne devançais la notice qu'une plume autorisée du Vexin normand consacrera bientôt à notre regretté collègue Paul Ménétrier, pour exprimer, en votre nom à tous, l'émotion que nous a causé sa perte prématurée.

Paul Ménétrier, fils d'un professeur émérite du Collège de Pontoise, qui remplit pendant sa longue vieillesse les fonctions de bibliothécaire de la Ville, avait été intime ami de Henri Le Charpentier et, dans ce milieu, avait contracté dès les début de sa vie,

des habitudes intellectuelles qui devaient le porter à sympathiser avec les travailleurs et les chercheurs d'histoire. Il se fit inscrire un des premiers parmi les membres de la Société du Vexin, et lorsqu'ayant cédé son étude de Gisors à son gendre, notre confrère M. Thouin, il vint habiter Paris, il y consacra ses loisirs à suivre es cours de l'École des Chartes et de la Sorbonne, afin de poursuivre les études historiques qui l'avaient toujours intéressé. Aussi quand la Société l'appela à occuper une place dans le Conseil, accepta-t-il volontiers de reprendre l'œuvre laissée inachevée par Alfred Fitan, l'histoire de Trie-Château. Il conçut un plan nouveau et se mit en devoir de le réaliser, au prix de nombreuses et laborieuses recherches paléographiques et iconographiques dans les Archives nationales et départementales et dans les trois grands départements de la Bibliothèque Nationale. Par une cruelle fatalité, une mort prématurée est venue l'atteindre au moment où il commençait à mettre en œuvre les riches matériaux amassés et où déjà plusieurs chapitres de *l'Histoire de Trie* avaient été l'objet d'une rédaction retouchée.

Fidèle exécutrice de ses désirs, sa veuve, à laquelle j'adresse ici l'hommage de notre gratitude et de nos condoléances, nous a fait parvenir le volumineux dossier qu'il avait constitué. Ce sera un devoir pour la Société de reprendre et de terminer l'œuvre à laquelle les noms de nos deux collaborateurs, Ménétrier et Fitan, resteront attachés.

Parmi les autres deuils qui se sont accumulés durant l'exercice qui s'achève, je citerai, après Mme Gustave Jouarre, veuve de notre regretté trésorier, trois administrateurs de notre cité pontoisienne : le baron Graëb, sous-préfet de l'arrondissement lors de la fondation de la Société, à laquelle il s'associa, et qui ne cessa de lui demeurer fidèle, par un rare exemple de constance, malgré de si longues années d'éloignement ; le vénérable M. Lavoye, le dernier maire de la Ville, et M. Salomé, ancien sous-préfet, lui aussi, aux débuts de la République, rentré peu après dans la carrière du Barreau, devenu conseiller municipal et adjoint au maire de Pontoise.

Trois ecclésiastiques ont été frappés par la mort : l'abbé Portier, curé de l'Isle-Adam ; l'abbé Crépin, curé d'Évry, ancien vicaire de Saint-Maclou ; enfin M. l'abbé Bouillet, antiquaire distingué, correspondant du Ministère pour les Travaux historiques, auteur de travaux couronnés par l'Institut, et brusquement enlevé à la science en pleine force d'âge.

Nos relations affectueuses avec la Société de Corbeil nous avaient valu l'adhésion d'un de ses administrateurs, ancien officier de marine, M. George de Courcel, qui avait conquis la rosette de la Légion d'Honneur en défendant vaillamment Paris durant l'Année terrible. C'était un collectionneur sagace et un esprit fin,

dont la perte sera vivement ressentie à Pontoise comme à Corbeil.

Quelques membres nous ont quittés, presque tous par suite d'éloignement ; mais je suis heureux de vous dire que les quinze noms disparus de nos listes cette année pour des causes quelconques ont été remplacés par des noms nouveaux, en nombre égal, en sorte que l'effectif de la Société reste stationnaire.

Vous avez reçu déjà le premier fascicule du tome XXVI ; le genre de papier adopté par la Société, pour permettre l'illustration dans le texte, donne à ce fascicule une apparence moins compacte, mais vous n'en serez pas émus ; le second fascicule, déjà en grande partie imprimé, sera de même importance et leur réunion donnera un volume dépassant 120 pages, donc sensiblement plus fort que les volumes précédents.

La Table décennale qu'a rédigée M. Mareuse continue à s'imprimer simultanément avec nos Mémoires ; mais c'est une œuvre de longue haleine. Avant son apparition vous aurez reçu le volume imprimé aux frais communs des Sociétés historiques de Seine-et-Oise, le *Liber Testamentorum Sancti Martini de Campis ;* et dès aujourd'hui vous serez mis en possession d'une autre publication collective, le compte rendu de la IIe Conférence des Sociétés Savantes du département, tenue à Pontoise en mai 1904.

Nous préparons des publications nouvelles qui offriront, nous l'espérons, un intérêt non moins grand. D'abord le tome XXVII comprendra une étude très richement illustrée de M. Coquelle sur les *Portails romans* du Vexin. Puis un volume non moins luxueux est en préparation ; il sera consacré à des promenades artistiques à travers Seine-et-Oise, que nous proposerons comme seconde publication collective aux Sociétés historiques du département.

Enfin une communication des plus importantes, que nous aurons à utiliser dans la plus large mesure, nous a été faite par un très aimable collectionneur parisien, M. Marcel Duchemin. Une intuition providentielle lui a fait acquérir un gros paquet de manuscrits historiques sur Pontoise. Ce sont de très précieuses épaves de la bibliothèque du procureur Louis-Denis-Côme Guériteau. Il y a là d'importantes vies inédites d'André Duval, de Jean Coqueret, de Robert Guériteau, œuvres de cet écrivain qu'elles font connaître sous un jour tout nouveau ; puis une copie des registres perdus de la Confrérie aux Clercs de Pontoise ; enfin le manuscrit original de l'Histoire de Saint-Martin de dom Racine, moine de Saint-Denis. M. Marcel Duchemin a mis ces manuscrits à la disposition de la Société avec une amabilité à laquelle vous voudrez, avec moi, répondre par vos chaleureux remerciements.

Si nous n'avons pas eu à enregistrer d'événement aussi important que le fut cette belle réunion où nous célébrâmes notre 25e anniversaire, la Société du Vexin n'est pourtant pas demeurée

inactive en 1905. L'un de ses membres, M. Henri Mataigne, a obtenu partiellement le prix Comartin, décerné par le Conseil général de Seine-et-Oise, pour un travail historique concernant Auvers-sur-Oise. L'Académie française vient, il y a quelques jours à peine, de décerner à notre confrère Georges Mitchell, pour son drame : *l'Absent,* un des prix quinquennaux fondés par Émile Augier. Vous vous unirez à nous pour exprimer aux lauréats nos cordiales félicitations, ainsi qu'à M. Patte qui vient, par une décision municipale en date d'hier, d'être nommé conservateur du Musée de Gisors.

La Société a été représentée au Congrès des Sociétés Savanets, à Alger, par MM. Mareuse et Coquelle. Celui-ci a présenté une communication ; une autre a été faite au nom de votre secrétaire général, malheureusement empêché de se joindre à vos autres représentants.

Voici ce que le *Journal Officiel* en rapporte :

M. Coquelle, correspondant du Ministère, donne lecture d'une étude intitulée: *Mission de J.-B. de Cocquiel à Tunis et à Alger, 1640.* Ce personnage, un des directeurs de la Compagnie marseillaise pour le commerce de Barbarie, ayant été pris en 1638, lors de la destruction par les Algériens du bastion de France, à la Calle, fut désigné pour rétablir la paix entre les deux États barbaresques et la France. A Tunis, il échoua ; à Alger, il parvint à signer deux arrangements le 7 juillet 1640 ; le premier était relatif à l'échange des captifs et aux relations ultérieures entre la France et la régence d'Alger ; le second réglait les conditions dans lesquelles la Compagnie marseillaise ferait le commerce dans le bastion de France, et fixait la redevance annuelle à payer par ledit bastion à 34,000 doubles, soit 23,500 fr. Ces deux traités donnèrent pleine satisfaction à la Compagnie marseillaise et à de Cocquiel, mais Richelieu les reçut très mal et refusa de les ratifier. Ils étaient, en effet, moins avantageux pour la France que ceux de 1628, car ils ne stipulaient pas la libération *en masse* de tous les Français sans exception, captifs en Alger, que voulait Richelieu, mais seulement de ceux pris au bastion et de ceux pris *sans combattre*, et c'était la minorité. En somme, de Cocquiel avait fait passer les intérêts de la Compagnie marseillaise avant ceux de la France en général. Pourtant, afin de ne pas empêcher la reconstruction du bastion et la libération des 307 Français pris dans le bastion, Richelieu, désirant réserver l'avenir, ne désavoua pas de Cocquiel et le traité relatif au commerce reçut son exécution grâce au consentement tacite de la France. On remit à plus tard la conclusion d'un traité définitif de paix et d'amitié.

M. L. Schvartz, de l'Institut sténographique, donne lecture, au nom de M. Depoin, de la Société historique du Vexin, d'un mémoire sur la *Chronologie des rois mérovingiens de Paris*, d'après d'anciens nécrologes, et surtout d'après l'obituaire primitif de Saint-Denis, depuis longtemps perdu, mais dont une copie avait été utilisée par dom Racine dans sa compilation manuscrite. L'auteur précise la date du décès de la plupart des successeurs de Clotaire Ier. Il est intéressant de remarquer qu'à une seule exception près, ces dates concordent avec les indications tirées de l'étude des textes diplomatiques par les plus récents chronologistes, notamment Levison, dans le *Neues archiv*, et l'abbé Vacandard dans la *Revue des questions historiques*. La compilation de dom Racine n'a pas été l'objet d'un collationnement par M. Auguste Molinier ; dans ses *Obituaires de la province de Sens*, il se borne à la signaler, en la présentant comme une amplification dépourvue d'intérêt et ne fournissant pas d'autres indications que celles contenues dans le nécrologe publié par dom Félibien. Cette appréciation paraît à M. Depoin d'autant plus susceptible d'appel, que dom Racine déclare avoir eu en mains, non pas un seul obituaire, mais « les plus anciens nécrologes de l'abbaye ».

M. Auguste Longnon a bien voulu m'apprendre qu'il a proposé au Comité des Travaux historiques l'insertion de cette dernière

communication dans le *Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques.*

Nous vous convoquerons cette année à deux excursions. D'abord à Saint-Germer, où nous nous retrouverons le 22 juin avec la Société Française d'Archéologie et où nous profiterons des lumineuses explications du directeur de cette Société, M. Eugène Lefevre-Pontalis, sur la célèbre église, relique insigne du monastère qu'ont fondé les châtelains de Chaumont et de Trie. Puis, le 13 juillet, à Lions-la-Forêt et à l'abbaye de Mortemer, où nous aurons des guides non moins sûrs, notre président lui-même, et nos collègues Louis Régnier et l'abbé Humblot, de Lisors.

Plusieurs des mesures prises par le Conseil doivent vous être signalées. Tout d'abord il a décidé de se dessaisir en faveur du Musée municipal, d'une partie importante des collections de la Société. Vous approuverez sans nul doute cette mesure, justifiée par tout le zèle qu'apporte Mme Tavet dans la continuation de la tâche que lui a léguée son mari. *(Applaudissements).*

La Société est intervenue pour obtenir la conservation de la porte fortifiée de Trie-Château. Ce monument de la fin du XIIe siècle, le seul spécimen de porte de ville resté debout le long de la frontière de l'Epte, a conservé intactes ses moulures qui servent à le dater. Il présente pour l'histoire de l'architecture militaire un intérêt hautement reconnu par la Commission des Monuments historiques qui a proposé et fait décider, il y a trente ans, par l'administration des Beaux-Arts, le classement de la porte de Trie-Château et sa restauration par M. Paul Naples.

Par toutes ces considérations, la Société s'est opposée énergiquement à la délibération du Conseil municipal de Trie demandant le déclassement et la démolition de cet intéressant vestige du passé.

Grâce à notre collègue M. l'abbé Devimeux, qui a retrouvé des titres établissant que la commune ne possède aucun droit sur la porte de Trie, ce curieux édifice est maintenant sauvé

Nous avons transmis au Ministère un vœu pour le classement et la conservation des tableaux de la princesse Palatine, abbesse de Maubuisson, dans les églises de Bréançon et de Saint-Ouen-l'Aumône, ainsi que d'une remarquable toile de l'église de Frémécourt, signalée par notre très compétent confrère M. Gréder. Enfin nous nous sommes associés à la campagne du Touring-Club pour la protection des sites, en protestant contre la destruction projetée de l'île Saint-Martin, un des plus beaux ornements du passage de l'Oise à l'entrée de la ville.

Il est grand temps que l'opinion se soulève contre les mutilations de toutes les beautés pittoresques du pays, audacieusement poursuivies par des esprits d'un utilitarisme étroit, enclins à tout sacrifier à de prétendues nécessités économiques, qu'ils exagèrent

à plaisir. Certains ingénieurs semblent vouloir rivaliser avec ces monstres scientifiques qu'on appelle les vivisecteurs : on dirait qu'ils éprouvent du plaisir cruel à déshonorer la nature et à massacrer les arbres, comme ces docteurs en charcuterie en ressentent à torturer les quadrupèdes et à violenter leurs instincts.

Cette fâcheuse manie s'en est prise à notre ville, dont on a saccagé le beau pont, lui substituant en partie une carcasse de fer qui semble inachevée, caricature dont se révolte le goût le plus vulgaire; et je tiens à rappeler qu'un ingénieur fort distingué, membre de notre Société et allié à une honorable famille de Pontoise, sollicita naguère son changement pour ne pas coopérer à cette exécution.

Tâchons maintenant de sauver ce qui reste encore de coquet dans l'aspect de notre cité, et d'éloigner d'elle le jour où se réalisera le doux rêve — un cauchemar pour nous — du triste bohème de Musset :

Le monde sera propre et net comme une écuelle,
L'humanitairerie en fera sa gamelle,
Et le Globe rasé, sans barbe ni cheveux,
Comme un gros potiron, roulera dans les cieux.

(Rires et applaudissements).

M. Delvaux, trésorier, a présenté le rapport suivant sur les opérations de l'exercice 1904 :

RECETTES

Reliquat au 31 décembre 1903	1.384fr 23
Une année rente 3 % amortissable	45 »
Une année rente 3 % perpétuelle	27 »
Un semestre 3 quarts Ville de Paris 1898	3 30
Intérêts des sommes déposées en compte courant à la banque Marié	16 60
Subvention du Conseil général	100 »
Vente de volumes	79 85
Droits d'entrée et cotisations 1904	2.790 »
TOTAL	4.445fr 98
Report des dépenses	3.116 40
Balance faite, il reste un reliquat actif de	1.329fr 58

DÉPENSES

Appointements de l'agent de la Société	600fr »
FRAIS GÉNÉRAUX	
I. Frais de bureau, chauffage, assurance	167 35
II. Frais de recouvrement de cotisations	108 95
III. Frais d'envoi de volumes	127 35
Frais d'impression et de fournitures diverses payés à M. Pâris	106 »
Payé à M. Pâris frais d'impression du tome XXV des Mémoires	692 »
Payé à M. Bellin, imprimeur à Montdidier, à-compte sur le tome IV *Cartulaire de Saint-Martin*	1.000 »
Acquisition de 3 quarts Ville de Paris 1898	314 75
TOTAL	3.116fr 40

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1904

45 fr. de rente 3 % amortissable (prix d'achat)	1.219 fr 70
27 fr. de rente 3 % amortissable (prix d'achat)	838 80
3 quarts Ville de Paris 1898 (prix d'achat)	314 75
En caisse reliquat actif au 31 décembre 1904	1.329 58
TOTAL	3.702 fr 83

Ces comptes ont été approuvés avec félicitations au Trésorier.

L'Assemblée a élu associé-correspondant M. Berniquet, conseiller d'État, ancien sous-préfet de Pontoise ; elle a réélu les six membres de la série sortante du Conseil, MM. Aigoin, Delvaux, Henri Lebas, Mareuse, Müller et Passy, et nommé M. Martin-Sabon administrateur au lieu de M. Ménétrier, décédé.

La série des communications a commencé alors, et l'ordre du jour étant des plus chargés, les divers orateurs inscrits ont dû, au regret de plus d'un auditeur, écourter leurs communications. M. Fernand Roger a fait hommage d'une *Notice historique sur le Blason de la commune de Saint-Ouen-l'Aumône*, qu'il a reconstitué à la demande de la municipalité. Il se compose des armes de Castille d'après le sceau de la reine Blanche (un château à trois tours), et des armes de France (semis de fleurs de lys sans nombre), d'après le sceau de Louis VIII. Ces blasons juxtaposés sont séparés par une crosse abbatiale du XIIIe siècle et surmontés de la couronne murale. La comparaison de ces armoiries avec une tentative de reconstitution fantaisiste de M. Friquetti vers 1830, permet d'apprécier la valeur héraldique du travail de M. Roger qui reçoit les félicitations du Bureau.

M. Pierre Delcourt, secrétaire de la Société historique du Vieux-Montmartre, signale à la Société le portail roman de Genainville pour lequel il sollicite des mesures de conservation. L'Assemblée s'associe à son vœu, appuyé par M. Martin-Sabon.

M. Auguste Rey présente un historique, illustré de charmantes anecdotes sur *le Domaine et le Château d'Épinay*, qui furent divisés à une époque assez lointaine et dont les vicissitudes se lient à celles de maintes illustres familles.

M. Depoin fait revivre, d'après les travaux publiés depuis 1903 par MM. Gaston Raynaud et Charles Prieur, la physionomie si piquante d'Eustache des Champs, bailli de Senlis, Compiègne et Pontoise sous Charles VI, dont l'œuvre poétique extrêmement variée ne comporte pas moins de 80,000 vers.

Plusieurs de ses ballades, élogieuses ou caustiques, sont consacrées à Pontoise et au Vexin. M. Depoin explique en particulier celle, si dithyrambique, qu'Eustache a consacrée au *noble et amoureux lieu de la Table-Ronde, près Pontoise*, et compare les impres-

sions poétiques du bailli de Senlis avec celles éprouvées en face des mêmes paysages, par Mathurin Régnier.

Enfin M. Louis Gréder commence une charmante causerie accompagnée de la présentation de près de cent photographies de monuments, objets d'art, sites, etc., où il retrace ses *promenades artistiques dans la vallée de la Viosne*. L'élégante parole de M. Gréder a tenu ses auditeurs sous le charme, et tous ont vivement regretté que l'heure avancée n'ait pas permis à l'orateur de prolonger le plaisir qu'ils en ont éprouvé.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 30 Septembre 1905

Présidence de M. Louis Passy

Le Conseil apprend avec regret la mort de M. l'abbé Groux, vicaire général de Versailles, ancien curé de Taverny, qui avait autrefois préparé une monographie de cette paroisse, et qui se fit inscrire parmi les fondateurs de la Société.

M. l'abbé Chevallier écrit au Conseil que « la perspective de la séparation de l'Église et de l'État l'oblige à réduire ses dépenses en raison de l'avenir très difficile réservé au clergé » et l'oblige à se retirer de la Société. Le Conseil exprime ses regrets de cette détermination, dont il prend acte.

Sont admis comme membres titulaires sur la proposition de la Commission d'admission :

M. Maurice Tourneux, quai de Béthune, 34, à Paris, présenté par MM. Depoin et Mareuse.

M. Roger Rodière, place Verte, à Montreuil-sur-Mer, présenté par MM. Depoin et Delvaux.

M. Maurice Caffin, propriétaire au château de Boissy-le-Bois, par Chaumont-en-Vexin, présenté par MM. Depoin et Gabriel Morin.

Madame Ménétrier, 68, rue Bonaparte, à Paris, présentée par MM. Depoin et Henri Lebas.

M. Louis Gréder, 20, place des Batignolles, à Paris, secrétaire de la Société Historique des VIIIe et XVIIe arrondissements, présenté par MM. Depoin et Mareuse.

M. Léon Paul, professeur de sténographie, directeur de l'Ecole des sténographes comptables, 150, boulevard Saint-Germain, Paris, présenté par MM. Depoin et Nicault.

M. Jossier, ancien sous-préfet de Pontoise, trésorier-payeur général de Seine-et-Oise est réinscrit sur sa demande comme membre titulaire.

M. Depoin a représenté la Société au Congrès annuel de la Société française d'archéologie à Beauvais en mai 1905, et, avec M. Germain Lefèvre-Pontalis, la manifestation organisée par les disciples et élèves de l'éminent professeur à l'École des Chartes, M. Auguste Longnon, membre de l'Institut, à l'occasion du 23e anniversaire de l'ouverture de ses conférences à l'École pratique des Hautes Études.

M. Mareuse demande que la publication de la Table, interrompue pour l'impression du tome XXVI, soit reprise. Le Conseil en est absolument d'avis, et pense que l'imprimeur, ayant le texte en main, n'a aucun motif d'interrompre la composition.

M. Depoin fait savoir qu'il est convenu avec le libraire Picard que celui-ci prendrait en dépôt le *Liber Testamentorum* au prix fort de 4 fr. 50, net 2 fr. 25 l'exemplaire.

M. Louis Passy a écrit à M. Delisle pour solliciter une subvention du Comité des Travaux historiques. Il rappelle que la publication des Sociétés de Seine-et-Oise a reçu une mention au concours des Antiquités de la France, de l'Académie des Inscriptions et tient à signaler la part active que M. Depoin, secrétaire général de la Société du Vexin, a prise dans cette publication.

Les souscriptions acquises sont celles qui suivent :

M. Depoin.................	100	exemplaires.
La Société du Vexin........	500	—
La Société de Rambouillet..	175	—
La Société de Corbeil......	250	—
Total..........	1.025	exemplaires.

L'ouvrage a été tiré à 1.200 exemplaires et a coûté 1.380 fr.

Le Conseil délègue au Congrès des Sociétés savantes à Paris, en 1905 :

Section d'archéologie : M. Coquelle ;

Section d'histoire : MM. Rey, G. Lefèvre-Pontalis, Mallet, Depoin ;

Section des sciences économiques et sociales : M. Depoin.

M. Coquelle fera une communication sur les *Statues de l'église de Guiry ;* M. Mallet, sur les *Finances communales sous l'ancien régime ;* MM. Rey et Depoin feront connaître ultérieurement le sujet de leurs communications.

Mme Tavet propose de communiquer au Congrès des Sociétés Savantes un rapport de feu M. Mathieu, chimiste, contre l'épandage en Seine-et-Oise. M. le Président pense que cette question n'est pas du ressort de la Société, et cet avis est partagé par le Conseil.

M. Martin-Sabon annonce au Conseil que son travail est prêt, et est en ce moment soumis à M. Régnier. Le Conseil le remercie et s'occupera de la publication dans sa prochaine séance.

M. Alphonse Potié, instituteur, offre à la Société des notes sur les anciennes familles nobles de la portion du Vexin comprise dans les bailliages de Mantes et Meulan.

Sur la proposition de M. Depoin, qui souhaite vivement que la collaboration des instituteurs à nos travaux soit encouragée, il est

décidé que M. Potié sera prié d'adresser ses notes au Comité de publication.

M. Mataigne ayant fait une proposition de publication de son *Histoire d'Auvers-sur-Oise*, il est décidé que M. Mallet examinera le manuscrit. Le Conseil prend acte des offres contenues dans la lettre de M. Mataigne et statuera après avoir entendu le rapport de M. Mallet.

Mme Tavet émet le vœu que l'arcade subsistante et les restes du couvent des Cordeliers de Pontoise soient classés comme monument historique.

M. Depoin fait au Conseil la communication suivante qu'il a précédemment adressée à la Commission des Antiquités et des Arts :

L'abbaye de Maubuisson dont l'église et le cloître ont disparu, a, comme aucun de nos collègues ne l'ignore, vu subsister plusieurs des superbes salles que l'architecte Richard de Tour éleva en 1239. La salle capitulaire et le réfectoire ont été restaurés à grands frais par les propriétaires successifs du château de Maubuisson, M. et Mme Edmond Durand, puis par leur héritière, Mme Emile Guérin. Or, la veille de la Pentecôte, Mme Guérin ayant remarqué que la dérivation du ruisseau de Pierrelaye, qui traverse sa propriété, s'était brusquement tarie, a été amenée à constater que, par suite des travaux faits par la Ville de Paris, toute l'eau de ce ruisseau alimenté par les drains des champs d'épandage, se précipitait dans les fondations du monument pour lequel elle a un véritable culte. Les ingénieurs de la Ville, prévenus aussitôt, ont constaté que sous une grande partie des ruines toute la couche de sable sur laquelle reposaient les fondations avait été entraînée par les eaux, d'où un affouillement de 60 centimètres de profondeur, qui laissait absolument suspendue la maçonnerie de plusieurs des gros murs. Ceux-ci, grâce à la puissance d'adhérence de leurs matériaux ont résisté jusqu'ici, au grand honneur de leur constructeur. Des équipes d'ouvriers travaillent nuit et jour à enlever l'eau avec des seaux, les ingénieurs parisiens ayant, on ne devine pas pourquoi, préféré à l'installation des pompes d'épuisement, ce procédé dispendieux et barbare, qui réduit un groupe d'ouvriers au rôle de forçats. D'autres ouvriers fabriquent du ciment qu'on injecte avec des pompes dans les cavités produites par les affouillements. C'est un travail très curieux à voir ; il serait intéressant que la Commission envoyât une délégation sur les lieux, en émettant le vœu que les inspecteurs des Beaux-Arts, l'architecte départemental et les administrations publiques compétentes s'intéressent à la conservation de Maubuisson et surveillent les travaux en voie d'exécution dans l'intérêt de l'Archéologie.

Le Conseil décide que le tirage des Mémoires sera à l'avenir de 450 exemplaires. Il décide qu'il y aura lieu de rééditer l'Annuaire blanc, qui est épuisé.

M. Lebas dépose le rapport sur les versements de livres et d'objets opérés aux mains de la Ville de Pontoise, et les décharges données par la municipalité tant pour ceux provenant de la collection Henri Le Charpentier que pour ceux offerts à la Ville par la Société. Ce document est déposé aux archives.

A ce sujet Mme Tavet déclare que quelques objets qui ont figuré dans d'anciens catalogues des collections de la Société ne lui ont pas été remis.

Le Secrétaire général répond que ces collections ayant été plusieurs fois déplacées, il est impossible de vérifier si ces réclamations sont ou non fondées.

Après les explications données par M. Lebas, M. le Président se fait l'interprète du Conseil pour lui exprimer la confiance absolue de la Société, et l'incident est déclaré clos.

Mme Tavet exprime au Conseil ses regrets de ce que sa santé l'empêche d'assister aux réunions qui se tiennent à Paris, et ne pouvant pas remplir complètement son mandat, elle prie le Conseil d'agréer sa démission.

M. le Président s'efforce inutilement de la faire revenir sur sa décision. Le Conseil en exprime ses regrets.









ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE 1905

Allocution de M. Louis PASSY, président

HOMMAGE A PAUL MÉNÉTRIER

Mesdames, Messieurs,

Nous reprenons cette année le cours ordinaire de nos réunions et de nos excursions. L'année dernière, Pontoise assistait au spectacle nouveau d'une conférence des Sociétés savantes, littéraires et artistiques de Seine-et-Oise. Vous avez applaudi à cette solennité qui a été provoquée par une réunion d'Associations dont les délégués et les membres dévoués venaient se communiquer leurs travaux ou leurs opinions, pour le plus grand profit de la science et du département de Seine-et-Oise. Nous avons fait le meilleur accueil à nos compatriotes et la publication des travaux de cette conférence est venue ces jours derniers raviver et confirmer nos souvenirs.

Vous avez cette publication entre les mains ; elle fait honneur à notre compagnie, et je prends plaisir à vous rappeler la séance de projections photographiques

de M. Martin-Sabon, les communications de M. Grave sur les *Seigneurs de la Roche-Guyon*, de M. Depoin sur les *Proverbes du canton de Pontoise*, de M. Coquelle sur les *Eglises romanes du Vexin français*, de M. Mallet sur les *Elections du bailliage de Pontoise* et surtout la notice de M. Rey : *Un Légataire de Villon*, *Nicolas de Louviers*, qui est un petit chef-d'œuvre.

Ce qu'est devenue la Société Historique et Archéologique de Pontoise depuis notre dernière assemblée générale, il appartient à notre sympathique confrère, M. Depoin, de vous l'apprendre..... Je lui laisse le plaisir de vous convier à deux excursions fort intéressantes : l'une nous conduira, le 22 juin, à Gisors (car il faut revenir toujours à Gisors), à Gournay et à Saint-Germer et l'autre, le 13 juillet, à l'abbaye de Mortemer, à Lyons-la-Forêt et à Rosay. La première excursion est dirigée par notre cher confrère, M. Eugène Lefèvre-Pontalis, au nom de la Société française d'archéologie. La seconde sera confiée au zèle de votre Président qui accepte la responsabilité de vous plaire, à cette condition toutefois, que le soleil seconde sa bonne volonté.

Je n'ai pas cru devoir faire aujourd'hui devant vous, pour ouvrir la séance, un petit discours historique ou archéologique : vous avez à l'ordre du jour des communications très intéressantes, et je louerai d'avance les notices de M. Rey sur *le Château d'Epinay* et de M. Depoin sur *Eustache Des Champs ;* mais je me réserve le triste devoir d'offrir à la mémoire de notre excellent confrère, M. Ménétrier, l'hommage qui lui est dû.

Paul Ménétrier était membre du Conseil de votre Société, et il était particulièrement lié avec beaucoup d'entre nous par des liens d'amitié. Il était, de tout cœur et d'origine, Pontoisien. Mais il avait été Gisorsien très longtemps et dans un rang qui lui permettait de cumuler ces titres de Pontoisien et de Gisorsien. Il représentait l'union personnelle du Vexin normand et

du Vexin français et il travailla toujours à rendre cette union agréable et féconde.

Ménétrier naquit à Pontoise le 11 décembre 1839.

Son père était un homme très distingué. Savant professeur, il sut inspirer à son fils le goût des belles-lettres et, ce qui vaut mieux encore, la passion de l'étude. Le jeune Ménétrier traversa les jours laborieux de la jeunesse avec de constants succès, au collège de Pontoise d'abord, puis au lycée Henri IV. Il eut même les honneurs du Concours général. Il n'avait pas vingt ans, il passait sa thèse de licencié en droit : mais à partir de ce moment il abandonna les lettres pour le droit. C'est à Gisors qu'il entra en maître dans la carrière du notariat. Il exerça les fonctions de notaire depuis 1870 jusqu'en 1897. Deux ans après, il reçut l'honorariat. J'aime à répéter qu'il fut toujours le serviteur dévoué de notre compagnie, et que, depuis 1899, il fut renommé constamment membre du Conseil d'Administration.

Les affaires n'étouffèrent pas en lui le goût de l'histoire, de l'archéologie et des lettres, et il s'était affilié à la Société des Antiquaires de Normandie et à plusieurs Sociétés savantes. Il suivait avec le plus vif intérêt les travaux recueillis dans le Bulletin Monumental... Nous lui proposâmes d'entrer avec nous dans une collaboration plus directe. Fitan avait laissé des notes et des documents fort importants sur l'histoire de Trie-Château et de la famille de Trie. Ménétrier voulut bien se charger de les mettre au point, de les compléter et de les publier. La mort est venue rompre ses projets et les nôtres... Son souvenir est entré dans l'histoire de notre compagnie et il y restera comme un gage de l'union de Gisors et de Pontoise. (*Marques unanimes d'assentiment*).



LES PORTAILS ROMANS

du Vexin Français et du Pincerais

Dans des précédentes études (1) nous avons tracé les principaux caractères de l'architecture religieuse à l'époque romane dans la partie occidentale de l'Ile-de-France et nous avons parlé d'une manière spéciale des clochers des XIe et XIIe siècles. Aujourd'hui nous nous attacherons à une autre manifestation du style roman, la plus curieuse, la plus artistique: les portails et les portes.

Il est impossible, à cause du manque de textes, de fixer d'une manière précise, la date de la construction de toutes les églises dont ils furent les contemporains.

Quelques dates ont été établies approximativement dans différentes monographies que nous aurons l'occasion de citer dans le cours de cette étude. D'une manière générale, ces églises de l'époque romane sont mentionnées dans des chartes de donation

(1) *Les Clochers Romans du Comté de Meulan:* Communication au Congrès des Sociétés Savantes de 1902.

L'Art Roman dans le Vexin français et le Pincerais : Communication au Congrès des Sociétés Savantes à Bordeaux, en 1903.

Les Clochers Romans du Vexin français et du Pincerais : Mémoires de la Société archéologique de Pontoise, année 1903.

Seraincourt, étude archéologique : Communication à la Commission des Antiquités et Arts de Seine-et-Oise. Bulletin de 1904.

Les Eglises Romanes du Vexin français : Communication à la Conférence des Sociétés Savantes de Pontoise, 11 mai 1904.

mais là, il n'est que très rarement question de la fondation du sanctuaire, son existence est simplement constatée à telle ou telle époque.

Les divers Pouillés des bénéfices, depuis celui d'Eudes Rigaud, archevêque de Rouen (1), au milieu du XIIe siècle, jusqu'à celui de 1738, tant manuscrits qu'imprimés, ne donnent aucuns renseignements sur la date d'érection des églises et se bornent à indiquer le patron et le bénéficiaire. Les papiers, conservés dans les archives de certaines communes, permettraient peut-être de noter quelques réparations relativement récentes des portails ; mais ce n'est pas ce qui nous occupe en ce moment.



Les portails romans que nous allons décrire présentent deux variétés bien tranchées : les uns, d'une construction très simple et primitive, dénotent la facture du XIe siècle; les autres, plus compliqués, chargés d'ornements, ont les caractères de l'architecture du siècle suivant et marquent l'apogée de l'Art roman dans nos contrées. Nous sommes loin de dire que tous les portails classés dans la première série appartiennent au XIe siècle ; seulement, par un archaïsme fréquent à ces époques, ils ont la simplicité du roman primitif. De même, certains portails de la seconde série, tels Gassicourt, ont dû être construits dans le dernier quart du XIe siècle ; ils sont pourtant d'une facture complexe et richement ornés. En somme la division que nous adoptons est plutôt architecturale que chronologique.

Ire SÉRIE

Deux pieds droits de pierres équarries ou de maçonnerie de petit appareil, nus, ou ayant quelquefois une petite imposte ; un linteau monolithe par-dessus, un arc de décharge parfois uni, parfois orné d'un tore, et peu saillant sur le tympan, une archivolte très simple ; tels sont les caractères des portails de cette première

(1) La même observation s'applique à son *Regestum Visitationum*. Le pouillé dont il est question ici est le plus complet de tous, il donne la redevance annuelle de chaque église et le nombre de ses paroissiens, ce qui permet de se faire une idée de la population de l'archevêché de Rouen au milieu du XIIIe siècle.

catégorie [1]. Nous n'étudierons pas séparément les profils des moulures, nous réservant de les examiner au fur et à mesure que nous les rencontrerons dans le cours de cette étude.

L'antique église de Brueil-en-Vexin possède un portail très primitif, le plus ancien sans doute de tout le pays. Il est situé à la façade ouest d'une nef bâtie en très petit appareil, et disposé généralement en arêtes de poisson. Son linteau est une énorme pierre grossièrement équarrie de 40 centimètres de côté et de 2 mètres de longueur, sa partie inférieure est entaillée à angle droit pour former une saillie sur laquelle s'appuient les battants de la porte. Le tympan est un remplissage de petites pierres, enduites d'un ciment coloré à l'ocre rouge. L'arc de décharge forme voûte à travers la muraille et ses claveaux sont assez régulièrement taillés [2]. Un porche roman percé de trois baies en plein cintre, ebrasées en dedans précède le portail ; des bancs de pierre l'entourent à l'intérieur. Son intérêt est extrême car il est le seul que cette époque ait laissé dans notre région [3].

Faisons ici deux observations, qui s'appliquent à tous les portails romans que nous allons examiner : 1° les linteaux sont monolithes, sauf celui de la porte de Gassicourt, leur forme est variable mais ils ne présentent jamais d'entaille en demi-cercle à leur partie inférieure ; 2° les claveaux des arcs de décharge sont uniformément de pierres monochromes ; les alternés de couleurs différentes, qui donnent à certains portails du midi et du centre un cachet si particulier, sont inconnus dans le Vexin français et le Pincerais.

Le portail de l'église de Juziers a été reconstruit il y a cinquante ans, à l'époque où des réparations très considérables furent faites à cette ancienne église monastique. Il est probablement la reproduction du portail primitif de 1055 [4] ; sa forme est la même qu'à Brueil-en-Vexin, mais ses dimensions sont plus considérables. L'arc de décharge ressemble à celui de Cravant (Indre-et-Loire), par la forme de ses claveaux surmontés de losanges [5].

(1) Les façades des églises ont presque toutes des corbeaux qui ont servi à appuyer des auvents ou des porches au-dessus des portails. Ces porches se rencontrent encore dans une dizaine de cas, et s'ils contribuent à la conservation des portails, ils nuisent à l'aspect et rendent les reproductions photographiques fort difficiles.

(2) Hauteur des pieds droits : 2^{m}40 ; largeur de la baie : 1^{m}40.

(3) Au moment où nous avons écrit ces lignes, la nef romane de Brueil existait encore. Depuis, elle a été démolie ainsi que le portail et le porche, malgré les efforts qui ont été faits pour sauver ces respectables vestiges.

(4) Eug. Lefèvre-Pontalis, *L'église de Juziers*, Bulletin de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, t. VI.

(5) Dimensions du portail de Juziers ; hauteur des pieds droits : 3^{m}38 ; largeur de la baie : 2^{m}35.

Le portail de la belle nef de Cormeilles-en-Vexin offre un spécimen de l'art roman dans toute sa rudesse primitive *(fig. 1)*. Ses dimensions ne s'éloignent pas de celles que nous avons relevées jusqu'ici : hauteur des pieds droits 2 m 27, largeur de la baie 1 m 82. La moulure de l'archivolte est un bandeau, portant de petites protubérances en forme de denticules, et au-dessous règne un rang de billettes. Ces parties sont peintes en rose, le tympan et le linteau sont en brun. Ces teintes rappellent l'époque où la peinture de certaines parties des façades était en usage. Le linteau mérite d'être remarqué ; sa partie médiane est en forte saillie, le constructeur a voulu obtenir le maximum de résistance.

La petite nef romane d'Orgerus a une porte très simple, sans linteau, ni tympan : un mince boudin, entourant la baie tout entière, suit les pieds droits et l'intrados du plein cintre, sans solution de continuité. De semblables boudins sont à Montcient, Feucherolles et Épône.

Au-dessus de la porte latérale d'Adainville, dans le Pincerais (1), on voit une grosse pierre rectangulaire de 1 m 20 de longueur dans laquelle un linteau et une archivolte ont été sculptés grossièrement. Cette pièce, que nous considérons comme une curiosité dans nos régions, appartint à un ancien sanctuaire roman, remplacé au xve siècle par une église plus vaste.

Reilly, remarquable par son magnifique clocher roman, ne l'est pas moins par son portail qui date de la fin du xie siècle (2). Ce portail est unique en son genre, pour le linteau et pour l'archivolte *(fig. 2)* qui couvre l'arc de décharge. Des grappes de raisin pendaient à l'archivolte, on en compte encore six, à la partie supérieure ; les autres effacées par les siècles ont été maladroitement remplacées par des denticules. Une gorge entre deux tores forme l'encadrement du tympan, sur lequel se détache l'inscription suivante : « Le peuple français reconnait l'être suprême et l'immortalité de l'âme. » Le tout est peint en rose. Le linteau, malheureusement caché par un des entraits du porche, est tout un poème céleste, comme savaient les figurer les maitres d'œuvres du xie siècle.

Un ange aux ailes déployées, rudement sculpté, voltige au milieu d'étoiles et de ronds, les deux colombes bibliques complètent cet ensemble qui n'est pas sans une certaine grâce naïve (3).

(1) Nous rappelons que le Pincerais était formé des doyennés de Mantes et de Poissy et s'étendait au midi jusqu'aux environs de Rambouillet et de Dreux.

(2) Louis Regnier, *Statistique monumentale da canton de Chaumont-en-Vexin* : fascicule 1, année 1891.

(3) Dimensions du linteau : longueur 1^{m} 97, épaisseur 0^{m} 30. Hauteur des pieds droits : 2^{m} 31 ; largeur de la baie du portail : 1^{m} 57.



1. CORMEILLES-EN-VEXIN



2. REILLY

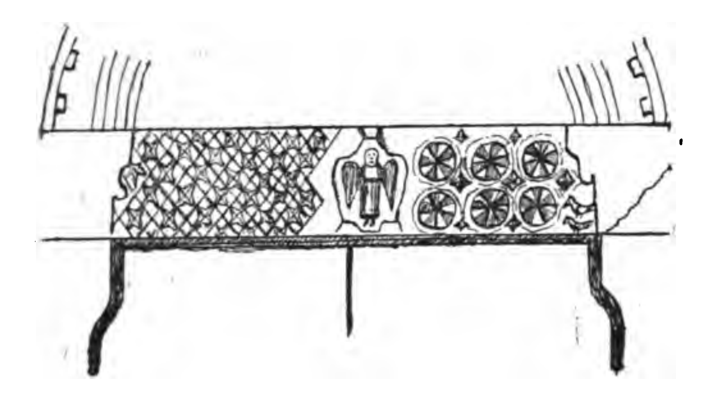


3. . MONTS



4. SERAINCOURT

En voici une reproduction :



Il existe encore deux autres linteaux dignes d'attirer l'attention de l'archéologue, mais ils n'occupent plus la place qui leur était destinée autrefois. Le plus grand et le plus remarquable est un monolithe en forme de demi-cintre de 1.42 de longueur à la base, de 0m 70 de hauteur de flèche et de 0m 25 d'épaisseur. Il servait tout à la fois de linteau, de tympan et d'arc de décharge à l'une des portes latérales de l'église Saint-Nicolas de Meulan *(fig. 5).* Ce sanctuaire, fondé vers 1140, par Galeran II, comte de Meulan, a été modifié plusieurs fois, et ce linteau fut retrouvé dans le sol, au cours des travaux effectués pour la construction de l'abside actuelle (1).

Il représente le prophète Daniel dans la fosse aux Lions, mais l'un de ces quadrupèdes est remplacé par une chimère à tête de femme. L'artiste a fait ici un effort dans la voie du réalisme : comme la scène se passe en Babylonie, il a coiffé la chimère d'un bonnet assyrien. Un zig-zag alterné de besans entoure cette scène. Malheureusement les figures sont endommagées et les pattes de devant des animaux ont disparu. Tel qu'il est, ce linteau constitue un intéressant document pour l'histoire de l'art roman dans l'Ile-de-France.

Combien il est regrettable que l'architecte qui reconstruisit, il y a quelques années, l'abside et la sacristie de Saint-Nicolas, n'ait point jugé à propos de remettre ce monolithe au-dessus d'une des portes latérales. Actuellement ce linteau est placé à terre dans le jardin du presbytère de Meulan et exposé à toutes sortes de dégradations.

(1) E. Lefèvre-Pontalis. *L'Église de Meulan.* Bulletin de la Commission des Antiquités de Seine-et-Oise. Année 1886. Au sujet de l'activité édificatrice de Galeran, cf. notre étude *Les Clochers romans du Vexin et du Pincerais* (à Pontoise 1903), in 8°, pages 19 et suivantes.

Le second linteau appartenait à une très ancienne église de Puiseux, près Pontoise, qui a été remplacée, en 1202, par une autre construction. Il figure actuellement au-dessus de la porte extérieure de la sacristie *(fig. 6.)* et offre un réel intérêt à cause de ses dessins géométriques, soulignés d'un rang de dents de scie, le tout formant une saillie très peu accentuée sur la pierre rugueuse Longueur 1m37, plus grande largeur 0m34. Il est certainement beaucoup plus ancien que celui de Meulan.

Un des ornements les plus usités pour les archivoltes de l'époque romane sont les rangs de billettes. Nous les avons déjà vues au portail de Cormeilles-en-Vexin *(fig. 1)*; nous les retrouvons à ceux de Jammericourt (arrondissement de Beauvais) où elles sont très endommagées (1), de Pouilly (arrondissement de Beauvais) et de Chavenay (arrondissement de Versailles). Mais elles surmontent des baies profondément modifiées de nos jours; les tympans et linteaux ont disparu, les pieds droits ont été reconstruits. Il est même possible que le portail de Chavenay ait eu des colonnettes.

Le portail de Saint-Clair-sur-Epte (2) est un problème que nous n'oserons risquer de résoudre. Cette église a été construite en partie aux XIe et XIIe siècles et dans son portail bouché de la façade occidentale, nous découvrons trois phases distinctes. D'abord, une vaste ouverture, dont il reste une archivolte extérieure de billettes placées sous une mince moulure en forme de bandeau, soulignée elle-même d'un large rang de claveaux; ce membre dût appartenir à un portail primitif, comme semble l'indiquer la largeur considérable du rang de claveaux.

Cette ouverture est ornée, à l'intérieur de l'église, d'une archivolte de feuilles d'acanthe (3), d'une moulure en chanfrein et d'un tore dont le profil dénote le XIIe siècle; ceci constitue la seule variété de portail à ornementation intérieure que possèdent les pays qui nous occupent. Enfin, troisième manifestation, une petite porte en plein cintre ouverte dans la maçonnerie qui bouche le portail primitif, et dont la moulure de l'archivolte, se rapporte également au XIIe siècle. Il en faut conclure que cet ouvrage complexe a été construit en trois fois, sans aucun souci de l'art ni de la symétrie.

Voici trois portails et portes qui se ressemblent et diffèrent de ceux que nous avons examinés jusqu'ici; les deux de Monts et celui d'Hénonville, dans le Nord-Est du Vexin. Ces deux com-

(1) Dimensions: Jammericourt, Ouverture de l'archivolte de billettes: 2m 20; Pouilly: 1m 40.
Chavenay: Hauteur des pieds droits, 2m40; largeur de la baie, 1m85,

(2) Saint-Clair-sur-Epte: Ouverture de la grande archivolte de billettes (à la base): 2m55.

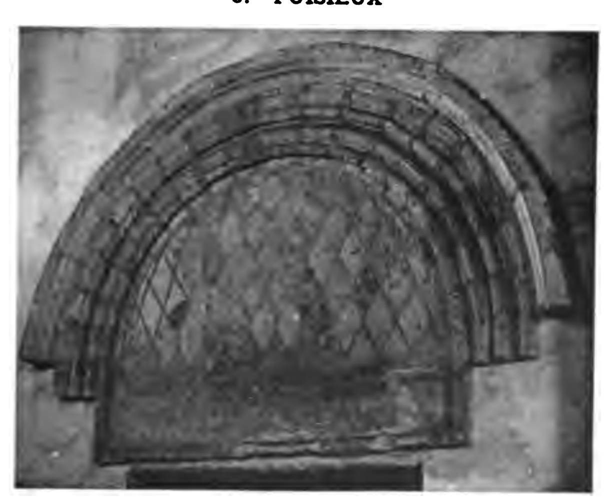
(3) A Fleury et à Trie-Château nous retrouvons ces feuilles d'acanthes typiques.



5. MEULAN



6. PUISIEUX



7. EPONE



8. JAMBVILLE

munes sont voisines et on reconnaît dans ces travaux la main d'un même maître d'œuvres. Des pierres plates forment linteau et tympan réunis à Monts. Un tore et un bandeau les enlacent et un feuillage délicat orne l'archivolte, ainsi que les impostes des pieds droits (1). Une petite mitre se détache en haut de la pierre plate servant de tympan à la porte latérale sud. La figure 3 représente la porte de Monts percée dans la façade occidentale de l'église ; celle de la face sud en est la reproduction exacte mais de dimensions plus réduites.

Le portail d'Hénonville a subi un remaniement: le tympan est en grosse maçonnerie sur laquelle sont peintes des palmes vertes. Le reste est semblable à ceux de Monts, sauf qu'un cercle d'étoiles remplace le feuillage (2).

Une archivolte épaisse et fruste formée de têtes de clous rappelle seule l'antique portail de Freneuse ; une moulure en forme de bandeau couvrant une arète et un rang de claveaux, sont les restes du portail de Fresneau-Montchevreuil, son linteau de pierres appareillées est moderne (3). Il est difficile, en présence de ces faibles vestiges, de déterminer l'époque à laquelle le portail de Fresneau fut édifié : pourtant, à juger d'après les baies de la nef, il est possible qu'il soit du début du XIIe siècle,

Dans le remarquable prieuré bénédictin de Montcient-Fontaine, commune de Sailly, canton de Limay, arrondissement de Mantes, que M. le baron de Sailly restaure en ce moment, avec sagacité, on admire une chapelle quadrangulaire de l'époque de transition. La porte d'entrée en plein cintre, sans impostes, limitée par un mince boudin descendant jusqu'au sol et surmontée d'une moulure transversale en forme de cavet est un spécimen de l'architecture monastique que nous croyons devoir joindre à la présente étude (4).

L'église d'Epone, arrondissement de Mantes possède trois portails romans dont un à l'extérieur et deux à l'intérieur ; l'un de ces derniers, reste d'une église construite en 1055 et remplacée par une plus vaste au XIIe siècle (5), conduit actuellement à l'escalier de la tour. Il s'ouvre dans le pan de mur sud qui

(1) Dimensions de Monts : portail, largeur de la baie, 1^{m}37 ; hauteur des impostes, 2^{m}23.
Porte latérale : largeur de la baie, 0^{m}93 ; hauteur des impostes, 2^{m}29.

(2) Dimensions d'Hénonville : largeur de la baie 1^{m}60 ; hauteur des pieds droits, 2^{m}60.

(3) Ouverture de l'arc : à Freneuse, 2^{m}20 ; à Fresneau, 1^{m}70.

(4) Largeur de la porte, 1^{m}05 ; hauteur de la clef du cintre, 2^{m}17.

(5) E. Lefèvre-Pontalis : *L'Église d'Épone*. Bulletin de la Commission des Antiquités de Seine-et-Oise, année 1885.

forme la base du clocher, et se trouve ainsi face au nord. Doit-on le considérer comme ayant été l'entrée principale de l'église primitive, ou bien fut-il une issue latérale? Son linteau est légèrement renforcé en son centre, les losanges du tympan sont des carreaux blancs reliés par des joints de mortier rose. Mais l'originalité de cette porte consiste dans le cablé qui entoure complètement le tympan et le linteau et fait en partie corps avec ce dernier (1) *(fig. 7)*.

En fait de tympan carrelé nous ne possédons dans le Vexin français et le Pincerais, que ceux d'Epone et de Jambville. La porte latérale de Jambville est bouchée, ses pieds droits ont disparu, mais toute la partie supérieure est intacte. Pas plus qu'à Epone les carreaux ne sont vernis, et le linteau renflé est un peu en retrait sur les impostes *(fig. 8)*. Un rang de claveaux parfaitement taillés et un bandeau chargé d'étoiles complètent l'ornementation (2).

Voici un tout autre type que nous n'avons pas encore rencontré : il se trouve au croisillon nord de l'église de Seraincourt et a le mérite d'être intact, sauf une très légère cassure de la pierre plate qui forme linteau et tympan. Cette pierre est portée sur des corbeaux, en forme de cavet, couronnant les pieds droits (3). L'archivolte est de têtes de clous de même que toutes celles des fenêtres du croisillon nord et de la nef. Bien que cette porte ait tous les caractères du roman primitif, elle fut édifiée dans le milieu du XIIe siècle (4), ainsi qne le croisillon nord et le clocher de cette église *(fig. 4)*.

Comme vestiges intéressants de l'architecture romane primitive, on rencontre encore dans le Vexin français, sept portes latérales murées que nous ne croyons pas devoir passer sous silence.

La première, celle de la face sud de la nef de Reilly, d'une exiguité extrême, elle n'a que 0^{m}70 de large, se fait remarquer par l'énormité de son linteau très légèrement entaillé dans le bas. Nous trouvons une porte identique à Bourdonné.

Valdampierre et Moussy ont au-dessus de l'arc de décharge, un gros tore dont les extrémités se redressent horizontalement.

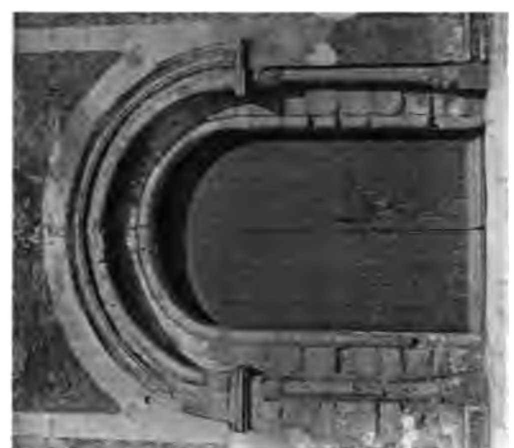
Au croisillon sud de l'église romane de Brignancourt. et à la

(1) Ouverture à la base du cablé, 1^{m}50.

(2) Dimensions de Jambville : largeur de la baie, 1^{m}38.

(3) Dimensions de Seraincourt : largeur de la baie, 1^{m}11 ; hauteur des [illegible] droits, 2^{m}45.

(4) Cf. Notre étude sur *Seraincourt*. Bulletin de la Commission des Antiquites et Arts de Seine-et-Oise. Année 1904.



9. FEUCHEROLLES



10. BAZOCHES



11. COUZANGREZ

face sud de Pouilly on voit un arc de décharge surmonté d'une moulure et un tore qui semblent provenir de portes romanes (1).

Enfin, la porte qui donnait autrefois accès dans le collatéral nord de l'église de Gassicourt-lès-Mantes. Elle date du dernier quart du XIe siècle ; son linteau est extraordinaire et doit fixer l'attention des archéologues. Il est formé de deux pierres plates de 0.25 de côté et de 1.10 de longueur, qui se rencontrent vers le milieu de la baie, mais sans être reliées l'une à l'autre. Comme cette baie n'a que 1.06 d'ouverture, il en résulte que les deux parties du linteau se prolongent dans la maçonnerie bien au-delà des pieds droits, ce qui les empêche de basculer sous le poids de l'arc de décharge et du tympan. Un trait horizontal coupant une série de lozanges par leur centre, le tout en creux léger; décorent le linteau.



Porte de Gassicourt

(1) Dimensions : Moussy, largeur de l'arc visible, 1m36.
— Valdampierre, — 1m65.
— Pouilly, — 1m14.
— Brignancourt, — 1m33.

IIe SÉRIE

Les caractères architectoniques généraux de cette catégorie peuvent se déterminer de la manière suivante : un jambage formé de un ou plusieurs ressauts rectangulaires, un nombre variable de colonnettes, placées dans les angles rentrants et adossées à la maçonnerie, sans faire corps avec elle, un nombre correspondant de voussures, généralement ornées de tores et zigzags et par-dessus une archivolte ornementée. L'absence de linteau et de tympan, sauf trois exceptions (1), rappelle les portails de l'Ecole du Sud-Ouest, sans qu'on puisse, croyons-nous, établir aucun lien direct entre l'architecture romane du Vexin et celle du Poitou. Elles se sont développées simultanément chacune dans sa sphère.

Le fût des colonnettes tantôt monolithe, tantôt formé de sections assez régulières, est orné de chapiteaux d'une extrême variété, et c'est là que nous ferons les plus intéressantes observations. Les tailloirs toujours carrés ont un méplat généralement uni, surmontant une baguette placée sur un cavet, sur un talon ou sur un chaufrein. Les bases sont attiques, avec un renflement du tore inférieure ; quelques-unes ont eu des griffes aux angles du socle, et on voit encore des restes ; mais ces bases de colonnettes sont, sans contredit, les parties les moins bien conservées des portails, et, souvent, elles ont disparu.

Le peu de largeur des baies des portails, elle ne dépasse pas 2m40 en moyenne, était un obstacle à l'édification des trumeaux, aussi n'en voyons-nous nulle part, pas de statues-colonnes non plus, ni de statues aux voussures (2).

La présence des colonnettes seule ne serait pas suffisante pour assigner au XIIe siècle la construction des portails que nous allons examiner, car beaucoup en ont possédé dès le siècle précédent. Ces supports, surtout lorsqu'ils sont minces et nombreux constituent pourtant un caractère très appréciable, quand on le rapproche du fini et de la variété des chapiteaux, de la délicatesse des archivoltes, de l'ensemble enfin qui est artistique à un haut degré pour la plupart de nos portails.

De la porte latérale nord de l'église de Verneuil-sur-Seine (3)

(1) Ces trois exceptions sont : Brignancourt (fig. 13) ; Le Heaulme (fig. 16) et Gassicourt (fig. 23).

(2) GABRIEL FLEURY. *Les portails romans du XIIe siècle et leur iconographie*. Ce remarquable ouvrage est consacré aux portails des cathédrales et des grandes églises ; il ne s'occupe point de ceux du Vexin français et du Pincerais.

(3) Dimensions de Verneuil : largeur entre les colonnettes, 1m55.
— hauteur des tailloirs au-dessus du sol, 2m16.



13. BRIGNANCOURT



14. MARQUEMONT



12. FLEURY

réparée, il y a quelques années, il reste : un gros tore formant la voussure, la moulure de l'archivolte et les fûts des colonnettes, les chapiteaux attendent encore la sculpture ; le tympan et l'encadrement de la baie ont été placés de nos jours dans un but de consolidation.

Les portails de Feucherolles et de Saint-Lubin-de-la-Haye se ressemblent beaucoup et sont bien conservés, surtout le second et nous pouvons y étudier l'ornementation des chapiteaux. Ce sont des feuilles d'eau embrassant un quart de la corbeille et terminées par une légère volute ; sur le chapiteau de droite de Feucherolles *(fig. 9)*, on voit les traces de godrons ; et nous ne retrouverons cette ornementation qu'au portail de Genainville *(fig. 18)*. Les colonnettes de Feucherolles ont encore leur base, dont les socles sont très hauts et ne portent pas de griffes [1].

Le portail de Bazoches *(fig. 10)* et celui du croisillon nord de l'ancienne abbaye de Neauphle-le-Vieux, situés à peu de distance l'un de l'autre, ont des caractères communs. Un lourd voussoir privé de tout ornement retombe sur des chapiteaux à feuilles droites. A Bazoches un rang de violettes décore les claveaux du cintre de la baie ; le boudin de base des colonnettes est très largement évasé sur un socle bas [2]. Ce portail ou plutôt cette porte de l'ancienne abbaye de Neauphle servait à faire communiquer le chœur de l'église avec le cloitre ; il constitue avec le prieuré de Montcient-Fontaines et Saint-Laurent de Brueil, un des rares spécimens de l'architecture monastique du XIIe siecle que possèdent le Vexin français et le Pincerais. Une charte des archives d'Eure-et-Loir fixe la fondation de l'abbaye de Neauphle en l'an 1079 [3].

Le portail du Perchay a possédé quatre chapiteaux à personnages ce qui est une rareté dans le pays qui nous occupe, il en reste deux diables qui se contorsionnent sur la colonnette de gauche ; l'encadrement de la baie est de facture récente [4]. Deux tores et une moulure en biseau retombent sur les chapiteaux.

La petite nef romane de Gouzangrez présente un des plus curieux portails que l'on puisse voir *(fig. 11)*. Il n'a jamais subi

(1) Dimensions de Feucherolles : larg. entre pieds droits, 1m85.
— hauteur des tailloirs, 2m15.

(2) Dimensions de Bazoches : largeur entre pieds droits, 1m80.
— hauteur des tailloirs, 1m72.

(3) Cf. *Notice sur l'abbaye de Neauphle-le-Vieux*, par E. de Roncerav.
Dimensions de Neauphle : largeur entre colonnettes, 2m06.
— hauteur des tailloirs, 1m80.

(4) Dimensions du Perchay : largeur entre colonnettes, 2m14.
hauteur des tailloirs, 2m56.



de réparation et nous le voyons tel qu'il sortit des mains du maître d'œuvres qui l'a construit. Il est à quatre colonnettes et présente une rangée de délicates marguerites au voussoir inférieur, mais son originalité consiste dans ses chapiteaux, tous semblables. Une volute très accentuée, en corne de bélier, rappelant celle des chapiteaux ioniques, orne le haut de la corbeille, et un faisceau de cordons s'en détache, assez semblable à une chevelure de comète, la partie inférieure de la corbeille est enserrée dans une rangée de minces bâtonnets. Faut-il voir dans cette production une réminiscence de l'antique ou un simple caprice de sculpteurs ? nous inclinons vers la seconde hypothèse. La base des colonnettes a deux tores, celui du bas très affaissé sur le socle dont des griffes empoignent vigoureusement les angles (1).

Dix portails ont pour ornement principal les bâtons rompus ou zigzags. Six d'entre eux sont groupés autour de la butte élevée qui domine le nord-est du Vexin français, et il semble qu'on y retrouve la main du même maître d'œuvre, car ils ont tous un double rang de zigzags étroitement accolés.

Le plus intéressant, et aussi le mieux conservé est celui de la nef de Brignancourt *(fig. 13)*. La baie est complètement entourée par le double zigzag, mais contrairement aux traditions architectoniques généralement adoptées au XII[e] siècle dans notre région, ce portail a un linteau et un tympan, formés par une seule pierre plate. Dans le tympan sont sculptés des carreaux losangés, contenant chacun deux autres losanges concentriques avec un petit besant au milieu ; une gracieuse archivolte de marguerites s'amortissant sur deux têtes de lions, complète ce remarquable spécimen de l'art roman (2).

Marquemont lui ressemble beaucoup *(fig. 14)* à part le tympan ; l'encadrement de la baie est identique, ainsi que les tailloirs des chapiteaux. Ces chapiteaux présentent de la variété ; ils ont des palmettes, des enlacements et un cube. L'étroit bandeau de l'archivolte rappelle l'art romain par la forme des fleurs stylisées qui le décorent. On remarquera la niche placée au-dessus du cintre, couronnée de fines dents de scie, qui est contemporaine du portail (3).

Le portail de Bouconvilliers qui date de 1141 avait aussi l'entourage de la baie en double zigzags, mais il ne reste que ses

(1) Dimensions de Gouzangrez : largeur entre les pieds droits, 1[m]84.
— hauteur des tailloirs, 2[m]38.

(2) Dimensions de Brignancourt : largeur entre colonnettes, 2[m]08.
— hauteur des tailloirs, 2[m]25.

(3) Dimensions de Marquemont : largeur entre pieds droits, 1[m]38.
— hauteur des tailloirs, 2[m]15.



17. DAVRON



16. LE HEAULME



15. LIERVILLE

quatre rangées de bâtons rompus (1), les chapiteaux ont été recouverts de ciment, l'archivolte a disparu.

Un corps d'avancée surmonté d'un fronton triangulaire que nous ne retrouverons qu'à Épone, contient le portail de Lierville. Si ses chapiteaux n'étaient remplacés par des cubes de ciment, on pourrait le considérer comme un des plus réussis, à cause de ses décorations de voussures. Les tores s'y marient agréablement avec les bâtons rompus, les rangs de têtes de clous, de dents de scie et de masques *(fig. 15)* (2).

Mais le portail qui étonne le plus est celui qui donnait autrefois accès dans la nef de la petite église du Heaulme *(fig. 16)*, perchée sur une haute colline à l'Est de Chars. Il est orienté au nord, et le seul qui ait un tympan historié, et combien curieux ! On y voit un peu de tout dans un assemblage bizarre : un chevalier la lance en arrêt, à la tête du cheval un évêque s'appuyant sur son bâton pastoral, un clerc est à ses côtés. Dans le ciel, un ange à mi-corps tient une croix, un coq lui fait vis-à-vis ; l'agneau pascal enfin complète le tableau. Tous ces personnages sont d'une naïveté extrême, et peut-être représentent-ils les fondateurs de cette église : le seigneur du lieu qui la construisit, le prélat qui la consacra.

La largeur de base de ce tympan est de 1m18 et il est assez bien conservé, la pierre étant d'un grain très serré.

Au croisillon sud de Santeuil (3) achèvent de disparaître, rongés par les intempéries, les restes d'une élégante porte romane à l'archivolte de violettes, au tore et au double rang de zigzags retombant sur des colonnettes à chapiteaux de volutes.

Les quatre derniers portails caractérisés par les zigzags, sont situés l'un dans l'ouest du Vexin : Genainville ; les trois autres dans le Pincerais : Davron, Lommoy et Epone.

Remarquable par ses dimensions, 2m23 sur 2m15, car il appartient à une vaste église romane qui a conservé presque intact son cachet primitif, le portail de Davron *(fig. 17)* fixe l'attention de l'archéologue par ses deux chapiteaux ; celui de gauche est chargé seulement de rubans percés de trous ; sur celui de droite, deux dragons enroulent leurs souples corps et se regardent face à face. Malheureusement pour l'effet, les zigzags de la baie ne se prolongent plus jusqu'au sol, qui a été surélevé et cache ainsi les

(1) Dimensions de Bouconvilliers : largeur entre colonnettes, 2m ».
— hauteur des tailloirs, 2m36.

(2) Dimensions de Lierville : largeur entre les colonnettes, 2m02.
— hauteur des tailloirs, 1m92.

(3) Cf. Lefèvre-Pontalis. *L'Eglise de Santeuil*. Mémoires de la Société archéologique de Pontoise, année 1886. Dimensions : largeur entre colonnettes, 1m62.
— hauteur des tailloirs, 2m25.



socles des colonnettes. Fondée en 1098 par Nivard de Poissy, l'église de Davron fut consacrée en 1115 (1), le portail se rapproche beaucoup de cette dernière date.

L'ancien prieuré de Lommoy a conservé de l'époque romane un portail en assez bon état bien que relativement petit (2); on y remarquera l'archivolte d'étoiles et la voussure formée de deux rangs de bâtons rompus qui diffèrent par l'acuité des angles; sur chaque pied droit une colonnette soutient des chapiteaux aux sculptures effacées.

La porte d'une chapelle, ayant appartenu au prieuré de Genainville fait actuellement partie d'une vaste ferme. On y accède par un escalier latéral d'une quinzaine de marches, et un vaste auvent empêche d'en tirer une bonne photographie. Notre cliché, tout imparfait qu'il soit *(fig. 18)*, permet de distinguer l'ornementation très variée de cette porte : tore au bas, puis étoiles dans des carrés, un câble, un double rang de gros bâtons rompus, enfin l'archivolte de billettes. Des tailloirs, démesurément épais et rappelant l'époque pré-romane, sont portés par des chapiteaux de godrons (3). L'ensemble a un caractère de robustesse et de lourdeur, qui permet d'en assigner la construction au dernier quart du XIe siècle.

La série des portails à bâtons rompus se termine par celui qui ouvre le flanc nord de la nef d'Epone, il est bouché par une magnifique pierre tombale du XVIe siècle *(fig. 21)* et présente beaucoup d'intérêt. On admire les rosaces, les doubles rangs de zigzags, le tore vigoureux et l'archivolte de fleurettes qui s'étagent sur ses voussures et retombent sur des chapiteaux, dont trois portent un double rang de feuilles saillantes avec des perles aux nervures, et le quatrième représente un diable à tête de taureau tenant un damné (4). C'est une des plus frappantes manifestations d'un art qui, tout rural qu'il était, savait joindre à la grâce des détails, la vigueur de l'ensemble.

Le portail de Montchauvet, outre ses vastes dimensions, de 2m 92 entre les colonnettes intérieures et de 2m 13 de hauteur des tailloirs, offre des singularités ornementales. D'abord deux tores, au-dessus une large voussure de dents de scie, un tore encore et

(1) Cf. J. Depoin. *Cartulaire de Saint-Martin de Pontoise*, t. IV, p. 425.

(2) Dimensions de Lommoy : largeur des pieds droits, 1m 53.
— hauteur des tailloirs, 1m 80.

(3) De Genainville : largeur entre les colonnettes, 2m 07.
— hauteur des tailloirs, 1m 82.

(4) Epone : largeur entre colonnettes, 2m 32.
— hauteur des tailloirs 1m 92.

Cf. E. Lefèvre-Pontalis. *L'Eglise d'Epone*. Bulletin de la Commission des Arts et Antiquités de Seine-et-Oise. Année 1886.

enfin une archivolte de violettes, retombant sur des têtes de lions, puis quatre chapiteaux, malheureusement en fort mauvais état. Le premier à droite a deux dauphins, le second deux oiseaux dont il est impossible de déterminer l'espèce. A gauche, un chapiteau présente deux personnages : l'un accroupi porte une tête énorme, l'autre est debout, mais ses jambes seules sont bien visibles. Le second chapiteau de ce côté a quatre ceps de vigne, symbole de l'Eucharistie (1). Particularité unique de Montchauvet : les deux colonnettes de chaque jambage sont séparées par un ressaut en maçonnerie tenant lieu de la colonnette médiane.

Le portail de l'église de Gassicourt-lès-Mantes, construite vers 1075 (5), est d'un modèle que l'on ne rencontre nulle part, aussi mérite-t-il de fixer un moment notre attention. Son ornementation et ses membres présentent de nombreuses particularités *(fig. 23)*. Ses jambages qui, normalement devraient avoir trois colonnettes, n'en ont qu'une, les deux autres étant remplacées par des ressauts ; sur les tailloirs se déroule une rangée d'étoiles. Le tympan en est parsemé et un dessin assez énigmatique l'entoure : ce sont des triangles opposés deux à deux par l'un de leurs sommets. Les voussoirs sont de quatre tores, séparés par une arête et des gorges. Le tout est enlacé par un large bandeau percé de deux rangées de trous circulaires, entourés par des doubles filets en creux ; l'archivolte est constituée par vingt-deux petites arcades retombant sur des masques humains et des têtes d'animaux. Les parties inférieures du portail de Gassicourt furent réparées avec un soin judicieux, il y a un demi-siècle (2).

Bien que l'église de Gassicourt ait été construite par des religieux de l'abbaye de Cluny, on reconnait dans son architecture les principes de l'Ecole normande.

Remontons des rives de la Seine, vers le nord du Vexin ; nous devons y examiner trois productions fort belles de l'architecture romane : les portails de Chars, de la Villetertre et de Trie-Château.

Combien il est regrettable que les jambages de Chars aient été remplacés, probablement au XVIe siècle, par deux piles de maçonnerie fruste qui défigurent complètement le portail. A juger par les voussures multipliées, finement sculptées de feuillage antique, découpées en arêtes vives ou percées de petits rectangles, enfin par la vaste ouverture de l'arc (1m96), on peut affirmer qu'une magnifique baie ornait cette façade qui date des environs de

(1) *Montchauvet*, par E. Grave. Bulletin de la Commission des Antiquités de Seine-et-Oise, année 1884.

(2) Dimensions du portail de Gassicourt : entre pieds droits, 2m35
— hauteur des tailloirs, 2m50

1145 (1). Elle pouvait peut-être rivaliser avec la porte de la Villetertre, sa voisine, construite en même temps et la plus grande de tout le pays, car elle mesure 2m53 de hauteur des tailloirs et 2m35 entre les pieds droits (*fig. 25*). Le temps, accomplissant son œuvre dévastatrice, a affaibli les contours des nombreuses sculptures qui couvrent ses huit chapiteaux. On distingue pourtant encore sur les corbeilles de droite et en commençant par le dehors : des entrelacs, des palmettes et des feuilles enroulées. Sur celles de gauche, ce sont deux oiseaux mangeant une grappe de raisin, deux ours se livrant à la même besogne, des palmettes, le dernier chapiteau est difficile d'identifier, peut-être est-ce un homme accroupi. Les tailloirs sont ornés de rinceaux. Les quatre voussures sont mieux conservées. Celle de l'exterieur est formée par deux boudins séparés par une gorge, puis vient une frette crénelée, la seule des portails du Vexin français et du Pincerais, la troisième voussure est formée par un rang de dents de scie au-dessus de bâtons rompus, la plus petite est un simple tore. Elle est imperceptiblement brisée à la clef, tandis que les trois autres, ainsi que l'archivolte, sont en plein cintre, et cette particularité ne doit pas passer inaperçue. Cette archivolte est une reproduction en tout petit de la sortie de l'arche de Noé ; elle est formée par une procession d'animaux de tous genres, dont malheureusement le plus grand nombre est impossible à identifier. Les quadrupèdes sont à gauche, les volatiles à droite.

Sans pouvoir soutenir la comparaison avec les fameux portails romans des Charentes et du Midi, celui de la Villetertre dénote une perfection d'exécution et une variété d'invention qui donnent une haute idée du savoir des maitres d'œuvre du XIIe siècle dans cette partie de l'Ile-de-France.

Avec Trie-Château, arrondissement de Beauvais (*fig. 24*), nous sortons complètement des chemins battus jusqu'ici, et nous nous écartons des principes qui caractérisent le style roman dans notre région. Sa forme générale reste la même, mais l'ornementation diffère complètement. Les sculpteurs se sont livrés ici à toutes les fantaisies de l'imagination, servie par une habileté extrême dans l'exécution. Le portail de Trie-Château, inspiré par celui de Saint-Etienne de Beauvais (2), distant seulement de quelques lieues, réalisé peut-être par les mêmes ouvriers, en diffère pourtant car il n'a ni linteau, ni tympan et ses colonnettes sont sculptées, ce qui n'est pas le cas à Saint-Etienne.

(1) Cf. Louis Régnier. *Excursion à Magny, Chars et Bouconvilliers.* Mémoires de la Société de Pontoise, vol. XI.
Et E. Lefèvre-Pontalis. *Monographie de l'Eglise de Chars.* Bulletin monumental 1901.

(2) Grave. *Statistique du département de l'Oise*, passim.



18. GENAINVILLE



19. VERNOUILLET



20. SAINT-OUEN-L'AUMONE

En regardant avec attention ses voussures, on distingue d'étranges scènes qu'on ne soupçonnait pas à première vue, au milieu de la diversité ornementale. Au-dessous de l'archivolte de feuilles d'acanthes recourbées, des cercles de besans perlés enlacent des oiseaux. Dans la voussure du milieu : d'autres oiseaux de formes diverses ; un poisson, une tête diabolique paraissant parmi les enlacements de feuillage ; celle du bas enfin, représente le supplice des envieux ; accroupis, aux têtes monstrueuses, à oreilles de chauves-souris, ils tiennent dans chaque main un serpent qui leur mord le visage. Des rinceaux et un rang de carrés évidés suivent l'intrados de l'arc de la baie et les pieds droits. Cette fantaisie sculpturale continue sur les six colonnettes, sur les chapiteaux, sur les tailloirs, même sur les socles à deux ressauts et sur le gable ou fronton, car le portail est en avancée. C'est un amoncellement de feuillages les plus variés, de quadrupèdes, de têtes d'oiseaux et de masques qui défie toute description.

Ce portail si curieux n'est pas grand, la largeur entre lespieds-droits est de 2m25, la hauteur des tailloirs de 2m37.

Toute la façade est conçue dans le même style, ainsi qu'une partie du côté nord de la nef. Là se trouve une porte bouchée, qui complète admirablement le portail. Elle est plus sobre d'ornements, mais aussi soignée d'exécution. L'encadrement de la baie, formé de feuilles d'acanthes recourbées, placées sur un tore perlé à sa partie médiane, en constitue la partie la plus intéressante [1]. Les chapiteaux ont des feuilles d'acanthe ; un tore, une gorge et un méplat forment la voussure, qu'enlace une archivolte également de feuilles d'acanthe enroulées.

A titre de curiosité archéologique et aussi de comparaison, nous donnons *(fig. 20)* le portail de Saint-Ouen-l'Aumône [2], qui n'est pas dans le Vexin, mais que l'Oise seule en sépare. Il possède des particularités qu'on ne rencontre pas dans ses congénères que nous venons d'examiner. Des demi-cercles saillants bordent les claveaux de la baie, des rosaces surmontées de dents de scie, le tout vigoureusement sculpté, forment voussure et archivolte. Ses deux petits chapiteaux sont chargés de rinceaux, les grands ont des volutes et un réseau de fin cablé extrêmement curieux Autre particularité, deux colonnettes sont octogonales, aucun portail du Vexin français et du Pincerais n'en a de semblables et pour trouver des colonnettes à huit pans, il faut monter dans le clocher de Saint-Clair-sur-Epte. Les colonnettes de Saint-Ouen-l'Aumône

(1) Dimensions de la porte : 1m09 de large sur 2m45 de hauteur des tailloirs.

(2) Dimensions de Saint-Ouen-l'Aumône : hauteur des tailloirs, 2m10.
— — largeur entre pieds droits, 1m85.

reposent directement sur des socles de même forme qu'elles, mais sans tores intermédiaires.

Il nous a semblé que ce portail complétait la série de ceux de l'époque romane et c'est pour ce motif que nous l'avons compris dans ce travail.

Les particularités de forme et d'ornementation des portails de seconde série, que nous avons examinés jusqu'ici, permettent d'en attribuer quelques-uns au dernier quart du xie siècle, comme nous l'avons déjà dit, et d'affirmer que les autres, les plus nombreux, ne sont pas postérieurs au deuxième quart du siècle suivant. A partir de 1150 à 1160, il y a une modification très appréciable, non pas dans le plan général mais dans les détails : les tailloirs deviennent plus minces et sont parfois divisés longitudinalement par une gorge étroite, la corbeille des chapiteaux est plus élancée, les colonnettes plus déliées ; enfin, caractère particulier, les voussures sont exclusivement constituées par des boudins, et beaucoup plus minces que précédemment. C'est la dernière période de l'époque de transition et déjà l'art gothique se fait pressentir.

Tels sont les portails que nous allons rencontrer pour clore cette étude.

A Condé-sur-Vesgre, il n'y a plus trace de colonnettes, mais les trois tores des voussures sont bien conservés (1).

A Génicourt, où il n'y a que deux tores, une réfection maladroite a supprimé les chapiteaux en laissant subsister les tailloirs et les colonnettes, le tympan est moderne (2).

Un abaissement du sol autour de la nef a eu pour résultat le disparate qui existe dans le portail de Fleury *(fig. 12)*. Il est devenu trop haut pour sa largeur, bien que les colonnettes primitives soient restées intactes. Les chapiteaux sont de feuilles droites ou de volutes, mais les tailloirs et l'archivolte portent des feuilles d'acanthe, dont les extrémités ont été recourbées vers le sol. Nous avons déjà vu cette végétation dérivée de l'antique à Trie-Château, tout près de Fleury et à l'intérieur du portail de Saint-Clair-sur-Epte (3).

Avernes et Crespierres se ressemblent et présentent une particularité que nous n'avons point encore rencontré : entre les trois colonnettes de chaque jambage se dressent deux colonnettes beau-

(1) Dimensions de Condé : largeur entre les pieds droits, 1m84.
— hauteur des tailloirs, 2m05.

(2) Dimensions de Génicourt : largeur entre les colonnettes, 2m21
— hauteur des tailloirs, 2m16

(3) Cf. L. Regnier. ***Statistique monumentale du canton de Chaumont-en-Vexin*** fascicule viii.

Dimensions de Fleury : largeur entre pieds droits, 1m60.
— hauteur des tailloirs actuellement, ***3 mètres***.



21. EPONE



22. AVERNES



23. GASSICOURT

coup plus minces, remplaçant le ressaut de maçonnerie. Avernes a des chapiteaux de fines palmettes mélangées à des épis de blé, symbole de l'Eucharistie, et aussi des feuilles d'acanthe *(fig. 22)* (1). A Crespierres, l'ornementation rappelle l'antique : archivolte de feuillages stylisé, très hautes corbeilles de palmettes (2).

L'église de Gaillon, près Meulan, a un joli portail à quatre colonnettes aux chapiteaux de volutes et deux voussures, une moulure en arète forme l'archivolte, et un boudin encadre complètement la baie et les pieds droits. C'est le type d'Avernes, dont nous donnons plus loin la photographie mais avec deux colonnettes en moins (3).

Le troisième portail de l'église d'Epone et le moins ancien donne accès dans la partie ouest de la nef, il est construit en saillie sur la façade ; un double tore entoure complètement la baie, les deux voussures retombent sur des chapiteaux garnis de palmes ouvertes, enfin deux colonnettes très menues sont placées à l'extérieur des jambages et supportent les tailloirs prolongés vers le dehors (4).

Un élégant portail, malheureusement bouché, ouvre le croisillon sud de l'église de Vernouillet *(fig. 19)*. Ses chapiteaux sont très variés et intéressants bien qu'un peu abimés : têtes de diables, rinceaux, palmettes, oiseaux, et sur le troisième à droite un personnage dont les jambes sont ramenées sur les épaules. La deuxième voussure est ornée à sa face interne ou intrados, d'une rangée de têtes de choux, qui ont servi de modèle pour le portail de l'église voisine de Villennes, portail reconstruit il y a quelques années dans le style roman. Au sommet de l'archivolte de violettes qui encercle le portail de Vernouillet, un petit saint est couché, c'est l'unique spécimen de ce genre dans le Vexin français et le Pincerais (5).

A quelque distance de Vernouillet se dresse le sanctuaire de Vaux, dont la façade occidentale a un portail roman de très vastes dimensions (6), qui est malheureusement enterré dans le sol jusqu'au niveau de l'astragale des chapiteaux. Les parties visibles sont fort abimées et une baie moderne rompt la courbe de

(1) Dimensions d'Avernes : largeur entre les colonettes, 1m80
— hauteur des tailloirs, 2m24

(2) Dimensions de Crespierres : largeur entre pieds droits, 1m82
— hauteur des chapiteaux sur le sol, 3m»»

(3) Dimensions de Gaillon : largeur entre colonnettes, 1m76
— hauteur des tailloirs, 1m65

(4) Dimensions d'Epône : Portail ouest, largeur entre colonnettes, 2m56
— hauteur des tailloirs, 2m59

(5) Dimensions du portail de Vernouillet : largeur entre les colonnettes intérieures, 2m21 ; hauteur des tailloirs, 2m80.

(6) Ouverture entre les tailloirs, 2m52.

l'archivolte. Sa moulure a le même profil que celle de Gouzangrez, les tores du voussoir disparaissent dans une masse de plâtre.

Le portail de Bazemont, près Maule, appartient à l'époque gothique, par la délicatesse extrême de ses trois boudins des voussoirs et leur courbe franchement brisée, pourtant il a conservé l'ornementation romane. Ses chapiteaux de droite ont des palmettes, ceux de gauche des palmettes encore, mais surmontées d'un oiseau et entre les deux un personnage tout nu, tenant dans chaque main un serpent qui lui dévore le ventre. Les ressauts des jambages sont remplacées par de très fines colonnettes bien dégagées et placées entre les trois autres, ce qui fait un total de cinq colonnettes à chaque jambage. L'archivolte enfin est de feuillage stylisé semblable à celui que nous avons rencontré sur plusieurs de nos portails romans.

P. COQUELLE.





24 . TRIE CHATEAU



25. LA VILLETERTRE



LE CHATEAU

D'ÉPINAY-SUR-SEINE

Par Auguste REY

Le souvenir de Mme d'Epinay a été l'occasion de cette étude. Dans ses *Mémoires*, elle a quelquefois parlé du château d'Epinay comme d'un bien de son mari. On s'est demandé si le fait était exact, où était situé ce château, et s'il subsistait encore. Occupé de la question, je l'ai élargie de proche en proche, jusqu'aux dernières limites où il m'a été possible d'atteindre. J'en apporte un bref résumé ; avant quoi, j'annoncerai, pour ne pas m'interrompre à propos d'un détail et pour satisfaire aussitôt la curiosité que j'ai pu éveiller, le sens de ma réponse à l'interrogation spéciale d'où ma recherche est partie.

Il y a dans la façon de s'exprimer de Mme d'Epinay, sinon un déguisement absolu de la vérité, — qui n'aurait pas été, d'ailleurs, pour émouvoir les scrupules de l'auteur des *Mémoires*, — du moins une équivoque. Lalive d'Epinay, seigneur censier de cette paroisse après Lalive de Bellegarde son père, y avait un château, qui, pour être le château du seigneur, n'était pas celui du lieu. Mme d'Epinay ne put faire autrement que de l'appeler de son vrai nom, le château de la Briche, quand les malheurs

financiers de son mari la forcèrent d'échanger contre cette habitation plus modeste le séjour fastueux de la Chevrette. Le château d'Epinay proprement dit, l'ancien hôtel seigneurial du lieu, séparé de la terre, désaffecté, si j'ose dire, au commencement du XVII[e] siècle, n'appartint jamais aux Lalive. Sans prétendre en raconter l'histoire, j'établirai la filière de ses possesseurs depuis le début du XIV[e] siècle, et, chemin faisant, on le verra rebâtir deux fois. Le dernier édifice est encore debout. Nul seigneur n'a jamais égalé le rang de celui qui en est le maître aujourd'hui.

I

Il est assez connu, par certaines libéralités des Montmorency aux abbayes et prieurés les plus renommés de leur temps, libéralités assignées sur le sol ou les péages d'Epinay, qu'ils en possédaient la seigneurie dès le commencement du XII[e] siècle (1). On cite une donation d'Hervé au prieuré de Deuil, datée de 1115. Il y a quelque intérêt à rappeler le testament célèbre où Bouchard VI, en 1237, ordonnait que, pour la réalisation de ses legs en faveur de différents hôpitaux et églises, on prît 4.000 livres sur son parc de Taverny et, au besoin, sur son bois d'Epinay, dit Bois-Raoul, puis nommé au temps de Lebeuf Bois-Raut, de nos jours Bois-Ruaut, tout en n'étant plus, à proprement parler, qu'un champ à cheval sur la limite de Saint-Gratien (2). La seigneurie d'Epinay avait passé cependant, en 1231, à un frère consanguin de Bouchard VI: Guy, fils de Mathieu II comme lui, et d'Emme de Laval, la seconde femme du connétable. Ce Guy fut Guy VII de Laval, l'auteur de la branche des Montmorency-Laval.

Le petit-fils de ce dernier, Guy IX, « Guy de Laval, sire de Vitré », rendit hommage, le 1[er] mai 1306, à « Monseignor Jahan de Moranci, nostre chier cosin [Jean I[er], un cousin au septième degré], de nostre terre de Espinollet e de la meson e de tote la partenance qui apartient à la dite meson ». C'est ici la première mention que je sache d'un château d'Epinay (3). La seigneurie était en la possession d'un petit-fils de Guy IX,

(1) Duchesne, *Histoire de la Maison de Montmorency*, Preuves, p. 35, 98, 558.

(2) Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, III, 340; IV, 102. — Cadastre moderne.

(3) Archives de Chantilly, BA-34.

— fils de Foulques, le frère puîné de Guy X, — lors de l'aveu que Charles de Montmorency rendit au Roi, en 1368. Il désigne comme titulaire: « Messire Brumor de Laval, notre fils. » Encore un Guy, dont Brumor était le « sobriquet de guerre » ; non le fils, mais le gendre de Charles, ayant épousé Jeanne, fille de Jeanne de Roucy sa seconde femme (1). Quatre ans après, en 1372, Epinay avait passé aux Dormans, les fils illustres d'un simple procureur au Parlement de Paris.

Ils ont échappé, ici, à Lebeuf ces Dormans qui fondèrent le collège des Ecoliers des Dormans, appelé plus tard collège de Beauvais, et donnèrent, dans la personne de deux frères, Jean et Guillaume, et de deux fils du second, Miles et Guillaume, un évêque, un archevêque, un cardinal, trois chanceliers, serviteurs éminents de l'Eglise et de la Royauté (2). J'ai aperçu aussi bien leur nom dans un document de date moderne, qui vaut d'être signalé dès maintenant, à cause de l'abondance des renseignements qu'il fournit sur quelques points de l'histoire d'Epinay ; je veux parler d'un *Arrest du Conseil d'Etat du Roy*, « qui rétablit le sieur Lalive de Bellegarde dans la possession et jouissance des droits de péage, tant sur la rivière de Seine que par terre, au lieu d'Epinay, généralité de Paris, pour le percevoir suivant le tarif » (3). On y trouve l'analyse de nombreuses liasses d'un chartrier, qui prouvent, soit dit en passant, que nul seigneur n'échappa à quelques procès sur ses droits de péage, et qui eussent pu fournir, en 1789, d'excellents arguments à un acte d'accusation contre la féodalité.

Voici le passage qui a trait aux Dormans (4) : « Extraits collationnés de quatre aveux et dénombrements fournis au seigneur de Montmorency, par Guillaume de Dormans [chancelier, frère de Jean, qui fut chancelier avant lui, évêque et comte de

(1) Duchesne, p. 586. — Archives de Chantilly, *Aveu de 1368*, et 104 C16, f° 183 v°. Les seigneurs de Montmorency avaient à Epinay, en 1368, un autre arrière-fief, tenu par Simon de la Fontaine; et eux-mêmes déclarent alors tenir en fief du Roi cent sols de rente sur un moulin dudit lieu. — Le 3 juin 1394, Jehan de Serisy, bourgeois de Paris avouait tenir du comte de Dammartin « une place où jadis eust moulin, nommé le moulin d'Espignollet, et la rivière dont ledit moulin soulloit mouldre, venant de l'estangt de Montmorency, tout par dehors l'estangt d'Espineil..., item ung (arpent?) de pré ou environ joignant à ladite place ».

(2) J'indique rapidement ici, à leur sujet, l'*Histoire généalogique* du Père Anselme et *la Chronique du Religieux de Saint-Denis*. Eustache Deschamps a chanté les exploits cynégétiques de Miles de Dormans.

(3) Factum de 14 p. in-4°, à Paris, de l'Imprimerie royale, 1750.

(4) Page 2.

Beauvais, cardinal (1)], par Miles [fils et neveu des précédents, évêque d'Angers, de Bayeux, de Beauvais, le troisième chancelier], et par autre Guillaume [évêque de Meaux, archevêque de Sens], les 17 novembre 1372, 8 mars 1373, 18 août 1382 et 18 avril 1391, pour raison de la seigneurie d'Espineul et d'Espignollet et ses dépendances, y compris le travers par la rivière de Seine et le travers par terre, ensemble du péage de la chaussée par ladite ville d'Epineul ; arrêt du Parlement de Paris, du 14 janvier 1401, rendu contradictoirement entre ledit Guillaume de Dormans, archevêque de Sens, lors seigneur d'Epinay, d'une part, et le prévôt des marchands de la ville de Paris et plusieurs marchands d'autre part...; autre arrêt du Parlement du 22 juillet 1402 rendu » entre les mêmes. Laissons les litiges. Deux des aveux allégués plus haut, ceux de 1372 et de 1373 existent encore (2). Dans un passage identique, Guillaume, ou Miles, « sire de Dormans, d'Epineulg et d'Espignolet sur Sainne », avoue tenir de M. de Montmorency haute, moyenne et basse justice, droit de travers par terre et par eau, droit de chaussée et autres droits seigneuriaux accoutumés, et enfin, le plus intéressant à notre point de vue, « la masure où souloit estre le manoir d'Espignolet, l'estang, quatre arpens ou environ, pré, terre et jardins appartenant à ladicte masure ». On m'accordera que ces dernières lignes développent la mention de l'aveu de Guy de Laval relative à la maison seigneuriale; dans l'un et l'autre passage, nous avons affaire au château d'Epinay ou, sans doute en 1372 et 1373, à des ruines, qui vont être bientôt relevées. C'était chose faite, je suppose, quand Charles VI, revenant de Maubuisson le 21 mars 1381, demanda à Epinay un dîner et un gîte, qui ne purent lui être fournis que par Miles de Dormans (3).

Une sœur des auteurs des derniers aveux, après leur mort, arrivée pour Miles en 1387, et pour Guillaume en 1405, rendit aveu au seigneur de Montmorency, le 29 septembre 1416 (4).

(1) Duchesne, p. 205.

(2) Archives de Chantilly, *Aveux de Montmorency*, Reg. II (1367-1383), f° 16 et v°.

(3) Ernest Petit, *les Séjours de Charles VI (1380-1400)*, Paris, 1894, in-8°, p. 9.

(4) Guillaume, leur père, mort le 11 juillet 1373, quatre mois avant son frère Jean, le cardinal, avait eu de Jeanne Baube, outre Miles et Guillaume, trois fils : Jean, Bernard et Renaud; et deux filles : Jeanne, qu'on va connaître, et Yde, femme de Robert de Néelle, seigneur de Saint-Venant. Les cinq derniers et leur mère furent enterrés au collège de Beauvais (Guilhermy, *Inscriptions de la France*, I, 585).

Miles et Guillaume, les seigneurs d'Epinay, leurs frères, eurent leur sépulture à Beauvais, tandis que leur père et leur oncle, Guillaume et le cardinal Jean, reposent à Chartres (*Gallia christiana*, IX, 754 — *Histoire généalogique*, VI, 333).

Elle s'appelait Jeanne de Paillard, « dame de Passy [ou Pacy, près Paris], d'Espineulg et d'Espignollet »; elle avait épousé Philibert de Paillard, chancelier du duc de Bourgogne Philippe-le-Hardi, puis président au Parlement, avec lequel elle acheta, de Philippe de Trie, la moitié de la seigneurie de Goussainville. Elle constitua, sur sa terre d'Epinay, 32 livres parisis de rente à vénérable et discrète personne, maître Beuves de Vinville, maître ès arts, bachelier en décret, qui en rendit aveu, le 26 juin 1428, aveu finissant comme suit (1): « Et est assavoir que, entre les choses déclairées au dénombrement précédent, ladicte dame a, audict lieu d'Epineul, ung bel hostel, pressoir, court, jardin, vignes et cerisaie clos à murs, et tout en ung tenant, sur la rivière de Saine... » Où l'on apprend ce fait important que le château d'Epinay avait été reconstruit: « un bel hostel », digne d'un chancelier et même de son Roi, a succédé à « la masure où souloit estre le manoir d'Espignolet ».

Après Jeanne Paillard, sa terre passa à son fils Louis de Passy, qui, ayant un droit d'acquit et coutume de demi-écope de sel sur chaque bateau de sel passant à Epinay, ne le perçut pas, du 1er octobre 1455 au 30 septembre 1456, « à cause des débats qui étaient entre ledit Passy et plusieurs autres, pour raison desquels le droit dont il s'agit avait été saisi ». Un aveu du 13 juin 1457 nous avertit que Louis de Passy a eu pour successeur Jean d'Aunoy, dit le Gallois, son neveu, fils de sa sœur Jacqueline de Paillard (2), et de Charles d'Aunoy, chèvalier, seigneur d'Orville, de Louvres-en-Parisis et de Villeron. Avec ce Jean d'Aunoy, dont le fils Philippe devait, par son mariage avec Catherine de Montmorency, terminer la longue querelle des seigneurs de Goussainville (3), disparut d'Epinay, en 1467, la race des Dormans. Leur possession de cette terre a duré près d'un siècle, et laissé une trace méconnue des modernes au point qu'ils ont écrit, dans le cadastre, le nom de Dormans, qui reste à un champ et à un sentier, comme le participe présent du verbe « dormir ». Aussi bien les rédacteurs du cadastre de Sarcelles

(1) Archives de Chantilly, BA-34. Beuves natif de Vinville en Lorraine, et exécuteur testamentaire de Guillaume de la Marche, fut, avec ce dernier, fondateur du collège de la Marche, collège situé, comme on sait, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève (Piganiol de la Force, V, 175).

(2) Une filleule de la duchesse de Bourgogne. (Bib. nat., Collect. de Bourgogne, XLV, 32 v°.)

(3) Lebeuf, V, 463. — Voir sur la famille des Gallois d'Aulnai, des *Notes biographiques* données par M. G. Fagniez, *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, Paris, 1876, in-8°, II, 295-299.

ont-ils inscrit le champ des « paillards », sans reconnaître, dans ce soi-disant qualificatif, le nom d'une illustre famille.

Lebeuf a nommé Jeanne de Paillard et son petit-fils Jean d'Aunoy, mais en les mêlant à une famille qui aurait eu je ne sais quels droits à côté des maîtres de « la seigneurie principale », tandis qu'elle leur y succéda purement et simplement : je veux parler des Choart. Issus, comme les Dormans, d'un procureur au Châtelet de Paris, ils firent fortune comme eux, une fortune moindre, et sans y joindre pareille illustration. Leur renommée ne dépassa guère Beauvais, où ils donnèrent un évêque aussi. Elle s'épanouit, du XVe au XVIe siècle, entre Saint-Denis et Pontoise. Pierre, notaire au Châtelet de Paris, et Jean II, lieutenant civil de la prévôté, tous deux fils de Jean Ier, le procureur au Châtelet auquel j'ai fait allusion, se signalèrent comme acquéreurs de fiefs dans la vallée de Montmorency: l'un à Tour (bientôt devenu Saint-Prix) en 1460, l'autre à Epinay et qui rendit hommage au suzerain le 10 janvier 1464. Un lieutenant civil n'était pas pour s'endormir sur ses droits; la veine des procès fut, de son temps, plus abondante que jamais. Jean Choart, en 1468 et 1469, intenta quatre poursuites, à propos de fraudes de voituriers par eau; obtint par lettres patentes de mai 1471, « la faculté de recevoir, par les mains du grènetier de Paris, tout le droit de sel » qu'il pouvait prétendre « sur chaque bateau de sel montant par la rivière de Saine, vis-à-vis de ladite terre d'Epinay ». Il mourut exactement en mai 1471; on avait dit jusqu'à présent, avec une forte marge d'erreur: avant 1497. Je glisse sur ses successeurs. Epinay vit passer au château sa veuve Jeanne Le Clerc et ses enfants mineurs; Jean III, avocat au Parlement, dont le frère François posséda le fief du Mont, au même terroir (1), et qui mourut avant 1528; Jean IV, décédé avant 1544 (2); Jean V, après qui cette branche s'éteignit, ou retomba dans l'obscurité. L'autre branche comptait alors, parmi sa filiation, Charles Choart de Magny, prévôt vicomtal de Pontoise comme l'avait été son père, et qui faillit y subir, avec Boicervoise, en 1562, pour crime d'hérésie, le supplice du feu. Notre Jean V, dès le 8 juin 1558, avait consenti la vente d'Epinay au connétable Anne de Montmorency, qui fit ainsi rentrer cette terre dans sa famille après un intervalle de deux siècles.

(1) Le nom de ce fief est encore celui d'une rue qui descend vers la Seine, derrière l'église.

(2) Ce Jean IV acquit, par échange, en 1539, de Léonard Chéron, curé commendataire d'Epinay, un demi-quartier de terre, jardin et vigne à Montmorency, lieu dit « Haras ». (Archives de Chantilly, *Livre sommaire des titres principaux de Montmorency*, 114 E16, f° 132.)

Non pas pour longtemps: Anne achetait, ses fils vendirent (1). Cinquante ans écoulés. le démembrement va commencer. Nous sommes en 1609 : Henri Ier de Montmorency, le fils du connétable, et connétable lui-même, va marier, par ordre, sa fille Charlotte-Marguerite, dont le Roi est amoureux, avec Henri II de Condé. Le prince du sang est peu fortuné; mais son alliance, flatteuse pour un Montmorency même, se doit payer. Il s'est fait promettre, — on sait bien cette histoire (2), — une dot de 300.000 livres, très grosse somme à l'époque. Pour réaliser tant de numéraire, il fallut emprunter et vendre. Le château d'Epinay, distrait de la terre, et l'hôtel et le domaine (non le fief) de l'Ecu de France (3) furent compris dans les aliénations. Ce château, suffisant pour les Choart peut-être, n'était pas une résidence pour les seigneurs d'Ecouen et de Chantilly. Nous le voyons louer, en 1600, au fermier de la seigneurie, qui le sous-louait à des amateurs de villégiature. Le bail de cette date, conclu pour quatre cens écus sol, comprenait expressément « le logis seigneurial et jardin d'Epinay ». Quand Henri Ier de Montmorency le vendit, le 10 mars 1609, ce n'était plus le « bel hôtel » que l'aveu de Beuves de Dinville signalait avec quelque admiration, dans sa nouveauté, — en 1428, — mais textuellement (4) « une grande maison, ci-devant appelée l'hôtel seigneurial, contenant deux édifices à deux étages, couverts de tuiles, la plupart en ruines et en décadence, avec un colombier à pied... pressoir, haute et basse cour, jardins devant et derrière étant à présent en friche ». On va cependant constater l'identité des deux domaines par la contenance, la clôture, la situation : le fonds

(1) A noter dans l'aveu qu'il rendit au roi, en 1582, ce passage si intéressant pour l'histoire d'Epinay: le seigneur d'Epinay a « une terre et fief appelé Espignollet, qui est de la paroisse dudit lieu, auquel souloit être d'ancienneté le village d'Epinay, lequel lieu consiste savoir : une chapelle fondée de M. saint Marc, avec un grand cimetière, cloz de murailles, contenant deux arpens de terres labourables, à laquelle chapelle, toutes les fêtes annuelles de l'année, le curé est tenu d'aller dire la messe parochielle. » (Archives de Chantilly, *Registre des fois et aveux du duché de Montmorency*, 115 E12, f° 71.)

(2) Contée encore récemment, d'une façon fort piquante, et avec toutes les ressources des archives dont il est le gardien, par le très distingué conservateur adjoint du Musée Condé: G. Macon, *Chantilly et le Connétable Henri de Montmorency*, Senlis, 1903, in-8°, 72 p.

(3) Le fief était très important, comprenant de beaux bâtiments d'exploitation dans un enclos de 2 3/4 arpents, et environ 90 arpents de terre, et qui fut vendu, le 3 avril 1609, à Jean Fontaine, maître des œuvres de charpenterie du Roi, demeurant au chantier de S. M., paroisse Saint-Gervais.

(4) Archives de Chantilly, BA-34.

vendu contient « 4 arpents 3 quartiers 9 perches, clos de murs, aboutissant d'un bout le long de ladite rivière, et d'autre bout sur la grande rue du village d'Epinay, tenant d'une part à la rue descendant de ladite grande rue à la rivière, appelée la rue de Seine, et d'autre aux terres d'Antoine Guillemin ». La superficie, les murs, l'assiette au bord de la rivière sont des traits communs aux descriptions du xve et du xviie siècle. L'acquéreur fut alors, moyennant le prix de 4.150 livres tournois, Jacques de Chaulnes, conseiller du Roi et maître ordinaire des requêtes de son hôtel, demeurant à Paris, rue de Braque. Il déclare se contenter d'une description sommaire des lieux « pour les avoir vus et en jouir ». C'était donc un sous-locataire du fermier. Il jouissait d'une façon bien incomplète évidemment, car il est dit plus loin que « les lieux ne sont pas en état d'être habités », et l'on permet dès lors à l'acheteur de faire les réparations nécessaires (1).

II

En ce point, — il faut le remarquer expressément, — l'histoire de la terre d'Epinay bifurque : le château, d'une part, la seigneurie et le domaine, de l'autre, auront désormais un sort séparé. Lebeuf, après Moréri, et faute d'avoir fait cette distinction, a rangé inexactement Jacques de Chaulnes parmi les seigneurs d'Epinay; puis il perd la trace de ceux-ci, et la lacune se prolonge jusqu'au milieu du siècle suivant. Je rétablirai sommairement la filière des seigneurs, avant de revenir à celle, qui est proprement mon sujet, des possesseurs de l'ancien hôtel seigneurial.

Et d'abord les Montmorency, et leurs successeurs les Condé gardèrent la seigneurie trente ans après l'aliénation du château. Un bail du 3 juin 1633 la concède à un laboureur nommé Jolly, demeurant en l'île Saint-Denis. Elle consistait en « cens, rentes, orges, chapons et poulets... travers et acquit par eau, travers et acquit par terre, 38 arpents 1/2 quartier d'isle en plusieurs pièces, et plus grande quantité desdites isles qui peuvent appartenir à mondit seigneur en ladite terre d'Epinay, la coupe des

(1) Le prix fut compté par les notaires à « Noel Hureau, conseiller du Roi, naguère receveur général des finances à Caen, commis par le seigneur de Montmorency à la recette et payement de ses dettes; laquelle somme mondit seigneur a dit et déclaré être pour subvenir au mariage de Mademoiselle de Montmorency sa fille, accordée avec Mgr le Prince de Condé ».

saules tant des isles que le long du ru du grand estang, depuis Ormesson jusqu'à l'estang Coquenard... un arpent de pré, en une pièce cy-devant en cerisaie; une petite maison et les lods et ventes, saisines et amendes à cause de ce, sans y comprendre toutefois le pressoir, le moulin Coquenard, et ce qui a été cy-devant vendu d'icelle ferme... à la réservation que fait mondit seigneur du sel qu'il prend en nature, sur chacun bateau chargé de sel passant audit Epinay, et des fruits des arbres qui sont sur les voiries... même autour des terres qui ont été cy-devant vendues aux sieurs Fontaine et Cenamy... et, outre, moyennant 1.425 livres ».

Ce ne fut qu'en 1641 (le 27 juillet) que le prince Henri II de Condé, ayant peu de goût pour tous ces petits domaines dispersés dont l'avare connétable avait fait ample acquisition, vendit la seigneurie d'Epinay à un Girard : Girard, Lalive, ces deux noms en résument tout l'avenir. Louis Girard, l'acheteur susdit, était le fils de Nicolas, un intendant devenu riche au service des Montmorency, où il entra en 1563: qualifié en 1600 conseiller du Roi, trésorier de la ligue des Suisses et Grisons, mort en 1620 seigneur du Thillay. Remarquons, en passant, la belle fortune que firent, sous les successeurs d'Anne de Montmorency, leurs hommes d'affaires, les intendants, conseillers ou secrétaires des deux derniers ducs retenus dans leur gouvernement du Languedoc : les Antoine Arnaud, les Pierre Forestier, les Rodolphe Guymier, les Noël Hureau, les Nicolas Girard. Antoine Arnaud, avocat au Parlement, deviendra, par mariage, en 1605, seigneur d'Andilly; Pierre Forestier mariera sa petite-fille avec un châtelain d'Epinay ; Rodolphe Guymier achètera, en 1617, le château de Saint-Leu ; Noël Hureau, en 1622, celui de Rubelle à Saint-Prix.

Louis Girard, fils de Nicolas, procureur général en la Chambre des comptes, avait acheté à Epinay, avant la seigneurie, tous les fiefs importants du terroir : la Briche en 1629, Coquenard en 1632, l'Ecu de France en 1638 (1), Béatus en 1639 (2), et de plus en 1640, la terre, limitrophe, de Villetaneuse. Trois Girard furent procureurs généraux en la Chambre des comptes: Louis et son frère Henri, tous deux fils de Nicolas, et Antoine,

(1) Le fief seul, cette-fois, le domaine ayant été aliéné en 1609, comme on l'a vu plus haut. Il y avait eu un dédoublement analogue à celui de la seigneurie et de la terre d'Epinay.

(2) Le fief Béatus avait été acheté par Jacques de Chaulnes, d'André Lefèvre, le 13 avril 1613. Girard l'acquit le 31 janvier 1639 « de J. de Peyrols, seigneur de Velonnay », qui l'avait eu par échange de Chaulnes, le 27 juillet 1634.

fils de Louis. Henri se vit attribuer la terre du Thillay. Louis mort en 1651, sa veuve Marie géra la seigneurie d'Epinay, et grossit son chartrier de nouvelles sentences, de nouveaux contrats, d'un bail, entre autres, où elle louait, moyennant 500 livres, en 1654, son beau droit d'écope sur les bateaux de sel. Antoine, son fils, prit cette administration à la fin de 1655. Créé comte de Villetaneuse en novembre 1657, il épousa, le mois suivant, Claudine de Sève, fille d'un président des Aides. Sa sœur, Marie-Madeleine s'était mariée très noblement avec Louis-François de Brancas, duc de Villars, duc un peu bossu, ou « gobin », dit Mme de Sévigné, d'un « duché fort boiteux », remarque Saint-Simon (1). Antoine Girard mourut en 1691, sa veuve en 1709. Saint-Simon a noté ce dernier événement : « Mme de Villetaneuse, vieille bourgeoise fort riche et sans enfants, mourut les premiers jours de cette année, et enrichit par ses legs les enfants du duc de Brancas, fils de sa [belle-]sœur, la duchesse de Luxembourg, fille de sa cousine germaine, et la comtesse de Boufflers, fille de Guénegaud son cousin germain. » Vieille bourgeoise, soit; mais dont le testament se mêla à de beaux parchemins. Epinay passa, dans cette succession, à Marie-Madeleine de Brancas, épouse depuis 1694 du marquis Gabriel-Henri de Beauvau; puis, après elle, à sa fille, mariée en 1717 avec Gaston-Agésilan de Grossolles, marquis de Flamarens. Une sentence des requêtes du Palais du 4 avril 1742 interrompit la possession à peu près exactement centenaire des Girard et de leur lignée.

Alors le fermier général Lalive de Bellegarde acheta, moyennant 251.000 livres, la terre d'Epinay, les fiefs de Coquenard, de Béatus, de l'Ecu de France et de la Briche, et il obtint, le 19 mai 1750, cet arrêt du Conseil d'Etat si instructif pour l'histoire d'Epinay. Il fut rétabli, par là, dans la jouissance des anciens droits de péage, à la condition de se conformer à un tarif de nouveau précisé, et d'entretenir le pont construit à la Briche en 1699. La seigneurie échut par héritage, en 1751, à son fils Denis-Joseph Lalive d'Epinay; en 1781, à son petit-fils Louis-Joseph, qui la vit bientôt anéantir entre ses mains, mais, naturalisé Suisse dès 1787, sauva son domaine des confiscations révolutionnaires (2).

(1) *Lettres* de Mme de Sévigné, édit. des Grands Ecrivains, V, 321. — *Mémoires* de Saint-Simon, édit. Chéruel XIII, 126 — La duchesse de Brancas, auteur des *Mémoires*, fut la petite-fille de Marie-Madeleine Girard. Marie-Angélique Fremyn de Moras, qui épousa en 1709 Louis-Antoine duc de Brancas, mourut en 1763.

(2) Auguste Rey, *le Château de la Chevrette et Mme d'Epinay*, Paris, 1904, pet. in-8°, p. 35, 67, 206.

III

Je reviens à Jacques de Chaulnes, qui prenait possession en 1609 du « ci-devant hôtel seigneurial » (1), nommé parfois aussi dans les actes de vente, sans que je puisse expliquer la désignation, « le fief d'Arras », mais que je continuerai d'appeler, pour plus de simplicité, — ayant averti le lecteur de cette petite inexactitude, — le château d'Epinay (2). Il avait, comme on a vu, besoin de réparations, qui furent bien faites, car elles lui assurèrent une prolongation de durée d'un siècle et demi. Le nouveau propriétaire, d'origine dauphinoise, ne tenait nullement au célèbre maréchal, créé duc de Chaulnes et pair de France en 1621. Lui ou son frère, — il est difficile de le démêler, — joue un rôle dans une assez vilaine historiette de Tallemant des Réaux (3). Notre homme, cependant, maria très honorablement ses deux filles, Anne et Marie : l'une à François Le Rebours, écuyer ordinaire de la Reine Marie de Médicis, capitaine et gouverneur des châteaux de Madrid et de la Meute (4) ; l'autre à Antoine de Saveuse, seigneur du Fay, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, le frère d'Henri de Saveuse, seigneur de Bouquainville et de Margency, et, sans doute, l'oncle de Louis, seigneur de fief au Plessis-Bouchard (5). Voisinage de terres bientôt rompu : Marie, héritière du château d'Epinay, le vendit, le 9 janvier 1660, à Eustache de Faverolles, bourgeois de Paris. En 1696, à la suite d'un partage entre les deux fils d'Eustache, il échut à Jean-Baptiste de Faverolles, correcteur en la Chambre des comptes et, plus tard, à la veuve de ce dernier, Madeleine-Marguerite Forestier. Elle le céda, le

(1) La filière qui va suivre m'est fournie tout entière, jusqu'à la Révolution, par les Archives de Chantilly (BA-34).

(2) Le fief d' « Arras » a-t-il quelque rapport avec le lieu dit, à Montmorency, « Haras », où l'on a vu un Jean Choart acquérir un morceau de terre en 1539 ? Je n'ai pu l'établir. — Je relève dans les Registres du Conseil de la maison de Condé, sous la date du 11 juilley 1781, cette désignation : « Maison et fief, situés au village d'Epinay, ci-devant appelés l'hôtel seigneurial d'Epinay et, de présent, le fief d'Arras ». (Archives de Chantilly).

(3) Edit. Paulin Paris, VI 525 et s.

(4) La Muette. — Voir, dans *Moréri*, LE REBOURS.

(5) Bib. nat., Mss, *Dossiers bleus*, vol. 602, SAVEUSE. — Lebeuf, III, 411 ; IV, 95. — 411 ; IV, 95. — P. Anselme, *Hist. généal.*, V, 738 C.

7 avril 1727, à René Péan, écuyer, seigneur de Mosnac, conseiller du Roi en ses conseils, garde des rôles des offices de France, dont le fils et les cinq filles s'y donnèrent pour très nobles successeurs, le 26 juin 1750 (1) : Pierre-François de Béthune, duc de Béthune-Charost, pair de France, lieutenant général des armées du Roi — je passe bien d'autres titres, — et sa sœur Marie-Charlotte de Béthune-Charost, veuve de René-Marie, sire de Froulay, marquis de Tessé et de Lavardin, etc.

Il y a lieu d'insister davantage sur le possesseur suivant : Joseph Durey de Sauroy, marquis du Terrail, fils d'un très riche financier (2). Son passage à Epinay offre cet intérêt capital qu'il reconstruisit, en 1760, le château acheté par lui le 30 mai 1755. Le « bel hostel » de Miles de Dormans, qui remplaça, vers 1380, l'antique « manoir d'Espignolet », avait, grâce aux consolidations de 1608, duré bien près de quatre siècles. C'est donc, à notre connaissance, le troisième château d'Epinay qui va surgir, et celui-là est encore existant. Il fut élevé sur un terrain dont les Faverolles et les Péan avaient doublé la superficie. Le parc, au moment de l'acquisition des Béthune-Charost, avait huit arpents, au lieu des quatre qui en furent la contenance à l'époque primitive, je veux dire: pour nous la plus lointaine, contenance à peu près invariable pendant des siècles. Le dernier édifice est, — pour emprunter la description des actes de vente postérieurs, — « un corps de logis isolé, construit en pierre de taille, avec comble à la Romaine, couvert d'ardoise, la face principale, sur la cour », c'est-à-dire du côté opposé à la Seine. Le plan est en forme de T, figurant, à ce que l'on croit, l'initiale du nom du constructeur (3). Le rez-de-chaussée et deux étages

(1) Ces cinq filles mariées: 1° Angélique-Marguerite à Jacques-André Gaultier, écuyer seigneur de Montgeroux, conseiller du Roi, trésorier général et payeur des rentes assignées sur les Aides et Gabelles; 2° Anne-Catherine-Cécile à Jacques-Mathurin Taboureau, seigneur d'Orval, conseiller du Roi, trésorier général des bâtiments du Roi; 3° Marie-Madeleine, à Edme-Louis Meny, avocat au Parlement, économe général du clergé de France; 4° Anne-Marie, à François-Didier Ménard, seigneur de Choury, maître des Comptes, procureur général du conseil de la Reine; 5° Marthe-Suzanne, à François Garnier de Montigny, contrôleur général de l'artillerie de France. — Le fils Charles-René Péan de Mosnac, était maître des Comptes.

(2) Le marquis du Terrail, maréchal des camps et armées du Roi, lieutenant général de Verdun et du Verdunois, était fils de Joseph Durey, chevalier, seigneur de Sauroy, du Terrail et autres lieux, conseiller du Roi en ses conseils, et de Marie-Claire-Joséphine d'Estaing du Terrail. Il fut marié d'abord avec Marie-Rosalie de Goësbriant et, en secondes noces, avec Marie de Crussol; il ne laissa pas d'enfants.

(3) Mme de Staal-Delaunay parle, dans ses *Mémoires*, d'un château de Reux (que je retrouve près de Pont-l'Evêque), dont le plan représentait une R gothique « ainsi que beaucoup d'autres châteaux en Normandie, la première lettre du nom qu'ils portent ».

comprennent treize appartements de maître et une chapelle, avec une tribune, au premier étage, qui donne sur la chapelle. « Aux deux côtés des faces latérales, sont des perrons à double rampe, descendant des appartements du rez-de-chaussée au jardin. » Dans les communs, on énumère: cinq écuries, cinq remises, deux pavillons, l'un contenant le logement du concierge et une salle de spectacle. L'habitation a, en somme, un très grand air, une place considérable réservée à l'hospitalité, et de quoi rivaliser, comme cadre mondain, avec Saint-Leu et la Chevrette.

Ce marquis du Terrail, qui avait rêvé, un jour, d'acheter la charge de premier écuyer de la grande écurie, et qui en fut écarté par ce mot du Roi: « Oh! pour cela, c'est trop (1) », se piquait de littérature, comme plusieurs de ses oncles et cousins, les Durey de Noinville, d'Arnoncourt, de Morsan, et enfin de Meynières; — celui-ci figure dans la galerie de Carmontelle (2). — Il a, aussi bien qu'eux, son article dans Quérard et, pour bagage, une tragédie, un roman, un recueil d'anecdotes et un divertissement. Mon attention a été attirée par le divertissement, parce qu'il y a gros à parier qu'il fut représenté sur le théâtre d'Epinay. *Le Déguisement de l'Amour* est une de ces pauvretés qui justifient amplement le mot de Figaro: « Aujourd'hui, ce qui ne vaut pas la peine d'être dit, on le chante (3) ». Le marquis du Terrail avait fondé un prix à l'Académie française (4). Il faisait partie, à titre honoraire, de l'académie de Dijon.

Mort le 12 juin 1770, il eut pour héritier le fils de sa sœur Marie-Josèphe duchesse de Brissac: Louis-Hercule-Timoléon de Cossé-Brissac, duc de Cossé, maréchal de camp, colonel des Cent-Suisses, futur commandant de la garde constitutionnelle du Roi, future victime du massacre des prisonniers d'Orléans. Il n'habita probablement pas le château d'Epinay, qu'il céda, le 7 août 1773, conjointement avec sa femme, une Mancini de Nevers, à Jean-Baptiste-François de Montullé, conseiller d'Etat, secrétaire des commandements de la Dauphine, moyennant 112.000 livres, y compris les meubles : un mobilier somptueux, car il est compté pour près de moitié dans le chiffre ci-dessus. Montullé, époux d'Elisabeth Haudry, père des marquises du Chilleau et de Crissé, fréquenta chez Mme d'Epinay, à la Briche, et chez d'autres voisins, les de Bréget, anciens seigneurs de

(1) *Journal et Mémoires* du marquis d'Argenson, édit. de la Société de l'Histoire de France, III, 114.

(2) Voir *les Portraits de Carmontelle* par M. Gruyer, membre de l'Institut, conservateur du Musée Condé (Paris, Plon, 1902, in-4°, p. 252).

(3) *Le Déguisement de l'Amour* est imprimé à la suite du roman *la Princesse de Gonsague* (La Haye, 1756, 2 v. in-12).

(4) Il y est fait allusion dans les *Affiches de Paris*, 1786, p. 63.

Saint-Prix ; et lui et les siens y eurent l'occasion de poser devant Carmontelle, qui en a laissé nombre de portraits (1).

Le château d'Epinay appartint après eux (le 23 juin 1781), à Joseph-Henri d'Esparbès de Lussan d'Aubeterre, lieutenant général des armées du Roi et à Mme Marie-Rosalie de Scepeaux de Beaupréau, sa femme. La maréchale d'Aubeterre est cette amie de Mme d'Houdetot qui, ayant cru bon d'avertir M. d'Houdetot des relations de sa femme avec Saint-Lambert, s'attira cette réponse : « Je n'ai droit d'exiger de Mme d'Houdetot que de la décence dans sa conduite (2). »

IV

Venons aux temps nouveaux. La citoyenne d'Aubeterre était encore propriétaire, — non plus dame châtelaine, — à Epinay, pendant la Révolution; elle figure au rôle de 1793 pour un revenu de 2.300 livres, et paye, de ce chef, une contribution de 754 l. 9 s.; la plus imposée à la suite et à une grande distance, il est vrai, du citoyen Fribourgeois qu'était devenu, depuis 1787, le fils de Mme d'Epinay (3). On trouve aussi bien, dans les registres d'Epinay, la mention d'une apposition de scellés « chez la nommée d'Aubeterre, prévenue d'émigration », scellés sur la maison principale, scellés sur « la Comédie ». Mais c'était à la date du 3 thermidor an II, six jours avant la chute de Robespierre: les châteaux étaient très difficilement vendus; celui-là ne le fut pas. Quand la maréchale revint, elle le retrouva, et l'aliéna volontairement, ayant besoin d'argent, comme tous les

(1) Outre *les Portraits* déjà cités, voir Auguste Rey, *la Collection de Carmontelle chez M. de Lédans*, dans le numéro de janvier-février 1905 de *la Correspondance historique et archéologique*. On trouvera, dans M. Gruyer également, le portrait de la duchesse de Cossé-Brissac nommée plus haut (Adélaïde-Diane-Hortense-Délie Mancini, seconde fille du duc de Nivernois). — Mme Roland a donné, en passant, un coup de griffe aux Montullé, à propos de la fortune qu'ils héritèrent du fermier général Haudry (*Mémoires*, édit. Perroud, Paris, 1905, 2 vol. in-8°.)

(2) *Mémoires de Mme d'Epinay*, édit. Boiteau, Paris, 1863, 2 vol. in-8°, II, 243. — La filière des possesseurs du château d'Epinay a été donnée, depuis le duc de Béthune-Charost jusqu'au maréchal d'Aubeterre, par M. Lucien Lazard, dans un article du *Bulletin* de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France de 1903, p. 37: « Les lettres de ratification hypothécaire. »

(3) Voici le tableau des fiefs existant à Epinay au moment de la Révolution: l'Ecu de France, la Briche, Saint-Pantaléon, Coquenard, Béatus, la Tour, Jean de la Fontaine, Arras, Bréget.

émigrés. Elle dut avoir recours, de même, aux marchands de biens. Un nommé Schœl et sa femme Rose Van der Selaer dépecèrent le domaine (28 ventôse an IV = 18 mars 1796). Un jugement du tribunal de la Seine les déposséda du château, sur saisie, le 26 pluviôse an XII (16 février 1804), en faveur de négociants de Dunkerque, Emmery et Vauchée, qui, trois mois après, le 4 prairial (24 mai), cédaient la place eux-mêmes à un personnage qui nous ramène à une série de propriétaires plus marquants (1).

Jean-Baptiste comte de Sommariva, avocat milanais, rallié en 1796 au parti de la France, secrétaire général puis membre du directoire de la République Cisalpine, démissionnaire en 1802, avait, sans abandonner absolument sa patrie, fait de Paris son principal séjour. Il eut alors plus d'un titre à la célébrité, au delà et en deçà des monts, à la ville et à la campagne. D'heureuses spéculations l'enrichirent colossalement, à l'étonnement, pour ne pas dire au scandale de sa ville natale; une magnifique galerie, son goût pour les arts, sa générosité pour les artistes lui donnèrent, à Paris, la physionomie d'un Mécène; dans la vallée de Montmorency enfin, il acheta, avec un vaste domaine à l'entour, les deux châteaux de la Briche et d'Epinay. Il émerveilla par sa dépense tant de gens ruinés; mais surtout il attendrit les cœurs sensibles en naviguant sur le fleuve du Tendre avec Mme d'Houdetot, sa voisine de Sannois, tandis qu'elle atteignait puis dépassait quatre-vingts ans. Il se laissa prodiguer les fleurs et les vers délicieux :

.... J'aime encore, et l'amour me console ;
Rien n'aurait pu me consoler de lui !

Amour ! Quel amour ? J'entends bien le commentaire de Mme de Rémusat : « Elle cultivait dans un âge avancé les facultés de son cœur... Une amitié complaisante consentit à prendre avec elle la forme qu'elle était accoutumée de donner à ses sentiments. » Mais n'est-ce pas trop qu'il fallût s'expliquer sur cette amitié amoureuse, pallier, si j'ose dire, ce flirtage macabre, et la mort de l'aïeule la main dans la main d'un étranger ? Les amis de Mme d'Houdetot ont traité différemment l'auteur de ce que Sainte-Beuve appelle « une supercherie bienveillante ». Mme de Genlis le loue comme « un noble cœur »; Saint-John de Crèvecœur, après avoir glosé sur l'origine de sa fortune et ses mauvais rapports avec ses voisins campagnards, ajoute: « C'est

(1) La fin de la filière m'a été indiquée, soit par le dernier acte de vente, consulté chez l'obligeant successeur du notaire parisien Pezet de Corval, soit par des titres de la mairie d'Epinay, où j'ai trouvé, de la part du secrétaire, le plus aimable et le plus utile accueil.

là, cependant, le héros du jour, le successeur de Saint-Lambert, de Jean-Jacques! A quoi servent donc les lumières, l'esprit, l'expérience d'un âge avancé? (1) » Sommariva finit ses jours à Milan, le 6 janvier 1826, laissant un fils unique, Bernardin-Gaston-Antoine-Louis, marié à Catherine-Emilie-Louise Seillière, et qui mourut jeune encore, le 19 janvier 1838 (2). De sa succession, Camille-Joseph Perier, un frère du célèbre ministre, un grand-oncle du futur président de la République, racheta Epinay, en juin 1839. Un autre des neuf fils de Claude Perier, André-Jean-Joseph hérita du château, et le revendit, le 30 décembre 1853, à un général tunisien, Mahmoud Ben-Aïad, qui, nouvellement débarqué à Paris avec beaucoup de millions, venait d'en consacrer presque trois à l'achat du passage du Saumon (3). Celui-ci garda, et son fils après lui, le passage, dont une galerie subsistante vient de recevoir son nom; mais il se défit peu après de sa campagne. Il la céda, le 30 avril 1859, à un Anglais de distinction, sir Richard Tufton, dont la veuve et les enfants y furent remplacés, le 3 juin 1879, par une association Coquineau, Charleux et Quétigny. Ceux-ci commencèrent un lotissement de l'ancien domaine seigneurial; une avenue Coquineau et une rue Quétigny restent comme témoins de l'entreprise, arrêtée par l'intervention imprévue de don François d'Assise, en 1883.

Le mari de la reine Isabelle II acquit le château, non encore démoli, racheta même quelques parcelles récemment aliénées, et réussit à recomposer un parc d'environ deux hectares et demi, sans compter les communs. L'état civil d'Epinay conserve le curieux acte de décès de « Sa Majesté le roi d'Espagne, don François d'Assise-Marie de Bourbon, chevalier de la Toison-d'Or et de tous les ordres espagnols, grand-cordon de la Légion d'honneur et autres, âgé de soixante-dix-neuf ans, né à Aranjuez, décédé le 17 avril 1902, en son château d'Epinay... marié à Sa Majesté la Reine d'Espagne, etc. ». Ses derniers jours se sont réjouis

(1) Robert de Crèvecœur, *Saint-John de Crèvecœur, sa vie et ses ouvrages*, Paris, 1883, in-8°, p. 266, 327, 328, 329, 344, 346. — Lady Morgan, *la France*, Paris et Londres, 1817, 2 vol. in-8°, I, 227. — Mme de Genlis, *Mémoires*, Paris, 1825, 10 vol. in-8°, VI, 218 — Sainte-Beuve, *Portraits de femmes*, 46- (ou 458, suivant la date de l'édition). — Voir encore un article nécrologique dans le *Moniteur universel* du 21 janvier 1826.

(2) Une pierre, dans l'église d'Epinay, consacre le souvenir d'un autre fils, officier de hussards français, tué à vingt-trois ans en Espagne, le 16 mai 1811.

(3) Voici un article de M. Charles Sellier dans le *Bulletin municipal* du 20 septembre 1905.

de promenades sur une belle terrasse, longue de deux cents mètres, au bord de l'eau. Quelle eau, cependant! Une Seine qui ferait horreur à Mme Deshoulières, incapable de refléter l'azur du ciel et d'abreuver les troupeaux; ceinture appropriée aux champs d'épandage de l'égout parisien. Le château d'Epinay, qui avait été acheté au nom d'Alphonse XII, a passé, par sa mort, à Alphonse XIII et à ses autres enfants. N'est-ce pas étonnant pour clore ce très mince sujet, d'avoir à citer un souverain que les romantiques, naguère, appelaient encore « le Roi de toutes les Espagnes », et qui sera l'hôte de la France demain? Mais je crois pouvoir assurer qu'il ne viendra pas à Epinay; son château est à vendre (1).

(1) Pendant que ces lignes s'imprimaient, on affichait la vente sur licitation du château d'Epinay, aux requête, poursuite et diligence de:

« 1° Sa Majesté le Roi don Alphonse XIII de Bourbon et d'Autriche, roi d'Espagne, demeurant à Madrid, au Palais Royal;

« 2° Son Altesse Royale don Charles de Bourbon y Bourbon, prince des Asturies, demeurant à Madrid, au Palais Royal;

« En présence de:

« 1° Son Altesse Royale l'infante dona Marie-Thérèse de Bourbon et d'Autriche, épouse de Son Altesse Royale le prince Ferdinand de Bavière, qui l'assiste et l'autorise, demeurant ensemble à Madrid, au Palais Royal.

« 2° Son Altesse Royale le prince Ferdinand de Bavière, pris tant en son nom personnel en tant que de besoin que pour assister et autoriser son auguste épouse l'infante dona Marie-Thérèse de Bourbon et d'Autriche, avec laquelle il demeure à Madrid, au Palais-Royal;

« 3° Son Excellence don Juan Mariano de Goyenèche y Gamio, comte de Guaqui, propriétaire, demeurant à Paris, avenue Friedland, n° 5.

« Pris en sa qualité d'administrateur *ad hoc* de:

« 1° L'infant don Alphonse-Marie de Bourbon et Bourbon;

« 2° L'infante dona Isabelle-Alphonse de Bourbon et Bourbon;

« Tous deux enfants mineurs issus du mariage de Son Altesse Royale le prince des Asturies avec feue Son Altesse Royale, la princesse des Asturies, dona Marie de Las Mercédès de Bourbon et d'Autriche. »

Une première adjudication sur la mise à prix de 300.000 francs, ayant eu lieu sans résultat le 20 janvier 1906, on procéda, le 4 avril, à une deuxième adjudication, sur baisse de mise à prix de la moitié.

Aucun acquéreur encore ne s'est présenté.



APPENDICE

Lebeuf dit, à propos de la seigneurie d'Epinay (édit. anc., III, 341) : « Dans le siècle présent, elle a appartenu au marquis de Beauvau, puis à sa veuve et à ses filles, qui l'ont fait vendre par licitation en 1741. »

Cette famille possédait aussi la terre de Villetaneuse, qui fut comprise dans la même licitation, à la date précise du 12 avril 1741, entre les cinq filles de la marquise de Beauvau (que j'ai nommée p. 80), savoir : Marie-Candide, religieuse en la communauté des dames de Saint-Chaumont de la rue Saint-Denis ; les marquises de Flamarens et de Sennecey, les comtesses d'Avernes et d'Avremesnil. Lebeuf (p. 336) parle d'une description imprimée qui fut donnée alors de ces domaines, autrement dit d'une affiche ; j'en ai retrouvé un exemplaire aux Archives de Chantilly (carton BA-25). Il m'a paru intéressant d'en reproduire les passages principaux, qui fixent aussi bien le dernier état féodal des terres susnommées :

PREMIÈRE PARTIE DESDITS BIENS

Villetaneuse. — Premièrement ladite Terre et Seigneurie de Villetaneuse consistante en Domaines, Cens et Rentes, ci-après expliquées, Justice de Mairie dans l'étendue de ladite Terre.

Le Château Seigneurial dudit lieu composé d'une grande Cour, Corps de Logis entre deux Pavillons, le tout contenant : Salles, Cuisines, Offices par bas, plusieurs Appartements de Maîtres et de Domestiques, tant au premier qu'au second étage, Caves et Greniers, Basse-Cour avec Ecurie, Remises, Etables, et grands Greniers au-dessus du tout, et Logement du Jardinier.

Une belle et grande Ferme attenant, composée de plusieurs Bâtiments, Granges, Ecuries, Bergeries, Etables, Grenier et Colombier à pied.

Potager, et Jardin en parterre, le tout entouré de fossés à fond de cuve, revêtus de pierre, et dans lesquels il y a du poisson.

L'avant-cour et avenue dudit Château plantée de quatre rangs d'Ormes.

Le Parc dudit Château clos de murs, dans lequel il y a du Bois taillis et de haute futaye, des arbres fruitiers en espaliers et en plein vent, des terres et allées en prés.

Un autre petit Bois de haute futaye attenant ledit Château clos de murs et hayes vives, et entouré pour la plus grande partie d'un fossé servant de décharge à ceux ci-dessus.

Un autre Potager dépendant du Château, et un Jardin dépendant de la Ferme, séparés l'un de l'autre par un fossé rempli d'eau, situés entre le Parc et le Presbitere en face des Bâtiments de la Ferme.

Tout ce que dessus contenant 116 arpens ou environ y compris 15 arpens qui sont de la dépendance du Fief du Pressoir ci-après.

Plus deux grandes avenues d'Ormes à quatre rangs chacune, séparées par le chemin des Bœufs, et qui conduisent du Château au chemin de la Barre, lesdites avenues formant trois allées, dont deux sont semées en Luiserne.

Plus deux rangées d'arbres fruitiers plantés sur le terrain dépendant de la Seigneurie le long du chemin qui conduit du Village de Villetaneuse audit chemin de la Barre.

Plus 277 arpens ou environ de Terres, Prés et Vignes, en plusieurs pièces, dont la très grande partie est située sur le Terroir dudit Villetaneuse, et le surplus sur le Terroir de Pierrefitte.

Cens, Rentes, et Droits Seigneuriaux, tant en argent que chapons à prendre et percevoir sur les Maisons et Héritages situés dans l'étendue de ladite Seigneurie, avec les droits de lots et ventes, saisines et amendes, quand le cas y échet.

Fief du Pressoir. Plus le Fief du Pressoir sçis audit Villetaneuse consistant en doüze deniers Tournois de cens, et dix livres et un chapon de rente sur une Maison située audit lieu, possédée par les Hoirs de Loüis Berte, et en 15 arpens ou environ de Terres enfermées dans le Parc ci-dessus, et qui font partie de sa consistance.

Ladite Terre et Seigneurie de Villetaneuse relevante en plein Fief, foy et hommage du Duché d'Enguyen, à l'exception dudit Fief du Pressoir relevant de celui de Thibault de Soisy, sçis à Deüil, et le surplus en roture en la censive des Seigneurs dont ils relèvent.

SECONDE PARTIE DESDITS BIENS

Epinay. — La Terre et Seigneurie d'Epinay sur Seine consistante en son Territoire, cour, rentes, avoine, orge, chapons et poules ; rouage, travers et acquit par eau, travers et acquit par terre, péage et acquit de sel à prendre sur chaque bateau chargé de sel passant sur la rivière de Seine au-dessous dudit Epinay ; ledit péage abonné avec les Fermiers des Gabelles à 500 l. par an.

Les droits honorifiques en l'Eglise et Paroisse d'Epinay, de prières et recommandations aux prônes et de Litres et Armes dans ladite Eglise après et au-dessous de celle des Seigneurs Ducs d'Anguyen.

Les Saules et autres arbres qui sont plantés le long du Rû du grand Etang depuis Ormesson jusqu'à l'Etang de Coquenard.

Plus un grand canal rempli d'eau, appelé le Canal de la Briche, contenant un arpent 80 perches environ, tenant d'un bout à la chaussée de l'étang de Coquenard, et d'autre au clos de la Briche.

Les cens, rentes Seigneuriales et foncières, tant en argent qu'avoines, orges, chapons et poules, à prendre sur les maisons et héritages situés dans l'étendue de ladite Seigneurie d'Epinay, avec les droits de lots et vente...

A la réserve néanmoins des censives et droits Seigneuriaux jusqu'à concurrence de cent sols, dont il y a déclaration au profit du Seigneur de la Chevrette, en datte du 27 juillet 1641, à prendre sur les terres et héritages énoncés en ladite Déclaration.

Fief de l'Ecu. Le Fief de l'Ecu de France consistant en une Maison sçise à Epinay, appellée la maison de l'Ecu, contenant Caves, Cuisines, Chambres, Greniers, Ecuries, Colombier, et autres Bâtiments, avec environ la moitié de la Cour et Jardin de la même maison ; le surplus desdites Maison, Cour et Jardin faisant partie du Fief de Piscop ci-après désigné.

Plus à cause dudit Fief de l'Ecu les cens et rentes foncières qui sont à prendre sur plusieurs héritages situés sur le terroir d'Epinay, avec les droits de lots et ventes...

Fief de Piscop. Le Fief de Piscop auquel est réuni celui de la Briche ci-après consistant dans l'autre partie desdites Maison, Cour et Jardin de l'Ecu, et en cinq arpens ou environ de Terres ou Prés.

Plus de la mouvance tant en Fiefs que roture des Maisons, Terres et Héritages qui en relèvent, cens, rentes; droits et devoirs Seigneuriaux et féodaux, profits de fiefs, lots et ventes...

Fief de la Briche. Ledit Fief de la Briche, réuni comme dit est, à celui de Piscop ci-dessus, consistant en une Maison Seigneuriale, avec un Donjon et une Chapelle sur le grand chemin de S. Denis à Epinay, cour fermée de grilles, ayant sa sortie sur une avenue en face, plantée de quatre rangées d'Ormes, qui conduit au chemin de la Barre et aux allées de Villetaneuse, basse-cour attenant celle ci-dessus, Granges, Remises, Ecuries, Colombier, et autres Bâtiments, Jardin et Bois de haute futaye, Terrasse sur la rivière de Seine, plantée d'Ormes et source d'eau vive dans l'enclos dudit jardin.

Et un Moulin à eau, avec les lieux et Bâtimens qui en dépendent situés au bout du Jardin ci-dessus et dont fait partie le Bureau où se perçoivent les droits de travers d'Epinay.

Et de dix arpens de terres sçis devant ladite Maison de la Briche, dont l'avenue ci-dessus fait partie et de laquelle avenue deux allées sont semées en Luiserne, ainsi que celles de Villetaneuse.

Fief Beatus. Le Fief Beatus sçis à Epinay, consistant en 60

livres de rente Seigneuriale, non rachetable, et cinq sols et un chapon de cens et rente féodale, aussi non rachetable a prendre sur une Maison sçise audit Epinay, en la grande ruë dudit lieu, Cour, Jardin et lieux en dépendant, chef-lieu dudit Fief, et ayant ci-devant pour enseigne le Cheval Blanc.

Plus en cinq sols de cens restans pour toute charge à prendre sur trois arpens ou environ qui faisaient le surplus de l'ancienne consistance dudit Fief.

Plus et en autres cens à prendre sur plusieurs héritages situés au Terroir d'Epinay au lieu dit Beatus, avec les lots et ventes...

Fief de Coquenard. Le Moulin de Coquenard avec la Maison et lieux consistant en une grande Cour, Caves, Cuisines, Chambres, Greniers, Granges, Volet à Pigeons, Ecurie, Bergerie, Etables à Vaches et à porcs, sçis en la Paroisse d'Epinay.

Le grand Etang dudit lieu contenant 40 arpens ou environ, et entouré de Saules.

Plus une Chaussée de terre à plusieurs largeurs, située entre ledit Etang et le rû de Presle qui fait tourner le Moulin; ladite Chaussée contenant un arpent ou environ, et les Saules plantés sur les bords dudit Rû.

Plus 255 arpens ou environ tant de terres labourables que Prés et Vignes dépendans desdits Fiefs d'Epinay, de l'Ecu et de Coquenard, en quoi néanmoins sont compris sept arpens ou environ de Terres et Prés au terroir de S. Denis attenant la Briche.

Et sur le tout déduction faite de ce qui a été pris par un grand chemin nouvellement construit proche la Briche, en une pièce de 60 arpens ou environ, faisant partie des Terres affermées à la veuve Le Lièvre, sauf à l'Adjudicataire la faculté de se faire restituer la même quantité absorbée ou l'indemnité.

Tout ce que dessus, mouvant et relevant en plein fief, foi et hommage, du duché d'Anguin, à l'exception desdits Fiefs de Piscop et la Briche, qui relèvent d'un autre Fief du même nom de Piscop sçis à Groslay, et desdits sept arpens ou environ au Terroir de S. Denis, qui sont en la censive des Seigneurs ou Dames dont ils relevent...

Enfin les terres en roture (3e partie desdits biens) comprennent 135 arpents situés à l'Ile-Saint-Denis, Gennevilliers, Saint-Denis, Saint-Ouen, Clichy, Stains et la Courneuve, et une part du moulin Saint-Paul à Saint-Denis.



★ PONTOISE. — IMP. LUCIEN PARIS ★

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET

ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE

ET

DU VEXIN

TOME XXVII

Deuxième fascicule



PONTOISE
BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE
52, RUE BASSE, 52

1907



SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE PONTOISE ET DU VEXIN

Conseil d'Administation

AU 31 DÉCEMBRE 1906

Président :

M. Louis PASSY, ancien sous-secrétaire d'État, député et conseiller général de l'Eure, membre de l'Institut, membre honoraire de la Société nationale des Antiquaires de France et de la Société royale des Antiquaires de Londres, secrétaire perpétuel de la Société Nationale d'Agriculture, 75, rue de Courcelles, à Paris.

Vice-Présidents :

MM. Auguste REY, ancien maire de Saint-Prix, membre de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, membre du Conseil d'administration de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, 8, rue Sainte-Cécile, à Paris;

Germain LEFÈVRE-PONTALIS, archiviste-paléographe, secrétaire d'ambassade, 52, boulevard Malesherbes, à Paris;

Ernest MALLET, docteur en droit, officier de l'Instruction publique, maire de Pontoise et membre de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise.

Secrétaire général :

M. Joseph DEPOIN, officier de l'Instruction publique, président de l'Institut sténographique de France et de la Société de Graphologie, propriétaire à Pontoise, membre de la Commission des Antiquités et des Arts, 150, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Trésorier :

M. Albert DELVAUX, notaire à Pontoise.



Archiviste Conservateur des collections :

M. Henri LEBAS, architecte d'arrondissement, inspecteur des Antiquités et des Arts de l'arrondissement de Pontoise.

Secrétaire général adjoint et Bibliothécaire :

M. VIGNIER, officier de l'Instruction publique, inspecteur primaire honoraire, à Pontoise.

Archiviste adjoint :

M. Edmond LE SEURE DE SENNEVILLE, propriétaire à Pontoise.

Administrateurs :

MM. Louis AIGOIN, conservateur des hypothèques en retraite, à Pontoise;

le vicomte Joseph CORNUDET, député de Seine-et-Oise, conseiller général, maire de Neuville, au château de Neuville, par Conflans-Sainte-Honorine ;

Jules LAIR, chevalier de la Légion d'honneur, membre de l'Institut, ancien président de la Société de l'Histoire de Paris et de la Société de l'Ecole des Chartes, à Paris ;

Edgar MAREUSE, officier de l'Instruction publique, secrétaire du Comité des Inscriptions parisiennes, membre de la Commission des Antiquités et des Arts ;

MARTIN-SABON, officier de l'Instruction publique, ancien maire de Ronquerolles, membre de la Commission des Antiquités et des Arts, à Paris.

le chanoine MÜLLER, aumônier de l'Hospice Condé, à Chantilly ;

l'abbé Léon NEVEU, docteur en théologie, curé-doyen de Saint-Maclou, archiprêtre de Pontoise, chanoine honoraire de Versailles ;

Louis RÉGNIER, officier d'Académie, secrétaire de la Société libre de l'Eure, à Évreux ;

Maurice TOURNEUX, à Paris.

Comité de publication :

Président : M. le vicomte CORNUDET.

Secrétaire : M. VIGNIER.

Membres : MM. Louis PASSY, MALLET, J. DEPOIN, Edgar MAREUSE, Louis RÉGNIER.

Comité des fonds :

MM. Louis PASSY, DELVAUX, Louis AIGOIN, VIGNIER.



EXTRAIT SOMMAIRE

DES PROCÈS-VERBAUX

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 13 Janvier 1906

Présidence de M. Louis Passy

Le Conseil apprend avec regret la mort de Madame Agnès, née Bethemont, décédée le 22 novembre, à l'âge de 86 ans ; elle était veuve du regretté M. Agnès, l'un des fondateurs et des premiers administrateurs de la Société.

Des félicitations sont adressées : à M. Jules Lair, nommé officier de la Couronne de chêne, à l'occasion de l'inauguration du monument de Jean l'Aveugle, à Crécy, le 1er octobre 1905 ; à M. Coquelle, correspondant du Ministère, promu officier de l'Instruction publique ; à M. Noël, agent voyer cantonal à Pontoise, nommé officier d'Académie.

Le Conseil décide de remettre à la prochaine séance la nomination d'un administrateur en remplacement de Madame Tavet.

Le Conseil adjoint aux délégués de la Société au Congrès des Sociétés savantes, M. Jules Ecorcheville, qui présente un mémoire sur *l'Organisation de la Musique du Roi au temps de Louis XIV* (à la section d'histoire).

M. Marcel Poëte, conservateur de la Bibliothèque de la Ville de Paris, remercie de l'envoi gracieux du *Liber Testamentorum*. Le Conseil municipal a souscrit à quatre exemplaires de cette publication. La Société de Corbeil, qui avait voulu réduire sa souscription à 100 exemplaires, l'a définitivement maintenue à 250 exemplaires. La Société des Sciences morales a souscrit à 20 exemplaires. La Commission des Antiquités et des Arts a voté

pour le même objet 80 francs, que le Comité de la IIe conférence a décidé de verser dès à présent en compte à M. Lorin, pour l'organisation de la III[e] conférence à Rambouillet.

M. Henri Mataigne ayant retiré le manuscrit de son étude historique sur Auvers-sur-Oise, la délibération précédente prise par le Conseil à ce sujet est annulée.

Le Conseil émet un avis définitif quant à l'impression de la Conférence de M. Martin-Sabon, à Pontoise, sur les Monuments historiques et artistiques de Seine-et-Oise, sous ce titre : ***Promenade artistique en Seine-et-Oise***. Elle sera ornée de 150 reproductions de monuments et d'objets d'art ou d'archéologie. Déjà de nombreuses souscriptions ont été recueillies à la Commission des Antiquités et des Arts. M. Cornudet souscrit pour 100 exemplaires et reçoit les vifs remerciements du Conseil.

Séance du 20 Avril 1906

Présidence de M. Rey, vice-président

Le Conseil apprend avec un vif regret la mort de M. l'abbé Lecaudé, curé d'Andé (Eure), et celle de M. Kientzy, président de l'Association des Ecoles libres, à Pontoise. Il exprime ses condoléances à leurs familles, ainsi qu'à M. Archdéacon, qui a eu la douleur de perdre son frère.

Le Conseil prend acte des démissions, par lettre, de MM. les abbés Lebaut, de Versailles ; Devimeux, curé de Trie-Château, et Lefèvre, archiprêtre de Louviers, motivées par les suites de la loi de séparation ; Lapreté, notaire à Nantes (précédemment à Vigny) ; Louis Véron, avocat-conseil à Paris, pour cause d'éloignement ; Chamotte-Romeuf et Fourdrignier, pour cause de caducité ; Léon Jouarre, avocat à la Cour de Cassation, et Georges Mitchell, à Chaponval, en raison des lourdes charges qui écrasent leur budget. Toutefois M. Mitchell déclare « qu'il reste tout dévoué à la Société qui le trouvera toujours prêt à l'aider de tout son cœur dans la modeste envergure de ses moyens ». M. Guimard, entrepreneur à Pontoise, se retire de la Société.

Le Conseil exprime, au sujet de certaines de ces démissions, ses regrets de voir disparaître de la liste des membres des adhérents sur la fidélité desquels il se croyait appelé à compter. Il est heureux d'opposer, comme contraste à certaines retraites, la lettre suivante, adressée à son Président :

Palais du Louvre, 29 janvier 1906.

» Monsieur le Président,

» Je viens vous prier de vouloir bien présenter au Conseil de la Société historique de Pontoise et du Vexin ma candidature au titre de membre de cette Société.

» Mon grand-oncle, M. J.-B. Agnès, fut, vous le savez, un des fondateurs les plus actifs de la Société, et suivit avec le plus grand intérêt ses travaux pendant près de 15 ans. Ma tante, décédée il y a quelques semaines, avait tenu à rester inscrite à la Société, en souvenir de son mari. Bien que les attaches de notre famille soient rompues aujourd'hui avec la ville de Pontoise, je tiendrais à honneur d'être parmi vous, le représentant de cette tradition.

» Mes études personnelles, d'ailleurs, m'ont porté depuis longtemps à m'intéresser aux travaux et aux publications que poursuit si brillamment votre Société. Sans vous promettre une collaboration continue, je puis vous assurer, Monsieur le Président, non seulement de la sympathie avec laquelle je pourrai suivre les efforts que vous dirigez, mais de la bonne volonté que je mettrai à participer, à l'occasion, à l'étude historique et archéologique d'une région si riche et si intéressante.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

Paul Vitry,

Conservateur adjoint au Musée du Louvre,
Professeur à l'Ecole Nationale des Arts décoratifs.

Sont admis comme membres titulaires sur l'avis conforme de la Commission d'admission :

M. Paul Vitry, conservateur adjoint au Musée du Louvre, présenté par MM. Louis Passy et Delvaux.

M. Boffinet, banquier à Paris, et à Auvers-sur-Oise, au château des Colombières, présenté par MM. Depoin et Delvaux.

M. Eugène Delonde, instituteur à Vigny, présenté par MM. Hamot, maire de Vigny, et Videcoq, instituteur à Avernes.

Sur la demande de M. Prentout, secrétaire de l'Académie de Caen, le Conseil vote l'échange des publications de la Société avec celles de l'Académie.

M. Rey propose au Conseil de présenter à l'Assemblée générale M. Maurice Tourneux, comme membre du Conseil en remplacement de Madame Tavet. (Adopté).

M. Rey ajoutera à sa notice (en cours d'impression) sur *le Château d'Epinay*, une annexe documentaire.

M. L. Régnier enverra à M. Pâris sa note sur *le Vexin aux Salons de 1904 et 1905*, qui paraitra dans le 1er fascicule du tome XXVII.

M. Aigoin dépose le manuscrit définitif de son mémoire : *Fondation de la Colonie du Raincy*, qui sera imprimé à part.

M. Plancouard offre à la Société de publier son *Epigraphie du canton de Marines*. Le Conseil, sans pouvoir engager dès à présent la question financière, décide de prier l'auteur de vouloir bien soumettre son manuscrit à M. Louis Régnier, délégué pour l'examiner.

M. Rey annonce que M. le marquis de Brisay remettra ultérieurement une notice résumée sur *le Chartrier d'Hérouville*.

M. Depoin signale la publication d'un travail de M. Henri Parguez sur *le Vieux Poissy*.

Plusieurs communications ont été faites au Congrès des Sociétés savantes à Paris en 1906 par des membres de la Société : à la section d'histoire par M. le chanoine Morel, sur *les Testaments à Compiègne ;* par M. Depoin, sur la *Chronologie des évêques de Paris* (mémoire retenu par le Comité des Travaux historiques pour être publié au Bulletin) ; par M. Coquelle sur *Napoléon et la Suède ;* par M. Jules Ecorcheville sur *l'Organisation de la musique du Roi au temps de Louis XIV ;* à la section d'archéologie, par M. Coquelle sur les *Statues de Guiry ;* par M. Eugène Lefèvre-Pontalis sur *la Méthode à suivre dans la rédaction d'une monographie d'église ;* à la section des sciences économiques, par M. Léon Plancouard, sur *l'Elevage de la race ovine dans le Vexin ;* à la section de géographie historique, par M. Léon Plancouard, sur la 3e question du programme : *Délimitation des pays* (pagi) *d'après les documents écrits et la tradition locale.*

Séance du 18 Juin 1906

Présidence de M. Louis Passy

Le Conseil adresse des condoléances à MM. Eugène Bélier, ancien maire de Méry, Paul et Gaston Bélier, membres de la Société, à l'occasion de la mort de leur belle-mère et grand-mère, Madame Ramé, et à M. Mallet, vice-président, à l'occasion de la mort de Madame Glatigny, sa belle-mère.

Sont admis comme membres titulaires sur l'avis conforme de la Commission d'admission :

M. Sallier, marchand de charbons à Pontoise, présenté par MM. Depoin et Delvaux.

M. l'abbé Laverdure, desservant à Bouqueval (Seine-et-Oise), présenté par M. Depoin et l'abbé Neveu.

La Ville de Pontoise, présentée par MM. Mallet et Depoin.

Madame DU FAYOT DE LA MAISONNEUVE, 6, rue de l'Hôtel-de-Ville à Pontoise, présentée par Madame Hébert et M. Depoin.

Le Conseil après examen des devis pour la publication collective des Sociétés savantes qui doit être imprimée par Bellin et illustrée par Le Deley, décide d'en fixer ainsi les prix :

Pour les Sociétés savantes de Seine-et-Oise : *prix de revient*.

Pour les membres de la Société historique : *2 fr. 50*.

Pour la librairie (prix fort) : *6 fr*.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 18 Juin 1906

L'Assemblée générale de la Société Historique a eu lieu le 18 juin, à l'Hôtel-de-Ville de Pontoise, sous la présidence de M. Louis Passy, député de l'Eure, membre de l'Institut, président de la Société.

On remarquait parmi les membres présents : MM. Mallet, maire de Pontoise ; Auguste Rey et Germain Lefèvre-Pontalis, vice-présidents ; Depoin, secrétaire général ; Delvaux, trésorier ; l'abbé Neveu, Louis Aigoin, Edgar Mareuse, Martin-Sabon, Vignier, Régnier, administrateurs, et un grand nombre de membres de la Société.

M. le Président a ouvert la séance par une allocution très applaudie où il a notamment indiqué l'état d'avancement de l'Introduction qu'il prépare au *Livre des Métiers de Gisors*.

Le secrétaire général, M. Depoin, a donné lecture du rapport suivant :

« MESDAMES, MESSIEURS,

» Ma première parole doit être un hommage de chaleureuses félicitations aux deux élus du peuple qui figurent dans notre Conseil et auxquels le suffrage universel des arrondissements de Pontoise et des Andelys vient de renouveler sa confiance.

De nombreuses législatures ont passé depuis leur première élection, et cette confiance ne s'est jamais démentie. Notre éminent Président doit aux trente-six années depuis lesquelles son mandat lui est continué sans interruption, l'honneur d'avoir présidé cette année à l'ouverture des travaux législatifs au Palais-Bourbon. Ma voix serait sans autorité pour louer la sagesse et l'à-propos dont son élégante et diserte allocution s'est heureusement inspirée ; toute allusion à la politique contemporaine doit

être tenue écartée des pensées d'une assemblée qui se consacre à l'étude sereine de l'histoire.

» Je me borne à souhaiter — et vous le ferez tous avec moi — que pendant de longues années encore, le réprésentant à la Chambre du Vexin normand, notre Président, M. Louis Passy, incarne au fauteuil, à l'ouverture des sessions, cette rare et favorable entente entre le bon sens des masses populaires et le suffrage de l'Institut, cette aristocratie de l'intelligence française *(Applaudissements).*

» Nous avons eu la tristesse de voir disparaître cette année deux de nos sociétaires : M. Kientzy, président de l'Association des Ecoles libres de Pontoise, et la veuve de notre sympathique et regretté fondateur, Madame Agnès, née Bethemont, qui s'est éteinte à l'âge de 86 ans. Suivant le pieux usage auquel nous voyons obéir toutes les familles où se conservent vivants le sentiment de la tradition familiale et le respect du souvenir conjugal, paternel ou ancestral, la place que M. et Madame Agnès avaient successivement tenue parmi nous ne restera pas vide. Leur neveu, M. Paul Vitry, conservateur-adjoint au Musée du Louvre, professeur à l'Ecole nationale des Arts décoratifs, a demandé son inscription dans la Société par une lettre que je voudrais vous lire si le temps ne m'était pas mesuré, et dont la délicatesse contraste, d'une façon consolante, avec certains égoïsmes dont nous sommes parfois les témoins attristés. C'est à ceux-ci que nous devons malheureusement attribuer quelques unes des défections qui se sont produites au cours de cette année. Elles auraient été comblées, d'ailleurs, par de nouvelles recrues, s'il ne s'y était ajouté plusieurs démissions d'ecclésiastiques. Devant celles-là nous n'avons qu'à nous incliner, elles sont motivées par la crainte trop légitime des suites que la loi de séparation ne manquera pas d'avoir sur le modeste budget des desservants de nos églises rurales.

» Nos publications se sont accrues d'un fascicule de Mémoires que vous allez recevoir, d'une étude sur les *Manuscrits du procureur Guériteau* dont je vous avais entretenu l'an passé ; elles s'enrichiront incessamment, car le tirage du texte est achevé et celui des planches est en cours, d'un superbe volume accompagné de 150 gravures, où, sous le titre de *Promenade artistique en Seine-et-Oise*, M. Martin-Sabon a monumentalisé l'attrayante conférence à projections qu'il fit à l'Assemblée des Sociétés savantes à Pontoise en 1904.

» L'illustration, tirée du merveilleux musée photographique colligé par notre aimable confrère, a été exécuté par les procédés de la maison Le Deley, dont vous pourrez apprécier le mérite par les planches du tome XXVII de nos Mémoires.

» L'impression du second fascicule de ce tome se poursuivra concurremment avec celle de la deuxième table décennale rédigée par M. Mareuse, travail difficile dont la correction minutieuse entraîne des lenteurs également regrettées du Conseil et de l'auteur.

» La Société a participé en 1906, dans une mesure plus large que jamais, au Congrès annuel des Sociétés savantes. Le programme ne contenant pas moins de sept communications présentées par des membres de notre Compagnie. M. le chanoine Morel a recueilli les *Testaments Compiégnois depuis le XIVe siècle;* M. Eugène Lefèvre-Pontalis a exposé la *Méthode à suivre dans la rédaction d'une Monographie d'église;* M. Jules Ecorcheville a décrit l'*Organisation de la Musique du Roi au temps de Louis XIV;* M. Coquelle a montré l'influence de *Napoléon sur les destinées de la Suède* à propos de l'*Election de Bernadotte* et il a signalé l'intérêt *des Statues de l'église de Guiry.*

» M. Léon Plancouard s'est occupé de l'*Elevage de la race ovine au XIX siècle dans le Vexin.* Enfin votre secrétaire général s'est attaché à préciser la *Chronologie des Evêques de Paris*, aux temps lointains où ces prélats étaient de simples suffragants du métropolitain de Sens; il a fixé leur succession depuis le règne de Pépin le Bref jusqu'à l'avènement de Philippe-Auguste.

» Cette communication a été retenue par le Comité des Travaux historiques et scientifiques pour être publiée par le Ministère comme l'avaient été en 1904, celle sur *les Conditions du mariage en France et en Germanie au début du Moyen-âge* et en 1905 celle sur *les Rois Mérovingiens de Paris.*

» Les Sociétés savantes de notre département viennent de tenir leur troisième session à Rambouillet où l'accueil le plus charmant leur a été fait, en l'absence regrettée de M. le comte Adolphe de Dion, président de la Société archéologique, ce vénéré doyen de l'érudition en Seine-et-Oise, par son sympathique secrétaire général, M. Lorin. De nombreuses et attrayantes communications ont rempli la partie laborieuse de cette réunion, dont le temps a favorisé l'expansion extérieure.

» Dans deux ans, Etampes, puis Corbeil et Mantes, nous offriront l'hospitalité, et le tour des chefs-lieux achevé, ce sera Versailles — ou peut-être Saint-Germain — qui verra se continuer l'intéressante et féconde tradition dont l'institution est due à la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise.

» Nous avons en vue une excursion dont la vallée de Montmorency, un peu négligée par nous, depuis quelques années, pourrait être l'objectif. Le Conseil vous donnera par écrit, sur ce point, de plus amples informations quand la Commission nommée aura rédigé son programme.

» Le monde marche, et la contemplation du passé ne doit pas nous transformer en émules de *la Belle au Bois dormant*.

» L'industrie des automobiles a compris qu'elle ne devait plus se borner à satisfaire le luxe des millionnaires ; elle a créé des types accessibles aux usages populaires, témoins ces véhicules ultra-modernes qui transportent depuis quelques jours de la butte Montmartre au boulevard Saint-Germain pour la somme dérisoire de quinze centimes, la midinette et l'élève des Beaux-Arts. On n'a guère à leur reprocher que l'inexcusable nom d'*Autobus* qui ferait frémir d'horreur Vaugelas dans sa tombe, si le pauvre grammairien s'éveillait au bruit de leur trépidation. L'expérience a réussi au-delà de tous les espoirs, car les caisses de ces voitures sont aussi pleines que le seront bientôt celles de la Compagnie, et le peuple en foule assiège leur marche-pied. De cet exemple, il faut retenir une moralité. C'est qu'il est temps de faire appel à ce nouvel agent du progrès pour évoluer à l'avenir avec plus de souplesse et dans un rayon plus vaste que ne le permettent aujourd'hui les horaires des trains et les réseaux des voies ferrées. Votre Conseil étudiera certainement la question avec l'intention de la faire aboutir et de rendre ainsi la Société de plus en plus utile à l'éducation archéologique et au développement intellectuel de ses membres. *(Applaudissements).* »

M. Delvaux, trésorier, a présenté le rapport financier :

RECETTES

Reliquat au 31 décembre 1906	1.329f 58
Un semestre rente 3 o/o amortissable	22 50
Un semestre rente 3 o/o perpétuel	13 50
Un semestre 3/4 Ville de Paris	3 30
Intérêts des sommes déposées en compte courant à la banque Marié, à Pontoise	14 65
Subvention du Conseil général	100 »»
Rachat d'une cotisation	100 »»
Solde de l'excursion à Saint-Germer	12 15
Droits d'entrée et cotisations	2.840 »»
Vente de volumes	204 85
Total	4.640f 53

DÉPENSES

Appointements de l'agent et étrennes	620f »»
Secours donné à cet agent pendant sa maladie	50 »»
Déficit de l'excursion à Lyons	4 85
A reporter	674f 85

Report..........	674[f]	85
Frais généraux		
I. Frais de bureau, assurance, chauffage, copie de l'ouvrage : Vie de Jean Coqueret et de A. Duval.	204	40
II. Frais de recouvrement de cotisations...........	152	90
III. Frais d'envoi de volumes et de circulaires......	187	65
IV. Frais d'impression et de fournitures payées à M. Pàris....................................	290	50
Frais d'impression		
Payé à M. Bellin, solde du IV[e] fascicule du *Cartulaire de Saint-Martin*..........................	190	75
Payé à M. Pàris à compte sur le tome XXVI des Mémoires..	600	» »
Payé à M. Le Deley, facture pour planches.........	200	50
Cotisations versées pour l'impression du *Liber Testamentorum* (années 1904 et 1905)...............	450	» »
Subvention donnée par la Société pour la Conférence des Sociétés Savantes qui s'est réunie en 1904 à Pontoise....................................	500	» »
Achat d'un quart Ville de Paris 1898, portant le n° 571.077....................................	110	90
Total............	3.562	45

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1905

En caisse..	1.078[f]	08
45 fr. de rente amortissable (prix d'achat)..........	1.219	70
27 fr. de rente perpétuelle (prix d'achat)...........	838	80
4/4 Ville de Paris 1898 (prix d'achat)...............	425	65
Total............	3.562	23

Ces comptes sont approuvés avec félicitations.

L'Assemblée procède à l'élection de six membres du Conseil. Sont réélus : MM. Jules Lair, membre de l'Institut ; Muller, Martin-Sabon, Auguste Rey et Louis Régnier, membres sortants, et M. Maurice Tourneux, remplaçant Madame Tavet, démissionnaire.

L'Assemblée, sur la proposition de MM. Louis Passy et Depoin, décide par acclamation de décerner à Madame Tavet le titre exceptionnel d'administrateur honoraire, en lui exprimant les regrets unanimes que sa retraite inspire à ses collègues.

Le premier fascicule du tome XXVII des Mémoires, richement illustré de 40 gravures, est distribué aux membres présents.

Des communications sont présentées par M. Depoin sur l'*Ori-*

gine des Comtes du Vexin; par M. L. Régnier sur *le Château de Chaumont* et d'autres monuments vexinois peu connus ; enfin par M. le chanoine Pierron sur *Jeanne Séguier et le Carmel de Pontoise.*

Les applaudissements de l'Assemblée ont accueili ces intéressantes lectures.

Séance du 1er Août 1906

Présidence de M. Louis Passy

Des condoléances sont adressées à M. Neppel, à l'occasion de la mort de sa femme, Madame Albert Neppel, née Cartier, décédée le 13 juillet 1906.

Des félicitations sont adressées à M Gadala, agent de change à Paris, promu officier de la Légion d'honneur.

Sont admis comme membres titulaires, sur l'avis conforme de la Commission d'admission :

S. G. Monseigneur Gibier, évêque de Versailles, présenté par MM. l'abbé Neveu et Depóin.

M. J. Doucet, 19, rue Spontini, à Paris, présenté par MM. Coquelle et Tourneux.

M. Albert Collignon, propriétaire du Château-Neuf de Saint-Martin, présenté par MM. Passy et Lair.

M. le Président communique au Conseil la lettre suivante qu'il a reçue de Madame Fargues :

La Feuillie, le 10 Juillet 1906.

Monsieur le Président,

J'ai vendu mes maisons de Pontoise, et notamment celle où se trouve le siège social de la Société historique du Vexin.

Cette vente me crée l'obligation de faire cesser la jouissance gratuite que j'avais consentie à la Société jusqu'ici, en mémoire de Monsieur Seré Depoin.

Je viens donc, Monsieur le Président, vous informer par la présente lettre recommandée, conformément à nos conventions, que la jouissance des divers locaux concédés gracieusement par moi à la Société prendra fin pour celle-ci *le dix janvier mil neuf cent sept*, époque à laquelle ces locaux devront être tenus à la libre et entière disposition de l'acquéreur, M. Carbon, propriétaire à Pontoise.

Je vous serai obligée, Monsieur le Président, de vouloir bien m'accuser réception officiellement de la présente lettre recommandée qui tient lieu de congé, et je vous prie de recevoir l'expression de mes sentiments très distingués.

M. Fargues.

Sur la proposition faite par M. Depoin d'installer la Société dans une partie de sa propriété, 52, rue Basse, une commission composée de MM. Mallet, Delvaux et Lebas, est chargée d'étudier les conditions d'installation et de les arrêter d'un commun accord avec M. Depoin.

Le Conseil adopte la proposition de M. Aigoin de faire réimprimer sa Notice historique sur la Fondation du Raincy, M. Aigoin s'offrant de participer pour moitié à la composition de l'ouvrage, du titre et de la couverture.

M. le chanoine Pierron dépose le manuscrit de la *Vie de Jeanne Séguier*, carmélite de Pontoise, et M. Auguste Rey annonce que M. le marquis de Brisay lui a annoncé l'envoi d'une analyse du Chartrier d'Hérouville.

Ces propositions de travaux destinés aux Mémoires sont renvoyées au Comité de publication.

M. Louis Passy annonce qu'il va reprendre la préparation du *Livre des Métiers*. Sur sa demande, il est décidé que le volume imprimé actuellement sera complété par un avertissement de quelques pages et un glossaire. Un second volume sera consacré à l'Introduction qui aura environ 200 pages. Le volume en cours sera terminé chez M. Pâris et livré aux membres, pour l'exercice 1907, il portera la mention : *Tome II. Texte et glossaire*. Le tome Ier sera imprimé chez M. Bellin, en caractères semblables, même papier.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 26 Octobre 1906

Présidence successive de MM. Rey et Mallet

Sont admis comme membres titulaires sur l'avis conforme de la Commission d'admission :

M. le chanoine Marais, curé-doyen de Montmorency, présenté par MM. Depoin et G. Lefèvre-Pontalis.

M. Maurice de Gossellin, propriétaire et conseiller municipal, au château d'Auvers-sur-Oise, présenté par les mêmes.

M. l'abbé Deverre, curé de Soisy-sous-Montmorency, présenté par MM. l'abbé Neveu et Depoin.

M. Victor Flanet, adjoint au maire de Puiseux, présenté par MM. Louis Thomassin et J. Depoin.

M. le docteur Georget, médecin à Pontoise, présenté par Madame Mollier et M. Delvaux.

M. le baron Burthe d'Annelet, à Andilly, présenté par MM. Mareuse et Germain Lefèvre-Pontalis.

Sur la proposition de MM. Depoin et Germain Lefèvre-Pontalis, le Conseil décide de proposer à l'assemblée générale la candidature de M. Julien Ponsin, architecte et conservateur du musée a Montmorency, comme associé correspondant.

Des félicitations sont adressées à M. Lucien Broche, archiviste aux archives nationales, qui vient d'être nommé archiviste de l'Aisne.

Le Conseil délègue pour le représenter au Congrès des Sociétés savantes à Montpellier, MM. Mareuse, Coquelle et Depoin.

M. Coquelle fera deux communications : *La Mission d'Alquier à Stockholm, 1810-1811 ;* et *la Sédition de Montpellier en 1645*, d'après des documents inédits du Ministère des Affaires étrangères.

M. Depoin propose, d'accord avec la Commission qui a visité les locaux, de louer à la Société historique pour la durée que celle-ci fixera, et par bail, le rez-de-chaussée et le premier étage de la partie de son immeuble occupant le n° 52 de la rue Basse, située à gauche de la porte d'entrée, comprenant entrée spéciale, salle de séances, cuisine, vestibule, escalier spécial, au rez-de-chaussée, salle de 8 mètres sur 4 m 50, et chambre attenante au premier, dépendances et cave ; le tout pour un loyer de 70 francs par trimestre, plus 5 francs pour part de la concession d'eau ; — ledit loyer réduit à 50 francs par trimestre jusqu'au moment où l'installation sera complètement terminée, ce qui devra se faire pour le 1er juillet 1907.

M. Depoin fera installer le gaz ; le Conseil décidera s'il veut un compteur spécial.

M. Depoin prend à sa charge tous les frais de déménagement et de réinstallation de la Société.

Ces propositions sont acceptées par le Conseil, et M. Rey, présidant la séance, se fait l'interprète du Conseil pour remercier M. Depoin de la solution favorable donnée, par son concours, à la question de l'installation de la Société dans un nouveau local.

M. Louis Passy informe le Conseil que le volume du *Livre des Métiers de Gisors* contenant le texte du document, une courte introduction et le glossaire, est presque achevé et pourra être distribué au début de 1907.

Il en sera de même des *Promenades artistiques en Seine-et-Oise* de M. Martin-Sabon, qui sont prêtes à être brochées.

M. Mareuse annonce que l'impression de la table décennale est achevée jusqu'à la lettre E.

Le Conseil accueille avec plaisir ces bonnes nouvelles.

Le Conseil arrête le programme d'une excursion à Mantes qui est fixée au lundi 15 avril 1907 :

Départ de Paris à 8 h. 20, de Pontoise à 7 h. 54 ; arrivée à Mantes à 9 h. 32.

Visite de Gassicourt et de Limay.

A midi, déjeuner, puis visite de Mantes ; à 3 h. 1/2, séance à l'Hôtel-de-Ville.

Communications de M. Coquelle : *Les 17 Statues de Vétheuil ;* de M. Germain Lefèvre-Pontalis : *La Guerre franco-anglaise dans le Mantais ;* de M. Grave sur des sujets qu'il indiquera.

M. Grave propose un document : « Testament et codicille

de Pierre Le Gendre », d'après une copie conservée dans un château de l'Oise.

Le Conseil adresse des félicitations à la Société historique de Compiègne et à son président, M. le baron de Bonnault d'Houët, ainsi qu'à M. le chanoine Morel, pour la magnifique publication qu'ils viennent de faire paraître : le premier volume du *Cartulaire de Saint-Corneille de Compiègne.*

M. J. Ponsin, architecte à Montmorency, communique l'intéressante note suivante :

« Un nommé Guérard, cousin de mon grand-père, était coutelier rue de la Coutellerie, à Pontoise.

» C'est lui qui, le premier, fit des couteaux de table avec un épaulement au droit de la virole, pour que la lame ne touche jamais la table ou la nappe.

» Il faut croire que cette petite invention eut du succès, car depuis le premier Empire, il ne se fit plus jamais de couteaux de table autrement. »

M. Régnier communique les titres des deux imprimés suivants, qui doivent être ajoutés à la *Bibliographie de la ville et du canton de Pontoise*, par M. Léon Thomas. Un exemplaire de chacun de ces opuscules se trouve à la Bibliothèque nationale, département des manuscrits, collection du Vexin, le premier fol. 88 du 52e volume, le second fol. 24 du 61e volume.

« Sentence de police, qui fait défense aux nommés Nicolas Desgroues, Pierre-Jacques Rousseau, Pierre-Mathieu Bethmont, Jacques-François Dabis, et Marie Barré, veuve Claude Rousseau, tous marchands bouchers, demeurant à Pontoise, de vendre la viande plus de *huit sols la livre*, conformément à la taxe publiée le 30 mars dernier ; leur enjoint d'avoir ladite taxe imprimée et affichée dans l'endroit le plus apparent de leurs boutiques..., et les condamne à restituer à chaque particulier, sur sa simple déclaration, les *six deniers* par eux indûement exigés et perçus au-dessus de la taxe, depuis le premier juin dernier. Extrait des registres du greffe de l'audience de police du bailliage de Pontoise. Du vendredi 25 octobre 1782 ». In-4°, 4 pages. Il n'y a qu'un titre de départ. A la fin : « De l'impr. de la veuve Hérissant, rue Neuve-Notre-Dame ».

« Ordonnance du bureau des finances de la généralité de Paris, qui condamne différens particuliers propriétaires riverains de la route de Paris à Rouen, des villages de Vaux, Juziers, Meulan, Gargueville (*sic*), Issou, Limay, Rolleboise, Epinay, Sanois, Franconville, Montigny, Herbelay, Pierrelaye, Cergy, Puiseux, Sagy, Vigny, Longuesse, Temericourt, Gadancourt, Corneille, Fremecour et Marines, à enlever les dépôts de fumiers, pierres, bois et immondices par eux faits sur ladite route, et à arracher les plantations sur les abords et talus de ladite route ; le tout ès environs et dans la traverse desdits lieux ; et condamne chacun des particuliers desdits villages de Fremecour et Puiseux, en *six livres* d'amende. Du 2 juillet 1784 ». In-4°, 8 pages. Il n'y a qu'un titre de départ. A la fin : « A Paris, de l'impr. royale, 1784 ».

La Société a reçu les hommages suivants :

Henri Mataigne. — *Histoire de la paroisse et commune d'Auvers sur-Oise*, 1906 (don de l'auteur).

Ed. Piette. — *Études d'ethnographie préhistorique.* — VI. Notions complémentaires sur l'Asylien. — VII. Classification des sédiments formés dans les

cavernes pendant l'âge du renne, 1904. — VIII. Les écritures de l'âge glyptique, 1905. (Id.). — Gravures du Mas d'Azil et statuettes de Menton, 1902. — (Id.).

Ed. Berneuil. — *Origine des noms des voies publiques de Pontoise et de Saint-Ouen-l'Aumône*, 1906. — (Id.).

P. Mollier. — *Messe solennelle* dédiée à Notre-Dame de Pontoise (illustrée du portrait de l'auteur). — (Don de Madame Mollier).

Des remerciements sont adressés aux donateurs.





EXCURSION AU RAINCY

Le 22 Juillet 1903

La Société historique du Vexin a fait, le 22 juillet, une excursion sur un point de son domaine archéologique qu'elle n'avait pas encore visité : Le Raincy. Parler du « domaine *archéologique* » est un peu ici une forme oratoire, car il n'y a pas à songer à rechercher des vestiges gallo-romains dans une commune dont l'existence remonte à moins d'un demi-siècle à peine. Ce n'est pas qu'il n'y eût beaucoup à dire, et de très intéressantes choses, sur ce pays si neuf. C'est ce qu'ont pu constater les excursionnistes qui, après un excellent déjeuner au restaurant du Casino, ont entendu dans la vaste salle de cet établissement les trois conférences de MM. Hustin, Aigoin et Noël.

Au bureau avait pris place M. Louis Passy, président, membre de l'Institut, assisté de MM. Germain Lefèvre-Pontalis, vice-président ; J. Depoin, secrétaire général ; Mallet, secrétaire rédacteur, et Henri Lebas, archiviste ; Aigoin et Paul Ménétrier, conseillers administrateurs de la Société.

M. Hustin, secrétaire général de la questure du Sénat, avait aussi pris place sur l'estrade ; M. Bénard, premier adjoint, remplaçait M. le Maire du Raincy, retenu chez lui par les suites d'une longue maladie.

On remarquait dans l'assistance M. Dufour, secrétaire général de la Société historique de Corbeil ; M. Lorin, secrétaire général de la Société historique de Rambouillet ; M. et Mme Lèques et plusieurs autres membres de cette importante Société ; M. Le Ronne,

membre de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise ; un grand nombre d'habitants du Raincy s'étaient joints aux visiteurs.

Après une allocution de M. Depoin, qui a exposé brièvement le but et l'œuvre de la Société du Vexin, M. Hustin a, dans une conférence des plus attachantes, développé les principales phases de la vie sociale dans la région où devait plus tard se constituer le Raincy. Ses explications, éclairées par la présentation d'un plan et de vues de l'ancien château, ont été écoutées avec le plus grand charme.

M. Aigoin a ensuite résumé très clairement, mais trop brièvement au gré de tous, une monographie — imprimée heureusement du matin même, et que tous les auditeurs ont voulu emporter — de la colonie du Raincy, depuis sa naissance par le premier essai de lotissement du parc, en 1854, jusqu'en 1862. Le Raincy ne fut mis en commune qu'en 1869, et le 7 avril 1882 il devenait l'un des principaux chefs-lieux de canton de Seine-et-Oise ; sa population actuelle rivalise avec celle du chef-lieu d'arrondissement.

Enfin M. Noël, membre de la Société historique, a retracé quelques curieux épisodes de l'histoire de Montfermeil.

L'Harmonie du Raincy, que préside M. Giard, un autre membre de la Société, a prêté fort aimablement son concours pour parsemer d'agréables intermèdes cette séance instructive qui a laissé le meilleur souvenir dans l'esprit des auditeurs.

Espérons qu'un groupe d'amis de l'histoire ne tardera pas à se former au Raincy et à apporter son concours à l'œuvre de reconstitution des annales et du passé de notre région, si heureusement conduite jusqu'ici par la Société historique du Vexin sous l'égide du regretté M. Seré-Depoin et de son éminent successeur.

(*Écho Pontoisien* du 30 Juillet 1903).





LA PORTE ROMANE

DE GENAINVILLE

Communication de M. PIERRE DELCOURT
à l'Assemblée générale de 1905

La commune de Genainville-en-Vexin — près Magny — jadis censive d'une abbaye de Chartreux, a conservé, du domaine seigneurial, l'église, une notable partie des bâtiments conventuels primitifs et l'habitation abbatiale dernière.

L'église présente la disposition habituelle aux basiliques conventuelles seigneuriales : la séparation en deux parties, spéciales, chacune, aux religieux et au public paroissial.

A Genainville, cette division, longitudinale, est marquée par des piliers soutenant les retombées des deux voûtes ; elle constitue, de fait, deux nefs et deux chœurs. La façade, elle-même, marque, à l'extérieur, cette forme par sa différence dans la décoration architectonique.

Il est évident que la partie méridionale de l'église, celle adjacente aux bâtiments conventuels, était plus spécialement affectée aux religieux ; il existe encore un passage reliant la basilique à ces bâtiments, passage formé par une porte dont le curé actuel possède la clef.

Cette église est des plus intéressantes pour l'étude de l'archi-

techtonie religieuse, si bien, comme un livre *ad hoc*, elle montre tous les âges de construction de ce genre. Romane par ses piliers et la base de ses murs latéraux, elle marque le plus pur style du XIIIe siècle, celui de saint Louis, dans l'un de ses chœurs, celui septentrional — malheureusement peinturluré en un bleu étrange — sa croisée — ou plutôt la séparation des nefs et des chœurs, car il n'existe pas de transept — est de la fin du XVe siècle. Le chœur méridional, sans caractère, est cependant orné de boiseries Louis XVI, de valeur nulle. Enfin, la façade, de style renaissance — reconstruite assurément à la même époque que celle de l'église de Magny — marque la dernière étape de ces différents modes d'architecture.

Les bâtiments conventuels primitifs, accolés à la partie méridionale de l'église, constituent actuellement une ferme. C'est sur eux, ou tout au moins sur une porte remarquable de ces bâtiments, que je désire attirer votre haute attention, messieurs.

Ces bâtiments, d'habitation et d'usage personnel aux Chartreux, ont été en partie détruits et remplacés par une demeure purement moderne, laquelle, naturellement, non seulement est de nul intérêt mais jure horriblement dans l'ensemble ; les intérieurs ont été complètement transformés, il n'y a que peu de temps. Le mal est irréparable. Les granges et un colombier demeurent encore, avec leur caractère extérieur entier.

De la façade principale, existante, de ces bâtiments conventuels, et d'une autre, en retour d'équerre à celle-ci et adossée parallèlement à l'église, il existe deux morceaux d'architecture, dont l'un, tout au moins, mérite d'être signalé à votre attention et d'être placé sous votre protection, car — si je ne me trompe — il me semble constituer un spécimen fort rare, sinon unique, en notre région du Vexin français.

C'est une porte romane, dressée au haut d'un perron et couverte d'un auvent ; son arc, décoré d'un cordon de brisures — presque toutes intactes — marque la période du premier tiers du XIIe siècle. Cette porte, de belle ordonnance, d'allure large, est encore si bien conservée que quelques réparations sobres et consciencieuses suffiraient à la remettre en son état complet.

Le deuxième morceau, celui placé sur la façade en retour d'équerre, est constitué par deux petites fenêtres géminées, à ogive lancéolée du XIIe siècle ; elles sont, en quelque sorte plaquées sur cette façade, à la hauteur du premier étage, et, je ne sais trop quel peut être leur usage actuel, car leurs baies sont bouchées. Encastrées dans ces murs — modernes, j'ai oublié de le dire — et n'ayant point d'apparence usagère, il ne paraît pas que ces deux fenêtres puissent courir le risque d'être détruites, leur démolition ne présentant, actuellement, aucun intérêt pour le fermier ou son prodriétaire.

Mais, je crains fort qu'il n'en soit autrement de la porte romane, menacée à tout instant d'être, sinon remplacée complètement, tout au moins modifiée — stupidement — sous prétexte de réparations!

C'est ainsi, que sous couleur d'aménagement intérieur, la salle du chapitre, demeurée intacte, a été transformée en belles chambres moderne style ! il y a quelques années.

Je pense que tous efforts doivent être tentés pour éviter la continuation de tels actes de barbarie, et je suis trop assuré de votre goût du beau pour ne pas être convaincu qu'il me suffit de vous signaler un danger pour savoir quel zèle vous emploierez à y parer.

Je ne sais de quelle manière il vous sera possible de sauvegarder cette porte romane — autant même que les deux fenêtres géminées, de facture très spéciale et assez rare — il me suffit de vous signaler l'existence de ces deux morceaux d'architecture.

Il me reste à vous faire connaître l'habitation abbatiale, à titre de curiosité. Ce bâtiment, de l'époque Louis XVI, a conservé sa façade à peu près intacte; l'intérieur, divisé en trois corps, est habité par trois familles. J'ignore quels ravages ont pu être commis dans cet intérieur.

Cette habitation, qui s'élève à une courte distance de l'église, perpendiculairement à sa façade septentrionale, ne paraît pas mériter d'autres observations.

Je vous remercie, par avance, messieurs, de bien vouloir m'écouter, et, je vous prie me m'excuser du temps que je prends à vos occupations; je ne pouvais, cependant, m'adresser à des esprits plus compétents et mieux disposés à m'entendre plaider une cause qui est si chère à tous ceux que désespère la fureur destructive de tout ce qui représente notre histoire nationale.

Ce n'est pas en notre époque, où je ne sais quelle hideuse pensée antipatriote ose montrer son aberration qu'il faut encore y aider — oh! inconsciemment, je m'empresse de le dire — par des destructions ajoutant à l'affaiblissement historique. Tout ce qui peut aider à maintenir cet historique et notre foi dans la race doit être sauvegardé; il me paraît que la conservation d'un vestige a sa raison philosophique d'être autant que celle de la conservation du génie de la langue, des coutumes et de l'esprit de patrie, car tout cela s'enchaîne et constitue même l'idée de cette patrie.

Ce n'est point enfantillage de garder une pierre si l'aspect de cette pierre apprend aux enfants le génie de la race; non plus il n'est puéril de sauvegarder une charte, un meuble, un tableau, une œuvre quelconque d'art, pour ce même motif.

A tout détruire on détruit le passé, et le passé, c'est l'âme de notre France, c'est la conduite dans le présent et la foi dans l'avenir.

Pierre DELCOURT.



L'ORGANISATION

DE LA

MUSIQUE DU ROI

AU TEMPS DE LOUIS XIV

COMMUNICATION PRÉSENTÉE

au nom de la Société Historique du Vexin
au Congrès des Sociétés Savantes en 1906

PAR

M. JULES ÉCORCHEVILLE
Membre de la Société

MESSIEURS,

Nous n'avons pas d'ouvrage définitif, pas même de livre réellement utile sur la musique des rois de France. Les auteurs anciens comme Du Peyrat (1), Archon (2), Oroux (3), qui ont traité de la Chappelle royale se sont assez peu souciés de musique. Les modernes, tels Castil-Blaze (4) et Fétis (5) ont fait preuve d'une érudition à laquelle il serait dangereux de se fier.

(1) Guillaume Du Peyrat. Histoire éclésiastique de la cour. Paris 1645.

(2) Louis Archon. Histoire éclésiastique de la Chapelle des rois de France Paris 1704.

(3) Oroux. Histoire éclésiastique de la Cour de France. Paris 1776.

(4) La Chapelle — musique des rois de France. 1832.

(5) Recherches sur la musique des rois de France depuis Philippe le Bel jusqu'à la fin du règne de Louis XIV. (Revue musicale 1832).

Toute la bibliographie de ce sujet se réduit donc à un essai du musicographe Thoinan (1) qui s'arrête en 1515, et à quelques articles très remarquables d'ailleurs de l'érudit Michel Brenet (2) parus au cours de ces dernières années. Les sources d'un pareil travail sont cependant facilement accessible. Je ne parle pas même des répertoires habituels à l'histoire : les Mémoires, les États imprimés, les dépouillements publiés au XIXe siècle... Mais les grands fonds manuscrits de notre Bibliothèque nationale (3) et, aux Archives, les cartons de la maison du roi, les registres de la cour des aides (Z^{1a}) et des comptes royaux (KK) offrent au chercheur une abondante moisson de documents inédits, et permettent de reconstituer parfois des états complets de la musique royale (4). Quelques dépouillements de ces séries du XVIIe siècle nous ont permis de nous former une idée générale de cet organisme assez complexe qui formait la musique du plus grand des Rois, et d'en tracer devant vous la description très sommaire.

La musique de la cour comprenait à l'époque dont il est question trois grands corps : *la musique de la chapelle, la musique de la chambre* et *la musique de la grande écurie*, où, si l'on veut, musique religieuse, musique de chambre et musique militaire.

A la tête de la musique-chapelle se trouvait le maître de musique, non pas un musicien comme on pourrait le croire, mais un écclésiastique et toujours un grand dignitaire de l'Eglise. François I avait créé cette charge en faveur de François cardinal de Tournon. La fonction de maitre, cela se conçoit, était surtout honorifique ; elle consistait, et presqu'exclusivement à recevoir les 1,200 livres qui lui étaient allouées par le trésor royal. La direction effective des musiciens de la chapelle appartenait aux sous-maîtres, choisis parmi les artistes les plus notoires de leur temps. Vous connaissez, Messieurs, tout au moins de nom, Jean Villot dont une œuvre est

(1) Ernest Thoinan. Origine de la Chapelle musique des souverains de France. Paris 1864.

(2) La musique sacrée sous Louis XIV, et Notes inédites sur la musique de la Chapelle royale (1532-1790) parus dans la Tribune de Saint-Gervais en 1899. — Deux comptes de la Chapelle-musique des rois de France. (Recueil de la Société internationale de musique, octobre, décembre 1905).

(3) Pour le règne de Louis XI voir Fr. 29685 et Cab. des Titres 685. Pour François I, Fr. 10389. Pour le XVIIe siècle, Fr. 21479. 10410-11, 1121-14 Clair. 522, 665. 808. 814, 816 et 837. A la Mazarine ms. 2660, et à l'Arsenal 6333 (Gaston d'Orléans),

(4). Voir l'excellent inventaire publié par M. de Curzon dans le *Bibliographe moderne* sous le nom d'*État sommaire des pièces et documents concernant le théâtre et la musique conservés aux Archives Nationales à Paris* » (1899 n° 1). Bien entendu ces indications ne s'appliquent qu'aux fonds les plus riches et les premiers à consulter. Nous avons entrepris un dépouillement méthodique de la série Y (actes d'insinuations) que nous comptons publier prochainement.

exposée parmi les trésors de la Galerie Mazarine. Thomas Gobert qui mit en musique les psaumes de Godeau, Henri Dumont que sa *messe royale* a rendu célèbre dans toutes les maîtrises, et enfin Lalande, le successeur de Lully dans la faveur du roi, l'auteur de tant d'œuvres somptueuses et qui mériterait d'être nommé le Haendel français. Le nombre des sous-maîtres n'était pas fixe. Jusqu'en 1663 il y eut deux charges de ce nom exercées par semestre ; puis on vit quatre titulaires servant par quartier, puis deux encore, et quatre enfin à partir de 1683. Remarquez cependant que le seul Lalande obtint successivement, en 1693 et en 1704, la place et la fonction de deux de ses collègues, et réunit ainsi en une même personne le service des trois quarts de l'année ; ce qui, encore une fois, réduisait à deux le nombre de sous-maîtres. Toutes ces fluctuations, dont nous trouverons plus loin d'autres exemples, avaient pour cause la faveur du prince. Tantôt c'était le désir de faire entrer à la chapelle un artiste influent comme Dumont, ou de rajeunir une direction musicale un peu démodée, tantôt c'est la volonté de combler un musicien préféré, en lui confiant la destinée de l'art musical à la cour. L'ingérence personnelle de Louis XIV qui apparaît toujours à cette époque dès qu'il s'agit de musique est ici très manifeste. De tous ces choix différents celui de 1663 fut certainement le plus solennel. Le roi avertit tous les évêques de France d'envoyer à Versailles les maîtres capables de briguer l'honneur d'un office aussi envié. Il y eut un véritable concours, avec élimination préalable, mise en loge pendant 6 jours, et audition publique des œuvres concurrentes. Il y eût même, ce qui ne manque à aucun concours, des recommandations toutes puissantes, celle de Bossuet, de Lully, de Le Tellier. La Cour entière prit part à ce spectacle et s'en réjouit fort.

Une anecdote nous a conservé l'histoire d'un candidat malheureux qui échoua comme vous l'allez voir sous les railleries des courtisans. Il s'appelait Lesueur et était maître de musique à la cathédrale de Rouen.

« Comme il n'avait pas grand protecteur, nous dit on, il crut » devoir se faire connaître et donner une bonne opinion de lui » avant que de composer pour le concours. Il fit chanter un jour à » la messe du roi une piece de sa façon ; c'était le psaume 70, » *qui habitat in adjutorio*..... Le roi et toute la cour l'écoutait » avec une grande attention. Au septième verset, *cadent a latero tuo*, » Lesueur avait peint certaine chute, ce mot *cadent*, par un chœur » en fugue qui fesait un roulement de sept ou huit notes en des- » cendant, et quand de grosses basses parcouraient cette octave » bruyante, et appuyaient ferme sur le dernier ton, il n'y avait » point d'auditeur qui ne dut se représenter (selon Lesueur que » cette invention avait charmé), un homme roulant du haut d'une

» montagne en bas et fesant à la fin un bruit qu'on fait lorsqu'on » tombe très rudement. Cette peinture ne frappa que trop un des » courtisans qui étaient là. « Bon, dit-il, à une des éclats de la » fugue, en voilà un de bas qui ne se relèvera pas ». Cette plaisan- » terie troubla le sérieux et le silence de toute l'assemblée. Le roi » en rit et il sembla que l'on attendait que la permission de l'imiter. » On en rit longtemps et de bon courage. Cependant le roi fit » signe de la main qu'on se tut, et le motet continua. Au dixième » verset et *flagellum non appropinquabit*, le bon homme Lesueur » avait mis une nouvelle fugue sur *flagellum*. Cela fesait un bruit » long et aigu, on aurait crû être au milieu de cinquante capucins » qui se seraient disciplinés de toutes leurs forces. « Oh, dit un autre » courtisan, las de ce tintamarre, depuis que ces gens la se fouet- » tent, ils doivent être tout en sang ! » Le roi fut repris d'une envie » de rire qu'il ne put contraindre. Ceux qui étaient auprès de lui » rirent de la seconde plaisanterie qu'ils avaient entendue comme » lui, ceux qui étaient éloignés rirent parcequ'ils le voyaient rire. » Le motet s'acheva sans qu'on en tint compte et ne fut plus » écouté..... » (1).

Il n'était guère aisé, vous le voyez, messieurs, de faire applaudir une œuvre polyphonique dans la chapelle du grand roi. Aussi les sous-maîtres ne se montraient-ils pas toujours empressés de se produire devant un public aussi frondeur. L'un fit revoir ses œuvres, dit-on, par Lully ; un autre fut accusé de dérober tout son répertoire dans les manuscrits qu'avait laissés un de ses collègues défunt et qui étaient parvenus en sa possession. Un autre encore trouva bon de faire écrire par un de ses élèves les motets qu'il donnait sous son propre nom ; la fraude fut découverte et causa scandale.

Le sous-maître avait d'ailleurs une tâche plus précise et plus matérielle que celle de composer. Il lui fallait veiller au bon état de l'organisme musical confié à ses soins. Il réglait les répétitions, ce qui n'était pas une petite affaire et, muni de lettres royales impératives, il présidait au recrutement de voix jeunes et fraîches qu'on envoyait quérir les plus souvent en Laguedoc et en Guyenne. Il pourvoyait enfin à la nourriture et à « l'entretènement » des pages tout en s'assurant qu'ils recevaient des leçons de grammaire et de luth. Toutes ces fonctions lui valaient environ 2,000 livres par quartier, soit 6,000 francs de notre monnaie. En outre, comme tout musicien de la cour, il prenait sa part d'une infinité d'allocations diverses, « *extraordinaires* », indemnités de voyages et de séjour lorsque le roi se déplaçait, « *bouche à la cour* », exemptions

(1) Lecerf de la Vieuville. Comparaison de la musique italienne et de la musique française. (Bruxelles, 1705-1706, 12°).

de certains impôts, « *droit de commitimus* », etc..... Le chœur placé sous ses ordres se composait d'enfants et d'hommes. Car les femmes qui chantaient à la chapelle appartenaient à la chambre ou venaient du dehors. Ces choristes étaient divisés en cinq parties suivant le registre de leurs voix, et leur nombre n'a cessé de s'accroître à mesure que la pompe des cérémonies devenait plus magnifique. Ils étaient 25 sous Louis XIII, 50 vers 1670, et 75, 85 même vers la fin du siècle. Le sous-maître avait encore sous sa juridiction quelques petites charges comme le fourrier, le sommier, le lavandier, le noteur et garde-notes, et enfin le corps des instrumentistes. Parmi ceux-ci la charge d'organiste était de création nouvelle; elle n'existait pas sous Louis XIII, du moins officiellement. Jusqu'en 1678 elle fut confiée à un seul artiste, puis divisée en quatre quartiers. Les états sont ici très précis. Mais ils sont infiniment moins explicites au sujet des instruments à archet. Si bien que nous ne savons pas au juste à quel moment la symphonie s'introduisit dans la musique de la chapelle et dans quelle mesure elle s'y implanta. Dès le XVIII[e] siècle une légende prétendit expliquer cette obscurité; cette légende a survécu jusqu'à nos jours. On imagina toute une mise en scène : le roi voulant entendre des violons à sa messe, les sous-maîtres invoquant des scrupules religieux et s'en référant à l'autorité ecclésiastique, et donnant enfin leur démission, à la grande joie de Lully, qui se mit aussitôt en devoir de satisfaire le monarque. L'érudition moderne n'a pas eu de peine à réduire à peu de chose cette petite fable.

Tout récemment encore la relation de voyage de l'italien Locatelli publiée par M. Vauthier (1), montrait que dès 1664 l'orchestre à cordes avait sa place à la chapelle. Toutefois il est possible de démêler dans cette historiette si souvent reproduite le souvenir de quelque conflit entre le Florentin et les maîtres de la chapelle. Il paraît certain que le prestige tout puissant de l'Opéra se fit sentir sur la musique du roi tout entière et non sans donner lieu à des résistances et à des intrigues. Mais ceci nous éloigne de notre sujet. Vers 1700, la chapelle musique comprenait donc environ 120 personnes et coûtait au roi plus de 100,000 livres.

La *musique de la chambre* relevait du premier gentilhomme. Elle avait à sa tête un surintendant dont la charge était divisée en deux semestres. Elle formait un organisme plus souple que la chapelle, et plus variable. Quelques pages, avec leur maître de grammaire et leur maître de luth, un joueur de clavecin et son porte épinette, un compositeur, quelques voix et quelques instruments, enfin la grande bande des vingt-quatre violons constituaient ce qu'on appelait alors les « *ordinaires de la chambre* ». Encore ces

(1) Paris 1901, 8°.

charges étaient elles transformées sans cesse, suivant les besoins de la musique et les goûts du monarque. Nous voyons par exemple un joueur de flûte remplacé en 1655 par un luthiste, auquel succéderont plus tard des violons; ou bien une charge de viole créée en faveur de Couperin et dont le titulaire de 1699 ne reçoit plus que la moitié du traitement, parceque à son tour il bénéficie d'une charge de « petit luth » qui est une sinécure. Entre 1650 et 1660 ces flottements sont fréquents. Pendant l'adolescence du roi surgissent une série de charges nouvelles qui disparaîtront bientôt de l'organisation musicale, lorsque la faveur se sera définitivement arrêtée sur Lully. Voici par exemple la musique du « *petit coucher* » qui se fait entendre le soir dans la grand'chambre du Louvre ; la musique du « *cabinet* » réservée « *aux plus particulières récréations* » de Sa Majesté. Puis les maîtres du roi : maître de luth, de clavecin, de guitare. C'est à ce moment, en 1652, que le jeune Baptiste qui sera plus tard Monsieur de Lully se glisse à la cour sous le titre assez singulier « *d'inspecteur de la musique instrumentale* ». Cette complexité s'accroît encore lorsqu'on tient compte de tous les musiciens « *extraordinaires* », dont le roi voulait s'assurer le concours sans cependant créer de nouvelles charges. Il y avait à la ville des chanteurs, des artistes dont le talent était indispensable à la cour du plus grand roi du monde, et que les états mentionnent comme étant « retenus pour chanter ou pour jouer devant S. M. ». Couperin, le claveciste de génie qui exécutait tous les dimanches des quintèttes de sa composition à Versailles, n'entra que très tard dans la chambre, tandis que le titulaire longtemps en charge, d'Anglebert, n'a pour ainsi dire pas marqué dans l'histoire de l'art. Philebert et Descosteaux, flutistes illu tres, que Labruyère a caractérisés (1), durent se contenter d'une charge de musette de la grande écurie. Enfin Lambert, oui Lambert, dont Boileau lui même consacra la gloire, ne figure pas parmi les ordinaires, mais il touche 20,000 francs de pension pour « chanter seul en la chambre du roi (2) ».

La compagnie des vingt-quatre violons eut elle-même à subir quelques modifications. On lui adjoignit un directeur et un compositeur qui disparurent avant la fin du siècle. Cette grande bande jouissait d'une certaine autonomie, bien qu'elle fut soumise à l'autorité du surintendant. Sa place était surtout aux bals, ballets et grands divertissements ou la présence d'un orchestre s'imposait. Quatre ou cinq fois l'an, aux « *bonnes fêtes* », elle venait d'elle-même concerter devant le roi. Chacun de ses membres touchait environ 600 livres annuellement soit 2,500 francs. Depuis 1657 elle

(1) Caractères. *Des femmes* et *De la mode*.

(2) Arch. nat. KK 214.

obéissait à Guillaume Dumanoir « *roy de tous les instruments tant hauts que bas du royaume* », homme de mérite et d'ambition, mais qui, pour son malheur trouva en Lully un rival plus habile et plus intrigant encore. Lully ne pouvait souffrir les grands violons, et pour leur tenir tête il leur opposa une autre bande connue sous le nom de petits violons. La place de ces petits violons dans les cadres de la musique de la chambre est assez difficile à préciser. Ce que Lully aurait voulu c'était donner à ce nouvel orchestre une existence officielle et légale. Mais il ne semble pas qu'il y soit parvenu. Du reste la création de l'opéra à Paris lui permit d'exécuter ses projets d'une autre manière et détourna son ambition vers des buts différents. Mais l'antagonisme n'en subsista pas moins. Lully surintendant de 1661 à 1687, étarta toujours Dumanoir et contribua très efficacement à discréditer la grande bande.

Tous ces musiciens étaient assez différemment rétribués. Les uns touchaient une livre par jour, d'autres deux et même trois; et les gratifications, les pensions variaient très sensiblement. Le surintendant, qui était, comme le sous-maitre, responsable de ses pages, touchait 14,000 francs par semestre. A la fin du règne, la musique de la chambre coûtait au moins 30.000 livres, soit 120,000 francs.

Le grand écuyer avait naturellement sous ses ordres la *musique de la grande écurie*. Ici il n'y avait point de direction musicale proprement dite. L'administration était réglée par le « secrétaire des commandements », et c'était le grand maître des cérémonies qui veillait à convoquer ces instruments lorsqu'ils étaient nécessaires. Cette organisation rudimentaire suffit à montrer l'importance médiocre de la musique de l'écurie (1). Peut-être avait-elle joué autrefois un rôle plus brillant, et qui sait si elle n'avait pas été, sous quelques-uns de nos rois, le seul orchestre de la cour. Elle comprenait en effet non seulement des instruments de guerre (12 trompettes, 8 fifres ou tambours), mais des instruments de plein air (6 musettes, 4 cromornes ou trompettes marines), et encore des instruments d'intérieur (12 hautbois et violons). Ces quarante-deux exécutants avaient pu suffire aux exigeances de la symphonie royale. Mais les progres de l'art, les raffinements du XVIe siècle et le goût de l'intimité poussé si loin par le roi-musicien Louis XIII, créèrent peu à peu dans la chambre une organisation rivale et mieux appropriée aux tendances de la musique pure. Dès lors il ne restait plus à l'écurie-musique qu'à remplir la fonction d'une musique militaire. Ces charges rapportaient de trois à quatre cents livres, et toute la compagnie demandait 20,000 livres au trésor.

(1) Voir notre étude sur la musique de la grande écurie du roi. (*Recueils* de la Société internationale de musique, Juillet 1901).

Telle était dans ses grandes lignes l'organisation de la chapelle royale vers la seconde moitié du XVIIe siècle. Musique religieuse, musique de chambre et musique militaire, la division de ces trois groupes est tout à fait normale. Il ne faudrait pas croire cependant, d'après ces brèves indications, qu'elle fut absolue. Ces corps se mêlaient souvent et étaient entièrement à la discrétion du bon plaisir. De là d'inévitables conflits d'attribution que les intrigues de l'ambitieux Lully favorisèrent encore. En outre, le système de cette institution musicale (vénalité des offices, survivances, pensions, etc.....), présentait un réel danger. Voulait-on introduire dans la musique du roi tous les artistes de mérite, de jour en jour plus nombreux ? C'était entrer dans la voie d'une prodigalité sans limites. Voulait-on s'en tenir aux titulaires en charge ? L'éclat et la grandeur de la monarchie s'y opposait.

Il fallait donc épuiser le trésor ou abdiquer la royauté musicale. C'est ainsi que les dépenses de la musique quintuplent en l'espace d'un siècle. Louis le Juste se contentait de 300,000 francs pour sa musique, Louis le Grand atteint 700,000, et Louis le Bienaimé dépassera un million et demi sans pouvoir cependant soutenir la concurrence de l'*Opéra* et du *Concert spirituel*. Dans la période que nous venons d'étudier entre 1650 et 1715, l'organisme musical de la cour reste cependant encore plus brillant et plus en vue que tout autre. Comme tant d'institutions françaises, celle-ci atteint à ce moment une gloire après laquelle il n'y a plus pour elle que l'immobilité ou la décadence.





UNE SUPERCHERIE
ARCHÉOLOGIQUE
L'Ancienne Église Saint-Vincent de Maule
(SEINE-ET-OISE)

On a pensé, il y a longtemps déjà, en 1812, qu'il était utile de s'occuper des supercheries littéraires (1) mais il n'existe pas que nous sachions, une étude du même genre sur les supercheries archéologiques et iconographiques (2). Les éléments certes ne manqueraient pas si on voulait y joindre les bévues, les méprises, les mystifications, sans oublier les erreurs même involontaires qu'il serait bon de signaler également.

(1) Ch. Nodier. *Questions de littérature légale.* Du plagiat, de la supposition d'auteurs, des supercheries qui ont rapport aux livres. Paris 1812. — 2me édition 1828. — Quérard. *Supercheries littéraires dévoilées.* Paris 1845-1853, 2me édit. 1869-1870. — Ludovic Lalanne. *Curiosités littéraires.* Paris 1857.

(2) On peut consulter cependant pour quelques faits isolés comme celui que nous allons citer : *Histoire des évêques de Boulogne*, par Jules Lion, Saint-Omer 1858, Cet auteur a donné comme représentant l'ancienne église Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer, une vue de l'église de Boulogne-sur-Seine d'Israël Silvestre.. L'ancienne chapelle de Boulogne-sur-Seine avait bien été érigée, en 1319, sur le modèle de la chapelle de la Vierge qui existait alors à Boulogne-sur-Mer, mais devenue église paroissiale, avec son porche Renaissance, elle devait être bien différente de celle du Boulogne maritime qui a été remplacée au XIXe siècle par l'église actuelle. — *Une fausse miniature concernant la ville de Lille,* par M. Quarré-Reybourbon. Réunion Société des Beaux-Arts des départements en 1893, 17me session, p. 477. — *Denkmaeler des Kunst Mittelalters in Unteritalien,* par Schulz. Dans cet ouvrage la notice de l'église Saint-Michel dans la grotte de Monte Sant'Angelo est accompagnée d'une planche « extraordinairement inexacte où figurent des ornements vraisemblables, mais de pure fantaisie », d'après M. C. Enlart. *Origines françaises de l'architecture gothique en Italie.* Paris 1894, fasc. 66 de la Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome (p. 211).

Nous connaissons une supercherie archéologique qui s'étale dans un ouvrage paru en 1893, l'auteur est décédé depuis, et nous n'avions pas l'intention de soulever cette question si la Société historique et archéologique du Vexin ne se disposait prochainement [1] à visiter la ville de Maule dont s'occupe cet ouvrage, dans lequel des illustrations entachées de méprises pourraient induire en erreur des archéologues ; c'est donc pour mettre en garde nos collègues et confrères en archéologie sur la fausseté de certains documents iconographiques qu'ils trouveront dans l'ouvrage précité, que nous nous sommes décidés à nous occuper de cette affaire.

L'ouvrage en question : *Histoire des barons de Maule* [2], est le complément remanié et augmenté d'un travail plus modeste paru en 1866 : *Histoire de Maule et de ses environs.* L'auteur, nous nous plaisons à le reconnaître, a eu le mérite par ses publications, d'entrer l'un des premiers dans la carrière d'historien local pour l'ancien comté de Meulan, à la suite de Lévrier, et avant que les Sociétés historiques et régionales eussent donné l'essor à tant d'excellents travaux historiques et archéologiques ; mais doué d'une imagination un peu trop ardente, cet auteur ne reculait pas dans son « *Histoire de Meulan (1868)* », à donner une vue de cette ville au XIVe siècle d'après un dessin du temps ! ! ! C'est tout simplement une vue faite d'après une gravure du commencement du XVIIe siècle, celle de Claude de Chastillon, que l'on a un peu modifié, pour la rendre plus moyen-âge, par l'adjonction de toitures circulaires très effilées.

Mais revenons aux « *Barons de Maule* » et laissant de côté le texte, surtout généalogique, nous ne nous occuperons que de la partie iconographique. La première remarque à faire, est qu'il n'y a pas de table pour les 27 planches placées au hasard et dans le plus grand désordre, et si l'auteur avait dressé cette table, il aurait vu bien vite cette confusion. Il y a deux mêmes vues, tout à fait semblables, de Maule au XIVe siècle, au frontispice (Planche XIV) et une autre (page 170) sans numéro de planche, puis l'on trouve deux planches I, deux planches XV, deux planches XVIII et dix planches non numérotées.

Passons maintenant à l'examen des planches, sans nous appesantir sur la vue de Maule au XIVe siècle ! ! ! Cette fois elle n'est pas comme celle de Meulan d'après un dessin du temps. La planche I *Dolmen et Autel* (p. 11) donne le dessin d'un autel criobolique, conservé à la mairie de Maule, monument très curieux sur lequel M. le comte de Dion a fait paraître un article dans le bulletin de la

(1) Cette excursion faite à Maule par la Société a eu lieu le 15 octobre 1901. (Mém. de la Société. XXVI 1904-1905 p. 121.)

(2) Paris [1893], in-8°, 369 pages, 27 planches hors texte et un tableau synoptique. Bibl. Nat. Lm3 2198.



FAÇADE NORD DE L'ÉGLISE DE MAULE

Cliché L. Raulet, 21 Septembre 1888

(reproduit dans Ém. Réaux, *Les Barons de Maule* (1888), p. 200).



ABSIDE DE [illegible]

[illegible]

[illegible]



ABSIDE DE L'ÉGLISE DE MAULE

Cliché L. RAULET, 21 Septembre 1888
(reproduit dans ÉM. RÉAUX, *Les Barons de Maule* **(1893), p. 72).**



ÉGLISE DE TESSANCOURT

Cliché L. Rauley, 3 Octobre 1868 (prétendue Église Saint-Vincent de Maule)
Dans Ém. Réaux, *Les Barons de Maule* (1896), p. 58).

Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise (1) ; quant au dolmen il n'est pas de Maule, ce dessin n'étant que la copie du dolmen de la Justice à Epône, dessiné dans un ouvrage de Madame la marquise de Maule (2).

La planche suivante : Silex travaillés (p. 13) qui contient d'ailleurs entre autre chose : poteries, têtes sculptées, rouelles, etc ; représente des silex qui n'ont pas été trouvés à Maule car ces dessins se retrouvent dans l'ouvrage que nous venons de citer, ce sont des silex rencontrés dans deux monuments mégalithiques, à Dennemont et aux Mauduits, près de Mantes. (3).

Pour les planches suivantes : Fouilles de Maule qui comprennent poteries, monnaies, haches en bronze, armes, nous pensons que la plupart de ces objets proviennent de fouilles faites aux Mureaux, mais quant au bas-relief gallo-romain ou de la première époque gallo-franque représentant deux personnages à mi-corps, homme et femme, nous sommes certains qu'il n'a pas été trouvé à Maule, mais bien aux Mureaux, où nous l'avons photographié chez M. Plessis, treillageur, et à qui il appartenait.

Deux planches représentent l'église actuelle de Notre-Dame-de-Maule : le clocher avec la façade latérale nord (p. 200) et l'abside (p. 72) planches pour lesquelles l'auteur a oublié de dire que ces gravures sont la reproduction exacte de deux photographies faites par nous en 1888 et que nous lui avions offertes. Il est d'ailleurs facile de voir que le dessinateur de la crypte de l'église Notre-Dame (p. 84), n'aurait pu faire ces dessins sans le secours des photographies.

Voici qui est plus important et nous arrivons à la mystification archéologique qui nous a engagé à faire cet article.

L'auteur dans son ouvrage (p 20) parle d'une « vieille église que » possédait l'un des faubourgs de Maule, nommé Saint-Vincent. » Déclassée en 1793, l'église de Saint-Vincent fut démolie en 1820. » Mais nos pères se la rappellent bien, avec les colonnes courtes et » massives de sa nef, son toit irrégulier et le grand arceau roman » de sa porte d'entrée qui, au-dessus de la clé de voute, portait

(1) Tome XVIII. 1898 pp 75 81. Depuis que nous avons écrit cet article (1901) on s'est fort occupé de ce petit monument de pierre à compartiments, notamment M. Eug. Lefevre-Pontalis (Soc. nat. des Antiquaires de France, mars 1905) qui le qualifie d'appareil de lavage d'une époque avancée du moyen-âge. Le rapprochement que l'on en a fait seulement en 1906 avec un monument du même genre conservé au musée d'Agen, nous y avions déjà pensé lors de notre correspondance en 1903 avec M. Jules Monméja, conservateur de ce musée et avec M. Ph. Lauzun, secrétaire perpétuel de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen, qui avait eu l'obligeance de nous en faire parvenir des photographies. M. Ph. Lauzun a fait également comme nous le même rapprochement dans une communication à la seance de la Société des Antiquaires de France en février 1906.

(2) *Nouveaux documents archéologiques* par L. de Maule-Pl. 1871, page 35, fig. 2.

(3) *Loc. cit.*, pages 10, 11, 19, 22 et 36.

» incrusté dans la pierre le chiffre 936 en caractères arabes (?).
» Cette date était probablement celle de sa reconstruction »

L'auteur des « barons de Maule » parle encore de l'ancienne église Saint-Vincent (p. 74) et il donne quatre planches ayant la prétention de faire connaître aux archéologues présents et futurs, ce qu'était cette église démolie en 1820 « d'après la description retrouvée dans les titres de la baronnie jointe à divers dessins conservés par la famille de Maule-Panmure. »

Eh bien cette église Saint-Vincent, comme elle est représentée, n'a existé que dans l'imagination de l'auteur et nous allons le prouver, car nous avons été la cause, bien indirecte, bien innocente, de cette étrange mystification.

Nous avions eu l'occasion de nous rencontrer avec l'historien de Maule et de Meulan et après lui avoir donné nos photographies de l'église Notre-Dame de Maule dont il s'est servi depuis sans nous citer, il nous demanda si nous n'avions pas d'autres photographies d'églises des environs de Maule, de Meulan ou du Vexin français, pour des recherches et comparaisons à faire.

Nous lui en communiquâmes un certain nombre, et lors de l'apparition de l'ouvrage des « *Barons de Maule* » en 1893, notre étonnement fut grand lorsque nous reconnûmes dans la prétendue église Saint-Vincent les parties caractéristiques des églises de Tessancourt et de Gaillon (canton de Meulan), reproduction exacte de nos photographies communiquées.

Ainsi la planche non numérotée : *Église Saint-Vincent* (p. 58), représente cet édifice dans son ensemble, nef et clocher ; c'est tout simplement la nef et le clocher de l'église de Tessancourt avec cette seule variante d'un mur supprimé sur lequel il y avait des affiches communales de 1888, ce qui eut constitué un anachronisme un peu trop apparent pour une église démolie en 1820.

La planche V : Intérieur de l'église Saint-Vincent (p. 74), est inspirée de la photographie communiquée de l'intérieur de la même église de Tessancourt ; la perspective. l'éclairage latéral du bas-côté, les bancs de la nef, les poutres apparentes de la voûte ont été copiés, seules les colonnes ont été refaites plus trapues, moins élancées.

La planche IV : Porte et fenêtres de l'église de Saint-Vincent (p. 20) représente une porte à plein cintre qui n'est autre que le portail de l'église de Gaillon suivant photographie communiquée : on s'est contenté de le surmonter d'une rangée de trois fenêtres dont une géminée et de la fameuse date : 936 en caractères arabes. Il suffit de comparer la soi-disant porte de l'église Saint-Vincent avec le portail de Gaillon pour en voir la complète ressemblance.

Maintenant si l'on regarde la planche VI : Église et bourg de Saint-Vincent (p. 38), qui est un dessin original de l'artiste (?) et



INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE DE TESSANCOURT

Cliché L. RAULET, 3 Octobre 1888 (prétendu intérieur de Saint-Vincent de Maule
Dans ÉM. RÉAUX, *Les Barons de Maule* (1898), p. 74).

« incrusté dans la pierre le chiffre 936 en caractères arabes (?) « Cette date (936) probablement celle de sa reconstruction. »

L'auteur des « barons de Maule » parle encore de l'ancienne église Saint-Vincent (p. 74) et il donne quatre planches ayant la prétention de faire connaître aux archéologues présents et futurs ce qu'était cette église démolie en 1820 « d'après la description retrouvée dans les titres de la baronnie jointe à divers dessins conservés par la famille de Maule-Pommeure. »

Eh bien, cette église Saint-Vincent, comme elle est représentée, n'a existé que dans l'imagination de l'auteur et nous allons le prouver, car nous avons été la cause, bien indirecte, bien innocente de cette étrange mystification.

Nous avions eu l'occasion de nous rencontrer avec l'historien de Maule et de Meulan et après lui avoir donné nos photographies de l'église Notre-Dame de Maule dont il s'est servi depuis sans nous citer, il nous demanda si nous n'avions pas d'autres photographies d'églises des environs de Maule, de Meulan ou du Vexin français, pour des recherches et comparaisons à faire.

Nous lui en communiquâmes un certain nombre, et lors de l'apparition de l'ouvrage des « *Barons de Maule* » en 1895, notre étonnement fut grand lorsque nous reconnûmes dans la prétendue église Saint-Vincent les parties caractéristiques des églises de Tessancourt et de Gaillon (canton de Meulan), reproduction exacte de nos photographies communiquées.

Ainsi la planche non numérotée : *Église Saint-Vincent* (p. 74) représente cet édifice dans son ensemble, nef et clocher ; c'est tout simplement la nef et le clocher de l'église de Tessancourt [illegible] seule variante d'un mur supprimé sur lequel il y avait une affiche communale de 1888, ce qui eût constitué un anachronisme un peu trop apparent pour une église démolie en 1820.

La planche V : Intérieur de l'église Saint-Vincent (p. 74), est inspirée de la photographie communiquée de l'intérieur de la même église de Tessancourt : la perspective, l'éclairage latéral du bas-côté, les bancs de la nef, les poutres apparentes de la voûte ont été copiés, seules les colonnes ont été refaites plus [illegible] et plus élancées.

La planche IV : Porte et fenêtres de l'église de Saint-Vincent [illegible] porte à plein cintre qui n'est autre que [illegible] photographie communiquée [illegible] d'une rangée de trois [illegible] date : 936 en caractères arabes. Il [illegible] porte de l'église Saint-Vincent avec [illegible] voir la complète ressemblance.

Mais [illegible] planche VI : Église et lavoir de Saint-Vincent [illegible], qui est un dessin original de l'auteur (?) [illegible]



INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE DE TESSANCOURT

Cliché L. Raulet, 3 Octobre 1888 (prétendu intérieur de Saint-Vincent de Maule
Dans Ém. Réaux, *Les Barons de Maule* (1898), p. 74).



PORTAIL DE L'ÉGLISE DE GAILLON

**Cliché L. Raulet, 11 Septembre 1888 (prétendue porte de l'Église Saint-Vincent de Maule
Dans Ém. Réaux, *Les Barons de Maule* (1888), p. 20).**

non plus une copie de photographie, on s'aperçoit aussitôt de l'inexactitude et de la fausseté de cette reconstitution. Cette vue a la prétention de représenter une partie du bourg de Saint-Vincent et l'église avec sa façade principale, et l'on remarque aussitôt un point capital, c'est que le clocher, au lieu d'être comme il est indiqué à la planche de la page 58, entre la nef et le chœur, a été planté en dehors de l'église à droite du portail. Le dessinateur ne s'est pas souvenu non plus que les fenêtres de l'autre dessin du clocher de Saint-Vincent (ou plutôt de Tessancourt) étaient géminées, avec des colonnettes ; dans sa planche originale il fait des ouvertures simples, non géminées et sans colonnettes.

Nous ne signalerons pas d'autres différences de détails et nous ne rechercherons pas la valeur documentaire des vingt autres planches, mais toutes ces portes du Buat, de Mareil, de Saint-Vincent et celle de Montfort, avec cet arceau dont la décoration est composée d'énormes pointes de diamant, nous paraissent également imaginaires. Ce que nous venons de dire suffira pour que les archéologues n'attachent aucune importance à la plupart des illustrations de l'ouvrage : *Les barons de Maule*, à des documents inexactes qui ne peuvent servir à aucun rapprochement pour l'étude de l'architecture religieuse dans cette partie de l'ancien Pincerais.

Lucien RAULET.



Notre article est accompagné de cinq photogravures hors texte :

1° Eglise de Notre-Dame de Maule (façade septentrionale et clocher).
2° Abside de l'église Notre-Dame de Maule.
3° Eglise de Tessancourt.
4° Intérieur de l'église de Tessancourt.
5° Portail de l'église de Gaillon.

En comparant ces trois dernières photographies avec les planches de l'ouvrage : *Histoire des barons de Maule* (pp. 58, 74 et 20) on s'apercevra facilement de cette tromperie archéologique que nous avons cru nécessaire de dévoiler.



NOTES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

D'HARAVILLIERS ET DE THEUVILLE

Tirées des Archives communales d'Haravilliers

Par M. A. COURCELLE

Instituteur, Membre de la Société

REGISTRES PAROISSIAUX & ACTES DE L'ÉTAT CIVIL

1703

SUR la couverture du registre paroissial de cette année, un dessin exécuté par l'abbé Du Vivier représente un cadavre dans un tombeau. A côté un « soldat romain » s'enfuit en se bouchant le nez... Au-dessous quelques lignes presque illisibles font supposer que c'est la copie d'un tableau dont l'auteur est de « l'Académie de Rome ».

1704

Le 19 may : Mariage de Jacques Gouy fils... et de Françoise Famin, fille de Jean Famin, receveur de la terre d'Haravilliers, en présence de « Messire Melon Bonaventure Seigneur, écuyer, seigneur d'Haravilliers, conseiller du roy, président prévost en garde de Pontoise, et de la dame Madeleine Claude Perette Bénard, son épouse ».

1705

Sur la couverture du registre de 1705 l'abbé Du Vivier a dessiné un tombeau. Le cadavre d'un homme y est étendu. Une femme pleure à côté. Au-dessous ces vers :

Quel effroyable objet ! De quelle horreur frappé
Cet avide soldat voit son espoir trompé !
Cette lugubre supulture
Au lieu de vains trésors n'offre à ses yeux surpris
Qu'un cadavre infecté dont les membres pourris
Aux vers qu'ils ont formez servent de nourriture,
Mais toi qu'un tel exemple épouvante aujourd'huy
Chrétien, de qui l'âme servile
Cherche dans de faux biens un bonheur si fragile,
Te crois-tu moins aveugle et moins trompé que luy?

Suivent neuf vers latins que l'écriture fine et passée rend illisibles.

1708

Le 4 may 1708 vint au monde Jacques de Certeuil, fils de Jean Louis de Certeuil, escuyer, l'un des mousquetaires du Roy, et de Geneviève de Bouju-Fonteny, son épouse, et fut le 7 baptisé par moy, prêtre curé soussigné.

Il eut pour parrain Messire Jacques Charpentier, écuyer, seigneur d'Ennery, conseiller secrétaire du Roy, maison et couronne de France, et pour marraine dame Anne Thérèse Cournon, épouse de Messire Jacques de Gouy, conseiller et procureur du Roy à Pontoise et seigneur de Theuville.

(Signatures) : Anne Thérèse Cournon ;
Charpentier ;
Du Vivier, curé.

1711 (16 Janvier)

Inhumation dans l'église, de Jean Famin, receveur d'Haravilliers, en présence de Messire Melon Bonaventure Seigneur, écuyer, seigneur d'Haravilliers, conseiller du Roy, président prévost en garde de Pontoise, de Jacques Gouy, receveur de la Laire, et de Jean Gilloque, receveur de Grisy, et autres.

1722

Inhumation dans l'église de Theuville, après avoir été présenté à l'église d'Haravilliers, de « noble homme François Louis de Certeuil, chevallier, seigneur en partie de Theuville, hameau de cette paroisse, ancien capitaine du Régiment de la Reine-cavalerie, pensionnaire du roy », et ce par reconnaissance d'Haravilliers qu'il a toujours reconnu pour sa véritable paroisse. Consentement donné par le curé d'Haravilliers avec toutes réserves pour l'avenir.

1733

CLOCHE DE THEUVILLE

L'an de grâce 1733, le 25 novembre, j'ay Cristofle La motte, prêtre licencié en théologie de la faculté de Paris, official de la sainte chapelle royale et collégiale Saint-Mellon de Pontoise, curé de Notre-Dame d'Haravilliers, bénis la cloche de Theuville, hameau de ma paroisse, nommée Marianne Thérèse par Messire Louis de Certeuil, chevalier seigneur en partie du dit Theuville et ancien ayde major de la seconde compagnie des mousquetaires du Roy, et par dame Geneviève Françoise de Boujou (1) fonteny, épouse du dit sieur de Certeuil, qui ont signé en présence des témoins qui ont signé.

(Signatures) : Louis DE CERTEUIL ;
Geneviève Françoise DE BOUGU (1) ;
DELAMOTTE, curé ;
GÉRARD, vicaire ;
DE LAUGE... (2) de la Sainte-Trinité ;
DANGUILLAUME, clerc ;
DE CERTEUILLE DE THEUVILLE.

1741

Le dimanche 20 aoust 1741 par Nous prêtre, curé de Notre-Dame d'Haravilliers, a été inhumé dans la chapelle de Theuville de notre dite paroisse le corps de dame Geneviève Françoise Boujou, femme de Messire Louis de Certeuil, écuier, seigneur en partie de Theuville, ancien mousquetaire du roy. Le dit corps aiant été aporté dans l'église paroissiale d'Haravilliers où a été chanté l'office de la dite inhumation, le tout de notre propre con-

(1) Bouju. — (2) Chapelain.

sentement et volonté et pareille permission. Témoins Messire Jean Louis de Certeuil de Theuville, écuier sieur de Theuville, Me Etienne Devicques, soudiacre de cette paroisse, et François Marcadé, aussi de cette paroisse, qui ont tous signé avec nous; la dite dame Boujou de Certeuil, décédée d'hier, âgée d'environ soixante-et-dix ans.

(Signatures) : Certeuil de Theuville ;
E. Devicques ;
François Marcadet ;
Frican, curé.

1741

Le 6e de septembre par nous prêtre curé de Notre-Dame d'Haravilliers a été inhumé par notre consentement et sans aucun préjudice pour l'avenir, dans la chapelle de Theuville de notre paroisse, le corps de Messire Louis de Certeuil, écuier, seigneur en partie de Theuville, ancien mousquetaire du roy, décédé d'hier, âgé d'environ 70 ans, le corps aiant été aporté dans l'église paroissiale du dit Haravilliers, en présence duquel a été chanté la messe et le service de l'inhumation. Témoins Messire Etienne Devicques, soudiacre de cette paroisse, Messire Jean Louis de Certeuil, écuier sieur de Theuville, et François Marcadet, aussi de cette paroisse, qui ont signé avec nous.

(Signatures) : Certeuil de Theuville ;
Devicques ;
Frican, curé (1).

(1) Marcadet n'a pas signé.

CURÉS

1676. **Dabbémont.**

1689. **Du Vivier.**

L'abbé Du Vivier était vicaire depuis 1686. L'abbé Dabbémont se retira à Haravilliers et exerça les fonctions de vicaire jusqu'à sa mort survenue le 15 novembre 1715. Il fut inhumé dans le chœur de l'église.

L'abbé Du Vivier fut enterré dans l'église le 11 mars 1711.

1711. **Le Cacheur.**

Inhumé dans le cimetière, au pied de la croix, en 1720.

1721. Etienne **Pillaut.**

1er avril 1730 : Inhumation dans le chœur de l'église, côté gauche (53 ans).

1730. Christophe **Delamotte.**

Prêtre licencié en théologie de la faculté de Paris, official de la sainte chapelle royale et collégiale de Saint-Mellon de Pontoise, curé de la Villeneuve-le-Roy.

22 mai 1737 : Inhumation, chœur de l'église (70 ans).

1738. Eloy **de Jeuffosse.**

Bachelier en théologie de la faculté de Paris inhumé le 30 janvier 1739 dans le cimetière, au pied de la croix.

1740. Thomas **Frican.**

Inhumé dans le cimetière le 25 février 1780 (75 ans).

N'exerçait plus depuis 1786.

1776 à 1794. Toussaint **Frican.**

Dans un acte de 1795 il est appelé ci-devant desservant d'Haravilliers (54 ans).

Dans un autre de 1797 on ne lui donne pas de qualification.

En 1799, c'est Toussaint Frican, cultivateur (58 ans).

Enfin son acte de décès daté du 5 floréal, an 9 (1801), l'indique comme étant ministre du culte.

VICAIRES

1677. **Alexandre.**
1678. (Illisible).
1683. **Dehors.**
1686. **Du Vivier.**
1716. **Artaud.**
1717. **N. de Blainville.**
1719. **Dyuetote** (1).
1720. **Guillot.**
1721. **Julien.**
1724. (Vacance).
1725. **Marais.**
1726. **Fromond.**
1732. **Andressi.**
1733. **Andressi.** **Gérard.**
1734. **Gérard.** **Smith.**
1735. **Smith.** **Delannoy.**
1736. **Delannoy.**
1737. **Vangoudon.** **Gosselin.**
1738. **Revel.** **Fléchel.**
1740. **Guernet.**
1741. **Michel.**
1742. **Thouroude.**
1749. **Coulery.**
1750. **Tourgis.**
1752. **Lioult.**
1754. **Vimont.**
1759. **Angard.**
1762. **Savary.**
1767. A partir de 1765 le neveu du curé officiait aussi. Il se nommait Toussaint Frican.
1767. Toussaint **Frican.**
1776 à 1777. (Vacance).
1778. L. **Boucher.**
1782. **Douchier.**
1788. **Renouvin.**
1789 à 1791. **Paillart.**
1792. (Vacance).
1793. Adrien **Caillet.** Vicaire de la succursale de Theuville.

(1) D'Yvetot.

L'ÉGLISE

Extrait du rapport dressé par M. Brouty, architecte à Paris, lors de la restauration partielle de l'Église en 1855

« Cette église, dont la partie la plus ancienne date de l'époque « romaine ». (?) a été successivement reprise et agrandie à diverses époques, notamment à l'époque de Transition, à l'époque ogivale (flamboyant), à l'époque de la Renaissance et en dernier lieu à l'époque de Louis XV ».

Murs au sud et au nord, porte et clocheton : Première époque.

Clocher : Partie romane et partie ogivale.

Transept, bas-côté du nord réédifiés à l'époque de la Renaissance ; la voûte intérieure et le mur du midi ont été construits à l'époque ogivale.

L'ameublement et la porte d'entrée ont été faits sous le règne de Louis XV.

L'ensemble de l'église a été repris successivement par des ouvriers n'ayant aucune connaissance de l'art car beaucoup de parties n'ont pas d'ensemble et ont été détériorées.





TABLE DES MATIÈRES

★ PONTOISE. — IMP. LUCIEN PARIS ★

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET

ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE

ET

DU VEXIN

TOME XXVIII



PONTOISE
Bureaux de la Société Historique
52, rue Basse, 52

1907



SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE PONTOISE ET DU VEXIN

Conseil d'Administation

Au 1er Avril 1907

Président :

M. Louis Passy, ancien sous-secrétaire d'État, député et conseiller général de l'Eure, membre de l'Institut, membre honoraire de la Société nationale des Antiquaires de France et de la Société royale des Antiquaires de Londres, secrétaire perpétuel de la Société Nationale d'Agriculture, 75, rue de Courcelles, à Paris.

Vice-Présidents :

MM. Auguste Rey, ancien maire de Saint-Prix, membre de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, membre du Conseil d'administration de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, 8, rue Sainte-Cécile, à Paris ;

Germain Lefèvre-Pontalis, archiviste-paléographe, secrétaire d'ambassade, 52, boulevard Malesherbes, à Paris ;

Ernest Mallet, docteur en droit, officier de l'Instruction publique, maire de Pontoise et membre de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise.

Secrétaire général :

M. Joseph Depoin, officier de l'Instruction publique, président de l'Institut sténographique de France et de la Société de Graphologie, propriétaire à Pontoise, membre de la Commission des Antiquités et des Arts, 150, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Trésorier :

M. Albert Delvaux, notaire à Pontoise.

Archiviste Conservateur des collections :

M. Henri Lebas, architecte d'arrondissement, inspecteur des Antiquités et des Arts de l'arrondissement de Pontoise.

Archiviste adjoint :

M. Edmond Le Seure de Senneville, propriétaire à Pontoise.

Administrateurs :

MM. Louis Aigoin, conservateur des hypothèques en retraite, à Pontoise;

le vicomte Joseph Cornudet, député de Seine-et-Oise, conseiller général, maire de Neuville, au château de Neuville, par Conflans-Sainte-Honorine ;

Grave, inspecteur des Antiquités et des Arts de l'arrondissement de Mantes, officier de l'Instruction publique;

Jules Lair, chevalier de la Légion d'honneur, membre de l'Institut, ancien président de la Société de l'Histoire de Paris et de la Société de l'Ecole des Chartes, à Paris ;

Edgar Mareuse, officier de l'Instruction publique, secrétaire du Comité des Inscriptions parisiennes, membre de la Commission des Antiquités et des Arts ;

Martin-Sabon, officier de l'Instruction publique, ancien maire de Ronquerolles, membre de la Commission des Antiquités et des Arts, à Paris.

le chanoine Müller, aumônier de l'Hospice Condé, à Chantilly ;

l'abbé Léon Neveu, docteur en théologie, curé-doyen de Saint-Maclou, archiprêtre de Pontoise, chanoine honoraire de Versailles ;

Louis Régnier, officier d'Académie, secrétaire de la Société libre de l'Eure, à Évreux ;

Maurice Tourneux, à Paris.

Comité de publication :

Président : M. le vicomte Cornudet.

Secrétaire : M. L. Régnier

Membres : MM. Louis Passy, Mallet, J. Depoin, Edgar Mareuse.

Comité des fonds :

MM. Louis Passy, Delvaux, Louis Aigoin, Mallet.



EXTRAIT SOMMAIRE

DES PROCÈS-VERBAUX

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 11 Janvier 1907

Présidence de M. Louis Passy

M. Germain Lefèvre-Pontalis se fait l'interprète du Conseil pour féliciter M. Louis Passy d'avoir cette année, comme la précédente, eu l'honneur de présider, comme doyen d'âge, la séance d'ouverture de la Chambre. *(Vif assentiment.)*

M. Mareuse reçoit les félicitations de ses collègues pour la somptueuse installation de sa nouvelle bibliothèque, récemment inaugurée.

Des condoléances sont adressées à M. Dufour (de Corbeil), à l'occasion de la mort de Mme Dufour, sa femme; à M. l'abbé Harmois, à l'occasion de la mort de Mme Harmois, sa mère; à M. Edmond Desmazure, à l'occasion de la mort de sa mère.

Le Conseil apprend avec intérêt qu'une cérémonie a eu lieu à Compiègne le 26 novembre pour l'inauguration du médaillon du regretté comte de Marsy, au cimetière de la ville. MM. Jules Lair, Eugène Lefèvre-Pontalis, le baron de Bonnault d'Houët et plusieurs autres membres de la Société du Vexin, ont pris part à cette manifestation touchante, dont ils furent au nombre des instigateurs.

Le Conseil prend acte des démissions de :

M. Georges Parly, 17, rue Saint-Vincent-de-Paul, Paris;

M. Poreaux, à Saint-Ouen-l'Aumône;

M. H. Cauchy, 8, boulevard Denain, Paris;

M. Moulin-Guimard, à Paris.

Sont admis comme membres titulaires sur l'avis conforme de la Commission d'admission :

Me Tisserand, notaire à Chambly, présenté par MM. Depoin et Mallet.

M. l'abbé Joffre, curé de Bazemont, présenté par MM. Bories et Depoin.

M. Guillard, ancien juge au tribunal de Commerce de la Seine, président honoraire de la Chambre syndicale de la bijouterie de Paris, aux Tilleuls, à Taverny (Seine-et-Oise), présenté par MM G. Lefèvre-Pontalis et J. Depoin.

M. Albert Neppel, propriétaire à Pontoise (continuant la souscription de Mme Neppel), présenté par MM. H. Lebas et J. Depoin.

M. Lallier, entrepreneur de travaux publics à Pontoise, présenté par les mêmes.

La Bibliothèque de Versailles, représentée par M. Taphanel, conservateur, présentée par MM. Coüard et Depoin.

M. Arthur Rhoné, 10, rue du Pré-aux-Clercs, réinscrit sur sa demande.

M. Delvaux, trésorier, présente un projet de budget calculé sur la moyenne de trois années.

En caisse : 1,675 fr. 45

PROJET DE BUDGET

Appointements de l'agent et étrennes, ci.	620 fr.
Frais de bureau, assurance, chauffage, nettoyage, remboursés à Desmarest	200
Frais de recouvrement des cotisations	180
Envoi des volumes et publications.	200
Fournitures et impressions diverses chez M. Pàris.	250
	1,450 fr.

Cotisations et droits d'entrée, environ 2,800 francs.

Le Secrétaire général fait remarquer que le budget de 1907 comportera le remboursement total ou partiel de l'avance de 600 francs faite par la Caisse, en dehors de la souscription, réglée déjà, de la Société, pour l'impression et l'illustration de la *Promenade artistique*. L'encaisse de 1,675 francs doit être relevée de pareille somme de 600 francs constituant cette avance.

Le Conseil, par voie d'interprétation, considère que le titre de fondateur doit être accordé aux personnes qui, se trouvant dans la catégorie à demi-cotisation, verseront 50 francs en dehors de la cotisation annuelle. Cette interprétation sera soumise à la sanction de l'Assemblée générale.

Le Conseil arrête la composition des prochains fascicules des

Mémoires. Il prend connaissance d'un rapport de M. L. Régnier, au nom du Comité de publication, sur le mémoire de M. le chanoine Pierron, relatif à *Jeanne Séguier*.

Le Conseil, saisi de deux offres de publications, aux conditions acceptées pour la plupart des publications antérieures de documents, par les auteurs de ces ouvrages, accepte avec empressement et gratitude : 1° l'offre de M. Louis Passy, président, de publier, dans le format in-4°, de compte à demi avec la Société, pour la composition et l'établissement des illustrations, un volume composé ainsi : Généalogie inédite de la maison de la Vieuville ; notice historique sur Jean de la Vieuville, bailli de Gisors, donation testamentaire de ce bailli à l'église de Gisors ; reproduction, avec fac-similés, du *Pas d'armes de Sandricourt*, où Jean de la Vieuville fut juge d'armes, d'après le manuscrit de la Bibliothèque Nationale ; 2° l'offre de M. Mallet, vice-président, de publier, aux mêmes conditions, dans le format in-8, *les Élections et Cahiers de bailliage de Pontoise en 1789*.

Ces publications seront exécutées par Bellin, à Montdidier.

Le Conseil exprime ses vifs remerciements à M. Jules Écorcheville, qui a fait don à la Société d'une collection de plaquettes imprimées et de pièces manuscrites provenant de l'architecte Fontaine, son grand-oncle, et concernant Pontoise. Une dizaine de pièces imprimées ne figurent pas dans la *Bibliographie* de Léon Thomas. Une note sera publiée dans les *Mémoires* au sujet de ce don et de celui précédemment fait à la Société par M. Jules Écorcheville.

Le Conseil a reçu les hommages suivants :

Henri Fischer. — *Édouard Piette* (1827-1906).

Ed. Piette. — *Études d'ethnographie préhistorique.* — IX. Le Chevêtre. — Fibules pléistocènes. — Déplacement des glaces polaires. (Don de M. Fischer).

Le chanoine Marsaux. — *Les très riches heures du duc de Berry au château de Chantilly.* (Don de l'auteur).

Affiche illustrée : Annonce de la publication d'une *Histoire de Poissy.* (Don de M. Bories).

Anthyme Saint-Paul. — *Les irrégularités de plan dans les églises.* — *La Cathédrale de Reims au XIIIe siècle.* (Don de l'auteur).

Cinq numéros du Bulletin de la Société de Saint-Jean : *Notes d'art et d'archéologie.*

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 27 Mai 1907

Présidence successive de MM. Rey et Passy

Sont désignés comme délégués au Congrès archéologique d'Avallon MM. Régnier et Grave. Au congrès de la Société des fouilles archéologiques, M. Rey.

Sont admis comme membres titulaires, sur l'avis de la Commission d'admission :

M. Tintant, notaire à Pontoise, présenté par MM. Delvaux et H. Lebas.

M. le baron de Chaulin, chambellan de S. A. le grand duc de Saxe Weimar, à Eisenach (Allemagne), présenté par MM. Depoin et Louis Passy.

Mme Kientzy, propriétaire à Pontoise, remplaçant son mari, présentée par MM. l'abbé Neveu et Depoin.

M. Victor Dubois, propriétaire à Pontoise, rue Thiers, présenté par MM. Depoin et H. Lebas.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 27 Mai 1907

Lundi 27 mai a eu lieu, à l'Hôtel de Ville de Pontoise, l'assemblée générale de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin. Elle était présidée par M. Louis Passy, membre de l'Institut, député de l'Eure, président de la Société.

Parmi les membres présents, nous avons remarqué : MM. E. Mallet, maire de Pontoise ; Aug. Rey et Germain Lefèvre-Pontalis, vice-présidents ; Depoin, secrétaire général ; Delvaux, trésorier ; Henri Lebas, archiviste ; l'abbé Neveu, archiprêtre de Pontoise, Louis Régnier et Grave, membres du Conseil ; Mme Tavet, directrice du Musée de Pontoise ; MM. J. Lebas, architecte honoraire d'arrondissement ; Rousselle, maire de Gérocourt ; Patte, juge de paix de Gisors ; Tisserant, notaire à Chambly ; Coquelle, correspondant du Ministère de l'Instruction publique ; Maurice de Gossellin ; Flanet, adjoint au maire de Puiseux, etc., etc.

Après une allocution de M. le Président, M. Depoin, secrétaire général, a donné lecture du rapport suivant :

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

L'année qui vient de s'écouler nous laissera de bien profondes tristesses. Je ne vous parlerai pas de la plus grande de toutes, celle qui nous a enlevé une des personnalités les plus hautes que nous ayons eu l'heureuse fortune de rattacher à notre Conseil; notre Président s'est chargé de rendre à la mémoire de M. Jules Lair, membre de l'Institut, l'hommage qu'il appartenait à un de ses collègues, plus qu'à tout autre, de lui adresser en notre nom.

Un autre de nos collaborateurs de la première heure, M. l'abbé Léopold-Henry Marsaux, ancien curé de Chambly, depuis de longues années vicaire général du diocèse de Beauvais, nous a été enlevé le 11 janvier dernier. Ses nouvelles fonctions qui l'absorbaient ne lui permettaient plus de nous donner le même concours qu'autrefois, mais nous ne saurions oublier les intéressants articles dans lesquels il a plusieurs fois appelé l'attention sur des œuvres d'art religieux de grand intérêt éparses dans les départements de l'Oise et de Seine-et-Oise.

Un autre membre de notre Conseil d'Administration, M. le vicomte Cornudet, député de Seine-et-Oise, a été frappé en plein cœur par un coup aussi cruel qu'imprévu. Encore à la fleur de l'âge, la compagne de sa vie, qui partageait avec lui le lourd labeur assumé par notre collègue et les universelles sympathies de toute la région, a été arrachée par l'impitoyable mort à l'affection des siens. Je ne saurais indiquer, même d'une manière approximative, tant il était grand, le nombre des membres de la Société rencontrés parmi la foule immense qui, tant à Paris qu'à Neuville, a rendu les honneurs funèbres à la si regrettée vicomtesse Cornudet.

Notre vice-président, M. Auguste Rey, a été bien cruellement éprouvé, lui aussi, par la perte d'une fille chérie. Vous vous unirez à nous pour lui adresser nos bien affectueuses condoléances. (*Vif assentiment.*)

Nous avons encore eu la tristesse de perdre un de nos associés-correspondants, M. Berniquet, ancien sous-préfet de Pontoise, préfet du Jura, puis de la Gironde, et dans ces derniers temps, conseiller d'Etat et commandeur de la Légion d'honneur; et l'une de nos membres titulaires, Mme Florimond Seré, belle-sœur de notre regretté Président.

Nous adresserons l'expression de nos condoléances aux familles de nos confrères et aussi à M. Dufour (de Corbeil), à M. l'abbé Breton, à M. l'abbé Harmois, à Mme Léon Thomas, à M. et Mme Lucien Pâris, à M. et Mme Edmond Desmazure, qui ont été atteints par des deuils récents.

A côté de ces souvenirs douloureux, nous avons pourtant à enregistrer quelques joies. C'est avec un sentiment de vive allégresse que nous avons salué l'élection, à l'Académie des Sciences, de notre éminent collègue S. A. le Prince Roland Bonaparte. Nul n'ignore en France dans le monde savant, l'exceptionnelle autorité acquise par le nouvel académicien, dans les domaines scientifiques variés et plus particulièrement dans celui de la géographie, cette étude si nécessaire à tous, et spécialement à nous, puisqu'on l'a justement appelée « *l'un des yeux de l'histoire* ».

D'autres de nos collègues ont été l'objet de promotions dont nous sommes heureux de les congratuler. Ainsi, M. Gadala a reçu la croix d'officier de la Légion d'honneur; M. Daniaud, de Cormeilles, la rosette d'officier de l'Instruction publique; à M. Ch. de l'Epinois, sous chef de bureau à la Caisse des dépôts et consignations, les palmes d'officier d'Académie.

A l'occasion du Congrès archéologique de Beauvais, trois membres de notre Conseil, MM. Louis Regnier, Martin-Sabon et le chanoine Muller, ont reçu de la Société française d'archéologie des médailles de vermeil, distinction qu'elle n'accorde qu'à des mérites hors pair et que vous reconnaîtrez tous être d'ailleurs amplement justifiée. (*Applaudissements*).

L'éloignement du siège du Congrès des Sociétés savantes, transporté cette année à Montpellier, n'a pas encouragé beaucoup de nos collègues à s'y rendre ou à envoyer des communications. Votre Secrétaire général, malgré son vif désir de vous y représenter, a été retenu à Paris par une obligation professionnelle impérieuse et n'a pu aller y lire la communication que le Comité des Travaux historiques avait inscrite à l'ordre du jour de la section d'Histoire sur *la Terminologie des rapports de parenté au début du moyen-âge*. MM. Edgar Mareuse, membre du Conseil; Coquelle, Eugène Lefèvre-Pontalis, Henri Cordier, membres de la Société, ont pris part au Congrès, et les communications suivantes ont été faites par nos collègues :

M. Coquelle : *La Sédition de Montpellier en 1645*. — *La mission d'Alquier à Stockholm en 1810* (section d'histoire).

M. Eugène Lefèvre-Pontalis : *l'École gothique du Midi de la France* (section d'archéologie).

M. Henri Cordier : *Le Consulat de France à Canton au XVIII[e] siècle* (section de géographie historique).

Nous avons eu, comme tous les ans, quelques démissions à enregistrer. Elles se trouveront compensées par les 21 admissions prononcées depuis la dernière assemblée générale.

Grâce au concours de notre sympathique et très aimable collègue M. Grave, la Société a pu organiser, dès cette année, une excursion ayant pour objet de nous ramener dans un arrondissement voisin qui fut soumis, il y a bientôt un millier d'années, aux comtes de Vexin et qui depuis lors n'a cessé de nous intéresser.

Sous la conduite de M. Mallet, maire de Pontoise, vice-président, remplaçant M. L. Passy, retenu par d'impérieux devoirs, cette première excursion de la Société historique de Pontoise et du Vexin en 1907, s'est faite à Mantes, Gassicourt et Limay, le lundi 15 avril dernier. Elle avait pour objet la visite de la ville, de l'église Notre-Dame et de la fontaine de Mantes, des églises de Gassicourt et de Limay. Elle a été coupée par un excellent déjeuner à l'hôtel du *Grand Cerf* et s'est terminée par une fort instructive séance à l'Hôtel de Ville, dont le nouveau sénateur M. Collet, maire de Mantes, nous a fait les honneurs. Des communications de M. Coquelle sur les *Dix-sept statues de Vétheuil*; de M. Germain Lefèvre-Pontalis sur la *Guerre franco-anglaise dans le Mantais*; de M. Grave sur *Calvin et les protestants du Vexin*, ont été fort appréciées.

Une prochaine excursion aura lieu, sur l'initiative de M. Mareuse et suivant une décision de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, le 4 juin, à Luzarches et Royaumont. La date primitivement fixée était le 6 juin, puis elle a été avancée au 4 pour permettre à notre confrère, M. Eugène Lefèvre-Pontalis, d'y assister avant son départ pour le Congrès archéologique d'Avallon. La présence d'un guide si merveilleusement documenté rendra particulièrement fructueuse la participation de nos collègues à l'excursion. La Commission a décidé d'inviter la Société archéologique de Pontoise à cette promenade dont les frais s'élèvent à 9 francs tout compris (chemin de fer, voitures et déjeuner). Nous espérons donc que beaucoup de nos collègues s'y joindront.

Au point de vue des publications, l'année n'a pas été stérile. Vous avez aujourd'hui entre les mains un superbe ouvrage qui fait le plus grand honneur à notre imprimeur pontoisien, M. Pâris, *le Livre des Métiers de Gisors*, qui, depuis de longues années, presque complètement composé et tiré, attendait l'occasion de voir le jour. La dernière main a pu lui être donnée, notre éminent président trouvant enfin dans les loisirs que ses occupations multiples lui ménagent si parcimonieusement, le temps nécessaire pour mettre cette publication en état de paraître et pour préparer le complément que nous lui devrons bientôt : une introduction sur l'histoire sociale et politique de Gisors après la guerre de Cent ans.

Vous recevrez en même temps, outre une notice sur la *Vie de saint Germer*, offerte par l'auteur, le complément du tome XXVII des Mémoires. Ce tome comprend tous les procès-verbaux jusqu'au 1[er] janvier 1907, et des communications de M. Coquelle, sur *les Portails romans du Vexin français et du Pincerais*; de M. Auguste Rey, sur *le Château d'Epinay-sur-Seine*; de M. Pierre Delcourt, sur *la porte romane de Genainville*; de M. Jules Ecorcheville, sur *l'Organisation de la musique du roi au temps de Louis XIV*; de M. Lucien Raulet, sur *une Supercherie archéologique* (la prétendue ancienne église de Saint-Vincent de Maule), et de M. Courcelle, sur *l'Histoire des Communes de Haravilliers et de Theuville*; de nombreuses illustrations, hors texte pour la plupart, enrichissent chacun des deux fascicules.

Grâce au procédé Le Deley que nous a fait connaître notre collègue M. Louis Régnier, nos publications s'embellissent de planches exécutées avec une perfection de nature à contenter les plus difficiles. Vous en avez eu la preuve par l'ouvrage si brillamment illustré qui vous a été distribué depuis notre dernière Assemblée générale, la *Promenade artistique en Seine-et-Oise*, de M. Martin-Sabon. Cette publication collective de la Conférence des Sociétés savantes de Seine-et-Oise, accompagnée de 150 planches reproduisant les plus remarquables monuments et objets d'art du département, a eu un immense succès et l'heureuse initiative de M. le vicomte Cornudet a permis d'en enrichir les bibliothèques scolaires ou municipales de toutes les communes de l'arrondissement de Pontoise.

Le tome XXVII appartenant à l'exercice 1905-1906, le volume annuel de Mémoires sera remplacé, pour l'exercice 1906-1907, comme il le fut en 1891, par la

deuxième table décennale des Mémoires due au dévouement consciencieux et patient de M. Mareuse. Elle paraîtra dès le second semestre de 1907, et vous recevrez en même temps un *Essai sur la Chronologie des Évêques de Paris*, imprimé par le Ministère de l'Instruction publique et dont l'auteur fait hommage à la Société.

Parmi les matériaux dont sera composé le tome XXVIII des Mémoires, dont le premier fascicule paraîtra au début de 1908, se trouvent notamment des travaux communiqués déjà au Comité de publication ou qui ont été l'objet de rapports favorables : de M. l'abbé Pierron sur *la Vie de Jeanne Séguier ;* de M. le marquis de Brisay sur *le Chartrier d'Hérouville ;* de M. Depoin, sur *Eustache des Champs*, poète pontoisien, et sur *le Problème de l'origine des Comtes du Vexin* ; de M. Louis Régnier, sur *le Château de Chaumont*, auxquels s'ajouteront les communications que vous avez entendues à l'excursion de Mantes et que vous allez entendre tout à l'heure.

Nous avons encore sur le chantier le second fascicule du *Registre des délibérations de la Municipalité de Pontoise sous Louis XIII*, dont une partie est déjà imprimée ; son éditeur, notre collègue M. Mallet, se propose également de faire paraître cette année un fort important volume de documents : *les Élections et Cahiers du Bailliage de Pontoise en 1789*. Le Conseil a aussi accepté en principe une publication artistique et paléographique qui lui a été proposée par notre président sur *le Pas d'armes de Sandricourt*.

Permettez-moi de terminer ce rapport par une citation. Ce sont quelques phrases prononcées au Palais-Bourbon le 10 mai dernier. Elles sont sorties de la bouche d'un orateur dont les paroles, dans l'enceinte parlementaire, ont rencontré cette fois un écho flatteur, unanime et mérité. Je regrette de ne les point rendre avec la grande éloquence qui leur valut, le compte rendu le constate, les vifs applaudissements de la Chambre.

« Quand je me retourne vers les œuvres des siècles lointains, je constate qu'à mesure qu'elles se communiquent à des esprits nouveaux, elles y puisent comme une nouvelle vie, comme une existence plus parfaite.

» Elles auront tout leur sens quand nous aurons créé une France dont tous les fils seront capables de comprendre les œuvres du passé dans toute leur noblesse. Elles sont comme de merveilleuses fleurs à demi endormies sur leurs tiges et qui attendent un renouveau pour livrer tous leurs parfums. »

Comprendre les œuvres du passé dans toute leur noblesse, c'est le programme des Sociétés comme la nôtre, issues du fécond apostolat d'Arcisse de Caumont. Remercions M. Jean Jaurès, rarement mieux inspiré, d'avoir ciselé, pour placer au frontispice de leur œuvre, une splendide épigraphe, et suivons le conseil de ce brillant tribun en allant éveiller ces fleurs de jadis qui sommeillent au Bois Dormant de l'Histoire. (*Applaudissements*).

M. Delvaux, notaire à Pontoise, trésorier, a présenté un rapport financier constatant l'état prospère du budget de la Société :

DEPENSES

Appointements et étrennes de l'agent. . . .	620 fr.
Déficit de l'excursion de Montmorency . . .	31
Frais généraux	
Frais de bureau, 107 20 ; chauffage, 137 45 ; assurance, 13 40	258 05
Frais de recouvrement de cotisations et d'envoi de volumes	207 75
Frais d'impression de circulaires, mémoriaux, etc. et fournitures payés à M. Pâris.	151
Frais d'impression	
Payé à M. Pâris à compte sur tome 27 des Mémoires	400
A reporter. . .	1.667 80

Report. . . .	1,667 80
Payé à M. Le Deley	150
Payé à M. Blois, imprimeur à Poitiers, pour *la Fondation du Raincy*	190 70
Dernière cotisation pour le *Liber Testamentorum* .	175
Versé pour les *Promenades artistiques :*	
Contribution de la Société, 900 fr.; avance, 600 fr.	1,500
	3,683 50

RECETTES

Reliquat au 31 décembre 1905.	1,078 05
1 an 1/2 rente 3 o/o	40 50
1 an 1/2 rente 3 o/o amortissable	67 50
1 semestre 3/4 Ville de Paris.	3 30
1 an 4/4 Ville de Paris	8 72
Intérêts des sommes déposées en compte courant à la banque Marié	8 35
Subvention du Conseil général.	100
Rachat de 3 cotisations	250
Vente de volumes	153 80
Part de M. Aigoin sur impression de *la Fondation du Raincy*	40
Cotisations et droits d'entrée.	2,720
TOTAL DES RECETTES.	4,470 22
TOTAL DES DÉPENSES.	3,683 50
Reste en caisse au 31 décembre 1906.	786 72

Situation au 31 Décembre 1906

En caisse.	786 72
45 fr. de rente 3 o/o amortissable	1,219 70
27 fr. de rente 3 o/o perpétuelle.	838 80
4/4 Ville de Paris 1898 amortissable	425 65
	3,270 87

Les comptes sont approuvés avec félicitations à M. le Trésorier pour son excellente gestion.

M. Henri Lebas, architecte d'arrondissement et archiviste de la Société, a lu son rapport sur le développement des collections.

MESDAMES, MESSIEURS,

Depuis l'Assemblée générale de l'année 1906, notre Société s'est enrichie de 98 volumes, plaquettes ou fascicules de Sociétés correspondantes.

En plus, la Société a reçu de divers auteurs plusieurs ouvrages ou plaquettes qui ont été mentionnés dans les procès-verbaux en séances trimestrielles du Conseil.

Nous avons reçu ce mois-ci quinze beaux volumes de la Société Académique de Caen, Société correspondante nouvelle, qui a demandé à faire l'échange de ses publications avec les nôtres.

Depuis le commencement de cette année, notre bibliothèque a été transportée dans le nouveau local de la Société, rue Basse, n° 50, que notre dévoué Secrétaire général, M. Depoin, a bien voulu mettre à sa disposition.

L'Assemblée a réélu les membres sortants du Conseil, MM. le vicomte Cornudet, J. Depoin, Germain Lefèvre-Pontalis, Le Seure de Senneville, et l'abbé Neveu, archiprêtre de Pontoise. M. Grave, inspecteur des Antiquités et des Arts, a été élu en remplacement de M. Vignier, inspecteur primaire honoraire, qui a quitté Pontoise.

Trois publications nouvelles ont été distribuées aux membres de l'assemblée : Un superbe et très fort volume in-4°, sur papier vergé, le *Livre des Métiers de Gisors*, édité par M. Louis Passy ; le second fascicule du tome XXVII des Mémoires, richement illustré comme le premier : enfin la *Vie de saint Germer*, par M. J. Depoin.

M. Louis Passy a repris la parole pour donner lecture d'une biographie attachante et documentée de M. Jules Lair.

Deux communications fort intéressantes ont été faites ensuite : l'une par M. Auguste Rey, vice-président, sur l'*Eglise française à Saint-Prix ;* l'autre par M. Patte, juge de paix, sur *la Découverte des ruines de trois habitations gallo-romaines à Gisors.*

Le titre d'associé correspondant a été décerné à M. Julien Ponsin, architecte à Montmorency.

Sur la proposition de Mme Tavet, un vœu est adopté à l'unanimité pour la conservation, dans son état actuel, de la pittoresque île de Saint-Martin, menacée de destruction.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 2 Août 1907

Présidence successive de MM. Mallet et L. Passy

Le Conseil apprend avec regret la mort de M. Colas, principal du collège de Pontoise.

Des condoléances sont exprimées à Mme Mathias et M. Sartiaux, membres de la Société, cruellement éprouvés par la perte de Mme Sartiaux, née Emilie Mathias, morte le 10 juin dernier.

M. Depoin communique les comptes rendus de l'excursion de la Société à Montmorency publiés par l'*Écho Pontoisien*, le *Régional* et le *Petit Pontoisien*.

M. Depoin signale la nouvelle suivante donnée par le journal *la Presse* :

La Société des amis du Louvre vient de faire don au musée de deux statues très importantes provenant de l'ancienne abbaye de Maubuisson, près Pontoise, détruite pendant la Révolution ; ce sont les images du roi Charles IV et de la reine Jeanne d'Evreux, sa femme, les seules œuvres subsistantes de Jean de Liège, l'un des plus célèbres sculpteurs du temps de Charles V. Ces pièces, très intéressantes pour l'histoire de France et pour l'histoire de l'art français, seront exposées ces jours-ci dans les salles de la sculpture moderne du musée du Louvre.

Est admis comme membre titulaire :

M. Collet, sénateur, maire de Mantes, présenté par MM. Grave et Mallet.

M. Régnier annonce qu'il a rédigé le compte rendu de l'excursion à Lyons, Mortemer et Gisors.

Une excursion à laquelle les membres de la Société ont été conviés, a été organisée à Royaumont par M. Marcuse avec un plein succès.

Des félicitations sont adressées à MM. Louis Passy, président, le vicomte Cornudet, membre du Conseil, et Brincard, réélus conseillers généraux ; à M. Daniaud, réélu conseiller d'arrondissement.

M. Louis Passy a rédigé la biographie de M. Lair, qui sera imprimée dans les Mémoires avec le portrait de notre regretté collègue.

M. Levasseur, administrateur du Collège de France, a présenté, en termes fort élogieux, le *Livre des Métiers de Gisors* à l'Académie des Sciences morales.

M. Passy prépare l'introduction au *Livre des Métiers*, qui exigera encore un assez long travail.

Il expose le plan de l'œuvre qu'il a préparée pour rappeler le souvenir du bailli de Gisors, Jean de la Vieuville, et du Pas d'Armes de Sandricourt. L'iconographie de cette publication future de la Société sera des plus intéressantes. Elle sera faite dans le format du *Livre des Métiers*.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 15 Octobre 1907

Présidence de M. Louis Passy, membre de l'Institut, président

Membres présents : MM. Aigoin, Auguste Rey, Germain Lefèvre-Pontalis, Grave, Mareuse, Depoin.

Excusés : MM. Cornudet , Regnier, Martin-Sabon, Delvaux, Muller, Neveu.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Conseil apprend avec un bien vif regret la mort de M. Ed. Fourdrignier, qui fut pendant de longues années notre collègue, et celle de M. Collet, sénateur de Seine-et-Oise, maire de Mantes. Il exprime à leur famille et spécialement à M. Grave, beau-frère de M. Collet, ses respectueuses condoléances.

Sont admis comme membres titulaires, sur la proposition de la Commission d'admission :

M. le comte de Catalan, rue d'Alsace, à Mantes, présenté par MM. Grave et Louis Passy.

M. Gustave Helbig, fabricant de papiers au Moulin de la Chaussée, à Maule (Seine-et-Oise), présenté par MM. Bories et Depoin.

M. Victor Aubert, rue Parisis, à Maule, présenté par les mêmes.

M. Delvaux fait connaître la situation de la caisse (environ 1,800 francs en caisse), plus 500 francs dus par la Société de Corbeil.

M. Mareuse dit que l'impression de la table décennale marche, mais lentement, et pense la faire paraître en 1908. En raison de ce retard, la Table ne pouvant se substituer au tome de Mémoires de l'année courante, le Conseil décide de publier deux fascicules de Mémoires pour 1907-1908. Le premier débutera par la Notice sur M. Jules Lair, par M. le Président. Un portrait sera demandé à Mme Lair. Ce tome XXVIII contiendra les procès-verbaux des séances de 1907, le compte rendu de l'excursion de Lyons par M. Régnier (avec un plan de différentes enceintes du château et de la ville de Lyons) ; une notice de M. Patte sur des sépultures trouvées à Gisors; la première partie de la notice de M. le marquis de Brisay sur le Chartrier d'Hérouville ; la notice de M. Depoin sur Eustache Des Champs, poète pontoisien.

Sur la proposition de M. Germain Lefèvre-Pontalis, la communication de M. Grave sur Calvin dans le Vexin sera lue au Congrès des Sociétés Savantes au nom de la Société.

M. Depoin propose d'y joindre, dans le volume des Mémoires

qui la contiendra, la copie des procès-verbaux d'abjuration tirés des registres paroissiaux de Saint-Maclou et dont il a pris copie. Ces documents seront suivis de la notice de M. Rey sur les Murailles du Bourg-clos de Saint-Prix ; de la suite du Mémoire de M. de Brisay, ainsi que du travail de M. le chanoine Pierron sur Jeanne Séguier, fille du chancelier Séguier, religieuse du Carmel de Pontoise.

M, Depoin annonce qu'il offrira à la Société des tirages à part de la notice sur *la Légende des premiers Bouchards de Montmorency*, qui paraîtra dans le Bulletin de la Commission des Antiquités et des Arts pour 1907. Il a déjà fait hommage aux membres de la Société de tirages à part de *la Vie de saint Germer*, éditée par la Société française d'archéologie, et de *l'Essai sur la Chronologie des évêques de Paris* publié par le Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques.

M. Depoin pense pouvoir terminer, au cours de l'année 1908, l'impression du dernier fascicule (fin des Appendices généalogiques, additions et tables) du *Cartulaire de Saint-Martin de Pontoise.*

M. le Chanoine Müller propose au Conseil l'impression de sa *Monographie de l'église Saint-Leu d'Esserent*. M. Depoin est chargé de se mettre en rapport avec M. le chanoine Müller pour étudier les conditions de publication de ce travail et en faire rapport au Conseil.

M. Coquelle qui avait fait à l'assemblée tenue à Mantes une communication sur *les statues de Vétheuil*, se propose de la fondre dans une étude d'ensemble sur cette branche de l'iconographie religieuse dans le Vexin, qu'il donnera l'année prochaine à la Société.

Le Secrétaire général informe le Conseil qu'une délégation de la Commission des Antiquités et des Arts composée de MM. Grave, Coquelle, le docteur Létienne et Depoin, doit aller visiter l'abbaye de Maubuisson pour y examiner les travaux exécutés par Madame Emile Guérin et les objets découverts par elle dans les fouilles qu'elle a exécutées sur l'emplacement de l'église détruite. MM. Mareuse et Germain Lefèvre-Pontalis se proposent de se joindre à cette délégation pour représenter plus particulièrement le Conseil dans cette visite.

Le Conseil apprend avec plaisir que notre collègue M. Bridoux a été nommé membre de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise.

M. Chennevière signale les observations faites par M. Pelletier, professeur honoraire au Lycée de Laval, qui, de passage à Pontoise, a visité la Chapelle du Tombeau à Saint-Maclou, et se dit certain de reconnaître Diane de Poitiers dans une des figures

des saintes femmes procédant à l'ensevelissement du Christ ; elle est identifiable, non seulement par les traits, mais par l'emblême du croissant. Il pense aussi que les autres figures de femmes qui, sauf celle de la Vierge, n'ont aucun caractère religieux, sont celles de dames de la Cour entre 1540 et 1550, époque à laquelle il attribue cette superbe œuvre sculpturale. Il a aussi relevé des armoiries dans un coin à droite du monument. Le Conseil remercie M. Chennevière de cette communication.

Le Conseil adopte le texte de la lettre suivante qui sera adressée à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, sous la signature du Président et du Secrétaire général :

MONSIEUR LE MINISTRE,

Le Conseil de la Société historique du Vexin s'est ému du projet élaboré par un des services dépendant de l'Administration des Travaux Publics et tendant, en vue de la construction d'une seconde écluse sur l'Oise, à faire disparaître l'île Saint-Martin à laquelle est attenante l'écluse actuelle située à quelques centaines de mètres en aval de la ville de Pontoise. La suppression de cette île porterait une atteinte irréparable au paysage extrêmement pittoresque qui se déroule au pied de la haute colline sur laquelle cette ville est assise. L'île Saint-Martin forme l'élément essentiel d'un site d'un grand intérêt très apprécié des artistes et qui se trouverait absolument découronné par sa disparition.

Monsieur le Ministre des Travaux Publics, dans sa réponse au représentant de notre Société et de la population pontoisienne qui lui ont exprimé leurs respectueuses protestations contre un tel projet, les a invités à s'adresser à vous comme seul compétent pour émettre un avis en matière d'art et d'esthétique ; aussi venons-nous, Monsieur le Ministre, vous demander d'intervenir pour empêcher la réalisation de ces plans qui, de l'aveu même des ingénieurs de l'Etat, peuvent-être, sans inconvénient pour le but à atteindre, remplacés par d'autres qui ne mettraient point en péril la conservation de l'île Saint-Martin.

En vous remerciant d'avance, de l'appui que vous voudrez bien donner à notre supplique, nous vous prions, Monsieur le Ministre, d'agréer les assurances de notre respectueux dévouement.

M. Barthou, ministre des Travaux publics a en effet répondu à M. Cornudet qui lui avait transmis les protestations de toute la contrée, et celle de la Société historique en particulier, que, pour obtenir la conservation de ce monument naturel, il fallait s'adresser à son collègue M. Briand, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, seul apte à donner son avis sur la question d'esthétique. La conservation de l'ile Saint-Martin a été défendue par la presse locale d'une voix unanime ; la presse parisienne n'a cessé de s'associer à cette campagne et la *Liberté* du 8 octobre publiait encore la lettre suivante, signée de M. Roussel :

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Lecteur assidu de la *Liberté*, je viens de lire avec grand intérêt l'article que vous consacrez à la défense de l'île de Croissy, heureux de constater la vaillance avec laquelle vous défendez les sites pittoresques qui, hélas ! deviennent si rares et qui pourtant ont fait la réputation de notre beau pays. Cela m'engage à vous parler de l'île Saint-Martin, une autre île superbe, couverte de grands beaux arbres, et qui avec l'île de Vaux, sa voisine, forme deux délicieux massifs de verdure sur la rivière d'Oise, tout près de Pontoise, dont elles ont fait la réputation de beauté ; c'est là que

Daubigny, Corot, Daumier, Pissaro et tant d'autres vinrent se reposer et y produire des chefs-d'œuvre inoubliables. Eh bien ! l'administration des Ponts et Chaussées veut raser l'île Saint-Martin pour établir un barrage ; depuis six mois nous luttons contre cet acte de vandalisme, d'autant plus odieux que les ingénieurs des Ponts et Chaussées reconnaissent eux-mêmes qu'il est très possible d'établir ce barrage sans détruire l'île ; mais cela ne fait rien, ils ont élaboré un projet barbare, et ils veulent l'exécuter. Les habitants de Pontoise et Saint-Ouen-l'Aumône ont fait des pétitions de protestation, les municipalités également. On en a parlé au Ministre des Travaux publics et nous vous serions tous très obligés si vous vouliez donner la publicité de votre grand journal à nos protestations.

Le Conseil apprend avec regret la destruction partielle d'un vitrail de l'église de Montmorency brisé par des cambrioleurs. Il émet le vœu que des mesures énergiques soient prises pour protéger ces admirables monuments de l'art contre des attentats aussi monstrueux. Il sera demandé à MM. Magne et Ponsin des renseignements précis et des documents iconographiques sur le vitrail brisé.

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu bibliographique paru dans la *Revue Historique* sous les initiales L. H. (M. Louis Halphen, archiviste paléographe, secrétaire de la rédaction), des publications de la Conférence des Sociétés historiques de Seine-et Oise. Il est heureux de constater l'approbation pleine et entière donnée par cette revue si autorisée aux essais de publications collectives tentés avec succès par les Sociétés historiques de Seine-et-Oise. L'article sera reproduit dans le prochain fascicule de mémoires, avec d'autres comptes rendus bibliographiques intéressant le champ d'études de la Société.



Jules LAIR

MEMBRE DE L'INSTITUT

1836-1907



JULES LAIR [1]

La mort de notre confrère Jules Lair est un deuil pour toutes les Sociétés savantes qui se consacrent à l'histoire de France. Il est venu dans notre Compagnie sur le tard et il n'y est pas resté longtemps. Nous l'avions nommé tout de suite membre du Conseil d'administration, et, dans une de nos excursions, il fit une conférence sur les Normands dans l'île d'Oscelle, conférence que nous regardâmes comme une faveur. Quant à moi, il fut mon collègue, mon confrère, mon compatriote, mon ami, et quoique sa mémoire soit assurée d'être défendue par des voix éloquentes, je prends la parole en son honneur, et je lui rends, devant vous, l'hommage que vous attendez de moi.

(1) Notice lue à l'Assemblée générale de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin.

Jules Lair fut un de ces hommes admirablement doués et capables de mener à bien les affaires et la science. Je ne sais si l'homme de science fut supérieur à l'homme d'affaires; je suis tenté de le croire, mais en vérité je ne saurais l'affirmer. Il est impossible de le suivre dans sa destinée, sans le dédoubler et sans le faire marcher devant vous sur deux lignes parallèles, qui finiront par aboutir toutes deux à la fortune et à la renommée. C'est une réponse à ceux qui prétendent enfermer les hommes dans une spécialité et interdire à l'intelligence et au talent le droit de prendre tour à tour leur essor dans des directions différentes.

Jules Lair appartenait à une famille bourgeoise et même commerçante de Caen; son père et sa mère, grâce à un labeur incessant, lui laissèrent une certaine fortune; mais cette fortune n'était pas comparable à celle que lui assura la passion du travail. On retrouve, dans les environs de cette ville, un grand nombre de familles qui portent le même nom, et la renommée devait un jour s'attacher à la personnalité d'un Lair, qui fut le bienfaiteur des Sociétés savantes de Caen. Ce Lair, homme excellent et distingué, dont on vient récemment de commémorer la mémoire, par une cérémonie touchante et des éloges mérités, n'était pas le proche parent de notre ami; mais il est certain que des relations de famille mirent en mouvement les aspirations naturelles du jeune et brillant élève du lycée Malherbe. Jules Lair ne perdit jamais les premiers souvenirs du collège auquel il devait faire plus tard un don généreux. Le nom de Malherbe lui resta cher et il se divertit un jour, devant la Société des Antiquaires de Normandie, en racontant que la maison occupée par Malherbe, à Paris, de 1606 à 1627, s'élevait rue Croix des Petits-Champs, à quelques mètres de celle qu'il occupait depuis dix ans. Par la force des circonstances, il devint Parisien; mais au fond, il resta toujours Caennais. A Caen, la Société des Antiquaires

de Normandie, à Paris, la Société de l'École des Chartes furent pour lui deux familles dont il ne se sépara jamais.

Rien n'est plus intéressant, quand on raconte la vie des hommes, que de découvrir les influences qu'ils ont subies dès leur première jeunesse et les noms de ceux qui ont exercé, sur leur esprit, des impressions décisives.

Dans les préfaces de ses deux premiers ouvrages, Lair s'est abandonné à la reconnaissance; il veut être entouré et protégé, dès ses premiers pas dans la vie, par l'autorité de ses parents et de ses maîtres. Le cœur domine. Après avoir nommé Puiseux et Ch. Marie professeurs au lycée de Caen, Bertrand, doyen de la Faculté des lettres, Julien Travers, Boulatignier, Léopold Delisle, les trois derniers, Normands de Valognes « dont les sympathies, dit-il, ont été poussées jusqu'au dévouement », il se complait à remercier son père et sa mère, qui le soutiennent et l'encouragent à suivre les carrières où tant de vrais amis semblent se disputer sa double destinée. Cette énumération est touchante; elle nous montre, dans sa simplicité, les ardeurs et les sentiments qui se partagent son imagination et son cœur.

Il part pour Paris : l'École des Chartes et l'École de Droit l'attendent; en même temps qu'il fait ses études de droit, il devient archiviste paléographe et sort au premier rang d'une promotion dans laquelle Siméon Luce devait occuper le second rang. On demande pour lui une place aux Archives. Il n'y entre pas. Il a besoin de mouvement. Avocat, il se distingue comme secrétaire de la Conférence, puis il entre dans le cabinet de Boulatignier, qui fut président de section au Conseil d'État.

Déjà sa carrière juridique s'annonçait brillante. Antoine Blanche, avocat général à la Cour de Cassation, le prit un moment sous ses ordres, prévoyant, sur la

parole de Boulatignier une future gloire du barreau. « Je vous fais un cadeau, dit Boulatignier à son ami, mais il ne restera pas longtemps avec vous. » Soit : Lair resta du moins avec Boulatignier, qui ne cessa de lui prodiguer ses affectueux conseils et d'en recevoir de véritables services.

La discipline qu'il avait imposée à sa conduite et à son esprit lui permit d'aborder, de résoudre avec bonheur, les questions les plus diverses dans le domaine des affaires et de la jurisprudence. Boulatignier s'en étonnait, mais les dossiers ne suffisaient pas à l'activité de Lair. A la méditation il préférait l'action. Boulatignier saisit une occasion de seconder une de ses vocations.

A 25 ans, poussé par l'attrait de la lutte avec la vie, par le désir de se créer une situation, il entra, avec M. Moranvillé, ami de Boulatignier, en qualité de sous-directeur à la Compagnie des Entrepôts et Magasins généraux de Paris. C'était une entreprise nouvellement constituée, dont l'actif comprenait les éléments les plus divers, tels qu'ils pouvaient provenir du désastre retentissant des Docks Napoléon. Le sous-directeur devenait le chef du contentieux.

En moins de cinq ans, après un travail acharné et au prix des plus ingénieuses combinaisons, le vaste domaine immobilier de la Compagnie était mis en valeur, mais au moment même où le succès était atteint, la guerre de 1870 remit tout en question.

Rien n'était plus à faire à cette heure critique : il fallait se défendre. Capitaine dans l'état-major du général Trochu, Lair se conduisit vaillamment pendant le siège, il fut bon soldat, mais surtout homme de bon conseil. Ses chefs lui rendirent justice : il fut décoré au titre militaire. Notons en passant qu'il ne reçut, du Gouvernement, aucune distinction dans toute sa carrière, ni comme savant, ni comme homme d'affaires.

« Le capitaine Lair, de la garde nationale, a écrit

Trochu, collaborait ordinairememement avec le colonel du génie Usquin, notamment pour le contrôle des ressources créées ou à créer dans le service des subsistances de la population, le plus important du siège. C'est l'un des hommes les mieux doués, les plus capables, les plus dignes de confiance avec qui les vicissitudes de la fin de ma carrière m'aient mis en contact. Je lui garde de vifs sentiments d'affection et de reconnaissance (1). »

A la croix de la Légion d'honneur, Trochu ajouta un présent personnel. Il possédait, dans sa bibliothèque, une collection de lettres écrites de l'étranger, sur les événements et pendant le cours de la Révolution française. Il donna ces lettres à Lair qui en commença la publication en 1872, avec la collaboration de M. Emile Legrand (2). C'était un souvenir du siège de Paris qui n'avait pas absorbé sa patriotique activité.

Aux désordres de la guerre viennent s'ajouter les ruines de la Commune. Au mois de mai 1871, pendant la lutte engagée entre l'armée régulière et l'émeute parisienne, plusieurs magasins de la Compagnie sont incendiés. Avec la plus grande ardeur, sous les ordres de son directeur, M. Moranvillé, il travaille à réparer les désastres.

L'important domaine industriel de la Compagnie se reconstitue.

En 1873, il est directeur de la Compagnie. Il reprend et continue sa marche audacieuse ; il fait acheter les Magasins Généraux d'Aubervilliers et de Saint-Denis qui doubleront l'importance de l'ancienne entreprise.

Le vaillant lutteur n'est pas au bout de ses peines : aux attaques des communards succèdent les ambitions des financiers.

Comment réussit-il à soutenir les assauts d'une

(1) Général Trochu. — Le siège de Paris, tome I, p. 596.

(2) Documents inédits sur l'histoire de la Révolution française. Correspondances de Paris, Vienne, Berlin, Varsovie, Constantinople, publiées par Lair et Legrand. Paris, 1872.

concurrence sans cesse renaissante, et comment parvint-il, successivement, à faire entrer dans son œuvre tout ce qui avait été édifié avant lui, contre lui, ou en dehors de lui ? Et pourtant cela fut fait. On a dit, et je ne suis qu'un écho de ces temps périlleux, on a dit qu'un tel succès ne fut pas seulement l'œuvre d'une supériorité intellectuelle, mais la victoire de hautes qualités morales qui déjouèrent les combinaisons de ses adversaires. Quoiqu'il en soit, il fit un service public du métier de magasinier général.

Je résume ici les sentiments et le jugement qu'a portés récemment sur les mérites de Lair un maître dans la finance et le commerce, le président de la Compagnie des Magasins Généraux, M. Albert Dehaynin. Dans un autre établissement, la Société du Crédit industriel et commercial, retentit le même éloge. D'une voix vraiment éloquente et émue, M. de Monplanet, président de cette Compagnie, disait à son Conseil d'administration :

« Je n'ai pas besoin de rappeler le rôle important que M. Lair a rempli depuis son entrée au Conseil en 1892, depuis sa vice-présidence en 1894 et l'influence heureuse qu'il a eue sur notre vie sociale. Vous avez connu cet homme si exceptionnellement et si diversement doué, cet ancien élève de l'École des Chartes, cet archéologue, cet érudit de marque, cet amoureux de belles lettres devenu commerçant et financier, cette intelligence de premier ordre doublée d'une expérience consommée, servi par une merveilleuse mémoire, cet esprit toujours porté vers les hauteurs, que la culture des sommets n'empêchait pas de suivre de très près les contingences du terre à terre et qui savait être l'historien de La Vallière et de Foucquet, travailler à reconstituer les mémoires de Richelieu, tout en emmagasinant et en warrantant des sacs de sucre et des sacs de blé.

« Mais ce que vous savez moins sans doute, c'est ce qu'a été pour moi, pendant plus de douze ans, ce colla-

borateur avisé, ce conseiller impeccable et ce que son affection sans défaillance m'a donné de réconfort et d'appui. »

Et en effet, c'est dans le cercle des affaires conduites par la Société du Crédit industriel, avec cette compétence et cette autorité que chacun admirait et, je dois le dire, avec le concours d'excellents collaborateurs, que Lair présida à l'administration de la Compagnie des Métaux et à l'exploitation des mines de Czeladz; son concours fut bien précieux, lors de la réorganisation de la Compagnie des Aciéries de France et son action fut considérable dans la patriotique affaire des téléphones.

Du côté des téléphones, je porte mes regards.

En 1881, après les premières expériences de téléphonie, Lair conçut le grand projet d'organiser un réseau téléphonique en France. C'est celui-là même qu'exploite aujourd'hui l'État, et qui fut repris de la Société générale des Téléphones en 1889.

La télégraphie sous-marine n'offrait pas un moindre intérêt. Lair voulait doter la France d'un réseau de câbles sous-marins reliant les colonies à la mère-patrie. On évitait, ainsi, de rester, en cas de guerre, tributaire du réseau anglais. Ces projets obtinrent l'appui le plus empressé de la part des départements de la guerre et de la marine. Ils seraient aujourd'hui complètement réalisés, sans l'opposition qui fut faite à la Chambre des Députés, par un représentant du Havre.

Nous avons entrevu, dans le mouvement d'une infatigable activité, les aspects divers d'une belle carrière. J'ai emprunté à des peintres excellents, à des juges autorisés, le portrait même de l'homme d'affaires que fut Jules Lair. Mon devoir de témoin et de collaborateur est rempli ; et maintenant, d'une envolée, je reviens à mon point de départ, à Caen, à la Société des

Antiquaires de Normandie, à Léopold Delisle, à notre confrère, à celui qui fut notre Jules Lair.

La vie des lettres s'ouvrit pour lui dans un concours dont le prix avait été fondé par Pierre-Aimé Lair et qui fut jugé avec faveur par l'Académie de Caen, le 26 novembre 1858. Le sujet était l'histoire du Parlement de Normandie, depuis sa translation à Caen au mois de juin 1589, jusqu'à son retour à Rouen, en avril 1594. Ce premier essai ne devait être qu'une entrée en scène sur le terrain des sciences historiques. Léopold Delisle qui, dès cette époque, avait pris le premier rang parmi ses compatriotes de Normandie, était, en 1858, président de la Société des Antiquaires de Normandie. Nul doute qu'il ne contribuât à faire mettre au concours, par cette Société, une étude critique et historique du texte de Dudon de Saint-Quentin; c'était inviter son jeune ami et son élève à se jeter dans les obscurités des origines historiques de la Normandie. Jules Lair répondit à cet appel par un travail qu'il avait préparé pour sa thèse à l'École des Chartes.

André Duchesne, au commencement du XVIIe siècle, s'était illustré, en publiant son célèbre recueil *Historiæ Normannorum scriptores antiqui.*

Les auteurs du Recueil des historiens de France reproduisirent les textes de Dudon de Saint-Quentin, Guillaume de Jumièges, Orderic Vital, Robert Du Mont.

Un de nos plus illustres compatriotes, Guizot, entreprit, on se le rappelle, de faire connaître nos premiers historiens par des traductions et contribua puissamment, dans les dernières années de la Restauration, à mettre en relief et en honneur les traditions de notre histoire ; mais Guizot ne dissimulait pas que les textes latins, publiés jusqu'alors, n'étaient pas corrects et méritaient une révision sur les manuscrits dispersés. Cette révision des manuscrits, cette nouvelle méthode d'étudier l'histoire de Normandie, par une critique qui devint un art autant qu'une science, devait

faire la gloire de ce groupe normand où brillent les noms d'Auguste Le Prévost, de Léopold Delisle et de quelques autres; nous ajoutons, aujourd'hui, de Jules Lair.

En 1826, Gerville écrivait à Auguste Le Prévost : « Quand me donnerez-vous vos notes et le texte du roman de Rou, mais n'oubliez pas qu'il me faut aussi un nouveau texte d'Orderic Vital et de Robert Du Mont. »

Et Le Prévost répondait : « Je vous envoie le troisième volume de la traduction d'Orderic Vital par Louis Dubois; mais vous savez bien que nous n'aspirons à rien autre chose qu'à la publication du texte épuré d'Orderic Vital. »

Je cite et date cette correspondance; c'était le début de la grande préparation de l'histoire de Normandie, et ceci se passait près de trente ans avant que la Société des Antiquaires de Normandie ne mît au concours une édition et une étude sur Dudon de Saint-Quentin.

La Société des Antiquaires de Normandie avait donc eu l'heureuse pensée de demander un bon texte et une étude critique. Le bon texte fut long à établir, car aucun des manuscrits n'étant propre à servir de type, il fut nécessaire d'en composer un, en prenant les meilleures leçons, là où elles se trouvaient. Puis, dans le texte, il fallut introduire une distribution nouvelle des chapitres, distribution conforme au texte adopté. Enfin, après l'établissement d'un bon texte, devait venir et vint l'étude critique.

Ce furent les premiers ducs normands eux-mêmes qui, dans l'intérêt de leur renommée et de leur puissance, firent appel à des hommes de travail et de bonne volonté. Dudon, chanoine de Saint-Quentin, nous raconte comment le duc Richard, qui l'avait comblé de bienfaits, le pria d'écrire l'histoire des Normands et de Rollon, le fondateur de la dynastie.

Il écrivit la majeure partie de son histoire d'après les

renseignements de Raoul, comte d'Ivri, frère du duc Richard, si bien que l'œuvre de Dudon de Saint-Quentin se confond avec le récit du prince normand.

Aucun ouvrage sur l'histoire de ces temps ne servit à Dudon de guide et de soutien. Il ne trouva, derrière lui, aucune chronique écrite, et tout à l'heure Guillaume de Jumièges le redira.

L'étude de Jules Lair sur les quatre livres de Dudon contient tout ce que nous savons sur les origines de l'histoire de Normandie. Le premier livre traite des causes des émigrations ; le second, de la légende de Hasting et de ses courses aventureuses sur les côtes de France et d'Angleterre ; le troisième traite de Rollon. Ici commence et paraît l'histoire racontée par les ducs normands. De ce récit, se détache le traité de Saint-Clair-sur-Epte et l'établissement de Rollon dans la Neustrie, que Lair traita supérieurement dans une dissertation spéciale, mais l'histoire de Guillaume Longue-Epée valut à Lair un triomphe. Wace rapporte que les trouvères et les jongleurs récitaient l'histoire de l'assassinat de Guillaume, de ville en ville, de château en château : « Ne sai c'est ver, mais ce dit l'on » et il arriva que Gaston Paris et Léopold Delisle retrouvèrent, successivement, la complainte elle-même : et aussitôt nos maîtres d'offrir à Lair les honneurs de la publication, comme un témoignage de leur haute estime pour Dudon et son historien. Une édition spéciale [et magnifique répondit à cette glorieuse invitation. Après le chapitre sur quelques événements touchant la minorité du duc Richard, l'étude critique de Lair se termina par l'éloge le plus flatteur de l'œuvre de Dudon. Dudon, si bref qu'il soit, n'est pas seulement un annaliste, le raconteur des traditions ducales, c'est aussi, par moment, un peintre de mœurs et nombre de ses réflexions sont des révélations. *De moribus et actis primorum Normanniæ ducum.*

Des savants ont recherché avec passion les erreurs ou

les contradictions répandues dans les premiers historiens de notre province. Après Guizot, Lair a jugé ces savants avec sévérité.

« A voir les critiques et les colères de dom Rivet et de ses doctes confrères, disait Guizot, il semblerait que Dudon et Guillaume de Jumièges aient eu le loisir de ne nous dire que des vérités; ils ont fait ce qu'ils pouvaient faire; ils nous ont transmis ce que l'on disait, ce qu'on croyait autour d'eux; » vaudrait-il mieux qu'ils n'eussent point écrit?

Guillaume de Jumièges s'explique à cet égard avec une consolante clarté. « J'ai puisé le commencement de mon récit jusqu'à Richard II dans l'histoire de Dudon, homme très savant, lequel avait appris très soigneusement du comte Raoul, frère de Richard I[er], tout ce qu'il a confié l'écriture pour être transmis à la postérité. Tout le reste, je l'ai appris en partie par les relations de beaucoup d'hommes que leur âge et leur expérience rendaient également dignes de toute confiance. » Et comment, en effet, écrire l'histoire autrement?

« Mon travail, a dit Lair dans la préface de Dudon, était un travail de critique, et cette critique doit être soutenue par des preuves. L'erreur soutenue par des preuves, avec pièces à l'appui, est plus voisine de la vérité définitive, qu'une vérité mal prouvée. » Quelle qu'ait été sa doctrine, la mesure de sa confiance ou de sa critique, il réussit assez bien, pour que Gaston Paris lui écrivit publiquement : « Votre introduction sur Dudon de Saint-Quentin est ce qu'on a écrit de plus approfondi touchant la question des origines normandes. »

Si Lair parvint à mériter d'un de nos maîtres ce suprême éloge, c'est que le caractère de son talent, pendant toute sa carrière, fut l'amour passionné de la vérité. Plus tard il devait dire « je pousse l'amour de la vérité jusqu'au scrupule. »

Lair ne marchanda pas ses remerciements à ceux qui lui donnèrent un actif et dévoué concours, Fran-

çais et Anglais, car il ne faut pas l'oublier, c'est en Angleterre que Lair alla étudier les manuscrits qui servirent de base à l'établissement de son texte. Mais quelle explosion de gratitude pour Léopold Delisle, dont l'amitié devait s'étendre sur tout le cours de sa carrière. «Après m'avoir invité à entreprendre ce travail, dit-il, M. Delisle m'a soutenu dans cette difficile entreprise, en m'ouvrant les trésors de sa vaste érudition, en m'encourageant avec cette aimable bonté que rien ne lasse (1). » C'est en effet sur la table de Delisle que Lair venait travailler.

Delisle ne lui cacha pas que la plus agréable récompense que Lair put lui donner serait la publication du texte épuré de Guillaume de Jumièges. Comment résister à une semblable invitation et comment se fait-il que cette édition, si longtemps annoncée, n'ait pas vu le jour ? Nous savons que Léopold Delisle l'avait guidé dans la connaissance et l'étude des manuscrits qui se trouvent en Angleterre ; nous avons même eu la preuve que Lair était parvenu à dominer son sujet, quoiqu'à vrai dire, dans le texte comme dans les annotations, un éditeur consciencieux dut trouver de grandes difficultés. En comparant les textes de Guillaume de Jumièges et d'Orderic Vital, Lair avait deviné qu'Orderic Vital avait, dans quelques parties, revisé le texte de Guillaume de Jumièges et qu'il devait être l'auteur des additions et des interpolations contenues dans des manuscrits de Guillaume de Jumièges. Delisle en doutait, lorsqu'un nouvel examen le convainquit de la perspicacité de Lair. Il prit plaisir à encourager son jeune confrère et lui écrivit, en 1873, une lettre qui se terminait ainsi : « Avant de décider sans appel dans ce Guillaume de Jumièges, que vous préparez avec tant de zèle et qu'attendent, avec une si légitime impatience, ceux qui ont apprécié les services rendus à l'histoire

(1) Préface de Dudon, août 1858.

de Normandie par votre Dudon de Saint-Quentin (1) ». Remarquez la date de cette lettre (1873). Lair avait, au milieu des incendies des Magasins généraux, pendant la Commune, perdu une partie de sa bibliothèque et de ses manuscrits et cependant, en 1873, Delisle continuait à espérer. En effet, l'œuvre avait été reprise. Aujourd'hui, me dit-on, la concordance des divers manuscrits est faite et pour mener à bonne fin cette publication, il suffirait d'une introduction. C'est l'histoire commune à ceux qui comptent en vain sur le lendemain ; c'est notre histoire à tous. Guillaume de Jumièges n'a donc pas paru ; mais il reste des études combinées de nos savants Normands, un fait capital, c'est que l'histoire de la Normandie se présente à nous aujourd'hui à la lumière des manuscrits et sur la foi de nos quatre historiens qui se succèdent en se copiant et en se corrigeant : Dudon, Guillaume de Jumièges, Orderic Vital, Robert de Thorigny dit Robert Du Mont.

Il était nécessaire de mettre d'abord en ligne les premières études générales sur les origines de notre histoire de Normandie ; mais ce n'est pas assez. Trois mémoires publiés en 1862 et en 1863, dans la bibliothèque de l'Ecole des Chartes, poussèrent à fond les origines de l'évêché de Bayeux, de Bayeux à jamais célèbre dans la vie de la nation normande, de Bayeux le pays natal de la belle Pope, la compagne de Rollon, de Bayeux qui possède la tapisserie de la Conquête, ornement séculaire de l'antique cathédrale. Lair disserta profondément sur les traditions relatives à Saint-Regnobert, à Saint-Exupère, à Saint-Ruffinien et à Saint-Loup ; et chacune de ses dissertations est suivie de textes inédits qui justifient son argumentation. Mais Delisle le distrait, le séduit et l'entraîne dans des textes du XIIe siècle. Ne vous effrayez pas. Ce sera un succès.

(1) Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 1873, t. XXXIX.

« Tandis que je préparais, nous a dit Jules Lair, une édition de Guillaume de Jumièges, sous les yeux de M. Delisle, ce dernier me signala un manuscrit de la Bibliothèque nationale (Latin, 12,710). J'étais en présence d'un ensemble de matériaux réunis en vue de la rédaction d'un ouvrage historique ; le manuscrit venait de l'abbaye de Saint-Denis où existait, a-t-on dit, le dépôt des Archives royales. »

Il paraît certain que dès le XIIe siècle, on commençait déjà ces essais d'histoire nationale, dont la dernière expression se trouve dans les Grandes Chroniques. En étudiant ce manuscrit, Lair eut la bonne chance de retrouver un fragment de la vie de Louis VII qui n'avait été compris dans aucune édition antérieure et même dans l'excellente édition des œuvres de Suger, publiée par la Société de l'Histoire de France. Cette découverte fit sensation ; Lair continua l'étude du manuscrit et fit l'analyse de plusieurs récits du XIIe siècle « dont il confia la critique définitive, dit-il, à ceux qui peuvent travailler à l'Histoire littéraire de la France avec un loisir qui lui manquait ». Il ne faut pas prendre à la lettre et pour toute sa vie cette déclaration de réserve, car les loisirs qui lui manquaient furent consacrés à un travail d'une importance et d'une étendue plus considérable.

Lair avait fait ses débuts dans la Bibliothèque de l'école des Chartes, alors qu'il était encore sur les bancs de l'école, en 1857. Il avait publié une Encyclique du Pape Sergius IV sur un projet de croisade. Des critiques furent présentées en 1877 par M. Harttung contre l'authenticité de ce document, et en 1880 par M. Riant. On inséra l'Encyclique de Sergius dans les lettres de Gerbert (1), c'est-à-dire du pape Sylvestre II. Ce document ne porte pas de date, mais il aurait été envoyé l'année même de la destruction du Saint Sépulcre,

(1) Bibl. Ecole des Chartes, 1857, t XVIII.

soit le 27 septembre 1010, si l'on s'en rapporte à la chronique d'Adémar de Chabannes. Lair entra en campagne, reprit ses conclusions de 1857 et conclut que la correspondance de Gerbert n'impliquait pas l'attribution de l'Encyclique à ce dernier; il ne se contenta pas d'une opinion vague, il se fit à lui-même des preuves, il établit, pièce par pièce, que les lettres de Gerbert ne provenaient pas d'un manuscrit, dont le type aurait été composé par Gerbert; que leur classement ne présentait pas un caractère de chronologie rigoureuse; que le recueil comprenait des pièces qui n'émanaient pas de Gerbert et qu'enfin, rien ne s'opposait à laisser à Sergius IV la responsabilité de son Encyclique.

Restait le texte d'Adémar de Chabannes, c'est-à-dire l'argument tiré de la date de la destruction du Saint Sépulcre. Il fallait en étudier à fond les textes, pour établir que son *Historia* ne formait que des récits tronqués et qu'il a existé une version plus complète, aujourd'hui disparue. L'examen du manuscrit d'Adémar de Chabannes conduisit Lair à adopter les conclusions de Léopold Delisle, qui l'avait précédé dans une étude approfondie, à assigner à ces textes, par des raisons très fines et très spécieuses, le caractère d'une copie contemporaine. Donc le texte d'Adémar de Chabannes ne fournissait pas une preuve constatant la date de la destruction du Saint Sépulcre.

Mais alors, dirai-je à mon tour, si l'Encyclique n'appartient pas à Gerbert, êtes-vous bien sûr que le texte appartienne en propre à Sergius. Ne pourrait-on pas supposer que ce texte est une amplification littéraire faite sur une pièce inconnue ou même sur un acte de Sergius. Je préviens le lecteur que je hasarde cette conjecture parce que Lair n'est pas présent et qu'il ne peut me répondre.

Pour compléter ce grand travail et rendre à Gerbert un document qui put compenser la disparition de l'Encyclique, Lair publia quelques-uns des documents qui

nous ont été conservés pendant le pontificat de Gerbert, notamment une bulle sur papyrus pour Saint Martin du Canigou, conservée à Perpignan, et celle pour l'abbaye de Beaulieu, qui nous est parvenue dans une copie faite au XVIII[e] siècle. Que dire de l'érudit qui, pour maintenir son opinion en faveur de l'authenticité d'une Encyclique de Sergius, avait eu le courage de dépouiller l'œuvre entière de Gerbert et de publier deux gros volumes in-quarto? Faut-il admirer la persévérance du savant et la finesse de sa critique ou l'éclat de son succès? L'Académie des Inscriptions et Belles Lettres se chargea de récompenser le nouvel éditeur des lettres de Gerbert en l'associant à ses travaux; mais personnellement, j'aurais mieux aimé aujourd'hui avoir sous la main une bonne édition de Guillaume de Jumièges.

Il est curieux de rapprocher différentes dissertations écrites à des moments divers de la vie de Jules Lair et qui sont toutes inspirées par le goût des expéditions et des manœuvres militaires. Le critique littéraire se plaît à devenir général. Il fut toujours officier d'état-major.

Je prends les sujets traités dans un ordre chronologique. Une de ses dissertations les plus délicates date de l'époque des Mérovingiens; il tente, par exemple, d'expliquer des passages incompréhensibles de l'histoire de Grégoire de Tours. Il s'agissait, ni plus ni moins, des combats engagés entre Romains Francs et Saxons autour d'Orléans et d'Angers au temps de Childéric. Puis il passe aux Normands. Les sujets sont plus abondants, plus ouverts, et un demi-jour se fait. Lair en profite pour surveiller les Normands sur la Loire et sur la Seine, dans le siège fameux de Paris en 861, dans le siège de Chartres en 911, et dans l'île d'Oscelle surtout.

On pense bien que la guerre de cent ans le passionna. Le désastre de Crécy, 26 avril 1346, l'émeut à ce point qu'il entre avec son confrère, M. Leger, dans une campagne de reconnaissance nationale en l'hon-

neur du roi Jean de Luxembourg qui, tout aveugle, se fit conduire dans le plus fort de la mêlée pour y mourir avec sa troupe de chevaliers de Bohême. Mais c'est à Formigny, 15 avril 1450, qu'il livre le grand combat. Il montre comment la Normandie est occupée par les Anglais et les Français, et comment les Anglais en seront chassés. A Formigny, voilà la rencontre. Lair dresse des cartes pour que nous puissions suivre les phases de l'action. D'abord les deux armées en présence jusqu'à midi ; et puis la deuxième partie du combat, la bataille du Pont ; la troisième, la bataille du Taudis. Les Anglais sont tournés. Leurs lignes sont rompues. Le connétable de Richemont et Brézé ont gagné la bataille et Lair aussi. Les Anglais battent en retraite, Lair les poursuit. Que n'avons-nous sous les yeux la tapisserie qu'on avait l'habitude de tendre dans l'antichambre du Roy, à Fontainebleau, représentant la bataille du Taudis et la bataille du Pont ! A côté de ces cartes, Lair nous aurait servi le spectacle de cette grande victoire française, et, à cent ans de distance, la revanche de Crécy (1). En vérité, je le répète, il était bien réellement un capitaine d'état-major.

Vous pensez bien qu'il ne négligea pas de suivre les Normands du XIIe siècle en Orient. En imagination, il chevaucha au milieu des Croisés. « J'étudie, dit-il un jour, la première croisade d'après Orderic Vital. Je ferai cette étude aussi complète que je pourrai le faire. » Cet aveu était un peu imprudent, mais il partait du cœur d'un véritable normand. Poursuivant les glorieux Cotentinois de génération en génération, il raconte, et cela tout récemment, en 1903, dans une séance des Antiquaires de Normandie, l'amusante histoire de Bohémond et de la belle Mélaz et il s'écrie, pour honorer les petits-fils de Tancrède : « Bon pays du Cotentin, donne-nous encore quelque jour un Robert Guiscard ou un Bohé-

(1) **Essai historique et topographique de la bataille de Formigny.** Paris, Champion, 1903.

mond. » Ce qui ne l'empêcha pas, après s'être réjoui d'avoir diverti nos confrères de Caen, de faire les notes explicatives et des conjectures sur texte ; car les conjectures, a-t-il dit, sont quelquefois le plaisir inévitable des érudits ; mais, à la vérité, les conjectures ne sont pas des preuves et il a toujours préféré les preuves aux conjectures, et moi aussi.

J'aime à rappeler qu'il porta devant la Société des Antiquaires de Normandie la plupart de ses dissertations pour lui prouver un dévouement reconnaissant. Il ne l'oublia jamais. Il revenait à Caen auprès de son ami Emile Travers avec la plus attachante fidélité. La dissertation sur le siège de Paris par les Normands fut lue à Caen en janvier 1907, c'est-à-dire trois jours avant la congestion pulmonaire qui devait l'emporter. A nous autres, Normands, ce souvenir est précieux.

La fidélité fut donc un trait de son caractère ; on vit rayonner cette belle qualité dans tous les actes de sa vie, dans le caractère de ses écrits, dans toutes ses relations avec ses confrères des Sociétés savantes et surtout ses confrères de l'École des Chartes. Aux uns et aux autres, il apporta tout naturellement le plus généreux concours, et la Société de Secours mutuels de notre École des Chartes, comme le lycée Malherbe, en a reçu le témoignage.

Après la guerre de 1870, un moment décisif se dessine tout à coup dans sa vie. Sa nomination comme directeur des Magasins généraux, son mariage et ses villégiatures dans les environs de Paris donnèrent une nouvelle impulsion à ses travaux et à ses études. Sans abandonner sa chère Normandie, Caen et ses amis, Lair se trouva entraîné à goûter le charme de la belle vallée de Chevreuse. La famille de sa femme exerçait sur lui l'influence de la tendresse la plus dévouée et finit par l'attirer et le fixer dans le village de Bures. A la date de 1872, il publia une monographie sur cette commune, des recherches sur les seigneurs de

Bures et tous les détails que pouvaient lui fournir la commune de Bures et ses nombreux hameaux : « J'aime ce pays », a-t-il écrit. Il termine en effet ses recherches historiques et archéologiques par une déclaration poétique qui lui rappelait peut-être les poésies de ses vingt ans : car il fit, dans sa jeunesse, de très jolis vers. Qui n'a pas essayé d'en faire?

Mais voici qu'il lui arrive une aventure. A Bures, habitait une vieille et noble dame, la comtesse de Wavrin-Villers au Tertre, dont il sut se faire apprécier.

Elle possédait une collection des lettres de Louise de la Vallière au maréchal de Bellefonds. Ces lettres avaient été interpolées, mal publiées, falsifiées même. Il demanda et il obtint gracieusement l'autorisation de copier cette correspondance pour la mettre en honneur. Naturellement, tout en copiant ces lettres, il s'éprit de Louise de la Vallière; il s'attacha à son souvenir avec une persévérance et une sympathie qui ressemblaient beaucoup à de la passion. Ce fut, peu à peu, un véritable bonheur que de découvrir et de raconter l'histoire de cette femme « gracieuse et tendre dont le désintéressement et la modestie voilèrent cette unique faute que le monde pardonnait et qu'elle voulut expier cependant par une pénitence de quarante ans. » C'est lui qui parle et qui juge Il raconta cette histoire avec tant de charme et d'émotion qu'il ne put jamais s'en détacher.

Toujours présente aux yeux de son imagination et de son cœur, Louise de la Miséricorde lui apparut comme un exemple de la passion humaine couronnée par la résignation divine. Il ne la trouva jamais en défaut au point de vue de la sincérité, et pourtant il mit sa vie à l'épreuve de sa critique pendant sept ans. On sent que Lair était pénétré de ces regards pleins d'une irrésistible douceur, de cette voix charmante, de cette grâce suprême qui lui valurent le prix de la beauté. Ouvrez le livre de Jules Lair et ne le lisez pas d'une affilée;

arrêtez-vous de temps en temps pour vous amuser des intrigues d'une cour galante; bientôt, le spectacle changera, vous n'y verrez plus les amours de deux amants qui s'aiment, mais l'histoire d'un grand cœur et d'une conscience courageuse. Dans le jour où Bossuet prononça son sermon sur la conversion de M[lle] de la Vallière, on s'attendait à trouver le contraste éloquent des ivresses de l'amour, des angoisses de la séparation et du sacrifice de la vie du monde; mais Bossuet ne parla que de l'histoire d'une belle âme qui s'arrache aux vanités humaines pour se livrer tout entière à l'amour de Dieu.

En 1907, à la veille de sa mort, paraissait une quatrième édition de Louise de La Vallière. C'est son chef-d'œuvre et un chef-d'œuvre. « J'ai joint, dit-il, à cette édition, des reproductions de tableaux, de portraits, de vues, de plans qui aideront à connaître mieux Louise de La Vallière et son temps. » Il nous dit encore que son ami et confrère M. Froment, l'aida dans cette tâche artistique et littéraire, et il le remercie dignement. Il le remercie pour cela et pour tout.

Au titre de son livre « Louise de la Vallière », Jules Lair avait ajouté ces mots ; « La jeunesse de Louis XIV », et en effet, presque tous les événements de la Cour du jeune roi se trouvent groupés pour mettre en présence et en mouvement les acteurs de la royale comédie. C'est en s'occupant de Louise de la Vallière que Jules Lair tomba sur Nicolas Foucquet. Il voulut comprendre les ressorts de la conspiration et du coup d'État dirigé contre la victime de Mazarin et de Colbert. La conduite de Louis XIV lui parut un mystère; il fit tout au monde pour le découvrir. Il est certain que Foucquet avait été depuis longtemps ruiné dans l'esprit du roi par les menées intéressées de Mazarin et de Colbert; mais enfin, il faut s'expliquer. Que les fêtes de Vaux aient effacé en éclat les fêtes royales et que Louis ait eu quelques raisons de s'inquiéter d'un serviteur si magnifique, comment en douter; mais peut-être une autre

cause fit-elle éclater la foudre. Toute la Cour était aux aguets pour pénétrer les projets et les amours du roi. C'était inévitable. Foucquet, qui voulait avoir tout le monde avec lui et surtout les femmes, commit la faute impardonnable de faire des avances à La Vallière et de lui offrir, pour l'obliger, 20.000 pistoles. Maladresse sur maladresse; il crut être habile, mais il se découvrit en faisant l'éloge du roi. Il fallait tout ignorer!

Comprenant mal les prévenances de Foucquet, La Vallière raconta l'entretien à son amant. Alors que Foucquet s'efforçait uniquement de servir la passion du roi, Louis vit, dans le surintendant chéri des dames pour ses libéralités, un indiscret dangereux et peut-être un audacieux rival. Louis dissimula sa colère, résolut de se débarrasser d'un homme qui semblait vouloir le comprendre, l'éclipser ou même le supplanter. Le roi, dans cette célèbre partie, engagea les intérêts de son cœur et de son autorité; il fut implacable. Foucquet fut arrêté, accusé du crime de lèse-majesté.

A force d'étudier toutes les parties du drame, Lair se révolta. Les avocats de Foucquet avaient plaidé et gagné sa vie devant la Chambre de justice. Lair voulut gagner l'indulgence de la postérité. Si on juge Foucquet sur ses procédés financiers, assurément il fut imprudent et coupable; mais tout s'explique par les mœurs du temps. Mazarin n'avait fait autre chose que d'encaisser et, à regarder de près, Colbert ne fut pas moins habile et moins personnel. « Non, dit Lair. La chute de Foucquet ne fut pas seulement une question d'argent. »

« Je n'en puis plus, s'écrie dans sa préface le nouvel avocat de Foucquet. Après un an ou deux de retours inquiets sur moi-même, j'entreprends une œuvre de vérité et de réparation. » Et il ajoute, avec un peu d'exaltation : « Convaincu que je reverrai un jour les personnages dont je me fais le juge sans mandat, je veux pouvoir au moins, à l'heure du jugement suprême, présenter l'excuse d'une entière bonne foi. »

Dans ses paroles, on l'avouera, assez extraordinaires, Lair nous révèle l'état de sa conscience. Il ne s'explique pas la haine, la vengeance du roi. Le roi poursuit Foucquet jusqu'à la mort, parce qu'il sait quelque chose et peut-être beaucoup de choses. « S'il avait été condamné à mort, dit Louis XIV, je l'aurais laissé mourir. » Pourquoi ? Pour qu'il se taise, et ni le roi ni Foucquet ne parlèrent.

Un moment, Lair put se croire à la veille de soulever le voile. Gomont était un avocat qui fut un des conseils juridiques de Foucquet. Dépouillant un des manuscrits de Gomont, Lair espéra que le mystère pourrait être révélé par le Recueil de notes personnelles que Gomont avait rédigées en son privé, et qui accompagnait ses consultations. Le volume des Consultations est à la bibliothèque Mazarine, mais le recueil de Notes a disparu. Il disparut, mais Gomont devint un ami de Colbert et son collègue dans l'administration du duché de la Vallière. Et puis le valet de Foucquet — quelle singulière histoire, — est entre les mains du gouverneur de Pignerol qui ne le quittera pas. Il restera perpétuellement en prison. Il ira aux îles Sainte-Marguerite, à la Bastille où il mourra, et le masque de fer restera peut-être sur son visage. Lair cherche partout. Deux volumes prouvèrent qu'il était convaincu, et pourquoi il l'était. Il prend Foucquet au début de sa vie, il l'accompagne partout, le conduit jusqu'à l'arrestation et au procès, combat dans le procès contre Séguier, Colbert et Louis XIV, et après avoir suivi la victime en prison, assisté à sa mort, il poursuit encore le secret dans l'histoire de sa famille. Nous voici à la fin et Lair n'a pas trouvé la preuve du secret. Mais devant Dieu et devant les hommes, il affirme qu'il y eut un secret. En tout cas, Colbert est bien coupable.

L'Académie française reconnut le mérite de ce grand effort, l'habileté du plaidoyer, l'énergie du talent. En

accordant à Lair le prix Thérouanne, Camille Doucet lui décerna tous les éloges qu'il méritait en des termes excellents.

« L'histoire de Foucquet est de celles que l'on croit le mieux connaître, et qu'on ne connaîtra jamais bien. Trahi subitement par la fortune qui le précipite en une heure des sommets où elle l'avait porté, lâchement attaqué par ceux-ci, noblement défendu par ceux-là, les jugements les plus passionnés, les plus contradictoires, ont fait du magnifique et malheureux surintendant une sorte de personnage légendaire que le drame dispute au roman et le roman à la féérie. »

Les deux ouvrages de Louise de La Vallière et du surintendant Foucquet avaient détourné Jules Lair des œuvres de sa jeunesse. Dudon de Saint-Quentin et Guillaume de Jumièges n'exerçaient plus sur lui l'impérieuse séduction de Louis XIV et du cardinal de Richelieu. Il subit l'attrait du XVII[e] et de ses alentours. Il y reste pour y butiner. Chemin faisant, par hasard. il rencontre les premiers manuscrits d'un ouvrage qui eut une vogue extraordinaire : L'Abrégé chronologique du président Hénault. Un manuscrit ne suffit pas. Il en cherche et il en trouve d'autres, et il se donne le plaisir de découvrir les origines de cet ouvrage un moment populaire.

En effet, cet abrégé fut un livre célèbre que Voltaire traita tour à tour « de chef-d'œuvre d'esprit et de raison et de compilation informe, exécutée par des mercenaires ». Très finement, en comparant les manuscrits heureusement retrouvés, et surtout en pénétrant les petites ruses des opinions de son auteur, Lair remit toute chose à sa place, et l'œuvre et l'auteur, et je me figure qu'il prit, à cette petite dissertation, beaucoup d'agrément. D'ailleurs il relève sous la plume de Hénault cette phrase : « Fouquet fut arrêté à Nantes. C'était M. Colbert qui le voulait perdre. » Voilà de quoi le récompenser.

Lair était dans sa vocation naturelle, dans son rôle de critique et d'historien littéraire, lorsqu'un grand honneur vint confirmer son crédit et sa réputation. L'admirable histoire de Richelieu qu'avait commencée M. Hanotaux, avait réveillé l'attention sur la publication appelée « Mémoires du cardinal de Richelieu. »

On savait que les Mémoires étaient une œuvre inachevée, mais inspirée et rédigée dans le cabinet et par ordre du cardinal, sous le regard de sa direction souveraine. Comme ces Mémoires sont un mélange où se trouvent fondus, dans une rédaction d'ensemble, des documents de source très différente, on pensa qu'il y avait lieu d'établir un texte définitif, et surtout de déterminer l'origine des différents morceaux insérés dans ces Mémoires. Un accord s'établit entre l'Académie française et la Société de l'Histoire de France. Lair fut nommé directeur de la nouvelle publication et la campagne immédiatement ouverte et poussée avec vigueur par la petite armée d'érudits désignée d'avance par des travaux antérieurs. Un premier rapport, et bientôt deux autres, furent adressés au président de la Société de l'Histoire de France qui, par une fortune extraordinaire, se trouvait être Léopold Delisle. Justice fut rendue à tous et honneur à M. Robert Lavollée qui avait révélé le nom et l'action du secrétaire historique de Richelieu, Harlay de Sancy, évêque de Saint-Malo.

Aujourd'hui, le plan du siège est réglé. La place peut être enlevée d'assaut par des troupes aguerries. Hélas ! Le général en chef, Jules Lair, est mort, mais la Société de l'Histoire de France est faite pour remporter des victoires.

Les présidences des Sociétés savantes les plus autorisées : Société de l'Histoire de France, de l'Histoire de Paris, de l'École des Chartes, des Antiquaires de Normandie, de l'Histoire de Normandie, le rapprochaient peu à peu de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Le décès de Célestin Port, qui repré-

sentait les études historiques du moyen âge, lui ouvrit une candidature. L'Académie avait reconnu les titres de Lair, lorsque Léopold Delisle les fit valoir. Si je ne savais que le Secrétaire perpétuel de l'Académie réserve, à la mémoire de Jules Lair, un hommage public, je vous dirais les témoignages de sympathie que Lair ne tarda pas à recevoir, comme il fut applaudi, lorsqu'il lut l'émouvante notice qu'il consacra à la mémoire de son prédécesseur Célestin Port. Comme il sut bien analyser ses genres de mérite et les mouvements d'un caractère ardent, d'un cœur impressionnable à l'excès ! Dans cette notice, notre maître Quicherat est présent et sa parole et ses conseils réveillent en nous de reconnaissants souvenirs.

L'Académie prit Jules Lair tout de suite en faveur et le désigna comme rapporteur de la Commission des Antiquités nationales et comme membre du Conseil de perfectionnement de l'École des Chartes. Il fut avec raison fier de cette distinction, lorsqu'un incident mémorable vint mettre à l'épreuve son devoir et son amitié. Léopold Delisle avait cessé de faire partie de ce conseil, en perdant le poste d'administrateur de la Bibliothèque nationale. Lair releva cette injustice et donna sa démission pour permettre au maître l'entrée d'un conseil dont il était la gloire. Un autre incident, qui m'a déjà permis de citer un trait de son caractère, lui procura un vrai succès : son confrère et ami M. Leger avait lu un mémoire sur la présence des chevaliers de Bohême à la bataille de Crécy, honorant leur fidélité à la France, et la mort de leur roi tombé sur le champ de bataille. Ce récit patriotique jeta Lair avec quelques amis dans le vœu si noblement exprimé par Leger et dans la pensée d'élever un monument de pieux souvenir. La puissance de son activité triompha des obstacles que rencontrent ces sortes d'entreprises. Leger eut l'honneur de voir son mémoire consacré par un monument, et les deux membres de l'Académie

reçurent en même temps la distinction suprême de la Couronne de Chêne du Luxembourg.

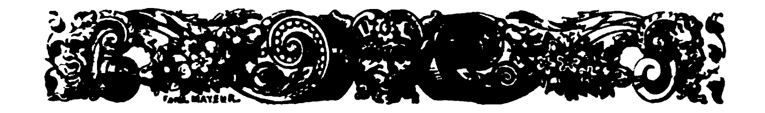
Un homme qui connaissait la valeur des livres, les ressources qu'ils donnent, le plaisir qu'ils procurent et les moyens de s'en servir devait naître pour être bibliothécaire et même bouquiniste. Lair fut l'un et l'autre. C'est sur les étalages des quais qu'il trouva des manuscrits de Pouqueville qui lui inspirèrent deux lectures : l'une devant l'Institut, l'autre devant la Société des Antiquaires de Normandie, dont Pouqueville était membre.

Il avait déjà une belle bibliothèque avant les incendies de 1871. Il en refit une nouvelle et ce fut un bonheur pour lui que de pouvoir, à Paris, dans une belle pièce, donner asile à ses amis, ses beaux et bons livres à ses enfants toujours repris et toujours chéris. Il eut aussi cette grande joie de découvrir un portrait d'Orderic Vital, fait bien entendu au XVIIe siècle, mais qui venait de l'abbaye de Saint-Evroult. Ce portrait préside aujourd'hui dans sa bibliothèque, comme pour rappeler les origines de sa carrière normande. On raconte que Mazarin, tombant malade, parcourait les galeries où étaient amassés les chefs-d'œuvre et les curiosités recueillis à tout prix et qu'il répétait mélancoliquement : « Faut-il donc vous quitter. » Dans sa longue maladie, je me persuade que Lair ne cessa de porter ses regards et ses souvenirs sur ses livres et manuscrits achetés un peu partout et conservés comme les témoins et les soutiens de sa longue carrière. C'est dans la fortune noblement acquise, c'est dans l'exercice de ses talents, c'est dans la joie des amitiés solides, dans la sollicitude ardente d'une compagne qui vécut avec lui, par le cœur et l'intelligence, qu'il quitta la vie. Une robuste constitution, une activité dévorante semblaient devoir la lui garantir pour longtemps. Il ne voulut sur sa tombe ni fleurs, ni couronnes, ni discours; mais je suis certain qu'il ne dédaignera pas l'hommage de ses confrères et de ses amis. Il voulut être enterré à Bures. La Normandie

n'en sera pas jalouse, car elle y verra peut-être l'influence des méditations que lui inspirèrent, dans ce village, l'histoire de Louise de la Vallière (sœur Louise de la Miséricorde), et les sentiments de résignation chrétienne dont il fit profession à l'approche de la mort.

Né à Caen le 25 mai 1836, Jules Lair est décédé à Paris le 16 mai 1907





EXCURSION
A
LYONS-LA-FORÊT, MORTEMER
ET
LISORS
(13 Juillet 1905)

SIMPLES NOTES

PAR

M. Louis RÉGNIER
Membre de la Société

Le programme de cette journée, qui devait être et fut si agréable à tous, comprenait la visite de la ville de Lyons, de l'abbaye de Mortemer et de l'église de Lisors. Il fut exécuté ponctuellement, à la faveur d'une température clémente, mais sans le charme des rayons du soleil, qui parut seulement vers la fin de l'après-midi, au moment où déjà nous devions songer au retour.

Un premier groupe d'excursionnistes, comprenant modestement sept personnes, descendit du train de Gisors à Pont-de-l'Arche, vers neuf heures et demie, en gare de *Menesqueville-Lyons*. On voyait là M. Germain Lefèvre-Pontalis, vice-président de notre Société, qui marchait à la tête de la petite caravane, en l'absence regrettée de M. Louis Passy, président, retenu à la Chambre des députés, et de M. Rey, vice-président, excusé; M. Joseph Depoin, secrétaire général; M. Le Bastier de Théméricourt, ancien membre du conseil d'administration; M. l'abbé Humblot, curé de Lisors, qui voulut bien, toute la journée, mettre à notre service sa profonde connaissance de l'histoire et des traditions locales; M. Paul Lacombe, le bibliophile et bibliographe parisien bien

connu ; M. Patte, ancien juge de paix, historien de Gisors ; enfin l'auteur des présentes pages, qui prie aujourd'hui ses confrères d'accueillir avec indulgence ces notes réunies dans le seul but de raviver leurs souvenirs et d'ajouter, s'il est possible, quelques indications nouvelles à ce qui peut avoir été écrit déjà sur les monuments et la topographie archéologique des localités objet de notre visite.

Nous eûmes le plaisir de trouver à Lyons M. le comte Le Couteulx de Cantéleu, ancien conseiller général du canton d'Etrépagny, l'homme de France le plus documenté sur l'histoire de la vénerie et des grandes forêts ; M. et Madame Gabriel Morin, de Liancourt-Saint-Pierre ; M. et Madame Maurice Caffin, de Boissy-le-Bois, — arrivés, les uns en voiture, les autres en automobile, — et M. Armand de Visme, courageusement venu de Taverny à bicyclette. Enfin, par le train suivant et la voiture publique, — appelée à Lyons, de temps immémorial, la *gondole*, — arrivèrent, assez tôt pour prendre part à notre déjeuner, M. et Madame Eugène Lefèvre-Pontalis.

Une autre agréable surprise nous était réservée. Madame Fargues, nièce de notre si regretté président et fondateur, M. Seré-Depoin, avait bien voulu venir nous attendre à Mortemer.

C'est par une route charmante, le long de la Lieure, entre les prairies de la vallée et les futaies de la forêt, que notre voiture remonta vers Lyons. A mi-chemin, on mit pied à terre pour faire le tour du château de Rosay, malheureusement vide d'habitants à cette époque de l'année. La grille d'entrée porte encore les armes des Frémont d'Auneuil, seigneurs de Rosay au XVII[e] et au XVIII[e] siècle (1), mais le château est une construction du temps de Louis XIII, antérieure à la possession de Rosay par cette famille et qu'il est légitime d'attribuer soit à Jean de Benserade, seigneur d'Argoulles, maître des eaux et forêts du bailliage de Gisors, qui acheta la terre de Rosay en 1624, soit à son fils Charles, mort en 1662. Les murs sont en moellon crépi, avec chaînes, angles et baies en briques. La pierre n'apparaît qu'en de rares endroits, par exemple à la clef et aux angles supérieurs des fenêtres.

Il y a un étage au-dessus du rez-de-chaussée, et un comble ardoisé, sur lequel se détachent d'assez nombreuses lucarnes, les unes de grande dimension, à fronton triangulaire, les autres de même forme, mais plus basses, et encadrant un oculus de briques coupé de quatre clefs de pierre.

Le château, flanqué de deux ailes en retour peu saillantes, est assis dans la vallée, à l'extrémité d'une esplanade rectangulaire autour de laquelle affluent les eaux de la Lieure, jadis canalisées en

(1) D'azur à trois têtes de léopard d'or, 2 et 1.

douves rectilignes, suivant la mode du temps. Les murailles de ces canaux ont été détruites, mais le plan général subsiste. Un pont en briques et pierres, à balustres de pierre, reconstruit au XVIIIe siècle, franchit le fossé dans l'axe et en arrière du château.

Des communs, de style analogue et de la même époque, s'élèvent au sud-est de l'habitation, en dehors de l'esplanade.

Tout en regrettant les anciens jardins à la française, mieux faits pour rehausser l'architecture un peu sèche du bâtiment, nous admirions sincèrement le parc moderne, dessiné à l'anglaise et d'une grâce charmante, avec ses eaux vives et ses échappées de vues variées sur les cimes couvertes de bois qui font ressembler cette jolie vallée de la Lieure à certaines gorges des Vosges.

Le domaine de Rosay appartient à M. le vicomte René de Valon, conseiller général de l'Eure.

LYONS-LA-FORÊT

Nous fîmes halte ensuite dès les premières maisons de Lyons, pour visiter l'église, qui s'élève, presque isolée, à l'extrémité d'un faubourg, tout au pied des coteaux. Déjà, depuis quelque temps, nous en apercevions le gros clocher d'ardoises, se détachant à peine de la verdure qui lui sert de fond. M. le chanoine Servant, curé-doyen de Lyons, voulut bien fort aimablement nous faire les honneurs de l'édifice, dont l'importance monumentale est, il faut l'avouer, assez médiocre. Quelques détails : une porte romane, le triplet du chevet, une peinture de Jouvenet, quelques jolis morceaux de sculpture en bois, méritent cependant plus qu'un regard. J'y reviendrai tout à l'heure.

Avant d'entrer dans la ville proprement dite, autrefois fortifiée, il parut bon de faire quelques pas à droite, dans une ruelle, pour se rendre compte de la direction des anciens fossés ; puis de descendre à gauche, dans la petite rue ou chaussée des *Trois Moulins*, qui barre la vallée et en amont de laquelle se trouvait vraisemblablement jadis un étang.

De ce point, l'œil jouit d'un aspect pittoresque sur une partie de l'enceinte fortifiée, que surmontent des bâtiments du XVIe siècle devenus au XVIIIe un prieuré de religieuses bénédictines. Près de là, sur un parapet qui domine la chute d'eau d'un ancien moulin, on a placé un lion de pierre accroupi, mesurant 80 centimètres de longueur. Il est extrêmement mutilé, et l'on ne saurait en déterminer la date. Tenait-il dans ses pattes de devant un écu armorié ? Impossible de le savoir, comme aussi de deviner la provenance de cette sculpture. Les dimensions s'opposent, si nous ne nous trompons, à ce qu'elle ait accompagné une statue funéraire.

Plus loin, grâce à la bienveillance du propriétaire, M. Boissel, ancien maire de Lyons, nous pûmes examiner tout ce qui reste de caractérisé de l'ancien couvent des Cordeliers et voir les inscriptions et fragments de sculptures que le soin éclairé de M. Boissel et de ses prédécesseurs a pu sauver de la destruction.

Sur la place publique, en face de l'*hôtel de la Licorne*, où nous attendait un excellent déjeuner, s'élève un des rares spécimens survivants de ces vieilles halles en bois du Moyen Age, à la haute toiture de tuiles, dont la silhouette est toujours si pittoresque. On dit que la halle de Lyons fut reconstruite, il y a cent vingt ans, par le duc de Penthièvre. Si le fait est vrai, l'architecte du prince, mieux inspiré qu'à Gisors, eut grandement raison de respecter les dispositions sans luxe, mais non sans logique, adoptées si longtemps par nos pères.

Avant le déjeuner, M. Lieubray, adjoint au maire, notre amphitryon de la *Licorne*, voulut bien nous introduire à la mairie, qui renferme plusieurs peintures de valeur, et dans l'enceinte du vieux château, où de trop faibles et trop rares vestiges sollicitent la curiosité sans la satisfaire.

Après ce bref résumé de notre matinée, il convient d'entrer dans quelques détails relativement aux divers souvenirs historiques et archéologiques que nous avions eus successivement sous les yeux, témoignages de l'ancienne importance — importance militaire, puis administrative, tout au moins — de la petite ville de Lyons.

CHATEAU

Le groupe principal des habitations de Lyons occupe un plateau peu étendu qui se détache à mi-côte du versant méridional de la vallée de la Lieure, mais cet emplacement n'est pas celui du Lyons primitif. Il se trouvait dans la vallée, autour de l'église, aujourd'hui fort éloignée de l'agglomération. Des villas gallo-romaines ont été mises au jour de ce côté, en 1723 (1). La construction d'une forteresse par l'un des ducs de Normandie, peut-être par Henri Ier, roi d'Angleterre, qui eut tout spécialement à protéger son duché contre le roi de France, détermina plus tard le changement dont nous voyons les résultats.

On choisit pour assiette le petit plateau qui porte le Lyons

(1) Voyez D. Toussaints du Plessis, *Description de la haute Normandie*, 1740, t. II, p. 229. — On a présenté comme pouvant provenir de ces trouvailles une sculpture qui décore aujourd'hui la façade d'une maison rue de la Rigole. C'est une erreur. Il s'agit d'un bas-relief de la première moitié du XIIIe siècle, orné de feuillages très caractéristiques, et ce que l'on a pris pour un autel antique n'est autre qu'un socle ayant supporté quelque sujet au tympan d'une porte, probablement à l'entrée d'un édifice religieux.

actuel. Cette forteresse, dans laquelle le roi Henri Ier mourut en 1135, avait, d'ailleurs, succédé à une première résidence ducale, probablement simple rendez-vous de chasse. La position était excellente pour un château fortifié. Elle commandait le passage de l'un des chemins — vraisemblablement une ancienne voie romaine — qui conduisaient de Rouen à Beauvais. Le chemin fut même incorporé dans la première enceinte du château, comme à la forteresse de Pont-de-l'Arche.

D'assez bonne heure, le château cessa d'être tenu en état de défense. Il n'en est plus question lors de la grande invasion anglaise de 1418. Cependant, sous Philippe de Valois et au commencement du règne de Charles VI, on le réparait encore (1), ce qui ne prouve pas qu'il eût conservé une valeur militaire bien réelle. Dans les premières années du XVIIe siècle, il était « entièrement desmoly et ruyné » (2). On peut supposer que, reconnu insuffisant pour résister aux Anglais en 1418, il avait été alors démantelé, mesure qui paraît avoir été prise alors pour plusieurs forteresses de second ou de troisième ordre, par exemple à Moulineaux.

Aujourd'hui, tous les terrains qui entourent le château proprement dit sont couverts de maisons. Il serait intéressant d'étudier la formation de ce groupement compact qui annihila ce que la forteresse pouvait conserver de pouvoir défensif. Il ne s'agit pas, en effet, d'un bourg clos fondé à l'abri du château royal : l'absence d'un édifice religieux à l'usage des habitants en est la preuve. Ce fut, sans nul doute, d'une invasion plus ou moins rapide de terrains tacitement abandonnés, dans lesquels chacun, peu à peu, se choisit une part, librement ou moyennant une faible redevance, que naquit l'état de choses actuel. On est frappé néanmoins de voir combien l'espace est mesuré à chaque habitation. Cette parcimonie caractérise plutôt les localités enserrées d'une ceinture de murailles. Lyons n'avait pas de murailles ; mais les habitants se contentèrent d'occuper la surface que leur offrait une assez vaste enceinte, sorte de camp retranché qui accompagnait le château à l'est et au sud. Ils purent ainsi tirer parti pour leur sécurité des fossés protégeant cette enceinte avancée, qui formait ce que l'on appelait au Moyen Age un *baîle*. Il se pourrait que ce *baîle* fût une addition au plan primitif de la forteresse. Dans les enclos de cette espèce, il n'y avait primitivement que des logements pour les troupes et un petit nombre de

(1) *Actes normands de la Chambre des comptes sous Philippe de Valois*, publiés par Léopold Delisle, 1871, p. 30-31 ; — compte de Pierre Le Fèvre, chargé en 1385-1386 de visiter les châteaux du Vexin (collection de M. Henri Stein).

(2) *Déclaration de la comté de Gisors*, aux Arch. nat., R 4, 1051.

maisons dont le roi disposait en faveur de ses officiers. Une charte de Philippe-Auguste montre qu'il en était ainsi à Lyons. Au mois de mars 1218, le roi donna à Hugue, son écuyer, une maison située dans le grand *baîle*, hors du château de Lyons : *in magno ballio extra castrum nostrum de Lions (1)*.

Quoi qu'il en soit de l'époque de la fondation du *baîle* et de celle où cette enceinte commença à être envahie; le château proprement dit occupait l'extrémité du petit plateau et dominait le chemin passant à mi-côte et la vallée. L'enceinte du château était à peu près circulaire et mesurait environ 70 mètres de diamètre. Une première enceinte l'enveloppait au nord, à l'ouest et au sud-ouest. De ce dernier côté, on en voit encore les fossés, au bord intérieur desquels se sont assises les habitations, appuyées sur les murs ou, tout au moins, sur les soubassements des courtines (2). L'enceinte dont nous parlons était, en effet, garnie de murs en maçonnerie et devait être pourvue de trois portes, dont deux, à l'ouest et à l'est, servaient à l'entrée et à la sortie du grand chemin. On voit encore en A un épais massif de blocage, reste de la première de ces portes, à laquelle on avait donné le nom de *porte Saint-Denis*, parce qu'elle s'ouvrait dans la direction de l'église paroissiale. Au nord, un second massif marque l'emplacement de la seconde porte. Quant à la troisième, dont l'existence nous paraît certaine, elle devait se trouver face au sud-est pour desservir les chemins venant de Gisors, de Vernon et d'Andely. Tout le sol de cette première enceinte porte aujourd'hui des maisons, adossées les unes aux courtines extérieures, les autres aux fossés du château proprement dit. Les terres provenant de ces fossés avaient servi, au XIIe siècle, à exhausser le sol du château et à créer un large plateau artificiel surélevé là où il n'y avait naturellement qu'un palier entre deux pentes.

De l'enceinte circulaire du château proprement dit, il reste à peine quelques fragments informes dépouillés de tout revêtement. L'entrée actuelle (D) occupe probablement l'emplacement de l'ancienne. Elle s'ouvre dans la direction du sud-ouest. Mais il y avait une seconde entrée ou, tout au moins, une poterne, au nord-est. On voit, en effet, en E, les restes d'un massif assez important, de plan quadrangulaire, auquel s'est malheureusement adossée, vers l'intérieur de l'enceinte, une bâtisse du XVIIIe siècle, qui le masque de ce côté. Sur le flanc sud de ce massif, on trouve encore les vestiges d'un parement extérieur en silex taillé et les ruines d'un contrefort biais en pierre de taille, vraisemblablement postérieur au reste, qui épaule l'angle saillant. C'est à la partie

(1) Léopold Delisle, *Cartulaire normand*, n° 258.

(2) Le plan ci-joint permettra au lecteur de suivre nos explications.

inférieure du mur de face que l'on aperçoit les claveaux en pierre, très dégradés, d'un arc en tiers-point, que nous supposons avoir été celui d'une porte. Le sommet seul de cet arc dépasse aujourd'hui le sol, à l'extérieur de l'enceinte. La porte était donc de toute nécessité suivie d'une longue rampe creusée dans le sol du château, car, de ce côté, la déclivité du terrain est des plus accentuées. On peut conjecturer que cette seconde entrée fut une création postérieure à la construction du château.

Vers le sud-est, en F, deux fragments de murailles paraissent avoir appartenu à une tour flanquante. On voit très distinctement une pierre formant angle droit avec le parement intérieur de gauche et qui aurait ainsi appartenu au mur de fond de la tour. Celle-ci aurait donc été carrée, du moins à l'intérieur. Les indications du plan cadastral, en 1848, semblent donner raison à cette hypothèse d'une tour carrée.

Rien n'indique aujourd'hui la place du donjon, qu'il est vraisemblable de supposer plutôt à l'est ou au sud-est, c'est-à-dire commandant le côté faible de la place. Peut-être se trouvait-il vers le point G. Les ***Grands Rôles de l'Echiquier de Normandie***, en 1180, sous le règne de Henri II, roi d'Angleterre, nous font connaître que la tour de Lyons fut alors surélevée.

La tradition veut que la garde des quatre portes principales du château de Lyons, quand le roi s'y trouvait, fût confiée à quatre seigneurs du voisinage, à titre tout à la fois d'honneur et de devoir féodal. Pareille obligation était imposée, dès le x[e] siècle, aux vassaux directs de la châtellenie de Corbeil, ainsi qu'a bien voulu nous l'apprendre M. J. Depoin.

Le 23 mars 1777, devant les notaires de Gisors, l'emplacement de l'ancienne forteresse fut abandonné par le comte d'Eu, seigneur de Lyons, à Marin Beaufils, greffier en chef du bailliage et de la maitrise royale des eaux-et-forêts de Lyons et receveur du domaine de la vicomté du dit lieu, y demeurant. Cet abandon eut lieu sous forme de fieffe et moyennant six boisseaux d'avoine de cens et rente foncière. L'emplacement fieffé est désigné comme suit : « C'est à sçavoir une portion de terrain assise audit Lions, nommée la place du vieux château, contenant environ un arpent, où étoit anciennement la tour dudit château, bornée d'un côté, au levant, Antoine Thorel, la mineure Benoît, Noël Carpentier, Vincent Canu, Baptiste Anquetin, le sieur Julien-François Allaire, la veuve Hecquet, Marin Lainé, M. de la Hellinière et Noël-François Osmont ; d'autre côté Pierre Fleury, Etienne Anquetin, la veuve Le François, le nommé Lehec, la veuve Bertin Anquetin et François Thuillier ; d'un bout, au nord, le marché aux cochons, Martin Delahaye, le nommé Robert-Antoine Hertou, la veuve Delahaye, les héritiers Dumort et Pierre Mouquet ; et

d'autre bout François Thuillier, Etienne Grout, Louis Dumort, M. Grout de la Chapelle, Pierre Lefebvre, les héritiers Dufour, ceux de Nicolas Anquetin et de Jacques Dujardin, Pierre Despierres et ledit sieur Beaufils. »

Cette fieffe avait été sollicitée par le fieffataire, dont la requête est motivée sur ce que « ladite place est remplie des décombres de ladite tour, qui est tombée de vétusté. » Il ajoute que « son intention est de la faire nettoyer et unir pour la mettre en valeur ». La cupidité du sieur Beaufils nous a privés des derniers renseignements utiles que pouvaient encore fournir les ruines du donjon de Lyons, et malheureusement le plan joint à l'acte de concession est informe et sans intérêt.

Il y avait, dans le château de Lyons, une chapelle sous le vocable de Saint-Nicolas, qui avait encore des titulaires dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Elle disparut sans doute peu de temps après, car il n'en est pas question, comme on vient de le voir, en 1777, dans le contrat de fieffe du château.

HOTEL-DE-VILLE

L'hôtel-de-ville de Lyons (H) est une construction en briques, sans caractère monumental, adossée au château. Ce bâtiment, construit, dit-on, par le duc de Penthièvre, dernier seigneur de Lyons, renfermait avant 1789 l'auditoire du bailliage vicomtal, d'où le nom de *Rue de l'Audience* que porte encore la rue dans laquelle il est situé. Sur la façade se détache en relief, comme unique ornement, l'écu en pierre du duc de Penthièvre, avec la couronne ducale, l'ancre de grand amiral et le collier du Saint-Esprit. C'est une restitution, faite dans les dernières années du second Empire, de ce qui existait avant la Révolution.

Cinq ou six mètres seulement séparent la façade postérieure de la courtine du château. C'est de ce côté, au rez-de-chaussée, que se trouvent les cachots, plafonnés et desservis par un corridor établi au milieu du bâtiment, dans le sens de la longueur.

Au premier étage, l'ancienne salle du bailliage sert de prétoire à la justice de paix. Les murs disparaissent sous une tapisserie de laine semée de fleurs de lis d'or sur champ d'azur, qui, toute *passée* qu'elle est, ne doit pas remonter au delà du règne de Louis XVI. Le tribunal est adossé à la cloison occidentale, et cette disposition paraît ancienne. A l'opposé, dans la muraille orientale, une cavité de plan rectangulaire, fermée par une grille de bois à longs balustres arrondis, renfermait jadis un autel, de sorte que la salle d'audience pouvait aussi servir de chapelle. En temps ordinaire,

l'autel était sans doute dissimulé par une tenture. Il est à remarquer que l'autel ainsi placé était orienté conformément à la liturgie.

La chapelle avait été bénite le 6 novembre 1783 par M. François Le Brun, curé de Lyons. Le procès-verbal dressé à cette occasion (1) constate la visite préalable de la chapelle, « nouvellement réédifiée », et que le rédacteur qualifie ainsi : « La chapelle de l'audience de la ville de Lyons, érigée en titre sous l'invocation de saint Nicolas. » Le curé trouva « l'autel construit de neuf en forme de tombeau, boisé proprement à la hauteur de huit pieds, orné d'un tableau représentant saint Nicolas, avec une pièce de marbre noir qui servait à l'ancienne chapelle, une croix et des chandeliers de cuivre neuf... » Cette chapelle était chargée d'une fondation de 50 livres de rente au profit de la fabrique de l'église de Lyons, qui devait, en retour, y faire célébrer tous les dimanches une messe pour les prisonniers.

La chapelle du bailliage n'était sans doute autre chose que l'ancienne chapelle castrale de Saint-Nicolas, dont le desservice avait dû être transféré là quand l'édifice primitif cessa d'être entretenu. En 1742, il y avait déjà « dans l'auditoire » une chapelle sous le vocable de Saint-Nicolas (2).

Dans la salle du conseil municipal, on voit plusieurs peintures très dignes d'être remarquées. La plus ancienne n'est pas la plus précieuse, bien qu'il s'agisse d'une peinture sur bois et qu'elle ait reçu les honneurs du classement parmi les monuments historiques. C'est un Christ en croix, accompagné de la Vierge et de saint Jean, qui surmontait jusqu'en 1904 le siège du juge de paix. Ce tableau mesure, cadre compris, 1m 06 de hauteur sur 74 centimètres de largeur. Les figures, dans la donnée traditionnelle, s'enlèvent sur un fond fleurdelisé. Leur exécution est médiocre ; elles paraissent, d'ailleurs, avoir subi plus d'une retouche. Au bas, deux écus, de la forme improprement appelée ogivale, portent, celui de gauche, les armes de France, celui de droite celles de Renée de France, duchesse de Ferrare, comtesse de Gisors et dame de Lyons de 1528 à 1575 (3). Ces écus sont surmontés de couronnes ouvertes et fleurdelisées.

(1) Orig. Arch. de la S.-Inf., G. 1758.

(2) Décret d'extinction du prieuré de Saint-Charles de Lyons.

(3) *Parti d'Este et de France.* Les armoiries de la maison d'Este ont été très incorrectement figurées. Renée de France les portait de la manière suivante, comme en témoignent les jetons frappés à son nom et à ses armes, et c'est ainsi que le peintre du panneau de Lyons a prétendu les reproduire, sans réussir à bien les interpréter : *Ecartelé, aux 1er et 4e d'or à l'aigle impériale de sable becquée, membrée, couronnée de gueules*, qui est de l'Empire ; *aux 2e et 3e de France à la bordure endentée de gueules et d'argent*, qui est de Ferrare ; *l'écartelure divisée par un pal de gueules chargé de deux clefs en sautoir, l'une d'or et l'autre d'argent, surmontées de la tiare papale, avec un écu d'azur à l'aigle d'argent couronnée, becquée et membrée d'or, brochant sur les deux clefs*, qui est d'Este.

Le cadre, peint en rouge, porte en lettres d'or, à la partie supérieure :

CAROLVS · DEI · GRATIA

Cette inscription se continue à droite :

FRANCORVM · REX

Au bas se trouve la devise de Charles IX (1) :

·: PIETATE · ET · IVSTITIA :·

M. Grenet, auteur d'un petit volume dans lequel il a consigné les faits les plus connus de l'histoire de Lyons, a remarqué avec raison que cette peinture est antérieure au cadre et à Charles IX (2); mais il est impossible de la faire remonter, comme lui, au règne de Charles VI. La forme des capitales fleuries du *titulus*, au sommet de la croix, n'indique point une date antérieure au mariage de Renée de France avec Hercule d'Este (1528). C'est à la seconde moitié du règne de François Ier, mort en 1547, que nous proposons d'attribuer ce curieux tableau (3).

Il y a dans la même salle les portraits peints à l'huile, et malheureusement anonymes, d'Isaac de Benserade, le poète bien connu du XVIIe siècle, dont la naissance à Lyons demeure incertaine; de Jacques Beaufils, l'un des fondateurs du Mont-de-Piété de Paris, qui dirigea cet établissement depuis 1790 jusqu'à sa mort en 1815, et de sa femme, dont nous ignorons le nom. Ces trois portraits sont des peintures de premier ordre.

Celui de Benserade le représente en buste, de grandeur naturelle, dans un cadre ovale. Le poète est coiffé de la lourde perruque Louis XIV. On sait qu'il mourut en 1691 ; nous le voyons donc vers la fin de sa vie. Ce beau portrait rappelle de près ceux que peignaient à la même époque Rigaud et Largillière. Il serait digne d'une étude spéciale, tant au point de vue de l'attribution qu'à celui de l'identification définitive du personnage. Je ne songe nullement à nier qu'il s'agit de Benserade, mais une vérification ne serait point inutile, comme il y aurait aussi profit à reconstituer, si c'est possible, l'histoire de l'œuvre elle-même jusqu'à son arrivée dans la mairie de Lyons.

(1) On nous saura gré de rappeler que Charles IX séjourna à Lyons pendant une semaine, du 4 au 10 juin 1571, retenu par une blessure qu'il s'était faite à la tête en courant le cerf. Sa présence à Lyons avec sa mère au mois de juin 1567 n'est pas certaine.

(2) *Lyons-la-Forêt*, par Henri Grenet, 1903, in-12, p. 88.

(3) Inutile de rappeler que les trois fleurs de lis ne constituaient pas des armoiries personnelles et que l'écu de François Ier ne diffère en rien de celui de Charles IX, les ornements extérieurs mis à part.

C'est à une autre période de la peinture française qu'appartiennent les portraits de M. et Mme Beaufils. Nous sommes là devant des contemporains de David et de Prudhon, et ces deux vivantes images, œuvre d'un pinceau singulièrement sincère, habile et fort, ne sont pas loin, celui de la femme surtout, d'être dignes de tels noms. Les personnages sont de grandeur nature, assis et vus à mi-jambes. Le donateur, M. Mainot, a enrichi la ville de Lyons de véritables pièces de musée.

A l'extrémité orientale de l'hôtel-de-ville, un modeste campanile en charpente, de forme octogonale, amorti en dôme, recouvert de plomb et d'ardoises, abrite une petite cloche de 1577, avec inscription, et deux tinterelles simplement datées de 1680. Ces trois clochettes servent à la sonnerie de l'horloge municipale. Voici ce qu'on lit sur la plus grosse, dont le diamètre mesure cinquante-sept centimètres :

1577 IE FVS FAITE POVR LE BEFFROY DE LIOVNS AV MOYS DE DECEMBRE.

Il n'y a pas d'autre particularité épigraphique que la présence, au commencement du mot *décembre*, d'un D en gothique ronde ou onciale. Aucun de ces trois bronzes n'est signé.

ÉGLISE

L'eglise de Lyons, dédiée à saint Denis, s'élève au pied du coteau septentrional de la vallée, à l'extrémité occidentale de la ville et loin de l'agglomération actuelle. Avant la Révolution, la cure était à la présentation du roi et la paroisse dépendait du diocèse de Rouen et du doyenné de Gisors.

L'édifice, dont l'axe s'éloigne un peu de l'orientation normale et dévie vers le sud-ouest, se compose d'une nef et d'un chœur rectangulaire, flanqué de deux chapelles de même plan qui donnent à l'ensemble la forme d'un T ; mais, originairement, l'église était cruciforme ; peut-être les chapelles du chœur ont-elles remplacé deux absidioles romanes. Les murailles occidentales de ces chapelles, construites en moellons, sont les restes du transept primitif. Toutefois, nous ne voyons certainement pas telle qu'elle était au moment de son achèvement, dans la seconde moitié du XIIe siècle, la jolie porte ouverte à l'ouest du croisillon sud. Son archivolte en plein cintre, ornée d'une gorge dans laquelle font saillie des boutons végétaux, et le délicat sourcil de feuilles d'acanthe qui l'encadre, devaient alors reposer sur des colonnes, aujourd'hui disparues. La situation même de cette porte est exceptionnelle dans une église rurale, et l'on peut se demander s'il n'y a pas eu

déplacement. J'y verrais volontiers le portail remplacé au xve ou au xvie siècle par l'entrée principale actuelle, à l'extrémité occidentale de la nef.

C'est à une époque à peine plus tardive, vers les dernières années du xiie siècle, que je placerais la fenêtre centrale du chevet, en cintre brisé, avec deux colonnettes et archivolte ornée. Quant aux deux lancettes plus petites, entourées simplement d'un double biseau, qui s'ouvrent à droite et à gauche, elles ont été percées après coup, au xiiie ou au xive siècle. C'est un fait très rare que l'adjonction de baies nouvelles, dans un chevet, à une fenêtre plus ancienne: les gens du Moyen Age, peu conservateurs par tempérament, étaient plutôt enclins à ouvrir une grande fenêtre complètement neuve, ainsi qu'ils l'ont fait en beaucoup d'endroits. Ces trois baies ne montrent aucune ornementation à l'intérieur de l'église.

La nef peut aussi revendiquer une origine romane, mais elle a été très remaniée, au xve siècle, selon toute apparence. Les murs latéraux sont formés en grande partie d'étroites assises de pierre et de silex taillé, alternant régulièrement. Les fenêtres ont été refaites il y a une quarantaine d'années : on a prétendu imiter deux fenêtres du xve siècle, plus petites, en cintre trilobé, qui ont existé du côté nord jusqu'en 1877 et qu'un amour exagéré de la symétrie a fait alors sacrifier. Le portail, situé à l'ouest, est une arcade en ellipse de la dernière période gothique, garnie de cavets et d'arêtes. Au-dessus, l'encadrement d'une assez grande fenêtre bouchée, en tiers-point, de la même époque, abrite un groupe en pierre, assez bonne sculpture de la première moitié du xvie siècle, représentant sainte Anne et la Vierge enfant.

Chacune des deux chapelles accuse latéralement trois travées, la plus occidentale correspondant à l'ancien transept. De grandes fenêtres en tiers-point, à deux meneaux, éclairent ces chapelles. Les remplages, refaits à l'époque moderne sur le modèle des anciens, sont de style flamboyant au sud et de style Renaissance au nord. On remarque dans les murs, construits assez grossièrement, l'emploi abondant de l'appareil en échiquier, composé de pierre et de silex taillé, à compartiments assez réduits. Quelques-uns des contreforts ont pu être ajoutés après coup, peut-être lors de la construction des voûtes, postérieure d'un siècle environ.

Une inscription gothique encastrée à l'extérieur, dans le mur méridional de la nef, rappelle que l'église fut dédiée le 3 octobre 1479 par Robert Clément, évêque *in partibus* d'Hippône. Ce prélat, auxiliaire de l'archevêque de Rouen et prédicateur renommé, fit la dédicace de plusieurs églises du Vexin, réparées à la suite de la guerre de Cent Ans ; six d'entre elles, celles de Guitry, de Dampmesnil, de Coudray (1476), de Lyons, de Sérifontaine (1479),

et de Bézu-la-Forêt (1484), en conservent le souvenir par des inscriptions. L'inscription de dédicace de Lyons n'était certainement pas placée d'abord à l'endroit où on la voit aujourd'hui. Ainsi exposée aux intempéries, elle est devenue d'une lecture assez difficile :

> **Lan m cccc ſxxix ſe iii^ce**
> **iour doctobre ceſte egſiſe fut**
> **dediee par m̄ r cſement eueſ**
> **que de yponenſe (1) preſant m**
> **ffipe coſſette cure diceſſe egſiſe (2)**
>
> . . . .

Cette dédicace suivit sans doute la réfection de la nef et peut-être aussi, bien que la chose paraisse plus douteuse, la construction de la chapelle méridionale.

En pénétrant dans l'édifice par la porte occidentale, on s'aperçoit que le chœur devie d'une façon sensible vers le nord par rapport à la nef. Ce defaut de régularité dans l'axe d'une église est une preuve constante que les deux parties de l'édifice ne sont pas contemporaines. Une charpente apparente assez légère, portant un berceau brisé recouvert de plâtre, surmonte la nef. On voit à droite, contre le mur, une grande peinture sur toile, dans un cadre en bois doré, cintré du haut, assez simple. Elle represente la *Descente du Saint-Esprit sur les Apôtres* et porte en bas, vers le milieu, la signature de Jouvenet :

Jean · Jouvenet
pinxit · 1712

Ce tableau, qui mesure, sans le cadre, 2ᵐ50 de hauteur sur 1ᵐ40 de largeur, provient de l'ancienne contretable du maitre-autel, supprimée en 1867 pour rouvrir le triplet du chevet. Il est regrettable que l'on n'ait alors su donner à cette œuvre d'art, que recommande le nom de son auteur, une place où la lumiere fût plus favorable et où il fût mieux permis de l'apprécier (3).

(1) Cette forme est née du latin : *episcopus Hipponensis*.

(2) Le nom du curé Philippe Collette a été retrouvé dans les annales de l'abbaye de Mortemer par M. l'abbé Humblot.

(3) La contretable dans laquelle se voyait autrefois la peinture de Jouvenet était d'une date un peu antérieure. Voici ce qu'on lit dans le procès-verbal de la visite de l'église de Lyons faite le 4 février 1694 par l'abbé Longuet, archidiacre du Vexin normand : « Au principal autel, nous avons remarqué la contretable imparfaite, que l'on nous a dit avoir été commencée par l'avis des sieurs curé et tresoriers, qui ont fait marché avec l'ouvrier pour la mettre en perfection pour la somme de douze cens livres, dont huit cens luy ont esté payees, et que, n'y ayant point de fonds dans le thrésor pour les quatre cens livres restans, ladite contretable est demeurée impar-

Un peu plus loin, à gauche, la chaire attire l'attention par les jolis panneaux d'arabesques en bas-relief dont on a revêtu la tribune. C'est l'œuvre délicate et gracieuse d'un sculpteur français qui travaillait de 1520 à 1535 environ et dont l'inspiration subissait une influence italienne assez marquée.

En face, du côté sud, on a fixé sur le banc d'œuvre une belle croix en bois sculpté, de 1m 40 de haut, que M. l'abbé Humblot croit avoir surmonté jadis, adossée à une contretable, l'autel majeur de l'abbaye de Mortemer. On constate, en effet, que le revers de l'objet est méplat et que le socle s'étend en largeur plus peut-être qu'il ne convient à l'importance de la croix (il mesure dans ce sens soixante-cinq centimètres). Ce socle constitue, d'ailleurs, la partie la plus originale de l'ensemble. Il comprend à la partie inférieure deux dauphins aux formes allongées, symétriquement contournés et affrontés. Plus haut, des rinceaux se terminent par des têtes de griffon. Il faudrait une reproduction — photographie ou dessin — pour que le lecteur puisse se rendre compte de ces motifs ingénieux, mais compliqués. La croix, de lignes très simples, ornée seulement de fleurons aux extrémités, porte un Christ d'une exécution remarquable. Tout cela est assez difficile à dater avec précision. Le style serait celui du milieu du XVIIIe siècle, mais le travail peut n'être que de 1775 environ. Il faut noter le très petit médaillon d'ivoire sculpté (diamètre : cinq centimètres), représentant la *Flagellation*, qui a été appliqué après coup au revers de la croix. C'est un charmant spécimen de l'art de l'ivoirier au XVIIIe siècle.

Les trois vaisseaux qui composent la partie orientale de l'église sont séparés par des arcades en plein cintre, à piliers octogonaux, et recouverts de voûtes sur croisées d'ogives. Ces voûtes reposent le long des murailles sur des demi-piliers octogonaux et dans les angles sur des culots moulurés. De lourds pendentifs, d'un côté, des clefs circulaires sans sculptures, de l'autre, donnent à l'ensemble l'aspect d'une œuvre de basse époque. Je ne crois pas ces voûtes antérieures à la fin du XVIe siècle. Peut-être même ne sont-elles que du XVIIe. On se demande si les épais et disgracieux piliers du chœur ne cachent pas des supports plus légers, contemporains de la construction des chapelles suivant un plan qui ne comportait pas de voûtes en pierre.

Deux de ces piliers portent des inscriptions gravées sur pierre, en gothique, au commencement du XVIIe siècle. Elles rappellent

faite ; sur quoy, nous estant informez de la nécessité qu'il y avoit de la conservation de ladite contretable, et des autres besoins plus pressans de ladite église, nous avons fait deffenses d'employer à l'avenir des sommes au-dessus de (*en blanc*) pour l'ornement ou décoration de ladite église des deniers du thrésor, sans l'avis du sieur archidiacre. » Le même procès-verbal constate que la sacristie est « bastie et voûtée de pierre ». (Orig. du procès-verbal : Arch. de la S.-Inf., G. 1758.)

respectivement des fondations faites par Geneviève Lecoq, veuve de Romain Hussard (1600), et par Guillemette Le Febvre, veuve de Jean Bremontier (1603) (1).

Dans le mobilier du chœur, nous ne mentionnerons que le lutrin, spécimen décoratif, mais un peu lourd et touffu, de ces meubles majestueux qui eurent tant de vogue au XVIIe et au XVIIIe siècle et dont le pupitre est toujours formé d'un aigle aux ailes éployées. Inutile de rappeler que cet oiseau est là par allusion à l'évangéliste saint Jean. Les têtes des trois autres animaux emblématiques : l'ange, le lion, le bœuf, décorent le nœud placé à mi-hauteur. On trouve dans la composition de l'ensemble un mélange de motifs symétriques et d'ornements rocaille ou dissymétriques, et il n'est pas douteux que la date de cette sculpture ne doive être placée dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Nous voyons là une épave authentique du mobilier de l'abbaye de Mortemer. La hauteur de ce lutrin atteint 2^{m} 12.

Le clocher est un gros corps carré en charpente, recouvert d'ardoises, qui surmonte le carré central de l'ancien transept. La flèche en hache, garnie de lucarnes à mi-hauteur, indique le XVIe siècle. Des trois cloches actuelles, une seule, la plus grosse (diamètre : 1^{m} 25), est antérieure à la Révolution. Elle eut pour parrain en 1722 le futur maréchal de Belle-Isle, seigneur de Lyons, et pour marraine la femme du procureur général au parlement de Normandie, Payvot du Bouillon, possesseur de plusieurs seigneuries dans la contrée. Voici, d'ailleurs, l'inscription de cette cloche :

✝ LAN 1722 FVF (*sic*) BENITE PAR M^{RE} SIMNO L F^{R} (2) OZANNE PBRE CVRE DE LA VILLE DE LIONS MON PARAIN EST HAVT & PVISSANT SEIG^{R} M^{RE} CH LOVIS AVGVSTE FOVCQVET DE BELLE

✝ ISLE CH^{LR} COMTE DE GISORS VERNON ANDELYS & LIONS SEIG^{R} & PATRON DVDIT LIONS ET AVTRES LIEVX MAR^{AL} DES CAMPS & ARMEES DV ROY MESTRE DE CAMP

✝ GEN^{IL} DES DRAGONS DE FRANCE GOVV^{ETR} DE (*sic*) VILLE ET FORTS DHVNINGV (*sic*) MA MARAINE EST NOBLE DAME MARIE ANGELIQVE FELICITE LE PILEVR EPOVSE DE M^{RE} CH HYACINTHE

✝ PAVYOT CH^{LR} SEIGN^{R} DE MVSSEGROS BEZV LA FOREST LE MESNIL SOVS VERCLIVES LE BOVILLON ET AVTRES LIEVX CON^{ER} DV ROY EN TOVS SES CONSEILS & PROCVREVR

✝ GEN^{AL} AV PARLEMENT DE NORMANDIE M^{RE} IEAN DVRAND PBRE VICAIRE & TRESORIER EN CHARGE

(1) Elles ont été publiées par M. Grenet, dans l'ouvrage déjà cité, pages 97 et 99.

(2) Ce curé paraît dans les documents avec les prénoms de François-Simon. Il est facile de voir que deux lettres du second prénom ont été ici interverties. Quant au premier, on l'a mis en abrégé et, par erreur, on a remplacé l's finale.

Sur la panse :

E DVCRAY & A BELOT & A BERTRAND MON FAICT.

Les deux autres cloches portent la date de 1883 et les noms de MM. Louis Passy, député, et le comte de Valon, conseiller général, parrains; Madame la comtesse de Valon et Madame Boissel, marraines.

CORDELIERS

Le couvent des cordeliers de Lyons occupait le bas du coteau, à l'extrémité nord-est de la ville, en dehors de l'enceinte du *grand baîle*. La rue qui descend du sud au nord, en face de cet ancien monastère, occupe l'emplacement d'une voie plus étroite qui portait au XVIII[e] siècle le nom de *rue des Fossés*.

C'était à la demande même des habitants que la maison avait été fondée. En 1622, ainsi que le rappelle un mémoire manuscrit de 1767 (1), ils avaient exposé à l'archevêque de Rouen « le besoin qu'avoit la ville de Lyons d'un monastère de religieux, vu qu'ils ne pouvoient assister journellement aux prédications des Avents et Caresmes, pour n'avoir aucune église dans l'enclos de ladite ville, n'y ayant que la seule église paroissiale à l'extrémité d'un des fauxbourgs, proche des bois et éloignée d'un demi quart de lieue. »

Des lettres-patentes de Louis XIII, portant approbation et ratification de l'établissement des cordeliers à Lyons, furent renouvelées par Louis XIV, à Paris, en décembre 1653, pour suppléer à la perte de l'original. Ce nouveau document rappelle aussi les circonstances de la fondation.

« Le besoin, dit le roi, qu'ont eu les habitans de nostre ville de Lions d'avoir quelque monastère, tant pour leur consolation spirituelle que pour l'instruction de leurs enfans, les ayans portez à désirer quelques religieux de l'observance de saint François, ils auroient, dans cette affection, souhaité la construction d'une église et couvent, soubz le titre de Saint-Louis ; pour raison de quoi ils se seroient pourveus par devant nostre amé et féal le sieur archevesque de Rouen, lequel, en approuvant leur zelle, y avoit consenti ; qu'ayant remonstré au feu roi nostre très honoré seigneur et père, que Dieu absolve, qui estoit à Rouen en l'année mil six cens vingt-quatre, sa piété auroit non seulement incliné à leur dévotion mais encores voulu qu'en son nom fust posée la première pierre de ceste esglise, s'en rendant fondateur ; à cest effect donna commission au s[r] de Ris, premier président en nostre parlement de

(1) Arch. de l'Eure, H. 1162. Ce mémoire émane des religieux.

Normandie, affin de se transporter pour lui audit Lions, n'y pouvant pas aller, ce qui fut accomply le huictiesme septembre de ladite année, avec toutes les sollempnitez en tel cas requises, estants assemblez le corps de la justice [et] de la noblesse de ladite ville. Aprez laquelle munificence, les dictz habitans obtinrent de nostre dict feu seigneur ses lettres patentes portant agreement dudit establissement et construction d'esglize, aux termes de fondation royalle. » (1)

En réalité, les cordeliers étaient déjà arrivés à Lyons en 1623. La fondation de leur monastère était due surtout à la générosité de Jean de Courcol, seigneur de Fleury-la-Forêt; de Nicolas Anquetil, sieur des Brûlins, et de François Le Blanc, sieur de Croixmesnil, procureur du roi à Lyons. Elle fut parfaite en 1624 par Georges de Marle, seigneur d'Amécourt et Lisors.

« Les bastimens de cette maison, lisons-nous dans le mémoire manuscrit de 1767 déjà cité (2), consistent en une belle église dédiée à saint Louis, une chapelle sous terre dédiée à Notre-Dame de Pitié, une sacristie propre, un grand réfectoire, une cuisine, à côté de laquelle est un office; une infirmerie, une salle servant de chauffoir, un cloître *sur lequel sont des galeries, une cave voûtée de toute la longueur de la maison* (3), dix chambres de religieux, *sur lesquelles sont des greniers, le tout en pierre, caillou et brique*; une écurie et un bûcher; une cour entourée de murs; un jardin aussi fermé de murs par les deux côtés et *par un bout* et l'autre bout par la rivière. » Le tout était alors en bon état. La maison avait été construite pour dix religieux; il y en avait huit à l'époque dont nous parlons. Outre les services qu'ils rendaient à la population de Lyons, ils desservaient les cures des environs lorsqu'il se produisait des vacances et que les curés et vicaires se trouvaient incommodés.

Du monastère, il ne reste plus guère que le grand corps d'habitation des religieux. Il est fait de blocage et de briques, et comprend un rez-de-chaussée, un étage et un comble en tuiles sur lequel se détachent des lucarnes à fronton triangulaire mal proportionné. Ce bâtiment, sans intérêt, aboutissait par son extrémité occidentale à la galerie orientale du cloître, dont il garde encore trois arcades à plein cintre en partie bouchées. Le cloître était carré et de petites dimensions; ses galeries n'avaient pas de voûtes. On retrouve aussi quelques arcades de la galerie méridionale. Elles

(1) Copie collationnée du 21 mars 1654. Arch. de l'Eure, H. 1162. Les nouvelles lettres patentes furent enregistrées au parlement de Rouen le 23 janvier 1654.

(2) Arch. de l'Eure, H. 1162.

(3) Les parties en italique ont été raturées dans l'original, probablement comme inutiles.

sont cintrées et portent sur des piliers quadrangulaires au-dessous desquels règne un soubassement continu. Arcades et piliers sont en briques ; la pierre n'a été employée qu'au mur de soubassement, à la clef des arcs et au bandeau qui couronne les piliers.

Ce cloître régnait au nord de l'église conventuelle, et celle-ci, orientée du nord-est au sud-ouest, longeait la voie publique. C'était, comme le montre le plan cadastral, un long et large vaisseau terminé par trois pans coupés. Il n'en reste aujourd'hui que la porte d'entrée occidentale, arcade à plein cintre en pierre, sans ornements, qui disparait à demi sous la verdure. Une verrerie avait été établie dans cette église, après la Révolution ; mais, vers le milieu du XIXe siècle, un incendie y fit de tel ravages que la démolition devint nécessaire.

On montre encore dans le sous-sol du bâtiment d'habitation l'ancienne chapelle de Notre-Dame de Pitié, véritable église souterraine, orientée. C'est une grande salle rectangulaire, parementée de moellon taillé avec soin et recouverte d'un berceau construit de la même façon. Des ornements de plâtre, panneaux et rosaces géométriques, rehaussent encore çà et là les parois et la voûte. Cette décoration, très simple, semble assez rapprochée, par son style et ses formes générales, de l'époque de la fondation du monastère. Le jour vient seulement par deux soupiraux pratiqués du côté de la vallée. La porte s'ouvre dans l'axe, au milieu de l'extrémité occidentale. On y descend par un escalier spacieux, à angle droit, qui avait son entrée dans l'église conventuelle, assez près de la clôture du chœur.

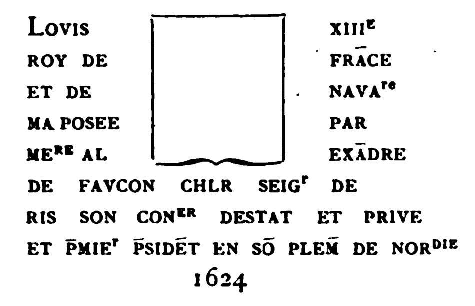
M. Boissel, propriétaire actuel des Cordeliers, conserve plusieurs inscriptions provenant du monastère. L'une d'elles, gravée sur une pierre qui mesure soixante-et-un centimètres de hauteur et quarante-deux centimètres de largeur, surmontait la porte extérieure de l'église. Elle est ainsi conçue :

EN LANEE 1624
LOVIS . XIIIE . DHVREVSE MEMOIRE
A FONDÉ CE COVVENT DES FRERES
MINEVRS DE LOBSERVANCE EN
ÇESTE VILLE DE LIONS A HŌNEVR
DE SAINCT LOVIS ROY DE FRANCE

Une autre est gravée très grossièrement sur pierre (hauteur : 52 centimètres ; largeur : 35 centimètres), de chaque côté et au-dessous d'un écu en accolade aux armoiries parties de France et de Navarre (1), avec couronne fleurdelisée ouverte. C'est l'inscrip-

(1) Les chaînes de Navarre sont figurées sous les apparences d'une sorte de gironné.

tion commémorative du commencement des travaux de construction.


LOVIS XIIIE
ROY DE FRĀCE
ET DE NAVA^{re}
MA POSEE PAR
ME^{RE} AL EXĀDRE
DE FAVCON CHLR SEIG^{r} DE
RIS SON CON^{ER} DESTAT ET PRIVE
ET P̄MIE^{r} P̄SIDĒT EN SŌ PLEM̄ DE NOR^{DIE}
1624

Il y a aussi l'épitaphe latine de Marguerite de Matissart, première femme de Charles de Clermont-Tonnerre, baron de Courcelles, morte le 6 décembre 1691. Cette inscription, plus longue que les précédentes, est d'un style très recherché et plein de jeux d'esprit. Elle est gravée sur une plaque de marbre blanc, dans un encadrement d'architecture en pierre, de forme assez bizarre, qui mesure 1^{m} 07 de hauteur totale sur une largeur variable. En haut, à la base du fronton, on compte 46 centimètres ; à la partie inférieure de l'épitaphe, 52 centimètres ; enfin, plus bas encore, à l'extrémité formant cul-de-lampe, 27 centimètres. Le fronton, encadré de volutes et de feuillages, montre, gravées sur deux écus ovales accolés et surmontés d'une même couronne ducale (*sic*), les armoiries des Clermont-Tonnerre (1) et des Matissart (2). M. de Clermont-Tonnerre était seigneur du fief de Maupertuis, dans la paroisse de Lilly, voisine de Lyons, ce qui explique les rapports de la famille avec les cordeliers de cette ville. Nous donnons le texte qui suit d'après la transcription qu'a bien voulu en faire, à notre prière, M. l'abbé Humblot.

D . O . M

HIC QVIESCIT
AD AMOREM DEI ET PROXIMI SVI
QVÆ NVMQVAM QVIEVIT
NOBILLISSIMA SIMVL ATQVE PIISSIMA
DOMINA D . MARGVERITA DE MATISSART
SPONSA

(1) D'azur, à deux clefs d'argent adossées et passées en sautoir.

(2) De... à six oiseaux (ou merlettes) de..., 1, 2, 2 et 1. Les émaux nous sont inconnus.

.NVMERIS OMNIBVS ET SINGVLIS ABSOLVTA
ILLVSTRISSIMI DYNASTÆ . D .
CAROLI DE CLERMONT TONNERRE
EQVITIS TORQVATI BARONII DE COVRCELLES .

STA . VIATOR ET LEGE .
HIC ERGO QVIESCIT QVÆ NVMQVAM QVIEVIT
MARGVERITA NOMINE OMINE PRETIOSISSIMA
ET STIRPIS NOBILITATE ET PIETATIS ASSIDVITATE
ET CHARITATIS INFATIGABILITATE
IN PROSPERIS HVMILIS ADMODVM
IN ADVERSIS FORTIS SVPRA MODVM
QVAM
TERRIS PICARDIA PEPERIT
NORMANIA THESAVRVM REPERIT
ECLESIA SANCTORVM SCIENTIA EXCOLVIT
EXCVLTAM TOTA GENS COLVIT
TANDEM
PLAVDENTE CŒLO PLANGENTE SOLO
HIC OBIIT HINC ABIIT ÆTERNITATEM ADIIT
MORTE HAVSTA VITA EXHAVSTA
ET
SVÆ SALVTIS HOSTIBVS ELVSIS
POMPIS EXCLVSA SPE NON DELVSA HIC EST RECLVSA
DIE XBRIS SEXTA ANNI DÑI 1691
ANNOS NATA QVADRAGINTA

Requescat In Pace
Amen

PAR ACTE PASÉ DEV^{T} LES NO^{RES} DE CETTE VILLE DE LIONS LE
10 7BRE 1692 A ÉTÉ FONDÉ VNE MESSE DANS CHA
QVE SEMAINE A PERP^{TÉ} P^{R} L'INT^{ON} DE LAD^{TE} DÉF^{TE} DAME.

Ces trois dernières lignes occupent le compartiment inférieur, formant cul-de-lampe.

Mentionnons, enfin, une plaque de pierre carrée qui mesure environ 40 centimètres. On y voit gravé des armoiries malheureusement sans indication d'émaux et de couleurs, dans un écu en accolade surmonté d'un casque de face avec lambrequins. Ces armoiries, que nous n'avons su identifier, sont écartelées. Elles comprennent aux premier et quatrième quartiers un dextrochère de carnation posé en bande ; aux deuxième et troisième quartiers, un écureuil rampant, ayant au col un écu portant une croix latine et muni d'une bordure. Nous croyons pouvoir les dater du xviie siècle.

Particularité assez curieuse, la grille d'entrée actuelle de l'enclos des cordeliers de Lyons fermait autrefois l'enclos de l'abbaye de Mortemer. C'est une ferronnerie fort simple, de la fin du XVIIe siècle ou du commencement du XVIIIe, composée de deux vantaux et d'un dormant ou couronnement.

BÉNÉDICTINES

A l'angle nord-ouest de la première enceinte du château, la courtine était plantée sur un escarpement qui domine la Lieure. On voit en cet endroit, pittoresquement assis sur les débris mêmes de la muraille du XIIe siècle, de hauts bâtiments qui épousent les angles de la fortification. La variété de l'appareil, dans cette façade extérieure, moins remaniée que la façade intérieure, ajoute au cachet de ces vieilles constructions, qui datent au moins du XVIe siècle. On y voit de la brique rouge mêlée de brique noire, du silex taillé mélangé à la pierre par carrés posés en losange, etc.

C'est là qu'était installé, au moment de sa suppression, en 1742, le monastère ou prieuré des dames bénédictines de Lyons, érigé sous le titre de Saint-Charles moins d'un siècle auparavant. Ces bâtiments appartiennent à la Ville et sont occupés aujourd'hui par l'école de garçons. La chapelle, en briques, modeste d'apparence comme de dimensions, s'élevait au bord de la rue. Elle était rectangulaire et orientée du nord-est au sud-ouest. On remarquait encore, dans le mur extérieur, deux portes bouchées en plein cintre, et une fenêtre de même forme. Il y avait, de plus, une porte cintrée à l'extrémité occidentale. Nous parlons au passé, cette ancienne chapelle ayant été démolie au mois de mai dernier.

Le 12 mars 1652, devant Pierre Mariavalle, tabellion royal à Lyons, « puissante dame Charlotte de Bigards, veufve de Christophle de Canthel eu, vivant escuier, seigneur de Lymare, ladite dame estant de present demeurante en ce dit lieu de Lions, » expose qu'elle désire, « sur la fin de ses ans, se retirer du monde et entrer en quelque maison claustrale. » Dans ce sentiment et sous le bon plaisir de l'archevêque de Rouen, elle fait don, « en faveur et considération de sœur Magdelayne de Cantheleu, sa fille, de présent relligieuse professe en l'abbaye de Fontaine Guerard, de l'ordre de Citeaux, » représentée par le tabellion, du tiers de ses biens de toute nature, dont elle promet de mettre tous les titres ès mains de sa dite fille,— le tout « à condition que les choses donnez et omosnez serviront et seront emploiez pour partie de la fondation d'ung monastère, lequel sera cy après basty et construit soubz l'invocation de la très sacrée et puissante Mère de Dieu et du glorieux père sainct Benoit, duquel monastère la première

suppérieure et prieure sera ladite sœur Magdelayne de Cantheleu. » Par la suite, toutefois, la nomination des prieures sera dévolue à l'archevêque. Madame de Limare sera considérée comme première fondatrice du monastère : elle en aura les honnneurs, et jouira du droit de s'y faire enterrer. Elle s'oblige, en outre, à servir 500 l. de rente au monastère pour la pension de sa fille. Cet acte fut signé « audit lieu de Lions, en la maison où demeure ladite dame, assize aux faux bourgs, proche de l'esglize. » (1)

Suivant dom Toussaints du Plessis (2), la fondatrice voulait donner cette maison à l'ordre de Cîteaux ; mais l'archevêque n'en permit l'érection qu'à la condition qu'elle demeurerait sous sa dépendance. Madame de Limare fit donc appel à des religieuses de l'ordre de Saint-Benoit. Il serait curieux de savoir comment elle obtint pour sa fille l'autorisation de changer d'observance. « Ces religieuses, continue dom du Plessis, ont obtenu des lettres patentes en 1688, mais leur monastère est en bien mauvais état. »

Du Plessis écrivait en 1740. A cette date, le monastère des bénédictines de Lyons était menacé d'une suppression prochaine. Il y avait déjà huit ans que le roi avait défendu d'y recevoir des novices (3). Depuis longtemps, la maison ne faisait que végéter misérablement. La règle y était mal observée, les maigres finances de la communauté avaient été mal administrées, la division s'était plus d'une fois glissée entre les religieuses (4). Cependant les bâti-

(1) Expéd. Arch. de la S.-Inf., G. 1760.

(2) *Description géographique et historique de la haute Normandie*, t. II p. 230.

(3) Arch. de la S.-Inf., G. 1760.

(4) Dès l'origine, elles avaient eu gravement à se plaindre de leur première supérieure, Madame de Saint-Charles, sans doute Mademoiselle de Canteleu. Il existe trois lettres d'avril 1662 par lesquelles elles expriment leur reconnaissance au chancelier Séguier, qui s'était interposé pour leur éviter le retour de cette religieuse peu recommandable (Biblioth. nat., mss. : *Recueil des lettres adressées au chancelier Seguier*, t. XXXIII, fol. 196, 246, 250 (ms. fr. 17399)). Nous publions l'une de ces lettres. Les deux autres émanent de la nouvelle supérieure, sœur Hallé d'Orgeville, et d'un M. Drieux, de Rouen, parent de l'une des religieuses.

« Monseigneur,

« Encor que, pour la gloire de Dieu et pour nostre salut, il fut important de nous préserver du retour de Madame de St Charle, peut-estre la multitude des prières pour cette criminelle, accablant Monseigneur l'archeveque de Rouen, auroit exigé un pardon, sy l'authorité de vostre protection nous soustenant ne l'avoit retenu de nous remettre soubs une conduite sy dangereuse. Enfin, Monseigneur, Monsieur de Rouen a tourné du costé de Dieu et de votre recommandation en nous donnant pour supérieure Madame d'Orgeville, qu'il a prise de l'abaye de Saint-Amand de Rouen. Il a subvenu à nos besoins et satisfait au désir de tous les gens de bien. Vous lui avez, Monseigneur, inspiré la nécessité de cette belle action. Aussy protestons-nous à Vostre Grandeur qu'en recognoissance de cette grace, journellement il partira du profond de nos cœurs des prières à Dieu pour la conservation de vostre toute grande et toute illustre personne.

« Monseigneur,

« Vos tres humbles, obéissantes et très obligées servantes les Rses bénédictines de Lyons.

« Sr M. du Chenevarin. — Sr M. Drieux. — Sr de Granval. — Sr Helene de Bongars. — Sr F. du Tot. — Sr Durecu. — Sr de Vernouillet. — Sr du Tot. — Sr de Romé. — Sr de Moreuil. »

ments voisins de la porte Saint-Denis, que Du Plessis nous montre en mauvais état en 1740, n'étaient pas le lieu de leur première installation.

C'est dans une maison hors de l'enceinte et qui semble avoir éte assise sur la pente du côteau, entre le chemin descendant de la ville à l'église et la rivière, que le monastère avait été fondé. Les religieuses durent quitter ce premier établissement, probablement de construction déjà ancienne, faute de pouvoir l'entretenir.

Dès le commencement du xviii[e] siècle, vers 1705, elles adressaient une supplique à M. d'Argenson, lieutenant général de police à Paris (1), pour solliciter l'autorisation de faire une loterie comme il a été permis d'en faire, disent-elles, « à plusieurs qui n'étaient pas dans un si grand besoin. » Elles exposent que « leur église et leur maison, qui ne consiste qu'en un simple bâtiment, sont dans un si pitoyable état qu'elles menaçent ruine de jour en jour, sans pouvoir les faire restablir, ainsy qu'une partie de leurs murailles, l'autre partie, du costé de la prairie, estant entierement tombée, de manière qu'elles sont exposées tous les jours aux mêmes insultes qu'elles reçurent, les années passées, des gens de guerre.» Il ne faudrait pas moins de 200.000 livres pour leur donner « le moyen de faire réparer leur église, rédifier leur maison, dans laquelle il pleut de tous costez, sans pouvoir se retirer ailleurs, faire bastir une infirmerie dont elles ont grand besoin pour y mettre les malades, qui communiquent leurs maladies aux autres, faute d'un petit bâtiment pour les mettre, refaire leurs murailles, » et enfin payer leurs dettes, qui sont considérables.

Le 22 mars 1706, Jean-Baptiste Tisserand, architecte-voyer pour le roi en la généralité de Rouen, demeurant à Rouen, dressa un procès-verbal, malheureusement tres confus, de la visite par lui faite de l'église et de la maison. en présence de personnes notables du pays. Les dites église et maison, dit-il, « situez sur la rue et chemin de Lyons, contenant de longueur vingt toises, y compris l'église extérieure et intérieure, qui contient neuf toises de long sur trois toises et demie de large et de la hauteur de deux étages, y compris le bas, qui est l'église, parloir, la cuisine avec le comble par dessus ; le tout construit de bois, couvert de thuiles à deux eaux ; l'étage au-dessus de l'église et cœur des dites dames, distribué en chambres, parloir et cellules... » Le rédacteur remarque que « ledit corps de logis est en très mauvais état et en péril par sa grande vétusté, et estayé dedans et dehors, penchant et surplombant de son corps en sa longueur et hauteur, le solage qui porte le logis qui n'est que de bois en parti pourri..., de sorte que ledit corps de logis ne se peut réparer qu'en l'abattant, attendu

(1) Copie aux Arch. de l'Eure, H. 1497.

que les fondements en sont tout pourris et ruinez, à cause de la grande humidité du terrain, qui est le plus enfoncé de la vallée de Lyons... » L'expert mentionne, en outre, « un petit pavillon proche ledit corps de logis, qui a environ neuf pieds en carré, où une religieuse s'est retirée pour enseigner des enfans, lequel penche de tout son corps, estant soutenu d'estays ; convient l'abattre... pour éviter au péril... » Il a vu, en outre, « un palis de bois et bauge servant de clauture du costé de la rivière, qui est entièrement tombé par la grande furie des derniers vents, ce qui fait que lesdites sœurs religieuses sont défermées. » Tisserand conclut qu'il est nécessaire de tout démolir, « outre qu'il convient de changer de place les logements desdites dames, attendu qu'elles sont logées sur la rue et chemin, ne pouvant tirer d'autre jour que de la rue et chemin, même des cellules et dortoirs au-dessus de l'église, ce qui est contre l'ordre des monastères... » (1)

Il fallut songer sérieusement à transporter ailleurs la communauté. Dans une supplique sans date à l'archevêque de Rouen, après avoir exposé à nouveau « que leur église et bâtiments où elles résident sont en grand péril par antiquité et vétusté, et inhabitables, estant déclauses par la chute d'une grande muraille causée des derniers vents, ce qui ne se peut réparer sans de grands frais, ainsy que lesdits bâtiments, » les bénédictines sollicitent la permission de « changer leur église et demeure dans la ville, sur une place à elles appartenante, où il y a des bâtiments fort propres pour faire la résidence de leur communauté et de leurs pensionnaires, auquel lieu il n'y a que leur église à bastir, qui sera de peu de frais. »

L'archevêque répondit, le 6 mai 1706, en ordonnant une information (2). M. de Gouey, vicaire général, y procéda le 22 juin. Il fit les mêmes constatations que l'architecte Tisserand, trouva la maison trop petite et incommode et jugea que l'état religieux laissait fort à désirer sous beaucoup de rapports. Ayant examiné la maison dans laquelle les religieuses désiraient se transférer, il l'estime « assez convenable pour y établir une communauté religieuse, à cause de la situation, qui est en bon air, et qu'il sera plus facile d'y faire une clôture régulière que dans celle où elles sont. Il y a assez de jardins. Les bâtimens en sont bons quant aux murs et aux couvertures ; mais, outre qu'il faudra y bâtir une église et un chœur pour les religieuses tout à neuf, il sera nécessaire de faire beaucoup de changemens et d'accommodemens dans le corps de logis qui compose ladite maison pour la mettre en état, ce qui

(1) Orig. Arch. de la S.-Inf., G. 1760.

(2) Originaux de la supplique et de l'ordonnance, Arch. de la S. Inf., G. 1760.

ne se peut faire sans grande dépense. » Malheureusement, de l'aveu de la prieure, les ressources manquaient pour ces travaux, et l'on ne pouvait espérer se les procurer que peu à peu et fort lentement (1).

Des personnes charitables vinrent sans doute au secours des pauvres bénédictines, car, en 1717, elles étaient installées, depuis plusieurs années déjà, dans leur nouveau monastère. Une déclaration de leurs biens produite cette année-là le décrit de la manière suivante (2) :

« Une maison, salle, chambres, cuisines, réfectoire, grenier couvert de tuiles, un pavillon couvert d'ardoise bâti sur une des portes de la ville de Lyon (*sic*), du côté de l'église paroissiale dudit Lyon, et autres bâtimens détachés, parloirs, servant de couvent auxdites dames religieuses, où ils ont fait bâtir depuis quelques années leur eglise, cour et jardin; le tout scitué audit Lyon et ayant vue sur les prairies du moulin dudit Lyon, borné d'un côté lesdites dames religieuses, au droit des représentans du feu sieur Lapostre, d'autre côté et d'un bout la rivière du Lieure et attenant à la porte de la ville, et d'autre bout la rue; le tout enclos et fermé de murs et de bâtimens, avec une portion de terre régnant le long dudit couvent et de la rivière. »

Plus loin, les religieuses mentionnent le lieu où elles s'étaient d'abord établies, mais la désignation est trop sommaire pour permettre d'identifier l'emplacement sans l'aide d'autres documents. Nous croyons néanmoins utile de consigner ici ce renseignement :

« Item une acre de terre ou environ, en nature de jardinage, affermée à divers particuliers, où il est construit une maison composée de deux étages et greniers, avec d'autres bâtimens détachés servant d'écurie et granges, couverts de paille, sur laquelle pièce de terre il y a des arbres fruitiers, et où étoit cy devant basty l'église et les appartemens du couvent desdites dames religieuses, ayant été démolis pour s'établir au lieu cy devant mentionné, qui se borne d'un côté les représentans Bertin Anquetin, d'autre côté le nommé François Houbé et des deux bouts la rivière du Lieure. »

Par lettres-patentes données à Versailles en juillet 1742, Louis XV confirma une ordonnance de l'archevêque de Rouen, en date du 25 juin précédent, portant suppression du monastère des bénédictines de Lyons-la-Forêt et réunion de cette maison au prieuré de Saint-Jean d'Andely, du même ordre.

(1) Original du procès-verbal. Arch. de la S.-Inf. G. 1760.

(2) Arch. de l'Eure, H. 1477.

URSULINES

En 1654, vers le temps où les bénédictines arrivaient à Lyons, on put voir un groupe d'ursulines quitter cette ville pour aller chercher à Vétheuil une installation meilleure. Les ursulines de Lyons ont laissé peu de traces dans les documents. Tout ce que l'on peut affirmer, c'est que leur maison n'avait pas prospéré. Celle de Vétheuil devait durer moins encore. C'est du couvent de Gisors qu'étaient venues les premières religieuses, on ne sait à quelle date, vers 1630 selon toute apparence. Le lieu de leur établissement est également inconnu.

On peut rappeler ici que la première supérieure de la maison de Saint-Louis, à Saint-Cyr, Madame de Brinon, avait été religieuse ursuline au couvent de Lyons.

***

Je reviens au récit de l'excursion.

Le déjeuner terminé, une séance intime fut organisée, sans quitter la table. Sur nos instances à tous, M. l'abbé Humblot veut bien esquisser en quelques mots l'histoire de l'abbaye de Mortemer, pour passer ensuite, avec plus de détails, à un épisode qui ne s'y rattache que d'une façon indirecte, mais dont le récit est bien fait pour tenter la verve d'un conteur. Il était d'usage, au Moyen Age, que les évêques suffragants de l'archevêché de Rouen, avant de prendre possession de leur siège, offrissent un repas dans la ville archiépiscopale à l'archevêque, au chapitre et à tout le clergé de la métropole. Ce dîner s'appelait le ***past des évêques***. En 1425, le jour de Saint-Jean-Baptiste, Guillaume d'Autun, abbé de Mortemer, fut invité et assista au dîner offert à Jean de la Rochetaillée, archevêque de Rouen, par le nouvel évêque de Lisieux, Zanon de Castiglione, en son hôtel de Lisieux, situé à Rouen, près de l'église Saint-Cande-le-Vieux. Ce repas fut pantagruélique : il fallait tout le robuste appétit et la forte santé de nos pères pour résister à de pareils « menus ». M. l'abbé Humblot sut nous faire de la scène un humoristique et spirituel tableau que l'auditoire accueillit avec le plus vif plaisir.

A son tour, M. Germain Lefèvre-Pontalis nous entretient de cette période des guerres anglaises du xve siècle qu'il connait si bien. Il nous montre la haine de l'envahisseur invinciblement enracinée dans le peuple, se traduisant par une action sourde, une résistance tenace, de silencieux encouragements donnés aux hommes courageux qui ne craignent pas de tenir la campagne

contre un ennemi puissamment organisé. Le pays de Lyons, accidenté, couvert d'épaisses forêts dont les ramifications s'étendent au loin, était un incomparable centre d'opérations pour cette petite guerre que mènent avec ardeur d'énergiques et obscurs champions de l'idée nationale. Divers épisodes jettent un jour curieux sur leurs efforts infatigables, leur audace, leur inlassable patience. Un matin de l'hiver de 1427, « frère Laurent Anquetil, religieux de l'abbaye de Mortemer, se rendant, après sa messe, à la culture qu'il a pris à bail à la Lande, près de Lyons, rencontre un parti d'une douzaine de partisans en retraite, emportant avec eux leur chef, un noble du pays, Jeannequin de Villers, très maltraité et en péril de mort. La petite troupe arraisonne le moine, lui fait jurer le secret, porte le blessé dans la ferme en lisière des bois, où frère Anquetil le cache, le garde et le soigne, avec l'aide du page, demeuré pour veiller son maitre. Le moine le remet sur pied en cinq semaines et le renvoie guéri, sans avoir songé un instant à trahir son serment. » (1) La même année, les partisans mettent la main sur un sergent de la châtellenie de Lyons, Robinet Le Doyen, Bourguignon actif, et, traversant, on ne sait comment, cinquante lieues de pays ennemi, l'entrainent jusqu'à Beaugency, où se débat sa rançon. (2)

Mais nous devons songer au départ. Bientôt, nous voilà de nouveau sous les admirables futaies de la forêt, et, dans ce décor imposant, par des chemins variés, nous arrivons, après une descente, à la porte de l'abbaye de Mortemer, à peine séparée des bois par la largeur d'un carrefour. (3)

MORTEMER

Isolée dans un étroit vallon, au milieu de la forêt, près de la source d'un petit cours d'eau, le Fouillebroc, affluent de la Lieure, l'abbaye de Mortemer occupait un site qui semble préparé tout exprès pour une communauté de cisterciens. Elle avait été fondée en 1134 par des moines venus du prieuré bénédictin de Beaumont-le-Perreux, près d'Etrépagny, et qui, trois ans après, s'affilièrent à

(1) Germain Lefèvre-Pontalis. *Episodes de l'invasion anglaise : la guerre de partisans dans la haute Normandie* (1424-1429), dans *Biblioth. de l'Ecole des chartes*, t. LIV, 1893, p. 490.

(2) Cf. la suite du travail de M. G. Lefèvre-Pontalis, dans le même recueil, t. LV, 1894, p. 281 et 299.

(3) Bien que l'étude technique de la forêt ne rentrât pas dans le programme de l'excursion, je ne saurais oublier de rappeler ici la notice spéciale, publiée en 1881, dans laquelle M. Louis Passy a envisagé tous les côtés de cette étude, et, pour la même raison, je me contenterai de mentionner l'ouvrage tout récent de M. L. de la Bunodière.

l'ordre austère fondé par saint Robert, par le pieux Albéric et par saint Etienne Harding, et connu déjà sous le nom de congrégation de Citeaux. Bientôt, grâce à la protection de l'impératrice Mathilde et de son fils, Henri II, roi d'Angleterre, cette petite maison devint un puissant monastère, dont l'église passait à juste titre, avant la Révolution, pour l'une des plus vastes de la province de Rouen.

L'abbaye de Mortemer vécut jusqu'en 1790, après avoir été soumise, en 1543, au régime de la commende.

Notre très honoré confrère M. l'abbé Humblot prépare depuis plusieurs années une histoire documentée de l'abbaye de Mortemer, important ouvrage que tous ceux qui aiment l'histoire de notre Normandie attendent avec impatience. Au vœu de le lire bientôt, nous nous permettrons d'en ajouter un autre, celui de voir l'auteur y joindre une étude précise et complète des monuments de Mortemer, semblable à celle qu'un autre savant ecclésiastique, M. l'abbé Chevallier, a récemment consacrée à l'abbaye de Bonport. La haute valeur des ruines de Mortemer pour l'histoire de l'architecture en Normandie les rend plus que bien d'autres dignes de ce soin.

Escomptant l'apparition de cet indispensable complément des annales de l'abbaye, nous nous bornerons ici à quelques remarques rapides, mais nécessaires. Rien, en effet, n'est moins connu que les ruines de Mortemer.

L'ancienne entrée de l'enclos monastique existe toujours à l'angle nord-ouest. C'est un spécimen curieux de ce genre d'édifices. Il a subi quelques modifications, mais la plus grande partie des moulures sont demeurées intactes. Suivant l'usage de l'ordre de Citeaux, cette entrée s'ouvre sous un porche voûté. Nous sommes ici dans la seconde moitié du XIIe siècle, à l'époque de la splendeur architecturale de Mortemer. Des doubleaux en plein cintre encadrent des voûtes d'arête appareillées, de plan barlong, à lunettes latérales en tiers-point. Cette persistance de la voûte d'arête est alors un des caractères de l'architecture cistercienne ou, pour mieux dire, de l'architecture bourguignonne, son inspiratrice constante. On peut faire la même remarque au sujet des encorbellements de moulures formant culs-de-lampe. Si nous interprétons bien un passage de la *Neustria pia* (1), c'est à Geoffroy de la Chaussée, abbé de Mortemer de 1164 à 1174, qu'il faut attribuer la construction de l'entrée dont nous venons de parler.

Une moitié des bâtiments claustraux fut rebâtie à la fin du XVIIe siècle et dans les premières années du XVIIIe. Il reste encore un corps de logis de style simple et de travail soigné, qui sert d'habitation aux propriétaires de l'ancienne abbaye, M. et

(1) 1663, p. 776.

Madame Delarue. En l'absence de son mari, Madame Delarue eut la gracieuseté de faire elle-même les honneurs de Mortemer aux membres de la Société historique ; de plus, avec une délicatesse dont ils n'ont pas cessé de lui être reconnaissants, elle voulut bien les convier à prendre sous son toit quelques instants de repos, agrémentés d'une aimable collation.

Le cloitre avait été reconstruit en briques et pierres au XVIIIe siècle. Il n'en subsiste qu'une partie, au nord. Ce côté, voisin du latéral sud de l'église, ne lui était cependant pas contigu. On avait laissé un espace vide entre l'édifice religieux et le mur de fond de la galerie : les contreforts de l'église eussent nui sans doute à la régularité dont les architectes du XVIIIe siècle aimaient, faute de mieux, à se faire un mérite.

Il ne reste rien du cloître primitif, élevé entre 1154 et 1165 environ, aux frais de Froger, archidiacre de Derby, puis évêque de Sées, qui mourut en 1184. D'autre part, une porte ouvrant sur le cloitre et quelques fragments contigus constituent les seuls vestiges subsistants de la salle capitulaire dont les documents font également honneur, en termes précis, au même Froger, antérieurement à 1154 (2). Cette porte est en plein cintre, décorée de quatre colonnettes aux pieds-droits et de plusieurs tores à l'archivolte. Les chapiteaux montrent des feuillages très sobres, conformément aux principes prônés par saint Bernard. Les tailloirs, dont la gelée ne tardera pas à faire disparaitre les minimes débris, ont un profil inconnu en Normandie et qui fournit une preuve nouvelle de l'influence de l'architecture bourguignonne sur les monuments de l'ordre de Citeaux, car on le rencontre à profusion en Bourgogne et dans la Champagne méridionale jusqu'au milieu du règne de Philippe-Auguste. Ce profil comprend un méplat, un cavet dégagé et un tore, le cavet et le tore reliés par leurs courbes de façon à rappeler la doucine.

Le sol de la salle capitulaire occupait un niveau très inférieur à celui du cloître. Contre la face intérieure du mur occidental, de chaque côté de la porte, on voit encore, à demi enterrés et envahis par le lierre, les supports des voûtes, d'une disposition inusitée. Ils se composent de deux colonnes jumelles engagées, séparées par une forte arête, dont la section se retrouve au-dessus, entre les deux tailloirs carrés. On n'aperçoit malheureusement plus rien qui permette de reconnaitre si la voûte, comme il est probable, reposait sur des croisées d'ogives. La salle était plus longue que large : on compte seize mètres jusqu'au mur oriental. Les supports

(2) Cf. *Neustria pia*, p. 774 et 775 ; *Gallia christiana*, t. XI, 1759, col. 309 et 690.

dont il vient d'être parlé prouvent que l'espace était partagé dans le sens de la largeur par deux rangées de piliers. C'était le plan usuel des chapitres cisterciens. Les religieux bénédictins du XIIe siècle préféraient, au contraire, pour leurs chapitres, de larges vaisseaux non divisés, comme à Saint-Georges-de-Boscherville, Jumièges, le Bec, Bernay, etc.

A la première moitié du XIIIe siècle, on renouvela les deux baies qui accompagnaient, ici comme partout, la porte de la salle capitulaire.

Le grand bâtiment dans lequel se trouve la salle capitulaire s'élève en prolongement du croisillon sud de l'église. Il comprenait au rez-de-chaussée la sacristie, la salle capitulaire, le parloir, un ou plusieurs passages, et une grande salle voûtée sur colonnes qui occupait toute l'extrémité méridionale. Cette grande salle se retrouve dans toutes les abbayes sans que la destination en ait été nulle part clairement reconnue. L'opinion la plus répandue est qu'elle servait de noviciat. Le dortoir occupait tout l'étage.

Ce bâtiment a été considérablement remanié, sinon reconstruit, dans la première moitié du règne de saint Louis. Il n'est pas sûr, par exemple, que l'étage, avec ses baies carrées destinées à éclairer les lits, les lancettes ouvertes au-dessus et les arcs de décharge qui encadrent symétriquement toutes ces ouvertures, ait appartenu au dortoir construit par Froger antérieurement à 1184 (1). Toute la partie méridionale du bâtiment, qui faisait saillie sur le logis parallèle à l'église, a été refaite vers 1220-1230, dans un style normand très caractérisé, auquel appartiennent aussi les deux baies qui accompagnent l'entrée de la salle capitulaire. Par malheur, toutes ces parties des lieux claustraux sont en ruine, et il faut se livrer à un examen attentif pour y retrouver les dispositions primitives. Nous ne serions pas surpris que les travaux considérables entrepris au XIIIe siècle eussent augmenté d'un tiers la largeur du bâtiment, en reportant le mur oriental à l'alignement de l'extrémité de la salle capitulaire, qui, à l'origine, faisait saillie sur le reste de la construction.

La démolition de l'église abbatiale de Mortemer a privé l'histoire de l'architecture religieuse en France, et particulièrement dans la province normande, d'un témoignage fort important, car l'édifice dont nous voyons les restes était contemporain des premiers progrès du style gothique. Les annales de l'abbaye rapportent que l'église fut commencée par le roi Henri II Plantagenet, qui contribua aux dépenses pour plus de mille livres, et qu'en trois ans la construction atteignit le chœur des moines (2). Il est à

(1) *Gallia christiana*, col. 690.

(2) *Neustria pia*, p. 776.

peine besoin de rappeler que, dans les églises conventuelles, les stalles des religieux occupaient presque toujours les deux premières travées orientales de la nef. L'expression ne prête donc à aucune ambiguïté : il est constant que les travaux avaient débuté par l'extrémité occidentale, parce que, dans le cas contraire, l'annaliste se fût exprimé tout différemment : il n'eût pas manqué de dire qu'en trois ans la construction atteignit la nef. Ces travaux eurent lieu du temps de l'abbé Etienne, qui dirigea l'abbaye de 1154 à 1163. Quelques années plus tard, Richard de Blosseville, abbé de Mortemer de 1174 à 1180, jeta les fondements de la partie orientale de l'édifice; déjà les murs commençaient à s'élever quand il quitta l'abbaye (1). L'édifice fut terminé sous l'abbé Guillaume, son successeur, mort en 1205 (2). On sait, en outre, que les bienfaiteurs habituels du monastère, le roi Henri et l'évêque Froger, donnèrent, pour coopérer à l'achèvement de l'église, le premier 100 livres, le second 80 livres (3). Plusieurs années encore s'écoulèrent avant que l'église fût consacrée, le 8 mars 1209, par Robert Poulain, archevêque de Rouen (4).

Cette église, dédiée à Notre-Dame, comme toutes celles de l'ordre de Citeaux, ne mesurait pas moins de 86 mètres de longueur. Elle comprenait une nef de huit travées, longue de près de 50 mètres, et flanquée de bas-côtés, un transept de 42 mètres, à l'est duquel s'ouvraient plusieurs chapelles carrées, suivant l'usage cistercien, et un chœur arrondi, entouré d'un déambulatoire et de cinq chapelles rayonnantes. La largeur du vaisseau principal était de 8 m. 75.

D'après l'examen des ruines actuelles et celui des quatre lithographies publiées en 1825 dans les *Voyages pittoresques et romantiques de l'ancienne France* (5), qui représentent avec une heureuse fidélité des parties de l'édifice depuis disparues, on peut considérer comme exactes les indications chronologiques fournies par les chroniqueurs. Toute donnée manque malheureusement sur la forme des piliers de la nef, mais on peut encore se rendre compte que des demi-colonnes, engagées, de travée en travée, dans les murailles, soutenaient les doubleaux des bas-côtés. Ces doubleaux étaient en tiers-point, et il résulte d'arrachements restés visibles en deux endroits qu'ils encadraient des voûtes d'arête, sans support d'angle. Un groupe de cinq colonnes et des arrachements de claveaux subsistent de l'arc en tiers-point qui ouvrait du bas-côté sud de la nef dans le bras méridional du transept. L'épaisseur de

(1) *Neustria pia*, p. 776.
(2) *Id.*, p. 777.
(3) *Id.*, p. 776 et 777.
(4) *Gallia christiana*, col. 310.
(5) Tome second, 1825, pl. 218-221.

cette arcade se justifie par celle du mur qui la surmontait, dans lequel était ménagée, au premier étage, une galerie de circulation, destinée à faire communiquer le comble des bas-côtés et des chapelles du chœur avec celui des bas-côtés de la nef. C'était un véritable triforium ouvert au milieu de chaque travée par deux petites arcades jumelles. Il reste au mur-pignon du croisillon nord des débris de ces arcades, qui, dans ce large espace, étaient doubles. Dans la même partie de l'église, on avait dessiné en tiers-point les petites arcades, et elles avaient été encadrées, en outre, par un arc de décharge en plein cintre. Dans le croisillon méridional, on leur avait conservé la forme cintrée, sans arc de décharge, du moins sur la face occidentale. C'est par une erreur évidente, il est presque superflu de le faire remarquer, que le dessinateur des *Voyages de l'ancienne France* a ajouré sur le dehors le triforium du croisillon sud : les triforiums vitrés n'apparaissent qu'à la fin du règne de Philippe-Auguste.

L'existence d'un triforium dans la nef est fort douteuse. Le mur de façade ne comportait pas de galerie de ce genre. Ce mur avait, d'ailleurs, été refait postérieurement à la nef et même, sans doute, à la totalité de l'église, comme semblent l'indiquer sa porte en tiers-point et un triplet dont les baies affectent la même forme d'arc, alors que les fenêtres ouvertes dans le mur terminal des bas-côtés, celles de la nef et du croisillon sud sont en plein cintre. Cette partie centrale de la façade, dont il ne reste rien, devait être assez rapprochée, par la date, de la consécration de 1209. L'étage placé au-dessus du triplet montrait, à l'extérieur, des arcatures en tiers-point accostant une rose ou large oculus. Par exception, deux petites baies jumelles percées dans le pignon avaient été tracées en plein cintre.

Chacun des bras du transept comprenait deux travées voûtées sur croisées d'ogives, avec formerets et doubleaux en tiers-point. On voit encore au nord deux ou trois claveaux d'une ogive, assez épaisse, formée d'un tore dégagé et aminci en amande. Ces nervures reposaient sur des groupes de colonnettes. Une large rose — elle mesure environ quatre mètres — s'ouvre toujours à l'extrémité du croisillon nord, et une baie semblable existait en face, au croisillon sud : l'une et l'autre possédaient à coup sûr un remplage, formé peut-être d'oculus, comme aux Vaux-de-Cernay, ou de redents disposés sur plusieurs rangs, comme à Montréal.

Des chapelles orientées du transept, il ne subsiste guère que le mur terminal de la dernière au nord, avec le groupe de cinq colonnettes placé sous l'arc qui donnait entrée dans cette chapelle et partie d'un formeret en tiers-point.

Le chœur a été rasé. Il était peu profond. Les chapelles du rond-point offraient, à l'extérieur, des murailles arrondies. Le plan

ne s'en reconnaît, d'ailleurs, qu'à des fragments très dégradés de leurs soubassements (1). Elles avaient peu de saillie. Entre elles, d'épais massifs de maçonnerie portaient les culées d'arcs-boutants sans doute contemporains de la construction, qui avaient survécu à la chute de la voûte de l'abside, vers 1680. On les voit sur une rare vue de Mortemer gravée à la fin du XVIIIe siècle. La même gravure nous révèle qu'une seule et large toiture régnait en même temps sur le déambulatoire et sur les chapelles rayonnantes. On a tendance à considérer comme normande cette disposition économique, dont l'exemple le plus ancien est aujourd'hui le rond-point de Saint-Étienne de Caen, mais elle put fort bien avoir été imaginée antérieurement par les cisterciens.

Il n'y a, d'ailleurs, rien de normand dans le style de ce qui reste de l'église de Mortemer, ni même dans ce que l'on connaît de l'édifice par les lithographies des *Voyages dans l'ancienne France*. L'ornementation affecte partout une grande simplicité. Les chapiteaux sont revêtus de feuilles d'eau larges, à peine nervées, parfois terminées en volutes ou en légers crochets. Outre les spécimens demeurés en place, on trouve, disséminés çà et là, à Mortemer, à Lisors, dans les villages et même dans les champs d'alentour, des chapiteaux, des fûts de colonnes, des fragments divers, provenant de l'église, du cloître, de la salle capitulaire, etc. Le style des feuillages, quand ces débris appartiennent au XIIe siècle, et c'est le cas le plus fréquent, est toujours le même, et porte l'empreinte de la sobriété dont s'inspiraient alors les sculpteurs cisterciens. Il faut noter toutefois, pour leur archaïsme et leur caractère franchement roman, une série de chapiteaux figurés dans la planche 221 de l'ouvrage précité. Ils appartenaient certainement aux parties les plus anciennes de l'église et probablement à l'une des portes ouvrant sur le cloître.

Au point de vue cistercien, le trait le plus caractéristique de l'église de Mortemer est assurément le plan de la partie orientale. Dans la seconde moitié du XIIe siècle, l'abbaye de Clairvaux avait donné, dit-on, l'exemple, en tout cas l'un des premiers exemples, de la substitution d'un rond-point garni de chapelles au chevet droit jusque-là de règle chez les architectes de l'ordre; les chapelles, il est vrai, carrées à l'intérieur, se trouvaient englobées dans une même muraille semi-circulaire; mais la tendance à revenir aux usages ordinaires n'est pas moins manifeste. C'est d'après les

(1) Ces fragments ont peut-être appartenu, non à des soubassements, mais aux murailles elles-mêmes des chapelles. Le sol actuel de l'église est, dit-on, remblayé de près de trois mètres, par suite des fâcheuses plantations faites pendant la première moitié du XIXe siècle. Le déblaiement de ce sol factice serait indispensable à une étude archéologique sérieuse et permettrait, nous en sommes convaincu, d'importantes constatations.

mêmes principes que s'élevèrent, dans le demi-siècle qui suivit, les chœurs de Pontigny, de Savigny, du Breuil-Benoît et de Bonport. A Mortemer, on prit un parti plus radical encore : le plan adopté se rattache aussi complètement que possible à celui des églises bénédictines ou séculières ; il fait pressentir les beaux et vastes chœurs que les cisterciens de Longpont et de Royaumont élèveront quarante ans plus tard et dans lesquels tout caractère monastique a disparu.

Il ne reste pour ainsi dire rien des tombeaux que renfermait autrefois l'abbaye. L'historien de Rouen, Farin, en a donné la liste et partie des épitaphes. On trouve, de plus, à ce sujet, quelques renseignements dans la *Gallia christiana*. Mais rien ne compense pour Mortemer l'oubli dans lequel il a été laissé par ces voyageurs archéologues qui s'appelaient Du Buisson-Aubenay, Gaignières, l'abbé Bertin, Millin. Nous ne connaissons aujourd'hui que deux des épitaphes sur marbre noir que firent refaire les moines, vers le milieu du XVIIIe siècle, à plusieurs de leurs abbés du Moyen Age.

M. Delarue a recueilli, il y a quatre ans, comme provenant, dit-on. de Mortemer, un haut-relief du XVe siècle, bien conservé, représentant le *Couronnement de la Vierge*. C'est un de ces panneaux en albâtre que l'Angleterre fabriquait alors en grand nombre et dont on composait des retables d'autel. Les dimensions sont celles habituelles : 25 centimètres de largeur et 40 centimètres de hauteur. Il y a un retable de ce genre, figurant la *Passion*, dans la crypte de l'église de Coudray, près de Mortemer, et un panneau isolé (le *Calvaire*), dans une autre église voisine, à Puchay.

Parmi le petit nombre de documents iconographiques qui nous renseignent parcimonieusement sur l'état ancien des bâtiments de Mortemer, à côté des belles vues dessinées par Enfantin et Alexis Joly, de la planche de chapiteaux signée de Jorand, et d'une gravure de Baujean publiée en 1817 par l'éditeur Osterwald, dans le *Nouveau voyage pittoresque de la France*, les collectionneurs recueillent habituellement une lithographie exécutée vers 1820, d'après un dessin de Frédéric Villeneuve, et à laquelle il a été donné pour titre : « Oratoire de l'abbaye de Mortemer, département de l'Eure. » On chercherait en vain à Mortemer rien qui pût avoir été l'édifice dont cette estampe nous montre l'intérieur. Il s'agit tout simplement, et chacun peut aisément s'en convaincre, de l'église de Saint-Gervais, près de Magny-en-Vexin. Le dessinateur s'est placé de biais, dans le bas-côté nord du chœur, vers l'extrémité orientale de l'église : il voit ainsi en perspective le

bas-côté nord, le chœur, le bas-côté sud, tandis qu'à droite il aperçoit les arcs en plein cintre qui supportent la tour romane plantée au milieu de l'église. Telle est la vue qu'il a laissée. On sait que Villeneuve fréquenta beaucoup les environs de Magny (1), ce qui vaut à cette région de posséder aujourd'hui l'image de plusieurs de ses monuments disparus. La légende erronée dont il est ici question semblerait indiquer que l'artiste poussa ses promenades jusqu'à Mortemer, mais son œuvre lithographié ne contient rien de l'abbaye.

LISORS

Une course d'un quart d'heure le long du Fouillebroc, dans un vallon par endroits un peu trop dégarni d'arbres, nous conduisit devant l'église paroissiale Saint-Martin de Lisors.

C'est un édifice d'orientation régulière et de petite dimension, encore qu'il comprenne un transept et que la nef s'augmente, en avant de ce transept, de deux édicules latéraux, minuscules chapelles seigneuriales. Le chœur se termine par une abside à trois pans. La construction appartient à la dernière période gothique, mais elle n'est pas homogène, et il faut l'attribuer partie à la fin du xve siècle, partie à la première moitié du xvie. Les murailles présentent un mélange, assez habituel dans la région à ces époques, de silex taillé et de pierre d'appareil, tantôt alternés par assises, tantôt distribués en échiquier. Le jour pénètre dans l'édifice soit par de simples lancettes, soit par des baies plus larges également en tiers-point et garnies d'un meneau, de deux accolades et d'un soufflet, le tout dépourvu de redents. Par exception, les deux petites chapelles de la nef possèdent des fenêtres en plein cintre, mais ces fenêtres sont entourées de moulures aiguës qui ne laissent aucun doute sur leur date approximative. C'est par les moulures des fenêtres que l'on peut, d'ailleurs, établir la chronologie de l'édifice : gothiques au transept, elles sont de style Renaissance dans le chœur. Deux petites portes en cintre aplati s'ouvrent au transept, dont le pignon méridional se fait remarquer par sa maçonnerie de briques rouges entrecroisées de lignes de briques noires. Les autres fenêtres de la nef, la façade et le clocher, en charpente, sont modernes (1876-1881).

L'intérieur de l'édifice est recouvert d'une voûte en bois, à l'exception des deux annexes de la nef, que surmontent deux berceaux en pierre, sans moulures. Cet emploi de la voûte en berceau au commencement de la Renaissance mérite d'être noté.

(1) Cf. Alfred Potiquet, *Biographies du canton de Magny-en-Vexin*, 1877, p. 15.

Une inscription gothique encastrée dans le mur septentrional de la nef, à l'intérieur, rappelle la dédicace de l'égli 9 octobre 1492 par Jean Potin, évêque *in partibus* de P auxiliaire de l'archevêque de Rouen, et contribue l'âge de la partie la plus ancienne de l'édifice. Mal elle a dû jadis être recouverte de badigeon ou ca lambris brutalement appliqué, car elle porte de nomb lations (1). Voici ce que nous en avons pu lire :

L'an mil iiij^{cccc} iiij^{xx} et xii le ixe jo^{r} doct
reuerend pere en dieu maiſtre iehn̄
potin eueſque de philadelphe dedia
ceſte pn̄te egle̅ en honeur de dieu
et de la benoite vierge marie et de
monſieur ſaint martin patrn̄ di
celle preſens meſtre noel canny (?)
cure du lieu mahiet robilliart et
guille̅ mortemer treſoriers auquel
lieu xviij cardinaulx ont dōne a
ceulx qui viſiterōt ce[ſte] egle̅ le jo^{r}
de la dedicaſſe le jo^{r} de lanōciacion
nr̄e dame...

. . . .
. . . .
. . . .

La fin surtout est d'une lecture laborieuse. On y trouve l'indication des indulgences données, la date des bulles, la liste des jours où la visite de l'église est recommandée, etc.

Une autre curieuse inscription, également en caractères gothiques, se voit au mur occidental du croisillon nord. C'est l'épitaphe rimée de trois membres — le père, le fils et le petit-fils — de la famille Surreau, propriétaire au xvie siècle de la seigneurie de Lisors. Ces Surreau, de souche bourguignonne, avaient pour aïeul un receveur général de Normandie sous Henri VI, qui, non content d'exercer de lucratives fonctions pour le compte de l'envahisseur, ne rougit pas de s'enrichir aux dépens de ses compatriotes dépouillés pour leur fidélité au roi légitime. Une ornementation gravée, comprenant deux pilastres chargés d'arabesques,

(1) Hauteur : 0^{m},72 ; largeur : 0^{m},48.

PLAN DE LYONS-LA-FORÊT

Indiquant les diverses enceintes de la forteresse

(Les deux enceintes extérieures sont indiquées ...



encadre cette inscription (1), dont nous devons la copie à notre ami M. Le Bret.

Thomas ſurreau dont le corps cy Repoze
au moys de mars mil cinq cens et quatorze (2)
ſeptantieſme an de laage qu'il fut né
qui pour vng temps aux armes fut dōné
puis de liſors la ſeigneurie acquit
au meſme lieu paia lhumain acquit

Maiſtre Robert puis le deces du pere
dix ans trois mois icy print ſon Repaire
des eſtaſtz fut par ſon ſcauoir preueu
de conſeiller et general pourueu
puis ſenateur au ſenat de Rouen
ou il mourut en ſon quarantieſme an

Six moys (3) apres Robert ſurreau ſō filz
pour Recepuoir les celeſtes prouffitz
de mort fut prins et mis en ceſte terre
Ainſy les trois giſent ſous ceſte pierre
dont a touſiours puiſſe viure le non
en tōz honneur bruit louenge et Renō

On ne retrouve plus à Lisors que la dalle qui recouvrait le corps de Thomas Surreau. Cette dalle a été déplacée. Elle occupe le seuil de la porte principale de l'église. L'inscription gothique du pourtour, aujourd'hui à peu près effacée, était encore lisible il y a vingt ans :

Cy giſt noble homme thomas ſurreau en | ſon viuant ſeigneur de ce lieu de liſors de farceaux de toufreuille patron de ceans lequel treſpaſſa le xiime iour de mars

(1) Hauteur : 0m,68; largeur : 0m,45.

(2) Le 12 mars, comme l'indique l'épitaphe plus précise de la dalle tumulaire.

(3) Il y a en réalité : *Six anoys*. C'est une erreur du lapicide, explicable par la forme que l'on donnait, dans l'écriture cursive, à la lettre *m*, quand elle était placée au commencement des mots. L'ouvrier a copié littéralement le manuscrit, sans chercher à comprendre.

lan de grace mil cinqcc | et xiv pr:e dieu pour lame de luy

Il faut remarquer l'absence d'effigie gravée et ce fait que l'épitaphe n'occupe que trois des côtés du rectangle (1). On doit en conclure que la dalle a été faite pour entrer dans la composition d'un monument appliqué contre une muraille et comprenant un sarcophage, avec un gisant. La construction des deux petites chapelles adjacentes à la nef, du côté nord et du côté sud, semble bien indiquer, en effet, l'intention d'élever des monuments funèbres. Mais ces monuments furent-ils exécutés? La statue de Thomas Surreau, notamment, figura-t-elle dans l'église de Lisors? C'est ce que nous ignorons.

Thomas Surreau paraît avoir acquis la seigneurie de Lisors postérieurement à 1495 (2). Il était le fils de Jean, seigneur de Farceaux, Touffreville, Malaunay, etc., général en la cour des aides de Normandie, et le petit-fils de Pierre, receveur général de Normandie. Né le 18 février 1445, il épousa successivement Geneviève Chapelle, fille d'un lieutenant civil de Paris, et Jeanne Voltes. Geneviève Chapelle le rendit père de deux filles et de deux fils.

L'aîné de ces fils, Robert, seigneur de Lisors et de Touffreville, mourut à Rouen en 1524, mais fut inhumé à Lisors comme son père. Il était né le 9 juin 1485 et fut reçu, le 13 mars 1508, à vingt-trois ans, général en la cour des aides de Normandie, puis, en mars 1522, conseiller au parlement de Rouen. De son mariage avec Jeanne Roussel, qui appartenait à la famille de Raoul Roussel, archevêque de Rouen sous Charles VII, il eut un fils, Robert, mort jeune et inhumé avec son père et son grand-père, et une fille, Geneviève, qui épousa tour à tour Guillaume Henry, sieur d'Anfernet, et Isambard du Bosc, sieur du Bois-d'Ennebout (3).

(1) La dalle mesure 2 m. 45 de longueur sur 1 m. 09 de largeur.

(2) Une pièce du 7 décembre 1495 le qualifie seulement de seigneur de Farceaux. (Biblioth. nat., mss., *Pièces orig.*, Surreau, nº 30 [ms. fr. 29222].)

(3) J'emprunte ces détails à une généalogie manuscrite des Surreau, dressée au XVIIe siècle, en partie sur des papiers de famille. (Biblioth. nat., mss., *Cabinet de d'Hozier*, vol. 315 : *Sureau*.) Cette généalogie, très précise, se trompe toutefois en indiquant aux Carmes de Rouen la sépulture de Thomas et Robert Surreau, seigneurs de Lisors. Il est vraisemblable que la source de cette erreur fut l'*Histoire de Rouen* de Farin (1668, in-16, t. II, p. 143, et t. III, p. 300-301), et la méprise de Farin vient sans doute de ce qu'il existait aux Carmes quelque cénotaphe rappelant la mémoire de Thomas et Robert Surreau et peut-être aussi celle de Geneviève Chapelle, dont l'historien mentionne la sépulture en même temps aux Carmes et à Saint-Herbland (!). Quoi qu'il en soit, les termes de l'épitaphe rimée de Lisors ne laissent place au moindre doute : c'est dans l'église de cette paroisse, dont ils avaient le patronage, que Thomas et Robert Surreau furent inhumés. — Les Surreau portaient : *d'argent au sautoir engrêlé de gueules, chargé d'une croisette d'or et cantonné de quatre têtes de more de sable, posées de profil et tortillées d'argent.*

L'église de Lisors, comme celle de Lyons, a recueilli diverses épaves du riche mobilier de l'église abbatiale voisine, sur la provenance desquelles M. l'abbé Humblot possède le témoignage formel de témoins oculaires. Ce sont d'abord, au maître-autel, deux appareils de lumière en bois, qu'un sculpteur de talent a composés de la plus élégante et de la plus ingénieuse façon : un ange assis porte une corne d'abondance, d'où sortent trois tiges d'arbrisseau, qui, mêlées de rocailles, montent à des hauteurs différentes pour recevoir les cierges. Ces ravissants objets, dont la hauteur est d'un mètre et la largeur la plus grande de 97 centimètres, paraissent antérieurs en date au crucifix et aux chandeliers de Lyons. On peut les attribuer au milieu du XVIII[e] siècle.

Au-dessus d'un confessionnal de l'abbaye figurait autrefois, paraît-il, le groupe en bois de trois anges célébrant les louanges de Dieu que l'on voit aujourd'hui, placé sur un retable d'autel, au croisillon sud de l'église de Lisors. L'un d'eux sonne de la trompette, les deux autres lisent dans des livres. Ce sont des sculptures d'un goût charmant, œuvre du même artiste, malheureusement anonyme, auquel nous devons les anges porte-lumières.

Dans le croisillon opposé, un retable en bois du temps de Louis XIII encadre une toile contemporaine qui rappelle quelque peu les peintures du lovérien Jean Nicolle. Peut-être, d'ailleurs, est-elle moins intéressante au point de vue pictural qu'au point de vue iconographique. C'est la traduction du verset de saint Mathieu : *Vous serez prudents comme des serpents et simples comme des colombes*, que l'auteur a rappelé à droite :

EVANGELIVM
MATH . CAP . X .

Une femme assise élève son bras gauche, autour duquel s'enroulent deux serpents, et montre de la main droite deux colombes posées sur ses genoux.

La cure de Lisors était à la présentation du seigneur du lieu. Il ne reste du manoir seigneurial qu'une petite chapelle du XVI[e] siècle, en briques, aujourd'hui transformée en bibliothèque, et dont l'abside polygonale domine le chemin, tout près de l'église paroissiale. Cette abside est entée sur une petite tour carrée un peu plus ancienne, en pierre et silex, qui faisait partie de l'enceinte du manoir.

Au moment de quitter Lisors, nous primes congé, en le remerciant chaudement, de notre très aimable confrère M. l'abbé Humblot. Quelques instants après, nous étions à la gare, attendant le train qui devait nous emporter vers Gisors, Pontoise ou Paris.



L'ABBAYE DE MORTEMER

Discours prononcé à l'Excursion du 13 Juillet 1906

Par M. l'abbé HUMBLOT, curé de Lisors
membre de la Société

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

On me fait l'honneur de m'inviter à prendre aujourd'hui la parole au milieu de vous, pour vous donner quelques détails historiques sur l'abbaye de Mortemer, que nous allons visiter dans quelques instants.

J'avoue que je ne mérite point cet honneur, car je ne saurais ignorer que, parmi les membres si distingués qui composent notre belle Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin, les talents ne se comptent pas; aussi ai-je besoin tout d'abord de solliciter la bienveillante indulgence de notre si érudit vice-président, M. Germain Lefèvre-Pontalis, qui préside aujourd'hui notre excursion.

Nous regrettons tous, Messieurs, que notre vénéré président, M. Louis Passy, retenu loin de nous par ses nombreuses occupations, n'ait pu diriger nos pas dans le canton de Lyons. Nous ne pouvons ignorer, en effet, que notre savant président compte, au nombre de ses nombreux et remarquables travaux, une notice, aussi intéressante qu'elle est instructive, sur la forêt de Lyons, notice publiée en 1880 dans le recueil de la Société libre de l'Eure. Vous me permettrez même de me servir d'une expression du Moyen Age et de vous dire que M. Passy eût été ici comme dans

son fief, entouré des sympathies de tous, comme il l'est du reste dans tout notre bel arrondissement des Andelys.

Vous parler de l'abbaye de Mortemer ?... Cet honneur revenait de plein droit à M. Louis Régnier, dont tous, Messieurs, vous appréciez la haute valeur scientifique et auquel la Société Française d'Archéologie, à la suite du splendide congrès qui vient de se tenir à Beauvais, a décerné une médaille de vermeil, récompense si largement méritée. Qu'il me permette de lui dire que je le regarde comme un maître, heureux que je suis de recevoir avec reconnaissance ses bons conseils, qu'il sait toujours donner avec tant d'affabilité.

Robert de Candos, un des preux chevaliers normands qui avaient accompagné Guillaume à la conquête de l'Angleterre (1), devenu gouverneur de Gisors, fonda en 1130 le prieuré de Beaumont-le-Perreux, qu'il plaça sous la règle bénédictine de Guillaume, abbé du Pin, diocèse de Poitiers. Alexandre fut le premier prieur de ce nouveau monastère. Le voisinage d'une ville ne convenant point à des religieux, Alexandre et ses moines cherchèrent dans la forêt de Lyons un lieu plus solitaire ; ils s'arrêtèrent à Mortemer. Henri Ier, roi d'Angleterre, leur permit de s'y établir en 1134 et les prit sous sa protection royale. En 1137, Alexandre réunit son monastère à l'ordre de Citeaux ; des fondations nombreuses enrichirent vite la nouvelle abbaye. Adam, deuxième abbé de Mortemer, gouverna le monastère de 1138 à 1154. Ce fut sous son administration que Froger, archidiacre de Derby, fit construire le chapitre et les lieux réguliers. Sous Étienne, troisième abbé, Henri II, roi d'Angleterre, commença vers 1154 la construction de l'église; en trois ans, les travaux furent achevés jusqu'au chœur des moines. L'impératrice Mathilde, mère de Henri II, fit édifier à ses frais deux hôtelleries pour les voyageurs riches et pauvres qui passeraient à Mortemer. En 1157, l'abbé Etienne fonda l'abbaye du Valasse. Ici apparaît une grande figure normande, Richard de Blosseville, qui fut élu premier abbé du Valasse le 11 juin 1157. Il semble, d'après le cartulaire de Mortemer, que ce fut en 1162 que Froger, généreux bienfaiteur de l'abbaye, fit construire la plus grande partie du cloître. Frère Jourdain, religieux du monastère, devenu distributeur des aumônes du roi d'Angleterre, donna l'argent nécessaire pour bâtir une infirmerie où les pauvres seraient reçus et soignés. Par la générosité de Froger, devenu évêque de Séez, les travaux de l'église, interrompus depuis 1157, furent repris sous l'abbé Guillaume Tholémée, qui gouverna le monastère de 1180 à 1205, et cette vaste et belle église fut enfin entièrement terminée.

(1) Ancienne liste des conquérants de l'Angleterre publiée par André Duchesne, d'après une charte conservée au monastère de Saint-Martin-de-la-Bataille. Apud *Scrip. rer. norm.*, page 1023.

Elle fut dédiée le 8 mars 1209 par Robert Poulain, archevêque de Rouen, et Jourdan du Hommet, évêque de Lisieux.

Si vous le voulez bien, Messieurs, abandonnons ce voyage à vol d'oiseau à travers le cartulaire de l'abbaye de Mortemer, et, franchissant comme d'un bond les siècles, suivons Guillaume III d'Autun, vingt-quatrième abbé de Mortemer, se rendant à Rouen pour assister le jour de la Saint-Jean 1425 à un grand dîner offert à l'archevêque et au chapitre de la cathédrale par Zanon de Castiglione, nommé évêque de Lisieux. Il existait autrefois dans la capitale de la Normandie une paroisse complètement indépendante des archevêques de Rouen : c'était Saint-Cande-le-Vieux ; cette paroisse relevait directement du Saint-Siège, représenté par les évêques de Lisieux, et suivait le rituel de ce diocèse. Les évêques de Lisieux, très fiers de cette prérogative, y avaient fait construire un hôtel gothique qui portait leur nom. Or, Zanon de Castiglione, comme évêque suffragant de l'archevêque de Rouen, était obligé, avant de prendre possession de son siège, de se soumettre à un usage remontant aux temps les plus reculés : il devait donner à l'archevêque, au chapitre, à tout le clergé de la cathédrale, un dîner qu'on appelait le *Past* des évêques; ce mot vient du mot *pascere* qu'il est inutile de traduire (1). C'est à ce dîner, à ce *Past*, qu'avait été invité l'abbé de Mortemer et auquel je vous demande de vouloir bien assister par la pensée. Lorsque l'archevêque de Rouen, M. de la Roche-Taillée, fut entré dans la cathédrale, le cortège se mit en marche, la croix en tête, sortit par le portail de la Calende et se rendit à l'hôtel de Lisieux. Après d'assez longues discussions sur les préséances (vous savez combien on était chatouilleux à ce sujet au Moyen Age), les vénérables convives se mirent à table. L'archevêque s'assit à une table qui lui était réservée ; à sa droite en fut dressée une seconde occupée par l'évêque de Lisieux ; à sa gauche on en dressa une petite, et c'est à cette table que se trouvait l'abbé de Mortemer.

On servit devant l'archevêque deux plats, dans l'un desquels il y avait des cerises ; l'autre contenait trois petits pâtés de veau. On en servit autant à tous ceux qui étaient dans la salle et on versa à chacun du vin blanc. Ensuite on mit devant l'archevêque deux autres plats qui contenaient, l'un de la venaison avec une sauce noire, l'autre un chapon avec une sauce blanche ; sur le chapon avaient été semées des amandes et des dragées. A chaque service on versait d'autre vin toujours meilleur et en abondance. Vint le tour des

(1) Cette coutume remontait aux temps les plus reculés. Les évêques de Bayeux, de Séez, d'Evreux, de Coutances, d'Avranches et de Lisieux, suffragants de l'archevêque de Rouen, ne s'étaient jamais refusés à l'accomplissement de ce devoir ; ils étaient libres, cependant, d'offrir, en argent, l'équivalent de ce qu'aurait pu coûter le repas.



viandes rôties : sur la table de l'abbé de Mortemer, où se trouvaient placés le lieutenant de l'official, le garde du sceau, le promoteur, le secrétaire, l'abbé de Saint Martin d'Aumale et deux aumôniers, on servit un pluvier, un cochon de lait, un butor, une pièce de veau, une pièce de chevreuil, un lapin, deux poulets, deux pigeonneaux, avec des plats *honnestes* de gelée. Bientôt furent apportés sur les tables, avec un grand appareil, quatre paons rôtis dont on avait eu soin de conserver les queues resplendissantes de leurs riches couleurs ; puis, après quelques instants d'attente, on servit de la venaison de sanglier en abondance, avec des gâteaux pétris avec du lait d'amande ; vinrent ensuite les fromages, les tartes et les fruits.

Après le repas, on présenta aux convives des confitures et des épices dans des drageoirs d'argent ; c'est ce qu'on appelait alors la collation.

Le dîner terminé, les convives retournèrent à la cathédrale, toujours la croix en tête du cortège. Mais, avant de quitter l'hôtel de Lisieux, des notaires, à la demande de l'archevêque, dressèrent un procès-verbal minutieux de ce qui venait de se passer (1).

Une simple réflexion, Messieurs : nous sommes encore de braves Normands, mais je doute fort que nous soyons de taille à affronter un pareil *déjeuner dînant*, comme on disait autrefois, chose pourtant qui effrayait si peu nos pères. Vous trouverez la description complète de ce repas dans les *Anecdotes normandes* par Floquet. M. de Beaurepaire y ajoute une belle traduction du procès-verbal dressé sur l'ordre de l'archevêque. C'est à cette traduction que j'ai emprunté les détails que je viens de vous donner (2).

Les moines de Mortemer entreprirent, en 1686, une restauration complète de leur abbaye, restauration qu'ils purent terminer en 1695. Ils dépensèrent la somme de 10,613 livres pour réparer leur église ; 13,216 livres pour la construction du réfectoire, seul bâtiment resté debout aujourd'hui ; la somme totale des dépenses pour toutes les réparations entreprises se monta à 37,596 livres onze sols cinq deniers.

De cette abbaye qui fut si belle autrefois, vous allez voir dans un instant les ruines si pittoresques et encore si intéressantes au point de vue archéologique.

(1) Archives de la Seine-Inf., G. 2124.

(2) *Anecdotes normandes*, par A. Floquet, suivies de notes et pièces justificatives par Ch. de Beaurepaire. — Rouen, E. Cagniard, 1883.





EXCURSION

A TAVERNY

SAINT-LEU ET MONTMORENCY

Le 10 Octobre 1906

La Société Historique de Pontoise et du Vexin a fait, le mercredi 10 octobre 1906, une excursion archéologique et artistique dans la vallée de Montmorency.

En l'absence du président, M. Louis Passy, retenu dans l'Eure, c'est M. Germain Lefèvre-Pontalis, l'un des vice-présidents, qui a dirigé la promenade, qu'un temps splendide a favorisée.

Le rendez-vous était pris à Taverny, dont l'église, véritable bijou, peut-être regardée, avec Saint-Sulpice de Favières, comme le plus beau monument rural d'architecture religieuse en Seine-et-Oise. Plusieurs centaines de mille francs ont été dépensées par l'administration des Beaux-Arts pour restaurer et terminer cet édifice classé parmi les monuments historiques. Il a été l'objet d'une excellente conférence de M. Germain Lefèvre-Pontalis, complétée par des explications documentées de M. Gaillard, qui en ont fait ressortir tout l'intérêt.

A Saint-Leu, on a visité la crypte de l'église, où reposent l'ancêtre de toute la lignée des Bonaparte, Charles, père de Napoléon Ier, et plusieurs de ses descendants, notamment le roi de Hollande, Louis, père de Napoléon III.

A travers la vallée, déjà dorée par les teintes de l'automne, des voitures ont amené les touristes jusqu'à l'hôtel de la Gare, à Montmorency, où le déjeuner les attendait. M. Guérin-Bridault,

conseiller général, ancien maire de Montmorency; M. Julien Ponsin, conservateur du Musée, et Madame Ponsin, présidente du Comité des Dames françaises, se joignirent aux convives. Le repas fut aussi gai qu'instructif, grâce à l'érudition de M. Ponsin, qui trouva moyen de donner, sous forme de causerie, bien des aperçus originaux sur l'histoire de sa ville, qu'il connaît à fond.

A une heure et demie, on quittait la table pour se diriger vers l'église, dont M. le chanoine Marais, curé-doyen, fit admirer les vitraux si bien décrits par M. Lucien Magne. M. Guérin-Bridault montra les restes de l'Oratoire ; puis M. Ponsin guida la caravane à travers les méandres pittoresques des rues jusqu'à la plate-forme du vieux château d'où s'étend sur les divers quartiers un attrayant panorama.

A trois heures, les excursionnistes arrivaient à l'Hôtel de Ville, où les attendait M. Vacher, maire de Montmorency, accompagné de plusieurs conseillers municipaux. Une assistance d'élite se pressait déjà dans une des salles pour assister à la séance publique que la Société a coutume de tenir dans chacune des villes où elle appelle ses adhérents, pour leur faire entendre des communications sur l'histoire locale.

M. Mallet, maire de Pontoise, a exposé dans une substantielle et attachante allocution, le but de la Société dont il est le vice-président : développer le goût des études rétrospectives, sauvegarder les souvenirs du passé et les monuments de l'histoire locale. Il a exposé l'œuvre poursuivie avec un si plein succès par cette réunion de travailleurs d'élite qui a la bonne fortune de compter dans son sein des membres des diverses sections de l'Institut de France. La Société historique a publié depuis 1879, 27 volumes de mémoires, et 37 volumes de documents, imprimés avec le plus grand luxe et richement illustrés. Malgré le taux modeste de la cotisation abaissée jusqu'à 5 francs pour les membres du clergé et de l'enseignement, les frais énormes des publications ont été couverts grâce à l'effectif considérable de ses adhérents, qui dépasse depuis plusieurs années le chiffre de 350. Parmi les ouvrages qu'elle a donnés à ses membres, se trouve la magistrale étude de M. Lucien Magne, architecte du gouvernement, inspecteur général des monuments historiques, sur les *Vitraux de Montmorency et d'Ecouen.*

M. Mallet a terminé en offrant à la municipalité de Montmorency, en remerciement de son hospitalité, une douzaine de volumes édités par la Société et choisis parmi ses plus belles publications.

M. Depoin, secrétaire général, a présenté les excuses de MM. Louis Passy et Jules Lair, membres de l'Institut; Auguste Rey, vice-président ; le vicomte Cornudet, député de Pontoise; le

baron de Bonnault d'Houët, président de la Société historique de Compiègne, et de plusieurs autres administrateurs ou membres de la Société. Puis il a exposé le résultat de ses recherches sur la ***Légende des premiers Bouchards de Montmorency.***

M. Germain Lefèvre-Pontalis a retracé ensuite les épisodes qui amenèrent la fixation à Andilly, de la famille Arnauld et qui marquèrent son séjour. Il a fait revivre l'existence locale de cette famille qui a joué un si grand rôle, grâce à l'école de Port-Royal, dans l'évolution de l'esprit public en France sous le règne de Louis XIV, et dans la direction des études supérieures, des humanités, comme on disait alors.

M. Ponsin a clos la série des communications par une amusante monographie des *Cerises de Montmorency* et une apologie des cerisiers, qui ont fort amusé l'auditoire.

Après cette séance dont chacun est sorti instruit et récréé, a eu lieu la visite détaillée du musée installé dans le nouvel Hôtel-de-Ville, dont M. Ponsin a su faire apprécier tout l'intérêt, en s'attirant ainsi d'unanimes félicitations pour son heureuse initiative.

(*Écho Pontoisien* du 18 octobre 1906).





EXCURSION

A MANTES, GASSICOURT ET LIMAY

Le 15 Avril 1907

La Société Historique de Pontoise et du Vexin a organisé, le 15 avril 1907, une excursion à Mantes, Gassicourt et Limay, qui s'est effectuée dans d'excellentes conditions. Malgré le temps un peu gris du matin, une trentaine de membres dont un certain nombre de dames, sous la direction de M. Mallet, vice-président de la Société et maire de Pontoise, la composaient. A son grand regret, M. J. Depoin, retenu à l'étranger, n'avait pu se joindre à eux.

A leur arrivée à la gare, les excursionnistes furent reçus par leur collègue de Mantes, M. E. Grave, inspecteur des Antiquités et des Arts; et dans des voitures qui les attendaient, se rendirent directement à l'église de Gassicourt, distante de 1,500 mètres.

M. Eugène Lefèvre-Pontalis, avec sa grande compétence, fit valoir tout l'intérêt de ce beau monument qui ne se distingue pas seulement par son architecture du XIIe siècle, mais encore par quatre grandes fenêtres pourvues de merveilleux vitraux du XIIIe siècle, de grandes dimensions et en bel état de conservation; par ses curieuses boiseries du tout commencement du XVIe siècle, qui rappellent l'école bourguignonne et les stalles de Flavigny; par une Vierge en bois du XIIIe siècle et différentes statues, ainsi que divers objets mobiliers d'un grand intérêt.

Remontant alors en voitures, les excursionnistes étaient bientôt

conduits devant la collégiale, dont tout le monde connaît la sévère beauté. Ce fut encore un très grand plaisir pour tous, comme un grand profit, d'entendre M. Lefèvre-Pontalis en signaler rapidement les principales parties et faire admirer chacune d'elles.

Enfin la matinée se termina par une courte visite à l'église de Limay, où l'on eut à peine le temps de voir le beau clocher roman avec ses quatre clochetons, aujourd'hui restauré pour la seconde fois; le portail du xvie siècle, le tombeau de Jean Chenu, la splendide cuve baptismale, la Vierge aujourd'hui classée, et encore un grand nombre de morceaux de sculpture dont la provenance est mal déterminée.

A midi, nous étions réunis à l'hôtel du Grand-Cerf, où un excellent déjeuner nous attendait. M. A. Collet, sénateur de Seine-et-Oise, le maire regretté d'alors, avec son adjoint, M. Laîné, avait tenu à recevoir son collègue de Pontoise et les membres de la Société. Au dessert, M. Grave demanda la parole, et en quelques mots, souhaita la bienvenue dans la ville de Mantes, à tous ses collègues qu'il y voudrait voir plus souvent et aux personnes qui s'étaient jointes à eux. Il dit qu'il était heureux de les avoir guidés à travers une ville qu'il aimait pour son passé historique et pour ses beaux monuments d'un art qui ne se laissera pas oublier. En terminant, il remercia M. Mallet de sa visite, et M. Eugène Lefèvre-Pontalis, de l'intérêt très grand donné par lui à la promenade rapide qui venait de se terminer.

M. A. Collet, se levant à son tour, dit que comme maire il était fier de voir dans sa ville tant de personnes savantes ou curieuses des souvenirs du passé. Il ajouta en souriant qu'il regrettait peut-être de n'en pas goûter tout le charme aussi vivement qu'elles, mais qu'il s'empressait pour faciliter leurs études et aider dans une faible mesure à leur propagation, de mettre la mairie à la disposition de la Société pour y tenir sa séance. Il leva ensuite son verre en l'honneur de M. Mallet, son collègue, et des dames qui l'avait accompagné.

M. Mallet répondit avec son à-propos habituel aux souhaits de bienvenue qui lui avaient été adressés et remercia pour lui et pour la Société les membres de la municipalité, et M. Grave, organisateur de l'excursion, de l'accueil empressé que Mantes faisait à ses visiteurs.

Il restait quelques instants avant l'heure de la séance annoncée et presque tous les excursionnistes se dirigèrent vers la maison de M. Grave, pour y voir la collection d'objets d'art qu'il y a réunis.

A deux heures, eut lieu à l'Hôtel-de-Ville, la séance que la Société a l'habitude de tenir dans les villes qu'elle visite. Un assez grand nombre de personnes avaient répondu à l'appel qui leur avait été adressé.

La séance ouverte par une courte allocution de son président, la parole est alors donnée à M. Germain Lefèvre-Pontalis; avec son érudition si sûre et si communicative, il raconta ***quelques épisodes de la Guerre de Cent Ans***, dans le Vexin et aux environs immédiats de Mantes et de Meulan. Après lui, M. Coquelle, par l'abondance de sa parole, fit goûter toute la beauté de ***la Statuaire*** si variée ***de Vétheuil***. Enfin M. Grave lut une longue note sur le prétendu ***séjour de Calvin à Hazeville***; il en résuma la genèse et en détruisit par des arguments pressés toute l'impossible légende. Ces trois communications écoutées avec une attention soutenue, ont été couvertes d'applaudissements.

L'heure du départ approchait et il fallait laisser aux cartes postales le temps qui leur est dû. La séance fut levée un peu avant quatre heures. Comme preuve de l'intérêt qu'elle avait excité, la Société à la suite de cette visite, a recueilli quelques adhésions mantaises.

M. Grave accompagné de quelques amis de Mantes, a tenu à escorter ceux qu'il considérait comme ses hôtes et ne les quitta qu'à la gare. C'était, comme toutes les journées de la Société, une belle et bonne journée.



M. Gouin, l'heureux propriétaire de ce chef-d'œuvre architectural, et par son fils qui s'intéresse tout particulièrement à l'archéologie.

On visite successivement le magnifique cloître, le réfectoire, admirable monument gothique dont la salle de la bibliothèque des Arts et Métiers peut seule donner une idée, la maison des hôtes, l'endroit où Saint-Louis avait sa chambre, enfin tout l'ensemble de cet admirable monument du XIIIe siècle, que le propriétaire fait réparer avec intelligence. Certains collectionnent des tableaux, il n'est vraiment pas banal d'avoir collectionné un tel chef-d'œuvre.

On admire également la maison abbatiale du XVIIIe, le parc, les eaux et les échappées de vues si gracieuses et si habilement ménagées.

Une surprise attendait les excursionnistes. Un lunch, dont les honneurs étaient faits par M. Gouin fils, était servi sous les voûtes de l'ancienne cuisine de l'abbaye; un grand feu brûlait dans l'antique cheminée. C'était d'un goût archéologique parfait, auquel tout le monde a applaudi.

Après avoir témoigné à MM. Gouin leurs remerciements, les excursionnistes se sont mis en route pour Viarmes dont on a admiré l'église et où ils ont repris le train.

Cette journée, favorisée par un temps propice, comptera certainement parmi celles qui laisseront un agréable souvenir aux membres de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise.

R. T.

(Extrait du *Régional*, 13 juin 1907.)



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET

ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT

DE PONTOISE

ET

DU VEXIN

TOME XXVIII

Deuxième fascicule



PONTOISE

BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE

52, RUE BASSE, 52

1908



SOCIÉTÉ HISTORIQUE

DE PONTOISE ET DU VEXIN

Conseil d'Administation

AU 1er AOUT 1908

Président :

M. Louis PASSY, ancien sous-secrétaire d'État, député et conseiller général de l'Eure, membre de l'Institut, membre honoraire de la Société nationale des Antiquaires de France et de la Société royale des Antiquaires de Londres, secrétaire perpétuel de la Société Nationale d'Agriculture, 75, rue de Courcelles, à Paris.

Vice-Présidents :

MM. Auguste REY, ancien maire de Saint-Prix, membre de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, membre du Conseil d'administration et ancien président de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, 8, rue Sainte-Cécile, à Paris ;

Germain LEFÈVRE-PONTALIS, archiviste-paléographe, secrétaire d'ambassade, 52, boulevard Malesherbes, à Paris ;

Ernest MALLET, docteur en droit, officier de l'Instruction publique, maire de Pontoise et membre de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise.

Secrétaire général :

M. Joseph DEPOIN, officier de l'Instruction publique, président de l'Institut sténographique de France et de la Société de Graphologie, propriétaire à Pontoise, membre de la Commission des Antiquités et des Arts, 150, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Trésorier :

M. Albert DELVAUX, notaire à Pontoise.

Archiviste Conservateur des collections :

M. Henri LEBAS, architecte d'arrondissement, inspecteur des Antiquités et des Arts de l'arrondissement de Pontoise.

Archiviste adjoint :

M. Edmond LE SEURE DE SENNEVILLE, propriétaire à Pontoise.

Administrateurs :

MM. P. COQUELLE, capitaine de réserve, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, membre de la Commission des Antiquités et des Arts, à Meulan ;

le vicomte Joseph CORNUDET, député de Seine-et-Oise, conseiller général, maire de Neuville, au château de Neuville, par Conflans-Sainte-Honorine ;

GRAVE, inspecteur des Antiquités et des Arts de l'arrondissement de Mantes, officier de l'Instruction publique ;

Arthur HUSTIN, officier de la Légion d'honneur et de l'Instruction publique, secrétaire général de la Questure du Sénat, à Paris ;

Edgar MAREUSE, officier de l'Instruction publique, secrétaire du Comité des Inscriptions parisiennes, membre de la Commission des Antiquités et des Arts ;

MARTIN-SABON, officier de l'Instruction publique, ancien maire de Ronquerolles, membre de la Commission des Antiquités et des Arts, à Paris.

le chanoine MÜLLER, aumônier de l'Hospice Condé, à Chantilly ;

l'abbé Léon NEVEU, docteur en théologie, curé-doyen de Saint-Maclou, archiprêtre de Pontoise, chanoine honoraire de Versailles ;

Louis RÉGNIER, officier d'Académie, secrétaire de la Société libre de l'Eure, à Évreux ;

Maurice TOURNEUX, à Paris.

Comité de publication :

Président : M. le vicomte CORNUDET.

Secrétaire : M. Louis RÉGNIER.

Membres : MM. Louis PASSY, MALLET, J. DEPOIN, Edgar MAREUSE.

Comité des fonds :

MM. Louis PASSY, DELVAUX, MALLET, N....



EXTRAIT SOMMAIRE

DES PROCÈS-VERBAUX
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 9 Janvier 1908

Présidence de M. Louis Passy

Le Conseil apprend avec un vif regret la perte de deux de nos collègues : M. Eugène Belier, membre fondateur, ancien conseiller général de Seine-et-Oise et maire de Méry-sur-Oise, mort le 16 octobre à l'âge de quatre-vingts ans, et M. Ch. Esménard, président de la Société nautique de l'Oise, officier de l'Instruction publique, décédé le 6 novembre à l'âge de soixante et onze ans. Des condoléances sont adressées aux familles de nos regrettés collègues, ainsi qu'à M. Ed. Desmazure, à l'occasion de la mort de son père.

Le Conseil adresse ses félicitations à M. Maurice Tourneux, qui a obtenu de l'Académie française le prix Berger de 10,000 fr., pour la Bibliographie des ouvrages relatifs à la Révolution française

M. Coquelle annonce qu'il présentera au Congrès des Sociétés savantes en 1908 deux communications :

1° *Le Chevalier d'Eon, ministre plénipotentiaire* de France à Londres, avril à octobre 1763, d'après des documents *inédits* des affaires étrangères. C'est la partie *officielle* de la vie de d'Eon, à Londres, qui n'a jamais été étudiée et est pourtant fort curieuse ;

2° *La Maladrerie de Janval*, près Dieppe, d'après des documents *inédits* des Archives de Dieppe et de Rouen.

M. Coquelle réserve à la Société un travail sur le *Prieuré Grandmontain de Moncienfontaine près Sailly* (Seine-et-Oise); ce travail est fait d'après les documents *inédits* des Archives de Seine-et-Oise. Il est accompagné de planches photographiques et de plans. Il attendra pour le remettre que quelques réparations soient terminées au prieuré, ce qui aura lieu sans doute au printemps.

M. Delvaux en communiquant la situation de la caisse au 31 décembre 1907, rappelle qu'en 1906 il a touché 200 francs pour rachat de deux cotisations et en 1907, 100 francs pour rachat de deux cotisations. L'état des finances le permettant, il propose d'employer ces 300 francs à l'acquisition de valeurs que le Conseil indiquerait

Le Conseil approuve cette proposition et décide que le placement sera fait en quarts d'obligations de la Ville de Paris.

Sont présentés et admis comme membres titulaires, sur l'avis conforme de la Commission d'admission :

M. A. Bansard, marchand de charbons, 2, boulevard des Fossés, à Pontoise, présenté par MM. Depoin et Delvaux.

M. l'abbé Pierre Géan, vicaire à Mantes-sur-Seine, présenté par MM. Rob. Coville et Depoin.

Le Conseil désigne :

Comme administrateur en remplacement de M. Jules Lair, M. Coquelle, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Meulan;

Comme secrétaire du Comité de publication, M. L. Régnier;

Comme membre du Comité des fonds : M. Mallet.

Le Comité de publication reste ainsi composé :
Président : M. le vicomte Cornudet.
Membres : MM. Passy, Mallet, Depoin, Mareuse et Régnier.
Le Comité des fonds reste ainsi constitué :
MM. Passy, Delvaux, Aigoin, Mallet.

Le Conseil approuve les corrections à faire au texte du *Mémorial* pour 1908. Le prix d'ensemble des publications non épuisées est porté à 180 francs. L'assemblée générale est fixée au 14 juin.

M. Depoin fait connaître l'état du compte des publications éditées par la Conférence des Sociétés savantes de Seine-et-Oise, avec le concours de la Société historique. Tous les frais afférant au *Liber Testamentorum* et à la *Promenade artistique* (impression, illustrations, brochage, etc.), sont réglés. La Société a déjà récupéré, en y comprenant les ventes faites par Picard, 194 francs sur les 600 francs qu'elle a avancés, et il lui reste un nombre d'exemplaires disponibles, suffisant pour la couvrir, dans un avenir plus ou moins éloigné, du solde de son avance. Les encaissements

faits du chef de la vente de ces exemplaires figureront désormais sous la rubrique : *Vente de publications*, dans les comptes de la Société.

M. Depoin expose qu'il a eu, avec M. le chanoine Müller, un entretien au sujet de la publication de la *Monographie de Saint-Leu-d'Esserent*. Elle pourra se faire dès que M. Müller aura eu avec M. Selmershem une entrevue pour préciser ceux des documents déjà gravés dont celui-ci pourrait communiquer à la Société les planches.

M. le chanoine Pierron accepte les modifications que le Comité de publication lui propose, sur le rapport de M. Louis Régnier. Rien ne s'oppose donc à la publication de son étude biographique sur *Jeanne Séguier*.

Le Conseil prend avec un vif intérêt connaissance de divers comptes rendus des publications de la Société donnés par la *Revue historique* et le *Compte rendu des séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques*, notamment au sujet du *Livre des Métiers de Gisors*. Le rapport de M. Emile Levasseur, administrateur du Collège de France, sur cet ouvrage de M. Louis Passy, sera imprimé dans les Mémoires.

M. Depoin entretient le Conseil du Centenaire de dom Jean Mabillon, solennisé à Saint-Germain-des-Prés, le 27 décembre dernier, sous la présidence du coadjuteur de Paris, Mgr Amette, avec le concours de M. l'abbé Thédenat, de l'Académie des Inscriptions, comme célébrant, et de dom Cabrol, abbé de Saint-Michel de Farnborough, comme panégyriste de l'illustre bénédictin. La Société du Vexin y était représentée par son secrétaire général et plusieurs de ses administrateurs. A l'occasion de cette commémoration, un recueil spécial sera publié sur l'initiative de dom Besse, fondateur de la *Revue Mabillon;* l'un des mémoires qui y seront insérés a été demandé à M. Depoin par D. Besse et par M. Paul Lacombe; il est intitulé : *Une expertise de Mabillon* et a trait aux faux de J.-P. de Bar, sur la généalogie des La Tour d'Auvergne, fabriqués pour flatter la vanité du cardinal de Bouillon, abbé commandataire de Saint- Martin de Pontoise et constructeur de l'abbatiale qui est devenue le château actuel de Saint-Martin.

Des remerciements sont exprimés au sujet de dons à la bibliothèque, à M. le chanoine Pihan pour sa notice sur M. le chanoine Marsaux; et à M. Paul Lacombe, trésorier de la Société de l'Histoire de Paris, qui a fait donner à la bibliothèque les tomes XXX à XXXII, des Mémoires de cette Société.

M. Ponsin, associé correspondant, architecte à Montmorency, adresse un rapport très intéressant et dont le Conseil le remercie au sujet du vitrail brisé par les cambrioleurs :

Des cambrioleurs, dans la nuit du 27 octobre 1907, ont brisé un des panneaux inférieurs du vitrail de Madeleine de Savoie, femme du connétable Anne de Montmorency (1550 environ), où elle figure avec ses sept filles.

Sur ce panneau, ***refait il y a une cinquantaine d'années***, étaient les armes de Savoie, où il y avait, du reste, quelques erreurs.

Vous voyez que le mal est réparable. Ils n'ont heureusement rien cassé au-dessus de la traverse en fer, et ont respecté, sans le savoir, la fille aînée du connétable : Eléonore, qui, mariée au vicomte de Turenne, fut grand-mère du grand Turenne, et aïeule de La Tour d'Auvergne, premier grenadier de France.

Lucien Magne, dans son ouvrage *L'Œuvre des Peintres verriers*, décrit cette verrière (p. 90), mais ne donne la photogravure que des trois sœurs cadettes (p. 92), dont deux furent religieuses ; la dernière épousa Henri de Foix et fut grand mère du duc d'Epernon.

Tous les vitraux de l'église de Montmorency, anciens ou modernes, sont assurés contre l'incendie pour la modique somme de 122,000 francs et il est stipulé que la Compagnie d'assurance n'aurait à rembourser que 10,000 francs au plus, pour une seule verrière.

Ces vitraux ne sont assurés, ni contre le bris, ni contre les vols commis par la fameuse ***bande à Thomas***. Les grillages qui les protègent sont insuffisants et en mauvais état. (Avis à la Commission des A. et des A. de Seine-et-Oise.)

Dans les 14 anciennes verrières, tous les panneaux du bas, contenant des armoiries, sont modernes. On les avait fait disparaître, pendant la Révolution, comme étant des ***emblèmes de la Féodalité***. L'entrepreneur qui fut chargé de les détruire, les déposa soigneusement et les emporta chez lui.

Il y a trente trois ans, ***j'ai vu***, dans un grenier, une grande partie de ces vitraux armoriés ; ils étaient dans un grand carton à dessin (format grand-aigle) et plusieurs étaient cassés. On avait négligé de les rendre, ou au moins de les prêter, lors de la restauration des verrières.

Que sont-ils devenus ?

Je n'étais pas alors membre de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, sans cela je serais intervenu.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 6 Mars 1908

Présidence de M. Louis Passy

M. Coquelle exprime au Conseil ses remerciements pour l'honneur qui lui a été fait en l'appelant à occuper la place de M. Jules Lair ; il n'a cessé de porter à la Société le plus vif intérêt et s'efforcera de le prouver à l'avenir mieux encore que par le passé.

M. le Président remercie M. Coquelle de sa collaboration fréquente aux publications de la Société et se félicite de le voir devenir plus intimement encore le confrère de ceux dont il est déjà l'ami. Le Conseil s'associe à ces paroles.

Des condoléances sont exprimées à M. Charles de l'Epinois, qui a eu la douleur de perdre sa mère, Madame Eugène de l'Epinois, née Mondain, ainsi qu'à Madame la présidente Gauthier et à M. Henri Gauthier, à l'occasion du deuil qui les a cruellement

frappés par la mort prématurée de M. Letailleur, leur petit-fils et neveu.

Le Conseil apprend avec regret la mort de M. Henri Besnard, président du Comice agricole de Seine-et-Oise; de M. l'abbé Delépine, curé de Saint-Cyr-en-Arthies; de M. l'abbé Lempérier, chanoine à Versailles; de M. Lavernhe, chef d'institution à Enghien; de M. Jules Petit, rentier à Pontoise; de M. Félix Tétard, propriétaire à Paris, décédés en 1907; de M. Dupré, avocat à Paris, décédé en 1908. Des condoléances sont exprimées aux familles de nos regrettés collègues.

.Des félicitations sont adressées aux membres de la Société qui ont été promus, au 1er janvier, officiers de l'Instruction publique : MM. Allorge, architecte à Montlhéry; Goux, vérificateur des poids et mesures à Pontoise; le docteur Graux, médecin à Paris; Le Grand, archiviste aux Archives nationales; Pinson, publiciste à Paris; Marcel Poëte, bibliothécaire de la Ville de Paris.

Le Conseil adresse ses vives félicitations à la Municipalité de Pontoise qui a définitivement préservé l'église Saint-Maclou de tout risque d'incendie provenant de l'extérieur, en l'isolant par la démolition de deux maisons touchant à l'abside. La seule habitation subsistante est suffisamment éloignée du chevet pour ne causer aucune crainte de danger.

Le Conseil, sur la demande du Comité pontoisien du Souvenir Français, décide de souscrire pour une somme de 20 francs au Monument à ériger sur une des places de la ville de Pontoise, aux militaires et marins de la cité et de la région, morts pour la Patrie.

Le Secrétaire général annonce que trois nouvelles communications seront faites au nom de la Société au prochain Congrès des Sociétés savantes : sur *Calvin dans le Vexin*, par M. Grave; sur *la Famille de Robert le Fort* et sur *l'Origine des comtes du Vexin*, par M. J. Depoin.

Le Conseil désigne pour le représenter au Congrès d'archéologie de Caen (23 juin-1er juillet), MM. Germain Lefèvre-Pontalis, Mareuse, Martin-Sabon, Régnier, Coquelle et Depoin.

M. Régnier communique une empreinte du sceau du monastère que les religieux de l'Ordre de la Sainte-Trinité pour la rédemption des captifs possédaient à Gisors, sous le titre de *Notre-Dame de Liesse*. C'est un ovale de 0,037 sur 0,031, avec une légende en capitales encadrant un écu en accolade aux armoiries de l'Ordre : *d'argent à la croix pattée alésée d'azur et de gueules, à la bordure d'azur chargée de huit fleurs de lys d'or*. Cet écu est sommé d'une couronne royale. La légende seule, en fait, constitue l'unique partie du sceau propre à la maison de Gisors :

✠ CON. NRÆDOM. LÆTIENSIS AD GISORTIVM.
(Conventus Nostræ Dominæ Lætiensis ad Gisortium.)

Le Conseil adresse des remerciements à Madame Jules Lair qui a offert à la Société 400 exemplaires du portrait de son mari pour illustrer la notice nécrologique que lui a consacrée M. Louis Passy dans les Mémoires.

Le Conseil surseoit à statuer sur une proposition transmise par M. Paisant, vice-président de la Commission des Antiquités et des Arts, au sujet de la publication de photographies des objets d'art classés du département et sur une proposition de M. Serge Evans, jusqu'à plus amples informations sur les détails d'exécution de ces projets.

MM. Germain Lefèvre-Pontalis, Martin-Sabon, Coquelle et Depoin rendent compte de la dernière séance du Comité de protection des sites et monuments constituée par le Touring-Club. M. l'ingénieur Barbet, président de ce Comité, a fait connaitre que la Commission départementale officielle de protection des sites, dans sa séance du 4 décembre, a maintenu sa décision du 11 mai précédent pour réclamer la conservation de l'ile Saint-Martin. Une Commission d'enquête réunie à Pontoise et composée de M. le Sous-Préfet, de M. l'Ingénieur de la navigation Dusuzeau, de M. le conseiller général de l'Isle-Adam Girolle, de MM. les conseillers d'arrondissement Chéron, Dubray et Daniaud et de M. Mallet, maire de Pontoise, après avoir pris connaissance de protestations fort nombreuses et fort concluantes, a néanmoins, à la majorité d'une voix, approuvé le plan de destruction.

M. Depoin fait remarquer que la Commission d'enquête comprenait trois membres de la Société historique, dont deux ont énergiquement défendu l'intérêt artistique du pays. Il regrette que le troisième, en abandonnant ses collègues, ait cru devoir assumer, par son vote, la responsabilité de la décision prise. Les raisons alléguées par l'ingénieur départemental et qui, d'après le procès-verbal, auraient décidé MM. Girolle, Chéron et Daniaud à voter la destruction de cette magnifique perspective sont plus que surprenantes. M. Dusuzeau a rappelé que, par mesure de défense militaire, l'ile Saint-Martin fut rasée en 1870, et qu'elle s'était reboisée depuis; qu'on pouvait donc la détruire, et qu'on ferait plus tard des plantations qui rétabliraient le site pour la génération suivante. Il est superflu d'insister sur le caractère du douloureux précédent invoqué : il semble que de tels souvenirs ne devraient pas être rappelés à l'appui d'un projet qui n'a rien de commun avec les nécessités impérieuses de la défense du pays.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 28 Avril 1908

Présidence de M. Auguste Rey

Le Conseil apprend avec regret la mort de M. Léon Gréder et adresse à sa veuve ses respectueuses condoléances.

Sont admis comme membres titulaires, sur l'avis conforme de la Commission d'admission :

Madame Jules Lair, rue Bossuet, 8, à Paris, présentée par MM. Louis Passy et J. Depoin.

M. André Rhein, archiviste paléographe, secrétaire du Comité de publication du *Bulletin monumental*, 31, rue d'Angiviller, à Versailles, présenté par MM. Eugène et Germain Lefèvre-Pontalis.

M. le président Paisant, vice-président de la Commission des Antiquités et des Arts, 35, rue Neuve, à Versailles, présenté par MM. Louis Passy et G. Lefèvre-Pontalis.

Le Conseil adresse ses félicitations à M. Léon Plancouard, promu officier de l'Instruction publique, à l'occasion du Congrès des Sociétés savantes à Paris.

De nombreux membres de la Société historique ont pris part à ce Congrès, parmi lesquels MM. Coquelle, Coüard, Depoin, Mareuse, Morel, Müller, Régnier, Tranchant.

Six communications ont été faites par nos collègues, M. Coquelle, sur *la Maladrerie de Janval* près Dieppe, et sur *le Chevalier d'Eon, ministre plénipotentiaire de France à Londres;* par M. Depoin, sur le *Problème de l'origine des comtes du Vexin*, et sur *la Famille de Robert le Fort;* par M. Grave, sur *Calvin et les Protestants du Vexin;* par M. le chanoine Morel, sur *la Chronologie des fonctionnaires et dignitaires.*

Le *Journal officiel* du 23 avril rend compte, dans les termes suivants, des communications de MM. Depoin et Grave faites à la séance de la Section d'Histoire du 22 avril, présidée par M. Elie Berger :

M. *Depoin*, de la Société historique du Vexin, présente une communication sur le *problème de l'origine des comtes du Vexin, d'Amiens et de Valois*, issus de Gautier Ier, fils de Liégarde de Vermandois. Les données fournies par Flodoard sur les vicissitudes politiques du chef-lieu de la Picardie en 932, 944 et 957, l'engageant à conclure qu'à ces diverses dates le comté d'Amiens était aux mains de titulaires mineurs dont les grands vassaux, leurs alliés, se disputaient la tutelle; l'auteur pense que la seconde minorité (944 à 957) est celle de Gautier Ier, dont la naissance se place dès lors en 943 ou au début de 944.

Le père de Gautier Ier n'est point Galeran, le dernier époux de Liégarde, comme l'ont cru Du Bouchet et les Bénédictins, mais un Raoul qui dépouilla l'abbaye de Saint-Crépin de Soissons des biens qu'elle possédait dans le Valois et que Gautier rendit à ce monastère. Raoul n'a pu être le mari de Liégarde qu'après l'assassinat de Guillaume Longue Epée (décembre 942) et avant son union avec Thibaut le Tri-

cheur. Pour M. Depoin, ce Raoul serait l'héritier homonyme d'un comte Raoul, fils d'Héluide, mort en 926, d'après Flodoard ; ce chroniqueur le distingue avec soin de Raoul de Gouy (le comte de Cambrai) et de Raoul de Gouy le jeune ; ces derniers sont en lutte contre Herbert II et ses fils, tandis que le fils d'Héluide en est l'allié. M. Depoin relevant dans le nécrologe de Corbie l'anniversaire d'*Heluidis comitissa*, considère cette Héluide remariée à Roger Ier, comte de Laon, comme la veuve du devancier de Roger, Gautier, décapité en 893 pour trahison, par ordre du roi Eudes, dont il était à la fois le cousin germain et le neveu. Cette communauté d'origine explique la haute fortune des comtes d'Amiens lors de l'élévation au trône de Hugues Capet, dont Gautier Ier était devenu le fidèle appui.

M. Depoin présente une seconde communication sur la famille de Robert le Fort. Il se préoccupe de concilier les opinions en apparence divergentes que des auteurs d'époques diverses ont formulées sur le berceau des Capétiens. Les plus anciens textes les représentent comme *orti de Francia, ex orientalibus Francis*, donc issus d'une province rhénane comprenant Spire, Worms et Mayence. Les termes d'Aimoin : *Rotbertus Andegavensis comes, Saxonici generis vir* ne disent pas la même chose que *genere Saxo* et indiquent seulement, suivant l'orateur, que le père de Robert avait habité le Saosnois, le *pagus Saxonicus*, subdivision du Maine, voisine de l'Anjou. De même il faut distinguer du prénom Widukind porté par le chef saxon adversaire de Charlemagne (Wilde-Kind, enfant sauvage) celui de Witichin (Wit-Chen, Gui le Jeune, Gui le Petit) attribué par Richer au père de Robert le Fort. Les textes de Richer et d'Aimoin ne disent nullement ce que Kalckstein y a vu, et Richer présente Witichin comme un germain immigré et non comme un Saxon. Deux comtes du Maine ont porté le nom de Gui : Gui Ier tué en 834 ; Gui II cité en 835 et 844.

Ce prénom a été donné par le roi Eudes à un de ses fils cité en 903 par le *Cartulaire de Redon* (appendice 54). Le plus ancien texte parlant de l'origine de Robert le Fort, les *Annales de Xanten*, rédigées en 875 dans un monastère de la Prusse rhénane, rappellent les hauts faits de Gui Ier, pacificateur de la Bretagne, et la bataille où il périt. A l'appui de son explication, M. Depoin cite la persistance du surnom de *Pharetratus*, qu'Abbon déclare illustre et que la glose de son poème *De Bellis Parisiacis*, traduit par *Troussel*. Ce prénom est porté en 886 par Robert comte de Troyes, cousin germain du roi Eudes ; en 826, Ermoldus Nigellus l'attribue à Gui (Wido), aide de camp de Louis le Pieux, dans lequel on peut reconnaître l'un des Gui du Maine.

Sous ce titre : *Calvin et les protestants du Vexin*, *M. E. Grave*, de Mantes, s'attache à détruire une légende souvent reproduite dans les biographies du grand réformateur.

Certains historiens ont admis qu'avant de passer à Genève pour y prêcher et y fixer sa vie, il y avait séjourné dans le Vexin, aux environs de Magny, où il aurait écrit son *Institution chrétienne*, et où il aurait fait de nombreux prosélytes. M. E. Grave croit avoir démontré que de cette légende il ne doit rien subsister.

Après avoir exposé comment elle est née dans le Vexin même, par des récits locaux qui ne faisaient que se reproduire l'un l'autre, l'auteur a examiné les relations contemporaines, les lettres de Calvin, les dates des événements. Il l'a suivi dans ses séjours à Noyon, dans l'Agenais et l'Angoumois et il est arrivé à cette conclusion qu'entre le 1er novembre 1503 et le commencement de 1533 où il était définitivement en Suisse, il n'y a pas place pour un séjour dans le Vexin. L'*Institution chrétienne* n'a donc été ni commencée, ni finie, ni le manuscrit abandonné à Hazeville, comme on l'a tant répété.

Analysant ensuite les *Mémoires* de Mme de Mornay, si précieux pour l'histoire du protestantisme dans le Vexin, M. Grave arrive à cette conclusion que la réforme n'y fut introduite qu'à partir de 1556, par la famille du Bec-Crespin venue de la Brie et installée à Boury par Georges du Bec-Crespin, seigneur du lieu, et à Buhy par sa sœur Françoise, femme de Jacques de Mornay, père de du Plessis.

Le Conseil, sur la proposition de M. Mareuse, décide de fixer au jeudi 21 mai une excursion de la Société à Chars et Magny-en-Vexin. Sur la proposition de M. Le Roune, on irait en voitures visiter Saint-Gervais et le château d'Hallincourt, si M. le sénateur Bérenger veut bien y recevoir la Société. Cette excursion serait

faite collectivement avec la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise.

M. Paisant informe le Conseil que la Conférence des Sociétés Savantes de Seine-et-Oise à Etampes est fixée aux 13, 14 et 15 juin. En raison de cette coïncidence, le Conseil décide d'avancer au jeudi 11 juin l'Assemblée générale, fixée précédemment au 14. Elle sera précédée d'une visite à l'abbaye de Maubuisson et d'un déjeuner.

A l'ordre du jour de l'Assemblée générale figureront les communications suivantes :

M. Auguste Rey : *Un chapitre de l'histoire du pèlerinage de Saint-Prix.*
M. Depoin : *Un historien de Pontoise, dom Claude Estiennot.*
M. Coquelle : *Le prieuré bénédictin de Moncienfontaine.*

MM. Rey, Mareuse et Depoin sont délégués à la Conférence des Sociétés Savantes de Seine-et-Oise pour représenter la Société. M. Depoin y fera une communication sur les *Chevaliers et les vicomtes d'Etampes sous Philippe Ier et Louis VI.*

M. Delvaux informe le Conseil que la Société de Corbeil a souscrit pour 50 exemplaires supplémentaires à la *Promenade artistique en Seine-et-Oise.*

Le Conseil approuve l'échange conclu par M. Depoin avec M. Etienne Deville, éditeur du *Cartulaire de Beaumont-le-Roger*, si important pour l'histoire des comtes de Meulan. Cet ouvrage sera offert à notre bibliothèque, en échange du *Cartulaire de Saint-Martin de Pontoise.*

M. Depoin saisit le Conseil, au nom de MM. Germain et Eugène Lefèvre-Pontalis, d'une proposition de publication hors cadre : La Monographie de l'église Notre-Dame de Mantes, par M. André Rhein, archiviste-paléographe. Cette publication formerait pendant à la *Monographie de Saint-Maclou de Pontoise.* Une souscription serait ouverte dans le but d'aider la Société dans les frais de cette publication, à laquelle l'auteur coopérerait aussi. En outre, une cotisation supplémentaire de 5 francs pourrait être demandée aux Sociétaires, comme pour la *Monographie de Saint-Maclou.*

Le Conseil adopte la proposition, remercie vivement ses promoteurs, et spécialement M. Eugène Lefèvre-Pontalis qui s'inscrit pour 200 francs ; M. Mareuse, pour 100 francs ; M. Depoin, pour 100 francs. Il est sursis à toute décision sur la cotisation supplémentaire jusqu'à fixation du prix de revient des exemplaires. Toute souscription de 100 fr. donnera droit à un exemplaire de grand luxe.

Le Conseil, après avoir pris connaissance des données fournies par Madame Emile Guérin et M. l'ingénieur Limal sur les dan-

gers qui menacent les ruines de Maubuisson, décide de renouveler auprès de M. le Préfet de la Seine la démarche qui, faite en 1905 au nom de la Société, par M. le vicomte Cornudet, député et membre du Conseil, avait été suivie d'une réponse favorable et de l'exécution de travaux importants, malheureusement devenus inefficaces par suite de circonstances imprévues.

Le Conseil exprime ses vifs remerciements à Madame Jules Lair, qui a fait hommage à la bibliothèque de la Société, des ouvrages suivants du regretté M. Jules Lair :

Notice sur la Vie et les Travaux de Célestin Port (1902).

Le Siège de Chartres par les Normands (1902).

Discours prononcé à l'Assemblée générale de la Société de l'Histoire de France, le 4 mai 1897.

Les Normands dans l'île d'Oscelle (1897).

La Reine Mathilde dans la Légende (1897).

Une Épisode romanesque au Temps des Croisades (1903).

Recherches sur une maison de Paris où demeura Malherbe. (1899).

La Captivité de François Pouqueville à Constantinople (1800-1801, 9 prairial, an VII — 16 ventôse, an IX) (1904).

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Comptes rendus de l'année 1905.

Conjectures sur les chapitres XVIII et XIX du Livre II de l'*Historia Ecclesiastica* de Grégoire de Tours. (1899).

M. Régnier signale une addition à l'article *Auvers* de la *Bibliographie de la ville et du canton de Pontoise*, par Léon Thomas. C'est un mémoire imprimé du XVIIe siècle, sans indication de lieu ni de date : « Moyens et raisons pour montrer que la terre et seigneurie d'Auvers est mouvante du roy, et non pas de l'abbé de Sainct Denys. » (In-4°, 6 pages.) Un exemplaire de ce mémoire se trouve à la Bibliothèque nationale, département des manuscrits, *Dossiers bleus : Trie*, fol. 5 (ms. fr. 30192).

M. Régnier cite les passages suivants du mémoire dont il s'agit : « Il est constant que la terre d'Auvers a esté au mois de novembre 1204 vendue aux religieux de Sainct Denys par Mathieu de Trie,... que ladite terre estoit lors mouvante du comté de Dampmartin... Depuis ledit temps de 1204, ladite terre a esté possédée par les religieux, abbé et couvent de Sainct Denys, jusques en l'an 1599 qu'elle a esté par eux aliénée pour faire les réparations et payer les dettes dont ladite abbaye estoit chargée, et l'aliénation en a esté faite au profit du sieur Berbizy. » (Page 1.)

Cette plaquette devrait occuper le numéro 1026 *bis* dans la *Bibliographie de la ville et du canton de Pontoise* par Léon Thomas.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 18 Juin 1908

Présidence de M. Louis Passy

Le Conseil apprend avec regret la mort de M. Albert Dehaynin, l'un des plus anciens adhérents de la Société, et celle de M. Alfred Besnard, notaire honoraire à Saint-Denis. Il exprime ses condoléances aux familles de nos confrères défunts.

Des félicitations sont adressées à M. Mallet, réélu maire de Pontoise; à MM. Sartiaux, Dubois, Gauthier, Coville, Bresson, Pâris et Denizot, élus conseillers municipaux de cette ville, et à un grand nombre de nos collègues, réélus maires, conseillers municipaux dans leurs résidences respectives.

Le Secrétaire-général rend compte de l'excursion faite à Magny-en-Vexin, Saint-Gervais et Hallincourt; les plus vifs remercîments sont exprimés à M. Le Ronne pour l'organisation de l'excursion, et à M. le sénateur Bérenger, membre de l'Institut, qui avait bien voulu adresser la réponse suivante à une communication de la Société :

« J'ai l'honneur d'informer M. Depoin que je ne pourrai me trouver au château d'Alincourt le jour où les membres de la Société historique de Pontoise et du Vexin se proposent de s'y rendre, mais que mes filles et mon gendre M. Giran, qui y seront vraisemblablement alors, seront très heureux de recevoir leur visite et de leur faire les honneurs du château. »

La famille de M. Bérenger attendant, en effet, les excursionnistes, leur a fait visiter le château et le parc avec la plus exquise amabilité, et leur a offert un goûter charmant et fort bien servi dans la grande salle.

Le Conseil offre l'hommage de sa gratitude à M. et Madame Giran et à Mesdemoiselles Bérenger.

Le Secrétaire-général donne lecture de la lettre suivante qu'il a reçue de S. G. Monseigneur Douais, évêque de Beauvais :

« Vous voulez bien vous faire auprès de moi, l'interprète du Conseil de la Société historique du Vexin, désirant que je me fasse inscrire parmi les membres titulaires de cette compagnie.

» Permettez-moi de vous prier de le remercier. C'est un honneur pour moi et aussi un profit. J'apprendrai beaucoup à lire les travaux de cette savante Société. Veuillez m'inscrire. »

Le Conseil exprime toute sa reconnaissance à Monseigneur Douais.

Sont admis comme membres titulaires, sur la proposition conforme de la Commission d'admission :

M. l'abbé Bénard, curé de Parnes (Oise), présenté par MM. Le Ronne et Depoin.

M. le Dr Létienne, à Louveciennes (Seine-et-Oise), membre de la Commission des Antiquités et des Arts, présenté par MM. Depoin et Allorge.

M. Henri Jouvin, notaire à Villiers-le-Bel, ancien élève de l'école des Chartes, présenté par les mêmes.

M. Dupont, directeur des Docks et Entrepôts, quai de Marseille, 12, au Havre, présenté par MM. le docteur Le Pileur et Mareuse.

M. l'abbé Artiges, curé de Nesles-la-Vallée, présenté par MM. Coquelle et Depoin.

Sa Grandeur Monseigneur Douais, évêque de Beauvais, présenté par MM. Louis Passy et J. Depoin.

M. Robert Anchel, archiviste de l'Eure à Evreux, présenté par MM. Passy et Régnier.

M. l'abbé Amadieu, aumônier des Hospices de Pontoise, présenté par M. l'abbé Humblot et M. Mallet.

Sur la proposition de M. Depoin, le Conseil décide de faire l'échange des Mémoires avec la Société archéologique de Clermont (Oise), ayant pour secrétaire-général M. l'abbé Baudry.

M. Delvaux fait connaître la situation de la caisse : l'actif disponible est de 3.382 fr. 55 ; il a été acquitté depuis le 1er janvier pour 885 fr. 25 cent. de dépenses.

Le Secrétaire-général communique la lettre adressée au nom de la Société à M. le Préfet de la Seine, au sujet des dangers qui menacent les ruines de Maubuisson. Elle a été signée par le Président et le Secrétaire-général et adressée à M. Cornudet qui a bien voulu se charger de la transmettre :

Monsieur le Préfet,

« Vous avez bien voulu en 1905 donner une suite favorable aux sollicitations qui vous ont été transmises au nom de la Société historique de Pontoise, par M. le député Cornudet, en vue de sauvegarder les ruines si intéressantes de l'abbaye de Maubuisson, menacées par des infiltrations provenant de travaux exécutés, à l'occasion des épandages, par la Ville de Paris. La Société ayant appris que les dangers signalés déjà, et que les travaux ordonnés par vous avaient momentanément conjurés, viennent à renaître, et que des fissures se produisent dans les murailles des bâtiments claustraux encore subsistants, fait appel de nouveau à votre bienveillance et à votre haute sollicitude pour les monuments de l'art architectural du Moyen-Age. Elle est convaincue que, comme en 1905, vous voudrez bien faire examiner la situation pour y porter le plus promptement possible un remède efficace.

« Nous vous prions, dans cette attente, Monsieur le Préfet, d'agréer l'expression de notre gratitude et l'assurance de nos plus respectueux sentiments. »

M. Mastier, directeur des Monnaies, ancien secrétaire-général

de Seine-et-Oise, remercie le Conseil pour l'hommage de la *Numismatique pontoisienne* de Léon Thomas, fait à la Bibliothèque du quai Conti.

Des remerciments sont exprimés à M. Mazerolle pour le don de nombreux ouvrages historiques, et aux auteurs suivants pour l'hommage de leurs œuvres :

M. le docteur LEBLOND, président de la Société académique de l'Oise : *Le Balnéaire Gallo-Romain de Beauvais. — Le Pays des Bellovaques. — Notes d'Hygiène sociale. — Denise de la Caille, la Possédée de Beauvais. — La Collection Bucquet-aux-Cousteaux.. — Revue Numismatique* (extrait). — *Monnaies Gauloises recueillies dans l'arrondissement de Clermont (Oise). — L'abbaye de Rebais-en-Brie.*

M. Lucien RAULET : *Le Comité des Subsistances de Meulan et l'approvisionnement de Paris* (1789-1791).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 18 Juin 1908

L'Assemblée générale de la Société historique s'est tenue le jeudi 18 juin à l'Hôtel-de-Ville de Pontoise.

M. Louis Passy, président, avait à ses côtés MM. Mallet, maire de Pontoise, et Auguste Rey, vice-présidents ; Depoin, secrétaire-général ; Delvaux, notaire à Pontoise, trésorier ; Grave, inspecteur des Antiquités et des Arts à Mantes ; Coquelle, correspondant du Ministère à Meulan ; Mareuse, secrétaire du Comité des Inscriptions parisiennes ; Louis Régnier, secrétaire de la Société libre de l'Eure, administrateurs ; Madame Tavet, directrice du Musée, administrateur honoraire ; Roger, conservateur-adjoint du Musée ; Foulon, maire de Sartrouville, administrateur de la Compagnie de l'Ouest ; Jules Lebas, architecte honoraire de l'arrondissement, etc., etc.

Après une courte allocution de M. le Président, M. Depoin, secrétaire général, a donné lecture du rapport suivant :

MESDAMES, MESSIEURS,

Depuis notre dernière Assemblée, un nouveau vide s'est fait au sein du Conseil de notre Société. La perte, infiniment douloureuse, de M. Jules Lair nous a privés de l'appui moral et de la collaboration non moins précieuse de ce membre éminent de l'Institut, prototype du savant loyal et sympathique, du travailleur infatigable et fécond. A sa mémoire, notre Président a rendu, au début du volume que nous vous distribuons, un hommage applaudi de vous tous ; le superbe portrait qui l'illustre, nous le devons à sa

veuve, Madame Jules Lair, qui veut bien, dans notre société, rester la continuatrice du concours que nous prêtait ce maître si regretté. *(Vif assentiment.)*

Un savant dans un autre ordre, l'anthropologie préhistorique, Edouard Fourdrignier qui fut des nôtres presque dès la première heure, a disparu aussi l'an passé ; avant sa mort, sentant ses forces affaiblies déjà, il nous avait quittés ; mais sa place a été reprise parmi nous par son parent, l'aimable érudit qui a nom le docteur Létienne, et nous ne saurions oublier, d'ailleurs, ceux qui ont aidé à notre compagnie à se constituer et à devenir un foyer d'activité scientifique.

Deux de ses fondateurs lui ont été malheureusement enlevés cette année. Il y a quelques jours à peine, le 28 mai, s'éteignait à Pont-à-Marcq, dans le Nord, où il s'était retiré auprès de ses enfants, M. Célestin Vignier qui pendant de longues années, fut inspecteur primaire de l'arrondissement de Pontoise. Il s'y distingua par un esprit éminemment progressiste et fut au premier rang des universitaires qui comprirent toute l'importance du rôle que la sténographie est appelée à jouer dans la vie commerciale, des services qu'elle peut rendre à l'enseignement comme procédé pédagogique, et à l'avancement des sciences, comme facteur d'accélération du travail intellectuel. Dès 1875, il encouragea la création à Pontoise d'une des plus anciennes sociétés qui se formèrent pour répandre la sténographie phonétique Duployé et ce fut grâce à son patronage et à celui d'un autre de nos fondateurs, le sous-préfet Vasserot, que Pontoise dut l'honneur d'avoir été le siège de premier concours interscolaire de sténographie qui se soit tenu dans le monde.

Quand se fonda la Société du Vexin, M. Vignier, grand ami des études d'histoire, lui donna tout son concours ; il fit bientôt partie du Conseil d'administration et y resta jusqu'à son départ de Pontoise, conservant les fonctions de secrétaire général adjoint qui lui avaient été confiées pour assurer la permanence du secrétariat pendant les absences du titulaire à l'étranger.

Dans plusieurs autres œuvres d'utilité publique ou sociale, M. Vignier a pris une place importante que lui valurent son mérite et son expérience, rehaussées par une affabilité qui n'avait d'égale que sa modestie. Il laissera partout de vifs regrets. *(Adhésion unanime.)*

Un autre de nos membres fondateurs a terminé, il y a quelques mois, une vie des plus laborieuses et utile à son pays ; je veux parler de M. Eugène Bélier, qui pendant de bien longues années fut conseiller général et maire de l'importante commune de Méry-sur-Oise ; il s'est éteint au milieu des siens, après une douce et belle vieillesse, ayant à ses derniers moments eu la joie de voir

son évêque, notre vénéré confrère, Monseigneur Gibier, lui apporter la bénédiction du Souverain Pontife *in articulo mortis.*

Plusieurs autres de nos collègues nous ont été enlevés à leur tour : M. le sénateur Collet qui avait, quelques semaines auparavant, fait le plus gracieux accueil à notre Société excursionnant à Mantes, dont il était maire ; M. Léon Gréder, qui nous avait charmés il y a trois ans en nous décrivant les sites des bords de la Viosne ; M. Henri Besnard, président du Comice agricole de Seine-et-Oise ; M. Jules Petit qui venait de faire paraitre un *Guide du touriste à Pontoise, Saint-Ouen-l'Aumône et Maubuisson* ; l'abbé Delépine, enfant d'Auvers-sur-Oise, un apiculteur distingué ; le chanoine Lempérier, du chapitre de Versailles ; M. Charles Esménard, président de la Société nautique de l'Oise ; M. Lavernhe, chef d'institution à Enghien-les-Bains ; M. Alfred Besnard, notaire honoraire à Saint-Denis ; M. Albert Dehaynin, officier de la Légion d'honneur.

En face de ce douloureux défilé de visions funèbres emportant nos regrets, nous pouvons heureusement placer une suite de vingt nouveaux confrères, seize membres titulaires et quatre associés correspondants, qui viennent fortifier notre Société et lui apporter un utile concours.

Plusieurs confrères ont mérité cette année de recevoir nos chaleureuses félicitations. C'est tout d'abord M. Maurice Tourneux, membre du Conseil, lauréat du prix Berger (le plus important de tous ceux dont dispose l'Institut), pour sa monumentale *Bibliographie des ouvrages sur la Révolution française.* Puis ce sont six de nos adhérents dont les palmes ont fleuri en se transformant en rosettes violettes : M. Allorge, architecte diplômé à Montlhéry, le promoteur des cartes postales artistiques de Seine-et-Oise ; M. Goux, secrétaire-général de la Société d'horticulture de Pontoise ; le docteur Graux de Contrexéville ; M. Pinson, publiciste à Paris ; M. Léon Plancouard, professeur à Berck-sur-Mer, l'un des collaborateurs de vieille date, de nos Mémoires ; M. Marcel Poëte, bibliothécaire de la ville de Paris.

Le suffrage universel a aussi continué le mandat de conseiller général à notre président M. Louis Passy et à M. le vicomte Cornudet, député, membre du Conseil d'Administration ; il a maintenu à la tête de la municipalité pontoisienne notre vice-président M. Mallet ; vous me permettrez de leur renouveler à tous trois, en les congratulant, le sincère hommage de notre sympathie. (*Applaudissements.*)

Cette année encore notre compagnie s'est efforcée de faire bonne figure au Congrès des Sociétés savantes. MM. Coquelle, Grave, le chanoine Morel et votre secrétaire général y ont présenté six communications ; le premier sur la *Maladrerie de Janval,*

près Dieppe et sur le *Chevalier d'Eon*, ministre plénipotentiaire de France à Londres ; le second sur *Calvin et les protestants du Vexin ;* le troisième sur *la Chronologie des dignitaires* du Beauvaisis ; le dernier sur *le Problème de l'origine des Comtes du Vexin* et sur *la Famille de Robert le Fort.*

La Société a participé au Centenaire du fameux Bénédictin Mabillon, célébré le 27 décembre à Saint-Germain-des-Prés. Une communication spéciale vous édifiera plus amplement tout à l'heure sur cette belle manifestation.

A Etampes vient de se tenir, avec un grand succès, sous la présidence de M. Maurice Croiset, membre de l'Institut, et de M. le président Paisant, la IVe Conférence des Sociétés savantes de Seine-et-Oise. Cinq membres du Conseil y ont représenté notre Société et une communication a été faite par votre Secrétaire général sur *la Chevalerie étampoise au temps de Philippe Ier et de Louis le Gros.*

Vos délégués ont appuyé une proposition de M. Paisant concernant la troisième publication de la Conférence : elle serait consacrée à la reproduction des plus importants d'entre les objets d'art et d'archéologie du département qui ont été classés comme monuments historiques.

La Société, de concert avec la Commission des Antiquités et des Arts, a organisé une excursion à Magny-en-Vexin, Saint-Gervais et Hallaincourt qui a eu le plus vif succès. Permettez-moi de dire ici toute la gratitude que nous devons à notre dévoué confrère M. Victor Le Ronne pour l'organisation de la promenade, et à la charmante famille de M. le sénateur Bérenger qui, en l'absence de son chef retenu par un Congrès contre l'immoralité publique, nous a fait les honneurs du château des Villeroy avec la plus exquise amabilité. (*Vive approbation.)*

Cette excursion a fourni à M. Louis Régnier l'occasion, dans une lettre qu'il nous a prié de lire en son absence regrettée, de rectifier une opinion qu'en 1886, il avait acceptée, sur la suggestion de Léon Palustre, au sujet de l'école d'architecture d'où sortit l'église de Magny. Sauf Guillaume Le Maître, son architecte de 1500 à 1521, aucun Gisorsien n'a contribué à l'ornementation et à l'évolution de cet édifice ; elles sont dues tout entières, depuis les débuts de François Ier, à l'école pontoisienne de la dynastie des Le Mercier.

Vous avez, ce matin, visité l'abbaye de Maubuisson et les restitutions si intéressantes des vestiges de l'église que Madame Emile Guérin a réalisées. Le même travail de relèvement des dispositifs d'un monument renversé a été fort heureusement aussi exécuté à Royaumont par les soins du propriétaire actuel M. Gouin. Madame Guérin a fouillé le sol du chœur des religieuses où se

trouvaient les tombeaux que Catherine de Longueville, abbesse de 1652 à 1664, fit déplacer pour y mettre « un pavage en pierre plate et uniforme » dans le même temps où « elle changea la décoration de tous les autels pour leur donner une forme moins gothique ». Ainsi s'exprime l'historien Pihan de la Forest, admirateur de cette « moderniste » à laquelle on devait l'ancien logis des hôtes (transformé pour devenir le château actuel), l'arcade qui traverse la voie publique pour gagner le Clos du Roi, et la fameuse glacière qui est devenue, dans la légende « le cachot de la Sœur Rose ». Dans ces fouilles, ont été retrouvés de nombreux ornements perdus ou abandonnés lors de l'enlèvement des sépultures, notamment les couronnes de Blanche de Castille et de Mahaut d'Artois, ainsi que les restes — les poignées et les attaches fleurdelysées — de la chaise royale où fut assis le corps de la mère de saint Louis pendant son transport, sur les épaules des grands, du Louvre à Maubuisson, le 26 novembre 1252. Madame Guérin a disposé avec le plus grand soin ce trésor funéraire dans des coffrets artistiques où il se conservera désormais à l'abri de toute chance de destruction. *(Approbation.)*

Cette visite nous a permis de constater le danger qui menace ces admirables reliques architecturales qui s'appellent le réfectoire et la salle capitulaire de Maubuisson. Notre Société qui, par l'entremise de M. le vicomte Cornudet, était intervenue en 1905 alors que ce péril apparaissait déjà et avait été assez heureuse pour obtenir de la bienveillance de M. de Selves, préfet de la Seine, des mesures de sauvegarde, lui a fait récemment un nouvel appel. Les sentiments artistiques très connus de M. de Selves nous font espérer que notre intervention sera bien accueillie. Elle aura plus de succès, souhaitons-le, que celles du Touring-Club et du Comité départemental de protection des Sites, auxquelles nous nous étions associés, en vue de la conservation de l'île Saint-Martin. Aux innombrables protestations soulevées contre le plan de destruction de ce ravissant point de vue, M. l'Ingénieur de la navigation a répondu que l'île avait bien été rasée en 1870, qu'on la replanterait et que, dans cinquante ans, elle serait aussi belle qu'aujourd'hui. Cet argument si ingénieux, appuyé sur d'odieux souvenirs, a touché de sa grâce quelques membres de la Commission d'enquête qui ont dit *amen*, et il s'est fait la majorité suffisante pour approuver l'anéantissement de ce beau site. Il est vrai qu'on avait choisi des arbitres désintéressés... oh combien ! puisqu'on les avait cherchés à l'Isle-Adam et à Marines. *(Sourires.)*

Sans parler de deux petites publications que vous avez reçues comme étrennes, *La légende des premiers Bouchards de Montmorency* et un *Essai sur la chronologie des Évêques de Paris*, vous détenez aujourd'hui le premier fascicule du tome XXVIII ; il con-

tient outre les procès-verbaux de 1907 et la notice sur M. Jules Lair, due à notre président M. Louis Passy, la série des comptes-rendus de nos excursions de 1905 à 1907 retardés par une circonstance dont il faut grandement se féliciter. C'est la décision, prise il y a un an à peu près, par M. Louis Régnier de substituer, à la narration sommaire de l'excursion à Lyons et Mortemer, la plus intéressante description de tous les souvenirs du passé qui, dans cette attrayante journée, occupèrent les regards et s'imposèrent à la mémoire. Grâce à notre ami, si sagace investigateur et si puissament documenté, ces souvenirs resteront pour nous précis et incontestables, et l'adjonction de plans les fixera mieux encore. (*Approbation.*)

Ces deux œuvres, la biographie de Jules Lair et l'étude sur Lyons et Mortemer qui ont inopinément surgi, ont pris dans le fascicule en distribution, une place que, primitivement, on croyait réservée à d'autres travaux. Nos confrères ne sauraient se plaindre en les lisant, du retard apporté de ce chef à diverses publications attendues, telles que celles de M. le marquis de Brisay sur le *Chartrier d'Hérouville*, de M. le chanoine Pierron sur *Jeanne Séguier*, qui occuperont les fascicules suivants avec les notices de M. Auguste Rey sur les *Murailles du bourg-clos de Saint-Prix* et de votre Secrétaire général sur divers sujets; M. Louis Régnier nous a fait espérer aussi une *Monographie du château de Chaumont-en-Vexin.*

Tandis que notre imprimeur de Pontoise continue à composer la *Table décennale* de M. Mareuse, depuis deux ans « sur le marbre », notre imprimeur de Montdidier poursuit le tirage des feuilles du livre où M. Mallet a réuni les cahiers de toutes les corporations pontoisiennes aux Etats-Généraux de 1789, documents inédits et curieux d'histoire sociale. Ces deux volumes sont avancés et vous pouvez compter les recevoir dans le cours de cet exercice : ils primeront en tous cas, comme date d'apparition, les publications en cours d'impression aussi, de M. Mallet (tome II des *Délibérations municipales de Pontoise*) et de M. Depoin (fascicule V et dernier du *Cartulaire de Saint-Martin de Pontoise*). D'autres œuvres artistiques seront incessamment mises sur le chantier. L'une émane de notre Président et concerne le célèbre bailli de Gisors *Jean de la Viefville* et le *Pas d'armes de Sandricourt.* La seconde est la *Monographie de l'église Saint-Leu d'Esserent*, qu'a préparée M. le chanoine Müller, aumônier de l'hospice Condé à Chantilly. Enfin une troisième qui exige, pour aboutir, la coopération généreuse de nos confrères en raison de son étendue, érigera à l'honneur de la belle *Collégiale de Mantes*, un monument à la fois typographique et artistique. L'histoire et l'archéologie de ce superbe édifice y seront traitées de main de maître, par M. André

Rhein, archiviste-paléographe, avec le concours d'un arbitre autorisé entre tous, M. Eugène Lefèvre-Pontalis, le savant professeur et l'inlassable et si admiré directeur de la Société française d'archéologie.

L'installation de la Société dans ses nouveaux locaux se poursuivra cette année; elle permettra d'étendre en la classant mieux, notre bibliothèque déjà si riche, grâce aux échanges avec d'autres Sociétés, à des dons généreux et notamment à celui d'une partie des livres de M. Seré-Depoin. Cette année plusieurs de nos amis nous ont fait d'importantes libéralités; je dois en tout premier lieu remercier M. Fernand Mazerolle, conservateur du Musée de l'Hôtel des Monnaies et Médailles, d'avoir fait bénéficier la Société de nombreuses publications historiques dont sa bibliothèque trop encombrée devait se dessaisir. Ces exemples seront suivis, je n'en doute pas, et nous parviendrons bientôt à organiser un service de consultation et de prêt facilité par un catalogue dressé sur fiches. Ce sera d'un grand secours pour les laborieux collègues qui se vouent à l'étude de l'histoire locale et qui, nous le constatons avec joie, deviennent chaque jour plus nombreux dans nos rangs. (*Applaudissements*)

M. Delvaux, trésorier, présente les comptes de l'exercice 1907 qui se balancent en recettes par 4,494 fr. 77 et en dépenses par 3,087 fr. 25 d'où un excédent, au 31 décembre 1907, de 1,407 fr. 52. Cet excédent, joint aux fonds capitalisés, représentait à la même date un actif total de 3,891 fr. 67.

Voici le relevé des opérations de trésorerie effectuées:

RECETTES

Reliquat au 31 décembre 1906	786f	72
Un an d'intérêts 3 % perpétuel	27	»»
— — 3 % amortissable	45	»»
— — Ville de Paris	8	70
Intérêts des sommes déposées	17	25
Subvention du Conseil général	100	»»
Rachat de deux cotisations	100	»»
Cotisations recueillies pour excursions	216	25
Remboursement d'avances faites pour les *Promenades artistiques*	416	»»
Cotisations et droits d'entrée	2.560	»»
Vente de publications	217	85
Total	4.494	77

DÉPENSES

Appointements de l'agent, étrennes et secours	650	»»
Frais de bureau	117	25
Chauffage	76	95
Prime d'assurance	13	40
Loyer	300	»»
Frais de recouvrement des cotisations et envoi de volumes	274	15
Payé à M. Pâris, fournitures et impressions diverses	150	»»
Frais divers occasionnés par les excursions	185	50
Payé à M. Bellin pour frais d'envoi des *Promenades artistiques*	65	»»

Soldé déficit provisoire des *Promenades artistiques*	279 »
Payé à M. Pâris pour solde du tome XXVII.	411 »
Payé au même 6 feuilles complémentaires du *Livre des Métiers de Gisors* et brochage.	565 »
Total	3.087 fr 25

BALANCE

Recettes.	4 594 fr 77
Dépenses	3.087 25
Reste net	1 407 fr 52

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1907

En caisse	1.407 fr 52
45 fr. de rente amortissable, prix d'achat	1.219 70
27 fr. de rente perpétuelle, —	838 80
4/4 Ville de Paris 1898, —	425 65
Total	3.891 fr 67

Le rapport de M. Delvaux est approuvé avec félicitations pour son excellente gestion.

Un rapport sommaire est présenté au nom de M. Henri Lebas, absent, sur le développement de la Bibliothèque, qui s'est enrichie de *111* volumes.

L'Assemblée procède à la réélection des membres sortants : MM. Aigoin, Delvaux, Grave, Henri Lebas, Mareuse, Louis Passy, et désigne M. Coquelle pour remplacer M. Jules Lair, décédé.

L'Assemblée décerne le titre d'associé-correspondant à MM. les archivistes-paléographes Daniel Grand, secrétaire de la rédaction de la *Correspondance historique* ; Louis Halphen, secrétaire de la *Revue historique* ; Ferdinand Lot, directeur-adjoint de l'École des Hautes-Etudes à la Sorbonne ; Maurice Prou, professeur à l'École des Chartes.

Deux publications sont distribuées aux membres présents : le premier fascicule du tome XXVIII des Mémoires, et une brochure de M. Depoin, extraite de la *Revue Mabillon : l'Aide-mémoire des Chartistes*.

La seconde partie de la séance a été consacrée à l'audition de cinq communications sur des sujets variés et intéressants.

M. Auguste Rey a entretenu l'Assemblée du *Pèlerinage de Saint-Prix*, dont un des principaux organisateurs fut le curé Robert Cuvernon, issu d'une vieille famille de Pontoise.

M. Depoin a retracé la vie de *Dom Claude Estiennot, le premier historien du Vexin*, un des collaborateurs de l'illustre Mabillon.

M. Raulet a évoqué *un Poète pontoisien oublié*, Henry, secrétaire

de la Sous-préfecture sous M. Martin de Puiseux, qui célébrait aux beaux jours de la Restauration, les charmes du Jardin de la Ville,

..... asile enchanteur,
Visité souvent par les Grâces.

M. Louis Régnier est rentré dans une note plus austère en faisant connaître les *Dons faits par Charles VII, Louis XI et Charles VIII à Notre-Dame de Pontoise*, et M. Coquelle en présentant, avec de nombreuses photographies, l'historique du *prieuré de Moncienfontaine*, près Sailly, l'un des rarissimes specimens des édifices monastiques construits par l'ordre des *Bons-Hommes* de Grandmont.

L'Assemblée a vivement applaudi ces diverses communications.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 28 Juillet 1908

Présidence de M. Auguste Rey

Le Conseil apprend avec un profond regret, la mort de M. Louis Aigoin-Boëldieu, ancien trésorier et administrateur de la Société depuis sa fondation, conservateur des hypothèques en retraite, président honoraire de l'Association amicale de l'Enregistrement, président de la Crèche de Pontoise, décédé le 1er juillet, à l'âge de 92 ans.

Le Conseil exprime ses condoléances les plus sympathiques à M. Julien Aigoin, fils de notre regretté collègue et à toute sa famille, ainsi qu'à M. Mallet, vice-président, qui a eu la douleur de perdre sa femme, et à M. le docteur Dardel, de Gisors, qui a été cruellement frappé par la mort de son fils.

Sont admis comme membres titulaires, sur le rapport de la Commission d'admission :

M. Georges Besnard, notaire à Saint-Denis (au lieu de son père, sociétaire décédé), présenté par MM. Depoin et Delvaux.

M. Espériquette, principal du College de Pontoise, présenté par MM. Mallet et Depoin.

M. Paul Lafollye, architecte à Paris, présenté par MM. Depoin et L. Régnier.

Sa Grandeur Monseigneur Meunier, évêque d'Evreux, présenté par MM. Louis Régnier et Louis Passy.

Le Conseil prend connaissance de lettres, empreintes de la plus vive sympathie pour la Société, de MM. Daniel Grand, Louis

Halphen, Ferdinand Lot et Maurice Prou, la remerciant de leur nomination comme associés-correspondants.

Sur la proposition de MM. Louis Passy et Depoin, le Conseil désigne, pour remplacer M. Aigoin au Conseil, M. Arthur Hustin, secrétaire-général de la questure du Sénat, officier de la Légion d'honneur, ancien directeur-fondateur de *Seine-et-Oise illustré*, membre fondateur de la Société

Le Conseil, informé du projet formé par la Conférence des Sociétés savantes de Seine-et-Oise, grâce à l'heureuse initiative de M. le président Paisant, de publier un album des objets d'art classés du département, d'après les photographies de MM. Martin-Sabon et Coquelle, reproduites par le procédé Le Deley, déclare souscrire pour 450 exemplaires de cette publication au prix de revient.

Le Conseil, sur la proposition de MM. Régnier et Grave, décide d'organiser une deuxième excursion à Mantes, Limay, Fontenay-Saint-Père et Vétheuil, pour le jeudi 15 octobre prochain.





Excursion Archéologique

A MAGNY-EN-VEXIN

SAINT-GERVAIS ET HALLAINCOURT

Le 21 Mai 1908

Le jeudi 21 mai a eu lieu à Magny, une excursion organisée par la *Société historique et archéologique du Vexin*, de concert avec la *Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise*. On sait que cette commission, nommée par le Préfet. est chargée de la recherche, de l'examen et de la conservation des monuments, objets d'art et antiquités de toute nature existant ou qui sont découverts dans le département.

Les excursionnistes ont été reçus à la gare de Magny, par MM. Arsène Sarazin et Victor Le Ronne, de Magny, et M. Hache, d'Arthies.

M. Joseph Depoin, secrétaire général de la Société du Vexin, dirigeait la docte compagnie, dans laquelle nous avons reconnu : MM. Mareuse et le Dr Le Pileur, de Paris ; M. Grave, de Mantes ; M. Coquelle, de Meulan ; MM. Paul Allorge et Saintin, de Montlhéry ; M. Digard et le Dr Duhaut, de Versailles ; le Dr Létienne, de Louveciennes ; M. Morin, de Liancourt ; MM. André et Robert Sarazin, de Magny, etc... Plusieurs dames avaient bien voulu honorer la réunion de leur gracieuse présence.

Après les salutations et les souhaits de bienvenue, tous ont pris

place dans de grands breacks qui en quelques minutes les ont déposés devant l'église, dont l'examen en détail les a vivement intéressés. Le portail d'un goût si pur, avec son si gracieux campanile ; le transept avec ses harmonieuses proportions, son riche entablement et ses cadrans si élégants ; le baptistère, chef-d'œuvre de la Renaissance ; la superbe statue de l'autel de la Vierge et celles provenant des mausolées des Villeroy ; les plafonds, si délicatement sculptés, des chapelles méridionales ; le tombeau du curé Dubuisson, avec son beau bas-relief par Dejoux et son épitaphe par Condorcet ; le splendide tableau de Sainte Madeleine, peint par Jean-Baptiste Santerre, l'artiste renommé que Magny s'honore d'avoir vu naître ; etc... ont tour à tour été l'objet de l'attention et des judicieuses observations des connaisseurs.

Entre temps, M. Le Ronne avait distribué à chacun un programme-souvenir avec une notice sommaire sur Magny, ornée de quelques vues ; M. Depoin avait lu une communication de M. Louis Régnier, d'Evreux, dont l'absence était vivement regrettée de tous, où il établit que la construction de l'église de Magny a bien été commencée par Guillaume Le Maitre, de Gisors, de 1501 à 1517, mais que son achèvement doit être attribué aux Le Mercier, de Pontoise, et non aux Grappin, de Gisors.

En quittant l'église, tout le monde se dirigea vers l'hôtel du Grand-Cerf, où fut servi un excellent déjeuner. Au dessert, M. le Secrétaire général donne lecture des lettres d'excuses de M. Bérenger, sénateur ; de M. Paisant, vice-président de la Commiesion des Antiquités ; de M. Louis Passy, député, président de la Société historique du Vexin ; de MM. Rey et Germain Lefèvre-Pontalis, vice-présidents. Puis il remercie M. Le Ronne pour le soin avec lequel il a préparé la partie matérielle de l'excursion. M. Le Ronne remercie à son tour ses collègues pour l'honneur qu'ils ont fait à sa chère petite ville, en la choisissant comme but de leur promenade de cette année, il exprime l'espoir qu'ils emporteront un bon souvenir de cette journée et qu'elle leur donnera le désir de revenir visiter plus à loisir Magny et ses environs, qui forment un véritable petit centre archéologique, méritant d'être étudié. Il transmet les excuses de M. Lalande, maire de Magny ; de M. Robert Guesnier, maire de Saint-Gervais, et de M. Tourneux, de Morsang-sur-Orge.

A une heure et demie, les voitures reprennent les excursionnistes pour les transporter à Saint-Gervais et ensuite à Hallaincourt.

A Saint-Gervais on jette un trop rapide coup d'œil à la charmante église dont on admire l'élégant portail Renaissance, le beau clocher roman porté sur des piliers dont les curieux chapiteaux sont du commencement du XII[e] siècle, et la belle statue de la

Vierge datant du milieu du XIVe siècle, qui se trouve au-dessus de la chaire à prêcher.

A Hallaincourt, Mlles Bérenger, M. et Mme Giran, filles et gendre de M. René Bérenger, sénateur, membre de l'Institut, dont le nom est si justement honoré, accueillent la compagnie de la façon la plus cordiale et la plus empressée et, après l'avoir guidée vers les parties les plus intéressantes du château, lui font accepter une gentille collation et des rafraichissements.

Les constructions les plus anciennes de ce curieux manoir remontent à Pierre Le Gendre, trésorier de France, qui de 1488 à 1525 en fut seigneur et le renouvela presque entièrement ; il passa par héritage dans la famille de Villeroy, qui le vendit en 1733 à Olivier de Sénozan, lequel le céda en 1764 au marquis de Vallière, ancêtre de Mlles Bérenger, propriétaires actuels.

Une description même sommaire du château et des curiosités qu'il renferme, dépasserait les limites de ce compte rendu, et nous renvoyons les personnes désireuses de connaitre Hallaincourt, dans tous ses détails, à la définitive étude qu'en a publiée M. Louis Régnier dans le 9e fascicule de sa *Statistique monumentale du canton de Chaumont-en-Vexin.*

Le parc, ses étangs, son camp romain et ses belles futaies aux délicieux ombrages, attiraient encore les excursionnistes, mais l'heure du train est inexorable et il fallut partir non sans avoir adressé aux aimables châtelains les plus vifs et plus respectueux remerciements pour leur si gracieuse réception.

On arriva en gare de Magny dans de bonnes conditions pour le train de 4 h. 20 et ce n'est qu'au moment du départ, que le beau temps qui avait favorisé l'excursion commença à se gâter. On se sépara enchanté d'une journée si bien remplie et en se disant non pas adieu, mais au revoir.

(Extrait du *Petit Mantais* du 27 mai 1908.)





Quels furent les Architectes

DE

L'ÉGLISE DE MAGNY

Au XVIe siècle ?

Lettre à M. JOSEPH DEPOIN

Secrétaire général de la Société historique du Vexin

MON CHER SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,

JE regrette vivement de ne pouvoir vous rejoindre à Magny. J'aurais, au contraire, désiré beaucoup revoir, avec vous et nos confrères, les deux jolies églises inscrites au programme de l'excursion, à ce point que je me crois obligé de vous adresser, avec mes excuses, quelques observations à propos de ces deux édifices.

Les opinions qu'il m'a été donné d'émettre, il y a vingt-deux ans déjà, non seulement sur les églises de Magny et de Saint-Gervais, mais sur la plupart des monuments de la Renaissance qui subsistent dans la région du Vexin, seraient essentiellement sujettes à révision. Je cherche le moment et le moyen de faire connaitre en quoi elles ont pu varier, quels sont les arguments, les raisons, les remarques nouvelles qui ont peu à peu modifié les unes, confirmé et raffermi les autres. Cette révision s'impose d'autant plus à ma probité que plusieurs archéologues m'ont fait

le grand honneur d'adopter des conclusions..... qui, à l'heure actuelle, ne sont plus toujours les miennes.

Je ne puis songer, bien entendu, à développer ici toutes les considérations auxquelles je fais allusion ; mais je tiens à dire bien haut que l'étude des monuments de la Renaissance dans notre Vexin eût gagné à voir les théories du brillant esprit, de l'archéologue aux vues toujours originales que fut Léon Palustre, passer, en 1886, au crible d'une critique moins inexpérimentée que la mienne.

Ces théories, d'ailleurs, je ne les répudie pas plus aujourd'hui que je ne les répudiais alors. Le système si séduisant que l'ancien directeur de la Société française d'archéologie a mis l'un des premiers en pratique, et qui n'est autre chose que la critique d'art appliquée à l'architecture, ce système garde à mes yeux tous ses avantages, mais aussi tous ses inconvénients et même ses dangers. A côté d'hypothèses hardies, voire aventureuses, que l'on a contestées à bon droit, il a produit des résultats qui demeurent. Personne ne songe plus à nier, par exemple, que les deux églises de Saint-Maclou de Pontoise et de Saint-Eustache de Paris sont dues aux mêmes artistes. La part prise par les Le Mercier, — Pierre, Nicolas, peut-être un troisième, — à la construction de ces deux édifices, pourrait se préciser dans une certaine mesure par des observations nouvelles qui viendront à leur heure. Je reste là-dessus de l'avis de Palustre, comme je continue à partager son opinion sur la communauté d'origine du portail de Montjavoult et de la façade occidentale de Gisors ; mais, cette opinion, je ne la partage plus en ce qui concerne l'église de Magny. Rien, absolument, ne subsiste des hésitations que j'avais éprouvées au sujet de cet édifice et dont mon livre de 1886 porte les traces. Guillaume Le Maitre, — j'en suis maintenant convaincu, — fut le seul architecte que l'église de Magny ait emprunté à l'église de Gisors (1), et, pour toute la partie Renaissance de l'edifice, je ne balance pas à substituer les Le Mercier aux Grappin. La parenté du portail de Magny avec le portail du croisillon sud de Saint-Eustache est tellement évidente qu'on s'etonne qu'elle ait echappé à Palustre, doué plus que personne de la mémoire des yeux. Notre confrère M. Le Ronne a bien voulu me dire qu'il avait été frappé, lui aussi, de cette ressemblance, qui règne tout à la fois dans l'ordonnance générale et dans les détails. Quant à l'unité artistique de toute la façade méridionale de la nef de Magny, elle n'a jamais fait et ne peut faire question.

En ce qui concerne la chapelle seigneuriale bâtie par les Villeroy, les analogies avec Gisors invoquées par moi en 1886 pour

(1) Cf. l'abbé Blanquart, *Un Maitre de l'œuvre de l'église de Magny-en-Vexin* (1500-1521), dans les *Mémoires de la Societe historique du Vexin*, t. XI, p. 45-48.

attribuer la première travée occidentale aux Grappin, m'impressionnent beaucoup moins aujourd'hui que celles, dont on peut plus facilement encore faire état, avec les portails de Marines et d'Evêquemont, avec la tour de Chars, avec Saint-Maclou, bref avec tout l'ensemble de monuments que j'appellerai les édifices d'origine pontoisienne. Une sculpture grasse, épaisse, robuste et solide, un peu lourde peut-être, figure parmi les caractères les plus constants de ce groupe.

Après cette rétractation en règle, je demanderai, par contre, la permission de ne pas me prononcer présentement sur l'école à laquelle il convient de rattacher le charmant édicule des fonts baptismaux de Magny. L'attribution à Jean Grappin soulève, en effet, des difficultés auxquelles je n'avais pas d'abord songé.

Serai-je plus affirmatif au sujet du portail de Saint-Gervais ? C'est une construction au caractère assez différent du portail de Magny et dans laquelle, étant donné la date (1550-1551), il y a tout à la fois des archaïsmes et des innovations d'allure très classique. On serait tenté de supposer une collaboration, fait qui se produisit peut-être, à la Renaissance, plus souvent qu'on ne se l'imagine. Dans tous les cas, pour cet édifice comme pour les fonts baptimaux de Magny, je crois prudent d'ajourner toute conclusion, en admettant qu'il soit possible d'en établir une sur des bases suffisamment solides.

Voilà, mon cher Secrétaire général, les quelques réflexions hâtives que je voulais vous prier de soumettre à vos honorables compagnons d'excursion. Ces réflexions, je ne les consigne pas ici, vous le pensez bien, par un vain sentiment de gloriole, mais uniquement pour rectifier des erreurs qu'il est inutile de laisser se propager davantage.

L. Régnier.

Évreux, 19 Mai 1908.





DÉCOUVERTE
DES RUINES
DE
TROIS HABITATIONS
GALLO-ROMAINES
A GISORS

COMMUNICATION DE M. PATTE

A l'Assemblée générale de 1907

A l'extrémité de la rue de Dieppe, on rencontre, sur sa droite, un grand bâtiment en brique, percé de rares ouvertures, que domine une haute cheminée, et auquel font suite d'interminables hangars. C'est la Tuilerie de la vallée de l'Epte, appartenant à M. Graux, et dont les produits sont de plus en plus estimés.

Ayant appris, dans ces derniers temps, que les ouvriers de cette usine, en tirant de l'argile, mettaient à jour des tuiles à rebords, en certaine quantité, je me rendis sur les lieux pour voir ce qu'il pouvait y avoir là d'intéressant. M. Chédeville, géologue surtout, mais archéologue aussi lorsqu'il rencontre, dans un terrain qu'il étudie, quelques vestiges d'un art ancien, m'y avait précédé. Lié, avec cet excellent homme, d'une amitié qui commençait à dater, et sûr, du côté de M. Graux, d'un accueil non moins gracieux, je ne pouvais désirer des conditions plus favorables pour mes recherches. Si j'ai attendu jusqu'à ce jour pour livrer au public les résultats de

celles-ci, c'est que, d'abord, les fouilles que nous pratiquâmes, tantôt en commun, tantôt à part, subordonnées à l'extraction de la matière première, dont elles ne pouvaient entraver ni devancer le travail, demandèrent un certain laps de temps. Puis, celui qui explore le champ d'une découverte, ne peut le quitter sans en avoir établi la situation, fixé les limites et mesuré la superficie; sans avoir, comme l'on dit en notariat, procédé à l'inventaire fidèle et à la description exacte des objets qu'il y a trouvés, et, tâche plus délicate, assigné à ces objets un âge que ne puisse contester la plus sévère critique ; sans s'être assuré, d'un autre côté, que ni aux abords, ni aux environs, il n'existe plus aucun objet pouvant présenter quelque rapport avec ceux inventoriés. Enfin, bien que le fait remontât à une trentaine d'années, je me rappelais trop bien ce qui s'était passé lors de la découverte, dans le voisinage de celle-ci, sur l'emplacement de la gare du Nord et de l'Ouest, que l'on était en train de niveler, d'un cimetière gallo-romain, pour ne pas chercher à en éviter le retour. Plus jeune et plus prime-sautier qu'aujourd'hui, je n'avais eu rien de plus pressé que d'aller conter la trouvaille au journal *Le Vexin*, dans les colonnes duquel s'étalait alors l'exubérance de ma prose. La nouvelle ne fut pas plus tôt connue, que j'eus le regret de voir le chantier envahi et pillé par une foule de gens, d'autant plus fiers d'emporter de là un objet, qu'ils en connaissaient moins l'usage et la valeur. Le juge de paix de l'époque, Charpillon, dont le nom figure, en tête du *Dictionnaire historique de l'Eure*, avant celui d'un érudit tel qu'était l'abbé Caresme, — rien que cela de galon ! — ne s'obstinait-il pas à voir dans une figure mutilée qui ornait un cippe, et où l'on reconnaissait un corps de femme, une représentation de la Vierge, bien que, tous les archéologues le savent, les signes du christianisme ne se montrent encore que très timidement dans les dernières sépultures mérovingiennes ?

Le point sur lequel portèrent nos investigations est situé dans l'axe de la tuilerie de M. Graux, à environ 45 mètres de la route nationale et 30 mètres de la ligne du chemin de fer, qui conduisent toutes les deux de Paris à Dieppe, en face d'un lieu célèbre dans l'histoire du Vexin, et que l'on appelle le Pâtis-aux-Moines ou les Hommes-Pendus. Elles ont révélé l'existence ancienne, en cet endroit, de trois habitations gallo-romaines, groupées en pieds de marmite, à 25 mètres l'une de l'autre. Au milieu, un puits, et à côté, dans la direction du nord-ouest au sud-est, un chemin. De ces demeures il ne restait plus qu'autant de masses noirâtres, de forme circulaire, comme celle des huttes gauloises, de 8 mètres de diamètre sur 60 centimètres d'épaisseur, enterrées à un mètre cinquante centimètres de profondeur. Il était évident que le feu avait passé par là, et n'y avait laissé que ce que les flammes

n'avaient pu consumer. Le puits avait été comblé, sans doute avec les tuileaux provenant des couvertures, dont le chemin avait aussi été pavé.

Un plancher en terre battue, comme une aire de grange, des murs en bauge, une couverture en tuiles, voilà en quoi paraissaient avoir consisté ces constructions. Autour du foyer, le mur avait subi un commencement de cuisson, ce qui lui avait permis de conserver l'empreinte, non seulement des bâtons placés dans son intérieur pour lui donner plus de liaison et de solidité, mais aussi, fait intéressant pour l'histoire de l'architecture locale, des roseaux qu'au lieu de la paille, employée partout ailleurs, on avait, dans ce pays baigné par trois cours d'eau, mêlés à l'argile pour faire le torchis.

Outre ces vestiges des constructions, nous avons trouvé, soit en morceaux, soit en poudre, du charbon, une espèce de clou à bateau à tête plate, épointé, un bout de tige de fer carrée, qui provenaient sans doute des charpentes et des toits. Les débris de tuiles et de couvre-joints étaient plus rares que ne l'auraient fait supposer les espaces que ces matériaux avaient dû mettre à couvert; mais, demeurés à fleur de terre et sous la main après l'incendie, ceux-ci avaient servi, on ne l'a pas oublié, à reboucher le puits et à charger le chemin.

Ce qui dominait, c'étaient les fragments de poterie. Indépendamment de ce qui resta sur place et de ce que d'autres emportèrent, nous en avons bien recueilli, M. Chédeville et moi, un hectolitre. Sans doute, il se trouvait, dans la quantité, beaucoup de débris de vaisselle. J'ai parfaitement reconnu, dans mon lot, les restes d'une amphore, d'une aiguière, ainsi que des plats, les uns, à petits pieds hauts d'un centimètre, les autres, à dessous uni, dont les cassures noirâtres rappelaient la graisse ou l'huile dont ils avaient été pénétrés. Mais à côté de ces fragments, que d'autres, provenant de pièces qui, évidemment, n'avaient jamais servi! En présence de ces derniers, je me suis demandé si les habitants de ce hameau ne se livraient pas à la fabrication et à la vente de la poterie. La comparaison de ces tessons avec ceux du cimetière gallo-romain d'à côté, la similitude de matière, de forme et d'ornements qu'ils présentaient, et le fait, surtout, que je vais rapporter, levèrent tous mes doutes à cet égard. Les ouvriers m'ayant représenté plusieurs blocs de terre paraissant avoir été anciennement travaillée, par eux trouvés autour de ces ruines, je n'eus pas de peine à reconnaître, dans cette matière grisâtre, argilo-sableuse, très fine et expurgée de toutes impuretés, une pâte toute prête à être placée sur le tour. Les habitants du lieu étaient donc bien des potiers de terre, ayant pour spécialité les vases cinéraires.

Sans doute ces ménages étaient pauvres, car la terre de Samos, la poterie de luxe de l'époque, dont les fragments sont si abondants dans le sous-sol des bas-quartiers de la ville, n'était représentée là que par de rares échantillons, une demi-douzaine environ, dont un, orné d'une figure en relief. On y voyait encore moins d'éclats de verre. Le cimetière voisin, du reste, ne s'était guère montré plus riche sous ce rapport. A part un grand vase, orné d'élégants dessins, dont j'ai pu réunir à peu près tous les morceaux, je ne sache pas qu'il s'y soit rencontré beaucoup de débris de ce genre. Un tesson, rapporté des ruines que nous venions d'explorer, a conservé les traces d'un vernis vert, tel que celui dont on enduisait, au moyen-âge, certaines poteries, ainsi que des carreaux et des tuiles. Provenait-il des couches fouillées ou bien de celles qui les recouvraient, et où il aurait pu être apporté dans des fumiers, c'est ce que je ne saurais affirmer, ne l'ayant pas ramassé moi-même.

L'objet le plus complet et le mieux conservé qui ait été trouvé là, et dont je suis l'heureux possesseur, est une charmante petite clef de fer, en forme de manivelle, à deux dents et mesurant neuf centimètres de longueur. Les ouvriers qui l'avaient ramassée m'ayant demandé à quoi servait cet instrument, je le leur indiquai. Mais ayant cru voir, sur leur visage, un certain air de doute, je les invitai à bien examiner l'extrémité de la tige, et à dire s'ils y remarquaient quelque chose. Sur leur réponse négative, j'affirmai qu'il y existait pourtant un trou circulaire, celui par lequel le portier romain passait la courroie qu'il attachait à sa ceinture; que si leurs yeux ne pouvaient le découvrir, cela devait tenir à l'argile et à la rouille des siècles, qui l'avaient rebouché. La vérification du fait m'ayant donné raison, ce ne fut pas la conviction qui se manifesta, mais l'émerveillement. Et voilà comme, pour une pièce de 50 centimes, dont je gratifiai celui qui m'offrit la précieuse relique, j'acquis parmi ces gens simples la réputation d'un savant.

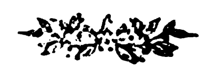
A quelle époque remontait ce groupe d'habitations? A en juger par les débris, tant mobiliers qu'immobiliers, trouvés parmi ses cendres, il aurait été construit par les Romains, et il resterait seulement à savoir sous quel empereur. M. Chédeville a bien recueilli là une pièce de monnaie ancienne, mais elle était tellement fruste, qu'il a été impossible de l'identifier. A son defaut, il est peut-être un moyen de répondre, d'une manière aussi satisfaisante que possible, à cette question. Si l'on admet les conclusions que j'ai tirées de la similitude des objets trouvés dans l'un comme dans l'autre, et je ne vois pas ce que l'on pourrait leur opposer, ce hameau serait contemporain du cimetière ayant existé à l'extrémité opposée de la rue de Dieppe, vis-à-vis de l'entrée du faubourg

de Cappeville. Or si ce cimetière ne portait pas de date, du moins est-il facile de lui en donner une. Lorsqu'on ouvrit la route d'Evreux à Breteuil, qui passe aujourd'hui sur la partie méridionale de son emplacement, on mit à jour, non seulement des vases cinéraires semblables à ceux que l'on découvrit lors de la construction de la Gare, mais aussi des médailles à l'effigie de Pertinax. Et ce n'est pas là, dans ce quartier, un cas isolé. Il y a deux ans encore, en creusant une cave dans une propriété voisine de la mienne, au numéro 13 du faubourg de Cappeville, les ouvriers rencontraient un bronze de Faustine, dont j'ai pu admirer la frappe et l'état de conservation, et qui est allé enrichir la collection de M. le docteur Jagu. Si l'on considère que cet empereur et cette impératrice vivaient au second siècle de notre ère, on demeurera convaincu que le groupe d'habitations dont nous venons de scruter les ruines remonte, ainsi que le cimetière dont il était le voisin, à la même époque.

Quand, et dans quelles circonstances a-t-il été détruit ? Tous les objets trouvés dans ses ruines appartenant à l'art gallo-romain, et aucun d'eux ne pouvant être revendiqué par l'art mérovingien, il faut en conclure qu'il a disparu avant que la dernière de ces civilisations ait eu le temps de se superposer à la première. D'un autre côté, ces habitations, construites avec tous matériaux incombustibles, n'ayant pu se communiquer le feu l'une à l'autre, et le mobilier qui les garnissait ne paraissant pas avoir été mis à l'abri des flammes, il est difficile d'admettre que leur incendie ait été involontaire. Cet événement se plaçant entre la domination des Romains et celle les Francs, on peut croire qu'il eut pour auteurs ces hordes barbares d'outre-Rhin qui envahirent la Gaule à la fin du ve siècle, et ne se servaient d'autres armes que du fer et du feu : *ense et igni*. La stratégie de ces peuples a-t-elle beaucoup changé ?

En écrivant mon *Histoire de Gisors*, je disais, au sujet de ce quartier : « Nous retrouvons donc, dans cet ancien faubourg, tout le vieux Gisors, son berceau à côté de sa tombe ». Je ne m'attendais guère, alors, à ce que l'avenir se chargeât de donner à ces paroles une confirmation si éclatante !

V. PATTE.





LE CHARTRIER

D'HÉROUVILLE

Si l'on pouvait mettre le nez dans les archives de tous les châteaux, me disait un érudit connaissant bien son terrain, l'histoire n'aurait plus de secret. On saurait tout !...

Cette boutade se trouve confirmée, en ce qui concerne les deux domaines d'un peu d'importance possédés par ma famille à la fin du XVIIIe siècle, Denonville (1) et Hérouville (2).

Dans la première de ces résidences, malgré les saisies opérées en 1793, les confiscations, les ventes publiques successives portant sur les deux tiers du mobilier, malgré la destruction, par le feu, sur la place du village, de tout ce qui avait trait, dans les papiers de la maison, aux droits de cens et rentes foncières, louds ès ventes, justice, banalité, les terriers, etc., il est resté assez de documents privés pour reconstituer l'histoire de la localité depuis le XIVe siècle et, si l'on ajoute ce que fournissent les sources publiques, celles des familles qui ont possédé la terre, en remontant jusqu'au onzième.

A Hérouville, maison respectée par suite de circonstances particulières, la période révolutionnaire a passé sans rien détruire ; — les terriers même ont subsisté. — Il y a cinquante ans, dans une

(1) Denonville, canton d'Auneau, arrondissement de Chartres (Eure-et-Loir).

(2) Hérouville, canton de l'Isle-Adam, arrondissement de Pontoise (Seine-et-Oise).

armoire à provisions, entre beaucoup de chandelles et quelques pains de sucre, un sac de toile reposait quiètement, mais non sans faire entendre un bruit de copeau froissé lorsqu'on se risquait a poser la main dessus. Cet étrange objet de ménage, tiré de son sommeil, ouvert et dégorgé, mit au jour quantité de documents en parchemin, en papier, dont le classement fut tenté, avec la meilleure volonté du monde, par l'instituteur du village et par le curé. La tâche était facile : on trouva un inventaire et la plupart des pièces étaient rangées par matériaux d'intérêt connexe.

Ce petit chartrier a été, un temps, l'objet de patientes études.... ; j'en ai lu, j'en ai déchiffré de mon mieux la plupart des textes. J'aurais voulu en tirer une notice détaillée des parcelles ou fiefs, composant, au moyen-âge, le territoire d'Hérouville, et leur rendre un peu de vie, en présentant, sur chaque héritage, la série plus ou moins intéressante, mais extrêmement multiple, de ses possesseurs. Ce travail technique, embroussaillé, aurait peut-être, par un goût prononcé de terroir, composé, même pour les archéologues du meilleur estomac, un aliment indigeste. Je me borne à offrir à mes lecteurs, dont j'invoque la grande indulgence, un tableau d'ensemble dans lequel apparaitront quelques figures en saillie, personnages d'origines variées, femmes surtout, autour desquels seront groupés les faits qui les font mouvoir dans le cadre où les hasards de l'existence les ont placés.

* * *

Havoise de Montmorency vivait au temps de saint Louis. Fille de Mathieu II, connétable de France, le héros de Bouvines, et d'Emma de Laval, sa seconde femme, elle naquit après 1221 et fut conjointe, en 1239, avec Jamet de Château-Gontier, comte du Perche. On lui donna en dot la terre d'Hérouville, ce qui démontre que la terre d'Hérouville faisait partie des biens de la maison de Montmorency. C'était un assez beau domaine d'environ neuf cents arpents de terre, avec des droits lucratifs, la justice, les rentes foncières, le cens sur les principales habitations du village (1), surtout le champart à la douzième gerbe, dont le produit formait la plus grande partie du revenu (2). En abandonnant Hérouville à Havoise, le sire de Montmorency s'était réservé une rente de soixante livres, à prélever chaque année sur le rende-

(1) En 1757, le cens se percevait encore sur 73 maisons du village, 21 arpents et 68 perches de jardins, 488 arpents et 80 perches de terre en culture. Le champart à 12 gerbes le cent, portait sur 267 arpents et 62 perches. (Arch. de Chantilly, 114 E. 3, fol. 258.)

(2) On voyait encore dans la localité, il y a quelques années, entre la rue du Bourgeois et la ruelle du Bout d'en bas, un clos entouré de murs en ruines appelé le *Champart* : c'était le verger de la ferme contenant l'ancienne grange champartière du fief d'Hérouville.

ment de ce champart, ce qui donne une idée de l'importance qu'avait alors l'ensemble de la seigneurie (1).

La jouissance d'Havoise fut troublée par son frere Guy de Laval qui, devenu majeur, fit rentrer dans son domaine, par des procédés léonins, la dot de la dame de Château-Gontier. Guy, en 1246, se qualifiait vicomte de Rennes, seigneur de Vitré, Acquigny, Hérouville... etc. Après son veuvage (1259) et la mort d'un de ses frères consanguins, Havoise réclama un partage plus équitable de la succession paternelle ; elle dut avoir recours au Parlement, pour obtenir la saisine *fraterne porcionis*. Guy fut obligé, en 1263, de restituer à sa sœur une partie de la terre d'Hérouville, montant environ aux deux tiers de la totalité du fief. Guy conservait l'autre tiers, destiné à former par la suite la parcelle du territoire connue sous le nom de *fief de Laval*; mais il laissait à sa sœur l'obligation de payer soixante livres de rente au chapitre de Beauvais et la chargeait encore d'une rente de quarante livres, à son profit, le tout à prélever sur le revenu du champart.

La dame de Château-Gontier avait installé sur son domaine le tribunal, les officiers de justice, les receveurs, la prison... En 1270, une rixe à main armée suivie de mort d'homme et de pillage dans les maisons étant survenue à Hérouville, les sergents de la justice locale s'emparèrent des coupables et les mirent au cachot. On allait les juger, quand le bailli de Pontoise, avisé du cas, envoya prendre les prévenus et les fit conduire aux prisons du roi. Havoise en appela au Parlement de ce qu'elle considérait comme un abus d'autorité : elle se disait souveraine maitresse des sujets de son fief, maintenant que l'héritage lui en avait été régulièrement dévolu. Antérieurement, il est vrai, de semblables cas s'étant présentés, la justice royale en avait été saisie, parce que Havoise ne détenait la terre que *in dotalicium*, sous la tutelle du châtelain de Pontoise. La situation ayant changé, elle réclamait l'exercice intégral de ses droits. Le bailli prouva que, depuis quarante ans et plus, le roi était seul haut justicier dans toute la châtellenie de Pontoise, sauf sur les terres du sire de l'Isle-Adam et sur celles de quelques abbayes. Un arrêt de la Cour donna raison au bailli, attribuant à la justice d'Hérouville la répression des délits de violence, lutte, coups et meurtrissures sans effusion de sang, la police, l'entretien des voies publiques, etc., mais non la connaissance des meurtres, incendies et pillages laissés à la juridiction royale (2).

(1) Cette rente fut vendue, en 1269, avec l'agrément du roi Louis IX, par Mathieu III de Montmorency et Jeanne de Brienne, sa femme, aux chanoines de la cathédrale de Beauvais, dont nous constaterons, plus tard, la main mise sur la grange champartière, par suite de non-paiement de la rente.

(2) Les *Olim*, par Boutaric, anno 1270.

L'aurore du XIVe siècle nous présente, à Hérouville, une situation assez embrouillée. Philippe de Château-Gontier, seconde fille d'Havoise, est en possession du grand fief; le petit fief, appele Laval, est aux mains de son cousin, Bouchard de Laval, petit-fils de Guy, dont nous avons parlé. Mais ces nobles parents ne s'entendent pas. Philippe ne veut plus payer à Bouchard la rente champartière, qu'elle lui doit aux termes du partage de Guy, à moins que Bouchard ne se reconnaisse son vassal sur ce point. C'est une grosse affaire, la *ligeance* exigée entraînant des obligations agaçantes et coûteuses. En 1301, dame Philippe actionne sire Bouchard, personnage à la dissipation duquel le fief de Laval a dû de fortes amputations. Bouchard, pour en finir, a cédé, rétrocédé, échangé ou vendu son héritage très diminué à son neveu Guy de Laval. Celui-ci, en 1306, soutient le procès, s'opposant à la *ligeance* prétendue par la dame d'Hérouville. En 1307, le fief débiteur de la rente a été saisi, pour non accomplissement de son dû, par le bailli de Montmorency, et remis au sire de Laval à titre d'indemnité. Dame Philippe en appelle aussitôt; l'année suivante, le Parlement casse la sentence du bailli comme excessive et remet le fief champarteur à la dame d'Hérouville, la condamnant, sous peine de gros dommages, à s'acquitter de la rente, arrérages compris depuis plusieurs années, flétrissant la débitrice comme ayant donné, pour sa défense, « beaucoup de mauvaises raisons » (1)!

Philippe de Château-Gontier avait été conjointe avec Guillaume de Longray, gentilhomme du Maine; elle vivait encore en 1319. De cette union, une fille unique, Jeanne de Longray fut unie à Guillaume de Silly, d'où provinrent les sires de la Roche-Guyon. Mais déjà le domaine des Montmorency, à Hérouville, avait subi des morcellements dont nous constatons les conséquences. Une fraction assez importante, comprenant un manoir et cent arpents de terre parait avoir été acquise par Guillaume de Mory, seigneur de Villepinte, vassal de l'abbaye de Saint-Denis, qui en dota sa fille.

Les abornements signalés dans les aveux de la fin du XIVe siècle citent fréquemment « Madame d'Hérouville », ce qui prouve que cette personne possédait, sur le territoire, pas mal de bien. Cette Madame d'Hérouville est Ysabeau de Mory, fille de Guillaume ; elle était, dès 1356, en possession d'une partie de l'ancien fief d'Havoise et de Philippe (2); jeune, orpheline, vivant sous la tutelle de son frère Guillaume de Mory, seigneur de Villepinte, elle épousa d'abord Guillaume de Broullart, du Parisis, et d'une famille alliée aux d'Orgemont, aux Montmorency. Ce chevalier périt sans doute aux guerres, et la veuve s'unit avec Jean de Thi-

(1) Les *Olim*, par Boutaric, anno 1307.

(2) Arch. du musée Condé, à Chantilly, carton *Hérouville*.

bouville, chevalier, appartenant à une famille connue en Normandie, depuis 1200, par des services rendus à l'Etat (1).

Jean de Thibouville, peu après son mariage, fit aveu du fief d'Hérouville (2) à messire Jacques, seigneur de Montmorency (1371). La même année il passait avec ce suzerain un accord touchant le relief de dix-sept arpents de terre qu'il venait de racheter sur une autre fraction de l'ancien domaine d'Havoise de Château-Gontier. La maison qu'il habitait, avec sa femme, était « un manoir sis devant le Moustier bordant la rue et touchant les hoirs Thomas Ramé ». Un aveu de 1373 cite, sur cette même place de l'église « une masure tenue par messire Jehan de Thibouville ». Telle était la position de l'hôtel seigneurial habité par les détenteurs de cette fraction de l'ancien domaine des Montmorency.

Madame d'Hérouville, comme l'appellent les actes postérieurs à 1398, relatifs à son veuvage, passa la plus grande partie de son existence en ce manoir, ayant pour voisins la famille Ramé, les Péronne, MM. Jean d'Hérouville père et fils, les seigneurs de Brécourt, Jean d'Ardel, fils de la demoiselle de Cauches, et autres individus formant une petite société de gentilshommes laboureurs, endossant tour à tour la brigandine, ou menant la charrue; il fallait vivre, les temps étaient durs; à la prospérité du siècle précédent avait succédé la désolation de l'invasion anglaise; la ruine s'apprêtait à entrer dans toutes les maisons. Après Guillaume de Thibouville, chambellan du duc d'Orléans, et Catherine de Thibouville, sa sœur, mariée au sire de Havelen et morte en 1419, Pierre de Havelen, devenu seigneur d'Hérouville, trouva la terre si endommagée qu'il ne put payer, en 1423, la rente de soixante livres due aux chanoines de Beauvais; ceux-ci lui accordèrent, en 1426, un dégrèvement; mais à partir de 1442, les chanoines ne touchèrent plus un sou ni une gerbe. Le débiteur avait disparu et le suzerain, Jean, baron de Montmorency « mit le fief en sa main » par défaut de devoir rempli (3).

Nous ne nous attarderons pas sur les discussions élevées entre ce riche seigneur et les chanoines, au sujet de la rente champartière d'Hérouville, les uns réclamant, d'un bien ruiné, leur dû au total, l'autre se refusant à s'acquitter des obligations contractées par son aïeul; le sujet est attristant et fastidieux. Nous en tirerons seulement ce fait, qu'en 1467, le domaine ne rapportait plus que

(1) B. N. Mss. P. O. 2825. — D. Villevieille, mss. français 31915. Arch. du château de Chantilly, carton *Hérouville*.

(2) Connu depuis 1365, Jehan de Thibouville, *alias* Thibouviller, est cité, en 1368, dans un aveu de Montmorency comme arrière vassal à Hérouville.

(3) Chartrier d'Hérouville : sentence du Parlement au profit de M. de Montmorency, en 1462, et accord entre ce dernier et les chanoines de Beauvais en 1463. (Copies en papier du XVIIe siècle.)

dix livres de revenu. A bout de procès, Montmorency abandonna le fief aux chanoines de Beauvais, qui le firent gérer par un cultivateur de la localité, Jean Dieu, personnage dont le nom est resté célèbre, à plus d'un titre, dans la paroisse (1).

Au moment, en effet, où le pays semblait plongé dans la misère, une grande dame, une insigne bienfaitrice, avec le concours de ce Jean Dieu, au nom prédestiné, opérait l'œuvre la plus importante et la plus coûteuse qui ait jamais été accomplie dans la localité, la construction du monument actuel appelé l'église Saint-Clair d'Hérouville.

***

Jeanne de Laval, comtesse de Vendôme, était fille de Jean de Montfort-Gaël *(Guy XIII à Laval)* et d'Anne de Montmorency, dernière descendante en ligne directe du connétable Mathieu et d'Emma de Laval. Née en 1407, elle épousa, en 1424, Louis de Bourbon, comte de Vendôme; elle fut la sexaïeule d'Henri IV.

Jeanne, dès 1414, avait hérité du petit fief qui portait son nom, dont les ainés de sa maison avaient été possesseurs à toutes les générations. En diminution sur les 250 arpents de terre dont il se composait à l'origine, le fief de Laval, disloqué de 100 arpents et de l'hôtel seigneurial acquis par la famille de Péronne, au XIII[e] siècle, ainsi que de quarante arpents situés aux Essarts, sur le chemin de Pontoise, avec l'hôtel de la Tonsure, au bout de la rue des Bourgeois, inféodés à Guillaume Coudoie *(Couldoué)*, ne comprenait plus, en 1306, lorsque Guy IX, sire de Laval et de Vitré, en fit aveu à son « chier cosin le seignor Jahan de Moranci » (2) que quatre-vingts arpents de terre labourable, dont vingt-deux au « Val de Névillé », quatre au « Buissonnet par où l'on va aux Massiés », quatorze au « chemin de Brécourt et à celui de Labbeville », quarante arpents aux « Essarts », en bordure de ceux que détenait Guillaume Coudoie pour une rente de quatre livres par an, des rentes en nature montant à quatre setiers vingt-deux boisseaux et le cens rapportant sept poules et soixante-dix deniers à percevoir sur quatre maisons de la rue des Bourgeois, principale artère de la partie sud du village. En 1382, le seigneur de Laval (3) avait produit un nouvel aveu dans lequel il se donnait pour voisins Charles de Péronne, le curé d'Hérouville et

(1) Chart. d'Hér. Bail du champart consenti en 1467. (Copie du XVII[e] siècle.)

(2) Archives du musée Condé, à Chantilly, carton *Hérouville*.

(3) Série des seigneurs de Laval, à Hérouville : Guy VII, 1246-68 ; — Bouchard de Laval, 1268-1306 ; — Guy IX, 1306-33 ; — Guy X, 1333-47 ; — Guy XI, 1348 ; Jean de Laval (Guy XII), 1348-1412 ; — Anne de Montmorency et Jean de Montfort (Guy XIII), 1412-1414 ; — Jeanne de Laval, comtesse de Vendôme.

Michel de Jouy, de Pontoise, Mahé de Villette, Jean Gueury, Jean de Brécourt, Pierre du Boutet, Etienne Lemaistre, le seigneur d'Hérouville, Pierre Lahouste, Guillaume Coudoie, Michel Taillechaire, Perrin Barthélemy, etc. (1). Sur ce tout petit bien, auquel elle tenait sans doute, comme à un souvenir de famille, Jeanne s'intitulait dame d'Hérouville; elle possédait au moins le point central et pour ainsi dire le cœur de la paroisse, cette « haulte butte » sur laquelle se trouvait l'église, ou tout au plus la ruine d'un édifice primitif, vieux déjà de trois cent cinquante ans, « fondu » sous le poids des ans et sous les coups des désastres publics. Jeanne en fit l'abandon aux paroissiens pour reconstruire leur église. Elle fournit les premiers fonds à l'exécution d'un plan, dont les grandes lignes et l'élégance de style prouvent que la comtesse de Vendôme ne demeura pas étrangère à l'œuvre. Elle dota la fabrique d'un héritage destiné à l'entretien des objets du culte. A son exemple, les habitants augmentèrent avec émulation cette petite fortune jusqu'à produire ce qu'on appela, au XVIe siècle, « la terre Monsieur Saint-Clair d'Hérouville ».

Dans un récent travail présenté à la Société archéologique de Pontoise, M. Coquelle a démontré que « le chœur d'Hérouville avec son abside pentagonale, sa voûte en cul-de-four et les deux baies romanes qui en encadrent une autre de style flamboyant, la base du clocher et la nef possédant onze colonnes grosses et courtes... etc. » permettent d'attribuer à l'érection du monument, deux époques, dont la plus ancienne remonte au XIIe siècle. L'an 1356, il est fait mention dans la localité, de « une maison sise devant le Moustier »; un aveu de 1374 présente un « Manoir devant le Moustier bordant la rue »; un acte de 1382 mentionne, aux champs, « la terre au curé d'Hérouville (2) ». Ces fragments de texte et les caractères spéciaux de l'édifice suffisent à établir qu'il existait un monument religieux antérieurement à la fondation de la comtesse de Vendôme, mais il est certain qu'à l'époque où vécut cette dame, ce monument, par suite des guerres ou par vétusté, manque d'entretien, appauvrissement des fidèles, indifférence des seigneurs du lieu, était tombé en ruines et qu'une construction nouvelle s'imposait. La paroisse subissait alors l'influence du nommé Jean Dieu, simple cultivateur mais homme sage et de bon conseil, à qui les chanoines de Beauvais avaient, avons-nous dit, témoigné une extrême confiance — d'ailleurs déçue — en lui remettant à bail l'exploitation de la grange champartière. Ce manant pouvait manquer d'envergure dans le maniement d'un grand fief; il n'était que simple *jardinier*, fils de Nicolas

(1) Arch. du musée Condé à Chantilly.

(2) Arch. du musée Condé à Chantilly, carton *Hérouville*.

Dieu, jardinier aussi, cultivant ensemble « les jardinages » situés derrière la haute butte, et logeant dans une maison pour la possession de laquelle ils étaient vassaux du fief de Laval ; il est néanmoins évident que par son caractère et son honorabilité, Jean Dieu exerçait une autorité morale sur son entourage.

Jean Dieu reçut des habitants d'Hérouville la mission de se rendre à Paris, auprès de la comtesse de Vendôme « pour chevir et composer à prix d'argent ou de quelque manière que ce soit avec ladite dame », sur l'acquisition du terrain où se trouvaient les restes de la vieille église, dans le but de procéder au plus tôt à la reconstruction d'un édifice « en l'honneur de Dieu et de Monsieur Sainct Clair ».

Le 13 janvier 1443, devant les notaires Robert de la Mote et Nicolas Billery, Madame la Comtesse, « mue de dévotion » consentit donation pure et simple » auxdits habitants du village d'Hérouville à elle appartenant en partie et à maistre Jehan Dieu, leur procureur » du « lieu appelé communément la haulte butte de Hérouville, contenant environ un arpent et demi, ledit lieu environné de trois rues à commencer de la rue du fief Clerbourg et en suivant jusques aux jardinages qui sont derrière la haulte butte appartenant à Nicolas Dieu (1). La donatrice voulut que « le dit lieu et tout ce qui y sera construit et édifié » relevât de son fief de Laval à six deniers par an payables à la Saint-Denis. Puis « afin de laisser mémoire pour le remède et salut de son âme », elle a donné vingt livres tournois « pour commencer ladite église » ainsi que deux arpents de terre au chemin de Brécourt achetés par elle, cinq ans auparavant, au sieur de Clerbourg. Enfin, elle a demandé qu'un *Salve regina* soit chanté pour elle, tous les samedis en la nouvelle église, et que, chaque année, au retour du jour de cette fondation, une messe « pour la prospérité et santé de la dicte dame », soit célébrée au maître-autel laquelle, « après son trépassement » servira « au remède et salut de son âme (2) ». On croit, en outre, que Jeanne de Laval a donné la cloche dont le *fa naturel* appelle allègrement les fidèles à l'office, à moins que ce don provienne de Claude de Sansac qui fut dame fondatrice au siècle suivant.

La bienfaitrice d'Hérouville mourut en 1468. Elle avait pu

(1) On reconnaît encore la même position de l'église, à Hérouville. L'ancienne rue du fief Clerbourg est le chemin pavé montant à la grande ferme, ancien Clerbourg : elle borne la place de l'Eglise au Nord. A l'Ouest, la rue des Bourgeois, borde le bas de la butte du côté du porche ; au Sud, la ruelle du presbytère sépare l'église des anciens jardins de Nicolas Dieu, sur lesquels s'est élevé au XVIIIe siècle, le presbytère actuel.

(2) Chart. d'Hér. — Titre de fondation de l'église Saint-Clair par la comtesse de Vendôme, en 1443. (Orig. en parchemin.)

voir l'achèvement de l'église Saint-Clair. L'œuvre fut rapidement menée si l'on en juge par la netteté de son style. Il est d'un seul jet, limpide, assuré; une telle unité règne dans l'ensemble que, sauf la fenêtre à meneaux flamboyants de l'abside et les ornements à feuillages sur corniches de quelques piliers, rien ne révèle au premier coup d'œil la différence d'époques constatées dans la fondation et dans la reconstruction : la hauteur du clocher est surtout d'une conception princière; une porte, au flanc nord, ouvrant sur les fonds baptismaux présente, dans l'arcature, des reliefs finement modelés d'un caractère ogival flamboyant propre à la fin du xv[e] siècle. On croit y voir les traces de quelque nouvelle largesse testamentaire de la comtesse ou des soins particuliers de son successeur, qui fut son petit-fils. Celui-ci, François de Bourbon, qualifié par les papiers d'Hérouville « comte de Vendomois, seigneur d'Epernon et de Rémallart », mourut à Verceil, le 2 octobre 1495 ; il avait fait vendre par Jacques de Breslay, son procureur, le 28 février 1487, devant les frères Contesse, notaires au Châtelet de Paris, son « fief de Laval, assis à Hérouville, près Pontoise », à un conseiller du roi au Parlement, maître Antoine de Paris, qui le paya cinq cents livres comptant. Il ne comprenait plus que quarante arpents de terre tant au val de Livilliers qu'au Buissonnet et au chemin de Brécourt ; douze setiers d'avoine, quelques deniers et quelques poules de cens sur quatre maisons de la rue des Bourgeois dont était l'hôtel de la Tonsure, plus huit livres parisis de rente sur les quatre-vingts arpents des Essarts, appartenant aux héritiers Coudoie (1). La rente champartière de quarante livres, due par le fief d'Hérouville, était rentrée de force, par suite d'un procès qu'en 1474, François de Vendôme avait intenté et gagné contre MM. les chanoines de la cathédrale de Beauvais.

***

Nous avons dit que, vers la fin du xiii[e] siècle, une fraction assez considérable du fief de Laval avait été aliénée au profit de la famille de Péronne, originaire sans doute de la ville dont elle portait le nom. Ce lopin se composait de cent arpents de terre, épars sur le territoire, de plusieurs maisons, dont la Cerisaie, payant le cens, rue des Bourgeois, droit de champart sur plusieurs manants, et surtout de l'hôtel seigneurial, basse-cour et dépendances, ancien logis des Montmorency et des Laval, lorsque, par hasard, ils se rendaient dans la localité. En 1374, nous retrouvons, dans cet établissement, Jean de Péronne qui, le 10 août, rend aveu de son fief au sire de Montmorency. Il y avait là « un hôtel où les prédécesseurs du seigneur avouant

(1) Chartrier d'Hér. — Acte de vente daté de 1489. (Orig. en parchemin.)

logeaient, maintenant en mauvais état », de sorte qu'il a fixé sa résidence dans la métairie à côté, « manoir avec cour et jardin contenant en tout un arpent, et un clos devant la porte du manoir de un arpent avec une charterie joignant audit clos », le tout situé au levant de la haute butte, c'est-à-dire au chevet de l'église en descendant vers les Coutures, qui bordent le grand chemin de Pontoise à Chambly (1).

Les terres de Jean avoisinaient celles de Jacques de Péronne et de Guillaume de Péronne, qui lui payaient des redevances, ainsi que Guillaume de la Croix qui pouvait être son gendre (2). Un titre de 1380 rappelle que « l'hôtel de Péronne » entouré de murailles, s'élevait en bordure de la place de l'Eglise, dans le voisinage des manoirs du sire de Thibouville et de la famille Ramé ; une ruelle les séparait; il s'ouvrait sur la place, près le chevet de l'église et sa voie d'accès, pour descendre à la rue des Bourgeois, dont l'entrée était marquée par un calvaire, n'était autre que la rue dite de Clerbourg dans l'acte de fondation de Saint-Clair daté d'un demi-siècle plus tard (3).

Jacques de Péronne, successeur de Jean, en 1398, était un riche seigneur, possesseur du château de Stors près l'Isle-Adam (4). Il délaissait naturellement Hérouville, où son hôtel de Péronne s'effondrait de plus en plus. Son successeur, Jean de Péronne, s'en désintéressa tout à fait. Jean et sa femme Perrette de Vuignes, probablement fille de Guillaume de Vignes, nommé dans un abornement de 1398, vendirent tout ce qu'ils possédaient dans notre paroisse, à Jean de Louviers, en 1425. Toutefois la famille de Péronne richement possessionnée à Hérouville, ne devait pas disparaitre encore de la localité. Louis de Péronne payait des redevances censives au fief de Laval, en 1438. Guillot de Péronne vécut dans la paroisse jusqu'en 1450; son bien fut acquis par Guillaume Benoit, laboureur, dont la petite fille, Françoise, le transmit à messire Gérard Caffin, curé d'Hérouville. Nous trouvons ici les noms des deux plus anciennes familles de cultivateurs de la localité ; la tradition veut qu'elles existassent déjà au temps

(1) C'est l'emplacement actuel de la grande ferme dont les bâtiments, la cour, le portail sur la route d'Auvers, couvrent une superficie d'un hectare environ.

(2) L'aveu rendu en 1306, pour le fief de Laval, par Guy de Laval, prouve que la partie de l'héritage primitif, dont il est ici question, en était déjà détachée. Les Péronne en étaient-ils dès lors détenteurs? Le fait est probable, mais ce n'est qu'en 1368 qu'un aveu de Montmorency mentionne pour la première fois « Jehan de Péronne escuyer » comme vassal à Hérouville. (Communication de M. A. Rey.)

(3) Arch. du musée Condé à Chantilly, carton *Hérouville*.

(4) D. Villevieille, ms. français 31950. — En 1399, Jacques de Péronne, fils de Jean, avouait tenir du roi en la châtellenie de Pontoise, un fief situé à Marines.

de saint Louis. Le fait est possible, la difficulté est de le prouver. Nous attirerons seulement l'attention sur l'acquisition de biens fonds par de simples manants que le travail et l'économie avaient enrichis. Charlot de Péronne avait, après 1450, définitivement liquidé ce qui restait de la fortune de sa maison. Son existence est signalée sur les lieux depuis 1405. Pierre de Bréban acheta les derniers lambeaux des biens des Péronne pour en faire le noyau d'un domaine qui, en 1468, portait son nom.



La propriété foncière a changé de maitres. On voit qu'elle n'est plus aux mains de ces grands seigneurs féodaux, dont quelques noms ont paru dans ces pages. La chevalerie a disparu, décimée par la guerre, ruinée par les dépenses de la Cour; une couche nouvelle la remplace en partie, avocats, juges, financiers, hommes d'affaires et de lois, et... commerçants. Les fournisseurs des armées sont devenus des millionnaires et d'autre part, l'édit de 1409, autorisant les Bourgeois de Paris à acquérir des biens nobles, jette sur la banlieue des sacs d'écus en échange de sacs de grains. De notre chartrier sortent maintenant des noms ronflants, mais sans qualité, des noms de lieu de naissance portés, avec particule, par des épiciers, des drapiers, des bijoutiers, des bouchers, quelques parlementaires, avocats ou conseillers, des prêtres qui placent, comme les autres, leurs économies dans les guérets de la Brie, de la Beauce ou du Vexin.

Qui est ce Jean de Louviers, dit l'aîné, dont le nom rappelle les moulins à foulons de la Basse-Seine, acquéreur de vingt sous de rente sur l'hôtel de Péronne (1), en 1405? Son apparition dans la paroisse produit un fait nouveau. C'est un marchand de drap, bourgeois de Paris, marié avec Margot Bignet, fille de Lambert Bignet, drapier comme lui. Jean de Louviers le jeune, leur héritier, marchand drapier et bourgeois de Paris, époux de Jeannette Clutin, vulgairement appelée la Clutine, reparait dans nos champs en 1425. Il achète tout le bien de Jean de Péronne et de Perrette de Vignes (2); peu après, à la suite d'acquisitions nouvelles, il a fait du fief qu'on appela Brécourt, une propriété dont la ferme se dresse au nord de l'hôtel de Péronne, de l'autre côté de la principale rue du village. Avant 1443, date de sa mort, Jean de Louviers avait revendu la plus grande partie de ce qu'il possédait à Hérouville, événement regrettable, car ses descendants, devenus hauts et puissants seigneurs, avec un blason *d'or à la fasce de gueules*

(1) Arch. de Chantilly : acte de vente du 26 janv. 1405 par Jacquet de Péronne à Jean de Louviers l'aîné.

(2) Arch. du musée Condé à Chantilly. Carton *Hérouville*.

accompagné de trois têtes de loup (Louviers !) *arrachées de sable*, illustrèrent leur époque d'une gloire qui eût rejailli sur nos modestes sillons.

Un joaillier, Jean Clerbout, fut acquéreur de Jean de Louviers pour le domaine jadis possédé par les Péronne. Fils d'un argentier de la reine ayant fait une belle fortune (1), il devint maître général des monnaies et conseiller du roi à la Chambre des Comptes. On le trouve, en 1439, marié à Marie Foucault, appartenant à une famille mi-partie d'épiciers, mi-partie parlementaire, dont les membres n'allaient point tarder de parvenir également à la noblesse... Ce n'est pas ici le lieu d'insister sur la facétie de ces braves gens qui trempent leur épée dans la mélasse avant de se la mettre au flanc ; bornons-nous à constater leur établissement dans les paroisses des environs de Paris, où ils se créent des positions seigneuriales, racines d'une Société nouvelle destinée à produire un certain éclat.

Suivons-les rapidement à Hérouville. — A Jean Clerbout ou Clerbourg succède Oudart Clerbourg, qu'on appelle aussitôt *de Clerbourg*, parce que le fief qui a pris son nom le lui rend avec la particule. Comme son père, il est général des monnaies ; on le voit parent des Foucault, des Hesselin, personnages importants dans les offices du Parlement et de la ville de Paris, ainsi que de gentilshommes appelés Jean de la Planche et Henri de Quetteville. Ces relations le mènent à un beau mariage. Il a épousé Jeanne de Longuejoue, dame de Saint-Germain, fille de Jean de Longuejoue, seigneur d'Yverny, et sœur de Mathieu de Longuejoue, l'un des principaux dignitaires de la cour de François Ier. Tous deux accrurent leurs possessions, mais ils n'eurent pas d'enfants, de sorte que Jeanne hérita, en usufruit, d'un tiers du fief de Clerbourg, avec les acquêts en nue propriété. Le surplus passa à Louis, frère d'Oudart. Celui-ci était seigneur du Moulin-Basset, près Saint-Denis. Il portait un écu *fascé d'or et de sable de six pièces à la bordure de gueules chargée de six besants d'argent* (2). D'accord avec sa femme Catherine Vigneron, il vendit Clerbourg, pour 240 écus d'or, à maître David Chambellan, le 13 mai 1497 (notaires Nicolas et Dreux Contesse à Paris). Cet acte nous apprend que Louis de Clerbourg était licencié ès lois, qu'il demeurait à Paris, dans son hôtel du Cornet, rue Saint-Martin, devant l'église Saint-Merry, ayant pour voisins le chaudronnier Etienne Aubouin, Jean Renaut d'autre part, et qu'au bout de sa maison se trouvait l'hôtel de la dame de Saint-Germain, sa belle-

(1) Les fournitures de Jehan Clerbout, argentier de la reine Ysabeau de Bavière, sont fréquemment citées dans les comptes de l'hôtel du Petit Musc.

(2) B. N. Mss. P. O. 774.

sœur, le tout provenant de la succession de Jean et Oudart de Clerbourg, défunts (1). La dame de Saint-Germain vécut jusqu'en 1539 (2), toujours propriétaire, à Hérouville, de parcelles du fief Clerbourg dont hérita son frère Mathieu, appelé Monsieur de Soissons, parce qu'il était évêque de ce diocèse ; il possédait également le fief de Bréban, dont nous parlerons. C'était le temps ou quelques-uns des petits fiefs détachés peu à peu de l'ancienne terre de Montmorency, commençaient à être réunis sous la main d'une des personnes qui ont signalé, avec intérêt, leur séjour dans notre paroisse ; elle nous a laissé beaucoup de documents.



Voici d'abord un parchemin de la dimension d'une petite nappe, recouvert d'une écriture magnifique et très lisible. C'est le contrat de mariage de notre nouvelle dame et maîtresse, Claude de Sansac, « dame de Villiers-sous-Coudun et en partie d'Hérouville », avec « noble homme » Jean Foucault, conseiller du roi et correcteur en sa Chambre des Comptes, signé à Paris, le 18 avril 1523, devant Aignan Pichon et Roger Roard, notaires, en présence de « nobles hommes et sages » maitres Mathieu de Longuejoue, conseiller au Parlement, seigneur d'Yverny, et Charles Michon, conseiller du roi au Trésor, oncles de la mariée. Celle-ci, par suite de l'abandon de 25 marcs de vaisselle d'argent et d'un titre de rente de 175 livres sur la Ville de Paris, recevait de son tuteur Michel Brinon, son propre beau-frère, cinq mille huit cents livres tournois, argent comptant, avec les fiefs de Clerbourg et de Laval, sis à Hérouville (3).

On se souvient, peut-être, que le comte de Vendôme avait cédé Laval, en 1487, à Antoine de Paris. La fille d'Antoine, Madeleine de Paris avait épousé maitre David Chambellan, déjà possesseur du fief de Bréban, formé sur la paroisse par diverses acquisitions d'un prêtre appelé Pierre de Bréban, chanoine de N.-D. de Paris en 1471, et plus tard curé de Saint-Eustache, qui revendit le tout en 1485 au dit maitre David Chambellan (4). Ce Chambellan, seigneur de La Veuve en Berry, avocat général au Parlement de Paris, dont le père, Etienne, vicomte du Perron, avait joué, comme lieutenant général à Bourges, puis conseiller au grand Conseil, un rôle dans le gouvernement de Louis XI, ce

(1) Ch. d'Hér. — Titre d'acquisition par M. David Chambellan du tiers de l'ancien fief de Laval, appelé fief de Clerbourg, sis à Hérouville, de M. Louis de Clerbourg, héritier de messire Oudart de Clerbourg, son père. (Orig. parchemin.)

(2) Remariée à messire Gilles des Ormes, chevalier.

(3) Ch. d'Hér. — Contrat de mariage. (Origin. en parchemin.)

(4) Arch. de Chantilly, musée Condé.

Chambellan, quelle circonstance l'attirait à Hérouville, sinon son premier mariage avec Catherine Foucault, proche parente, sans doute, nièce de Marie Foucaùlt, femme de Jean de Clerbourg, dont nous avons signalé la présence dans notre paroisse, une quarantaine d'années auparavant? Les fils Clerbourg y furent propriétaires jusqu'à la fin du xv[e] siècle. Ils étaient, de David Chambellan, les propres cousins; nous n'avons donc pas à nous étonner d'avoir vu David, propriétaire de Bréban, de Laval, acquérir enfin, de ces mêmes cousins, le fief de Clerbourg dont nous trouvons dotée Claude de Sansac, au jour de son mariage. Cependant David avait perdu sa première femme : il la remplaça par cette Madeleine de Paris, cueillie peut-être sur le territoire d'Hérouville et qui lui apporta Laval; elle lui donna trois filles dont l'aînée, Madeleine, épousa Mathieu de Longuejoue, beau-frère d'Oudart de Clerbourg ; la seconde, Marguerite, fut unie à Charles Michon, seigneur du Bois-Bagnolet, conseiller du roi; la troisième devint la femme de Jean de Sansac, seigneur de Villiers-sous-Coudun, clerc du roi en sa Chambre des Comptes, d'où naquirent Jeanne, épousée par Michel Brinon, greffier de la Cour des Aides de Paris, et Claude, dame d'Hérouville, dont nous développons ici l'origine. David Chambellan, grand-père de Claude, auquel elle succéda directement, étant orpheline de père et mère au moment du décès de cet aïeul, était, après la mort de sa seconde femme, entré dans les ordres : il devint doyen du chapitre de N.-D. de Paris, et mourut en charge, l'an 1518, dans sa maison sise au coin de la rue Maleparole et de la rue Bertin-Poiré (1).

Quant au marié de 1523, Jean Foucault, il descendait d'une lignée de gros épiciers de la rue Traversière ; petit-fils de Jean Foucault et de Perrette Herbelot, connus en 1463, il avait eu pour père Philippe Foucault, né en 1400, lequel se qualifiait bourgeois de Paris, marchand épicier et seigneur de Maudétour, fief acheté en 1489 des bénéfices d'un lucratif négoce. Ce Philippe d'ailleurs, personnage actif, cumulait toutes fonctions ; il était messager-juré de l'Université de Paris, sorte de maître de poste chargé du transport des paquets et correspondances des étudiants ; de plus, très processif, il plaidait constamment, gérait la curatelle du fils que lui avait laissé sa femme Colette Marisy, acquérait des biens nobles et augmentait tellement sa fortune que ses descendants purent, comme les Louviers et bien d'autres, faire figure de grands seigneurs cent ans plus tard (2).

(1) B. N. Mss. Cabinet des titres : P. O. au nom *Chambellan*.

(2) B. N. Mss. Doss. bleu 299.

Jean Foucault né avant 1500, mineur en 1511, institué correcteur des comptes en 1520, résigna sa charge en 1530 et mourut peu après, à la fleur de l'âge.

Un des premiers soins de la nouvelle dame d'Hérouville *en partie* fut de relever l'hôtel seigneurial de Clerbourg pour en faire sa résidence d'été ; elle y eut « hôtel avec granges, étables, cour, jardin, tout environné de murs d'une contenance d'un arpent », et un grand portail « ouvrant sur la rue où est le puits Baderet », près duquel se voyait « la petite porte pour entrer au clos du dit Clerbourg », comprenant aussi un arpent ; plus tard, elle fit construire un colombier. Les actes ayant trait à ces modifications sont datés de 1518, 1538, 1548, 1558 (1); ces actes disent que l'hôtel de Clerbourg « tenait d'une part au jardin des Carrières, d'un bout à la terre aux Fischets et au puits Baderet, et d'autre à la rue aux Bourgeois, c'est-à-dire la rue du Bon-Puits, allant de la rue des Fischets à la rue aux Bourgeois ». Le puits Baderet, le puits Mégnin, le puits Callandre avoisinaient cet établissement qui s'étendait depuis le chevet de l'église jusqu'aux Coutures, bordant le chemin de Chambly à Pontoise. Il y avait précisément dans cette direction un fief appelé la Couture (pour culture) d'Anne-Marie, voisine du Clos Bataille et de la Couture du Diable appartenant aux Benoit ; plus loin étaient le fief Callandre et l'Ormeteau Marie. Cette Couture d'Anne-Marie contenait une ferme avec dépendances ouvrant sur la place du Puits-Baderet, un verger planté d'arbres fruitiers et une trentaine d'arpents de terre aux champs. Détaché des biens des Montmorency avant 1306, ce fief avait appartenu au XIVe siècle, à Jean Le Jeune, écuyer, puis à Sévestre Le Jeune en indivis avec Jean de Hardeville qui en firent aveu en 1398 (2). Jean Doulx-fils, écuyer, habitant Mézy, près Meulan, possesseur au XVe siècle, en trafiqua de son mieux, par inféodation partielle à Mahiet Benoit, en 1466, et par constitution de rente, au profit d'Antoine Dufour et Jean Letellier, de Pontoise, en 1477, « pour subvenir à ses affaires et nécessités ». Jean de Sansac, père de dame Claude, acheta, en 1492, les créances de Dufour et de Letellier et mit ainsi une main sur le domaine ; il s'empressa de porter sa déclaration au baron de Montmorency. Une autre rente avait été constituée au profit d'Odouart Comparel ; elle était payée par Pierre Benoit ; Marguerite Comparel en jouissait avec son mari Vincent Maciot, bourgeois de Paris, seigneur de Nanteau-sur-Essonne, mais ils ne furent pas fâchés d'en trou-

(1) Chart. d'Hér. — Partage de la succession Chambellan ; aveu du fief de Clerbourg à Montmorency ; accord avec Ch. Dauvet, gendre de Mathieu de Longuejoue, etc...

(2) Arch. du musée Condé, carton *Hérouville*.

ver « acqueteuse et acheteresse » la noble Claude de Sansac, pour le prix de trois cents livres. Claude augmenta ainsi, en 1533, d'un nouveau fief, sa terre d'Hérouville qu'un second mariage devait accroitre du double quelques années plus tard (1).

Elle avait perdu son premier mari en 1532. Quittant Paris dès lors pour la campagne, elle vint résider dans sa maison de Clerbourg, où son séjour a laissé le souvenir des bienfaits répandus dans la paroisse. Elle gratifia de ses libéralités l'église Saint-Clair, dans laquelle elle avait, comme fondatrice, une chapelle ouvrant sur le chœur et dédiée au saint patron de la localité ; elle y pénétrait par une petite porte pratiquée dans le bas-côté du bâtiment à dextre et donnant accès sur le haut de la ruelle dite de Clerbourt, à cinquante pas de l'entrée de ce domaine. — Monsieur de Soissons, propriétaire de Bréban, oncle de Claude, faisait-il quelquefois des visites à sa nièce ? On peut le croire malgré les occupations multiples du prélat et les honneurs dont il était entouré.

La carrière de Mathieu de Longuejoue fut la reproduction de celle de son beau-père, David Chambellan qui, fatigué de la vie séculière, se fit prêtre, mais le gendre parvint plus haut. Fils et petit-fils de conseiller au Parlement, où son bisaïeul maternel, Philippe Aguenin fut Président, Mathieu avait débuté au Châtelet comme conseiller, en 1502. Il était, avant 1518, conseiller au Parlement, et maitre des requêtes en 1523. Sa finesse, ses connaissances en matière d'administration et de justice, son aptitude aux affaires le firent remarquer par les hommes du gouvernement. La monarchie était en quête d'esprits nouveaux et de caractères d'une trempe particulière ; la vieille noblesse n'avait plus qu'une demi-part à la direction de l'Etat ; la diplomatie, les finances prenaient une extension exigeant un personnel d'élite. Longuejoue fut employé au dedans comme au dehors à des missions délicates qu'il remplit avec succès ; la plus importante fut la ratification du traité de Cambray, qu'il obtint de Charles-Quint, en 1529. Passé alors en Espagne, il négocia la délivrance des Enfants de France, otages de leur père, et les ramena au roi qui contracta de ce fait à l'égard de Mathieu, une véritable dette de reconnaissance (1).

Mathieu de Longuejoue, marié avec Madelaine Chambellan, était devenu veuf avant 1518 et gérait alors la tutelle de ses enfants Thibaut et Jeanne. Lorsque ceux-ci furent émancipés, Mathieu entra dans les Ordres ; il eut d'abord l'abbaye de Royaumont (1530), puis l'évêché de Soissons (1533); il prit place dans l'Assemblée des Grands du Royaume, en 1536. La valeur personnelle de Monsieur de Soissons, l'amitié du connétable Anne de Montmo-

(1) Ch. d'Hér. — Divers actes d'acquisition. (Orig. en parchemin.)

(2) Moréri, Dictionnaire, au nom *Longuejoue*.

rency, les sentiments du roi devaient porter ce prélat aux plus hautes charges. Il fut nommé conseiller d'Etat. Il reçut la garde des sceaux de France après la mort du chancelier du Bourg, en 1538. Remplacé par Guillaume Poyet, il reprit les sceaux en 1544, et mourut, très âgé, en 1558, plein d'une considération que ses contemporains ne lui ont pas ménagée.

Mathieu de Longuejoue était le légataire des biens de sa sœur Jacqueline, veuve d'Oudart de Clerbourg, à Hérouville. De ce chef il détenait, outre Bréban, un sixième du fief de Clerbourg, dont le reste appartenait à sa nièce. Venait-il à Hérouville ? Monsieur de Soissons, pendant que la grosse cloche était mise en branle en son honneur, pouvait, après avoir déposé sa mitre d'or, aller cueillir des fraises dans « un quartier de terre à prendre le long de la ruelle des Carrières, aboutissant par devant à la rue où est le puits Baderet, compris la petite porte pour entrer audit quartier de clos assise au long du grand portail de Clerbourg », c'est-à-dire dans un carré du jardin même de sa nièce, dont il se trouvait possesseur, par suite du susdit héritage et d'un accord passé, le 18 mars 1548, entre R. P. en D. messire Mathieu de Longuejoue, évêque de Soissons, et dame Claude de Sansac, maintenant femme de messire Jean de Berbisy (1).

Claude, malgré ses occupations, ses acquisitions, ses restaurations d'édifices, etc., avait trouvé la solitude pénible, sous l'ombre de ce grand clocher où roucoulaient les bisets volages de son nouveau colombier seigneurial. Elle glissa sa main dans celle d'un brave gentilhomme bourguignon, écuyer du duc d'Orléans, que ses fonctions à la cour tenaient le plus souvent « demeurant à Paris », mais qui ne se refusait pas aux loisirs des champs. Claude, veuve de moins de quarante ans, sans enfants, épousa donc ce Jean de Berbisy. Leur union dura douze ans. Claude de Sansac était veuve pour la seconde fois peu avant 1558, date à laquelle elle rendit de nouveaux aveux pour ses possessions diverses. Laval, Clerbourg, Douffy — au duc Anne de Montmorency, dont la duchesse Madeleine de Savoie lui délivra quittance signée de sa main (autographe). Elle vécut jusqu'en 1571, portant à peu près l'âge du siècle (2). Elle laissa deux enfants : Madeleine, mariée à Jérôme de Marle, seigneur de Versigny, et Jean-François de Berbisy que nous verrons en possession de la plus grande partie des terres de la paroisse d'Hérouville.

(1) Ch. d'Hér. — Partage daté de 1548, du tiers de Laval, appelé Clerbourg, à Hérouville, entre Me Jehan Dauvet, président de la Cour des Aides, R. P. Mathieu de Longuejoue, évêque de Soissons, d'une part, et Jehan de Berbisy, écuyer, Claude de Sansac, sa femme, d'autre part. (Original en parchemin.)

(2) Ch. d'Hér. Carton d'anciens titres n° 2 : testament de Madame d'Hérouville en 1571.

Il faut remonter au XIVe siècle pour retrouver le point de départ et la formation d'une des principales terres acquises par Monsieur de Berbisy, fils et héritier de dame Claude de Sansac. Il existait alors, à Hérouville, un certain écuyer portant le nom du lieu, avouant, en 1356 et 1373, à Montmorency, parmi ses possessions, « une maison devant le Moustier avec un arpent de terre devant la porte dudit Jehan d'Hérouville, joignant par derrière au chemin de Pontoise à Chambly » (1). Cette position est intéressante parce qu'elle relève exactement l'emplacement qu'occupera plus tard le château, avec sa cour au couchant et son verger au levant, ainsi que le terrain situé devant l'entrée du château destiné à former plus tard la partie antérieure de l'avenue appelée la Bourgogne. Ce nouveau fief avait été détaché de celui qu'ont possédé jadis les Montmorency puisqu'il en subit et subira jusqu'à la fin la ligeance. — Jean d'Hérouville, le jeune, écuyer, successeur et fils du précédent, augmentait son fief, en 1380, de vingt-huit arpents de terre à l'Ormeteau-Marie, sur le chemin de Chambly (ce sera plus tard le parc du château), à lui vendus par Jean de Thibouville et Thomas Ramé, puis de « terrains et masures devant l'église » entre le logis de Thibouville et d'Etienne Lemaistre. Après 1400, il avait pour successeur Jean Ramé, déclaré son héritier. Jeanne et Perrette Ramé, filles de Jean, succèdent à celui-ci et leurs époux rendent aveu à Montmorency, en 1456. Le fief est alors en indivis entre Jean et Alexis de Calais, fils de Perrette Ramé et de Jacques de Calais, et Denis Bataille, époux de Jeanne Ramé. Ce dernier, notaire à Paris, indemnisa ses neveux, posséda le fief complet par testament de sa femme, lui donna son nom — Clos Bataille, dont on a fait *clos de la bataille* bien qu'il n'y ait pas eu de sang répandu dans cette enceinte — et le vendit à Simon Bazannier, bourgeois de Paris, époux de Marie Turquan (2). Voilà de nouveau le commerce parisien se partageant les lambeaux du domaine des Montmorency, car Hugues Bazannier, fils de Simon, se qualifie « marchand mercier » (3), et Michel Cavé, son oncle, possède, tout à côté, le petit fief d'Alligant, dont il fait hommage le 5 août 1484. Nous connaissons à cette date la composition exacte du fief Bataille ; il comprend maison d'habitation, cour et jardin, basse-cour avec grange,

(1) Ce Jean d'Hérouville était peut-être le descendant d'un Guillaume d'Hérouville, fils de Dreux, témoin, en 1090, de certains dons faits aux abbayes de Saint-Martin, a Pontoise et à Paris, par Raoul Deliès de Pontoise, dont la fille Agnès était mariée avec Bouchard IV, seigneur de Montmorency. Ce rapprochement permettrait-il de voir dans Guillaume un vassal d'Agnès, dame du fief paroissial, à Hérouville, qu'elle aurait porté aux Montmorency ?

(2) Arch. du musée Condé, à Chantilly.

(3) B. N. Mss. Doss. bleu 69.

établis et colombier couvrant deux arpents, le clos et le haut verger de neuf arpents, plus soixante-treize arpents de terre loués à bail par Olivier Benoit dont le logis est adjacent au verger du côté nord. — Hugues Bazannier, fils du précédent, bourgeois de Paris, se disant « seigneur du fief Bataille par la succession de son père », céda ce fief à Toussaint Lepelletier, bourgeois de Pontoise, à raison de trente livres l'arpent, par actes des 21 juillet 1538, 28 août 1539, 6 mai 1541 (Claude Lemoine et Philippe Palanquin, notaires à Paris), et Lepelletier François, époux de Catherine Causette, qualifié « noble homme, conseiller du roy au bailliage de Senlis et seigneur du fief d'Hérouville » passa à « noble homme Jérosme de Marle, écuyer, seigneur de Versigny, au nom et comme tuteur de noble personne Jean-François de Berbisy, mineur, fils de feu noble Jean de Berbisy et demoiselle Claude de Sansac, jadis sa femme, seigneur et dame des fiefs de Clerbourg et de Laval », l'hôtel seigneurial de clos appelé la Bataille avec dépendances, pour la somme de vingt livres une fois payées, et l'abandon d'une rente de quarante livres que dame Claude de Sansac avait acquise, en 1557, sur les greniers de la ville de Paris. Cette cession fut consentie à Paris, devant Doufas et Thiériot, le 12 juin 1568. Elle laissait en dehors de ses conditions une partie des terres du fief Bataille détenues par Marguerite Lepelletier, fille de Toussaint, mariée à Cardin le Bret, seigneur de Flacourt, doyen du Conseil, d'où elles passèrent à Marie le Bret, sa fille, mariée à Charles de Laubespine, neveu de la macabre Madame de Stors; elle laissait également de côté la petite ferme de Bataille, occupée par Pierre Benoit avec un lot de terres données, par son mari, à Catherine Causette, veuve de François Lepelletier, qui en fit aveu, avec ses enfants, Toussaint, Catherine et Marie, en 1580 (1). Ce petit bien s'appela dès lors le fief des Pelletiers. Toussaint Lepelletier, fils aîné de Catherine, le posséda en indivis avec ses sœurs Mesdames du Vivier et de Pamesol. Ils habitaient ensemble à Souvie, en Bourgogne, et s'occupaient si peu de ce lopin de neuf arpents de terre que leurs tenanciers, les Benoit, les Caffin, les Richardière, négligeaient de payer censives et redevances. Il y eut un procès. M. de Berbisy fut appelé à donner son avis. D'autres personnages, de noms mal connus, y figurèrent également, tel cet Alexandre de Turnia (écrit Tschournia) dont la femme, Gillette de la Porte, était propriétaire du petit fief Callandre (2). Tout cela ennuyait les Pelletier, qui se débarras-

(1) Ch. d'Hérouv. Plusieurs actes originaux en parchemin, datés de 1539, 1541, 1568, 1569.

(2) Ch. d'Hér. — 1585, sentence du Parlement en faveur de Alexandre de Sthurnya, chev. des Ordres du roi, et Gillette de la Porte, sa femme, contre les héritiers Lepelletier, seigneurs en partie d'Hérouville. (Origin. en parchemin.)

sèrent en 1603, pour 1666 livres comptant, de ce qu'ils avaient à Hérouville, terres aux Coutures, à Manlu, aux Pendus, et quelques sous, quelques poules de rente sur plusieurs maisons de la rue des Fischets, artère-nord de la localité; l'acquéreur Jean Lamisse était le prête-nom et le mandataire de messire Jean-François de Berbisy.

***

Les Berbisy, dont l'écu portant *un mouton paissant* se confondait avec l'agneau pascal dans les ornements de l'église d'Hérouville, étaient originaires de Dijon, où l'on trouve encore une rue de leur nom ; vieille famille ayant occupé de bonnes charges de magistrature, mais de noblesse... acquise, si l'on en juge par les armes un peu trop *parlantes* qu'elle exhibait. L'ancien blason présente des emblèmes,... le nouveau, des calembours..... — Depuis Perronot de Berbisy, dit le Grand, vivant en 1339, marié à Odette de Mormant, jusqu'à Jean, son arrière petit-fils (cinq générations), que nous avons vu apparaître à Hérouville, la généalogie se déduit par individualités de conditions respectables, magistrats, chambellans du duc de Bourgogne, conseillers au Parlement de la province, maitres des requêtes, écuyers d'écurie des souverains, etc.; un d'eux fit les frais de la chronique scandaleuse des derniers Valois — c'est une note gaie dans un ensemble plutôt rébarbatif (1).

Jean de Berbisy, quatrième fils d'Henri, écuyer du duc Charles le Téméraire, qu'il suivit sur les champs de bataille, et de Jeanne de la Baume, fut élevé page du Cardinal de Lorraine et devint son écuyer ; nommé ensuite gentilhomme servant du Dauphin, François, fils ainé de François Ier, il passa écuyer du duc d'Orléans, plus tard Henri II : c'est lui qui épousa Claude de Sansac, dame de Clerbourg, à Paris, le 17 mai 1544. En mai 1545, tous deux résidaient à Hérouville et recevaient des rentes payées par la dame de Brécourt, dont l'habitation faisait face à la leur.

Jean-François de Berbisy, leur fils unique, qualifié seigneur de Villiers-sous-Coudun, d'Auvers et d'Hérouville, naquit en 1546. Il perdit son père avant 1558, et vécut sous la tutelle de sa mère d'abord, puis sous celle de son beau-frère Jérôme de Marle, seigneur de Versigny, époux de Madeleine de Berbisy. Ce personnage étant « un des seigneurs suivant la cour » présenta son pupille, qui bientôt s'y trouva en bonne place, car, par lettres royales du 18 septembre 1571, Jean-François de Berbisy, âgé de vingt-cinq ans, reçut de Charles IX, le collier de Saint-Michel ; le 10 décembre 1592, il était nommé bailli et gouverneur de la place

(1) B. N. Mss. P. O. 295; Doss. bleu 85; cabinet d'Hozier. 40.

de Crépy-en-Valois, et peu après épousait Claude de la Guette, laquelle, autorisée de son mari, touchait, en 1575, un quartier des 2,000 livres de rente qu'elle avait sur la Ville de Paris.

La succession de Claude de Sansac, qui testa en 1571 et mourut peu après, à Hérouville, fut partagée le 9 octobre de la même année entre ses deux enfants. Les fiefs de Laval, Clerbourg et Douffy restaient à Jean François, déjà possesseur du Clos Bataille acheté pour lui, en 1568, par son tuteur, et qu'il devait plus tard compléter par l'acquisition des Pelletier. Le 18 mars 1580, Jean-François de Berbisy, chevalier de l'Ordre, et Jérôme de Marle, chevalier de l'Ordre, au nom de Madeleine de Berbisy, sa femme, firent à Madame la duchesse de Montmorency, comme successeurs de « messire Jehan de Barbisy », aveu du fief de Laval-Clerbourg avec trois muids de blé de rente dus par « les hoirs de Cugnac », dont messire François de Cugnac, baron de Dampierre, avait reconnu l'obligation par un accord daté de l'année précédente (1). Cette rente était la conversion des quarante livres dues jadis annuellement aux sires de Laval par la grange champartière d'Hérouville, maintenant détenue par les Cugnac.

Cette rente grevait, comme nous le savons, l'ancien domaine d'Havoise et de Philippe, passé aux Thibouville puis aux chanoines de Beauvais, auxquels le sire de Montmorency l'avait abandonné en raison d'un passif exorbitant. Les chanoines l'avaient loué à Jean Dieu. Ce brave homme, par bienveillance ou par faiblesse, ne faisait point rentrer la douzième gerbe champartière que chaque paysan devait, sur cent, à la seigneurie dont il avait la ferme. Pierre Touillefaust, chanoine, la lui reprit au bout de quatre ans, la géra tout aussi mal, supporta les aveux à produire, les mutations à payer et l'engagement d'entretenir « clôtures et couvertures des bâtiments » de la grange sise rue des Bourgeois, non moins que « l'hôtel seigneurial » situé devant l'église (2). La charge était lourde ; le fermier s'en trouva écrasé lorsqu'en 1474, le sire de Laval (comte de Vendôme) obligea les chanoines à lui payer la rente de trois muids de blé ou quarante livres, dont nous parlons. Touillefaust se démit. Les chanoines eurent recours au seigneur d'Ennery, messire Guy de Flavy, de puissante maison, qui consentit à prendre, à la pointe de l'épée, la gestion de leur bien : on l'en voit détenteur en 1488 (3). Mais

(1) Arch. du musée Condé, à Chantilly.

(2) Ch. d'Hér. — Bail de la ferme et du fief du champart, à Hérouville, consenti en 1467, à messire Pierre Touillefaust, prêtre, par les chanoines de Beauvais (copie en papier du XVII[e] siècle).

(3) D. Villevieille, ms. français 31922.

après lui, et sans doute sous la gestion de sa fille Jeanne de Flavy, morte en 1508, le fief des chanoines périclita de nouveau et fut l'objet d'une liquidation ; c'est alors que la ferme du champart et et la plus grande partie des terres furent acquises par le seigneur de Dampierre, moyennant l'obligation de payer les rentes dues aux chanoines de Beauvais et au possesseur du fief de Laval.



Un cadet de Gascogne, pauvre, bien né, nommé Antoine de Cugnac vint, simple écuyer, mettre son épée au service du roi Charles VI, contre les Anglais ; il fut placé en garnison au château de Rochefort-en-Yveline. Dans cette forteresse avait pris asile Jeanne Le Brun, fille d'Adam, sire de Palaiseau, veuve de Guillaume de Harville, avec de petits enfants.

Jeanne est qualifiée par les généalogistes, dame de Palaiseau, Nesles, Balincourt, Dampierre et Hérouville. Comment cela ? C'est que le terroir d'Hérouville n'appartenait pas en entier aux Montmorency et à leurs successeurs. Dès le milieu du XIVe siècle, les Le Brun, issus de Gilles Le Brun, seigneur de Trasignies, beau-frère du sire de Joinville, et connétable de France en 1248, avaient des biens dans la localité, au sujet desquels ils étaient en procès avec les moines de Saint-Martin de Pontoise, gros décimateurs. Ils possédaient Nesles, Valangoujart et Balincourt. Le dernier, appelé Jacques, ajoutait à ces domaines la possession des terres de Palaiseau, Dampierre, et se disait seigneur en partie d'Hérouville. Chambellan du roi, en 1408, il périt à la bataille d'Azincourt, laissant ses terres à sa sœur Jeanne, qui épousa, en 1418, l'écuyer de Cugnac. Celui-ci trouva, dans cette union romanesque, amour, considération et fortune. En 1423, il était chevalier, chambellan du roi et fort bien en cour. Charles VII lui donnait, pour ses services, trois cents royaux le 19 avril 1431. Il suivit toutes les guerres du règne et mourut en 1451, laissant un fils Pierre, que les papiers d'Hérouville appellent François et une fille Marie, femme de Geoffroy de Courcillon.

Les Cugnac-Dampierre, héritiers de leur mère Jeanne Le Brun, se succèderont dès lors à Hérouville, dans le voisinage des Chambellan et des Berbisy, tous grands seigneurs, tous chambellans et maitres d'hôtel des rois, maitres des eaux et forêts en Orléanais où se trouvait, près Gien, leur seigneurie de Dampierre. Ils feront des acquisitions de terres, figureront dans les aveux, les abornements, jusqu'à ce que les dépenses d'une vie fastueuse, les frais occasionnés par les guerres de religion, principalement la dissipation de François III, qui fut conseiller du roi aux Conseils d'Etat et privé, lieutenant-général au gouvernement de l'Orléanais, cheva-

lier de l'Ordre et maréchal de camp, ait apporté la ruine dans la maison (1).

Cependant Monsieur de Berbisy, sa sœur morte sans enfants, son beau-frère de Marle ayant péri assassiné, en 1590, avait recueilli toute la succession maternelle et pris bonnes racines à Hérouville, dont il se qualifiait seigneur partiel, comme son vassal Dampierre. Déjà, depuis quelques années, il s'était créé une installation définitive et digne de sa condition, en construisant « le grand logis » c'est-à-dire le premier château qui put vraiment porter ce nom dans la localité. Elevé au sommet du clos Bataille, faisant face, du côté ouest, à la rue Bourgeoise et par sud à l'église, de l'autre, au « haut verger » que bornait le chemin de Chambly, ce logis occupait à peu près l'emplacement, mais un peu plus au nord, de l'ancienne « maison séant devant l'église » où Messieurs d'Hérouville faisaient leur résidence au xive siècle, où résidèrent ensuite les Ramé, les Bataille, les Bazannier, laquelle, en 1568, n'était plus qu'une « masure » avec « basse-cour et grange » jardin et colombier, le tout « partie clos de murs, ouvrant sur la grande rue dudit lieu », s'étendant « de la dite grande rue au chemin de Pontoise à Chambly (2) ». C'est là que se retrouvera dès lors le château d'Hérouville avec sa cour d'honneur, sa basse-cour, la pelouse entourée de bosquets et de futaies, couvrant une superficie de neuf arpents entre la grille donnant accès à la grand'route, et la porte de sortie du bas sur l'ancien chemin de Pontoise.

Le château nouveau, grande bâtisse à trois étages éclairés de multiples ouvertures, sans caractère de style, comme l'on peut s'en rendre compte par un croquis trouvé dans nos archives, était achevé avant novembre 1588, date à laquelle le maître y résidait, lorsqu'en présence de Robert Moreau, gruyer de Saint-Denis, et Antoine Caffin, habitant du village, peut-être son fermier, il remit à M. H. Réaulme des Oilletz, fondé de pouvoir de messire Louis de Berthon, seigneur de Grillon, chevalier des Ordres du roi, maître de camp du régiment des Gardes, en résidence à Blois, auprès de S. M., cinq cents écus fixés pour la rançon de l'écuyer Jacques Dauvet, seigneur des Arènes, beau-frère du dit sieur de Berbisy et prisonnier de guerre du dit maître de camp (3). Cette libéralité, volontaire ou forcée, attire notre attention sur le second

(1) D. Villevieille, mss. français 31902, 31903, 31916, et Doss. bleu n° 227. Chart. d'Hérouville, Aveux et dénombrements.

(2) Ch. d'Hér. — Acquisition du clos appelé la Bataille, en 1568, par Jhérosme de Marle, seigneur de Versigny, au nom de Jean-François de Berbisy, fils de dame Claude de Sansac: vendeur François Lepelletier, conseiller du roi. (Orig. en parchemin).

(3) Ch. d'Hér. — Quittance du seigneur de Grillon pour M. Jean-François de Berbisy ayant payé la rançon du sieur des Arènes, en 1588. (Orig. en parch.).

ménage de Jean-François : veuf de sa première femme, il avait épousé le 15 mars 1583, Aimée Dauvet, fille de Guillaume Dauvet, seigneur des Arènes, président au Parlement de Paris, qu'il perdit en 1595 (1).

Monsieur d'Hérouville — on lui donnait dès lors ce nom — toujours fidèle au parti de la cour, accepta, en janvier 1595, la charge de maître d'hôtel du roi pour laquelle il prêta serment le 6 décembre 1594 et qu'il conserva jusqu'à sa mort; il suivit Henri IV dans la conquête de son royaume ; il prit part au siège d'Amiens, en 1597. Marié une troisième fois, le 23 juillet 1595, avec Elisabeth de Fergon, fille d'Etienne de Fergon, seigneur de Veniers, général des finances en Poitou, il se retira, avec cette dame, à la campagne, variant ses séjours entre Hérouville, Auvers et Paris, où nous l'apercevons encore, en 1603, traitant, dans son logis de la rue du Pain-Mollet, une affaire avec Claude Lamisse, avocat au Parlement. En 1616, le ménage Berbisy vivait à Hérouville, augmentant la terre d'acquisitions au bois de Gérofay. En 1621, il donnait à bail pour quatre ans, au prix de 180 livres de loyer, à François Frémont, tailleur d'habits « la basse-cour d'Hérouville avec le jardin derrière la bergerie, le clos appelé la Bataille, les greniers, la foulerie, cave, étables et granges, à la réserve du ***grand logis*** sinon la petite salle basse et la cuisine, dont jouira le dit preneur, à condition de prendre à sa charge les menues réparations, avec le colombier que le dit preneur sera tenu de rendre bien peuplé, et le pressoir en bon état qu'il soit prêt à tourner et travailler ». Le preneur s'obligeait à donner aux chevaux de son maître un quarteron de gerbe de vesce « quand ils iront au dit lieu », et s'interdisait de « couper aucun bois dans le dit clos ni jardin déclaré » (2). Dès lors, M. et Madame de Berbisy habitaient le château d'Auvers, acquis de l'abbaye de Saint-Denis, en 1599, d'où fut daté, le 20 septembre 1623, l'aveu de leurs possessions, rendu au duc de Montmorency, pair et amiral de France ; cet acte cite les héritiers Cugnac et Lepelletier; les Caflin (Michel, Jean, Pierre, Ambroise, Gérard, Robert, Éléonor); les Benoit (Michel et Denis), Gautier Lemoine, François Haumier, Anne Trianon, Nicolas Josse, Jean Thibout, Jean Boivin, Madame de Stors et Monsieur de Morely. Antoine Caffin logeait au puits Baderet sur la limite de la clôture sud du château, et Robert Caffin sur la limite nord, tous deux à chaque entrée de la rue des Fischets, qui coupait la pelouse du château en séparant le clos Bataille du Haut Verger, et devait plus tard, être englobée dans la propriété (3).

(1) B. N. Mss. P. O. 295 et Doss. bleu 40.

(2) Ch. d'Hér. Bail de la basse-cour et maison d'Hérouville en faveur de François Fromont, l'an 1621. (Orig. en parch.)

(3) *Idem.* — Aveux des fiefs de Laval, Clerbourg et Doulx-fils sis à Hérouville, par le sieur de Berbisy, en 1623. (Originaux en parchemin.)

M. de Berbisy annexa à la seigneurie d'Hérouville l'important domaine de Dampierre, en 1626. François de Cugnac, dernier possesseur, était mort depuis dix ans. Les affaires de sa succession n'étaient guère limpides. Léonard de Rabutin, baron de Bussy, son beau-frère, n'avait pas touché la dot de sa femme, Diane de Cugnac, douze mille livres à prendre sur Hérouville. Antoine IV de Cugnac, dit le marquis de Dampierre, fils de François et neveu de Diane ne semblait pas disposé à s'acquitter envers l'oncle Rabutin. Celui-ci obtint, à son profit, le 21 juillet 1622, saisie du domaine, lequel, après longues formalités, fut mis en vente « par criées et subhastations » sous le porche de l'église du lieu, et malgré l'opposition du marquis, adjugé à Jean-François de Berbisy, pour le prix de 60,000 livres, avec les charges (1). C'est ainsi que M. d'Hérouville, déjà possesseur des fiefs réunis Laval, Clerbourg, Douffy, Bataille, Pelletier, arrondit sa terre de la ferme du Champart, avec dépendances assez importantes louées par bail du 10 mars 1622, à Catherine Debray et à ses fils, au prix de 2,000 francs par an. La terre d'Hérouville comprenait maintenant plus de cinq cents arpents provenant, presqu'en totalité de l'ancien domaine des Montmorency, plusieurs fermes, maisons, château, etc., et la prééminence seigneuriale de l'église, où le vieux Berbisy venait assister aux offices dans la chapelle décorée de son mouton paissant ! Il mourut le 4 décembre 1632, à Auvers, âgé de quatre-vingt-sept ans, et fut inhumé dans l'église du lieu. Sa veuve, Élisabeth de Fergon, fut déposée près de lui, en 1639.



Les Berbisy installés, nous n'avons qu'à les passer rapidement en revue. — La caractéristique de leur humeur est cet amour de la propriété qui les pousse à acquérir sans cesse tous les lopins petits ou grands, dont peut s'améliorer leur possession, principalement aux alentours de leur résidence. Ils jouent des coudes ; ils étendent constamment leurs limites, encore resserrées entre des bâtiments, des jardins, des clôtures qui vont disparaître et se fondre dans l'ensemble du domaine arrondi (2).

Étienne, huitième enfant de Jean-François, qui en eut dix, et

(1) Ch. d'Hér. — Décret de translation au sieur de Berbisy de la terre et fief du Champart, à Hérouville, saisis sur le sieur de Cugnac, marquis de Dampierre. (Orig. en parch.)

(2) Le domaine des Berbisy, à Hérouville, comprend les fiefs de Laval avec l'église paroissiale et les honneurs de fondateur, Clerbourg ou grande ferme, Douffy avec la couture d'Anne-Marie où est le puits Baderet, patrimoine des Sansac, le clos Bataille où se trouve le château avec jardin, basse-cour, le Haut Verger, le fief Pelletier, acquisitions de 1568 et 1603, enfin la ferme du Champart acquises en 1626 ; manquaient encore la ferme de Brécourt située entre le château et Clerbourg, et celle dite de Menouville sise au nord du Haut Verger qui seront incorporées au XVIIIe siècle.

l'aîné des fils de son troisième lit, né à Hérouville le 4 juillet 1604, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi en 1627, marié avec Anne du Plessis de la Saussaye en 1628, fut l'unique héritier mâle survivant et détint, jusqu'en 1660, les seigneuries d'Auvers et d'Hérouville. Il racheta les parts de ses sœurs, Mesdames de Saint-Martin et de Vaumain (1); puis, successivement, entre les années 1633 et 1654, il attaqua et conquit, à coût d'argent, tous les possesseurs du groupe de maisons entourant le puits Baderet, sur le flanc sud du clos Bataille, et finit par raser ce pâté d'édifices, pour en incorporer le sol à son enclos (2).

La vie assez tourmentée de ce seigneur, ses démêlés avec ses enfants, avec son suzerain l'abbé de Saint-Denis, avec les villageois de son entourage, au sujet de ses lapins, de ses pigeons... etc., ont été décrits avec un vif intérêt, par M. Mataigne, dans son histoire d'Auvers-sur-Oise ; nous n'y reviendrons pas. Remarié, en 1634, avec Marie le Rebours, morte en 1638 ; puis, en 1641, avec Françoise Nicolas, dame de Montmort, à Auvers, il mourut à Paris, où il était allé chercher du repos, laissant Hérouville à François, son unique fils, né en 1629, de sa première femme.

François de Berbisy, émancipé en 1651, connu sous le nom de *marquis d'Hérouville*, servit comme lieutenant au régiment des Gardes françaises, fut blessé au visage devant Arras, et dut quitter l'armée. En 1657, résidant au château d'Hérouville, il procédait au mesurage de ses terres augmentées de nouveaux acquêts Il s'annexa l'immeuble de Louis Debray, le pré de Jacques Douart, la masure d'Hyacinthe Sanson. Il fit saisir Nicolas Caffin et Catherine Chéron (3)..... Il eut de graves conflits avec ses sœurs, dont l'une fut une sorte de Marion de Lorme qui finit internée, et une terrible guerre de clocher avec son parent, M. de Charmont, alors seigneur d'un tiers de la paroisse, au sujet de la chasse en plaine et des honneurs dans l'église. Une sentence arbitrale du tribunal des maréchaux de France — il y aurait donc eu *cartel* entre les rivaux — trancha, en 1678, la question au profit du Berbisy, le Charmont conservant droit exclusif de chasser sur ses propres terres (4).

Je pense, avec M. Mataigne, que François de Berbisy subissait une « situation financière assez précaire ». Beaucoup de procès,

(1) Chartrier d'Hérouville : Quatre titres transactionnels, orig. en parchemin, datés de 1633, 1634. 1636, 1637.

(2) *Idem* : titres de 1641, 1642, 1646, 1647, 1648, 1650, 1653, 1654, 1655 et mémoire des acquisitions faites par M. de Berbisy à Hérouville entre 1633 et 1655.

(3) Chart. d'Hér. Titres nombreux en papier et parchemin, dates de 1670, 1683, 1686, 1690, etc.

(4) *Idem :* sentence arbitrale du tribunal des maréchaux de France, entre Mre François de Berbisy, seigneur d'Hérouville et M. de Charmont, touchant la jouissance des droits de chasse sur le territoire et des droits honorifiques dans l'église dudit Hérouville. (Copie en papier.)

beaucoup de tristes affaires mal réglées, des dépenses à la cour et à la ville, de continuelles acquisitions de parcelles de terre à solder, voilà quels en étaient les suffisants motifs. Il devait beaucoup à son cousin Louis Testu, seigneur de Menouville, qui se fit délivrer, en 1683, une sentence du Parlement, pour saisie partielle d'Hérouville. Mais Berbisy, s'il était évincé, devait conserver le droit de chasser comme auparavant. Pour ceux qui, même en ce siècle, ont connu notre plaine giboyeuse, la consolation accordée avait sa valeur.

François de Berbisy avait épousé une femme riche, en 1658, Anne Couart, fille de Jacques Couart, seigneur de la Patrière, conseiller du roi, lieutenant de l'artillerie de France ; en 1677, elle garantissait pour son mari un emprunt de 25,000 francs. Elle ne lui donna pas d'enfants et lui survécut, avec un douaire, dont nous avons nombreuses quittances, revêtues des plus gigantesques signatures. Ah! la calligraphie des dames d'Hérouville !

Le dernier de nos Berbisy mourut au château d'Hérouville le 13 décembre 1695, à 3 heures du matin, et fut inhumé dans l'église du dit lieu, où se voit encore, devant l'entrée du chœur, la pierre tombale recouvrant ses restes. Mal avec tous les siens, il avait, depuis 1682, fait une donation de ses biens à un ami, messire Jacques Pallu, conseiller au Parlement de Paris, qui assista à ses derniers moments (1).

Nous ne pouvons passer sous silence les démêlés du marquis d'Hérouville avec le marquis de Verderonne qui, simple vassal pour Bréban de l'ancien Clerbourg, prétendait au titre de seigneur d'Hérouville et s'efforçait de rompre les liens qui l'attachaient aux Berbisy.

Bréban (2), laissé par Mathieu de Longuejoue, en 1558, à son gendre, Jean Dauvet (3), seigneur de Berneuil et de Frocourt,

(1) B. N. Mss. P. O. 295. — Registres anciens de l'église Saint-Clair d'Hérouville, année 1695.

(2) Le fief de Bréban qui relevait partie du champart d'Hérouville, partie de Clerbourg, avait été formé des deux fiefs nobles dont l'un, en 1401, appartenait à Charles de Péronne, l'autre, en 1436, à Jeanne La Truye, fille d'Ancel La Truye, mariée à Pierre de Vuignes. L'unification du fief fut accordée à Pierre de Bréban, chanoine de Paris, en 1488, par Guy de Flavy, seigneur dominant. David Chambellan l'acquit peu après et le laissa à sa fille, femme de Mathieu de Longuejoue.

(3) Les Dauvet, grands seigneurs dans le monde politique et parlementaire, parisiens d'origine bourgeoise, devaient leur fortune à Jean Dauvet, l'ancien, intendant de la comtesse de Vendôme (Marie de Luxembourg) qui parvint aux fonctions de Procureur général au Parlement de Paris et garde de la Prévôté de cette ville, puis Président au Parlement de Toulouse, enfin Premier Président à Paris, par la faveur de Louis XI. Son fils Guillaume, marié à Jeanne Luillier, engendra Jean II, seigneur de Berneuil, uni à Jeanne fille de Mathieu de Longuejoue, évêque de Soissons, garde des sceaux de France, et de Madeleine Chambellan. Il mourut avant 1559, sa femme en 1575 seulement, laissant Pierre Dauvet que nous nous honorons d'avoir comme citoyen d'Hérouville (B. N. Mss. Doss. bleu 233 ; — Titres de la terre et seigneurie d'Hérouville.) Dauvet portait *d'argent à trois bandes de sable, au léopard de sable grimpant*.

conseiller du roi, Président à la Cour des Aides, fils d'un Procureur au Parlement qui fut garde de la Prévôté de Paris, personnages de haute condition (1), passa à Pierre Dauvet, chevalier de l'Ordre, gentilhomme de la chambre du roi, qui le donna à sa femme Marthe de Saint-Simon. Celle-ci céda Bréban, en 1602, à Madame de Stors, Madeleine de Laubespine, fille de Gilles de Laubespine, seigneur de Verderonne, alors veuve de René du Val, seigneur de Stors, président des comptes à Rouen, laquelle, dès 1580, avait acquis de Monsieur Dauvet, le sixième de Clerbourg, avec le petit potager provenant de M. de Soissons : elle eut ainsi à Hérouville 203 arpents de terre, une grande ferme et plusieurs maisons. C'était une femme experte en affaires et dont le nom reparait à plusieurs reprises dans nos archives, mais l'aventure extraordinaire marquant la fin de sa vie est le point par lequel elle est restée célèbre au pays.

Madeleine de Laubespine, au château de Stors, était étendue sur son lit, morte ou tenue pour telle. On la porta dans la chapelle de Nogent, à l'Isle-Adam, dont elle était fondatrice et où elle devait être inhumée. La cérémonie terminée, le cercueil est laissé tout ouvert (heureusement!) en attendant que le fossoyeur ait creusé le terrible trou. Mais le fossoyeur, en travaillant tout à son aise, avait remarqué les joyaux laissés sur le corps de la haute et puissante dame ; à nuit close, il revint dans le but de se les approprier. Il prend la main, cherche à en faire glisser une bague ; les doigts gonflés ne se prêtant pas au larcin, il brise un doigt... Madame de Stors se dresse. La douleur l'avait éveillée. L'homme s'enfuit, terrorisé. Madame de Stors, dont le costume succint ne gardait pour vêtement qu'un suaire, sortit du cercueil et fit une demi-lieue, pieds nus, pour rentrer au logis ; elle eut beaucoup de peine à se faire admettre par ses gens, qui ne voulaient pas ouvrir à un fantôme. Elle vécut encore quelque temps, considérée par toute la région, comme une ressuscitée (2).

Charles de Laubespine, neveu de Madame de Stors, hérita d'elle, en 1636, et fit aveu de Bréban à M. de Berbisy ; c'est lui qui épousa Marie Le Bret dont la mère, Marguerite Lepelletier, avait encore quelques biens, à Hérouville. Leur fils, Claude, créé marquis de Verderonne, en 1630, épousa Hélène d'Aligre, fille du chancelier de France de ce nom ; il ouvrit une campagne d'intrigues dans le but de n'avoir à reconnaitre pour suzerain que M. le prince de Condé. Pour parer aux inconvénients devant résulter de

(1) B. N. Mss. Doss. bleu 233.

(2) Cette histoire est devenue banale par suite des cas nombreux auxquels on l'a appliquée. Elle trouve ici sa genèse. Je la tiens de M. l'abbé Grimot, curé de l'Isle-Adam, qui en avait pris connaissance dans les registres de sa paroisse.

cette affaire, M. de Berbisy risqua plusieurs visites conciliatrices. Stors était dans son voisinage, il y rencontra la fière marquise, sur les projets de laquelle égards ni révérences n'eurent d'effet. La hautaine fille du garde des sceaux invoqua les arguments de droit et ceux de fait : elle fit valoir ses relations, la situation de sa famille, l'autorité qu'avait au Parlement son mari, la faveur du roi, non moins que la volonté de Mgr le Prince de Condé, suzerain d'Hérouville, successeur des Montmorency, de qui elle avait promesse et engagement « pour luy faire plaisir ». Malgré tant d'obstacles, l'affaire entamée en 1679, fut jugée, après beaucoup d'ennuis, de démarches et de frais, au profit du seigneur d'Hérouville, dont les papiers étaient en règle (1).

Jacques Pallu, seigneur d'Andigny, petit-fils d'échevins de la ville de Tours, d'abord payeur des rentes de la ville de Paris, puis, par acquisition de charge, conseiller du roi au Grand Conseil aux gages de 600 livres par an (2), prit possession d'Hérouville, en 1695, après la mort de François de Berbisy, dont il était, avons-nous dit, bénéficiaire par donation ; il continua la série des achats de biens ; les plus importants eurent pour résultat l'annexion de Brécourt et celle de Menouville.

Brécourt était une ferme enclavée entre le jardin situé derrière la bergerie et la basse-cour de l'ancien logis de messire Jean d'Hérouville, au XIVe siècle, le clos Bataille, au nord, avec le pâté de maisons du puits Baderet, au bout, et la rue du Bon-Puits qui la séparait de l'hôtel de Clerbourg. Brécourt ouvrait par un portail sur la Grande-Rue ou rue Bourgeoise à son point d'accès sur la place de l'Eglise.

L'ensemble des bâtiments couvrait un arpent de superficie, destiné à compléter la basse-cour et la melonnière du potager du château au XIXe siècle. Soixante-dix arpents de terre et plusieurs maisons du village en dépendaient. Depuis Jean de Brécourt, possesseur en 1352, reconnaissant à Saint-Martin de Pontoise une rente sur sa « grange dixmeresse sise à Hérouville (3), jusqu'à l'époque où nous sommes parvenus, ce fief a passé entre ses mains si nombreuses qu'il n'en peut être cité que quelques détenteurs. Perrette de Brécourt, petit-fille de Jean (4), le vendit à Jean de

(1) Arch. du musée Condé, à Chantilly; carton *Hérouville*.

(2) Ch. d'Hér. Papiers concernant l'acquisition et la quittance de la charge de conseiller au Grand Conseil, pour M. Pallu.

(3) D. Villevieille, ms. français 31902.

(4) Elle était fille de Pierre de Brecourt fils de Jean et frère d'un autre Jean, tous deux détenteurs d'une partie des dîmes d'Hérouville en 1411, et débiteurs de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise. Sa mère était Jeanne Frambard. Perrette, mariée d'abord avec Raoullet de la Ruelle, était, en 1419, femme d'Emery Harnez.

Louviers, en 1425. Nous connaissons ce *seigneur-drapier* qui posséda également Clerbourg. Sa veuve Jeannette Clutin en jouit avec son second mari Pierre de Landes, général des Monnaies. Sur Nicolas de Louviers, leur fils et successeur à Brécourt, il faut lire l'intéressant travail de M. A. Rey, publié dans le compte rendu de la séance (11 mai 1904, à Pontoise), de la Société historique du Vexin ; on y constatera l'importance du personnage que notre paroisse a pu compter parmi ses habitants... au moins passagers. Il vécut jusqu'en 1483. Son fils puiné Jean de Louviers, chanoine de N.-D. de Paris, vendit Brécourt à Richard Hélin, médecin de Charles VIII, en 1490 environ. Les Hélin, les Aguenin, les Burgonsie, les Cattin, les Suzet, sont des noms essentiellement parisiens, groupés en girandole autour de Brécourt. Léon Hélin, vers 1530, reconstruit le manoir qu'il habite, agrandit la basse-cour et fait élever un gigantesque colombier, longtemps appelé « fuye Monsieur Lion »; ce monument s'écroula en 1840. Jean Morely, autre médecin du roi, achète le fief en 1536 ; il en fait, l'an 1540, aveu à Montmorency, ce qui prouve que ce petit domaine était encore un démembrement de l'ancienne seigneurie des premiers barons chrétiens.

Les Morely, dont le nom figure à tout moment dans nos papiers, restèrent en possession jusqu'en 1648 ; alors apparaît Arnoul Lallement, conseiller au Parlement, seigneur de Brécourt « comme représentant Monsieur de Morely »; Gabriel Lallement lui succède dont la fille a épousé ce Nicolas Leclerc, seigneur de Lesseville, que Tallement des Reaulx présente comme tanneur de Meulan « prodigieusement riche». Monsieur de Lesseville, le fils, maitre des comptes à Paris, jouissant de soixante mille livres de rente, mourut Président de Chambre au Parlement. Par lui et par son beau-frère Henri Poncher, conseiller au Parlement, Brécourt avait, en 1669, été affermé, pour 1,200 livres de loyer, à Nicolas Caffin ; leurs héritiers, MM. de Lesseville et Poncher, vendirent, en juin 1699, ce même Brécourt à M. Jacques Pallu, seigneur d'Hérouville, qui le paya vingt-deux mille livres.

Menouville fut la petite ferme de l'ancien fief des Pelletiers, située à l'entrée de la rue des Fischets, en bordure et au nord du haut verger du château, avec un clos s'étendant jusqu'au chemin de Chambly. Acquérir cette ferme, avec toutes ses dépendances assez nombreuses, c'était donner suite au plan d'agrandissement dont nous avons soigneusement indiqué la marche. Menouville formé de divers lambeaux recueillis sur le terroir de la paroisse et agglomérés en fief, relevant, comme les autres, de Montmorency, avec une partie du bois de Girofay, redevancier de M. le prince de Conti, à Valmondois, était la propriété de M. Louis Testu de Balincourt, seigneur de Menouville, qui lui avait donné ce nom. Le père de Louis, René Testu,

passait, en 1631, avec Étienne de Berbisy, un « contrat de réunion des acquisitions » par lui faites sur le territoire de notre paroisse, où nous signalons alors son apparition. Sa veuve, Antoinette de La Fontaine, reçut Menouville en douaire, le greva de diverses rentes, c'est-à-dire d'emprunts hypothécaires, l'un au profit du sieur Fournier pour douze mille livres, l'autre en faveur de M. Soret de Boisbrunet, de Pontoise, prêteur de dix mille huit cents francs, remboursés en 1714; puis elle jeta ce bien aux mains du terrible Samuel de Charmont, son second mari, que nous avons vu disputer à François de Berbisy, à la pointe de l'épée (?) le droit de chasse sur le territoire commun. En 1683, M. et Madame de Charmont consentirent, avec S. A. Mgr le prince de Condé, seigneur de l'Isle-Adam, « contrat de vente du tiers de la seigneurie d'Hérouville », de sorte que le premier prince du sang de France fût devenu paroissien de Saint-Clair, si les héritiers Charmont n'avaient fait annuler cette vente. Louis Testu, dit Monsieur de Menouville, marié à Charlotte de Sébouville, eut quelque difficulté à se débrouiller dans la succession maternelle, afin d'en tirer ce qui lui revenait de ce que devaient prendre les héritiers Charmont; il n'en obtint d'abord qu'un sixième à partager avec ses sœurs Mesdames de La Fontaine et de Lesseville. Le mécontentement des beaux-frères, les mauvais procédés des Charmont nécessitèrent une liquidation, dont voulut profiter avec un peu trop de précipitation, Jacques Charpentier, seigneur d'Ennery. Celui-ci, par clause d'un papier secret, se prétendait acquéreur de MM. de Menouville et de Charmont, pour le tout, mais il ne lui resta que la part de Charmont. M. Jacques Pallu, par arrêt du Parlement, en 1704, fut reconnu et demeura acquéreur ferme « des terres et fiefs appartenant à M. de Menouville » comprenant, d'après l'aveu qui fut rendu aussitôt, « la sixième partie de l'ancien fief d'Hérouville, vassaux, censives, rentes foncières, volailles, moulin à vent en ruine, droit de chasse, cent cinquante-deux arpents de terre, une ferme avec maison, cour, jardin, droit de champart sur cent arpents de terre, chargés d'une rente de cent cinq livres au profit de l'église Saint-Clair et de vingt-cinq livres au chapitre de Beauvais, plus sept arpents de bois à Girofay et un moulin à eau à Verville ». Il avait payé ce bien cinquante-deux mille francs (1).

M. Pallu avait de la fortune; les Parlementaires n'en manquaient ordinairement pas. Mais ce qui, surtout, le faisait riche, c'est l'ordre dans sa maison, dans ses affaires. Que de paperasses tombent d'enveloppes cousues des trois côtés, cotées, annotées, numérotées, papiers grossiers couverts de chiffres, écritures,

(1) Ch. d'Hér. Liasse de pièces concernant Menouville de 1641 à 1704.

signatures, des comptes de fournisseurs, des liasses de quittances réunies par un lacet, un ruban, un cordon de soulier, parmi lesquelles les nombreuses quittances remises au fils par sa mère, Françoise Tuffier, pour son douaire depuis l'an 1673 jusqu'en 1710; la signature de la bonne femme monte, grossit et tremble à mesure que l'âge avance. On vit avec Françoise Tuffier touchant les quartiers de sa rente, on vieillit, on expire presque avec elle! D'une autre chemise sortent des baux : bail de la grande pièce de la Maillière à Philippe Desgroux, en 1683, bail du fief de Brécourt à Jean Caffin en 1701, location du bois de Girofay à François Boucher en 1712, de la grande ferme d'Hérouville à Pierre Gouy en 1715, nouveau bail de Brécourt pour Pierre Gouy en 1721, etc.; voici des titres d'acquisition ou d'échange avec Louis Boixel, Anne Dupré, Claude Auger, Charles Marchand et Richardière. De 1731 à 1739, seront incorporées au domaine les pièces de terre, situées à l'ouest du château, destinées à former le préau appelé la Bourgogne, où se tiendront *les fêtes d'Hérouville*, puis l'avenue de tilleuls à double rangée aboutissant à la route de Pontoise à Méru ouverte en 1784. Une liasse des plus importantes a trait aux négociations menées, en 1704, auprès du cardinal de Bouillon, seigneur engagiste de la haute justice de Pontoise, pour obtenir, au profit de M. Pallu, l'autorisation de « clore la rue des Fischets qui traversait son jardin à Hérouville » (1).

Un essai typographique de la localité trouvera sa place ici, puisque nous le tirons des abornements contenus dans les aveux, les partages, les actes d'acquisition ou d'échange, les déclarations et les titres divers de notre Chartrier.

Au moyen-âge, on se rendait à Hérouville par le chemin de Pontoise à Chambly, dit Grand Chemin ou Chemin du Roi. Passant derrière Ennery, cette voie pénétrait notre terroir par un quartier buissonneux boisé, appelé les Essarts, dont la remise de la Fouilleuse est un reste. A la Croisette, tandis que le Grand Chemin continuait, en droite ligne, franchissant les coutures, l'Ormeteau-Marie, Maules où se voit la Croix Rouge, pour se diriger sur Nesles par Fontenelles, une section se détachait à gauche, dite chemin de Pontoise à Hérouville, chemin de Pontoise à Labbeville, accédant au village par son extrémité sud, sur un point où se trouvait l'hôtel de la Tonsure dont les Essarts dépendaient. Là commençait du sud au nord, la rue des Bourgeois, déjà citée dans un aveu de 1306; artère unique du village, dans sa partie méridionale, elle était bordée de maisons relevant du fief de Laval, l'hôtel de la Cerisaie, les immeubles de la famille Dieu, etc.; à gauche, elle donnait accès à la ferme du Champart et à des

(1) Chartrier, passim.

habitations, aujourd'hui anciennes, mais dont la notion échappe à nos documents. La rue des Bourgeois, parvenue au pied de la haute butte de l'église, faisait un coude au couchant, pour éviter les jardins des Carrières situés sur un plan plus élevé, et venait aboutir, devant le porche de l'église, sur la place où se trouve aujourd'hui la Mairie. La butte se dressait dans un espace vide, sur le flanc duquel montait, en diagonale, vers la grande ferme voisine du chevet de l'église, le chemin pavé nommé, au xvie siècle, la rue du fief de Clerbourg. Au bas de la butte, sur le côté nord, passait la rue du Bon-Puits, conduisant de la rue des Bourgeois au carrefour de la terre aux Fischets, direction du levant, bordée du côté de l'église par des maisons au nombre desquelles nous avons signalé les logis d'Étienne Lemaistre, de Jacques Dennery, de Monsieur de Thibouville et des héritiers Ramé, au xive siècle, ayant des jardins de peu d'étendue bornés par la ruelle de Clerbourg; là se trouvait aussi la maison contenant le « four banal d'Hérouville ». Au centre de ce pâté d'habitations, se détachait, à gauche, face au clocher, la Grande Rue ou rue Bourgeoise, sur laquelle ouvrait l'hôtel de Brécourt, puis la maison et basse-cour de M. Jean d'Hérouville destinée à devenir le grand logis de M. de Berbisy et le château moderne. Par cette voie se continuait, vers les Maillières, le chemin de Pontoise à Labbeville, pendant que la rue du Bon-Puits, suivant sa direction entre les bâtiments du fief de Brécourt et ceux du fief de Clerbourg, gagnait le carrefour aux Fischets, où elle changeait de nom et de direction. Le point où elle arrivait est entièrement inconnu de nos contemporains, car il a tout à fait changé d'aspect et cessé de faire partie de la voirie publique. On y voyait autrefois un pâté d'édifices, accumulés autour de la ferme de la Couture d'Anne-Marie, dont les habitants ne devaient jamais tenir la porte close, parce que la cour contenait le fameux, l'excellent, l'intarissable puits Baderet, ressource de tout le village. La ruelle, pour y parvenir ouverte sur l'extrémité de la rue du Bon-Puits, devant le grand portail de Clerbourg, s'appelait la rue du Puits-Baderet; les édifices qu'elle desservait payaient le cens au fief Bataille, au milieu duquel ils se dressaient. Sur ce point commençait, dans l'autre sens, la rue des Fischets, filant entre le clos Bataille et le Haut Verger, coupant, comme le dit un texte, le « jardin » du seigneur d'Hérouville, donnant ensuite accès à la petite ferme, ancien fief Pelletier devenu Menouville, au clos des Caffin, à divers immeubles relevant, les uns de Brécourt, les autres de Bataille, pour s'aller perdre aux champs, vers le Nord, dans le voisinage du Trou aux Anes.

Les acquisitions successives des châtelains (1), la suppression

(1) Chart. d'Hérouville : une trentaine de titres en parchemin et en papier.

de la rue des Fichets dans la traversée du domaine, changèrent l'aspect des lieux. Les vieux édifices de la place de l'Église, englobés dans le fief principal, furent supprimés. Clerbourg devint, avec son jardin, l'emplacement de la grande ferme, dont Jean Fessart prenait bail en 1731, avec trois cents arpents de terre. Brécourt disparut aussi dans la basse-cour et la melonnière du château, sauf le colombier *Monsieur Lion* conservé comme curiosité. Le quartier du Puits-Baderet (1), déblayé des masures qui l'encombraient, fit place au jardin potager s'étendant au flanc du Haut Verger jusqu'au chemin de Chambly, et l'emplacement concédé dans la rue des Fischets, uni au domaine (2), permit d'établir une pelouse entourée de bouquets d'arbres, que dominait une terrasse avec escalier, à chaque bout, pour en faciliter l'accès. C'est alors que dans le but de ménager la communication entre la section nord (rue des Fischets) et la section sud du village (rue des Bourgeois et place de l'Église), fut percée la ruelle menant, au long du clos Bataille, de la petite ferme, devenue, en 1731, location d'Ambroise Caffin, avec 200 arpents de terre, à la Grande Rue d'Hérouville, section nord du chemin de Pontoise à Labbeville, lequel venant des Maillières, passait devant la clôture occidentale du château pour tomber sur la rue du Bon-Puits, en face l'église, au coin même de la basse-cour de l'ancien Brécourt annexé par M. Pallu (3).

En 1734, M. Pallu, seigneur d'Hérouville, paya une taxe de 600 livres à l'État pour ce domaine; il en avait fait aveu à M. le Prince, l'année précédente. A cette époque, le château et son jardin, avec le champart, rapportaient 600 livres ; les deux fermes 6,328 livres ; les bois taillis et remises 300 francs ; les droits seigneuriaux 102 l.; les rentes en nature, 90 l.; les rentes en argent, 46 l.; les lods ès ventes, 200 fr.; les bois réservés, 100 fr.; le moulin de Verville était affermé à Claude Leconte pour 500 francs. Le total du revenu montait à 8,266 francs, relief ou mutation auquel fut taxée la succession (en quenouille) de M. Pallu (4). Ce dernier avait testé en 1736; il mourut en 1739, laissant, de Michelle Chanlatte, épousée le 3 juin 1685, à Paris, morte le 7 novembre 1711, trois enfants : — 1. Jacques, né en 1693, mort en 1712 ; — 2. Marie-Thérèse, née en 1690, religieuse ; — 3. Françoise-Michelle, unie

(1) Au milieu de la pelouse, à une centaine de mètres du château, du côté du levant, on voyait encore, il y a cinquante ans, un bassin entouré d'une bordure de rosiers, dernier vestige du fameux puits, comblé à peu près jusqu'à l'orifice, mais toujours plein d'eau.

(2) Arch. du musée Condé, à Chantilly, carton *Hérouville.*

(3) Tout ceci est bien aride et j'en demande pardon au lecteur: les habitants d'Hérouville pourront seuls s'y reconnaître.

(4) Ch. d'Hér. Autorisation du cardinal de Bouillon, seigneur engagiste de la haute justice de Pontoise, donnée en 1704, à M. Pallu, pour clore la rue des Fischets qui traverse son jardin, à Hérouville. (Orig. en parchemin.)

à Ange Pinon, conseiller au Parlement, qui devint seigneur d'Hérouville.

***

Les Pinon formaient une vieille famille de noblesse de robe, connue avant le xve siècle, dont un membre, Laurent, fut évêque d'Auxerre de 1432 à 1449. Jacques Pinon, seigneur d'Oncy et de Vitry-sur-Seine, doyen de la Grand'Chambre et conseiller d'Etat, mérita d'être qualifié « Mécénas des gens de lettres et grand magistrat ». Il vivait au temps de la Ligue, et fut l'auteur des diverses branches dont l'une est représentée de nos jours par M. le vicomte Pinon, colonel en retraite, à Paris. Une autre branche fournit Simon Pinon, seigneur de Saint-Simon, conseiller au Parlement, mort en 1692, marié à Catherine Lenoir, père de Bernard Pinon, conseiller au Parlement, décédé en 1710, qui avait épousé Françoise Pallu, sœur de M. d'Hérouville. Ange Pinon, son fils aîné, était donc le cousin germain de Françoise-Michelle Pallu qu'il épousa en 1712. L'œuvre principale de ce personnage, d'ailleurs commencée par son prédécesseur qui n'eut pas le temps de la mener à bien, fut la reconstruction totale du château sur un plan moderne, dont l'exécution confiée à l'architecte Gaudot, fut achevée en 1740, sous l'heureuse inspiration des principes de l'école de Rome. Bâtiment central orné d'un péristyle à grosses colonnes et larges chapiteaux carrés, percé d'ouvertures à balcon, puis d'œils de bœuf dans une toiture très élevée dominée encore par de hautes cheminées ; vastes pavillons de chaque côté en avancée légère sur la ligne du fond, d'où partent deux ailes en retour, à toiture abaissée, avec mansardes. De cette époque date la grille monumentale ouvrant sur le préau de la Bourgogne. A cette époque, également, fut formé le grand parc ; on y consacra les trente-huit arpents de bonne terre situés à Maulu et au chemin d'Auvers, de l'autre côté du chemin de Pontoise à Chambly, s'étendant en face du château vers l'orient, en prolongation de l'ancien Haut Verger qui ouvrait, on se le rappelle, sur ledit chemin, dès le xive siècle.

En 1740, la justice seigneuriale d'Hérouville n'était que *moyenne et basse :* par lettres patentes du roi, elle devint *haute justice*, avec tribunal, prison, gibets et officiers, dont les quittances de gages se multiplient, dans nos archives, de cette date à l'an 1785, avec les signatures de Mes Potier, Laforest et Levasseur... etc., Grandin, notaire à Auvers, dut bientôt céder les affaires de la localité à MM. Cailleux, au profit desquels une étude fut instituée (1).

(1) Ch. d'Hér. Carton de la justice : liasse des procédures faites pour l'érection de la justice. 33 pièces : liasse des procédures de Pontoise faites au Parlement et à la Chambre des Comptes ; lettres patentes du Roi qui donne la justice ; quittances des officiers de la justice.



A M. Pinon doit être attribué le don du terrain, derrière l'église, où, sur l'emplacement des anciens jardinages de la famille Dieu, fut construit le nouveau presbytère.

Quelques acquisitions intéressantes, le renouvellement des baux des fermes, des poursuites en paiement de devoirs féodaux négligés, des fondations de messes et d'une rente de 50 livres pour l'entretien d'une lampe devant l'autel, malgré qu'ils eussent obtenu de l'archevêque de Rouen, l'établissement d'une chapelle privée dans leur habitation (1), signalent la présence de M. et de Mme Pinon jusqu'en 1758. L'« état de la vaisselle d'argent et des livres trouvés à Hérouville à la mort de M. Pinon », et le « relief payé pour la succession de dame Françoise-Michelle Pallu » par sa fille, datés de 1759, prouvent que le ménage Pinon partit la même année pour le grand voyage.....

Françoise Pinon, leur fille (pas unique, elle avait une sœur, religieuse à Conflans-Sainte-Honorine), naquit en 1717, le 24 juin, à Paris, rue du Cloitre-Notre-Dame et fut baptisée à Saint-Jean-le-Rond. Le 12 mars 1733, dans l'église Saint-Paul, au Marais, elle fut mariée, par Mgr de Laubrière, évêque de Soissons, officiant, à Louis-René de Brisay de Denonville, appelé le marquis de Brisay, seigneur de Bouère, la Vezouzière et la Duferie, mestre de camp de cavalerie et premier cornette des chevau-légers de la Garde du roi, en présence du comte et de la comtesse de Denonville, père et mère du marié, et des témoins : Louis de Rogres de Lusignan, marquis de Champignelles, Louis Quentin de Richebourg, marquis de Champcenets, oncles de l'époux ; Bernard Pinon, capitaine aux Gardes françaises et Nicolas Pinon, oncles de l'épousée. La veille, le contrat de mariage signé par le roi, la reine, tous les princes de la maison de Bourbon et les ministres, avait été lu dans le salon de M. Pinon, rue des Tournelles, en présence des mêmes Champcenets et Champignelles, de Mesdames de la Villeneuve et Courtin de Tanqueux, la duchesse de Chaulnes, MM. de Méliand, d'Argenson, de Champignelles et Champcenets fils, de Jordy de Cabanac, le marquis de Soucy et autres parents, qui le signerent à leur tour. On assurait à l'époux trois cents mille francs par versements successifs, une pension de quatre mille livres, avec le revenu des terres dont il portait le titre, héritage de son oncle, le comte de Brisay. La dot de la marquise consistait en quatre mille huit cents francs de rente sur deux maisons sises rue des Tournelles et soixante mille francs à venir sur la fortune de sa mère. Elle était, de plus, héritière d'Hérouville et elle recevait en don, de son oncle Bernard, les terres de Gellainville, Bouville et

(1) Ch. d'Hér. Carton de la justice : permission pour faire dire la messe dans la chapelle du château.

La Saussaye-en-Beauce, enfin trente mille francs pour l'acquisition des meubles du ménage (1).

La jeune femme comptait seize ans et demi, le mari trente-deux. Cette union avait été préparée par diverses voies : les Courtin, les Lamoignon, amis intimes et parents du comte de Denonville en étaient les intermédiaires, la rue des Tournelles, où les familles occupaient des immeubles voisins, l'occasion ; un inventaire des biens et des dettes laissés par le comte, en 1749, présentera ce dernier comme débiteur d'une dizaine de mille francs envers dame Françoise-Michelle Pallu, ce qui prouve l'existence, entre les seigneurs d'Hérouville et ceux de Denonville, d'anciennes relations.

Comme naissance, l'alliance offrait des avantages recherchés à l'époque, Louis-René, fils unique (avec neuf sœurs) de Pierre-René de Brisay, comte de Denonville, marquis d'Avesnes et baron du Puiset, engagiste du domaine royal d'Yanville, seigneur de Maisons, Chénay, Levéville-en-Beauce, de Moncé, Nauvay, Terre-haut, Saint-Calais-au-Maine, pour nous en tenir à la lettre du contrat de mariage de 1733, était petit-fils du marquis de Denonville, maréchal de camp, gouverneur du Canada et sous-gouverneur du duc de Bourgogne, que le duc de Saint-Simon a déclaré « brave et honnête gentilhomme » pour pouvoir, sous cette couverture, l'éreinter plus à l'aise. Il était chef d'une vieille famille angevine, devenue beauceronne par suite d'une alliance contractée, au XVIe siècle, avec la sœur d'un cardinal, Charles de Hémart de Denonville, évêque de Mâcon et d'Amiens, dont le domaine passa aux Brisay, qui en prirent le nom. — Louis-René était né le 17 mai 1701, à Paris, rue Montmartre, baptisé à Denonville en 1705 et placé, en 1716, âgé de 15 ans, dans les Mousquetaires du Roi, école militaire d'alors.

Ce qu'était l'enfant, un portrait peint par Largillière quatre ou cinq ans auparavant, et conservé dans la famille, va nous le dire : un petit saint Jean tout brun, très joli, très éveillé, sortant d'une peau de mouton, qui dissimule à peine sa nudité, un bras déjà robuste levant une croix de bois ; la tête de l'éphèbe aux cheveux bouclés, aux yeux vifs, au nez retroussé, à la bouche rieuse sous une carnation ambrée à laquelle l'artiste a donné l'âme de son pinceau, révèlent les traits d'un gaillard disposé à bondir bientôt dans l'arène.

Dangeau, le duc de Luynes, feront connaître « le jeune Denonville qu'on appelle Brisay » comme un turbulent chevau-léger qui, dès l'âge de 17 ans, se lance dans des « extravagances » blâmées par les gens sérieux de la cour, cabales contre le duc de Chaulnes,

(1) Arch. du château de Denonville : contrats de mariage.

son chef direct, exigences dans la maison du roi, où Denonville, simple sous-lieutenant de la Garde (mais au rang de colonel), demandera « à souper dans les cabinets de Sa Majesté » les jours où il était de service, bien que les usages s'y opposassent (1). Vivant à Versailles, courant sans cesse à Paris, en résidence chez ses parents ou dans quelque « folie » du faubourg, Louis-René, mestre de camp de cavalerie du 25 novembre 1719, à 18 ans, et camarade des jeunes seigneurs les plus lancés, dépensait beaucoup. Véritable bourreau d'argent, il ne se contentait pas de puiser à pleines mains dans la bourse paternelle, soulagée de 122,000 francs, en quelques années, il empruntait de tous côtés, même à des fournisseurs, il devait 1,250 livres à son tailleur, pour l'année 1722. Voltaire, à qui l'industrie était habituelle, lui avance quarante mille livres, hypothéquées à 10 % sur les terres de Bouère, la Vezouzière, la Duferie. Six mois après son mariage, le marquis de Brisay obtenait encore de son père seize mille francs, s'engageant à mettre un terme à « ses énormes dissipations » (2) ; mais il avait compté sans M. Ange Pinon, beau-père moins conciliant, qui, le 14 mai 1735, se fit établir tuteur *ad hoc* de la marquise sa fille, obtint au profit de celle-ci une séparation de biens, et fit procéder à la vente du mobilier du ménage. Cette mesure était peut-être conservatoire, mais elle ne favorisait pas l'harmonie d'un couple privé du lit de famille ; elle enterrait à jamais la vie conjugale d'une jeune femme qui n'avait pas vingt ans.

Pourquoi poursuivre notre pauvre marquis dans une existence de casse-cou malheureusement trop commune aux gentilshommes de son temps ? Ses créanciers, réunis en syndicat sous la présidence de Voltaire, ne lui ménagèrent aucun tournant, aucune poursuite, surtout après la mort de son père et alors que le terrible M. Pinon se faisait délivrer lettres de cachet, en vertu desquelles le marquis de Brisay voyageait de forteresses en forteresses, de Lille à Lyon, de Lyon à Angoulême, etc.... Saisie, vente de ses terres, de ses meubles, administration de la substitution sous laquelle le comte de Denonville avait placé Denonville « pour assurer du pain à ses petits enfants », et perception de tous les revenus, etc., voilà l'œuvre légale mais cruelle du syndicat Voltaire, dont le débiteur obtint toutefois une petite rente, pour ne pas mourir de faim (3).

Entre temps Louis-René suivait brillamment sa carrière. Sa bonne tenue sous les armes lui fit attribuer, par le roi, en 1731, une pension de 3,000 livres, comme « faveur personnelle ». Blessé

(1) Mémoires, passim.

(2) Arch. du château de Denonville.

(3) Arch. du château de Denonville.

au siège de Philisbourg, il fut, devant cette place, nommé brigadier (1er août 1734) (1). Le 27 octobre, il fut agréé pour la charge de lieutenant des chevau-légers de la Garde, accordée seulement aux officiers généraux, mais il fallait payer cette charge 200,000 fr., et bien que Louis XV eut accordé à M. de Brisay un brevet de retenue de 80,000 livres, le titulaire de ce don généreux ne put en profiter « en raison du mauvais état de ses affaires ». Le marquis de Brisay était chevalier de Saint-Louis, depuis 1735 ; maréchal de camp, du 1er janvier 1740 ; il fit, sous ce grade, la campagne de Bavière en 1742, puis se retira du service, en vendant sa charge de premier cornette pour 130,000 livres, dont le syndicat de ses créanciers s'empressa d'encaisser le total ; il mena depuis ce moment, jusqu'en 1777 environ, l'existence la plus heurtée, la plus pénible.

Que devenait l'épousé négligée de Louis-René, pendant les avatars plus ou moins correctionnels de son mari ? Retirée à Hérouville, dont elle était propriétaire depuis 1759 (2), elle partageait son temps entre les occupations campagnardes, fondation d'une école gratuite, renouvellement de baux, ouverture d'une route, plantation d'une avenue, visites aux villageois, doux épanchements avec Babet, Rémy, Noël, Mlle Bertin, ses fidèles domestiques... et son appartement de Paris, situé d'abord rue des Trois-Pistolets, puis rue du Marché-Saint-Honoré, paroisse de la Madeleine.

Le marquis, caché à Tournay (3) depuis vingt ans, ne faisait point de visites à sa femme. Les aventures qu'il avait soulevées, ses voyages forcés, les séjours dans les citadelles de l'Etat et les maladies qu'il y avait contractées avaient consommé ses dernières ressources provenant d'un petit héritage du côté maternel ; il n'avait obtenu du service de la guerre aucune liquidation de retraite. Son fils lui faisait une pension et lui abandonnait 3,000 fr. de solde qu'il touchait comme sous-lieutenant des gendarmes de la Maison du Roi. En 1777, le marquis de Brisay put enfin rentrer à Paris ; il chargea une parente d'intéresser sa femme à son sort. On se figure les dispositions de dame Françoise Pinon, à l'égard de l'homme qu'on avait si inconsidérément attaché à sa destinée. Il fallut l'intervention d'un homme de loi pour obtenir d'elle six

(1) Arch. du ministère de la guerre : états de service. — Chronologie hist. et milit. de Pinard, tome VII, p. 171.

(2) En 1780, la dame d'Hérouville avouant sa terre au Prince de Condé, déclarera son domaine composé des anciens fiefs de Laval, Clerbourg, Jean Douffy, Dampierre, Ramé, les Pelletier et Brécourt réunis sous un même hommage, avec en arrière-fief, Bréban, Précy, Villette, Callandre, le Terrier aux Renards. (Arch. du Musée Condé, à Chantilly.

(3) Il prétendait se trouver en sûreté dans cette ville « comme étant des Etats de S. M. la reine de Hongrie. » (Arch. de Denonville.)

mille livres déposées chez un notaire à Paris, dans le but de « prévenir la discussion judiciaire sur un sujet si délicat, et donner des marques de ses sentiments »... (1) Que d'amertume et de mépris pour cette réticence ?

Bien que leur réunion dans la vie commune ait été, sauf au début, l'exception, Madame de Brisay avait donné deux fils à son mari. L'aîné, Ange-René, naquit à Paris, le 6 novembre 1735; baptisé à Denonville, le 14 avril 1742, il eut pour parrain son aïeul maternel, Ange-Pinon d'Hérouville, et pour marraine, sa tante Mlle de Denonville (Gabrielle-Thérèse de Brisay). C'est lui qui, par beaucoup d'ordre, une sage gestion d'affaires, tira son père des griffes des créanciers, sauva l'honneur du nom, la fortune de la maison et mourut en 1787, laissant ses trois enfants dans une situation que la Révolution allait amoindrir. Maréchal de camp, lieutenant des gendarmes du roi, sous-gouverneur de l'Orléanais (2), il avait épousé, en 1766, Louise Picot, sœur du général en chef, comte de Dampierre, tué à Famars, en 1793. Le second, Paul-Alexis, né en 1737, chevalier de Malte au berceau, vivait en 1754, et mourut avant sa majorité. Madame Pinon, sa grand'mère, lui avait destiné Hérouville, par substitution de sa fille qui opéra, plus tard, la même substitution au profit du cadet de ses petits-fils (3).

Le vieux marquis, goutteux, sourd et ramolli, écarté de Paris, de Denonville et d'Hérouville, finissait ses quatre-vingts ans dans une petite maison aux bords de la Seine. Ses petits enfants l'y visitaient et s'amusaient de ses historiettes. Il ressassait des souvenirs de jeunesse assaisonnés d'un goût particulier pour les excentricités du grand Frédéric ; il marchait le dos voûté, la main appuyée sur un gros jonc à pomme d'or, il prisait, époussetait son jabot.., tout comme le roi de Prusse; et quand on lui demandait pourquoi il se contrefaisait ainsi : — « Mais vous ne savez donc pas, disait-il tout étonné, le grand Frédéric fait ainsi ! »

Il mourut le 25 octobre 1784, à Fontainebleau, et fut inhumé dans l'église paroissiale de cette ville (4).

La Révolution éclata. Elle ne fut pas violente à Hérouville. La châtelaine était aimée en raison des services qu'elle rendait aux habitants du village et par suite de sa résidence habituelle au milieu d'eux. Elle habillait les pauvres, ainsi que le prouvent les comptes des lingères de la localité en 1793; elle avait, en 1790, acheté à Corbeil et fait distribuer tout le blé nécessaire à l'alimen-

(1) Arch. du château de Denonville.

(2) Arch. du ministère de la guerre : états de service.

(3) Ch. d'Hér. carton des titres de famille.

(4) Registres paroissiaux de l'église Saint-Louis.

tation de l'année et à l'ensemencement des terres. Son meunier de Verville, Chardin avait moulu, pour elle, cette année-là, cinquante setiers de blé. En date du 28 juillet 1793, la municipalité délivra un certificat attestant que « la citoyenne Françoise Pinon, veuve Louis-René de Brisay, a toujours démontré par ses actions et ses bienfaits pour la patrie l'envie du maintien de la République et qu'elle a prêté le serment de maintenir la liberté et l'égalité (1) ». Ajoutons que la citoyenne envoya son argenterie à la Monnaie et qu'elle fournit quarante mille francs pour les frais de la guerre. Mais un danger imminent planait sur elle. La veuve Brisay était aïeule d'émigrés. Les Jacobins de Pontoise vinrent la chercher pour le Tribunal révolutionnaire. Les habitants d'Hérouville réclamèrent et obtinrent son élargissement. La vie reprit au château, vie végétative et d'attente, vie parfois anxieuse, mais la vie... On en juge par les comptes de dépenses, acquittés régulièrement, les mémoires des grainetiers, serruriers, maçons et couvreurs, laboureurs qui touchaient 460 francs pour défrichement à trois chevaux « dans la Bourgogne », c'est-à-dire l'avenue ; l'apothicaire, le boucher et le papetier fournissaient leurs marchandises à « la citoyenne de Brizay » (2), et le cuisinier Mouton, le valet de chambre Appert, la femme de chambre Dispette continuaient leur service. Charles Perrot, le cocher n'avait plus à gouverner qu'une « bête asine ». Boissy, concierge, et sa femme ménagère, Madame Perrot, « femme de charge », Beau, garde des bois, Olive, jardinier, Cresson, journalier, et Cailleux, régisseur du domaine, laissent constater que la maison, pour une femme seule, était encore assez bien montée. Il fallut cependant, aux termes de la loi du 9 floréal an III, contre les ascendants d'émigrés, subir un partage avec la République. Celle-ci s'attribua et mit en vente la grande ferme et plus d'un tiers des terres de l'ancienne seigneurie d'Hérouville, estimée 860,000 francs. ***Personne n'ayant voulu se porter acquéreur*** des biens de l'ex-marquise de Brisay, celle-ci put racheter, pour la somme de 118,000 francs, qu'elle paya à longues échéances, la portion confisquée (3). C'est ainsi que le domaine d'Hérouville ne fut point démembré.

La « grand-mère Pinon », comme on l'appelait dans la famille, vécut jusqu'en 1809 ; elle avait quatre-vingt-treize ans. Fidèle aux conseils de sa mère, elle avait fait une substitution de son bien en faveur du second de ses petits-fils. Les substitutions supprimées par le nouveau Code, elle maintint ses volontés par un testament, en vertu duquel Hérouville devint la propriété de Louis-Achille de

(1) Arch. dép. Seine-et-Oise. Dossier Brisay (émigrés).

(2) Ch. d'Her. Carton des quittances.

(3) Arch. dép. Seine-et-Oise. Dossier Brisay (émigrés).

Brisay qui fit valoir la terre et l'améliora considérablement. Mais le comte de Brisay avait dans les veines le sang de son grand'père ; le goût des spéculations plutôt que celui des plaisirs anéantit sa fortune. Terres, fermes, château, parc, tout fut vendu après sa mort (1855-1861) pour rembourser huit cent mille francs d'hypothèques et la dot de sa bru, la marquise de Brisay, mariée à Alexandre René, mon père, en 1845, qui à son entrée dans la maison la lui avait remise à discrétion.

Le château d'Hérouville, acheté par Monsieur Fessart, fut, par les fils de celui-ci, cédé au fermier Joseph Boucher, qui en démolit la partie centrale, se réservant les deux ailes, l'une comme bâtiment d'exploitation, l'autre comme logis de sa famille.

La construction de Gaudot, éventrée, le parc, l'avenue, les pelouses passées au socle des charrues, l'air de désolation et d'abandon dans lequel se dresse aujourd'hui, sur sa vieille butte solitaire, le haut clocher de l'église Saint-Clair, présentent un aspect à faire penser que la civilisation moderne ne manque pas d'analogie, par certains de ses résultats, avec la barbarie du moyen-âge.....

Heureusement, elle a respecté nos vieux papiers !

Marquis de Brisay.

Paris, 6 mai 1906.





APPRÉCIATIONS

Les membres de la Société historique du Vexin ne pourront manquer de lire avec un vif intérêt les appréciations dont les dernières publications qui leur ont été servies, ont été l'objet de la part d'arbitres autorisés. Voici comment la *Revue historique*, n° 186, a rendu compte des œuvres publiées collectivement par la Conférence des Sociétés savantes de Seine-et-Oise.

« On ne saurait trop louer les efforts faits depuis quelques années déjà par les Sociétés savantes de Seine-et-Oise pour entreprendre à frais communs et en collaboration des travaux de nature à les intéresser toutes. Après avoir préludé à ces travaux par une série de rapports sur les *Sources de l'Histoire de Seine-et-Oise* (Versailles, impr. Aubert, et Pontoise, Soc. hist., 1903, in-8° 52 p.), la Conférence des Sociétés historiques du département de Seine-et-Oise a ouvert la série de ses publications en éditant le *Liber testamentorum Sancti Martini de Campis* (Paris, Picard et fils, 1905 in-8°, XV-124 p.). Cette œuvre, due à la collaboration de cinq érudits du département, au premier rang desquels il convient de citer M. Depoin, est la reproduction du manuscrit latin 10977 de la Bibliothèque nationale, ou plutôt de la première partie de ce manuscrit, contenant 98 pièces comprises entre les années 1062-1116 et le plus souvent inconnues par ailleurs. Des notes copieuses fournissent des renseignements précis surtout sur les petits seigneurs cités dans les actes ; le recueil se termine par une table, où l'on a, malheureusement, omis de relever les noms de personnes. On peut espérer qu'il sera bientôt suivi du cartulaire général de Saint-Martin-des-Champs dont M. Depoin a déjà recueilli tous les éléments. En attendant, la Conférence des Sociétés historiques de Seine-et-Oise nous donne un second volume intitulé *Promenade artistique en Seine-et-Oise* (Paris, Picard et fils, 1906, in-8°, 77 p.

et 48 pl.) L'ouvrage, dû à M. MARTIN-SABON, est composé d'une série de notices très soigneusement faites sur les principaux monuments archéologiques et artistiques du département et d'excellentes reproductions en phototypie, au nombre de 150. Comme pour le *Liber testamentorum*, l'impression est très élégante, et, malgré cela, grâce aux nombreuses souscriptions qu'assure le mode de publication adopté, le volume est d'un prix fort abordable. Il est à souhaiter que l'exemple donné par les sociétés de Seine-et-Oise soit suivi dans d'autres départements et même que des sociétés de départements différents n'hésitent pas à se grouper pour entreprendre en commun certains travaux qui peuvent les intéresser toutes à un degré égal. »

« L. H. »

Les initiales L. H. sont celles de M. Louis Halphen, archiviste-paléographe, secrétaire de la rédaction. Dans le même numéro, la dernière publication de la Société historique, le *Livre des Métiers de Gisors*, a été l'objet de la critique suivante due à M. Gabriel Monod, directeur de la *Revue historique :*

« Louis PASSY. *Le Livre des Métiers de Gisors au XVIe siècle* (Pontoise, Société historique du Vexin, VII-262 p. in-4°). — Id. Mélanges scientifiques et littéraires, Ve série (Alcan et Masson, 640 p. in-8°). — M. Passy a apporté à l'histoire du travail dans l'ancienne France un précieux document en imprimant le registre qui contient les ordonnances des baillis de Gisors relatives aux métiers et qui, commencé le 21 octobre 1538, fut continué jusqu'à la fin du XVIe siècle. La plus ancienne ordonnance recueillie est celle des drapiers foulons du 14 mars 1449. L'appendice contient plusieurs textes importants pour la période postérieure aux textes du registre, entre autres une enquête de 1673 sur les métiers de Gisors, qui témoigne de leur décadence, une ordonnance de 1723, un édit de 1779 règlant le régime des communautés d'arts et métiers en Normandie, et, de plus, une enquête de 1586 sur la réformation de la coutume de Normandie. M. Passy promet tout un volume d'introduction pour servir de commentaire à ces textes. Les notices biographiques et les rapports sur l'agriculture, qui occupent la plus grande partie des Mélanges de M. Passy, sortent de notre cadre. Toutefois, la notice sur Albert Desjardins traite d'un juriste distingué qui fut aussi un historien, et le premier morceau du t. V a une réelle importance historique. Il nous donne le texte d'un « Mémoire présenté à l'Assemblée nationale par la Société royale d'agriculture le 24 octobre 1789 sur les abus qui s'opposent aux progrès de l'agriculture et les encouragements qu'il est nécessaire d'apporter à ce premier des arts ». Les plaintes

recueillies par ce Mémoire sur les abus découlant des coutumes de l'ancien régime fournissent une foule de détails précieux sur les maux auxquels la suppression de tous les vestiges de la féodalité devait porter remède. »

« G. M. »

*

Voici maintenant comment le compte-rendu des *Séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques* enregistre la présentation à cette section de l'Institut de France de la publication due à notre Président :

LE LIVRE DES MÉTIERS DE GISORS AU XVI[e] SIÈCLE
PAR M. LOUIS PASSY

« M. LEVASSEUR. — *Le Livre des Métiers de Gisors au XVI[e] siècle* est un ouvrage que son auteur, M. Louis Passy, étant membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, aurait pu déposer lui-même sur le bureau. Si je me substitue à lui, c'est non seulement pour le remercier devant vous, Messieurs, de la bienveillante pensée qui lui a fait dédier ce livre à l'auteur de *l'Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France*, c'est afin de signaler la publication d'un document tres important pour l'histoire de ces mêmes classes ouvrières.

« M. Louis Passy avait bien voulu, il y a déjà quelques années, me communiquer le manuscrit qu'il possedait et dont j'ai donné quelques extraits dans le second volume de l'histoire des classes ouvrières avant 1789. M. Passy préparait alors une édition complète de ce manuscrit, peut-être unique de son espèce, ou du moins dont la bibliothèque des documents sur l'histoire de France ne possède qu'un pendant, *le Livre des Métiers* d'Étienne Boileau.

« Ils n'appartiennent pas à la même époque. Celui d'Étienne Boileau a été rédigé dans la seconde moitié du XIII[e] siècle ; celui de Gisors l'a été dans la première moitié du XVI[e] siècle. Mais tous deux ont le même objet : fixer par écrit, dans un recueil officiel, les coutumes des corps de métiers de la ville, et établir un texte authentique qui consacre les droits et devoirs de chacun en cas de différend entre les membres d'une corporation ou entre plusieurs corporations. A Gisors, comme à Paris, le magistrat, représentant l'autorité royale, convoqua les gardes jurés et maitres des métiers dans l'auditoire du bailliage, le lundi 21 octobre 1583, pour qu'ils produisissent au greffe les ordonnances qui leur avaient été respectivement délivrées. Vingt et un métiers déclarèrent qu'ils étaient prêts à les produire, six déclarèrent qu'ils n'avaient pas de statuts et qu'ils demandaient à être autorisés à rédiger des projets. Un mois après, 19 novembre, les copies ou les originaux des

ordonnances relatives aux corps de métiers ayant été déposés, les officiers du roi demandèrent qu'ils fussent transcrits sur un registre en parchemin et que ce registre fût placé dans le coffre de la chambre de la ville pour y être toujours à la disposition de la justice.

« Le procès-verbal de la séance du 21 octobre se trouve en tête du registre des ordonnances, dont la plus ancienne remonte à l'année 1443. Après l'année 1538 plusieurs autres métiers obtinrent de rédiger des statuts et de les faire inscrire sur le registre, lequel paraît n'avoir pas été continué depuis l'année 1594, et contient en tout 32 ordonnances de statuts de métiers et 2 ordonnances sur le prix du pain.

« Dans un appendice, M. Louis Passy a inséré plusieurs documents complémentaires, entre autres : une enquête de 1673 sur les corps de métiers de la ville de Gisors, qui se rapporte vraisemblablement à la grande ordonnance de Colbert du 12 mars 1673 pour l'érection en communautés de tous les métiers qui ne l'avaient pas été jusque-là ; une ordonnance de 1723 sur les corps de métiers de la ville de Gisors, qui, en réalité, ne concerne que les marchands merciers; enfin, l'édit du 29 avril 1779 par lequel le Roi abrogeant l'édit de 1774, œuvre de Turgot, qui abolissait les corporations, les a rétablies sur un type nouveau, sous l'administration de Necker.

« Ce volume est donc une publication de textes, faite avec la conscience scrupuleuse d'un ancien élève de l'École des Chartes. Ils portent sur une époque importante de l'histoire économique où la corporation se modifiait avec une tendance à se fermer plus étroitement.

« Aussi l'auteur déclare-t-il que « l'histoire des corps de métiers dans la ville de Gisors doit fournir une contribution importante à l'histoire de nos institutions », et il se propose de faire connaitre, dans un autre ouvrage, la situation économique et administrative, pendant le moyen-âge, de cette ville qui était non une commune, mais une « ville de loi », c'est-à-dire régie par ses coutumes propres sous l'autorité du roi. L'intérêt du sujet n'est pas douteux ; la compétence de l'auteur ne l'est pas non plus. »

(Séance du 22 juin 1907.)

De tels éloges sont infiniment encourageants pour notre Société, qui mettra tous ses soins, dans l'avenir comme par le passé, à se montrer digne des témoignages de bienveillance et de sympathie que d'aussi éminents appréciateurs accordent aux ouvrages édités par elle et aux auteurs qui lui apportent leur précieux concours.





UN HISTORIEN DU VEXIN

DOM CLAUDE ESTIENNOT

Par M. J. Depoin, *Secrétaire général*

L'Éloge des Bénédictins n'est plus à faire. Il a été consacré par la langue elle-même, qui fait de leur nom le symbole d'un travail assidu, persévérant et fructueux, d'investigation rétrospective dans les champs de l'histoire. On ne saurait dire tout ce que la nation française en particulier doit de reconnaissance à la Congrégation de Saint-Maur pour les lumières projetées sur son passé. On le vit s'illuminer brusquement, grâce au flambeau de la critique promené par Mabillon et ses disciples, à travers la documentation touffue des archives et des chroniques, pour séparer l'ivraie du bon grain et préciser la vérité des faits.

Aussi n'est-il pas surprenant que la Société historique du Vexin se soit associée, par la présence de plusieurs de ses délégués, à la solennité du 27 décembre 1907, commémorant à Saint-Germain-des-Prés le second centenaire de la mort de dom Jean Mabillon.

Une publication destinée à consacrer le souvenir de cet hommage à l'illustre auteur du premier et magistral traité de diplomatique et à laquelle votre secrétaire général a eu l'honneur d'être appelé à collaborer, a uni à la mémoire de dom Mabillon celle de ses principaux amis, au premier rang desquels se placent dom Thierri Ruinart et le premier historien du Vexin, dom Claude Estiennot. Sur celui-ci le savant bibliographe Alexandre Vidier a

rédigé une monographie (1) ajoutant aux précédentes esquisses de sa vie (2) bien des détails intéressants. Nous les résumerons en empruntant aux mémoires inédits d'un autre bénédictin, dom Racine, de Saint-Denis en France, des détails particuliers sur le séjour de dom Estiennot à Pontoise.

Claude Estiennot était le fils cadet de M. Estiennot de la Serre, seigneur de Varennes au diocèse d'Autun. Destiné de bonne heure à la vie religieuse, il fit profession le 13 mai 1658 dans l'abbaye de Vendôme, il était alors âgé de dix-neuf ans. « Sa piété et ses talents, supérieurs à la noblesse de ses ancêtres — écrit dom Racine — le conduisirent au Séminaire de Pontlevoy où, pendant plusieurs années, il régenta les humanités avec beaucoup de distinction. On remarqua en lui un zèle et une ardeur qu'il a toujours fait paraître pour le progrès des sciences dans sa Congrégation, ***persuadé***, disait-il, ***que l'observance ne s'y soutiendra qu'autant qu'elle sera affermie par l'étude***, ***compagne inséparable de la retraite***. La Providence favorisa des inclinations si saintes en l'envoyant » — après un an de séjour à Saint-Germain-des-Prés — « dans l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise sous un supérieur aussi sage et aussi éclairé qu'était dom François de Montclar ».

Prieur de l'abbaye, directeur effectif du couvent — car l'abbé commendataire, le cardinal de Bouillon, prélat diplomate et courtisan, n'intervenait en rien alors dans les affaires intérieures de la communauté pontoisienne — dom de Montclar avait été mis en charge par le prédécesseur du Cardinal, l'abbé Gautier III.

Sous le nom de mylord Walter Montagu, cet abbé fut d'abord aumônier de cette reine Henriette d'Angleterre, la fille de Henri IV morte en 1669, dont la mémoire est immortalisée par la belle oraison funèbre de Bossuet. Louis XIV avait conféré à ce noble étranger l'abbaye de Saint-Martin où il remplaçait Jean-François de Gondi ; cet archevêque de Paris venait de mourir, le 21 mars 1654, au moment où il poursuivait l'institution à Saint-Martin de la réforme de Saint-Maur, malgré l'opposition des anciens moines du lieu. Mylord Montagu poursuivit l'entreprise de son devancier et réussit à obtenir l'arrêt du 12 mai 1655, implantant définitivement la réforme. Il s'entoura de sujets de la plus haute valeur, et c'est ainsi qu'au prieur François de Montclar furent associés

(1) Archives de la France monastique, tome V. Mélanges et documents publiés à l'occasion du 2e Centenaire de la mort de Mabillon, Paris 1908, pages 281-304 : « *Un ami de Mabillon, dom Claude Estiennot.* »

(2) Dom Thuillier, *Ouvrages posthumes de Mabillon et Ruinart*, I. 338-341 : — dom Tassin, *Hist. littér. de la Congrégation de Saint-Maur*, p. 177 ; — l'abbé Vanel, *Les Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés d'après leur correspondance inédite*, Paris 1891, gr. in-8° : — Mémoires de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, t. V. partie I, pages XCIII-CXXXVIII, 259-359.

successivement comme sous-prieurs, deux hommes de mérite et de piété, Antoine d'Orsic et François Charpentier. A celui-ci succéda dom Claude Estiennot qui dès le 17 juillet 1670 résidait à Saint-Martin.

C'est ainsi que dom Estiennot se trouva placé, par sa charge, en contact incessant avec le prieur, dom de Montclar; il dédia plus tard « le troisième volume de son ouvrage sur le Vexin » à ce supérieur qu'il appelle « très vigilant, très illustre et très méritant »; pour donner une idée de l'étendue de ses vertus, il lui applique ces paroles de l'Écriture : « *fulgorem justorum in perpetuas æternitates* ». Dom Racine qui consigne ces détails, ajoute en parlant d'Estiennot *si illustre dans l'histoire monastique et dans la République des lettres :* « Cet écrivain aussi judicieux qu'infatigable avoue que c'est sous les ordres de son vénérable prieur qu'il a travaillé et qu'il a beaucoup tiré de ses lumières, particulièrement pour la connaissance des armoiries et du nobiliaire du pays ».

L'année qui suivit la résignation de Gautier III en faveur d'Emmanuel-Théodose de la Tour d'Auvergne, cardinal de Bouillon et peu après la prise de possession de celui-ci (14 juillet 1671), dom de Montclar quitta Saint-Martin pour diriger successivement « d'autres monastères qu'il illustra par sa doctrine, sa sage conduite et sa piété; plein de mérite et de bonnes œuvres il se retira à Saint-Médard de Soissons, où il mourut avec la qualité de prêtre le 1er mars 1691 ».

Le séjour de dom Estiennot à Pontoise se prolongea jusqu'en 1673. « Il fut consacré, dit M. Vidier, au travail d'archives et de bibliothèques ». Dès le 26 octobre 1670, il fournit à dom Claude Martin des indications détaillées en vue d'une édition des homélies de Saint Augustin préparée par la Congrégation, sur des manuscrits conservés dans la bibliothèque des Bénédictins de Pontoise. « Ces envois de renseignements vont se poursuivre dès lors sans discontinuer pendant trente années et porteront sur les innombrables collections qu'il visita. Estiennot ne se borne pas — écrit M. Vidier — à se montrer un obligeant correspondant; il se révèle en même temps comme un passionné chercheur de documents et il entreprend d'écrire l'histoire des abbayes pontoisiennes ».

Dans sa lettre du 26 octobre 1670, il confie à dom Martin ses ennuis : « Je me suis appliqué sérieusement à notre petite histoire — celle de Saint-Martin-sur-Viosne — et en suis présentement en l'an 1500. J'ai quelque chose d'assez curieux pour la noblesse du pays, mais je n'ai trouvé personne qui ait pu m'aider, et n'ayant point, ou que peu de livres, il faut que je demeure bien souvent ».

La « petite histoire » se développa et finit par remplir trois volumes in-folio conservés à la Bibliothèque municipale de Pontoise. Voici la description fort exacte qu'en donne dom Racine :

« Le premier est dédié au cardinal de Bouillon par une préface élégante, d'une belle latinité et fort flatteuse pour son héros. On y trouve en tête une épigramme en l'honneur de l'auteur et une lettre de dom Luc d'Achery félicitant l'auteur sur ses recherches et l'exactitude de l'ouvrage. Ce premier livre renferme la suite et les faits des abbés depuis l'an (1069) de la fondation de l'abbaye, jusqu'en l'an 1670 qu'il écrivait et est daté du 14 decembre de cette année.

« Le second est sous les auspices de François d'Aquillengui (Francesco de Aquilenghi) depuis longtemps vicaire général de Pontoise et du Vexin et doyen du chapitre de Saint-Mellon, que dom Estiennot loue beaucoup de son érudition, de son amour de l'antiquité et qu'il appelle un digne neveu de Claude-Nicolas Fabricius de Peyrac. Ce volume en date du 5 janvier 1672, comprend le catalogue des principaux bienfaiteurs de l'abbaye de Saint-Martin, une notice sur leurs familles, les noms de ceux qui y ont professé la vie solitaire et monastique, de ceux qui ont été enterrés dans son église et de tous ceux qui lui ont été unis d'affection ou de prières. A cette occasion l'auteur fait entrer les principaux monuments anciens qui nous restent de tout le Vexin français et de son voisinage ; le tout tiré des archives des monastères, des inscriptions, des épitaphes et des actes authentiques.

« Le troisième et dernier volume, sous l'éloge et la protection de son respectable prieur dom François de Montclar, contient les preuves du premier livre, les concessions, les donations et les privilèges accordés à ce monastère. Il est précédé d'une dissertation que dom Estiennot adresse à M. de Blois, lieutenant général de Meulan, homme amateur des lettres et d'érudition, dans laquelle il démontre que... tout ce qu'on a supposé d'Ode, comtesse de Meulan, par rapport à l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise n'est qu'une chimère que l'on ne trouve nulle part dans toutes les pièces originales de ce monastère, et que c'est à la fameuse recluse (Hildeburge de Gallardon, femme de Robert d'Ivry) qu'il faut s'en tenir, pour ne point tomber dans une erreur grossière et insoutenable. Le lieutenant général ébranlé... demanda pour sa pleine conviction et le renversement d'une prétendue tradition, qu'on levât la pierre sépulcrale de cette Hildeburge, autrefois dans la nef et aujourd'hui au bas de la chapelle de Saint-Gautier. Sa demande lui ayant été accordée, on y fouilla et on n'y trouva que des cendres, sans nulle inscription ni autre indice favorable à la fausse tradition. Dans les écritures qui ont été faites en 1527 contre Barthélemi (de l'Isle), seigneur de Puiseux (1), ajoute dom Estiennot, où il s'agissait de la ceaule (ferme monacale) de Jouy donnée par

(1) Le manuscrit de dom Racine porte à tort 1327 (p. 425).

cette bienfaitrice, il n'est question que d'Hildeburge et nullement d'Ode. Il est donc évident, que tout ce qu'on a écrit d'Ode doit être attribué à la recluse Hildeburge ».

Ainsi dom Estiennot par sa critique sagace, dissipait l'obscurité des temps anciens et faisait évanouir, sous le contrôle des documents, de chimériques légendes pour y substituer la rigueur des faits. C'est dans ce troisième volume de l'*Historia regalis monasterii S. Martini supra Viosnam* que se trouve la transcription des principaux titres des cartulaires aujourd'hui perdus de cette illustre abbaye.

« Tandis que dom Estiennot s'occupait si utilement pour l'honneur de son monastère, on travaillait aux murs de l'église et on tâchait de réparer les ruines que les guerres et les troubles du royaume avaient occasionnées ».

Les ravages de l'ennemi et les discordes civiles ne sont ni les seules, ni souvent les plus durables causes de la destruction des monuments du passé.

D'autres *déprédations*, pour employer le terme vigoureux de dom Racine, furent partout imputables, soit à l'incurie, soit même au caprice des autorités elles-mêmes. On sait tout le tort artistique que firent à Maubuisson les gaspillages de Catherine de Longueville et les pruderies de la mère Marie des Anges.

A Saint-Maclou ce furent les marguilliers du XVIIIe siècle qui anéantirent les vitraux du Moyen-Age et de la Renaissance et qui découronnèrent de leurs chapiteaux et de leurs tailloirs les colonnes de la nef.

Avant le passage de dom Estiennot Saint-Martin avait aussi subi des *déprédations*. « A celle du cardinal de Joyeuse (qui) pour l'idée bizarre d'un mausolée (avait bouleversé l'intérieur de l'église), l'abbé Léonor d'Étampes en joignit une autre, par la reconstruction de son hôtel abbatial... Dans le dessein de le rendre plus commode et plus assorti à sa dignité, il fit bêcher et enlever les terres du tour de l'église et ordonna une plantation d'arbres dans le cimetière. On y trouva une infinité de tombeaux; dans les uns on vit des corps entiers, dans d'autres des inscriptions, des pièces de monnaie, des médailles, des épées, des vases..., des lampes et de précieux restes capables de piquer les amateurs d'antiquités et de tenir leur place dans cette histoire. Les ouvriers brisèrent et renversèrent tout, sans que personne se mît en peine d'en rien écrire et d'en transmettre le souvenir à la postérité.

« Il n'en fut pas de même en 1671 : Dom Estiennot se rendit présent à de nouvelles réparations que l'on fit du côté de la sacristie. « Nous visitâmes tout, dit-il, et ayant fait ôter les terres des ruines de la chapelle des abbés, nous trouvâmes dans les fouilles, deux tombeaux, l'un de pierre bien fermé, dans lequel

était un cadavre de religieux, que je crois d'un abbé, qui n'était point couché sur le dos comme on met aujourd'hui les morts, mais sur le côté droit, ses mains posées sur la poitrine et sur le cœur, les pieds du côté de l'autel à l'orient, et une pierre creuse sous la tête. A côté étaient deux vases de terre ronds, pleins de charbons et d'encens, l'un à la tête, l'autre aux pieds ; on n'y trouva aucune inscription. La pierre qui était au-dessus est probablement celle de l'abbé Jehan Marguerite de la Villeneuve-Saint-Martin. L'autre tombeau était dans la même situation ; nous y avons trouvé plusieurs lambeaux d'habits et des souliers, sans nulle inscription. Le troisième tombeau n'a pu être visité, parce qu'il était incrusté dans le mur de la nouvelle sacristie, quoique nous ayons tenté, mais inutilement, d'en faire l'ouverture. »

Dom Estiennot parcourait, entre temps, dans des promenades artistiques, les environs de Pontoise, le Vexin, le Beauvaisis, le Chambliois, le Senlisois, le Parisis, le Mantais, le Pinserais ; il y recueillait une moisson d'inscriptions et de données historiques qui lui permirent de donner du second livre de l'*Historia Sancti Martini* une nouvelle édition manuscrite, qu'il dédia en 1672 à l'archéologue Vyon d'Hérouval sous le titre de *Antiquitates Velocassium*. Cet ouvrage mériterait les honneurs d'une reproduction intégrale.

Dans sa lettre à dom Martin, du 26 octobre 1670, dom Estiennot laissait entrevoir un autre projet que l'illustre Mabillon lui avait suggéré :

« Le R. P. dom Jean Mabillon m'écrit que Votre Révérence ne trouve pas mauvais que j'entreprenne l'histoire de Maubuisson. Je le ferai volontiers si Madame (l'abbesse Louise Hollandine, palatine de Bavière) me veut envoyer les chartes dont j'aurai besoin, comme elle a fait avec le R. P. Siméon Maubeillard et dom Antoine Livet. »

L'abbesse, amie des arts et de l'histoire, accéda aussitôt à ce vœu, car dès le 1[er] juillet 1671, dom Estiennot pouvait lui dédier le premier livre d'une *Histoire* (en langue française) *de Notre-Dame la Royale* consacré à la biographie des abbesses et aux événements d'un caractère général intéressant la communauté. L'auteur se montra lui-même peu satisfait de son ouvrage. « Il n'est ni achevé ni parfait, avoue-t-il dans l'épître dédicatoire, les moyens les plus nécessaires m'ayant manqué, et d'ailleurs le sujet étant difficile et mon génie fort médiocre ». Il s'excuse encore dans un *Avertissement* de la simplicité de son style, concis et peu fleuri : il était plus assoupli aux élégances de la rhétorique latine. « La science est pour les écoles, l'éloquence pour le barreau, dit-il avec une excessive modestie ; la sincérité suffit à l'histoire ». Il déplore aussi l'enlèvement presque général des archives par les

Anglais, encore qu'ils n'aient guère touché au chartrier de Maubuisson. « Mais, ajoute-t-il, ce n'est presque rien de voir seulement les chartes d'une maison. Je puis dire que, dans l'histoire de l'abbaye de Saint-Martin et dans celle-ci que j'ai faites, je n'ai pas trouvé moins de choses dans les chartes des autres maisons que dans les nôtres mêmes. Ne les ayant pas encore toutes vues, il y a bien à ajouter à cet ouvrage pour le rendre achevé. »

Retenons, Messieurs, cette bonne leçon ; ne nous considérons pas comme suffisamment documentés avec une source unique d'informations, pour abondante qu'elle soit, et préoccupons-nous d'en chercher d'autres à l'entour.

Dom Estiennot, par son activité intellectuelle, s'était classé hors de pair. « Ces recherches profondes et tant de travaux littéraires en moins de quatre ans rendirent son nom célèbre, écrit dom Racine, et lui acquirent une place parmi les savants. Ses supérieurs en étant informés, et surtout du talent qu'il avait à découvrir les antiquités et à lire les anciennes écritures, se déterminèrent à favoriser son inclination pour les sciences. Il partit de Pontoise en 1673 et parcourut, par leur ordre, presque toute la France pour déterrer, dans les plus fameuses bibliothèques et dans les archives, d'anciens monuments qu'il pût faire entrer dans le dessein qu'il avait d'illustrer par quelque ouvrage l'histoire ecclésiastique et monastique ».

Nous ne le suivrons pas dans les étapes de cette exploration, qui commença par le Berry (1673), pour se continuer par le Poitou (1674), l'Angoumois (1675), le Limousin et l'Auvergne (1676), le Lyonnais (1677), la Gascogne et la Provence (1680), l'Orléanais (1682), jusqu'à Rome enfin où il passa, à dépouiller les merveilleux trésors historiques et paléographiques accumulés par les Papes, les quinze années qui précédèrent sa mort inopinément survenue le 19 juin 1699. Sa perte fut un deuil immense pour la Congrégation de Saint-Maur et pour Mabillon surtout, son fidèle ami, dont la correspondance témoigne des larmes qu'il versa : « *Amantissimi nostri Stephanotii*, écrivait-il le 24 août suivant, *obitus multo me dolore affecit* ».

Dom Estiennot avait cessé, depuis son départ de Pontoise, de s'occuper de notre région et c'est grand dommage. Il est vrai qu'il ne fut guère encouragé à s'y réintéresser. A Maubuisson, les religieuses, peu satisfaites de la sobriété de son ouvrage, avaient prié un rhéteur, dont nous ignorons le nom, de leur rédiger une belle histoire des abbesses, bien ampoulée et redondante, pleine de légendes et flattant leur rétrospective et pieuse vanité (1). Les

(1) Il existe de ce second travail, amplification sans valeur, une copie effectuée non sans de très larges coupures, par un chanoine de Saint-Mellon, Charles-François Cossart, qui n'en fut assurément pas l'auteur.

trois volumes de l'Histoire de Saint-Martin avaient eu un sort encore plus triste, grâce à l'incroyable négligence des pères de cette abbaye ; en 1686 dom Estiennot écrivait de Rome au sujet de son histoire de l'abbaye de Noaillé :

« Je ne saurois dire si cette histoire est à Saint-Germain (des Prés) ni si on n'aura pas fait d'elle, à Nouaillé, ce qu'on a fait à Pontoise de notre histoire du Vexin où j'avois ramassé tout ce que j'avois trouvé des familles : épitaphes, testaments, etc... c'est-à-dire qu'on l'a prêtée, ou donnée, ou brûlée, en sorte qu'elle ne paroit plus ».

Heureusement qu'il se trouva plus tard, à la fin du XVIIIe siècle, un collectionneur consciencieux et avisé, Paul-François Pihan de la Forest, pour recueillir, entre autres épaves, les trois précieux volumes dont leur patient auteur déplorait la perte supposée. Quelle gratitude ne devons-nous pas à Mabillon qui fut l'inspirateur de l'envoi de Claude Estiennot à Pontoise ! Et combien doit-on se féliciter que le Vexin ait vu les premières armes de ce vaillant champion de l'histoire locale, dont toute la carrière justifia la devise de ses *Antiquités bénédictines du Berry* :

Immoriar studiis, et amore senesco sciendi

(Je me tue au travail, et je veux vieillir dans l'amour du savoir).

J. Depoin.





Un Poète pontoisien oublié

F.-A. HENRY

(1822-1829)

Par M. Lucien RAULET

Membre de la Société

Nous avons remarqué dans la *France littéraire* de Quérard, le nom d'un bien modeste écrivain que l'on peut rattacher à Pontoise, et qui n'est pas signalé dans la *Bibliographie* de Léon Thomas. C'est un nommé F.-A. Henry, qualifié d'employé à la sous-préfecture de Pontoise, auteur de quatre plaquettes de poésies publiées de 1822 à 1829.

L'idée nous vint aussitôt qu'il pourrait se trouver dans les *Bluettes printanières*, les *Loisirs*, les *Poésies romantiques*, quelques pièces concernant Pontoise, mais nous avons éprouvé une déception : dans toutes les brochures de ce personnage, qui devait être d'origine troyenne, nous n'avons pu relever que deux pièces concernant cette ville.

Dans les *Bluettes printanières ou mes fantaisies*, par M. F.-A. Henry, employé à la sous-préfecture de Pontoise. Troyes, 1er mai 1822, in-8°, 36 pages (1), avec « Épitre dédicatoire à M. Martin, sous-préfet de Pontoise (2) », dans laquelle il lui demande « de daigner pardonner à sa jeune muse, la liberté de lui dédier ses fleurs poétiques », il y a la pièce suivante :

(1) Bib. nat. Ye 44539.

(2) Martin de Puiseux, sous-préfet de Pontoise, de 1815 à 1823.

Impromptu fait dans le Jardin de Pontoise le 12 avril 1822, avec cette épigraphe : « Restons sous cette voûte de verdure; dans cette grotte solitaire, j'y verrai peut-être Laure » (Pétrarque).

Dans cet asile enchanteur,
Visité souvent par les Grâces,
Heureux qui vient soupirer sur leurs traces,
Et s'en retourne avec une faveur!

Ces vers sont plutôt faibles et un tant soit peu mirlitonesques; recueillons pourtant ce souvenir faisant allusion aux belles Pontoisiennes de la Restauration, et qui pourra rappeler à quelques-uns de nos collègues pontoisiens quelque promenade sentimentale dans ces mêmes Jardins de la Sous-préfecture.

L'autre pièce se trouve dans l'*Épitre à S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême suivie de plusieurs poésies fugitives;* par M. F.-A. Henry, Troyes, Imprimerie de Mme Bouquot et à Athènes, aux dépens du Portique 1822 (1), avec une nouvelle épître dédicatoire au même sous-préfet, mais appelé cette fois Martin de Puiseux.

Stances à M. Desvallons, receveur des hospices de Pontoise et secrétaire de la sous-préfecture de cette ville (2).

Noble pitié, que tu montres de charmes!
Ton doux sourire annonce tes bienfaits ;
Du malheureux, tu viens tarir les larmes,
Et dans ton sein il recouvre la paix.

Heureux cent voix (3) le mortel adorable
Qui mérita le nom de bienfaiteur!
Chacun bénit sa bonté secourable
En admirant les vertus de son cœur.

Cette pitié dont le zèle l'enflamme
De ses bienfaits lui fait goûter le prix :
Un bonheur pur règne au fond de son âme
Et ses vieux jours en seront embellis.

L'auteur publia encore quelques minces recueils poétiques : *Mes loisirs* (1826), *Poésies romantiques* (1829), celles-ci avec dédicace à Victor Hugo lequel avait déjà accueilli son premier hommage.

Je ne sais si cette contribution méritera de prendre place dans le supplément, toujours ouvert, à la *Bibliographie de la ville et du canton de Pontoise* de Léon Thomas, mais nous avons pensé que cela pouvait au moins être signalé.

(1) Bibl. nat. Ye 44540.

(2) Ces vers d'Henry avaient été présentés à M. Desvallons « par une pauvre fille infirme et agée, qu'il avait tiré de la peine ».

(3) Il y a certainement là une coquille, *voix* pour *fois*.



TABLE DU TOME XXVIII

(1er Fascicule)

(2e Fascicule)



ERRATUM

Page 110, avant-dernier alinéa de la communication de M. Grave :

Au lieu de : « Il est arrivé à cette conclusion qu'entre le 1er novembre 1503 et le commencement de 1533,... »

Il faut lire : « Entre le 1er novembre 1533 et le commencement de 1535. »



DATE DUE

DATE DUE

